

# MÉMOIRES

de la

## CONGRÉGATION de la MISSION

Tome Quatrième

# La Chine

Paris

A la Maison principale de la Congrégation de la Mission  
rue de Sèvres, 95,

**1865**

Scanné sur le volume conservé aux Archives de la Maison-Mère de Paris, octobre 2002.

Les tome IV, V, VI, VII, VIII, ont été rappelés par M. ÉTIENNE et détruits, à la demande de la Congrégation de la Propagande, sur plainte en diffamation et calomnies des Jésuites, Septembre 1870 — avril 1872. Voir le dossier "Affaire des Mémoires". Cl. LAUTISSIER cm

## INTRODUCTION.

S. Vincent de Paul avait envoyé des Missionnaires à Madagascar et il désirait que leur zèle les portât encore plus loin, si telle était la disposition de la divine Providence. Nous connaissons ses pensées par une lettre de M. Estienne qui, le 15 janvier 1664, écrivait de Madagascar à M. Alméras, alors Supérieur Général, pour demander qu'on lui obtint à Rome le pouvoir d'annoncer l'Évangile par toute la terre. Il ajoutait : si vous nous obtenez cette grâce, après avoir parcouru toutes les contrées de l'île Saint-Laurent, j'irai jusque dans la Chine, le Japon et autres terres infidèles frayer le chemin à notre Congrégation pour y rendre à Dieu et aux âmes le service qu'elle rend dans l'Europe : aussi *bien était-ce le dessein de feu M. Vincent, notre bienheureux Père que je passasse jusqu'à la Chine.*

Dieu voulait donner à l'œuvre de S. Vincent en Chine le cachet qu'il lui avait donné partout ailleurs. [6]

C'est-à-dire, il voulait qu'il n'y parût aucune initiative humaine, comme on aurait pu la voir dans l'entreprise de M. Estienne. Il récompensa ce zélé serviteur par la palme du martyr sur la terre de Madagascar et se réserva à lui seul d'introduire d'une manière évidemment providentielle la Congrégation de la Mission en Chine, une trentaine d'années plus tard. Néanmoins si M. Estienne ne passa pas lui-même en Chine, ce fut lui qui par ses libéralités ouvrit ce pays aux premiers Missionnaires. Par une donation faite à S. Vincent et à la Compagnie le 20 septembre 1659, il avait assigné sur son patrimoine une somme annuelle de 1,500 livres destinée aux Missions de Madagascar et îles adjacentes, et à leur défaut la somme devait être employée en d'autres Missions hors le Royaume pour la conversion des infidèles. Or, Madagascar ayant été abandonné en 1674, cette somme était restée sans emploi.

M. Jolly, troisième Supérieur Général de la Congrégation, songea à acquitter sur ce point l'obligation contractée par la Maison de Saint-Lazare. En 1692 il prit la résolution d'envoyer, quelques Missionnaires à la Chine ou au Tonkin, et en cas d'impossibilité de le faire, de donner ces 1,500 livres de M. Estienne aux Jésuites de ces Missions. En attendant il ordonnait au procureur de Saint-Lazare de mettre tous les ans de côté mille écus pour satisfaire aux arrérages de la rente, sur lequel fond on prendrait de temps en temps ce que le Supérieur Général jugerait à propos de donner [7] aux ouvriers des régions idolâtres <sup>1</sup>. Dieu ne tarda pas à réaliser les vœux du successeur de S. Vincent et par la bouche de son Vicaire sur la terre il appela, six ans après, un Missionnaire à remplir en Chine un poste honorable pour le bien de la Religion dans ce pays.

---

<sup>1</sup> Arch. imp. M. 168.

## LIVRE III

# LA CONGRÉGATION DE LA MISSION EN CHINE

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### COMMENCEMENTS DE LA MISSION DE CHINE.

§ I. Le Pape Innocent XII nomme M. Louis-Antoine Appiani  
Vice-Visiteur-Apostolique en Chine (1697).

M. Louis-Antoine Appiani naquit à Dogliani, diocèse de Saluces, en Piémont, le 22 mars 1663. Une lettre que nous aurons occasion de citer plus tard nous fera voir avec quelle piété il passa sa jeunesse. Parvenu à l'âge de 23 ans il fut ordonné prêtre. Il entra dans la Congrégation de la mission et fut reçu à Gênes le 20 mai 1687. Bientôt après il passa à Rome, qui ne faisait alors qu'une seule province avec Gênes. M. Louis-Antoine Appiani était docteur en théologie lorsqu'il entra dans la Congrégation. La maturité de son jugement et la solidité de ses connaissances déterminèrent les supérieurs à lui confier successivement les cours de Philosophie, de Théologie dogmatique et de Théologie morale dans la maison de Monte-Citorio à Rome. Sa piété non moindre que sa science fit juger que nul [10] autre que lui n'était plus capable de former à la vertu et à zèle vraiment apostolique les élèves du collège Urbain ou de la Propagande. Il fut nommé directeur spirituel de ces élèves. Nous apprenons par un Mémoire de son frère Jean Appiani, qu'après avoir enseigné pendant plusieurs années la Philosophie et la Théologie dans la maison de Monte-Citorio, à Rome, il fut atteint d'une maladie dangereuse dont les médecins crurent qu'il ne pourrait réchapper. Lorsqu'il se sentit à l'extrémité de sa vie il fit vœu de consacrer le reste de ses jours aux Missions des Indes s'il recouvrait la santé. Dieu la lui rendit et lui fournit aussi les moyens d'accomplir sa promesse, le Pape Innocent XII le nomma pour aller à la Chine.

Le Pape Innocent XII, non moins zélé que ses prédécesseurs pour la propagation de la foi, travailla à envoyer des Missionnaires en Chine et à distribuer les différentes parties de cette vaste portion de la vigne du Seigneur à des Vicaires-Apostoliques et à des ouvriers dignes de sa confiance.

Du temps de la conquête des Indes par les Portugais, plusieurs évêchés avaient déjà été établis dans ces contrées. Le Roi de Portugal les avait pris sous sa protection et leur avait assuré des revenus. Ces évêchés étaient — 1° l'Évêché de Macao renfermant la province portugaise de ce nom, le Kouan-toung et le Kouan-Si, deux vastes provinces de la Chine et tout le royaume de Tonkin ; — 2° l'Évêché de Nankin renfermant la province de ce nom ou Kiang-Nam, le Tché-Kiang, le Fo-Kien, le Kiang-Si, le Hou-Kouang, le Kouei-Tcheou, le

Hou-Nan, et les îles de la côte de Nankin ; — 3° l'Évêché de Pékin embrassant le Pe-Tchely, le Chantong, avec le Léao-Tong, le Honan, le Chensi, le Su-Tchuen, avec les îles de la côte et contrées adjacentes. Tous ces évêchés dont les deux derniers ne dataient que de 1690, relevaient de l'archevêque de Goa. Il était évident que ces évêchés étaient d'une étendue démesurée et ne pouvaient suffire à l'administration convenable des chrétientés qui se multipliaient en Chine. Aussi les Papes Innocent XI et Innocent XII [11] Partagèrent-ils tous ces évêchés en plusieurs Vicariats-Apostoliques confiés à des évêques *in partibus* pris de différentes communautés. Voici cette division telle qu'elle existait en 1696 : 1° Le Vicariat du Fo-Kien confié à Monseigneur Maigrot, du Séminaire des Missions étrangères de Paris, avec le titre d'évêque de Conon. 2° Le Tché-Kiang, au Père d'Alcala, Dominicain. 3° Le Kiang-Si, à Monseigneur Alvare Benavente des Ermites de Saint-Augustin, évêque d'Ascalon. 4° Le Hou-Kouang au Père Jean-François de Leo, Franciscain. 5° Le Chan-Si au Père Antoine Ponates, Jésuite. 6° Le Su-Tchuen, à Monseigneur Artise de Lyon, évêque de Rosalie, du séminaire des Missions étrangères. 7° Le Chensi au Père Basile de Glémone, Franciscain. 8° Le Yun-Nan à M. Philibert Leblanc, des Missions étrangères. 9° Le Kouei-Tcheou au Père Charles Turcotti, Jésuite. 10° Le Tonkin à Monseigneur Raymond Lezole coadjuteur de Monseigneur Edmond Belot, Évêque d'Aura, tous deux des Missions étrangères.

En 1697, le Pape Innocent XII, après avoir rempli les vides de ces Vicariats-Apostoliques, songea à les fournir de bons ouvriers et par ses ordres la Sacrée Congrégation de la Propagande prépara une expédition apostolique pour la Chine ; cette expédition se composa de quatre Dominicains, trois Augustins, treize Franciscains réformés, et douze frères mineurs Observantins. Elle y joignit deux prêtres séculiers dont un était M. Donato Mezzafalce de Bitonto, dans le Royaume de Naples, et qui était convicteur dans la maison de Monte-Citorio depuis trois ans ; puis un élève de son collège, Saxon de nation, M. Jean Mullener, âgé de 23 ans ; enfin M. Louis-Antoine Appiani qui était alors âgé de 34 ans.

La pensée qui préoccupait la Sacrée Congrégation de la Propagande était d'établir en Chine un séminaire pour y former un clergé indigène. Les qualités qu'elle avait remarquées en M. Louis-Antoine Appiani pour former les jeunes gens à l'esprit ecclésiastique lui avaient fait concevoir une grande espérance de [12] succès et pour lui fournir le moyen de réaliser cette belle œuvre elle lui donna un pouvoir très-étendu, celui de Vice-Visiteur Apostolique.

## § II. Voyage de M. Louis Appiani, de Rome en Syrie.

Le récit de ce voyage écrit par M. Appiani lui-même a été conservé dans les archives de la Maison de Monte-Citorio à Rome, et nous le donnons dans toute son étendue. On y apprendra déjà à connaître la grande vertu de cet homme éminemment apostolique.

« Toutes les œuvres de Dieu qui regardent le salut des âmes, dit-il, rencontrent des obstacles semés par le prince des ténèbres et permis par la divine Majesté pour l'exercice de la patience de ceux qui sont choisis pour de grandes entreprises. S'il y eut jamais un effort de zèle ce fut celui de susciter cette Mission. Le monde est rempli de ce qui a été fait pour exécuter les saintes intentions de Celui qui a pour obligation de ramener au bercail les brebis errantes. Je me tairai donc, d'autant plus qu'au plus beau moment de l'expédition on vit comme submergée par les ondes et affaissée sous le poids, la colonne qui semblait devoir soutenir la charge d'une entreprise si désirable. Cependant Dieu triompha à son ordinaire et les Missionnaires au nombre de treize allèrent baiser les pieds du Pape Innocent XII et recevoir sa bénédiction, le 28 janvier 1697. J'étais du nombre de ces treize et je me sentis tout enflammé par les paroles du Saint-Père, tout encouragé à partir au plus tôt pour affronter les dangers et les travaux qu'il nous annonçait. Monseigneur Fabroni, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande me désigna pour compagnons le Père Nicolas-Augustin Cima, religieux Augustin, M. Jean-Donato

Mezzafalce, de Bitonto, alors convicteur de notre Maison de Rome, où pendant trois ans de séjour il s'était distingué par [13] sa piété, son travail et sa prudence ; enfin M. Jean Mullener alors élève du Collège de la Propagande, natif de Brême en Saxe. Je serais parti aussitôt, mais la pluie et mes compagnons me firent un peu retarder mon départ. Le 10 février qui était un dimanche je partis seul avec M. Mullener par la voie de Vénétie, suivant en cela les ordres qui m'étaient donnés par qui de droit. Le soir à Civita-Castellana nous apprîmes par quelques paysans et par le Prédicateur qui allait prêcher à l'église Saint-François de Ripa, que les routes étaient difficiles et qu'il y avait danger de se perdre à cause de la grande quantité de neige. Nous marchâmes assez tranquillement jusqu'à Foligno, bien que le 12, nous fussions obligés de monter et de descendre à pied la montagne de la Somma, si couverte de neige glacée, qu'une vieille femme nous dit n'avoir jamais vu chose pareille depuis 60 ans. Nous arrivâmes ce jour-là à Foligno et je formai le projet d'aller le lendemain à Assise, comme nous en étions convenus à Rome avec le voiturin. Pendant la nuit néanmoins je changeai d'avis parce que j'entendis souffler un vent violent, je craignis un tourbillon de neige nouvelle qui nous empêcherait d'aller en avant, puis je pensai qu'une dévotion de curiosité serait une tache dans la sollicitude requise pour le ministère apostolique qui m'était confié ; *ut portet nomen meum coram gentibus*.

«Le 13 au matin nous partîmes donc par Colle Fiorito avec la crainte de ne pas aller bien loin, cependant en payant un peu plus le voiturin je l'obligeai à marcher et à nous faire avancer. Nous arrivâmes avec la pluie à Casenuove à l'auberge appelée du *Mauvais Temps* m'aperçus que j'avais bien fait de pousser notre voiturin parce qu'autrement nous ne serions sortis de cette auberge qu'avec de grandes dépenses, que cet aubergiste nous réclamait déjà hardiment et même cruellement. Je vis bien ses sentiments quand il en vint à me maltraiter et à faire fuir de peur mon voiturin. Je leur dis alors avec une gracieuse équivoque qu'ils ne savaient pas qui était [14] sous ce manteau noir, sans quoi ils ne le traiteraient pas de cette manière, faisant allusion au crucifix qui m'avait été donné par Sa Sainteté. Cette parole suffit pour faire changer de ton au maître de la maison qui ensuite le bonnet à la main me parla fort poliment. Laisant là notre voiture, nous montâmes à cheval afin de mieux fendre la neige. Bien que j'encourageasse mon compagnon je craignais néanmoins d'être enseveli sous des masses de neige, un vent furieux soufflait, il neigeait à gros flocons et il serait trop long de décrire tous les dangers que nous courûmes jusqu'à Colle Fiorito. Là je pris une voiture que d'autres avaient laissée, M. Mullener resta à cheval et bien lui en valut, car malgré deux hommes armés de pelles que je pris avec moi je restai au milieu de la campagne ; pourtant nous sortîmes de là et le soir nous pûmes arriver à Serravalle voulant le lendemain nous rendre à Macerata. Je partis le 14 au matin changeant de chevaux à Valcimarra et à Tolentino. A six heures du soir j'arrivai sans être attendu dans notre maison de Macerata. Inutile de décrire l'expression de la joie de nos Confrères. Je ne dois pourtant pas omettre les amabilités du Père Pierre Picucci, Supérieur des Oratoriens de Saint Philippe de Néri qui était déjà mon grand ami à Rome.

«Le 15 après avoir célébré la messe dans le couvent des religieuses où se trouve la Fondatrice de notre maison de Macerata j'allai visiter le Père Pieucci, ses paroles furent véritablement l'expression de son bon cœur et bien supérieures à tout mérite de ma part. Après midi je partis pour Lorette, m'étonnant de voir qu'une route si pratiquée fût si impraticable. J'allai saluer à Lorette Monseigneur Gaeta, Gouverneur, qui m'accueillit avec beaucoup d'affabilité, après une longue conversation il donna personnellement ses ordres pour que le lendemain on prît en notre faveur les mesures usitées envers les personnes de distinction, ce qui fut exécuté, et il me fit accompagner avec des torches jusqu'à la maison. Le lendemain 16 après avoir accompli nos dévotions et satisfait notre curiosité nous partîmes [15] pour Ancône. J'éprouvai une sensible protection de la sainte Vierge quand déjà loin de la ville je descendis de voiture pour lui donner mon dernier adieu et prendre sa bénédiction. Peu après nos trois chevaux dont deux étaient tout frais et assez vigoureux restèrent enfoncés dans la boue ; en se débattant et en soulevant la voiture ils auraient pu nous faire perdre la vie. Un d'eux même en se retournant se jeta sur la voiture et m'aurait



certainement tué si j'y avais été encore. Il nous fallut plus de deux heures pour sortir de ce borbier, il était si profond que les paysans mêmes ne pouvaient approcher de la voiture pour nous donner un coup de main. Le soir nous arrivâmes à l'auberge de l'autre côté d'Ancône. Je trouvai là le frère de feu le Cardinal Parugi qui venait de Ferrare avec une compagnie assez nombreuse. Nous dînâmes tous ensemble et très mal. Le lendemain matin, 17, qui était un dimanche, je célébrai la sainte messe dans le même endroit. En partant nous vîmes encore notre voiture s'embourber à *Casebrugiate* où j'eus sujet d'admirer la stupidité d'un paysan qui pouvant nous enseigner le bon chemin et nous aider sans trop se déranger ne voulut pas s'en donner la peine ; il nous fallut donc prendre patience. Après avoir exécuté une descente assez périlleuse je rencontrai sur le bord de la mer le frère du voiturin qui nous avait amenés de Rome lequel étant tombé malade à Foligno avait reçu l'ordre de retourner sur ses pas, et il était parti fort malgré lui bien que je l'eusse encouragé par l'espoir d'un gain plus fort s'il se procurait une voiture meilleure. Celui-ci nous porta donc à Sinigaglia où nous nous arrêtâmes bien que ce ne fût pas l'endroit désigné pour s'arrêter, mais ce jour là les chevaux avaient beaucoup fatigué sans manger. Je vis cette ville qui est si pauvre et si misérable que les Piémontais disent qu'il n'y a de beau dans cet endroit que l'hôtel de ville et la rivière.

«Le 18 au matin nous dîmes la messe chez les Capucins, puis passant devant Fano nous arrivâmes à Pesaro où le Père [16] Jules-Marie Sancarelli, Supérieur des Minimes, nous fit l'honneur de nous conduire voir la ville et de nous donner à souper et à coucher ; je trouvai là le Père Lettor Studendol, mon ancien ami à Saint-André *delle Fratte*.

«Le 19 nous célébrâmes la messe, nous avançâmes jusqu'au pauvre hameau de Cattolica où nous nous reposâmes, puis nous allâmes à Rimini recevoir le bon accueil de M. Paul del Prato, qui m'apprit la nomination du Vicaire-Général de Cesène au siège épiscopal de cette ville, procurée par le cardinal Denhoff. Cet évêque nommé était le comte Fontana que nous allâmes voir le 20, mercredi des cendres. Comme il était au sermon nous célébrâmes la messe chez les Célestins, puis nous allâmes le voir chez lui ; aussitôt, sans cérémonie il fit dresser la table et nous invita à dîner. Il est vrai qu'il nous fallut payer cher ce dîner le soir même. Après avoir passé le pont qui mène à Forli, les chevaux furent dans l'impossibilité d'avancer, il nous fallut descendre et cheminer à pied dans la boue et toujours en danger, à cause de la nuit, de tomber dans quelque borbier, nous marchions néanmoins tout joyeux, heureux de goûter ces prémices de l'Apostolat. Enfin nous arrivâmes à Forli où nous eûmes un peu de mal pour entrer, le portier ne voulant pas se déranger pour ouvrir les portes de la ville. Je me fis ouvrir enfin, en employant le langage du pays, et après une assez longue promenade dans la ville nous parvînmes à la maison de M. Pierre Biasi, père de notre confrère M. Dominique Biasi, qui nous reçut avec charité vers huit heures du soir, et chez qui nous pûmes nous décharger de la boue qui nous avait passablement maltraités. Nous partîmes le lendemain 21 pour Faenza où après avoir visité le Vicaire nous célébrâmes la messe, de là nous passâmes à Imola. Nous y eûmes bien de la peine à traverser le fleuve ; arrivé à l'autre bord l'homme qui me porta me laissa lourdement tomber sur les pierres, non sans quelque avarie dans ma personne. Le Vicaire-Général apprenant cette grossièreté dont on avait usé à mon [17] égard voulut punir cet homme ; mais je lui écrivis un billet pour lui recommander de faire en sorte seulement que l'on ne molestât pas les pauvres étrangers. Cette aventure fat cause que nous n'allâmes pas visiter le Cardinal, nous craignons qu'il ne nous demandât des explications au sujet de l'avanie qu'on nous avait fait endurer. A Imola nous changeâmes encore une fois de voiture et de voiturin et nous nous dirigeâmes vers Bologne.

«Le 22, nous partîmes avec la neige, en compagnie d'une autre voiture. Nous nous arrêtâmes à San Pietro pour faire reposer les chevaux et puis nous arrivâmes à Bologne où il fallut passer à la douane. La neige et la pluie nous empêchèrent de voir la ville et la Sainte (sainte Catherine de Bologne) ; le 23, nous pûmes cependant dire la messe dans l'église des Chanoines Réguliers. On y chantait en musique l'office des morts pour une certaine Marquise dont le corps était présent. Le soir nous nous embarquâmes et le 24, au

matin, nous arrivâmes à Malalbergo, qui mérite parfaitement son nom. C'était dimanche, le dis la messe et j'allai voir le curé qui était un fort brave homme ; après m'être réchauffé un peu chez lui je rentraï dans le bateau. Nous fûmes témoins de l'inondation de toutes ces campagnes, inondation qui devait causer un grand dommage aux terres. Le soir j'arrivai à Ferrare et je m'arrêtai chez nos confrères jusqu'au dimanche suivant attendant des lettres de Venise. Pendant ce temps-là j'allai voir le cardinal Dada, légat de Ferrare, qui m'accueillit et m'embrassa avec grande bonté ; il m'avait connu à l'occasion de la visite qu'il avait faite au collège de la Propagande. Enfin le 3 mars nous partîmes pour Venise où nous arrivâmes le lundi 4, à dix heures du soir. J'y fus forcé par un compagnon de voyage d'aller prendre logement à un hôtel où il allait lui-même ; mais à peine y fuis-je entré que j'y reconnus que j'étais à Venise, par le peu de retenue de la maîtresse de la maison. Aussi, dès le lendemain matin, j'allai m'enfermer chez Messieurs Nazaret Chériman, nobles Persans, afin de prendre auprès d'eux des renseignements sur mon frère, [18] qui depuis quelque temps m'attendait à Venise, pour faire avec moi le voyage des Indes. Je les trouvai et ils firent venir mon frère ; j'allai dire la messe à Notre-Dame della Tava, église des Oratoriens de Saint Philippe de Néri, et en suite je fis porter mes effets à l'hôtel où se trouvait mon frère, sous les *Procuraire Vecchie*. Je revins ensuite dîner chez les Persans qui pendant tout mon séjour à Venise et à mon embarquement me procurèrent les meilleurs traitements possibles. Le lendemain arriva Monseigneur Pierre Paul, archevêque d'Ancyre, envoyé par le Pape au Roi de Perse. Il fut résolu que mon frère l'accompagnerait jusqu'à Vienne et de là aux Indes, et il partit après avoir vu la piété des Vénitiens envers des Ministres d'un caractère si distingué.

«Je restai donc seul avec mon compagnon, attendant avec anxiété les deux autres qui venaient après nous, afin de régler ensemble la route que nous prendrions. Déjà l'oisiveté commençait à m'ennuyer, je n'avais pas d'autre occupation à Venise que d'aller dire la messe chez les Jésuites qui étaient éloignés de trois bons quarts d'heure de l'endroit où je me trouvais. Après dîner j'allais au petit hôpital écouter la musique des orphelines, ce qui est un usage à Venise dans les pieux établissements qui servent d'asile aux filles pauvres ou orphelines, puis je donnais des leçons d'Italien aux enfants de nos Persans. Un jour pendant que j'assistais à la musique le feu prit dans une boutique d'huile et causa du dommage aux Pères Dominicains du couvent de Saint-Jean et Saint-Paul pour plusieurs milliers de ducats. On attribua cet accident à un *Agnus Dei* du Pape Innocent XI, assurément il n'était pas capable de faire un si grand dommage. Je suivis les exercices de la semaine sainte chez les Oratoriens, j'allai au chœur avec eux à tous les offices. Je continuai ensuite avec mes compagnons à dire la messe dans leur église. Quelquefois j'allais faire visite à Monseigneur Cusano, nonce Apostolique, me réservant d'aller voir le Patriarche quand le reste de la caravane serait [19] arrivé. Enfin M. Mezzafalce arriva le 9 et le Père Cima, le 10 avril.

«Je dois faire remarquer que j'avais d'abord l'intention de retourner sur mes pas pour aller m'embarquer à Livourne ; je ne le fis pas, et ce fut par une disposition toute providentielle, car les autres Religieux qui s'y sont embarqués le 18 mars ne sont pas encore arrivés en Syrie. Nous attendions donc le départ de notre navire. Pendant ce temps-là nous allâmes voir le patriarche qui nous reçut avec grande charité ; il nous apprit que le Cardinal Barbarigo, de Padoue, se trouvait à Venise. Nous allâmes voir ce dernier qui nous invita à venir attendre dans sa maison à Padoue le moment de notre départ. La seule considération de laisser mes deux compagnons de côté m'empêcha, soit à Venise soit à Padoue, de me livrer aux œuvres propres à ma vocation, je l'aurais pu facilement en offrant mes services à un de ces deux prélats. Nous acceptâmes l'offre du Cardinal pour faire nos dévotions à S. Antoine de Padoue. Nous partîmes de Venise le 21 avril et nous arrivâmes le lendemain à Padoue. Selon l'ordre du Cardinal, Monseigneur Boniface, évêque de Famagouste et Vicaire-Général de Padoue, nous reçut dans l'évêché avec grande charité ; nous eûmes un couvert à sa table et nous suivîmes tous les exercices de piété qui se font en commun dans la maison de ce prélat, digne imitateur de S. Charles Borromée ; plaise à Dieu que les maisons de tous les prélats de l'Église fussent aussi bien ordonnées que celle-là, on verrait

bientôt le clergé réformé et les fidèles édifiés ; mais parce qu'il y en a peu de cette sorte on les critique, tandis que tous devraient embrasser ce genre de vie. On nous confia au prêtre Dominique Salbepo, pour qu'il nous fit voir les curiosités de la ville. Nous fûmes grandement consolés du respect des habitants qui nous considéraient comme des gens d'un autre monde. L'archiprêtre de Padoue nous fit voir le trésor de la cathédrale. Quand nous eûmes satisfait notre dévotion, nous voulûmes partir le 24. Mais on usa d'une sainte industrie pour nous retarder et nous faire manquer le [20] bateau ; on en fit autant le 25, fête de Saint Marc. Ce fut à notre avantage, parce que ensuite il se trouva que l'excellent M. Frédéric Cavalai, avait nolisé une barque pour Venise où il se rendait. Ce Monsieur avait épousé Isabelle Buoda, nièce du frère du Cardinal, le maître de maison de ce dernier le pria de nous admettre dans sa barque. Au bourg appelé Nolo, nous allâmes dîner à l'enseigne du *Bucentaure*, où l'on nous traita assez bien. Nous arrivâmes à Venise vers deux heures et je me rendis de suite chez les Persans qui étaient déjà inquiets sur mon compte. A plusieurs reprises nous allâmes chez le Cardinal soit pour le remercier soit pour prendre congé de lui ainsi que du Patriarche qui nous donna une provision de saintes huiles. Après avoir reçu sa bénédiction nous allâmes nous embarquer le 10 mai. Déjà le 29 avril j'étais allé avec M. Mezzafalce visiter le navire, et à l'occasion de cette promenade j'avais été voir aussi le crucifix de Poveggia. Il est de haute stature, sa tête s'est inclinée miraculeusement pour confirmer une créance que l'on refusait de reconnaître à un pauvre homme. Il nous fut montré par un prêtre de Sarzane qui est dans cette abbaye et qui nous donna un petit livre où se trouve cette histoire. Ce crucifix est très renommé à cause des faveurs nombreuses qui sont accordées à ceux qui viennent prier devant lui.

«Je m'embarquai donc le 10 mai 1697 avec M. Mezzafalce, et M. Mullener, je revins à terre le soir, soit pour quelque affaire soit pour accompagner le Père Cima qui n'avait pas pu venir plus tôt. Le lendemain tous deux nous montâmes sur une barque fournie par les deux Persans et nous nous dirigeâmes vers le navire qui se trouvait déjà en pleine mer. Le capitaine se nommait Pierre Daniel Provençal ; contre toute attente et contre l'habitude des marins il fut très poli et très affable, soit par caractère soit par suite des recommandations qui lui furent faites par plusieurs personnes ecclésiastiques et laïques. Il partagea tous les exercices de piété que nous voulûmes faire et il n'y eut personne dans l'équipage qui ne nous donnât des [21] marques de respect. Le navire est dit Chypriote et se nomme la *Madone de Lorette*, qui en est la patronne, il porte le drapeau de France et celui de Jérusalem. Cette seconde bannière nous était d'une grande consolation, nous étions heureux de voir flotter au milieu des ennemis de la foi cette grande croix rouge avec quatre autres petites croix de la même couleur sur un fond blanc. Le 12 mai, qui était un dimanche, le patron même du navire qui nous avait recommandés au Capitaine, vint sur notre bord avec beaucoup de Vénitiens et d'Arméniens, dix de ceux-ci devaient venir en Perse. On dîna avec grande allégresse, mais nous nous étions retirés à part ; puis on tira six coups de canon, les visiteurs rentrèrent à Venise et nous mêmes à la voile vers les trois ou quatre heures de l'après-midi. Le navire est si bien construit qu'il avance même plus que les marins ne voudraient, comme on peut en juger par ce que je vais raconter. Avec un vent contraire, le 14, nous étions devant Ancône, le 15 nous touchions presque Melada et les îles Longues, situées près de la Croatie qui était encore couverte de neige en plusieurs endroits. Ce jour-là nous eûmes passablement à souffrir à cause du vent ; le 16, jour de l'Ascension, nous nous trouvâmes au même point où nous étions la veille. Le Père Cima célébra la messe et fit un sermon sur le mystère, et nous, nous fûmes privés de cette consolation. Vers midi, le vent du Nord vint enfler nos voiles et nous conduisit doucement en avant jusque dans la soirée ; mais alors s'élevèrent des vents contraires qui donnèrent beaucoup de travail aux matelots.

«Le 17, les vents continuèrent et me firent craindre que M. Mezzafalce ne pût soutenir le mal de mer, il me demandait déjà s'il y avait moyen de le débarquer. Je l'encourageai bien que je souffrisse moi-même, les deux autres souffraient encore plus le Père Cima, seul, faisait meilleure contenance, il prenait son mal en dormant. Nous restâmes un jour entier en face de la Dalmatie, ainsi que la journée du 18 ; mais le vent n'était plus si contraire. Le



dimanche 19, le Père Cima célébra [22] encore la messe pendant que nous autres nous étions encore malades, il fit faire les pâques à trois matelots et à un Maronite de Chypre, qui à Rome nous avait priés de le prendre à notre service pour sa seule nourriture, ce qu'il avait fait encore à Venise. Je l'avais refusé d'abord parce que je me défiais de la déloyauté de ces Orientaux, mais sa conduite ultérieure me rassura complètement. Le temps tourna au calme et dura jusqu'au lendemain 20. Ce jour là on aurait pu avancer si l'on n'avait eu besoin de faire provision de bois et si nos matelots ne se fussent pas trop retardés en allant à la recherche des îles de Raguse où il y a des campagnes et des vignes. Le lendemain 21, faute de vent, nous avançons peu et nous fûmes témoins d'une aventure curieuse. Nos Arméniens jetèrent à la mer certaines plumes de poule, de loin on eût dit que c'étaient des mailles de filets. Nos matelots s'imaginèrent aussitôt qu'ils pourraient avoir du poisson frais pour le lendemain mercredi, fête de Saint Antoine de Padoue et ils firent reculer le navire d'un mille, puis un d'eux se jeta à la nage et alla chercher sa proie désirée. Il fut trompé et tous les autres aussi. Ce jour-là nous vîmes Raguse la nouvelle et Raguse la vieille ; l'air était étouffant par suite du grand calme qui régna jusqu'au 23 ; nous ne faisons presque pas de chemin, nous passâmes seulement devant Lattaro et comme quelques-uns le prétendirent devant Dulcigno ; ce jour fut vraiment fatigant à cause de la chaleur et de la pesanteur de l'air. Mais le 23, au matin, il s'éleva un petit vent de sud-est qui nous fit avancer promptement, le soir nous eûmes un vent froid, mais non pas à notre avantage, la nuit, le calme revint avec une chaleur étouffante. Enfin le 24, vers trois heures après midi, le vent du Nord se leva et nous poussa assez bien jusqu'au soir, pendant la nuit il changea plusieurs fois. Le matin du 25, veille de la Pentecôte, nous étions en face de l'île Savio, qui était toute blanche de neige. Après l'avoir passée nous étions à la merci des corsaires. Bientôt nous vîmes une voile ennemie s'avancer droit sur nous. [23]

«Aussitôt tous les matelots se préparèrent à la défense. Mais la barque ennemie eut peur de nous et se retira vers Corfou. Nous nous trouvâmes le soir devant cette île, malgré les vents divers qui nous tourmentèrent ce jour là et le lendemain, fête de la Pentecôte, 26 mai. Le Père Cima célébra encore la sainte messe à laquelle nous assistâmes comme il nous fut possible. Nous passâmes devant Zante, mais le capitaine s'en éloigna dans la crainte des Corsaires. Le vent étant tombé le 27 au matin, je pus célébrer la sainte messe et je fis une petite allocution sur ces paroles : *C'est ainsi que Dieu a aimé le monde*, faisant aussi une application de ce qu'on lit dans l'épître de ce jour *Le Seigneur nous a commandé de prêcher au peuple et de rendre témoignage de ce qu'il est*. je donnai la sainte communion au Père Cima et aux trois autres. Le temps étant assez bon M. Mezzafalce put dire la messe le lendemain 28, il fit une allocution sur ces paroles : *Je suis la porte : Ego sum ostium*, et donna la communion à nous trois et à trois matelots. Le Père Cima fait le catéchisme. Le soir j'eus une petite conférence avec les Arméniens sur leurs erreurs, ils furent convaincus, condamnèrent l'ignorance de leurs prêtres, mais ne se convertirent pas ; j'espère cependant qu'il se fera quelque chose avant la fin du voyage. Ils ont déjà reconnu le Purgatoire et la Procession du Saint-Esprit, ils sont convaincus qu'il faut dans l'Église un chef suprême, et ils n'osent pas dire que ce soit leur patriarche.

Le 29, les vents parcoururent toutes les directions de la boussole, après un vent très froid il nous en vint un tout embrasé comme s'il fût sorti d'une Troie incendiée, nous étions tous dans la stupéfaction. Le 30 un vent contraire nous poussa vers l'île de Candie que le capitaine voulait pourtant éviter dans la crainte des Corsaires. En conséquence il prit ses mesures pour nous éloigner en pleine mer pendant deux journées entières. Le vent se mit en poupe le 31 mai, il partit si boit qu'il semblait nous promettre d'arriver bientôt à l'île de Chypre. Mais comme il est ordinaire dans cette mer le vent tomba le [24] soir et le 1er juin nous n'étions qu'à l'extrémité de Candie, le soir même grâce au courant nous nous trouvâmes avoir reculé. Pendant la nuit le vent redevint favorable et le 2 juin, je célébrai la messe et discours sur le mystère de la Trinité dont nous faisons la fête ; je donnai la communion aux trois autres. Le soir je fis le catéchisme sur le même mystère. Le lendemain 31 jour où nous faisons l'office de Saint Philippe de Néri, M. Mezzafalce célébra la messe, le 4, jour de Sainte Marie-Madeleine de Pazzi, ce fut le tour du Père

Cima, ce jour-là les Arméniens avaient leur fête de la Pentecôte. Les vents variables faisaient craindre au capitaine de perdre la route directe, nous espérions le 5 apercevoir l'île de Chypre, mais nous ne la vîmes pas encore. Ce jour-là je fus pris d'une fièvre très ardente qui ne m'empêcha pas le lendemain, 6, de dire la messe ni de prêcher sur l'institution du Très-Saint-Sacrement. Le Père Cima et M. Mezzafalce dirent aussi la messe. Ce dernier voulait faire l'exposition et la procession du Saint-Sacrement, mais nous nous y opposâmes parce que nous n'avions pas toutes les choses nécessaires pour le faire décentement. L'air était assez épais, nous marchions lentement de peur de donner contre les écueils de Chypre. Nous fûmes en vue de cette île toute la journée du 7, à cause d'un grand calme. Vers 5 heures du soir le capitaine se fit descendre à terre avec son secrétaire. Le lendemain nous descendîmes aussi et nous allâmes voir à Larnika un certain Piémontais qui a fait fortune en cet endroit et qui m'invita à revenir le voir avec mes trois compagnons. Nous allâmes chez les Pères Capucins, et le Supérieur, le Père Marc, qui est un Français m'accueillit avec une grande charité, même avant que je lui eusse remis mes lettres. Nous dûmes tous trois la sainte messe, puis nous allâmes saluer le Consul français, homme très poli qui donna ordre aux Capucins de nous loger chez eux. Après dîner nous allâmes voir les Pères de Terre-Sainte. Leur Supérieur est un Portugais. Après m'avoir entendu discourir sur un certain point il donna ordre de préparer [25] nos chambres. Je le remerciai en lui disant que je me trouvais bien là où l'on m'avait mis, ce dont il se plaignit doucement au. Père Marc, continuant à nous inviter à rester dans son couvent si nous devons séjourner quelque temps. Le lendemain dimanche dans l'Octave du Saint-Sacrement, je chantai la messe chez les Capucins, les Pères de Terre-Sainte formaient le chœur, je fis la procession du Saint-Sacrement à laquelle assista le Consul de France et bon nombre de ses nationaux, avant la bénédiction un Maronite séculier chanta le Psaume 19 avec une voix agréable et sur un air très joli.

«Larnika est un petit bourg sur le bord de la mer dont il n'est éloigné que de deux portées de fusil, les maisons sont basses et elles ne peuvent pas être autrement n'étant construites qu'avec de la terre cuite au soleil qui est vraiment brûlant dans ce pays, et par conséquent dangereux. Nous trouvâmes la moisson déjà faite. Le vin de ce pays est formidable, nous en eûmes des preuves le soir en revenant au navire ; nos matelots s'étaient battus avec ceux d'un navire anglais et avaient eu le dessous parce qu'ils étaient en plus petit nombre. Le capitaine anglais qui venait de boire aussi avec le nôtre tomba à coups de bâton sur ses matelots qui avaient commencé la dispute. Il y a sujet d'admirer la stupidité des Tares qui ne surent pas arrêter plusieurs de nos matelots qui allèrent se réfugier dans leur forteresse et en fermèrent la porte comme s'ils en eussent été les maîtres. Après avoir terminé mes visites d'adieu je soupai chez les Capucins qui nous accompagnèrent avec grande charité jusqu'au port où s'était déjà rendu le Père Gardien de Terre-Sainte qui me croyait rembarqué. Nous mîmes à la voile vers minuit et nous eussions marché assez bien si nous n'eussions remorqué une barque turque qui s'était recommandée à notre capitaine. Avec nous s'embarquèrent plusieurs passagers turcs, dont un ne se gênait pas pour boire du vin contre la loi de Mahomet et qui par ses bouffonneries servit passablement à amuser le capitaine et l'équipage. Le soir nous finies [26] nos prières accoutumées, lui avec les autres se mit à chanter et à battre une espèce de tambour sans doute en l'honneur de Mahomet. Le lendemain jour de S. Barnabé, l'apôtre de Chypre, je célébrai la messe. Les Turcs admirèrent beaucoup les soins et la dévotion avec lesquels on préparait l'autel. Après la messe un des Turcs passant à côté de moi prononça certaines paroles que je crus être des malédictions ; c'était peut-être la profession de foi que les zélés prononcent chaque fois qu'ils rencontrent un religieux. A l'horizon il parut plusieurs voiles qui jetèrent la frayeur sur la barque notre compagne ; mais ces Corsaires eurent peur de notre nombre et se retirèrent vers Tripoli où le port est si mal défendu que les Corsaires y font des prises à l'entrée même ou pour mieux dire sur la plage qui sert de port. Nous découvrîmes de bonne heure le Mont Liban tout couvert de neige, le soir on jeta l'ancre entre cinq rochers dont l'un surtout hérissé de pointes est très dangereux dans les mauvais temps.

«Nous descendîmes à terre le 12 après avoir été visités par l'Aga de la douane. Tripoli est un bourg séparé de la mer par une prairie d'une demi-lieue. Le port est défendu par sept tours ou châteaux construits par le grand Godefroi de Bouillon, mais qui sont aujourd'hui dépourvus de toutes munitions nécessaires à la défense, ils sont assez distants les uns des autres et convergent tous vers la ville ; dans la prairie il y a certaines colonnes qui servent de prise d'air à un conduit d'eau. La ville est située sur le penchant d'une petite colline vers le levant et le sud, ses rues sont étroites et sales bien qu'elle soit arrosée par un fleuve venant du Liban qui la traverse par le milieu et qui alimente plusieurs fontaines. Hors la ville du côté du levant et près du fleuve se trouve le cimetière des Turcs, il est assez grand, les tombes y portent des inscriptions et des colonnes arrangées en carré, vers le port se trouve le cimetière des Juifs, il y en a un autre des Turcs un peu plus haut et un autre au port même, je ne vis pas celui des Chrétiens qui est assez éloigné. [27]

«Arrivé à la ville, je cherchai les Capucins ; grâce à Dieu je rencontrai un prêtre maronite qui m'indiqua la maison des Carmes-Déchaussés, située près de la porte de la ville et adossée à une espèce de mur qui sert d'enceinte, elle a un jardin qui s'étend au dehors. Nous fûmes bien reçus par le Père Hyacinthe de Sainte-Marie, de Grenoble. Nous dîmes la messe et ensuite nous allâmes voir le Consul de France, celui d'Angleterre, plusieurs marchands français et les Jésuites, Comme à Chypre je fus pris pour un Français, parce que presque tous ceux avec qui je parlais étaient des Provençaux qui ne savaient pas trop bien parler le Français, on parle surtout Italien et Arabe. Je fus surpris en entrant chez les Jésuites de trouver la porte si basse qu'il faut se courber pour y entrer. Il paraît que c'est pour empêcher les chevaux des Tares d'y passer. Nous allâmes chez les Pères de Terre-Sainte qui m'invitèrent à dîner pour le lendemain jour de S. Antoine, patron de leur président, qui est Italien, de Mont-Réal. J'allai ensuite chez les Capucins où je reçus les visites de tous ceux que j'avais été voir, excepté du Consul anglais qui ne me trouva pas à la maison lorsqu'il vint.

«Le 18 juin nous partîmes pour aller voir le Mont Liban et ses cèdres renommés. Le mont Liban n'est pas une seule montagne, mais une chaîne de montagnes comme les Alpes ; ses vallées sont fertiles, mais elles restent stériles faute de culture, on y recueille du grain autant qu'on en a besoin, le blé n'était pas encore mûr quand nous y passâmes, il y a une grande quantité de sources très limpides. Nous arrivâmes assez fatigués à une maison des Pères Carmes-Déchaussés. Je m'y couchai sur un tapis où je cherchai en vain le sommeil. Après minuit nous nous levâmes pour commencer l'ascension, elle fut vraiment fatigante. Au lever du soleil, arrivés à la cime d'une montagne nous trouvâmes une source fraîche qui nous remit un peu de nos fatigués ; nous prîmes plaisir à poursuivre les perdrix qui y sont en grand nombre parce qu'il n'y a [28] point de chasseurs, de tous côtés on n'entendait que le chant des perdrix. Avant d'arriver à l'hospice des Pères nous entrâmes dans un couvent de moines assez voisin d'Eden où nous fîmes un second déjeuner qui nous était bien nécessaire parce que la route était longue, difficile et chauffée par le soleil. Enfin nous arrivâmes en passant par un village qui était la limite des possessions de Seth. Le lendemain 20, M. Mullener célébra la messe puis nous fîmes encore deux bonnes heures de marche pour aller voir les cèdres. Arrivé avec grande peine je n'eus pas la force d'y célébrer la messe comme firent M. Mezzafalce et le Père Cima au pied d'un de ces cèdres, parce que je fus obligé de prendre un peu de nourriture. La messe fut dite en l'honneur de celle de qui il est dit : *Quasi cedrus exaltata est in Libano, elle est élevée comme un cèdre sur le Liban*. Ces cèdres ne sont pas dispersés sur les collines mais réunis dans une petite vallée et sur une petite colline séparée des autres, à laquelle de hautes montagnes chargées de neige servent de couronne. Je me promenais seul, admirant la main de Dieu qui séparait ainsi de la foule cet arbre privilégié. Il ressemble au pin sauvage, sa feuille est plus noire et moins pointue ; il y en a de toutes tailles, le fruit ressemble à celui du pin, mais il est plus petit ; à cette époque il n'y en avait pas encore. Le 21. nous allâmes à Canobino, résidence du Patriarche. Le monastère qu'il habite est celui même d'où Sainte Marine fut chassée pour une faute dont elle n'était pas coupable. Le 22 nous dîmes tous la messe dans la grotte où elle s'était retirée, à peu de distance du monastère. Je fus étonné

de voir ces collines couvertes de villages et d'ermitages déserts, c'était la suite d'une invasion des Amadéens, tribu arménienne mais mahométane de la secte d'Ali, ennemis jurés des Musulmans de Turquie. Il est étonnant qu'étant en si petit nombre, le Pacha de Tripoli les laissés si facilement exercer leurs ravages. Nous fûmes bien reçus par le Patriarche ; c'est, un homme savant et, studieux ; il s'appuie sur le chapitre 31 d'Ezéchiel pour prétendre que le Liban [29] est le paradis terrestre, il fera bientôt imprimer un livre sur ce sujet. Il nous retint chez lui jusqu'au dimanche, et ce jour pour nous faire plaisir il célébra la messe pontificalement. Je fus grandement édifié de le voir si attaché au Saint-Siège. Le premier jour à souper il but à la santé du Pape et pour cela il se mit debout et fit chanter un petit cantique arabe ; je le remerciai beaucoup, lui témoignant tout le plaisir que nous avait occasionné son bon accueil. Le 23, dimanche, après la messe du Patriarche et le dîner nous partîmes pour Tripoli : ce fut une bonne épreuve pour mes jambes de faire ainsi 24 milles (huit lieues) depuis une heure de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir.

«Arrivé à Tripoli j'appris l'heureuse nouvelle de la mort d'un noble Maronite qui avait été empalé pour avoir rétracté son apostasie ; il s'était fait Turc pour éviter des mauvais traitements à sa femme ; c'était un homme de soixante ans très considéré parmi ses compatriotes. La fille unique d'un Turc ayant vu le 26 juin une pauvre femme maronite qui le même jour avait communié à ma messe dans l'église des Jésuites se sentit touchée intérieurement et commença à croire que notre Religion était la véritable, peu à peu elle se confirma dans cette pensée ; son père ayant voulu la marier à un Turc elle refusa et voulut se marier à un médecin qui était vraiment Chrétien mais qui feignait d'être Turc et qui lui avait découvert sa véritable Religion. Cette personne est remarquable par sa prudence et sa piété ; elle fut instruite par la pauvre femme maronite et enfin baptisée. Comme c'était un vendredi où selon l'usage les hommes ne peuvent parler aux filles que pour traiter de mariage, le Cadi ou juge de la Religion se rendit chez elle avec le lieutenant et son grand-père maternel. La bonne Marie Thérèse (C'est ainsi qu'elle avait été appelée au baptême) répondit avec tant de résolution à toutes les instances qu'on lui fit pour accepter un autre parti encore plus avantageux, que son grand-père lui donna un coup de stylet ; il y a tout lieu [30] de croire qu'on la fera mourir en secret ; je lui ai envoyé une petite croix. Plaise à Dieu de me faire rencontrer de semblables âmes qui sachent mourir volontiers pour l'amour de Jésus-Christ. Amen.»

Outre cette relation de son voyage M. Appiani écrivit une lettre particulière au visiteur de Rome ; cette lettre se conserve encore dans les Archives de la maison de Monte-Citorio.

Tripoli de Syrie, le 26 juin 1697.

«Il est grand temps de vous témoigner par lettre le souvenir que je garde de vous et de mes chers confrères. Je suis certain que connaissant mon bon cœur ils ne douteront point que je ne me souviens d'eux puisque j'ai pour eux une si vive affection. Dieu sait avec quel plaisir et quelle tendresse je me souviens de vous dans mes prières espérant le même service en retour. Rien ne me tient plus à cœur en ce monde après le désir d'accomplir l'obligation qui m'est confiée, que d'être membre de la Congrégation de la Mission. Ah ! que ma main droite se dessèche, ô Congrégation de la Mission, si je ne me souviens de toi qui es ma mère ! Plaise à Dieu que si je me vois maintenant privé de confrères, je devienne digne d'en recevoir en Chine, et que ce petit grain de sénevé croisse comme celui de l'Évangile. C'est avec cette intention et ce désir que je suis parti et j'espère qu'un si juste sentiment ne sera pas frustré. Croyez-moi, Monsieur, si je trouve des incommodités dans le voyage, rien ne me fait tant de peine que de me voir sans la compagnie de quelques-uns des fils de ma mère. Dieu sait combien pendant la neuvaine qui a précédé la Pentecôte et pendant l'Octave du Saint-Sacrement j'ai regretté de ne pas me trouver au milieu d'eux et de ne pas jouir de leurs fêtes et de leur dévotion. Je souffrais du mal de mer, mais ma vraie souffrance, je le dis sincèrement était de ne pouvoir préparer le logement à [31] ce divin hôte dont le secours m'est si nécessaire. Je crois que Dieu aura exaucé mes prières en acceptant la bonne volonté avec laquelle je lui ai offert les dispositions de nos confrères, surtout des séminaristes. Quant au voyage vous verrez ce qu'il en est par la relation ci-



jointe. Si jamais j'ai eu besoin du secours des prières, c'est bien maintenant que je dois entreprendre une route exposée à toute sorte de rencontres et de dangers. Ce qui m'encourage, c'est de savoir que je ne me suis pas jeté de moi-même dans cette entreprise qui est toute de Dieu et que, quand même la route me serait fermée pour arriver au poste où je suis envoyé, je ne perdrai pas pour cela la récompense accordée à celui qui cherche à faire correspondre autant qu'il peut les effets aux désirs de la bonne volonté.

D'après ce que je vois, il faudra que j'allonge mon voyage de quelques mois ; car il faut que je traverse la Grande-Arménie et la Perse à cause des Arabes qui occupent l'autre route et parce que nous sommes en connaissance avec quelques Arméniens de Perse avec lesquels nous avons commencé et devons terminer notre voyage et qui feront connaître aussitôt que nous sommes des Missionnaires italiens ; en outre nous ne pourrions laisser seuls deux d'entre nous, MM. Mezzafalce et Mullener qui sont timides et ne sauraient se tirer d'affaire ; j'espère donc qu'il sera facile de nous faire reconnaître et d'obtenir l'hospitalité ; *Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat*. Quant à l'âme il est certain qu'elle ne faiblit pas et si j'étais seul je n'aurais pas tant d'inquiétude pour la route, parce que je vois que Dieu bénit mes démarches et dans diverses rencontres j'ai remarqué une Providence toute particulière. Maintenant je dois vous rappeler que je conserve le désir d'avoir des confrères et pour cela je vous prie de vouloir bien ne pas tenir tant à vos enfants chéris que vous ne vouliez en sacrifier quelques-uns à Dieu, ce n'est pas là perdre des sillets, mais bien en gagner. Pour un Isaac que vous donnerez Dieu saura vous multiplier les sujets comme [32] les étoiles du ciel. Bien que votre prudence vous fasse former un jugement exact des qualités requises pour une œuvre semblable, le prends néanmoins la confiance de vous représenter que ceux que l'on y destinera ne doivent pas être d'un esprit pointilleux, mais d'un bon cœur qui sache trouver bon dans le Seigneur tout ce qui n'est pas mal en soi ; ils ne doivent pas être attachés superstitieusement à certaines dévotions, mais avoir un esprit qui sache trouver Dieu en tout et partout, un cœur généreux résolu à souffrir *non ex tristitia, aut ex necessitate, hilarem enim datorem diligit Deus*. Croyez que si j'ai souffert en mer, c'était surtout de voir mes compagnons abattus par le mal sans avoir une résignation totale à vouloir ce que Dieu veut. Bien que je ne pusse pas leur être grandement utile, dans les efforts que je faisais pour les servir et les soulager, je les voyais toujours comme des gens qui ne cessent de répéter, cela va mal, cela va mal. Dans les voyages longs et dangereux il n'y a rien de pire qu'un tel esprit qui peu à peu finit par dépouiller de toute énergie ; je ne veux pas d'indiscrétion en matière de souffrance, non ; mais quand elle vient j'aime le mot de Saint Paul : *curam carnis ne feceritis* ; avoir peur d'un rayon de soleil, d'un peu d'air du soir, que ceci ou cela ne fasse mal à l'estomac, ce n'est pas une bonne disposition pour notre mission. Il faut qu'ils soient gais, polis, affables, et simples de la simplicité évangélique qui ne se sépare jamais de la prudence, vertu si nécessaire. Voilà ce que j'ai pu découvrir par mes défauts, par les vertus des autres et par les incidents que j'ai déjà rencontrés. Du reste, personne ne doit s'épouvanter en apprenant qu'il faut souffrir, car le chemin du ciel est la croix. Il y a vraiment sujet de confusion pour les ecclésiastiques de voir toutes les souffrances qu'endurent ces Arméniens et d'autres marchands pour aller dans des pays très éloignés ; *et ut corruptibilem coronam accipiant*, ils quittent toutes les douceurs de la vie domestique, tandis que lorsque tant de pauvres réclament le pain, il n'y a personne [33] pour le leur rompre. Je suis certain que si l'on savait combien il y a de plaisir à souffrir pour cette entreprise, il n'y aurait personne, pour peu qu'il aime Jésus-Christ, qui ne désirât être choisi pour un ministère si relevé. Que fait-on tout le jour en oraison sinon aspirer le feu divin que le Rédempteur du monde est venu apporter sur la terre ? et si on l'aspire pourquoi le renfermer en soi, pourquoi lui faire violence et l'empêcher d'enflammer les autres ? J'avoue que sur ce point je suis passionné, car il me semble que Dieu me fait connaître la valeur d'une âme et la reconnaissance que nous devons à notre Jésus qui pour nous sauver s'est levé comme un géant, *exultavit ut gigas*. Je suis redevable à notre Congrégation de ce qu'elle m'a ainsi élevé, mais je voudrais ne pas être seul, je voudrais que tant et tant de nos confrères qui sont persuadés de cette vérité, qui sont animés de



l'esprit de Dieu ne se laissassent pas faire cet affront de voir que le plus inepte, le plus indigne enfant de la Congrégation se trouve dans un ministère si apostolique tandis qu'eux n'y sont pas. Non, messieurs, non, ne le permettez pas, mettez de côté toute considération, marchez en avant, exposez vos désirs aux Supérieurs et soyez impatients d'en obtenir l'accomplissement ; c'est une trop grande consolation pour des Missionnaires qui ne cherchent pas autre chose que le salut des âmes abandonnées. J'en suis témoin ici, à Tripoli de Syrie ; la conversion d'une seule âme me fait voir toutes les dispositions divines pour éclairer les âmes et les merveilles que Dieu opère pour vivifier un cœur, lui faire oublier ses souffrances et lui faire aimer tant de sueurs qu'il faut répandre dans ce but sans ménagement. Dieu veuille que j'arrive et que commençant à bégayer je sois digne de parcourir ces royaumes immenses pour y pêcher des âmes. Ici, il y a eu des traits merveilleux dans la conversion d'une jeune Turque, on y voit réellement l'assistance de Dieu sur ceux qui coopèrent au salut des âmes, j'espère vous en envoyer une relation qui vaut la peine d'être connue, je crois que cette personne mourra martyr, selon la [34] connaissance que j'en ai ; car elle avait été demandée en mariage à son père par un grand personnage. Quand le père avait proposé ce mariage à sa fille, celle-ci répondit qu'il devait savoir que les Chrétiennes ne se mariaient point à des Turcs, et que s'il voulait, elle se chargeait elle-même de la réponse. Comme o, sait que le père n'a que cette fille, il en fit venir secrètement une autre, de Damas et comme on ne voit jamais les filles, il donnera cette seconde au lieu de la première, et nécessairement il fera mourir celle-ci pour ne pas découvrir la ruse. C'est une chose étonnante d'entendre comment cette personne répond à son père, à ses parents qui ont essayé de la pervertir et même au Cadi, un des principaux parmi les Turcs, qui est allé pour la ramener au Mahométisme, mais ses efforts ont été vains. Plaise à Dieu lui donner la persévérance, comme tout le monde croit qu'il l'a donnée à un Maronite empalé vers la Pentecôte pour n'avoir pas voulu se faire Turc. Il ne me reste plus maintenant qu'à vous demander à vous et à tous nos confrères de me recommander à Dieu afin que je ne m'écarte pas du droit sentier et que je ne cherche pas autre chose que l'éternité bienheureuse.

Louis-Antoine APPIANI.»

### § III. Suite du voyage de M. Louis-Antoine Appiani, de la Syrie aux Indes.

Nous ignorons les particularités du, voyage de M. Appiani en Perse, nous savons seulement, par une lettre datée de Madras du, 8 octobre 1698 et adressée à M. Giordanini, alors supérieur à Monte-Citorio, à Rome, que M. Appiani avait pris cette route pour se rendre dans les Indes et passer ensuite en Chine. La lettre dont nous parlons nous donne quelques détails. «Il y a longtemps que je désirais envoyer quelques nouvelles à nos confrères par votre moyen. Je pense que vous aurez assez de bonté pour vous souvenir de faire prier polir moi qui suis éloigné [35] de corps, mais présent de cœur auprès de ceux auxquels je suis uni par la volonté et par la grâce de la vocation. Si le suis éloigné de corps, ce n'est que pour le service de Dieu, selon ce qui m'a été signifié par les autres et non pas de mon propre mouvement. A dire la vérité, la différence des climats que j'ai traversés, de ceux où je me trouve et des autres qu'avec la grâce de Dieu je dois voir encore, me fait pressentir que j'aurai beaucoup à souffrir, néanmoins rien ne m'est si pénible que de me voir éloigné de ceux avec lesquels j'avais, quoique indigne, le bonheur de vivre. Mais quand je rencontrerais encore plus tard des souffrances plus grandes, je sais que tout ce que l'on fait et ce que l'on souffre est peu polir celui qui a tant fait et tant souffert pour moi ; il n'en n'est pas moins vrai cependant que le seul désir de me retrouver parmi mes confrères, me ferait trouver doux le voyage de plusieurs mois que je viens de faire, s'il était en la volonté de Dieu que je revinsse sur mes pas. Mais loin de moi que je me repente d'être là où je suis, non ; car supposé que je sois encore à Rome ou dans quelque autre endroit de l'Italie et que Dieu, sans mon concours, me fasse connaître que sa volonté est que je m'expose de nouveau, je le ferais volontiers. Il faut donc prendre ce que je dis dans

le sens d'une personne qui pour un motif supérieur est obligée de quitter un objet tendrement aimé. Mais il est temps de vous donner un court récit de notre voyage.

«Je suis parti d'Ispahan, ville où réside le roi de Perse, le 2 février 1698, avec M. Mezzafalce et M. Mullener, après que nous nous fûmes reposés près d'un mois dans la maison des Jésuites. Nous étions accompagnés par cinq Religieux, trois Augustins et deux Franciscains réformés. Voyageant par monts et par vaux, à travers la glace, la neige et le froid, nous arrivâmes au bout de treize jours à Chiraz. Là nous fûmes bien reçus par un Père Carme-Déchaussé, de Milan. Cette ville est très bien pourvue de tout, principalement de raisins et par conséquent de vin ; avec la permission du Roi, les Européens [36] y font beaucoup de vin qu'ils expédient dans les Indes. Nous en partîmes au bout de six jours ; outre les provisions de voyage, un Français m'a donné un baril de vin pour m'en servir à la messe, dans les Missions. En traversant de beaux pays nous sommes arrivés le 13 mars à Gambron. J'oubliais de dire que Chiraz est une ville voisine du lieu où Darius avait son palais ; il en existe encore de belles ruines. A Gambron, je crus trouver une embarcation prête ; mais je fus forcé d'y souffrir la disette d'eau que nous avons déjà éprouvée pendant le voyage. Les eaux y sont fétides et saumâtres ; c'est la plus grande souffrance qu'on endure sur cette route. Gambron est nommé aussi Banderabbassé, parce que ce port fut construit par un Roi de Perse nommé Hin-Abas, quand, à l'aide des Anglais, il enleva aux Portugais la fameuse île d'Ormuz. Ce port placé au sud-est de l'île, la surveille d'une manière sûre. Nous y avons passé une semaine. J'y ai passablement souffert, car nous ne pouvions faire aucune cérémonie religieuse étant là sous le patronage des Anglais et des Hollandais. Il n'y avait point de Français ; à cause de la guerre avec ces deux autres nations, ils avaient été obligés de se retirer n'étant pas assez forts pour leur résister. Si quelqu'un désire la description des pays que nous avons traversés qu'il ne me la demande pas ; car outre que je suis peu curieux de voir, je ne sais pas si nous avons rencontré, la moindre chose qui fût l'ombre de ce que nous avons en Europe. Tout ce que j'ai remarqué en Perse, c'est une estime particulière pour quiconque porte un chapeau ; c'est le contraire de la Turquie. De plus, les contrées de la Perse ne sont pas si infestées d'assassins que les routes de l'Arabie, elles sont plus cultivées, car les Persans aiment les jardins remplis de toute sorte de plantes. Du reste à quatre journées de Chiraz vers Banderabbassé, les eaux sont saumâtres et les conduits dans lesquels on les renferme les rendent nuisibles et engendrent dans le corps des vers qui vous sortent tantôt par une jambe et tantôt par un bras, et qui néanmoins doivent être traités si [37] délicatement que s'ils viennent à se rompre ils causent des maladies mortelles. Quand on les a découverts, on les tire au dehors peu à peu plusieurs fois le jour, et il y en a qui ont de longueur une canne et demie romaine.

«Quant aux maisons il n'y arien à en dire parce qu'elles sont de terre, excepté à Gambron les maisons des chefs. Il ne faut pas être délicat pour son coucher, la terre sert de lit à tout le monde, les plus à l'aise y étendent quelques tapis ; quiconque aurait la peau de lion d'Hercule n'en serait pas fâché pour amollir un peu les durs pavés des caravansérails ou les inégalités du sol. Il y avait deux navires anglais en partance pour différentes directions ; afin d'accélérer un peu mon arrivée en Chine, je choisis le plus petit et le moins chargé ; j'avais préféré les conseils de plusieurs personnes aux civilités par lesquelles m'invitaient quelques Français qui se trouvaient sur l'autre navire. Je m'embarquai avec les deux Franciscains réformés dont j'ai parlé ; notre petit navire se dirigeait vers Madras d'où les navires anglais depuis plus de 40 ans ont l'habitude de se diriger vers la Chine. Nous nous embarquâmes le 6 avril et nous arrivâmes le 13 mai à Madras, après une heureuse mais chère traversée. Nous n'eûmes que deux fois une grosse mer. La première fois fut au commencement de la lune de mai ; nous eûmes un peu peur ; le vent nous jeta vers une île assez belle nommée Quelpéra qui se trouve vis-à-vis, mais à soixante lieues, de la fameuse Calcutta. Le cap Comorin ne réalisa pas les inquiétudes que nous en avait fait concevoir le Capitaine. Nous allâmes jusqu'au 40 de latitude et nous eûmes de très fortes chaleurs pendant plusieurs jours où le soleil dans la constellation du Taureau se tenait à notre Zénith. Ce que j'ai remarqué de principal dans notre voyage a été, une

grande quantité de poissons volants qui s'élancent par troupes. Ils sortent de l'eau vers l'heure du dîner et à quatre heures du soir, c'est-à-dire, au moment où les gros poissons vont à la chasse. En volant ils frisent l'eau des deux ailes qu'ils ont près de la [38] tête et cherchent ainsi à échapper à la gueule des chasseurs aquatiques. La seconde chose que j'ai remarquée c'est que certains gros poissons nommés Parous sont venus nous visiter le jour de S. Marc, il y en avait autant que l'œil pouvait en voir. Une troisième chose, qui est la principale, c'est que la Providence divine dédommage ces pays de la chaleur qu'ils souffrent, par des pluies très fréquentes. Parmi ces heureux pays il faut mettre en première ligne l'île de Ceylan qui chaque jour et dans toutes ses parties est arrosée par le ciel. Nous avons pu la voir à l'aise pendant quinze jours que nous l'avons côtoyée. J'aurais bien désiré que le vent nous y fit aborder afin de nous y faire prisonniers du Roi de Gandi, selon sa coutume ; j'aurais ainsi pu y travailler, car les Hollandais qui possèdent les ports ne laissent entrer aucun Missionnaire. J'ai appris néanmoins ensuite à ma grande satisfaction qu'il y a là trois prêtres de l'Oratoire de Saint Philippe de Néri, venus de Lisbonne, qui y font merveille. La Reine de ce pays est d'origine portugaise, mais élevée dans le pays, son frère y fait aussi merveille, de sorte que j'espère que cette île malgré les ennemis de la foi parviendra à embrasser la vérité ; le Roi. du reste semble le désirer. Ce n'est donc pas l'ouvrage qui manque, mais bien le nombre des ouvriers. Me voici donc à Madras, forteresse des Anglais, et je n'ai pas encore pu parvenir à la Chine ; c'est ce qui est arrivé aussi aux autres qui se sont embarqués sur le second navire ; de plus, un d'eux, le plus résolu est mort la veille de la Pentecôte entre Surate et Bombay.

«La raison de notre séjour est que les Anglais n'ont pas de sévillanes ou piastres de huit, parce que les Français l'année passée leur ont capturé leurs navires - les Chinois attendent ces piastres comme le Messie, mais les Anglais ne peuvent leur en envoyer. J'espère qu'entre janvier et avril 1699, non, pourrons nous embarquer. Du reste, notre séjour n'est pas oisif et les Missionnaires italiens sont bien vus et bien reçus, [39] mais peu secourus à moins qu'ils n'aient des ressources avec eux ou qu'ils ne prennent la liberté de mendier, ce qui n'est pas si familier même à de pauvres prêtres. J'ai trouvé un médecin vénitien à qui il ne manque que d'avoir, pour donner libéralement ; il me garde chez lui avec beaucoup d'affection, je lui ai beaucoup d'obligations et je vous prie de lui faire donner part aux prières de nos confrères. Quant aux Indiens de ce pays, tout ce que je puis dire c'est que, autant ils sont adroits à tromper, autant ils sont sourds au langage de la raison. Le paganisme est ingénieux pour sa conservation, et l'invention des castes ou corps de familles élevées dans une certaine haine contre le Christianisme, est un très grand empêchement pour que quelqu'un se fasse Chrétien. Quiconque se convertit est chassé de la famille et ceux des autres castes le laisseraient plutôt mourir de faim que de lui donner du riz ou quoi que ce soit de cuit ; on ne lui donnera même pas de l'eau dans un vase, mais seulement dans la main. Il y a des maisons qui font profession de donner de l'eau pure, ou de l'eau de riz appelée Kandhi, aux voyageurs, mais seulement dans la main, ou bien dans le vase que chacun porte avec soi. Ils ont leurs pagodes ou temples assez sales. Ils ne mangent pas de viande de bœuf à cause du culte dont ils l'honorent comme représentant la puissance de Dieu, ni de celle de la vache, parce qu'elle représente l'abondance ; beaucoup croient à la transmigration des âmes dans tels ou tels animaux, et l'on ne saurait croire en quelle grossièreté, en quel aveuglement sont tombés ces malheureux. La principale qualité des Brahmanes ou prêtres est d'être sorciers, devins et astrologues. Jusqu'à présent je n'ai pu me mettre au courant de leurs cérémonies religieuses, mais j'ai mal au cœur devoir d'un côté tant d'aveugles, et d'un autre côté tant de prêtres et de religieux qui sont ici, qui savent leur langue et qui ne font rien en faveur de ces âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. Je crois que cela vient de l'habitude que l'on se fait de vivre au milieu d'eux, comme un [40] chirurgien d'hôpital qui ne s'émeut plus de compassion devant les malades parce qu'il est habitué à les voir et à les entendre crier. Si donc quelqu'un désire venir, et je voudrais au moins une demi-douzaine de nos confrères, il doit s'animer principalement de l'esprit de foi, et se bien pénétrer de cette pensée que le fils de Dieu a daigné se faire homme et souffrir pour notre salut. Il ne

faut pas être d'un esprit critique, mais savoir approuver ce qui ne déplaît pas à Dieu ou au moins se taire. Il ne faut pas être trop attaché à ses aises, mais recevoir volontiers le bien et le mal que Dieu envoie et avoir un cœur généreux qui ne s'abatte pas dans les afflictions et dans les contrariétés. Il ne serait pas mal de savoir un peu de médecine, cela m'a servi pour faire un peu de bien ; on peut apporter quelques remèdes généraux et donner ensuite ces médecines en mettant sa confiance dans le secours de Dieu et l'intercession de la sainte Vierge. De quarante hommes qu'il y avait sur notre navire, tous excepté 14 sont tombés malades et avec quelques bagatelles j'ai guéri des Turcs, des Païens, des Hérétiques et des Catholiques. Il est bon de connaître un peu la sphère pour causer avec les pilotes et capitaines, c'est un bon moyen pour lier conversation. La langue portugaise est commune dans ces pays et sert beaucoup pour les Missions de l'extrême Orient. Voilà en détail, Monsieur, ce qui me paraît convenir à un Missionnaire qui doit avoir de l'affabilité, du zèle, du respect et de l'aisance avec tout le monde. Que puis-je ajouter maintenant sinon que Dieu fait des merveilles pour ma santé corporelle ; je n'y corresponds point par celle de l'âme, c'est pourquoi je me recommande instamment à vos prières ainsi qu'à celles de Pierre Terrarossa, Anselme, Michel mon père spirituel, Monleone, Castelli, Abingh, Garigliano, Vigane-hi, Perotti, Garagni, Ferreri, Ferrari, Gofredo, Costa, Asti, Sisco, Léonardi, Nonziani, les De Negri, Novaresio et à celles de tous ceux que j'omets pour ne pas être trop long ; mais dont les noms sont bien gravés dans mon cœur. Si le temps me le permet, par [41] une autre occasion je vous donnerai de mes nouvelles. Priez, de grâce, et faites prier pour moi afin que je sois un fidèle ministre de la parole de Dieu et ne refusez pas de consacrer quelques-uns de vos sujets pour une œuvre si grande que la Mission de Chine et envoyez-les promptement par la voie d'Angleterre et de France <sup>2</sup>. Je suis du fond de mon cœur, Votre, etc...,

Louis-Antoine APPIANI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA MISSION, MISSIONNAIRE-APOSTOLIQUE.»

#### § IV. M. Appiani reçoit M. Mullener dans la Congrégation.

La vertu n'est jamais stérile ; les exemples de la patience, de la charité, de l'humilité, du zèle de M. Appiani n'avaient pas tardé à exercer une salutaire influence sur le cœur du jeune prêtre de la Propagande, son compagnon. M. Jean Mullener en approchant des contrées infidèles sentait combien, là surtout, on a besoin de vivre en communauté et de se resserrer dans les liens étroits d'une discipline fondée sur l'humilité et la charité afin de ne point s'exposer à perdre son âme en voulant sauver celle des autres. C'est pourquoi il avait supplié M. Appiani de le recevoir dans la Congrégation. M. Appiani qui, lui aussi, connaissait bien les excellentes dispositions de son compagnon de voyage, avait écrit à M. Pierron, Supérieur Général, pour lui demander la permission d'admettre le postulant. Nous apprenons cette particularité par la circulaire de M. Pierron du 1er janvier 1700 : «Il semble, dit-il, que Dieu veuille ouvrir à notre Compagnie la porte pour les fles de la Chine, en ce que notre Saint-Père le Pape, depuis trois ans, y a envoyé pour [42] Vice-Visiteur Apostolique un de nos prêtres italiens, nommé Louis-Antoine Appiani. Quand il sera arrivé à la Chine, il nous mandera s'il voit dispositions pour faire là quelque établissement et alors nous ferons un effort pour lui envoyer des ouvriers. Il me mande de Madraspatan (Madras), proche Meliapour ou ville de Saint Thomas, à la côte de Coromandel, qu'un de ses compagnons lui a demandé d'être reçu en notre Congrégation. Il me rapporte ses divers voyages et les peines qu'il a souffertes, et qu'il était déjà prêt d'entrer dans un navire qui devait le conduire à la Chine avec ses compagnons ; mais le capitaine de ce navire anglais ne -voulut pas l'y admettre quoiqu'ils eussent convenu du

---

<sup>2</sup> L'original de cette lettre se trouve dans les archives de la maison de Monte-Citorio, à Rome.



prix avec lui pour les passer. Il espère bientôt aborder à la Chine par quelque autre commodité.»

Ainsi présumant le consentement du Supérieur Général, M. Appiani reçut dans la Congrégation M. Jean Mullener, né à Brême, diocèse d'Osnabrück, le 4 octobre 1673, avant de s'embarquer pour quitter l'Inde et passer en Chine ; cette admission eut lieu à Madras, le 25 janvier 1699.

M. Mullener n'était pas le premier Missionnaire de la Propagande qui eût demandé à entrer dans la Congrégation ; avant lui avait été reçu M. Jean Appiani, frère cadet de celui dont nous parlons. Il était né le 22 mai 1667 et avait par conséquent quatre ans de moins que son frère. Voici comment M. Jean Appiani dans un écrit que nous avons de lui, raconte l'histoire de sa vocation : «Quand mon frère, dit-il, fut désigné par le Pape Innocent XII pour aller en Chine, j'étais à la Cour de l'Empereur, engagé dans les affaires du monde, m'occupant de toute autre chose que de celles de mon salut. Mon frère me donna avis de sa résolution et m'invita à le suivre, disant que c'était par ordre de Sa Sainteté, qu'il m'écrivait. Jamais homme ne fut plus surpris que moi en cette rencontre. Mais, Dieu qui avait résolu de me combler de ses miséricordes lorsque j'y pensais le moins, attaqua si vigoureusement mon cœur qu'après m'être senti en peu de jours détaché de tout ce qui pouvait [43] servir d'obstacle à ma vocation des Missions des Indes, je consentis à y aller et j'écrivis à mon frère la disposition où je me trouvais. Il me manda de me rendre à Venise, je m'y rendis. Il s'y rendit aussi, tout cela se passa, en 1696. Nous prenions des mesures pour faire le\* voyage ensemble lorsque Dieu en disposa autrement. Monseigneur l'Archevêque d'Ancyre, que Sa Sainteté envoyait au Mogol (Indoustan), en qualité de Vicaire-Apostolique, étant aussi arrivé à Venise, pria mon frère de me laisser aller avec lui ; sur quoi on écrivit à Rome et je fus nommé pour accompagner Sa Grandeur. Mon dit frère partit ensuite de Venise, le 23 juin 1697. Il passa par la Perse et arriva à la côte de Coromandel, au Grand-Mogol, où nous demeurâmes quelque temps ensemble, et s'étant embarqué sur un navire anglais il arriva au mois d'octobre 1699, à la Chine, où il est encore à présent. Pour moi, je partis de Venise au commencement de 1697, avec Monseigneur. Il est à propos de savoir que les Hollandais possèdent dans l'Empire du Grand-Mogol plusieurs provinces, villes et colonies où il y a quantité de Catholiques qui ne jouissent pas partout de l'exercice entièrement libre de notre Religion. Sa dite Grandeur qui avait déjà été dans ces pays, avait connu par expérience que les Missionnaires avaient besoin de la protection des Hollandais. Elle crut que pour l'obtenir il fallait y employer le crédit de l'Empereur. C'est à cause de cela que je fus obligé d'accompagner Sa Grandeur à Vienne, en Autriche, d'où après avoir engagé l'Empereur à s'employer auprès des Hollandais en ce qui était nécessaire pour le bon succès de notre Mission, nous nous rendîmes en Hollande, et les Hollandais nous accordèrent ce que nous demandions pour la liberté de la Religion catholique dans les pays de leur domaine qu'ils ont au Grand-Mogol. Comme mondit Seigneur eut obtenu la fin qu'il s'était proposé emmenant en Allemagne et en Hollande avec lui et qu'il n'était pas encore prêt à partir, il m'envoya à Paris pour obtenir du Roi le passage au Grand-Mogol sur ses vaisseaux. Étant [44] arrivé à Paris, je priai M. Pierron, très humblement, de me recevoir dans la Congrégation ; et il me reçut le 3 janvier 1798. Il voulut bien m'ouvrir après cela son cœur et me faire connaître le désir ardent qu'il avait d'envoyer de nos Missionnaires aux Missions des Indes ; et comme je le priais instamment de donner au plus tôt exécution à ce dessein, il me dit qu'il le ferait lorsqu'il recevrait des nouvelles de mon arrivée en ce pays-là. Il ajouta qu'il y était porté pour correspondre au désir qu'en avait notre vénérable instituteur, d'autant plus qu'il y avait une rente à Saint-Lazare qu'on devait employer en ces sortes de Missions... M. Pierron eut la bonté de répondre à la demande que je lui avais faite de quelques copies des Règles communes, le 5 janvier 1698 : «Lorsque nous enverrons des Missionnaires à M. votre frère ou à vous, ils porteront quelques exemplaires de nos Règles communes. «Mais M. Pierron ne se contenta pas d'avoir formé le dessein d'envoyer à mon frère et à moi des ouvriers pour travailler à la conversion des païens du Grand-Mogol et de la Chine ; il prit



toutes les mesures pour en venir à bout et en donna avis à toute la Compagnie et invita ceux qui avaient de semblables intentions à se préparer à un si grand voyage.»

M. Jean Appiani partit donc pour l'Inde emportant avec lui la permission de faire les vœux de la Congrégation partout où il se trouverait quand le temps en serait venu. Il les fit en effet à Surate, dans le Bengale, chez les Pères Capucins, le 16 janvier 1700. Un des compagnons de M. Jean Appiani voulut aussi entrer dans la Congrégation ainsi que nous l'apprenons par la circulaire de M. Pierron du 1er janvier 1702. «Nous n'avons pas de nouvelles plus fraîches, dit-il, de nos Missionnaires de la Chine et des Indes que celles dont je vous ai fait part, du 2 janvier de l'année passée ; mais j'ai reçu une vieille lettre de M. Jean Appiani, qui a son département dans le royaume du Grand-Mogol et vers le Bengale, laquelle est du 20 février 1700, où il me mande que deux jours auparavant, interprétant notre [45] Volonté sur ce que nous avons donné permission à M. Appiani de recevoir deux autres prêtres en notre Congrégation, (il ne reçut pourtant que M. Mullener) il avait reçu comme Missionnaire de notre Congrégation un prêtre âgé de 31 ans, de noble famille de Ravenne, nommé Nicolas-Pie Pastoli, docteur en droit civil et canon, qu'il a professé en son pays de Romagne, lequel ayant fait une retraite à Rome en notre maison de Monte-Citorio, y fut si touché de Dieu que depuis il n'eut que du mépris pour le monde et conçut un tel zèle pour le salut des Indiens, qu'il quitta tout pour se consacrer à leur service, et il fait tant de fruit auprès d'eux que le même M. Appiani, le jeune, me mande qu'il faudrait faire un gros volume pour marquer les biens spirituels et temporels qu'il y a faits en faveur de ces peuples-là, ayant un don tout particulier de se faire aimer et chérir de toutes sortes de gens, même des infidèles et des Anglais et Hollandais hérétiques qui ont secondé tout ce que son zèle lui a fait entreprendre, et enfin ce qui est de plus considérable, c'est qu'il est un homme extraordinairement vertueux et qu'on l'appelle en ce pays-là *angelus pacis* et un saint. Vous voyez par là que voilà un grand don que Dieu a fait à notre Compagnie. Il m'a écrit pour me prier d'agréer sa réception ; mais il demande cela d'une manière qui fait bien connaître qu'il possède déjà l'esprit de sa vocation et les vertus qui le composent. Il ne s'est point présenté d'embarquement que celui qu'on prépare en ce mois-ci par lequel je ne manquerai point de lui mander que nous agréons ce qu'a fait M. Jean Appiani et que nous souhaitons qu'il plût à Dieu de nous en envoyer beaucoup de semblables. Il nous demande de là et de la Chine que nous envoyions d'ici de bons ouvriers ; mais nous attendons que les différends qui sont entre les Missionnaires-Apostoliques soient décidés à Rome.»

Cependant M. Pierron, en admettant ainsi dans la Congrégation, des Prêtres de la Propagande, ignorait qu'ils fussent liés par un serment particulier et qu'ils eussent besoin d'en être [46] déliés pour être admis à s'engager dans la Congrégation par les vœux ordinaires. Ayant appris cette difficulté il s'adressa à M. Anselme, Missionnaire de la maison de Monte-Citorio, de Rome, qui était honoré d'une confiance particulière de la part du nouveau pape Clément XI, voulant ainsi se mettre en règle au sujet de l'admission de ces trois sujets de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le 1er août 1701 il écrivait à M. Anselme :

«Il y a longtemps que nous n'avons pas eu de nouvelles de M. Jean Appiani qui a eu sa mission au Bengale et au Grand Mogol. Il est frère de M. Louis Appiani. Il a eu dévotion et M. Mullener aussi d'être reçu du corps de notre Congrégation ; et M. Jean Appiani a déjà fait les vœux que nous faisons. Les deux ans de probation de M. Mullener n'achevèrent que le 25 janvier. Quand je donnai permission de recevoir ces deux Missionnaires Apostoliques, je ne savais pas comme je l'ai su depuis qu'ils fussent liés par un serment à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Je vous prie, Monsieur, dans quelque bonne occasion d'en dire un mot à notre saint Père le Pape. Je crois que son agrément verbal nous suffira pour les retenir en notre Congrégation et ratifier les vœux qu'ils y ont faits à présent, ne doutant pas de leur dispense. M. Mullener m'a mandé qu'il avait écrit à la Sacrée Congrégation pour lui demander sa dispense ou commutation pour les vœux de notre Congrégation.»

Le Pape répondit à M. Anselme qu'il ratifiait ce qui était fait pour M. Appiani ; mais que pour les deux autres il permettait qu'ils entrassent dans la Congrégation, à condition cependant de rester dans les Missions étrangères, selon le but de leur premier serment. C'est au moins ce que l'on peut conjecturer d'une autre lettre de M. Pierron à M. Anselme datée du 19 septembre 1701.

«J'écrirai à M. Appiani, dit-il, conformément à la réponse que vous a faite notre saint Père le Pape touchant la dispense de MM. Mullener et Pastoli, ce dernier n'ayant fait serment [47] que pour dix ans ; en voilà environ quatre de passés ; dans, six ans il n'aura plus besoin de dispense et comme vous dites, nonobstant leur serment ils peuvent travailler sous la direction de MM. Appiani, et supposé qu'il les admette à faire les vœux de notre Congrégation, dans la bonne foi où ils étaient qu'il n'y aurait pas de difficulté à obtenir leur dispense, notre saint Père le Pape peut être bien assuré que ni moi ni mes successeurs n'auront point la pensée de les retirer des missions étrangères où la Sacrée Congrégation les a destinés et ainsi son intention sera toujours gardée.»

Pendant ces négociations M. Mullener était parti de Madras -pour la Chine avec M. Louis Appiani et la réponse de Rome ne lui arriva que fort tard, c'est pourquoi il ne fit les vœux que quatre ans après sa réception c'est-à-dire le 2 février 1704 étant déjà à Chung-King-Fou, dans le Sa-Tchuen, en Chine.

Quant à M. Pastoli il ne put profiter de la permission qu'il -avait reçue à cause du départ de M. Jean Appiani qui quitta les Indes et revint en Europe. D'après les Mémoires du cardinal de Tournon (Tome 7, page 292), nous apprenons qu'il avait voulu suivre son frère en Chine, mais qu'il avait été arrêté par la maladie. «Ce digne ecclésiastique, disent ces Mémoires, qui s'appelait Jean Appiani avait, en compagnie de son frère Louis > Antoine, entrepris le voyage de la Chine. Mais étant tombé malade en route il fut laissé par son frère dans les Indes. Sa maladie n'ayant fait que croître, il fut obligé de revenir en Europe. Dans une lettre de M. Louis Appiani écrite le 17 janvier 1700, nous lisons ces mots : «J'oubliais de vous dire que l'ai laissé à mon départ mon frère Jean assez malade dans les Indes, je ne sais à quel parti il s'arrêtera.»

En rentrant en Europe M. Jean Appiani amena avec lui un jeune Indien pour le faire élever à Paris. Il repassa ensuite en Piémont, puis à Rome. Comme on le -voit d'après un rapport qu'il fit pour être présenté à une assemblée générale de la Congrégation, le principal motif qui ramena M. Jean Appiani en [48] Europe fut le désir de faire un Établissement de la Congrégation dans les Indes, dessein qu'il voyait près d'échouer : «Après la circulaire de M. Pierron, dit-il, je crus que j'allais avoir la consolation l'année suivante d'embrasser de nos Messieurs dans le Mogol. Mais en lisant la lettre particulière que M. Pierron me fit l'honneur de m'envoyer en même temps, je vis à mon grand regret qu'il songeait à différer l'exécution de son dessein et que cela ne provenait que de ce qu'il n'était pas assez instruit des Missions des Indes. Voici comment il s'explique (la lettre est du 27 février 1698) : «Monsieur votre frère, dit-il, nous a écrit quelques mots qui font connaître que vous ne manquerez pas de traverses dans le Mogol puisque Monseigneur de Meliapor prétend que ce pays-là est sous sa juridiction et qu'il y a des vicaires. Selon cela il ne nous faudra pas presser à envoyer personne avant que toutes choses ne soient bien affermiées tant pour la Mission qui vous est échue en partage au Bengale que pour celle de M. votre frère à la Chine.» Je me donnai l'honneur là dessus de répondre à M. Pierron, que mon frère n'avait pas eu assez de temps ni de conjonctures propres pour s'instruire à fond des traverses que je pouvais avoir dans ma mission, mais qu'en ce temps-là, à cause de mes longues maladies je n'avais pas encore pu voir Monseigneur de Meliapor et que depuis que j'avais eu l'honneur de lui parler, j'avais toujours été de bonne intelligence avec lui.» On voit d'après ces dernières paroles que M. Jean Appiani se fit illusion sous l'apparence d'un plus grand bien. Au lieu de se contenter de rester à son poste, il voulut venir en Europe pour essayer de décider le Supérieur Général à faire un établissement de la Congrégation. Il n'est point étonnant qu'ayant toujours vécu dans le monde et n'ayant pu se pénétrer des maximes de S. Vincent, il se soit laissé entraîner par l'apparence de ce qu'il croyait un

bien. Mais le Supérieur Général n'approuva pas sa démarche et ne jugea même pas qu'il fût expédient pour lui de retourner dans les Indes. [49] En 1707, le cardinal Cenci, ayant fondé une maison de la Congrégation à Fermo, M. Jean Appiani fut un des premiers Missionnaires de cette maison. Enfin il fut plus tard le compagnon de M. Gomez Costa, en Portugal, pour la fondation de la première maison de la Congrégation à Lisbonne.

#### § V. Entrée de MM. Appiani et Mullener en Chine.

Ce fut le 14 octobre 1699, que les deux Missionnaires entrèrent en Chine. Ils abordèrent à Canton environ trois ans après leur départ de Rome. Leur premier soin fut de s'appliquer à apprendre la langue du pays et à chercher les moyens de réaliser le projet qu'avait en vue la Sacrée Congrégation de la Propagande, c'est-à-dire, l'établissement d'un séminaire pour les Chinois. Mais ils ne tardèrent pas à voir se dresser devant eux des difficultés inouïes. M. Pierron, Supérieur Général, dans sa lettre du 1er août 1701, à M. Anselme, nous en fait entendre quelque chose.

«Nous avons reçu depuis peu, dit-il, des lettres de MM. Louis Appiani et Jean Mullener, du 2 de janvier 1701, qui sont venues de la Chine avec bien de la diligence. Ils me mandent qu'ils s'appliquent à apprendre la langue du pays qui est très difficile et qu'il y a un grand champ ouvert pour la conversion des âmes, mais qu'il y a peu d'ouvriers, et que parmi ce peu, le démon y fourre la division, ce qui est un sujet de scandale et de gémissement à tous les gens de bien.»

Pour donner une idée de la cause de cette division nous croyons nécessaire de placer ici un petit extrait d'un ouvrage italien : *Apologia dei Padri Dominicani Missionarii della Cina* (Colonia, 1699) qui renferme quelques renseignements sur l'histoire de la prédication de la Religion chrétienne en Chine [50] pendant ces derniers siècles. Ces renseignements sont nécessaires pour comprendre ce que nous aurons à dire plus tard.

Les Dominicains avaient déjà été représentés en Chine par le Père Gaspar de la Croix en 1556, quatre ans après la mort de S. François Xavier, arrivée en 1552, dans Pile de San-Cian.

Le Père Gaspar, après avoir prêché dans le royaume de Camboge, entra en Chine et y prêcha avec beaucoup de zèle la foi chrétienne, renversa les idoles d'un temple pour persuader au peuple de la contrée l'impuissance de leurs dieux ; les Mandarins qui avaient d'abord le dessein de le mettre à mort, se bornèrent à le chasser du royaume. Il se retira à Ormuz où il convertit un grand nombre d'infidèles ; mais sa santé se trouvant affaiblie par ses travaux, il se retira à Lisbonne, où il mourut dans l'exercice des actes de charité, il était originaire d'Evora. Le Roi Sébastien l'avait nommé évêque de Macao, mais le Seigneur lui réserva une récompense plus digne de ses travaux.

Le Père Martin de la Rada, religieux Augustin, entra en Chine pour annoncer l'évangile, en 1575.

Les Pères Jésuites Roggiero, Pasio, et Ricci y entrèrent en 1581. Ce dernier y forma un établissement, après avoir passé quelque temps à apprendre la langue et à catéchiser les infidèles.

Le père Jean de Castro, Dominicain, premier Provincial de la province de Saint-Rosaire, aux Philippines et le père Michel de Benavides passèrent peu de temps après en Chine pour y annoncer l'Évangile. Ce dernier connaissait très bien la langue chinoise avant de se rendre dans le céleste Empire ; aussi à peine entrés ils purent exercer l'apostolat, malgré la persécution dont ils étaient menacés. Ils eurent à souffrir les rigueurs d'une dure prison à Hay-Teng. Conduits devant les tribunaux et accusés d'être des espions du Roi d'Espagne, ils purent se justifier de ce grief et ils convainquirent les Mandarins qu'ils n'avaient d'autre but que de prêcher notre sainte loi ; mais l'ennemi [51] du salut leur suscita un

nouvel embarras qu'il ne leur fut pas possible de surmonter. Le premier Juge qui les avait acquittés fut accusé par une lettre anonyme adressée à ses supérieurs de s'être laissé gagner par argent. Quoiqu'on n'attachât pas une grande importance à cette accusation, les deux Religieux furent néanmoins obligés de s'en retourner à Manille.

Le Père Barthélemy Lopez, également Dominicain, avec deux autres de ses confrères, pénétra aussi en Chine vers 1587, et établit un couvent de son ordre à Macao pour le service de cette Mission. Dans cette résidence il eut beaucoup de tracasseries à essayer de la part de ceux qui auraient dû lui prêter leur concours.

En 1612, le Père Jean de la Piété, Dominicain portugais, évêque de Macao et Vicaire-Apostolique de la Chine, s'étant rendu à Manille pour les affaires de son Église, et voyant les grands biens que faisaient les religieux de S. Dominique à Parian (dans les Philippines) parmi les marchands chinois qu'ils instruisaient et convertissaient, envoya en Chine deux Religieux de son ordre qui connaissaient bien la langue ; ce furent les Pères Thomas Mayor et Barthélemy Martinez. Arrivés heureusement en Chine, la jalousie et les intrigues des Missionnaires d'une Société, qui déjà s'était acquis un certain crédit dans l'empire, les empêchèrent d'y entrer.

Il n'y avait à cette époque d'autres Missionnaires en Chine que des Jésuites qui annonçaient l'Évangile et établissaient des Églises.

Le Père Ricci se concilia les bonnes grâces de l'Empereur au moyen des présents qu'il lui fit ; il lui donna entre autres choses deux tableaux représentant Notre-Seigneur et la sainte Vierge. Ce prince les reçut avec le plus grand plaisir non par un sentiment de religion, mais à cause de leur nouveauté, et les fit placer dans un endroit apparent de son palais pour y être honorés.

Le Père Jésuite obtint l'autorisation d'acheter une maison à [52] Pékin et de l'habiter. Il s'adonna avec ardeur à l'étude des livres de Confucius. Frappé des belles maximes de morale et de politique qu'il y trouva, il crut pour le bien de la religion devoir appuyer les vérités du Christianisme de l'autorité de ce grand philosophe ; ce fut là le motif qui le porta à mettre en relief les points de conformité qu'il croyait remarquer entre notre sainte Religion et les écrits de ce philosophe et des autres érudits chinois.

Étudiant, avec cette préoccupation, il se persuada facilement, que par Chang-Ti signifiant *le roi de dessus* (il ré di sopra) ce philosophe avait voulu désigner le vrai Dieu ; que par Tienchin signifiant *Esprit*, il avait voulu désigner les vrais esprits, tels que les anges ; que *Ling-Coei* dont se servent les Chinois pour désigner notre âme, désignait une âme telle que nous la concevons, spirituelle et immortelle.

Plein de ces idées, le Père Ricci composa en chinois un livre intitulé : *de la loi Divine*, qui fut imprimé à Pékin en 1603. Cet opuscule, composé avec adresse, plut aux lettrés dont néanmoins un très petit nombre se convertit, bien qu'il les forçât de voir la conformité de la doctrine chrétienne avec celle de leurs maîtres. Le Père Ricci craignit de les offenser, de les irriter et d'attirer la persécution sur sa tête et celle de ses confrères, en condamnant la secte des lettrés qui dominait en Chine, ce qui aurait eu lieu infailliblement s'il leur eût proposé des points de doctrine trop nouveaux, et tout à fait en désaccord avec ceux qu'ils avaient puisés dans les livres de leurs philosophes.

Le Père Longobardi, religieux de la même Compagnie de Jésus et Missionnaire-Apostolique, ayant lu sans préventions les livres classiques des Chinois, y trouva tout le contraire de ce que le Père Ricci avait cru y remarquer ; il s'était convaincu, que ces livres disent bien des choses du Chang-Ti, Roi suprême, qui ne peuvent convenir à la nature divine. Pendant 13 ans il examina les difficultés que faisaient naître dans son esprit les opinions du Père Ricci, sans cependant oser se prononcer contre [53] elles, par respect pour sa personne. Établi Supérieur de ses confrères, il désira que ceux qui étaient d'un sentiment différent sur ce sujet, missent leur manière de voir par écrit avec les raisons sur lesquelles ils appuyaient leurs opinions. Les Pères Sébastien et Ruyz composèrent chacun



un traité, et s'attachèrent à prouver avec la philosophie naturelle des Chinois que ceux-ci n'avaient jamais reconnu une substance spirituelle différente de la matière, et que par suite ils n'avaient jamais eu une notion distincte de Dieu, des anges ni de notre âme.

Le Père Longobardi se confirma dans son sentiment par la lecture de ces traités, et lui-même en composa un dans lequel il établit avec les preuves les plus convaincantes, l'athéisme de la secte des lettrés. Néanmoins l'opinion du Père Ricci prévalut toujours dans la Compagnie de Jésus, alors même que les Missionnaires des autres Instituts et les Vicaires-Apostoliques s'étaient déclarés pour le sentiment du Père Longobardi. Le livre du Père Longobardi occasionnant de graves scrupules aux Pères de la Compagnie qui le lisaient, au sujet de la conduite adoptée par leurs confrères en Chine, le Père Hurtado, leur Vice-Provincial, fit brûler cet ouvrage, digne cependant de passer à la postérité. Ce fut pour le Père Longobardi un grand crime de n'avoir pas suivi le torrent, et d'avoir combattu le sentiment adopté par la Compagnie en spéculation et dans la pratique. Les soins des Jésuites pour rechercher et brûler les exemplaires du livre de leur confrère, ne purent empêcher qu'un de ces exemplaires ne parvînt aux mains du Père Antoine de Sainte-Marie, zélé Missionnaire de S. François, qui le rendit public, et quelque temps après le Père Dominique Navarrette en donna une seconde édition.

Après les Pères Ricci et Longobardi, les plus célèbres Missionnaires que les Jésuites ont eu en Chine sont les Pères Adam Schall, allemand, Favre, français, Verbiest, flamand et Grinialdi, italien. Les deux premiers ont été présidents du tribunal des mathématiques et se sont servis avec avantage de [54] cette science pour s'accréditer dans cette Cour et la rendre favorable à notre sainte Religion. Ils firent différents ouvrages pour l'Empereur et pour les Grands de la Cour, des canons de bronze, des horloges, des machines de différentes sortes propres à satisfaire le prince, à amuser les Grands et à être utiles au public. C'étaient les Pères Jésuites qui présidaient à la confection du calendrier de l'empire avec indication du mouvement des étoiles, des jours heureux et néfastes, du temps convenable aux mariages, aux constructions, pour se mettre en route et autres choses semblables.

Après une interruption de plusieurs années, les Dominicains furent représentés en Chine par le Père Ange Coqui en 1631, dans la province du Fokien ; ce Père mourut en 1633 entre les bras du Père Jean-Baptiste Morales. Lorsque la persécution commença en 1664, les Dominicains avaient des églises dans 5 villes, 3 bourgs et 3 villages des provinces du Fokien, du Tché-Kiang et du Kantung.

Le Père Jean-Baptiste Morales, Dominicain, arriva en Chine en 1633 avec le Père de Sainte-Marie, Franciscain, accompagnés de quelques autres Religieux de leurs confrères. Quelques doutes sur les cérémonies usitées parmi les Chinois à l'égard de Confucius et des défunts ne tardèrent pas à naître dans l'esprit de ces Pères qui en firent part au Père Hurtado, Vice-Provincial des Jésuites, résidant dans la ville de Fotcheù. Ces religieux mirent par écrit les réponses qu'ils avaient reçues de vive voix du Vice-Provincial. N'en étant pas satisfaits, ces Dominicains s'abouchèrent avec quelques lettrés consciencieux baptisés par le Père Alexi, Jésuite. Ils les interrogèrent sous la foi du serment, sur ce que pensait le commun des Chinois sur les cérémonies faites en l'honneur de Confucius et des morts ; ils apprirent que c'étaient de vrais sacrifices. Pour mieux éclaircir cette matière, le Père Morales assista à un de ces sacrifices. Enfin après six ans d'informations sur les coutumes et la croyance des Chinois, il se rendit à Rome sous [55] le pontificat d'Urbain VIII, à qui il fit l'exposé de ses doutes. Le Souverain Pontife lui dit qu'il était déjà averti de ces faits par une autre voie.

Le pape Urbain VIII étant mort sur ces entrefaites, les doutes du Père Morales furent décidés par la Sacrée Congrégation de la Propagande qui confirma son sentiment et censura la pratique des Jésuites. Cette censure fut approuvée le 12 septembre 1645 par le pape Innocent X qui ajouta la peine d'excommunication contre ceux qui transgresseraient cette décision. Retourné en Chine avec la condamnation précédente, le Père Morales n'en vit pas les heureux résultats qu'il s'était proposés, parce que les Jésuites qui virent avec



peine cette condamnation, envoyèrent neuf ou dix ans après, un nouvel exposé des faits, mais altérés, et obtinrent du pape Alexandre VII un décret approubatif, du 23 mars 1656, en rapport avec les circonstances mentionnées dans leur demande, ayant présenté ces cérémonies comme uniquement civiles et politiques. Les Jésuites se persuadèrent que ce second décret annulait et anéantissait celui que le Père Morales avait obtenu quelques années auparavant.

En 1669, le Dominicain Polanco, fit instance auprès de la Congrégation du Saint-Office pour savoir, si le second décret révoquait le premier, et il fut répondu le 13 novembre de la même année 1669, que vu la diversité des faits et des circonstances, chaque décret conservait sa force ; ce troisième décret fut confirmé le 20 du même mois par Clément IX.

Cette même année 1669, de nouveaux doutes furent soumis à la Congrégation du Saint-Office et référés aux cardinaux Lauria et Bona alors consultants. Leur réponse du 27 novembre se trouva conforme à celle qui avait été donnée sous Innocent X en 1645.

En 1674, Monseigneur Navarette, de l'ordre des Prédicateurs, archevêque de Saint-Domingue, proposa 46 doutes, c'est-à-dire 21 sur le culte de Confucius et les autres au sujet des défunts. [56] Examinés par ordre du Saint-Office par le cardinal Lauria consultant, et par le Père Miroballo, Théatin qualificateur ; la réponse fut la même que celle donnée en 1669.»

Vers cette même époque, en 1684, les Prêtres du Séminaire des Missions étrangères étant aussi venus en Chine, reconnurent que les Rites chinois n'étaient point compatibles avec la Religion chrétienne et adressèrent à cet effet, en 1700, une lettre au pape Innocent XII : elle se trouve imprimée dans les *Memorie storiche della controversia dei culti cinesi*, (Colonia 1700).

Voici un extrait de cette lettre

A la page 27 on lit :

«Depuis que les Jésuites eurent joint à la qualité de Missionnaires celle de mathématiciens, et que par un secret dont Notre-Seigneur n'avait pas instruit ses apôtres, ils eurent entrepris de se servir des *sciences profanes pour faire respecter la Religion jusques dans les palais des Empereurs* ; ils jugèrent à propos de s'insinuer à la Cour, et firent si bien qu'ils parvinrent jusqu'à se rendre présidents du tribunal des mathématiques, sans se souvenir qu'ils avaient autrefois décidé dans leur assemblée de la province de Nankin (à Kianting en 1628) qu'on ne pouvait pas baptiser le président des mathématiques, s'il demandait à être Chrétien, à moins qu'il ne renonçât à sa charge, à cause de plusieurs fonctions superstitieuses qui y étaient attachées ; sans considérer non plus que cette dignité leur attirerait infailliblement, comme il arriva, une horrible jalousie de la part de ceux qui l'avaient jusqu'alors possédée, et qui s'en voyaient dépouillés, et sans prendre garde enfin qu'elle traînait après elle des suites qui paraissaient peu compatibles, non-seulement avec la qualité d'apôtres, mais même avec la profession de prêtres, de Religieux et de Chrétiens ; comme de faire des calendriers où l'on marquât les jours heureux et malheureux, ou tout au moins d'y mettre son sceau ; de paraître avec des habits pompeux couverts de figures d'animaux, et de marcher avec un cortège magnifique. [57]

«Ils ont toujours tâché de se conserver cet important emploi, en se substituant de leurs Pères pour successeurs, quoique le Père Adam Schall, qui fut le premier élevé à ce haut rang, eût attiré sur lui et sur toute la Religion une violente persécution) qui enveloppa tous les ouvriers évangéliques, Jésuites et autres, ce qui fit dire d'eux en ce temps-là dans la Chine ; *qu'ils avaient tous péché en Adam*. (Voir la relation de cette persécution en 1666 dans ce qu'a écrit le Père Antoine de Sainte-Marie.)

«Ils remplissaient donc ce grand poste avec assez de succès) lorsque l'Empereur qui était content de leurs services, voulut leur donner un témoignage de sa bienveillance. Un jour qu'il visitait la salle des mathématiques où ils travaillaient, il traça de sa main sur un cartouche cri grands caractères deux lettres chinoises, qui selon la force de la langue,

veulent dire ou *observez le ciel*, comme mathématiciens, ou *adorez le ciel*, comme on l'adore dans la Chine (*cælum colito* King Tien). Les Jésuites qui aimaient à croire que l'Empereur pensait à la Religion chrétienne, donnèrent à ces paroles une troisième signification, en prétendant que par le *ciel* il fallait entendre dans un sens figuré, *le Seigneur du ciel*.

«Ce n'était pas un grand mal de se flatter que l'Empereur était touché de quelque sentiment de Religion ; mais l'interprétation que les Pères donnaient à ses paroles était fautive. Cependant comme c'est une marque d'honneur extraordinaire à la Chine d'avoir reçu quelque chose de l'Empereur, les Jésuites ne firent pas un mystère de la faveur qui leur avait été faite, et ils furent aises de faire part à la Religion qu'ils professaient, de la gloire qui se répandait sur eux. Ils tirèrent donc ce tableau de la salle des mathématiques, et en firent faire un grand nombre de copies qu'ils envoyèrent à leurs Pères dispersés dans les provinces. Il pouvait leur servir de sauvegarde contre les insultes des Mandarins mal intentionnés. Ils le mirent pour cet effet sur la porte de leurs maisons ; de là ils l'introduisirent [58] dans les églises, le rangèrent à côté du sanctuaire, et l'avancèrent toujours par degré, ils le placèrent enfin jusque sur l'autel où il demeura, et où il demeure encore aujourd'hui exposé aux yeux ; et si on l'ose dire à la vénération du public. Telle a été la généalogie, et pour ainsi parler, la fortune de ce funeste tableau.»

Mais à quoi bon s'étendre davantage sur cette question ? qu'il nous suffise ici de dire que M. Appiani, en vrai disciple de S. Vincent, ne cherchait qu'à éviter les troubles occasionnés par ces disputes et à travailler à l'œuvre de Dieu dans le silence, l'obscurité et la pauvreté. Il jugea donc bientôt que dans les circonstances où l'on se trouvait, il ne pourrait établir son séminaire ni à Canton, ni à Pékin, mais qu'il fallait chercher quelque endroit retiré et qui n'eût pas encore été fréquenté par les Européens. Connaissant déjà par sa réputation l'orthodoxie, la bienveillance et les autres vertus de Monseigneur de Lyonne<sup>3</sup>, des Missions étrangères qui venait d'être nommé Évêque de Rosalie, Vicaire-Apostolique du Su-Tchuen, il résolut de se rendre dans ce pays très éloigné et reclus au fond de la Chine afin d'y travailler et de s'y consacrer tout entier à son œuvre apostolique.

#### § V. Établissement de MM. Appiani et Mullener à Chung-King-Fou. Persécution de la part des païens.

Nous apprenons par la circulaire de M. Watel, Supérieur Général, du premier janvier 1705, quelques particularités sur [59] ce premier établissement de la Congrégation dans l'intérieur du vaste empire de la Chine.

«Nous venons de recevoir, dit-il, des lettres de la Chine, datées du 15 octobre 1703, écrites par MM. Appiani et Mullener. Le premier ne se portait pas bien, ayant eu une fièvre double tierce. Ils sont toujours employés dans le vicariat de Monseigneur de Rosalie qui est encore à Rome. Il ont souffert diverses persécutions de la part des gouverneurs, des préfets de la milice et de leurs subdélégués. Dieu cependant les a assistés, a béni leurs travaux et couronné leur patience. Ils ont une maison dans la ville de Chung-King-Fou où ils font leur résidence ordinaire, ils y ont une petite église ou oratoire dédié au grand Empereur du ciel. Les villageois des lieux circonvoisins leur en ont dressé deux autres à la campagne avec des cannes et des joncs ou de la paille. Un ermite païen s'était rangé parmi leurs catéchumènes et leur offrait le temple qu'il desservait pour le culte des idoles afin d'en faire une église consacrée au vrai Dieu. Cette nouvelle chrétienté est composée de cent personnes environ, toutes très ferventes et très patientes. Ces messieurs les élèvent dans la simplicité et pureté des mœurs des premiers fidèles. Ils ont eu la consolation de voir mourir huit petits enfants après avoir reçu le baptême et un vieillard dans des

---

<sup>3</sup> Monseigneur de Lyonne était en ce moment à Rome et il ne rentra plus en Chine à raison des événements qui s'y passèrent. Il assista en 1712 à l'ouverture du tombeau de S. Vincent, à Paris.

sentiments d'une vraie componction et dans la détestation du culte des idoles qu'il avait adorées dès son enfance. Ils ont obtenu la guérison de trois malades presque désespérés par l'intercession du vénérable serviteur de Dieu, M. Vincent notre très honoré Père, leur faisant dire quelque prière et leur donnant à boire certaine liqueur où se trouvait coupé du linge imbu de son sang. A présent ils sont paisibles et voient une grande porte à la publication de l'Évangile. Ils demandent des hommes vertueux, capables et zélés pour prendre part à leurs travaux.»

Ainsi le ministère de la Congrégation s'établit en Chine selon l'esprit de S. Paul. *ut fides vestra non sit in sapientia [60] hominum, sed in virtute Dei*, c'est-à-dire, non sur les maximes du monde, mais sur la vertu de Dieu ; non sur la faveur des Grands, des Princes et des Lettrés, mais sur la pauvreté et la patience. Avant de partir de Canton M. Appiani, d'après les conseils qu'on lui donna, s'était adressé aux Jésuites de la Cour de Pékin pour obtenir par leur moyen d'être recommandé au Vice-Roi de la province, nous verrons ce que produisit cette demande.

Nous possédons encore la relation de ces premiers travaux de MM. Appiani et Mullener dans le Su-Tchuen. Elle fut écrite en latin et adressée au Supérieur Général. Ce dernier l'envoya ensuite à M. Jean Appiani alors à Rome et elle a été conservée dans les archives de la maison de Monte-Citorio ; nous en donnons ici la traduction. Elle renferme le récit de ce qui s'est passé dans cette Mission pendant l'année 1702 jusqu'au mois de mai 1703.

«Bien que par toute la terre Satan s'efforce d'empêcher tout ce qui tend à la gloire de Dieu, au salut des âmes et à la conversion des peuples, néanmoins il a paru employer toutes ses forces pour empêcher que la prédication de l'Évangile ne prit racine dans la Province du Su-Tchuen qui, autrefois dépeuplée par un tyran, reprend aujourd'hui une nouvelle vie, grâce à la faveur de l'Empereur et à l'affluence des populations qui viennent des autres Provinces de l'Empire pour s'y fixer. Au mois d'avril 1702, j'achetai une maison dans la ville de Chung-King-Fou, qui est une cité commerçante. Avant de prendre possession de la maison, il me fallut visiter les Mandarins comme pour leur demander la permission d'y entrer. Ils savaient en effet que quatre Européens étaient arrivés ; que deux étaient allés à la Métropole (c'était MM. Basset et de la Balvère, des Missions étrangères) et que les deux autres étaient restés ici. On avait déjà envoyé des émissaires pour savoir chez qui nous étions logés. Pendant que je visitais les Mandarins, M. Mullener prit possession de la maison afin qu'il fût plus difficile de nous [61] en chasser si l'on voulait nous contrarier. Dieu permit que je, visitasse d'abord le Gouverneur de la ville qui était Tartare de nation, qui me reçut bien quoique je ne me présentasse chez lui qu'avec un simple habit de toile noire et le collet blanc de notre Congrégation.»

Avant d'aller plus loin interrompons ici le récit de M. Appiani pour faire remarquer que ce n'est pas sans intention qu'il mentionne la nature de son costume. Il fait allusion à un fait qui paraissant peu important en lui-même, eut cependant des conséquences terribles. Le Père Mathieu Ricci, Jésuite, entré en Chine, comme nous l'avons dit, en 1583, avait d'abord adopté un genre de vie simple et pauvre. Mais bientôt cédant aux conseils des Mandarins et des Lettrés il se mit à se vêtir d'habits de soie et à se faire porter en litière comme les Mandarins. Cette première concession à l'esprit du monde le porta ensuite à se conformer aux autres usages des Lettrés du pays et nous avons déjà vu quels usages ! Son exemple fut plus tard suivi par les autres Jésuites, et nous verrons dans quel abîme les entraîna ce sacrifice des maximes de l'Évangile à celles de l'esprit du monde. Sans doute S. Paul dit *qu'il se fait tout à tous pour les gagner à Jésus-Christ*. Mais cependant s'il gagne à Jésus-Christ les Officiers et les Grands de la Cour de Néron, ce n'est pas en se conformant à la vie de la Cour et au luxe qui y règne, mais en portant la pauvreté et l'humilité de Jésus-Christ, et en y paraissant comme prisonnier et chargé de chaînes. M. Appiani, pénétré du même esprit que S. Paul et S. Vincent, ne s'imagina jamais que l'on pût gagner des âmes à Jésus-Christ avec d'autres armes que celles de sa passion et de sa croix.

Reprenons le récit qu'il nous fait des commencements de sa Mission.

«Le Gouverneur me témoigna beaucoup de bienveillance bien qu'à mon peu d'habitude des politesses chinoises il reconnût que j'étais encore nouveau dans le pays. Ce fut, dis-je, une Providence spéciale de Dieu, car si j'avais d'abord visité le [62] Mandarin militaire qui est plus élevé en dignité, mais qui n'a rien à faire avec le peuple, il aurait refusé ma visite et par suite le Gouverneur ne m'aurait pas admis chez lui. J'allai me présenter ensuite chez le Mandarin militaire, homme illettré, mais qui, grâce à sa force, à son courage et à ses services est parvenu du rang de simple soldat, à ce grade éminent. Celui-ci, je ne sais pourquoi, ne voulut pas m'admettre ; bien plus il me fit dire qu'il ne souffrirait pas que je prêchasse l'Évangile dans cette ville. C'est un fanatique adorateur d'idoles, qui a restauré beaucoup de leurs temples. Malgré ce refus j'allai visiter les autres Mandarins inférieurs soit civils soit militaires et je revins à la maison. Tous me rendirent la visite, excepté le Gouverneur, qui malgré sa bonté naturelle n'exécuta pas les promesses qu'il avait faites à différentes reprises, soit parce qu'il avait beaucoup d'affaires devant aller bientôt à la Métropole, soit qu'il craignit de blesser le Mandarin militaire. Ce dernier envoya demander qui nous étions et ce que nous venions faire dans ce pays. Il fit bien d'autres choses encore quand le Gouverneur fut parti. Nous répondîmes franchement que nous étions des Européens religieux, que nous venions pour inspirer au peuple la piété envers Dieu, envers l'Empereur et envers les Mandarins. Les Chinois sont excessivement peureux comme les a fort bien dépeints le Père Bartoli, Jésuite, dans son histoire de la Chine, c'est pourquoi, nos disciples ajoutèrent à ce que nous avions dit beaucoup d'explications afin de s'opposer à la mauvaise intention du Mandarin militaire ; ils dirent, par exemple, que nous avons des protecteurs à la Cour, que nous avons reçu des lettres de recommandation pour le Vice-Roi ; autant d'assertions qui nous furent nuisibles dans la suite, car elles furent répandues, et comme depuis un an elles n'ont point eu de réalité prouvée, elles ont fait naître le mépris pour nous, en nous faisant regarder comme des faussaires, des menteurs et des gens conduits par une mauvaise intention ; nos amis attendaient ces lettres de recommandation [63] promises, avant d'entrer plus librement dans notre maison. mais ces lettres n'arrivaient pas. Depuis notre départ de la province et de la Métropole de Canton nous croyions qu'elles avaient eu le temps d'arriver ici comme on nous l'avait promis de la Cour ; voyant qu'il n'était rien venu, nos amis furent confus de s'être faits nos protecteurs contre les gens mal intentionnés. Preuve nouvelle de la vérité de cette parole de l'Écriture que : Maudit est l'homme qui met sa confiance dans les hommes ; et de cet autre : qu'il vaut bien mieux mettre son espoir dans le Seigneur que dans les Princes. Que personne ne s'imagine ici que je veuille accuser de mensonge des Religieux zélés pour la gloire de Dieu comme n'ayant pas tenu leurs promesses. Il peut se faire qu'on leur ait promis à eux-mêmes et qu'on n'ait pas voulu exécuter ensuite. Je ne puis douter de l'intention, de la bonne volonté et de la coopération de ces Religieux dans une affaire de si grande importance qui intéresse purement la cause de Dieu. Dieu permit donc que l'on n'écrivit aucune lettre de recommandation, ou que si on en écrivit elles n'arrivassent point, afin d'apprendre par là à ses serviteurs à ne se confier qu'en lui, afin de faire voir plus manifestement sa puissance qui sait tirer le bien du mal et qui pour le mérite de ses ouvriers permet que Satan les passe par le crible. A dire la vérité, j'aurais bien désiré que cette promesse eût été inconnue de nos disciples, car on a beau leur recommander de ne rien dire, dès qu'ils ont peur ils cherchent aussitôt à s'abriter sous la protection des Grands, et ils pensent que tout est sauvé s'ils ont à la Cour quelqu'un pour les protéger. Au bout de quelques jours, le Gouverneur partit pour la Métropole. Le Mandarin militaire ne tarda pas à mettre notre constance à l'épreuve, non pas directement, car les affaires civiles ne le regardent pas, mais par le moyen du Préfet civil. Il eut aussi pour l'aider la mauvaise disposition d'un certain Lettré qui exerce l'astrologie judiciaire avec grande réputation. Dans une conversation que j'avais eue avec ce Lettré je l'avais convaincu de l'existence [64] d'un Être qui connaît tout, qui est indépendant de tout, qui gouverne tout fortement et Suavement et dont les secrets jugements sont un abîme, et par suite je lui avais démontré la futilité de sa prétendue science. Voyant que mes explications étaient de nature à diminuer le nombre de ses clients, il se tourna contre nous, et pour nous nuire il jugea à propos de se servir d'une parole d'un mauvais Chrétien. Ce Chrétien



depuis plusieurs années vivait dans l'adultère avec une femme païenne, à notre arrivée il avait paru penser à son salut éternel et promettre de se convertir. Mais il disait que ce qui s'opposait beaucoup à sa conversion et à sa réconciliation à l'Église était une dette qu'il avait de la valeur de quatre ou cinq écus. Je lui promis de payer sa dette pourvu qu'il cessât de fréquenter telle maison. Mais cette sorte de gens n'abandonnent le vice qu'au moment de mourir, et il s'arrangea avec cette femme pour me tromper en apparence ; mais il n'y réussit pas ; je voulais lui faire remettre l'argent par un autre et exiger de lui un reçu. Cette affaire qui avait fait du bruit était parvenue jusqu'aux oreilles de l'astrologue qui trouva l'occasion bonne pour exciter les Mandarins contre nous. Il commença donc à répandre le bruit que nous enrôlions des hommes pour faire une révolution, que nous donnions à chacun trois, quatre ou dix écus, outre la nourriture et le vêtement. Cette calomnie était d'autant plus vraisemblable qu'aux frontières de cette Province, il y a la guerre avec un Roi Tartare et que des Lamas fugitifs de ces contrées errent dans la Province pour chercher à y provoquer une révolution cette année ou l'année prochaine. Par suite, le Mandarin militaire, affectant la fidélité à son Gouvernement, força le Préfet du peuple à envoyer des gens pour examiner ceux qui étaient chez nous et pour chasser les Chrétiens de l'église. On ne saurait dire avec quelle arrogance ces émissaires arrivèrent pour nous menacer ; on ne saurait croire non plus le nombre et la nature des menaces qu'ils vociféraient contre nous, dans les rues et sur les places [65] publiques ; mais ils ne savaient pas encore ce que la loi Divine donne de force à un cœur européen. M. Mullener était à dissertar sur la Religion avec deux bacheliers quand ces émissaires arrivèrent et entrèrent sans saluer, chose qui est en Chine une marque de la plus grande incivilité et d'un souverain orgueil. Ils demandaient à haute voix pourquoi nous levions des soldats, donnant à chacun de l'argent, des vivres et des vêtements, et combien de noms nous avions déjà sur notre liste. Au bruit qu'ils faisaient j'accourus, et voyant leur impolitesse je ne trouvais pas d'expressions pour la leur reprocher, mais je leur demandai que voulait dire ce tapage ? Que venez-vous faire ? Qui êtes-vous ? Alors comme le feu fuit à la face de l'eau, je vis décroître leur arrogance. Ils furent bien plus troublés encore lorsque je voulus prendre leurs noms. Je dis à un de nos élèves de saisir le pinceau et d'écrire. «Je vais envoyer, leur dis-je, à l'autorité supérieure vos noms et un rapport sur vos actions et sur vos paroles, afin que vous soyez punis comme vous le méritez. Il n'est pas d'usage que nous livrions aux Mandarins la liste de nos Chrétiens. Que les Mandarins envoient eux-mêmes des gens pour faire une enquête chez nous, je ne m'y oppose pas ; je regarderais même cette enquête comme une faveur, car, plus on nous examinera et plus on trouvera que nous sommes innocents. Entrez donc, voyez, cherchez, et sachez que nous autres européens religieux nous sommes venus jusqu'ici non pour nuire à la Province, mais pour faire du bien à tout le monde.» Pendant ce temps-là, les Chrétiens arrivèrent montrant d'autant plus de ferveur qu'ils espéraient davantage avoir la protection du Vice-Roi comptant toujours sur la promesse divulguée par nos disciples qu'il viendrait des lettres de la Cour. Alors les émissaires qui étaient venus comme des lions respirant feu et flammes, changèrent de contenance, et s'en retournèrent modestement pour rapporter au Préfet civil ce qu'ils avaient vu et entendu ; bien qu'ils ne voulussent pas entrer dans l'intérieur [66] de la maison je leur avais dit que puisque tel était l'ordre du Préfet il fallait l'exécuter, je leur avais fait voir avec bonté tout ce qu'il y avait dans la maison afin de leur prouver que nous étions véritablement des européens et non des gens du pays ni de leurs ennemis. Après cette scène, tout bien examiné, il fut jugé expédient que j'allasse moi-même visiter le Préfet et que par une conversation je pusse ou détruire la calomnie, ou connaître ses intentions et savoir si ce que les émissaires avaient fait était en réalité l'exécution de ses ordres et quelle en était la raison. Il ne pouvait avoir d'autre chose en vue que de me mettre en prison jusqu'à ce que fussent arrivées les lettres de recommandation de la Cour qui devaient donner pleine satisfaction au sujet de la Religion. Le soupçon de rébellion est une affaire de grande importance partout, mais surtout en Chine où l'Empereur est un conquérant venu de Tartarie. C'est pourquoi ce soupçon pouvait nuire grandement à la propagation de l'Évangile, s'il était vrai que les émissaires eussent de leur propre mouvement et à l'ombre du nom du Préfet commencé à



nous accuser de ce crime ; j'étais donc prêt à réclamer une satisfaction qui n'était autre qu'un écrit authentique du Préfet reconnaissant que nous n'étions pas tels que les méchants voulaient le faire croire. Le lendemain, accompagné de trois de nos disciples, j'allai visiter le Préfet. Tout le monde me regardait passer avec étonnement, on se figurait que j'étais déjà condamné à la prison. Le cœur de nos disciples battait fort, car le Chinois tremble à la simple parole du Mandarin comme au bruit du tonnerre. Ceci arriva vers la fête de l'Ascension 1702 ; nous devions en faire un anniversaire bien plus rude encore en 1703. Pendant près de deux heures j'attendis le Préfet dans la salle des audiences et dans la cour du tribunal. Plusieurs fois ses domestiques vinrent me prier de rentrer chez moi disant que le Préfet avait beaucoup d'affaires. J'étais décidé à attendre jusqu'au soir. Pendant ce temps-là les satellites arrivent, préparent des instruments de torture pour mettre à la question [67] plusieurs accusés. A cette vile le visage de mes disciples pâlit. Je cherche un bâton pour frapper le tam-tam et forcer ainsi le Préfet à sortir, mais je n'en trouve point. Les gens du tribunal se moquent de moi, mais ils s'étonnent en même temps de mon courage et de ma liberté. En ce moment Dieu remplissait mon cœur d'une sainte ardeur pour sa cause. La salle d'audience se remplit de monde, les Chrétiens se tenant dehors attendent le résultat et craignent pour moi. Les serviteurs du Préfet viennent demander que quelqu'un entre chez lui de ma part pour lui dire ce que je veux. Je réponds qu'il n'en sera pas ainsi, que c'est mon affaire, que je dois la traiter moi-même personnellement avec le Préfet, que dans une cause où il s'agit de la vie et du sceptre de l'Empereur il m'appartient de parler immédiatement avec ce magistrat. Le Préfet craignant plus les paroles d'un homme qui ne faisait que balbutier le Chinois que je ne craignais les coups, répondit qu'il ne m'admettrait pas. J'avais obtenu sinon totalement au moins en partie une satisfaction publique en faveur de l'innocence de notre conduite. Nos disciples me forcèrent de rentrer à la maison ; le peuple voyait bien que nous étions des gens innocents qui, forts de leur conscience ne craignaient pas d'aller braver les interrogatoires dans cette salle où tous les jours on entend les sanglots et les cris de tant de malheureux torturés. Pendant ce temps-là M. Mullener gardait la porte de notre maison et recommandait l'affaire à Dieu ; il s'attendait à partager ma prison et d'autres tribulations au cas où nous aurions le bonheur d'être jugés dignes de souffrir l'ignominie pour le nom de Jésus. Je rentrai donc à la maison. Les Chrétiens y accoururent et pensèrent devoir écrire au Préfet pour lui déclarer le motif de mon recours à lui, qui avait été l'arrogance et l'insolence de ses émissaires et la grossièreté de ses satellites.

Dans cette lettre ils parlèrent aussi de la protection qu'ils avaient à la Cour et du voyage que je devais faire à la Métropole. Cette lettre fut conçue et écrite par un bachelier appelé à [68] cette fin et qui est compte parmi les plus savants Lettrés de la ville bien qu'il soit d'un rang secondaire en dignité. On dit dans cette lettre bien des choses que l'on aurait dû taire surtout en ce qui regardait les noms de nos protecteurs ; mais tout bien examine, ils crurent devoir écrire cette lettre dont je comprenais tous les détails. Comme ils croyaient tous qu'il était arrivé des lettres de la Cour je fus obligé de céder à leur manière de voir et à leurs craintes. Du reste, puisque l'on ne pouvait oublier ma visite au Préfet, il eût mieux valu ne pas écrire de lettre ou au moins ne pas désigner les noms de nos protecteurs à la Cour. Bien que l'on eût mentionné dans la lettre mon projet de voyage à la Métropole, je ne voulus pas l'exécuter de peur que nos ennemis ne répandissent le bruit que j'avais pris la fuite, le pensai qu'il me suffisait d'envoyer un exprès porter une lettre à M. Jean Basset, Pro-Vicaire Apostolique de cette Province, que je savais jouir dans la Métropole non-seulement de la paix mais encore d'une grande bienveillance de la part des Mandarins. A cette lettre j'en joignis une autre pour le Père Gerbillon, Jésuite, qui était à la Cour. Je lui racontais ce qui s'était passé contre son espérance et la nôtre. Je priais en même temps M. Basset de lire ma lettre au Vice-Roi et celle que j'écrivais au Père Gerbillon et de les envoyer s'il le jugeait convenable par des notaires, car cette ville de Chung-King-Fou n'a point de notaires. Le Vice-Roi était alors absent, il était allé avec l'armée sur la frontière. Notre ennemi, le Mandarin militaire, grand défenseur des idoles, nous avait déjà prévenus auprès des Mandarins de la Métropole. Aussi M. Basset fut-il mal reçu près d'eux ; aucun

ne voulut recevoir sa visite. Bien plus le Préfet Civil qui avait la même dignité que celui qui dans notre ville m'avait envoyé ses émissaires, jura qu'il ne permettrait jamais que l'on construisît une église dans la Métropole. On dit que c'était le Préfet militaire qui poussait davantage à cette défense. M. Basset lut mes lettres et ne jugea pas à propos de les envoyer à la Cour, il aima mieux attendre l'arrivée du Vice-Roi [69] qui devait revenir dans peu de jours parce que notre Empereur avait fait la paix avec le Prince Tartare en lui cédant une partie du pays. J'espérais aussi que le retour du Vice-Roi sauverait tout et nous rendrait la tranquillité. Mais quoi ? ce fut pis encore après.

«Ainsi le Saint, le grand Roi Prophète a bien dit la vérité quand par l'inspiration du Saint-Esprit il s'est écrié : Ne vous confiez point dans les Princes, le salut ne repose pas sur les enfants des hommes. Quand le Vice-Roi revint, M. Basset alla au-devant de lui ; soit qu'il ne connût point les réponses faites par les autres Mandarins, soit qu'il voulût dissimuler son intention, le Vice-Roi reçut M. Basset avec bienveillance et lui répondit favorablement. Mais empêché par plusieurs affaires, surtout par l'organisation du retour des troupes dans le Hou-Kouang il ne voulut pas recevoir la visite de M. Basset. Néanmoins on répandait dans la Métropole les meilleures nouvelles au sujet de la bienveillance du Vice-Roi à l'égard de M. Basset, elles n'étaient pas plus vraies que les mauvaises nouvelles que l'on répandait sur notre compte. Quand le départ des soldats fut opéré, M. Basset, notre Pro-Vicaire, voulut s'informer si le Vice-Roi avait reçu des lettres de recommandation de la Cour, mais un *non* qui fut répondu nous fit connaître sur qui il fallait fonder notre espérance. M. Basset envoya alors à Pékin et ma lettre et une autre qu'il écrivit lui-même ; il déclare qu'il en a reçu la réponse le 29 octobre, mais conçue dans le même sens que celle qui avait été écrite à Monseigneur de Lyonne, Evêque de Rosalie, Vicaire-Apostolique de cette Province. Mais revenons à notre ville. Voyant tous les obstacles que l'enfer dressait contre nous, je pensais qu'il était à propos de songer à l'avenir afin que si à cause de mes péchés nous venions à être chassés, il restât au moins une voie pour laisser pénétrer ici d'autres ouvriers évangéliques. Je fis faire une tablette avec des caractères dorés et argentés qui portait ces mots : *Temple du Dieu du ciel*, comme on a coutume de le mettre sur toutes nos églises, et [70] je la fis aussitôt afficher à notre porte. Je répandis aussi tous les livres que j'avais concernant la Religion chrétienne afin que l'on vît bien que nous n'étions pas des menteurs, comme un médecin qui quelques mois auparavant sous le nom de la Loi Divine avait répandu une magie défendue par les lois. Cette fraude avait été découverte et de faux chrétien, disciple de Satan, avait reçu le châtement qu'il méritait. C'était par ce moyen qu'avant notre arrivée Satan avait préparé des obstacles à la prédication de la loi divine. Je fis suspendre deux lanternes dans la salle des visites avec des caractères chinois qui indiquaient que notre œuvre était connue de l'Empereur ; on s'en sert même dans plusieurs églises ; j'espérais par là opposer une digue à la mauvaise volonté de nos ennemis ; et en effet on ne saurait croire combien ce double bouclier repoussa nos ennemis qui, comme je le dirai plus loin, regrettaient beaucoup que nous eussions mis cette tablette sans laquelle ils auraient pu nous nuire davantage. Dans la cour je suspendis un décret de l'Empereur qui permettait aux Européens de circuler à leur gré et de demeurer dans l'Empire et un autre décret dans lequel il est dit que notre Religion n'est pas fausse. J'avais résolu de ne pas me servir de ces moyens, mais la nécessité absolue m'aurait rendu coupable d'imprudence si je n'avais pas employé ces moyens humains, il est vrai, mais justes. Il est impossible de dire en détail tout ce que l'on répandait contre nous ; on ne pourrait pas me croire.

«Ainsi on disait que nous avions rassemblé nos soldats au mois d'octobre, que nous allions recevoir des armes, que nous avions été pris par les Mandarins, qu'on nous avait chargés de fers et chassés de la Province. Tous ces bruits servirent au moins à faire connaître à toute la Province qu'il y était arrivé des docteurs de la loi divine. Aussi, de différents endroits, bien des gens arrivèrent pour nous voir, nous et notre maison, par curiosité. Nous nous montrions à tout le monde, sans acception de personnes, nous discussions avec beaucoup de savants qui [71] étaient tout étonnés de n'avoir rien, à répondre aux dogmes que nous leur démontrions être fondés sur la raison naturelle ; un

grand nombre en venant nous trouver étaient préparés à défendre la cause de Confucius, ses lois, ses paroles, sa sainteté ; mais quand ils nous quittaient ils n'avaient rien à dire contre nous ; par là il est arrivé que beaucoup sont en réalité inexcusables s'ils n'embrassent pas la vérité. Plusieurs Lettrés paraissaient vouloir entrer dans le droit chemin, entre autres deux Lettrés de première classe avec lesquels nous avons discutés sur l'existence d'un seul, Dieu, sur l'immortalité de l'âme humaine et conséquemment sur le bonheur ou le malheur éternel. Mais l'autorité du Mandarin militaire était une forte opposition pour ceux qui désiraient entrer dans la voie du salut. Un des Mandarins civils inférieurs venant me rendre visite dans le costume de sa dignité, entra dans ma chambre et voulut être instruit et pourvoir à son salut éternel. Ce malheureux par respect humain ne parvint pas jusqu'à la parfaite connaissance de la vérité, et quelques mois après il descendit en enfer pour y maudire éternellement son chef et pour y connaître la vérité sans pouvoir l'aimer. Il y en eut plusieurs autres que les calomnies n'empêchèrent pas d'embrasser la vérité. Mais notre consolation était d'admirer la Providence de Dieu dans la manière dont elle se servait des mauvaises langues pour ouvrir plus facilement et plus sûrement la voie du salut à ceux qui étaient prédestinés à la vie éternelle. Bien que nous ne vissions pas beaucoup de fruits dans la ville il venait beaucoup de gens des villages et des villes voisines pour se faire instruire ; après avoir passé quelque temps auprès de nous, ils s'en retournaient assez instruits et nous donnaient de la consolation, comme je le dirai plus loin. Enfin le Gouverneur de notre ville revint : selon que je l'en avais prévenu, M. Basset lui avait fait visite à la mode du pays, c'est-à-dire avec des présents. Le Mandarin militaire espérait parvenir à son but en obtenant de lui notre expulsion ; nous espérions au contraire que le Gouverneur [72] allait mettre un terme aux insolences et aux méchancetés du Mandarin militaire qui avait remué ciel et terre pour nous faire convaincre de quelque crime. Combien de gens en effet envoya-t-il, qui étaient de vrais loups cachés sous la peau de brebis, qui feignaient la piété, qui paraissaient vouloir embrasser non seulement la Religion chrétienne, mais encore sa perfection en dépouillant tout le faste du monde ! Mais il plût à la divine bonté de nous faire connaître cette ruse par le moyen des païens eux-mêmes ; nous sûmes avec quelle perversité ces gens affectaient la recherche de la parfaite vertu et de la perfection religieuse ; notre ennemi aurait dû être touché s'ils lui avaient rapporté les choses fidèlement et s'ils n'avaient pas été enlacés dans les pièges du démon. Leur impiété en vint au point d'envoyer de faux pauvres pour tenter notre compassion, s'ils recevaient l'aumône ils devaient servir de témoins Pour assurer que nous donnions de l'argent pour enrôler. Mais comme nous n'avions pour patrimoine que la pauvreté, je fus forcé, contre l'inclination que Dieu m'a donnée, de fermer les entrailles de la pitié, puisque la pitié n'avait rien à donner. Combien de gens excités par une fausse rumeur vinrent pour donner leur nom à mon enrôlement prétendu, tandis que je n'avais pas d'autre étendard que la croix ; pas d'autre solde que la croix pour combattre les puissances de ces ténèbres !

«Il est à remarquer ici qu'on disait de nous ce que l'on disait des premiers Chrétiens. Je ne sais d'où ce bruit prit naissance, mais on prétendait qu'à nos nouveaux soldats nous imprimions sur le front un signe qui n'était visible qu'aux Chrétiens pour se reconnaître entre eux, signe qui ne pouvait être vit par les autres, quoi qu'ils fissent, à moins que celui qui le portait ne consentit à le faire voir. Je crois que cette fable venait de ce que quelques-uns avaient entendu dire que nous marquions les catéchumènes du signe de la croix ou de ce qu'ils avaient lu dans nos livres que Dieu imprime dans l'âme de ceux, qui renaissent dans les eaux du baptême un caractère indélébile et invisible. Quoi [73] qu'il en soit, ce bruit se répandit partout et beaucoup de curieux, venaient examiner nos fronts et ceux des gens de la maison, cherchant avec empressement à découvrir si la chose était telle. Ils pensaient que nous marquions ainsi les Chrétiens d'un signe invisible pour qu'ils ne se tuassent pas les uns les autres dans un soulèvement. Mais à qui l'arrivée du Gouverneur donna-t-elle plus d'espoir ? A nous certainement. Le Mandarin militaire lui demanda de nous chasser, le plus vite possible. Celui-ci répondit qu'il n'en n'avait pas envie, qu'il y avait beaucoup d'églises non seulement à Pékin sous les yeux de l'Empereur, mais encore

dans chaque Province. C'est pourquoi au bout d'un mois le Gouverneur fit appeler un de mes disciples, lui témoigna de l'affection et de la bienveillance et le chargea de me dire de ne pas m'attrister et de ne pas trouver mauvais qu'il ne vînt pas me voir, qu'il connaissait la coutume des églises, qu'il avait toujours été ami des Européens, et que dans les autres Provinces il avait toujours vécu avec eux dans une grande intimité. Pour le remercier, je lui envoyai plusieurs fois des chandelles de cire qui n'étaient guère blanches, mais elles étaient au moins faites à l'européenne, comme ils ne savent pas les fabriquer ici ; j'y ajoutai aussi ma lampe en étain qui avait été faite à Canton ainsi qu'un cadran solaire que j'avais demandé à M. Basset dans ma première visite et que le savais être vivement convoité par le Gouverneur. Si j'avais eu quelque chose de plus précieux, je le lui aurais donné bien certainement, mais il n'y a aucun Missionnaire qui souffre plus que nous de la pauvreté. Il serait cependant très utile, je parle ici humainement, qu'on eût quelque chose à l'occasion pour entretenir l'amitié des Mandarins. Après cela notre Gouverneur envoya souvent ses domestiques à notre église uniquement pour faire voir au peuple qu'il ne nous en voulait pas. Il le montra non seulement alors, mais encore, chose incroyable, quand d'autres Gouverneurs de villes passaient par la sienne, il les envoyait nous faire visite. Quand nous étions arrivés, le second Gouverneur, neveu du premier, [74] était absent à cause de la guerre des frontières. Lorsqu'il revint en ville je n'allai pas le visiter parce que s'il m'admettait le craignais que cela n'occasionnât une mésintelligence entre lui et le Mandarin militaire, et s'il ne m'admettait pas je craignais, que le peuple ne nous méprisât comme étant mal vus des Mandarins et n'osât plus venir à l'église. Mais il m'envoya lui-même ceux qui travaillent à rétablir la paix entre ceux qui sont divisés et me fit connaître par eux ce qu'il voulait. Je leur déclarai franchement mon intention et ma volonté en leur désignant clairement ce qui s'opposait à l'exercice de notre ministère. Ensuite prenant mes habits de cérémonie j'allai lui faire visite ; il me reçut avec affabilité et s'étonna de voir que pendant un temps si chaud je ne me fisse pas suivre d'un domestique. Il voulut me donner d'autres habits, et s'étonnant de me voir marcher à pied sous un soleil comme celui qu'il y avait, il fit mine de m'offrir un cheval. Je le remerciai disant que dans ma condition de Religieux je ne pouvais accepter ces adoucissements, et je m'en revins à la maison.

«Deux jours après, il m'envoya deux domestiques portant sa carte de visite avec charge de demander excuse de sa part s'il ne venait pas lui-même et ne m'invitait pas à dîner, parce que c'était un temps de jeûne pour eux. Les païens savent aussi dans les temps de calamité recourir au jeûne pour apaiser le ciel. A cette époque on avait prescrit un jeûne pour obtenir de la pluie et, comme dans les anciens temps, on commençait déjà à rejeter sur les Chrétiens la responsabilité de cette sécheresse ; seulement nous n'entendions pas encore ces cris : les Chrétiens, aux lions, les Chrétiens au feu ! les Chrétiens à la potence ! nous ne méritons pas ces faveurs. Plus tard on nous imputera un incendie, comme je le raconterai à l'année suivante. Comme notre Gouverneur dut se rendre dans une ville d'un ordre secondaire pour la gouverner à la place d'un Mandarin déposé, sa promesse n'eut pas d'effet, mais nous ne perdîmes pas pour cela son amitié. Pendant plusieurs mois, malgré [75] tout ce que l'on pensait et tout ce que l'on disait de nous, nous pûmes vivre en repos. C'est pourquoi j'avais résolu de ne tenter aucun effort pour calmer à notre égard le Mandarin militaire ; j'étais persuadé que plus je m'appuierais sur la Providence à qui seule appartient la cause de la Religion, plus aussi la prédication de l'Évangile trouverait de sécurité. cependant plusieurs me poussaient toujours à écrire à Pékin, aux Jésuites, au sujet des embarras que nous suscitait le Mandarin militaire : étant ainsi harcelé par les conseils que m'en donnaient continuellement, même les gens de la maison, je cédai à leur avis pour recourir à ce moyen humain de peur de paraître trop attaché à mon sentiment. J'écrivis donc à trois reprises différentes pour raconter simplement l'état dans lequel nous nous trouvions ; mais je ne réclamais ni ne repoussais l'intervention des Pères Jésuites ; je regardais comme indigne de moi et indigne d'eux de les engager à prendre à cœur une affaire qui étant la cause de Dieu devait par elle seule engager suffisamment des gens zélés pour la gloire de Dieu à faire tout ce qu'ils pourraient pour la favoriser. Déjà six mois



s'étaient écoulés depuis ma dernière lettre et je ne recevais point de réponse aux trois lettres que j'avais écrites.

«Aujourd'hui 20 mai 1703 je n'ai encore rien reçu. La vie humaine est ainsi mélangée de vicissitudes, on n'a pas toujours la paix, ni toujours la guerre, ni toujours le calme, ni toujours la tempête ; il en est ainsi jusqu'au bout de la carrière à la fin de laquelle on trouve ou l'abondance des biens permanents pour l'éternité ou l'éternelle horreur dans laquelle il n'y a aucun ordre et où le malheureux damné doit gémir pendant l'éternité. Le Gouverneur de notre ville fut obligé de retourner encore à la Métropole pour y saluer le Vice-Roi qui ne lui était pas favorable et de qui cependant sa position dépendait. Pendant cette nouvelle absence, le Mandarin militaire eut de nouveau le champ libre pour travailler et parler contre nous, puisqu'il n'y avait plus personne pour le contredire. Néanmoins il [76] n'essaya rien directement contre nous. il répandit le bruit que nous avions des femmes chez nous ; néanmoins cette calomnie futile n'eut pas cours tant que des Chrétiens esclaves du démon ne lui eurent pas frayé la route. Le Mandarin militaire entretenait jour et nuit à notre porte des gardes et des espions, ce qui empêchait un grand nombre de personnes de venir nous trouver. Il imposa et leva une contribution pour la reconstruction d'un temple d'idoles, et quand les Chrétiens lui refusaient, il les effrayait par ses émissaires leur reprochant d'être attachés à un royaume étranger et coupables de rébellion. On suppose que par ce moyen il avait voulu parvenir à savoir combien il y avait de familles chrétiennes dans la ville. Ensuite dans un conseil des Mandarins il déclara que c'était au Mandarin, des Lettrés qu'il appartenait d'empêcher que le peuple n'embrassât la Religion du Maître du ciel, que pour lui il avait déjà défendu aux soldats de se faire Chrétiens. Et en effet pour chaque soldat qui venait à notre église il y avait un châtiment de 40 à 80 coups de bâton, le ne me souviens pas combien, et ces coups sont terribles, car chacun enlève la chair. Je fus instruit de toutes ces mesures par plusieurs personnes, mais surtout par deux de ces Mandarins lettrés dont j'ai déjà parlé plus haut et qui étaient des plus ardents à me presser d'obtenir des lettres de la Cour pour mettre un frein à l'arrogance du Mandarin militaire. Ils venaient me consoler à leur manière, me proposant l'exemple de Confucius que personne à leur jugement ne saurait égaler. Lui aussi, disaient-ils, a souffert des calomnies, les hommes impies l'ont persécuté parce qu'il employait tous ses efforts pour réformer les mœurs dans diverses provinces ; mais enfin après plusieurs années il fit connaître la vérité et ce saint homme est loué par toutes les bouches, c'est ainsi qu'il en sera de vous. Vous travaillez à corriger les mauvaises mœurs des hommes. Vous leur indiquez le droit chemin ces gens ignorants et grossiers reçoivent vos conseils, mais soyez patients, la vérité, se fera jour.» Nous [77] vivions donc ainsi en paix attendant l'expression de la volonté du Seigneur, quand par un inscrutable dessein de la Providence la guerre, fut déclarée aux deux missions, à celle de la Métropole et à la nôtre. A la Métropole c'était directement contre la maison et indirectement contre les personnes, ici c'était contre les personnes qui s'étaient déjà immolées pour le salut des âmes. Cette attaque vint de la part de ceux dont l'Apôtre dit qu'ils sont retenus captifs par le démon pour agir selon sa volonté ; gens qu'il appelle *ennemis de la croix de Jésus-Christ, dont la fin est la mort, hommes de mensonge*. A la Métropole c'étaient les païens, étrangers à la vérité, ici c'étaient des Chrétiens, qui paraissaient se glorifier de ce nom mais qui tout en ayant nom de vivants étaient véritablement morts. Là ce fut la veille de Noël, ici la veille de l'Épiphanie qu'éclata la guerre préparée depuis plusieurs mois. Un voyage que nous finies à la Métropole rendit ces mauvais Chrétiens plus insolents et pendant ce temps ils préparèrent l'amertume à mon cœur. M. Basset se confiant toujours dans les lettres qu'il attendait de la Cour, voulut malgré l'hiver, la pluie, et la défense déjà ancienne du Mandarin construire la porte d'une maison neuve qu'il se préparait à bâtir. Cette construction offusqua les yeux d'un petit Mandarin militaire mahométan de Religion. Il faut vous dire que cette peste du Mahométisme est arrivé jusqu'ici pour faire la guerre à la Religion chrétienne. Il alla donc trouver le Préfet immédiat du peuple, et celui-ci voulant s'en faire un ami, prit sur lui le soin de chasser les étrangers, se rendit à la dite porte où il n'y avait personne et y proféra force malédictions et injures dirigées contre les

propriétaires. M. Basset sortit pour voir ce qu'il y avait et d'où venaient ces vociférations. Dès qu'il le vit, le Mandarin le chargea d'injures, le menaçant de coups s'il ne détruisait sa porte, et protestant que jamais il ne permettrait que l'on propageât une fausse religion. Le Mandarin aurait eu de quoi se calmer en voyant la patience, l'humilité, la douceur, le courage sacerdotal [78] qui paraissaient sur le visage et dans la contenance de cet ecclésiastique ; mais la rage le rendait aveugle ; indigné de voir qu'on répondait à ses menaces avec calme et avec courage, il se retira, méditant l'exécution de ces menaces pour le lendemain, jour de Noël, jour où la trompette angélique a annoncé aux hommes de bonne volonté cette paix que ce malheureux ne connaissait point. Le Préfet du peuple, le jour de Noël, envoya au Mandarin mahométan, une troupe d'ouvriers emprisonnés et chargés de chaînes, afin qu'après les avoir fait fustiger il les délivrât, à la condition de le défendre et de l'aider dans une œuvre où personne ne devait s'opposer à lui, c'est-à-dire de prêter la main aux satellites du Préfet pour détruire la porte en question. Cela fait, ils entrèrent de force dans la maison pour essayer de traîner au tribunal les domestiques de M. Basset ; mais comme ils ne pouvaient en exhiber aucun ordre écrit, ils ne purent exécuter leur mauvaise intention. Il n'y a que la Religion chrétienne qui apprenne à supporter patiemment et sans vengeance les attaques injustes. Mais que fera notre pauvre Pro-Vicaire Apostolique ? Attaquer, il ne le peut ; tolérer, serait nuisible au salut des âmes. A qui recourir ? Les Mandarins ont le glaive de la justice, s'ils abusent de la puissance que Dieu leur a donnée, pour nuire à eux-mêmes et aux autres ils en rendront plus tard un compte terrible à Dieu. Mais quel Mandarin voudrait prendre la défense d'étrangers venant d'un autre Royaume, pendant que le Vice-Roi, loin de les favoriser, les déteste ? Ce n'était donc pas à lui qu'il fallait recourir, même en supposant l'efficacité de la lettre que le Pro-Vicaire avait reçue de la Cour. Du reste, cette lettre était loin d'être efficace, et l'on donna pour certain à M. Basset que ce qui était arrivé avait été fait du consentement ou peut-être par ordre du Vice-Roi qui se plaignait que nous lui eussions fait attendre si longtemps des lettres de recommandation de la Cour qui n'étaient point arrivées ; et il concluait de cela que nous étions de faux Européens. Il ne restait plus qu'un seul expédient à M. Basset c'était de [79] recouvrir au Visiteur ou Zumtou de la province, qui réside dans la ville de Si-Gan-Fou de la province de Chen-Si. Il fallait donc en plein hiver entreprendre un voyage pénible, mais qui était de nature à procurer la gloire de Dieu. M. Basset, en homme habitué au travail et à la fatigue, accomplit ce voyage à cheval en seize jours. A Si-Gan-Fou il trouva le Père Basile de Glémone Italien de la stricte observance de S. François, Pro-Vicaire Apostolique de cette province, c'est un homme distingué par sa connaissance de la langue chinoise, par son zèle pour le salut des âmes et par son expérience dans les Missions. Il reçut à bras ouverts M. Basset, et prenant en main sa cause qui était celle de Dieu, il l'introduisit chez le Visiteur qui était parent de l'Empereur. Ce Magistrat le reçut avec bienveillance et fit beaucoup en faveur de M. Basset, il en fit même plus que ne pensaient les Mandarins de la province et donna ordre au troisième Mandarin de la province du Su-Tchuen d'examiner l'affaire et de lui en donner un rapport écrit. M. Basset nous apprit ce succès par des lettres que nous reçûmes au mois de mars ; nous en remerciâmes Dieu de tout notre cœur espérant pouvoir désormais nous appliquer sans obstacle à émonder, à semer, et à planter dans cette portion de la vigne du Seigneur.»

#### § VI. Événements de la Mission en 1703.

— Persécution de la part des Chrétiens.

«Mais revenons, continue M. Appiani, à notre ville de Chung-King-Fou et décrivons brièvement une assez longue tragédie. Déjà nous étions accablés d'épreuves ; et bien que par la grâce de Dieu nous n'eussions aucune crainte des travaux, des affronts, de la mort, cependant pour ce qui me concernait, plusieurs fois j'avais demandé à Dieu ou de mettre fin au mal, ou de m'enlever dans ma langueur du milieu de Chrétiens apostats qui scandalisaient les païens sans qu'il y eût de notre faute. Des Chrétiens de la province du

Hou-Kouang finirent par se [80] fatiguer d'entendre les calomnies des païens et de voir qu'il y avait ici des prêtres qui les poussaient au bien et qui leur faisaient plusieurs exhortations par jour. Leur charité se refroidissant ils ne venaient qu'avec peine à la messe, encore devions-nous pour cela les menacer que nous ne les recevions pas aux sacrements s'ils ne venaient pas à la messe, nous avions nommé cinq chefs de Chrétiens qui paraissaient plus fervents et plus influents que les autres ; leur fonction était de surveiller la vie des Chrétiens et des catéchumènes et d'apporter remède à ce qui ne marcherait pas droit. Quand je parle de gens d'influence, il ne faut pas croire que ce fussent des personnages, c'étaient des gens qui auraient à peine pu figurer dans un faubourg de ville européenne. A part un qui nous a reçus à notre arrivée, qui n'a aucun grade, très peu d'instruction et qui ne gagne que par la fabrication des cachets et par son industrie une vie à l'extérieur assez aisée, mais à l'intérieur très pauvre, tous les autres sont d'une très médiocre fortune : l'un est vendeur de faux cheveux, deux autres sont fabricants de cordons de soie, un autre est marchand d'eau-de-vie dans une misérable échoppe, aucun d'eux n'a de l'instruction. Ces cinq chefs et à leur tête notre hôte qui se fit leur Achitophel nous causèrent des maux très sensibles. Dans leur pédantisme intolérable, ils prétendirent non-seulement distribuer les offices de notre maison, mais encore nous empêcher de porter un habillement simple, de marcher à pied au lieu d'aller en palanquin, de prêcher la parole de Dieu par nous-mêmes au lieu de la faire annoncer par d'autres. Ils voulaient, disaient-ils, nous faire suivre la méthode des Pères de la Compagnie de Jésus, professeurs impériaux de mathématiques, dont ils se vantaient d'être les Chrétiens et les disciples. Mais avant tout, nous sommes les disciples de Jésus-Christ malgré notre faiblesse, nous examinons tout, et nous n'adoptons que ce qui nous paraît convenable devant le Seigneur. Leur outrecuidance s'augmenta encore, quand je leur eus donné les raisons [81] que j'avais pour ne pas me conformer à leur manière de voir. Ils prétendaient empêcher que M. Mullener ou moi nous allassions dans une certaine bourgade et dans une autre petite ville pour y baptiser des gens qui étaient venus de deux ou trois jours de marche, pendant quatre ou six mois de suite, pour s'instruire. «Les Mandarins ne nous aiment pas, disaient-ils, nous-mêmes, nous n'osons pas sortir de chez nous ; il faut attendre les réponses de la Cour et alors vous pourrez plus sûrement vous mettre en route. Mais c'est à ceux qui lisent ces lignes à dire si dans la prédication de l'Évangile il faut tenir compte de semblables considérations humaines. Je me serais regardé comme coupable de péché mortel, si sous prétexte d'attendre des réponses de la Cour ou de Canton, et pour éviter de répondre en cas de besoin à des Mandarins qui me connaissaient déjà, je fusse resté à la maison en me refusant aux pressantes instances de nos catéchumènes, hommes et femmes, déjà suffisamment instruits. Des Chrétiens de la ville remplis de ferveur avaient déjà offert à Dieu un emplacement pour une église qui, avec l'aide de Dieu, pouvait être très utile à l'avenir, mais nos bienfaits furent une arme beaucoup plus puissante contre nous. Notre hôte inique, tout en ayant l'air de travailler en notre faveur, cherchait son propre intérêt. Il paya au vendeur de la maison que nous habitons une avance de 13 écus et voulut nous faire donner immédiatement le prix total de 70 écus. Avec cet argent ou avec moins encore on pouvait acheter et cette maison et une autre contiguë qui nous eût été d'une grande utilité. Nous soupçonnions la fraude, mais nous ne pouvions y remédier, car personne n'osait résister à cet homme ni nous aider à acheter une autre maison. La fraude fut découverte plus tard par le vendeur même de la maison, lorsqu'il fut à l'article de la mort. A ce moment suprême, pendant que je l'exhortais à penser à son salut, il me dit qu'il aimait mieux mourir païen que de s'associer avec des gens qui ne différaient en rien des autres par leur conduite. De [82] plus, chez notre hôte nous vivions à nos frais et nous lui donnions encore une somme de quatre taëls pour notre loyer. Que nos Européens jugent maintenant du caractère de cet homme. Ce rusé parvint à obtenir de M. Basset et de nous, que nous prêtassions notre argent à son fils pour aller à Canton y faire le commerce et y acheter des marchandises à la seule condition de nous rendre le capital. C'était là un grand bienfait pour des Chinois avarés et usuriers. Il nous trompa tellement par ses belles apparences que nous lui prêtâmes quelques taëls ; après ce service, nous pensions qu'il serait dévoué pour seconder nos projets et nos droites

intentions. Mais tous ces bienfaits ne servirent qu'à faire de lui un ennemi plus acharné et plus implacable. Quand il vit que nous commencions à manquer, prévoyant que nous allions lui réclamer notre argent, il prit l'horrible moyen de circonvenir si bien tous les Chrétiens que personne ne voulut se charger de réclamer pour nous cet argent. Voici quel fut le résultat de cette affaire. Comme la fête de Noël (1702) approchait, notre débiteur fut obligé de chercher une autre maison parce que le propriétaire de celle où il était ne voulait plus le garder. Ce méchant homme répandit alors le bruit qu'il ne pouvait trouver de maison à louer parce qu'il était Chrétien. Ce bruit nuisait beaucoup à nos néophytes. Pour le consoler, je lui proposai l'exemple de Jésus naissant qui ne trouva pas de logement pour lui et je l'invitai à se placer dans une maison vide qui nous appartenait et dont les bâtiments et la porte étaient tout à fait séparés de la nôtre. J'ajoutai même que si elle était trop petite il pouvait venir la nuit coucher chez nous avec son autre fils, en attendant qu'il pût trouver un logement. Il pensa trouver là une bonne occasion de nous perdre dans l'esprit des Chrétiens, comme il en avait l'intention. Bien que je lui eusse exprimé plusieurs fois et très clairement quelle était ma volonté et que mes domestiques la lui eussent aussi signifiée, il osa affirmer par serment à tous les Chrétiens que je l'avais invité à amener chez nous sa femme, sa bru et sa fille et [83] que j'avais de mauvaises intentions. Chaque jour il avait de semblables nouvelles à répandre parmi les Chrétiens ; en sa qualité de chef et de plus important des chefs il attirait toute l'attention et le crédit. Pendant ce temps-là arriva à la Métropole le fait que nous avons raconté, il en conçut l'espoir que nous n'aurions plus personne pour prendre notre défense. Ce n'était pas seulement à nous qu'il en voulait, mais encore à M. Basset et aux autres ministres de l'Évangile ; il les décriait non plus seulement devant les Chrétiens, mais encore devant les païens. Voyant donc que sa conduite tournait à la perte des âmes, je convoquai les cinq principaux des Chrétiens de cette ville, qui n'étaient pas pourtant de grands personnages en comparaison des gens d'Europe ; en présence de M. Mullener et de nos domestiques, je les priai instamment de nous dire s'ils remarquaient quelque chose de répréhensible dans les Missionnaires ou dans leurs domestiques, de parler sans crainte, les assurant que nous étions prêts à nous corriger, que si au contraire ils n'avaient que des soupçons j'étais prêt à leur rendre compte de ma conduite pour qu'ils sussent à quoi s'en tenir.

L'un après l'autre, ils affirmèrent par serment qu'ils n'avaient rien à redire sur notre compte ni sur celui de nos gens. J'ajoutai alors : s'il en est ainsi, pourquoi quelqu'un parmi vous s'avise-t-il de répandre tels et tels bruits défavorables non seulement à nous, mais encore aux autres Missionnaires, et cela devant les païens au grand préjudice de la religion et du salut des âmes ? Alors notre perfide ne pouvant se cacher davantage avoua qu'il avait dit ces choses ; mais en même temps pour se défendre il ajouta : «Ce n'est pas moi seulement qui les ai dites, Mais les quatre autres ont parlé aussi bien que moi.» Et pourtant lui seul était coupable, mais les autres aimèrent mieux trahir leur conscience et leur Dieu que de rendre témoignage à la Vérité. Après quelques autres paroles, ils se levèrent pour 8 % 11 aller ; il n'en resta que deux qui vinrent me rapporter plusieurs choses à la charge de notre traître et me le dépeignirent [84] comme un homme sans conscience. Mais ils ne tardèrent pas à conspirer tous ensemble contre le Seigneur et contre ses prêtres. Le premier chef invita ses collègues à boire et il les disposa si bien que devenus comme frénétiques et poussés par le mauvais esprit ils essayèrent par une lettre ignoble de me citer moi et les gens de ma maison à comparaître devant leur chef. Ceci se passait la veille de l'Épiphanie, 1703, pendant que nous soupions.

«Je répondis que le lendemain était une grande fête, qu'ils devaient eux-mêmes venir à l'église, que s'il y avait quelque affaire à traiter, on la traiterait chez nous. J'ignorais de quoi ils voulaient parler, car il s'était déjà écoulé plusieurs jours depuis notre discussion. Néanmoins le mode inusité dont ils se servaient m'inspirait quelque soupçon. J'envoyai donc un de nos hommes pour savoir ce qu'on voulait. Quand on le vit, on l'insulta et on l'accabla de paroles outrageantes ; il se mirent à lui dire qu'ils étaient eux non-seulement des disciples, mais encore des membres de la Compagnie de Jésus. Remarquez qu'à l'aide de ce nom, de Chrétien de la Compagnie de Jésus, on se croit en droit non-seulement dans



cette province, mais encore dans les autres de mépriser orgueilleusement non-seulement les autres Chrétiens, mais encore les prêtres des autres corporations religieuses. M. Mullener, apprenant l'insolence de ces apostats, voulut aller les trouver espérant les sauver ; je n'y consentis qu'avec peine, car depuis quelques mois je connaissais mes ouailles. Loin d'être touchés de l'humilité de ce saint prêtre, ils le méprisèrent et lui résistèrent en face, de paroles et de faits. Il serait trop long de décrire Ici leurs coupables excès. Ainsi le jour de l'Épiphanie ils ne parurent pas à la messe, bien plus par leurs menaces et leurs moqueries ils empêchèrent les autres Chrétiens de la même province et de la même Compagnie de venir aussi à l'église. Je recommandais l'affaire à Dieu seul, j'espérais connaître la vérité par les quatre autres chefs. Je ne m'occupai plus du premier, je connaissais suffisamment [85] ses coupables démarches. Sa malice croissait de jour, en jour, ce n'étaient plus seulement les anciens Chrétiens qu'il essayait de soulever, mais il s'attaquait déjà aux néophytes. Le mal en vint à ce point que l'un d'eux fit à un fervent Chrétien ce reproche : «Pourquoi as-tu reçu cet Européen dans ta maison ?» Il ne le désignait pas du nom de Père, mais l'appelait simplement Européen, employant même une expression chinoise très ignoble et très insultante ; «il a été boire du *kam* avec deux femmes et sans être vu de personne il a noirci ta réputation dans sa conversation avec elles. Prends bien garde de ne plus recommencer.» Ainsi c'était un Chrétien et un chef de Chrétiens qui faisait courir ce faux bruit que nous avions deux femmes chez nous. Cet individu qui avait parlé de la sorte, ne savait pas se taire, et il est indubitable qu'il aura répété la même calomnie devant les païens aussi bien que devant les Chrétiens. Les femmes dont il avait parlé étaient déjà instruites depuis longtemps de la doctrine chrétienne par mes disciples et craignant d'être surprises par la mort elles m'avaient plusieurs fois supplié de leur faire les exorcismes des catéchumènes. Comme le jour était fixé pour cette cérémonie, je ne pouvais la différer sans scandale. Elle fut accomplie en présence de huit ou dix Chrétiens et dans la maison d'un de nos disciples parce que, dans cette disposition des esprits, je ne pouvais permettre sans scandale que des femmes missent le pied dans notre maison. Étant donc au courant des trames de mes gens, je me crus obligé pour l'acquit de ma conscience de leur écrire une lettre aussi tendre qu'énergique, je les y appelais mes frères, je les engageais à la pénitence, leur disant que je ne faisais pas attention à ma réputation et que demandant moi-même à Dieu le pardon de mes péchés, je leur pardonnais bien volontiers, que je les suppliais de ne pas tarder à se convertir au Seigneur et de se souvenir de cette parole de Notre-Seigneur : «Qui vous méprise, me méprise ;» J'ajoutais qu'ils [86] devaient venir à l'église pour donner satisfaction à Dieu, à M. Mullener et aux autres Chrétiens ; que du reste, à ma grande douleur, je ne pouvais m'empêcher d'observer la rigueur des lois de l'Église ; qu'avant tout il fallait sauver son âme ; que je suppliais Dieu de ne pas les laisser tomber dans les pièges du démon de leur faire reconnaître leurs péchés et surtout de leur donner le repentir de cette calomnie qu'ils avaient répandue que j'avais été seul avec deux femmes, qu'ils devaient pleurer cette faute jusqu'à la mort afin d'en obtenir le pardon de Dieu. L'humilité de ces expressions ne fit que les rendre pires et payant le bien par le mal, l'amour par la haine, ils me répondirent par la lettre la plus outrageante, remplie de faussetés, de moqueries, de menaces ; elle était écrite par le traître, et au nom des autres, à ce qu'il disait. Dans l'exaltation de la frénésie, ceux-ci s'attribuaient aussi cette lettre ; mais quand ils m'eurent entendu, quand on vint à en discuter les expressions, les quatre autres chefs assurèrent devant celui qui l'avait écrite qu'ils n'en avaient rien su. Toute cette affaire fut connue des païens, ce qui me causa une douleur inconcevable. Dieu sait tous les gémissements que j'ai répandus en sa présence en voyant leur iniquité, en les voyant passer par-dessus tous les crimes pour disséminer l'hérésie. Ces maux me forcèrent à visiter les nouveaux Chrétiens pour les maintenir dans la vraie foi.

«Il m'eût été facile de ramener au devoir les quatre autres chefs en abandonnant le premier. Aussi pour punir sa faute et réparer le scandale qu'il avait donné, j'avais résolu de n'avoir égard ni à ma vie ni à notre argent qu'il retenait. Il nous arriva donc ce que dit l'Écriture, c'est-à-dire que celui qui mangeait notre riz leva son talon contre nous, et que

celui à qui je m'étais confié pour ramener les pécheurs de cette ville à l'aide de son influence, ne s'en servit que pour les pervertir davantage et pour entretenir la dissension au moyen de quelques verres d'eau-de-vie, vendant à la fois sa conscience avec [87] notre réputation, se faisant un grand mérite d'amener les choses à toute extrémité afin que nous fassions obligés de le supplier de nous prêter son concours. Mais il plut à Dieu de disposer autrement les événements. Au moment de la nouvelle année chinoise qui commençait le 18 février, les chefs vinrent me demander pardon à la mode chinoise, faisant la prostration et disant : «Nous avons péché contre le Père spirituel.» Il ne leur était pas difficile d'obtenir leur pardon de gens qui ne regrettaient que l'offense de Dieu. Nous leur dûmes que nous nous regardions comme grandement compensés pourvu qu'ils voulussent faire de dignes fruits de pénitence. Mais voici une autre chose qui nous affligea souverainement. Notre maison était comme un noviciat de Religieux, aucun de nos serviteurs n'avait de gages, chacun y travaillait comme il pouvait pour la communauté ; de fervents Chrétiens se faisaient un honneur d'y exercer les offices les plus vils. Mais après cette affaire, ils perdirent courage comme si j'eusse été un damné, ils négligeaient la méditation, le travail, se déchiraient les uns les autres, pesaient à retourner à leur vomissement comme des chiens, à sortir de chez nous par crainte des autres Chrétiens qui plus d'une fois les avaient menacés de coups ; ils n'osaient presque pas sortir dans la rue. J'en congédiai donc deux très volontiers, ce traître si insolent et un autre auquel je me fiais trop. Déjà depuis plusieurs mois je travaillais à introduire des exercices spirituels ; mais ce second individu que j'espérais voir S'employer beaucoup pour la gloire de Dieu et dont j'avais fait comme ma bouche et mes yeux, avait plus de goût pour les compliments que pour la vérité ; et non seulement il rougissait des offices humbles de la maison, mais encore de la croix de Jésus-Christ et il n'osait plus parler de Dieu aux païens, tandis qu'auparavant la parole de Dieu semblait être un rayon de miel sur ses lèvres.

«A cette époque le Gouverneur de la ville s'étant absenté, le Mandarin militaire s'entendit avec les autres Mandarins [88] pour qu'aucun d'eux ne nous honorât de sa visite du nouvel an. Le second Gouverneur m'en avertit, et je fus forcé de digérer cette mortification que les bacheliers m'avaient préparée pour le commencement de mars ; car plusieurs d'entre eux étaient indignés de n'avoir pu répondre aux raisons que nous leur avions données pour leur prouver la nécessité de notre religion. Ne sachant donc comment nous nuire ils avaient obtenu du premier Mandarin des Lettrés de défendre à un de leurs plus célèbres bacheliers de continuer l'école qu'il faisait dans notre maison, afin de nous empêcher par là d'étudier leurs livres d'où nous tirions ensuite des arguments contre eux. N'ayant donc plus de professeurs, nous fûmes obligés d'interrompre les études. J'appris ensuite que le Mandarin des Lettrés en était venu à cette défense, dans la crainte que plusieurs de ses bacheliers n'embrassassent la Religion chrétienne, au grand déshonneur de Confucius et de lui-même. C'est à Dieu à punir la volonté perverse de cet homme qui par là voulut se rendre agréable au Mandarin militaire et aux trois autres Mandarins lettrés.

«Mais il est temps de raconter une tribulation plus grande afin que ceux qui me lisent reconnaissent comment Dieu vient en aide à ceux de ses ouvriers qui pour sa gloire s'exposent aux assauts des hommes. Le 12 avril, le Mandarin immédiat du peuple fit venir un de mes disciples et lui dit d'un ton menaçant que M. Basset qui avait obtenu les faveurs du Visiteur de la Province venait de mourir, que les autorités supérieures, particulièrement le Vice-Roi et les Mandarins de la Métropole ne voulaient pas que nous pussions prêcher et qu'en conséquence il m'avertissait de me retirer au plus tôt ; qu'autrement j'eusse à m'attendre à être malmené par lui. Je me tus et je recommandai l'affaire à Dieu, mais le doutais de la vérité de ces paroles. Quelques moments plus tard, le même Mandarin du peuple appela un autre de mes disciples et sans lui faire aucune mention de M. Basset, il se répandit en expressions d'attachement pour nous. Il lui dit qu'il avait grand déplaisir de voir [89] qu'un Mandarin supérieur à lui et de qui sa dignité relevait ne pût souffrir les prédicateurs de la Loi Divine dans cette Province, et que c'était pour nous rendre service qu'il voulait nous en prévenir afin que nous pussions prendre

nos mesures et le moyen d'arranger cette affaire. Je ne dis encore rien, mais j'écrivis à la Métropole pour savoir ce qui en était. Nous craignons beaucoup que M. de la Balvère ne fût mort et que nos ennemis ne se fussent trompés que sur le nom. C'est pourquoi nous ne savions trop que faire, nous craignons que les Mandarins ne détruisissent ou ne vendissent la maison de la Métropole pour empêcher M. Basset d'y résider dans la suite. Le 20 avril, le Mandarin immédiat du peuple nous envoya trois hommes pour nous demander quand nous partions et nous dire que le temps pressait. J'étais à catéchiser deux vieillards lorsqu'ils m'apportèrent ce Message. Je leur répondis affablement et à la mode chinoise : «Mille salutations à ce Seigneur ; dites-lui que nous ne partirons pas. Lisez le privilège impérial par lequel Sa Majesté nous accorde de vivre où nous voulons. Que signifie donc que des Mandarins viennent s'imaginer qu'il leur soit permis de chasser des gens qui sont munis de l'autorisation impériale, qui ne sont coupables d'aucun crime, et qui enseignent au peuple la doctrine et les œuvres de la vraie vertu et de l'obéissance parfaite aux princes ? Il n'en sera pas ainsi, non certainement, en partant nous nous rendrions ingrats envers Sa Majesté Impériale. Si nous autres Chrétiens nous sommes coupables de quelque crime, qu'on nous charge de chaînes, et revêtus de cet ornement nous en appellerons aux tribunaux supérieurs ; mais pour partir de nous-mêmes nous ne le ferons pas.» Voyant que l'occasion était favorable, je pensai à profiter du moment afin de pourvoir au salut des fidèles des faubourgs et des campagnes, pour empêcher qu'au cas où nous fussions chassés, ils ne fussent privés de la communion pascale. M. Mullener alla donc faire Mission auprès d'eux ; je restai seul pour répondre aux Mandarins ; et, comme nos ennemis avaient [90] répandu le bruit que nous étions des gens malintentionnés, que craignant l'indignation des Mandarins nous avions pris la fuite, je sortis plusieurs jours de suite de la maison et je parcourus les rues afin que le peuple vît bien que nous étions des gens sans crime et sans crainte qui étaient forts de leur innocence. Il plut à Dieu de nous faire recevoir quelques jours après des lettres de la Métropole ; M. Basset nous écrivait de la Province du Chen-Si et nous envoyait un double de la lettre qu'il avait reçue du Père Gerbillon dans laquelle je voyais que le premier fils du Vice-Roi s'était chargé de faire protéger par son père M. Basset. C'est pourquoi j'en donnai aussitôt connaissance à notre Gouverneur et à notre ennemi le Mandarin immédiat du peuple, afin qu'ils perdissent la pensée d'essayer autre chose contre nous. Le Gouverneur se réjouit beaucoup de cette nouvelle et nous promit sa protection ; le Mandarin du peuple n'en fit pas autant ; il ne pouvait digérer la réponse que j'avais faite à ses émissaires et il songeait à quelque nouvelle tentative pour éloigner le peuple de nous ; il n'invectivait plus contre nos personnes, mais il le faisait contre la loi divine et contre nos enseignements.»

#### § VII. Protection particulière de Dieu en faveur des Missionnaires.

«Au commencement de mai, il fit dans cette ville une chaleur telle qu'on n'en voit de semblable qu'au mois d'août ; cette chaleur fut d'autant plus sensible que la saison était moins avancée et que la ville placée sur une montagne jouit habituellement de la fraîcheur et de la verdure des montagnes environnantes. Le 10 mai, 25 de la troisième lune chinoise, le bruit se répandit dans la ville que quatre dragons de feu s'étaient précipités sur la ville et allaient la mettre en cendres, que nous en avons averti les Mandarins afin qu'ils prissent leurs mesures pour sauver le peuple, que nous avons même juré que si le onze, le douze, le treize et le quatorze du mois l'incendie n'arrivait pas, ils [91] pouvaient détruire notre maison par l'eau et nous jeter nous-mêmes en prison. Plusieurs pensent que le Mandarin du peuple avait répandu ce bruit par ses gens pour avoir occasion de nous nuire. Toute la ville fut en émoi ; de toutes parts on voyait des gens qui emportaient leurs meubles. On alla annoncer au Mandarin militaire que nous avions soulevé le peuple, on lui demanda d'abattre la tablette qui était à notre porte et de permettre aux soldats de venir nous maltraiter chez nous. Mais le premier et le second Gouverneur ne permirent pas ces violences ; car le second Gouverneur surtout assurait que nous étions des

Européens qui avaient bien mérité de l'empire, que nous étions des hommes religieux qui s'appliquaient à leur devoir sans nuire à personne. Néanmoins pour faire mieux ressortir la vérité de ce qu'il disait, le 11 mai, il envoya chez nous sept hommes de sa police pour examiner ce qui se passerait. Déjà par un avis affiché en plusieurs endroits j'avais prévenu le peuple que nous n'avions ni pensé ni dit ce que l'on avait répandu, et que nous étions prêts à convaincre de mensonge devant les Mandarins les témoins que l'on pouvait nous opposer. Les gens envoyés par le second Gouverneur lurent cet avis affiché à notre porte et furent convaincus de notre innocence ; néanmoins ils nous interrogèrent de vive voix afin d'avoir une réponse à rapporter à leur maître, je leur donnai aussi deux exemplaires de notre affiche. Par suite, notre ennemi, le Mandarin immédiat du peuple, publia le 12 une ordonnance défendant au peuple de parler du futur incendie mais il ne put y dissimuler son dépit ; il disait : « Toutes choses sont décrétées par le ciel, et il n'y a que les hommes vertueux qui puissent les connaître. Par conséquent comme les lois du temple du Maître du ciel ne sont que des superstitions et des erreurs, nous ne devons pas y croire. » Si en effet on regardait notre doctrine comme un venin ~ on n'aurait plus moyen de distinguer la doctrine vraie de la fausse. Mais qu'arriva-t-il ? Dieu vint au secours de ses serviteurs. Le peuple exaspéré et [92] indigné nous aurait sans doute massacrés comme des propagateurs de fausses nouvelles et des perturbateurs du repos public, si le Très-Haut n'avait étendu son bras pour nous défendre. A dix heures du matin, je me préparais à faire visite au Gouverneur pour lui parler de l'attentat du Mandarin du peuple contre un ordre d'un tribunal supérieur qui déclarait notre doctrine exempte de toute erreur, lorsque tout à coup éclata un horrible incendie qui pendant deux heures consuma plusieurs rues de la ville. Tous les Mandarins y accoururent pour porter secours, l'incendie avait une rapidité extraordinaire et nous ne pensions pas pouvoir y échapper, car il n'était pas loin de notre maison. Alors des centaines de personnes accoururent chez nous, nous proclamant non plus des menteurs et des perturbateurs du peuple, mais des hommes immortels ; néanmoins nous ne voulûmes pas nous montrer. Nous aurions eu beau le jurer, on n'aurait pas voulu croire que nous n'avions pas prédit cet incendie pour rendre service à un peuple que nous aimions et que nous chérissions. Quand l'incendie fut éteint, quelqu'un alla déclarer au Gouverneur et jurer sur sa tête que nous avions envoyé 60 hommes pour mettre le feu à la ville. Mais Dieu punira cet homme ingrat qui a été élevé à sa dignité par la puissance divine, ce Mandarin du peuple pouvait se convaincre que le feu avait commencé par la maison d'un de ses officiers qui était très intimement lié avec lui. Mais suppose, que les Européens aient l'intention et le pouvoir de mettre le feu, auront-ils aussi la clef du ciel pour en faire tomber en un seul jour une pluie diluvienne comme on n'en avait pas vu depuis plusieurs années ? C'est ce qui arriva pourtant ce même jour et 130 personnes furent noyées. Dieu voulut ainsi fermer la bouche aux calomnieurs, en faisant combattre, dans un même jour, les éléments les plus opposés contre tous ces insensés. Le Gouverneur n'avait pas encore connaissance de ce second châtiment lorsqu'il fit venir chez lui un de mes disciples ; j'allai le trouver moi-même pour lui rendre compte de l'ordonnance [93] publiée par le Mandarin du peuple, pour le prier, s'il voulait prendre en main les intérêts de l'Empereur et de la Religion, de vouloir bien me favoriser dans mon projet qui était d'aller moi-même à la Métropole pour m'y entendre avec le Vice-Roi. Le Gouverneur m'envoya prier de l'excuser, et de revenir une autre fois disant, qu'il était fatigué, qu'il ne pouvait recevoir ma visite ; il admit pourtant deux de mes gens auxquels il dit avec compassion : « Comment vos maîtres peuvent-ils aimer un peuple si ingrat et si calomnieux ? Est-ce qu'ils ne pourraient pas trouver un endroit plus favorable pour y répandre la semence de la vertu ? Combien de gens ici, répandent eux leur haleine empestée. Il vaudrait mieux pour eux de s'en aller ailleurs, ou au moins de se réfugier à la Métropole pour y prendre un écrit des Mandarins supérieurs contre lequel on n'aurait plus rien à dire. » Mes disciples répondirent que notre intention était de faire ce qu'il disait, et ils revinrent. Le lendemain, 13 mars le Gouverneur fit encore venir un de mes hommes et lui déclara sa bonne volonté envers nous. Il lui dit que le faux bruit avait été répandu par le Mandarin militaire, qui ajoutant crime sur crime, avait envoyé dire ensuite que nous étions la cause de l'incendie de la ville ; que pour lui il



voulait nous être favorable en tout, mais qu'il fallait que nous allussions, les deux Européens, à la Métropole, ou au moins que nous y envoyassions quelqu'un des nôtres. Après que nous eûmes discuté ce projet entre nous, M. Mullener voulut prendre sur lui la charge d'aller à la Métropole, parce que nous espérions que M. Basset y arriverait bientôt après avoir obtenu la protection des Mandarins supérieurs et qu'il pourrait m'en donner avis par lettre, afin que je pusse aller prévenir les Mandarins de notre ville et en obtenir la paix pour nous et pour les Chrétiens ; d'un autre côté nous attendions aussi de jour en jour le retour de Pékin de plusieurs Lettrés qui devaient nous apporter des lettres des Pères de la Cour. Enfin en restant dans notre ville je pouvais plus facilement [94] résister à de nouvelles entreprises hostiles des Mandarins si l'envie leur en prenait. C'était aussi le temps OÙ se présentait l'occasion d'envoyer à Canton des courriers pour l'Inde et pour l'Europe. Comme les Chinois ont pour principe *le temporisez* des Romains, nous craignons que cette absence ne durât plusieurs mois.»

#### § VIII. Voyage de M. Mullener à la Métropole du Su-Tchuen – nouvelles avanies de la part des Chrétiens.

«Il ne fallait pas différer le départ ; mais comment faire un voyage de 12 jours, quand on n'a point d'argent ? Je priai le fils de notre trompeur de demander à M. Bénard, prêtre des Missions étrangères, de me prêter 140 écus de France, au cas où nous viendrions à être frustrés, comme il arriva, des grandes espérances que nous avions du côté des Indes, de Manille et de l'Europe. Déjà nous étions près de tomber dans la misère ; notre débiteur différait de jour en jour notre remboursement et personne n'osait le lui réclamer pour nous. Enfin poussé par la nécessité où j'étais et qu'il voyait bien lui-même, je pus obtenir de lui 12 taëls et je recourus aux Chrétiens qui me prêtèrent à peine cinq taëls. Que ceux qui nous lisent voient à quelle indigence nous sommes réduits. Soit pauvreté, soit désir d'apaiser la colère de Dieu et de nous le rendre favorable, M. Mullener entreprit de faire ce voyage à pied ; il commença cette longue procession le second jour des Rogations pendant qu'à l'Église nous priions Dieu d'humilier les ennemis de la sainte Église. Quand M. Mullener fut parti je fus obligé de vendre des vases sacrés pour pouvoir vivre et cela au vu et au su de notre débiteur qui me chargeait encore de diverses calomnies, comme si j'étais coupable de faire ce que lui-même m'avait engagé et même forcé à faire. Tels sont les Chrétiens chinois, plus vous leur accordez de bienfaits, pires ils deviennent. Leur impiété me fut un bon enseignement ; du [95] reste je mérite d'être traité de la sorte, c'est ainsi que je me suis conduit et que je me conduis moi-même envers mon Dieu à qui soit gloire et bénédiction dans tous les siècles ; son bâton et sa verge sont pour moi un sujet de consolation. C'était par ces pensées que j'encourageais mon âme et que je me préparais pour de nouveaux travaux, après le retour de M. Mullener. Mais Dieu, pendant l'absence de ce cher compagnon, me gratifia d'une nouvelle avanie de la part de ce malheureux débiteur ; il chercha à exploiter encore la mauvaise disposition des Mandarins à mon égard pour me faire chasser et me mettre ainsi dans l'impossibilité de réclamer mon argent. Plusieurs fois j'employai un de mes disciples, car personne autre ne voulait le faire, pour l'inviter à payer ; mais il répondait à celui-ci de prendre garde à lui ; il me menaçait moi-même ouvertement, et regardant ma patience comme de la faiblesse, il n'en devenait que plus insolent, il n'avait aucune compassion pour ma détresse et mon abandon. Une fois je l'avertis que dans mon indigence je n'avais plus de quoi acheter un morceau de viande ; il me répondit que cette pauvreté convenait à un religieux ; et par lui ou par un autre, il répandit parmi les Chrétiens le bruit que j'étais un avare, que c'était la peur de dépenser et non point la pauvreté, qui me faisait vivre si frugalement. Apprenant cette accusation j'envoyai quelqu'un lui dire que j'étais réellement sans argent, lui demandant de vouloir bien me donner quelques taëls et de ne pas augmenter mon chagrin par ses paroles outrageantes. Dieu sait à quelle extrémité j'étais réduit ; et si ce malheureux avait eu tant soit peu de foi ou même de cœur il aurait dû être touché de pitié en voyant ma

patience, ma pauvreté, mon humilité et mon anéantissement. Mais il avait résolu de ne pas payer ou de différer le plus possible le paiement. Il saisit cette occasion pour invectiver contre mon disciple qu'il avait déjà prévenu de se tenir sur ses gardes. Le dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement, il vint à l'église avec ses enfants pour y prier le Dieu qu'il allait offenser dans [96] sa maison. Je préparais l'homélie que je devais faire à l'Évangile lorsque je fus averti des injures dont il accablait mon disciple. J'accourus, et je ne dis que ces mots : «Je vous en prie ne venez pas à l'église pour y jeter le trouble !» A peine avais-je dit ces mots que le père avec son fils qui avait reçu notre argent à Canton, s'élevèrent contre nous en proférant des menaces. Le fils surtout paraissait possédé du démon ; on ne saurait croire tout ce qu'il vociféra ; ses cris étaient si forts que les voisins accoururent en foule à notre maison pour voir quelle en était la cause. A cette vue, il dépouilla ses habits comme font les Chinois quand ils veulent se battre, il courait partout, cherchant mon disciple qui était l'objet de sa haine. Je voulus le retenir pour l'empêcher de le frapper, mais il me prit par le collet et me secoua plusieurs fois sans que son père eût l'air de s'en occuper. Dieu permit que je ne fusse pas ému de colère, comme cela pouvait facilement m'arriver, et que je ne lui répondisse pas sur le même ton, ce qui ne m'eût pas été difficile ; mais je préfèrai sauver la dignité sacerdotale et ne pas souiller mes mains, que de scandaliser les Chrétiens qui nous environnaient. Enfin deux Chrétiens vinrent me tirer des mains sacrilèges de cet insolent et de cet ingrat. Son père était toujours assis, tranquille comme si cela ne l'eût pas regardé. Le fils furieux cherchait toujours à frapper mon fidèle disciple qu'il détestait à cause de son attachement pour moi ; il parcourut toutes les chambres, mais aveuglé par la rage il ne pouvait l'apercevoir. Il entre donc dans sa chambre, tombe sur les tables et sur les images et renverse tout ; en Chine on ne se livre à de pareils excès que pour venger la mort d'un homme. Enfin après toutes ces violences, il trouva hors de la chambre celui qu'il cherchait et le chargea de coups de poing. Le patient pouvait riposter avec avantage, mais il préféra suivre le précepte de Notre-Seigneur ; il se mit aussitôt à genoux devant l'Église, priant pour celui qui le frappait et remerciant Dieu de sa visite. L'énergumène le voyant à genoux à ses pieds loin de [97] s'apaiser le renversa à terre, le foula aux pieds et le frappa de son bâton ; les Chrétiens accoururent ainsi que le père qui fit semblant de s'indigner et de frapper son fils, mais sans lui faire de mal. Le fils voyant bien que sa conduite était du goût de son père en vint à un crime inouï et exerça sa fureur non plus seulement sur les hommes, mais sur l'autel même. Entrant dans l'église, tantôt il s'étendait d'une manière immodeste sur le degré de l'autel, tantôt il s'y asseyait criant de toutes ses forces, et cela à la vue des païens. Ajoutant forfait sur forfait, il voulut abattre le crucifix, mais des Chrétiens l'en empêchèrent. Son père aurait dû tomber sur lui à coups de bâton, mais comme depuis bien des années il n'est chrétien que de nom, il ne fit pas attention à l'impiété de son fils. Pour moi je n'osais repousser la force par la force craignant de dépasser les limites d'une juste défense. Quand il fut sorti, je fermai la porte de l'église et je me justifiai devant les Chrétiens des calomnies qu'il avait répandues contre moi. Je ne fus pas cru lors, car ce malheureux avait gagné l'esprit des Chrétiens par des présents qu'il avait achetés à Canton avec notre argent dans la prévision de ce qu'il devait faire ; il avait protesté ouvertement et publiquement qu'il ne rendrait pas cet argent. J'avais résolu de ne pas dire la messe ce jour-là avant que les Chrétiens ne fussent rentrés chez eux. Mais ils me prièrent tant que je crus devoir leur céder pour ne pas faire croire que j'agissais par ressentiment ; je consentis donc à dire la messe, mais à la condition que le profanateur excommunié sortirait de l'église ; j'expliquai alors l'énormité de son crime et les rigueurs de l'Église à ce sujet. Au lieu de prêcher à l'évangile, je me contentai de protester que je pardonnais du fond du cœur à ceux qui m'avaient offensé, comme je désirais moi-même que Dieu me pardonnât. J'avertis le père du sacrilège (je ne le croyais pas encore si coupable) de ramener son fils à une juste satisfaction de son crime. Mais celui que j'avertissais fut le premier à empêcher ensuite son fils de satisfaire à son devoir on devoir [98] envers l'Église. Bien plus ce père abusa de la patience avec laquelle, quatre fois dans cette année, j'avais dissimulé ses injures et avalé en silence ses outrages. Il croyait que j'en agissais ainsi parce que je le craignais lui et ceux qu'il gagnait par se, flatteries parce que les Chrétiens lui obéissaient plus qu'à moi, et que si je ne le châtais point c'était

par peur de perdre mon argent. Il pensa par les menaces m'empêcher d'user de la rigueur des lois de l'Église, et il m'avertit par un de mes disciples que si le dimanche suivant je ne permettais pas à son fils d'entrer à l'église et d'assister à la messe, il se passerait quelque chose d'inouï jusque là dans notre église. Voyant une pareille audace, je résolus d'exposer ma vie, s'il le fallait, pour défendre les lois de l'Église et de saisir cette bonne occasion pour laver dans mon sang les crimes qui s'étaient commis. C'est pourquoi, recommandant à Dieu cette affaire, j'envoyai un de mes nouveaux Chrétiens avertir les autres que je ne recevrais pas le sacrilège avant qu'il n'eût satisfait selon les rites ecclésiastiques, et que j'étais prêt à mourir plutôt que de céder sur ce point. Je dis la même chose à plusieurs autres Chrétiens qu'il avait envoyés vers moi ; je leur expliquai en détail ce que le sacrilège avait à faire, et j'exigeai du père qu'il m'assurât par serment qu'il n'avait donné aucun consentement à la conduite de son fils. Il le jura sur sa tête, dans la crainte d'un semblable châtement, disant d'une manière hypocrite, que je faisais bien d'accomplir mon devoir ; il espérait par cette soumission apparente me faire fléchir en faveur de son fils. Mais quand on en vint à l'exécution, on vit clairement ce qu'il voulait. Tout bouillant de colère il vomit contre moi les plus grossières injures. J'avais résolu de ne rien répondre à ses invectives, de ne pas dire un mot, mais de suivre la loi de la justice. Le samedi, beaucoup de Chrétiens s'étaient réunis chez moi tant pour me fléchir que pour apaiser le coupable ; mais il se séparèrent sans avoir rien pu obtenir. Ce malheureux ne savait pas encore de quel coup devais le frapper, car j'entendais en moi une voix qui me [99] criait sans cesse : *il vaut mieux qu'un homme périsse pour tout le peuple, plutôt que de laisser périr la nation.* Je réfléchis bien au sens de ces paroles dans cette circonstance, et je vis qu'il était nécessaire de déposer notre trompeur de sa dignité de chef, et de lui ôter une dignité ecclésiastique qu'il faisait tourner à la honte de Dieu et de l'Église romaine comme cela lui était arrivé plusieurs fois. C'est pourquoi le dimanche après l'Octave du Saint-Sacrement, à la messe et en son absence, comme je l'eusse fait en sa présence, je le déclarai privé de sa dignité de chef. Dieu bénit cette mesure, car au même moment la disposition des Chrétiens changea complètement, ce que je n'aurais osé espérer auparavant. Ils m'approuvèrent eux-mêmes, et à partir de ce jour ils n'eurent plus de relations avec le déposé que pour l'engager à la pénitence. Mais personne ne peut corriger celui que Dieu repousse. Nous n'avons plus d'espoir de récupérer notre argent, mais il nous vaut mieux mourir de faim que de laisser un tel loup ravisseur dans le bercaïl, au grand scandale des Chrétiens et des païens eux-mêmes. Après ce coup, par suite soit de notre pauvreté, soit de maladie, soit crainte de la funeste influence que pouvaient avoir pour la prédication de l'Évangile les scandales du père et du fils dans les circonstances où nous nous trouvions aux yeux des païens et que j'ai racontées plus haut, je tombai dans une telle mélancolie que je me croyais sur le point de mourir de chagrin. Mais celui qui console les humbles me consola par l'arrivée des lettres de la Cour, écrites par le Père Gerbillon ; nous pensions qu'elles nous rendraient le Vice-Roi favorable ; notre espoir ne fut pas réalisé. Pendant ce temps-là notre trompeur croyant à tort que nous étions au courant par ces lettres de ce qu'il avait fait dans la province du Hou-Kouang contre un Jésuite, commença à craindre et à s'humilier ; il paraît que je ne suis pas le premier qui aie reçu de lui le mal pour le bien. Les Chrétiens de leur côté commencèrent à être honteux de s'être choisi pour chef un homme aussi méchant dont les actions leur étaient pourtant [100] connues auparavant. C'est pourquoi la honte parut les resserrer plus étroitement autour de moi. De plus, à ce moment je reçus une lettre de M. Mullener qui était arrivé sain et sauf à la Métropole et qui m'envoyait un Décret favorable du Visiteur de la province. Ce grand Mandarin voyant la mauvaise disposition du Vice-Roi et des autres Mandarins ne parlait pas de leurs attentats précédents, mais les forçait habilement à laisser construire de nouvelles maisons pour la Religion chrétienne. Le Vice-Roi n'osa pas se mettre en opposition avec lui, car ce Visiteur est parent de l'Empereur. J'envoyai copie de ce Décret avec une lettre au premier et au deuxième Gouverneur qui furent heureux de ce qu'il nous était favorable et qui l'envoyèrent aux autres Mandarins. Toutefois notre ennemi, le Mandarin militaire, ne se tint pas pour battu et envoya un exprès à la Métropole pour vérifier si la chose était authentique, et à sa grande douleur il apprit avec quel succès le Tout-Puissant avait

combattu pour nous. Enfin le malheureux Mandarin du peuple qui avait publié contre nous une ordonnance si hostile revint aussi de la Métropole où il avait été chargé de diverses accusations, mais grâce à l'argent qui est le grand mobile il revenait absous. A peine fût-il de retour dans notre ville qu'on vint me dire que les docteurs et les bacheliers étaient allés le trouver disant que nous avions un Décret qui proclamait que notre Religion était la véritable. Je ne sais si par là il voulait se défendre contre les reproches qu'on aurait pu lui faire au sujet de l'ordonnance déjà citée. M. Mullener revint à son tour et après lui un certain Mandarin qui préside à cinq villes. M. Mullener alla le voir, et celui-ci lui rendit sa visite si promptement que nous n'avions pas eu le temps de lui préparer le thé ; cette promptitude est une grande marque d'honneur chez les Chinois. Ainsi Dieu paraît avoir maintenant fermé toutes les bouches et rendu la paix à nous, à la Religion et à notre maison. Je me dispose donc maintenant à descendre dans une petite ville pour y évangéliser sous les auspices de la [101] Protectrice de notre congrégation, c'est-à-dire vers la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Néanmoins je veux ajouter encore quelques mots à cette relation déjà bien longue, pour la consolation de nos confrères.

#### § IX. Fruits d'une Mission de M. Appiani.

«Me voici revenu de ma mission et je me hâte de finir cette lettre. J'ai employé un mois à arroser ce que M. Mullener avait Planté en attendant que Dieu donnât l'accroissement, car ce n'est pas celui qui plante ni celui qui arrose qui sont quelque chose, mais c'est Dieu seul qui donne l'accroissement. Les travaux Apostoliques seraient bien stériles si je me faisais gloire de ce qui est pour moi un devoir. Que nos confrères sachent comment nous évangélisons ; je ne me glorifie que du mal, je ne regarde mes pieds comme bénis qu'autant qu'ils ont à souffrir et non pas quand ils se font porter par des chevaux ou par des palanquins. A bon entendeur, demi mot. j'ai baptisé quelques autres personnes, mais le fruit principal de ma mission fut que plusieurs païens audacieux qui étaient disposés à empêcher la construction d'une pauvre église, voyant ma fermeté et ma douceur, n'osèrent plus dire un mot. Quelques mois auparavant ils avaient insulté M. Mullener et l'avaient menacé de rumeurs et de coups. Nous espérons donc que nous pourrons dire la Messe dans cette église à la fête de l'Épiphanie, prochaine ; je lui ai donné ce vocable puisque c'est en ce jour que notre Dieu a voulu être visité par les gentils dans une pauvre chaumière. De là, à travers les montagnes et les forêts, je suis allé à trois journées de distance visiter une nouvelle chrétienté. J'y disposai les néophytes à faire leur première communion le jour de la nativité de la Reine des anges et des hommes ; douze Chrétiens adultes s'approchèrent pour la première fois de la sainte table. Il y a là de belles espérances soit à raison de la position [102] de cet endroit qui est très fréquenté, soit à cause de la bonne renommée et de la ferveur du chef qui est à la tête de cette chrétienté. Je fus forcé de rentrer ensuite dans notre ville tant à cause de la moisson du riz qui approchait et qui ne permet pas aux païens d'entendre les prédications, que pour avoir le temps d'écrire mes lettres ; le moment approchait où il fallait les envoyer à Canton. J'avais résolu d'aller moi-même à cette ville ; mais nous n'avons plus d'argent et il en faut pour un voyage de deux mois en barque ; de plus je suis retenu par la vue de l'espoir qui apparaît et de la porte qui est ouverte pour la prédication de l'Évangile. Quant à l'état spirituel de la Mission j'ai peu de choses à ajouter. En fait de nouveaux Chrétiens nous en comptons cent grands et petits qui suivent l'agneau sans tache et qui ont été transportés à l'héritage éternel. Dans cette mission j'ai baptisé huit petits enfants ; un ancien Chrétien m'avait laissé partir avec la confiance qu'il avait obtenu le pardon de ses fautes. Contre toute apparence de raison je me sentis violemment poussé, une nuit, d'aller le visiter, je le trouvai à l'article de la mort, mais avec assez de connaissance pour serrer ma main en signe de repentir de ses fautes passées ; je lui ai donné l'indulgence plénière à l'article de la mort, soixante de nos Chrétiens ont reçu la communion pascale. Pour compléter ma lettre, je m'en vais raconter quelques faveurs que Dieu a daigné accorder aux mérites de



notre vénérable fondateur. Après la fête de l'Épiphanie pendant que M. Mullener était absent, Dieu ajouta encore une croix à toutes mes autres douleurs. Un jeune homme de 15 ans, de la famille Chang, nommé Jean, que Monseigneur de Lyonne, évêque de Rosalie, m'avait confié, tomba malade. Déjà deux fois il avait été guéri de la fièvre, il y retomba une troisième fois avec un grand danger de phtisie. J'appelai près de lui le premier médecin de la ville qui était celui du gouverneur. Pendant plusieurs jours on employa des remèdes sans résultat ; je le fis venir de nouveau et il me répondit qu'il ne lui restait plus de [103] pour le guérir ; il craignait beaucoup de perdre sa réputation par la mort de ce jeune homme ; je craignais d'appeler d'autres médecins, qui par avarice cherchent à prolonger les maladies aux dépens du corps et de la bourse des clients. J'étais dans une grande inquiétude et je ne savais plus quoi faire. Je recourus à la prière, et je lui donnai un petit fil du linge trempé dans le sang de notre vénérable fondateur, en priant Dieu par les mérites de son serviteur de se montrer favorable à nous. Or il arriva que le même jour le malade se trouva mieux, il recouvra ensuite parfaitement sa santé.

«Vers le même temps, un vieux soldat, âgé de soixante ans, qui depuis cinq ou six mois ne pouvait retenir aucune nourriture, m'envoya son fils pour voir si je n'aurais pas quelque médecine européenne. Je répondis que j'étais médecin non du corps, mais de l'âme. Espérant que dans l'intérêt de son salut éternel Dieu lui rendrai la santé par l'intercession de notre vénérable fondateur, je trempai une relique de ses habits dans du Cha-Seu-Te, en récitant l'Antienne : *Hic vir* etc..., le verset *Justum* et l'oraison *Excita* avec le *Gloria Patri*, en priant Dieu de ne pas avoir égard à mes péchés, mais seulement aux mérites de son serviteur Vincent. J'envoyai cette potion au malade en recommandant à ceux qui la lui feraient boire de faire attention s'il la vomirait et de revenir me trouver, Le malade après l'avoir bue retint la nourriture ; j'allai le voir ensuite moi-même et j'appris que ce jour-là il avait mangé près d'une livre de viande et un gros morceau de pain de fèves et qu'il n'avait rien vomi ; j'essayai alors de lui dire quelque chose du vrai chemin du salut et l'engageai à penser à son âme vu sa vieillesse. Au bout de deux mois j'envoyai chercher de ses nouvelles et on me rapporta qu'il était retombé dans sa maladie, je ne sais si ce fut une punition de son ingratitude de n'être [104] pas venu rendre gloire à Dieu à l'église par crainte de Mandarin militaire, ou bien si ce fut la suite de son imprudence en chargeant son estomac au-dessus de ses forces.

«Au mois de mars, un ancien Chrétien poussé au désespoir par le démon à cause de la misère dans laquelle il était tombé, maudit Dieu, déchira les saintes images avec leurs couronnes, non-seulement les siennes, mais encore celles de sa femme. Sa mère, femme âgée de 60 ans, en conçut une si vive douleur qu'elle en tomba malade, aucune médecine ne la soulageait, le mal intérieur la minait et elle était près de mourir. Je fus appelé pour lui administrer l'Extrême-Onction. J'accourus avec ma relique que je trempai aussi dans du thé que je lui donnai à boire, en lui racontant ce que Dieu avait fait pour un de nos élèves, et pour le soldat, je lui fis réciter le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, en récitant moi-même l'oraison *Excita*. Elle but et le même jour elle alla mieux, et ses crises intérieures cessèrent.

«Voici enfin le terme de ma lettre. Je prie nos confrères qui la liront de ne pas s'effrayer de ce que nous avons souffert, mais de faire attention plutôt aux jugements du Dieu qui conduit à l'abîme et qui en retire, qui humilie et qui relève. Les Chinois sont une nation orgueilleuse, perverse et pleine de fourberie ; il n'y a que le joug de Jésus-Christ qui puisse dompter ce cheval fougueux. Dieu s'est réservé des milliers d'âmes parmi les Chinois ; qui sait ? Si par nous il peut en sauver une seule qui le loue dans les siècles des siècles, ne serait-ce pas là une récompense suffisante de notre travail, bien qu'en marchant au milieu des épines et des ronces nous nous ensanglantions les pieds ? Ceux qui aiment notre Créateur et notre Rédempteur ne doivent pas désespérer le moins du monde ; qu'ils viennent à notre secours, nous les attendons impatiemment, nue grande porte est ouverte devant nous, nous avons un grand espoir de progrès. En attendant nous prions nos confrères de se souvenir de nous devant Dieu à qui soit honneur, gloire et [105] empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il telle est notre tel est notre désir.

Louis-Antoine APPIANI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA MISSION.

Jean MULLENER,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA MISSION.

§ X. Sentiments Apostoliques de M. Appiani.

Bien, que ces sentiments soient exprimés déjà très clairement dans ce qui précède, nous les voyons paraître davantage dans la lettre suivante qu'il adressait à un de ses confrères de Rome qui lui avait annoncé la défection de plusieurs membres de la Congrégation. Cette lettre est datée de Chung-King-Fou, le 15 octobre 1703.

«Revenu de Mission le jour de l'octave de la nativité, j'ai trouvé votre bien chère lettre du mois de septembre 1700. Je me croyais tout-à-fait mis en oubli. Vous dites il est vrai m'avoir écrit déjà plusieurs lettres, mais avec celle-ci je n'en ai reçu que deux autres en sept ans. La faiblesse que m'a laissée une fièvre double tierce ne me permet pas depuis dix jours de m'appliquer à dicter, car je ne puis écrire. J'ai beaucoup de lettres à envoyer : il faut deux mois pour les faire parvenir au port et bien souvent on n'arrive pas à temps pour le départ des navires ; du reste j'aurais grand plaisir à m'entretenir avec vous. Votre lettre bien que tardive m'a été d'une grande consolation. Déjà nous avons une maison, la Mission est ouverte. Les uns approuvant, les autres désapprouvent la manière humble dont nous nous comportons. Peu m'importe pourvu que je sois approuvé par Jésus crucifié. Oh ! si nous avions des confrères dans les mêmes sentiments, comme malgré ma maladie je parcourrais le pays ! Je n'ai d'autre dessein que de voir si par mes fatigues [106] et mes souffrances je puis arriver au bonheur céleste pourvu que mes infidélités ne m'en éloignent pas. J'espère que les incessantes prières de nos confrères surtout de ceux d'Italie feront tomber des mains de celui qui a les siennes *faites au tour et distillant la myrrhe*, une abondance de croix, partage inséparable de l'exercice des Missions surtout de la Chine, j'espère qu'il nous enverra ce secours de grâces qui rend l'ouvrier courageux et lui fait apprécier en la présence de Dieu toute espèce d'œuvres même les moins apparentes. Je, n'ai pas d'autre désir que de voir notre Congrégation servir Dieu dans l'esprit véritable de ses règles, et moi, son membre indigne, ne pas dégénérer de ses traditions fondées sur la pierre inébranlable des maximes de Jésus-Christ hors de qui tout est vanité et amusements d'enfants. Si d'un côté je désire souverainement apprendre des nouvelles de notre Congrégation et savoir qu'elle croît en nombre, d'un autre côté j'éprouve une profonde douleur en apprenant que plusieurs fatigués de servir Dieu, cherchent d'autres positions. Que le Père Sylva leur profite ! Le cierge de l'agonie leur fera voir plus clairement ce qu'ils n'ont fait qu'entrevoir. Quiconque dans notre Congrégation commence à boiter se redresse difficilement, et transplanter une fleur dans un autre jardin, sous prétexte que le terrain y est meilleur, fait souvent périr la plante. Ici dans ces pays lointains, tout pauvre, tout malade et affaibli que je suis et oublié de la plupart de nos confrères d'Europe, je n'ai pas de plus grande consolation que de me reconnaître Prêtre de la Congrégation avec tous mes vœux et désirant accomplir jusqu'au dernier soupir celui de persévérer dans la dite Congrégation pour travailler au salut des pauvres gens des champs.

Vous savez que J'écris avec sincérité et je n'ai pas besoin d'autres expressions pour vous convaincre de la vérité de ce que j'écris. Dieu sait que je n'ai pas de plus grande Consolation que celle-là. Je n'ai jamais manqué de vous donner chaque année à vous et à nos confrères des nouvelles de ma position, et je vous en [107] voie cette année une longue relation dans laquelle vous verrez l'assistance de Dieu sur nous. Je serai heureux aussi d'apprendre l'état de notre Congrégation en Italie ainsi que les grâces et faveurs que le Souverain Pontife nous accorde. Je voudrais savoir entre autres choses comment vont MM. Narvaez, Abingh et Garani que j'ai eu le bien de connaître d'une manière particulière ayant oui part à leur résolution de servir Dieu. Je voudrais demander beaucoup de choses,

mais je ne sais si je les obtiendrai. Je vous demande seulement le catalogue des *livres* et *offices* des saints nouveaux, *l'index* des livres prohibés, la liste des propositions condamnées, la pharmacie de Stella, la Flore du Père Jean-Baptiste Ferrari avec des semences de différentes fleurs et herbes qui peuvent servir de nourriture (je vous en mets ici la liste), des recettes pour faire la cire blanche, les pâtisseries et confitures de tout genre. Les Mandarins aiment à manger des douceurs et veulent de nos bougies d'Europe ; envoyez-moi un certain nombre de baguettes pastilles, et s'il est possible, la manière de les faire. J'ai déjà écrit que je désirais un tableau non pas de la grandeur, mais du même dessein que celui de Monte-Citorio, il ne faudrait pas que Notre-Seigneur y fût représenté nu : une petite cassette de reliques insignes et de fragments d'os de saints, un ou deux beaux crucifix, les images des sept églises, toutes les œuvres du Père Segneri, les sermons et instructions de quelqu'un de nos confrères, grand catéchisme et sermons touchants ; tout le cours de doctrine chrétienne avec des exemples, composé par un de nos confrères.

On dit par ici qu'il arrive en Chine un légat avec une suite nombreuse. Cet événement va déplaire à plusieurs qui voudraient avoir le poste seuls ou au moins que le légat fût de leur nation et de leur parti. Quant à moi, peu m'importe, que ce soit qui on voudra, je ne pourrai que m'en trouver bien pour la correspondance de lettres avec l'Europe et pour recevoir le secours annuel qui nous fait grand défaut. S'il vient de nos confrères, comme je le désire, qu'ils viennent bien [108] pourvus d'abord de l'esprit de la vocation et ensuite de diverses qualités, de quelques habiletés et arts pour s'occuper quand ils ne pourront étudier ni aller en campagne. Tout est utile dans ce pays, et si le Missionnaire ne sait pas s'occuper, il se perdra. Voilà, mon cher Monsieur, tout ce qu'un pauvre malade peut vous écrire en se recommandant vivement aux prières de notre Congrégation, j'embrasse tous nos confrères en Jésus-Christ et je leur souhaite à toits l'union.

«P. S. Ici il n'y a pas de dentelles, on ne sait pas faire les galons, si vous pouviez en envoyer une petite provision j'en serais fort heureux, elle servirait pour garnir des surplis et des chasubles ; je vous demande aussi des bourses de drap d'argent et d'or pour porter le Saint-Sacrement ou pour donner aux Mandarins, il faudrait qu'elles fussent comme ces bourses faites par les Religieuses que les dames portent au côté. Les Mandarins y mettent leur tabac à fumer, et c'est un grand luxe pour eux que d'avoir une semblable bourse. Il ne serait pas inutile de m'envoyer la manière de faire les saucissons de Bologne pour nos gourmets de Mandarins.»

#### § XI. Dénuement extrême de M. Appiani.

Tout, semblait se réunir pour accabler le courage de cet homme Apostolique, d'un côté c'était la guerre qu'on lui déclarait à cause de sa manière simple et évangélique de faire Mission dans ces pays, nous avons vu quelle méthode on voulait y faire prévaloir ; d'un autre côté c'était l'abandon dans lequel il se croyait laissé par la Sacrée Congrégation de la Propagande et par ses Supérieurs. Toutes ces afflictions réunies le firent tomber dans une profonde mélancolie et lui inspirèrent un projet singulier que, grâce à Dieu, il n'exécuta pas. Nous avons le tableau de toutes les afflictions de son âme dans une lettre [109] qu'il écrivit à M. Giordanini, son ancien supérieur, à Rome. Elle est datée du 3 mars de l'année suivante 1704.

«Je ne puis vous cacher le dessein que je forme de chercher une autre Mission en dehors de la Chine ; J'en fais la proposition à la Sacrée Congrégation. Déjà je serais passé en d'autre pays pour y vivre inconnu et y gagner le pain qui ne périt pas, en m'abandonnant totalement entre les mains de Dieu, comme depuis longtemps j'en ai senti l'attrait. Me voyant destiné par la Sacrée Congrégation aux royaumes de la Cochinchine, de la Chine, du Tonkin, de Siam, pays très étendus où il m'est impossible de me cacher à ma guise de manière à ne pas fournir occasion de murmure à d'autres ouvriers européens, j'ai attendu jusqu'à présent ne voulant pas me décider par moi-même ni aller contre la Mission qui

m'a été donnée par Dieu. Entre autres raisons qui m'ont retenu, je vous dirai ingénument qu'une des principales a été l'estime et l'affection que j'ai pour notre Congrégation. C'est ce sentiment qui m'a fait dévorer avec plaisir des morceaux bien amers dans l'espoir qu'avec le temps je pourrais frayer une route aux enfants de ma mère pour travailler dans ce champ et accomplir l'œuvre à laquelle mes forces ne peuvent suffire, qui est de faire de nombreuses et de bonnes conversions. J'ai dit que c'était la volonté de Dieu que notre Congrégation s'établît dans ces contrées afin que par sa manière d'agir humble et fervente elle portât remède à quelque chose qui ne me paraît pas selon les maximes évangéliques ni selon la manière de prêcher que nous ont laissé les Apôtres et les anciens Missionnaires. Maintenant donc que je me vois presque trompé dans mes espérances, je ne me crois plus obligé d'attendre et de souffrir davantage pour un but que je ne puis atteindre. Le Recteur de la Propagande m'écrit une phrase qui. Provient de je ne sais quel motif. Voici ce qu'il me dit : «Appliquez-vous à faire du bien plutôt qu'à penser à fonder des maisons de la Congrégation de la Mission.» Par la grâce de Dieu je ne crois pas que l'amour de notre Congrégation m'ait [110] empêché, de faire du bien ; et comment sans cet amour, aurais-je pu me résoudre à vivre dans des pays inconnus et abandonné sans secours, par suite du peu de soin que la Sacrée Congrégation prend de ses ouvriers ? Et si j'ai accepté une pension de Monseigneur de Lyonne, Vicaire-Apostolique du Su-Tchuen, il est certain que c'était parce qu'il voulait me fournir l'occasion de fonder une maison pour des Prêtres de la Congrégation de la Mission ; autrement M. Mullener et moi, nous étions déjà prêts à nous en retourner, dénués de tout comme nous l'étions et n'ayant pour ressource que la confiance en Dieu. Tout cela me fait voir clairement que je ne dois plus rien attendre des hommes, mais tout de Dieu. Le Supérieur Général m'a envoyé jusqu'à présent 450 écus français, J'en ai reçu 324 avec des livres et des images. Cette année j'espérais avoir de lui quelque secours, mais il m'écrit : *non sunt amplius pisces pro Lombardis* (il n'y a plus de poissons pour les Lombards). Je ne sais si le vice de la nationalité qui, d'après ce que me disent des étrangers, commence à se faire voir dans la Congrégation, est la cause qui a desséché la source de la bienfaisance. Cette aumône aurait pourtant bien servi cette année ; car après avoir vendu les vases sacrés d'argent, non seulement les miens, mais encore ceux d'un des Messieurs des Missions étrangères je me trouve endette de 200 écus Romains et avec tout cela je mène une vie si frugale que vous en seriez épouvanté si vous pouviez la connaître et la voir. Quelle est la fin de ma manière d'agir, Monsieur, et qu'est-ce qui peut me retenir sinon le désir d'ouvrir le chemin à notre Congrégation ? Mais que faire puisque je me vois abandonné et délaissé même de nos Italiens de qui depuis longtemps je n'ai plus aucune nouvelle. Si donc la Sacrée Congrégation me le permet, je m'en irai où il plaira à la Divine Majesté. Je vivrai et je mourrai Prêtre de la Congrégation de la Mission partout où je me trouverai ; je ne me suis jamais repenti de m'être donné, à Dieu dans cette compagnie bien que peut-être je ne [111] sois pas reconnu pour tel. J'espère pourtant à ma mort être adjoint au nombre de tant de prêtres zélés qui ont fourni dans son sein leur carrière et qui jouissent de la bienheureuse éternité. Dorénavant je ne penserai plus à donner ni à recevoir des nouvelles ; je ne m'occuperai plus qu'à prier Dieu de multiplier les membres de la Congrégation et de la rendre elle-même toujours plus fervente et plus attachée à ses règles. Je partirai à la sourdine en laissant à M. Mullener la maison que j'ai achetée, sans lui indiquer le terme de mon voyage ; je prendrai pour prétexte que je vais en Mission. Ce Monsieur veut à toute force mourir Prêtre de la Mission ; s'il vient de nos confrères il les traitera comme tels et il pourra fort bien les diriger, car il a bon cœur et pour tout dire en un mot, c'est un bon Allemand. Par les lettres que je reçois de la Sacrée Congrégation je vois qu'elle m'envoie une somme d'argent pour acheter une maison destinée à un Séminaire, elle me donne ordre de toucher cet argent et d'élever des jeunes gens. Je pourrais penser d'après cela qu'elle veut confier cette Maison à notre Congrégation. Néanmoins elle veut que la maison soit achetée et reste au nom de la Sacrée Congrégation de la Propagande. J'y vois un peu d'inconvénient, parce que la Maison étant au nom de la Propagande, chaque Missionnaire se croira le droit d'y venir, d'y demeurer et d'y vivre à sa guise, ce que pour mon compte je ne pourrais supporter ; et dès aujourd'hui je déclare positivement que si quelque mauvaise tête vient troubler ce qui



sera établi, j'abandonnerai la place. Je ne veux pas vivre au milieu des scandales, en attendant que de Rome vienne le remède à un mal, quand il ne servirait plus de rien de l'appliquer. Je vous prie, de prendre cette affaire à cœur et de parler clairement à la Sacrée Congrégation, afin qu'à l'avenir nos confrères ne soient pas compromis. Si les choses prennent une bonne tournure, vous pourrez en envoyer une relation exacte à moi ou à M. Mullener. J'aurais plaisir que l'on m'envoyât un projet de règlement pour l'éducation des enfants, que l'on corrigerait [112] ou que l'on augmenterait ici ; car l'expérience est un maître.»

§ XII. Voyage de M. Appiani à Canton  
— efforts que l'on fait pour le décourager.

Par les passages déjà cités des circulaires de M. Pierron nous avons vu que le Supérieur Général était loin d'abandonner les deux Missionnaires de Chine ; nous voyons encore la même chose dans la circulaire de M. Watel du 1er janvier 1707 où il s'exprime ainsi : «Nous avons reçu des nouvelles de MM. Appiani et Mullener, ils ne faisaient pas de grands progrès et vivaient dans une extrême pauvreté, nous leur avons envoyé 1,500 livres par des Prêtres que Monseigneur l'Évêque de Rosalie a envoyés là depuis peu pour travailler en son Vicariat-Apostolique.»

Mais ceux pour qui la présence de M. Appiani et sa conduite Apostolique était une condamnation permanente, ne cessaient de chercher à décourager son esprit par les insinuations les plus mensongères. Nous le voyons bien clairement dans la lettre qu'il écrivit le 1er février 1705, à M. Giordanini. Elle est datée de Canton parce que M. Appiani s'était rendu dans cette ville pour y recevoir l'argent que devait lui apporter le Légat Apostolique Monseigneur de Tournon.

Canton, 1er février 1705.

«Je ne puis pas vous laisser ignorer que dans le courant de l'année j'ai reçu une de vos lettres datée du 6 janvier 1698, envoyée par la voie de Hollande par Messieurs des Missions étrangères de Paris. Vous m'y parlez de ce qui est arrivé à l'occasion de l'élection du Supérieur Général <sup>4</sup>, des bienfaits [113] accordés par Innocent XII à notre Congrégation, de votre retour de France et de Turin, de ce que l'abbé Balinge a dit sa première messe dans notre maison. Si cette lettre m'était arrivée plus tôt je n'aurais pas écrit à notre Supérieur Général dans les termes dont je me suis servi ; mais la chose est de peu d'importance. Il me semble vous avoir écrit déjà quelle était ma pensée. Vous auriez déjà pu multiplier la colonie italienne, vous m'avez écrit une autre fois, que vous l'aviez fait, et cette fois-ci vous me dites que vous avez dessein de l'essayer. Peut-être l'envoi déjà fait de ceux qui se sont arrêtés était-il votre œuvre, ce renfort nous eût été d'une grande consolation <sup>5</sup>. Aussi la peine que J'éprouvai fut-elle considérablement aggravée quand j'appris qu'ils ne continuaient pas leur voyage, et i en ai entendu parler avec regret par les abbés italiens (du Tché-Kiang). Il paraît que le Supérieur Général les aurait reçus avec un certain sourire au sujet de ce qui s'est passé, ce qui ferait croire qu'il n'est pas satisfait que l'on envoie de nos confrères par ici. Quant à ce qui me regarde, un Jésuite a déclaré que le Supérieur Général ne me reconnaissait pas, comme à lui appartenant et qu'il ne me regardait plus que comme dépendant de la Sacrée Congrégation. Ce Jésuite qui a déjà pris le titre d'Ambassadeur, et qui disgracié par l'Empereur de Chine s'en retourne en France, est un danger de plus ; il n'a pas manqué de répandre par toute la Chine ce qu'il m'a dit et

---

<sup>4</sup> Voir tome premier de ces mémoires, page 65.

<sup>5</sup> Il parle ici de M. Pedrini et de M. Biasi qui revint sur ses pas étant déjà arrivé à Paris.

dernièrement un évêque Vicaire-Apostolique m'a jeté ce compliment à la figure. Ici je vous dirai et je vous prierai d'insinuer discrètement à Monseigneur de Fabbroni que je vois se préparer une tempête pour faire à Monseigneur le Patriarche ce qu'on a fait aux évêques français envoyés. Un ami m'a rapporté ces jours-ci que certains religieux dissuadaient un Prêtre français de nous vendre à moi ou à des Italiens une maison [114] que ces Messieurs français possèdent à Canton. Je vous en ai écrit en 1700 et en 1701. J'espère aller à Manille à la rencontre de, Monseigneur le Patriarche (de Tournon) pour recevoir de lui quelque secours, car je suis très pauvre ; j'ai laissé M. Mullener avec très peu d'argent. Si je trouve le Patriarche, je lui dirai ma pensée ; je conserve toujours ma résolution de me retirer à mon église qui est à trois mois de marche d'ici. Là j'attendrai la réponse de la Sacrée Congrégation et je vous assure que rien ne pourra davantage me retenir en Chine que la venue de quelques confrères, sans eux la Chine se changera pour moi en véritable prison. Je ne saurais vous dire tout ce que j'ai souffert, ni tout ce que la divine Providence a fait pour moi. Les Missionnaires s'étonnent que je sois encore en vie et ils disent tous que l'on croira difficilement en Europe tout ce que j'écris, surtout depuis que dans ces parages on a répandu certaines relations qui, si elles ne sont pas tout-à-fait apocryphes, le sont au moins en grande partie. Je vous assure cependant que dans ce que j'ai envoyé en 1703 je n'ai pas mis un mot qui ne soit vrai, et même à dessein j'ai omis plusieurs circonstances pour que l'on reçût plus facilement la vérité. Plusieurs fois j'ai demandé à Rome certaines choses, mais je me vois mis en oubli et pour vous le dire en un mot, (je ne sais si c'est vertu ou tristesse, on envie de m'en aller errer dans d'autres pays) je me sens un détachement et un dégoût complet de toutes choses et je ne puis plus me décider à rien demander. Si néanmoins on envoyait des confrères, il serait bien de les munir de quelque bon tableau pour les autels. Ici les peintres n'ont pas d'invention, ils ne savent que reproduire certains *Mustaphas* qui font rire, et cela parce qu'il n'y a pas d'école de peinture. Si cependant ils savaient donner des ombres ils rieraient pas mal. Rappelez-vous, Monsieur, que la Chine est un pays fort différent des autres. Il serait bon que ceux qui viendront connussent quelque travail manuel pour se distraire un peu quand ils ne pourront étudier ni aller en campagne. [115]

Déjà, plusieurs fois j'ai donné le portrait du Chinois en deux mots *Animal insociabile*. Il est tout attentif à recevoir des bienfaits qu'il convertit ensuite en ingratitude, esprit rebelle, ennemi des étrangers, pauvre et orgueilleux à la fois et par conséquent odieux à Dieu, facile à toute sorte de mal, adulateur, sans foi dans ses idoles, et par conséquent sans foi aussi quand il est devenu Chrétien, désireux de réputation, et médisant sans pareil. Si vous le traitez avec amitié il devient votre maître et croit que la charité que vous lui montrez provient du besoin que vous avez de son secours. Si vous le laissez chez lui sans lui témoigner ni affection ni défaveur, il cherche à nous nuire à chaque pas et à vous persécuter par des calomnies. Le bâton seul est la loi qui le dirige, c'est ce qu'un Mandarin disait à un prêtre européen, tout en s'étonnant que nous fissions tant pour un peuple si grossier. Mais pour cela il ne faut pas abandonner l'entreprise. Ce sont des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ. Nos Romains avaient sinon toutes, au moins une grande partie de ces mauvaises qualités, selon ce que dit S. Augustin dans la Cité de Dieu. Puisque vous m'avez déjà écrit, il y a plusieurs années, que ce champ nous appartient en partie à raison de notre vocation, mettez donc la main à l'œuvre ; envoyez des confrères bien munis de ce qu'il faut ; cherchez ensuite à les consoler de temps en temps par des lettres, des secours et des faveurs, car c'est un dur martyre pour arriver à la couronne de se sentir scier avec un couteau de bois (*cuchillo de palo*), comme disait un bon Dominicain espagnol. Je me recommande à vos prières et j'attends que Dieu me manifeste sa volonté par la résolution de la Sacrée Congrégation.»

Louis-Antoine APPIANI.

[116]

§ XIII. M. Appiani cherche à intéresser ses confrères d'Italie en faveur de la Mission de Chine.

Loin de se laisser décourager par les difficultés si cruelles qu'il rencontrait, M. Appiani chercha à exciter le zèle de ses confrères d'Italie en leur écrivant une lettre pleine de tendresse, pour les engager à porter leurs regards vers la Mission de Chine. Il profita de son séjour à Canton pour leur adresser le 1er février 1705, la lettre suivante :

#### «MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES

«Je commence cette lettre par la douce plainte que S. Paul adressait aux Corinthiens, *plus vos diligens, minus diligor à vobis*, plus je vous aime et moins je suis aimé de vous. Je conserve un souvenir très vif de vos personnes, qui fait que chaque jour j'offre à Dieu pour vous mes faibles prières en lui demandant qu'il vous fasse croître en ferveur et en nombre. Je me vois presque mis en oubli par ceux qui me sont les plus chers, *extraneus factus sum fratribus meis et peregrinus filiis matris meae*, permettez-moi de vous le dire. Voilà près de huit ans que je suis parti de Rome ; sans le demander ni le solliciter, j'ai été envoyé dans ces pays si lointains pour y prêcher l'amour de Dieu et y porter le nom de la petite Congrégation qui fait une profession spéciale de continuer l'œuvre de Jésus-Christ. Je me suis fait un honneur de vous donner chaque année un compte rendu complet de mon état, de ce que j'ai fait ou souffert, afin que de même que je vis en vous, vous viviez aussi en moi en vous souvenant de celui qui regarde comme un grand trésor d'être votre confrère, et que par vos ferventes prières vous le fassiez vivre pour Dieu. Ce n'a pas été un médiocre soutien pour mon cœur dans les tribulations qui se rencontrent dans l'œuvre à laquelle je suis destiné que l'espoir de recevoir d'année [117] en année des nouvelles de l'état de la chère Congrégation de la Mission à cause de la vive affection que je lui porte ; ces nouvelles réveilleraient aussi ma ferveur presque éteinte. J'ai attendu avec patience, je rejetais la faute sur le défaut de courriers, sur les dangers de la mer ; mais désormais je ne puis plus me faire illusion, ni par conséquent vous dissimuler ma peine. Si vous voulez continuer à me traiter de la sorte, de grâce, faites-m'en connaître au moins la raison et je chercherai à me convaincre que je mérite véritablement ce châtiment. Faites-moi savoir je vous en prie si vous comptez encore Louis-Antoine Appiani au nombre de vos confrères, ou bien si en l'effaçant de votre catalogue vous l'avez aussi effacé de votre mémoire afin de lui prouver que vous ne le reconnaissez plus comme Prêtre de la Congrégation de la Mission. Mais si vous le punissez de telle manière, quelle faute a-t-il donc commise pour mériter un pareil châtiment ? Ne savez-vous donc pas qu'avant de me livrer à ce cruel supplice, vous auriez dû au moins vous convaincre et reconnaître que je suis incorrigible ? Jusqu'à présent je ne me reconnais d'autre faute pour ce châtiment que celle devons trop aimer et de ne pas savoir vous oublier, car tous vous êtes écrits dans mon cœur. Oh ! si vous pouviez le voir, je suis sûr que vous me traiteriez autrement ! Mais quoiqu'il en soit je me comporterai encore en confrère cette année, en vous donnant quelques détails qui vous feront voir comment les voies de Dieu sont admirables.

«Vous avez vu par la relation latine que j'ai envoyée l'année dernière l'état misérable dans lequel je me trouvais avec mon compagnon qui veut à toute force être votre confrère, M. Jean Mullener, allemand de la ville de Brême ; j'ai déjà écrit tout à ce sujet. Les Révérends Pères Jésuites de la Cour, c'est ce que m'écrit un Jésuite français bien vu de l'Empereur) se sont employés pour rendre la volonté des Mandarins plus favorable à Messieurs du Séminaire des Missions Étrangères et à nous ; mais leurs efforts ont été vains. Dieu s'est réservé [118] à lui seul cet ouvrage ; et au moment où nous y pensions le moins, le cœur du Mandarin militaire s'est changé ; il avait été le premier instigateur pour nous faire chasser de la Province et il nous a bien étrillés. Il a déjà fait dire qu'il veut bien nous voir, mais qu'il ne veut pas que nous donnions des présents. S'il se laisse visiter et s'il nous demande, cela fera beaucoup de bien, car les habitants de plusieurs villes savent combien il nous détestait ; ce serait beaucoup mieux encore s'il nous rendait la visite. J'ai déjà fait entendre qu'en le visitant je ne me servais pas de palanquin, et que je ne m'habillerais pas de soie, vu qu'en ma qualité de personne religieuse je dois prêcher la vérité d'exemple

comme de parole. Son Secrétaire qui nous a été envoyé plusieurs fois et qui est un homme de 70 ans, très vertueux et très estimé et entendu, m'a dit que je faisais fort bien. Plaise à Dieu d'enlever le faste aux Missionnaires ; ils en seraient bien plus estimés, et la Religion, à mon avis, ferait plus de progrès. Au commencement du carême, j'ai invité les Chrétiens à faire les exercices spirituels soit pour les instruire davantage dans les maximes de la foi, soit pour les retirer de l'occasion d'offenser Dieu à la nouvelle année chinoise, ce qui répond au Carnaval d'Europe. Il y en eut peu qui y vinrent, mais les autres furent assidus à la messe et exacts aux jeûnes et ne craignirent pas d'afficher à leurs portes des signes de Christianisme, chose qu'ils n'avaient pas faite l'année dernière. Il semble que Dieu commence à être touché de nos larmes. Je vous prie, Messieurs et chers confrères, de nous continuer ce secours de vos prières et même de les multiplier. Nous n'avons pas fait grand chose cette année, les pluies qui ont duré depuis septembre jusqu'au commencement de mars, ainsi que notre pauvreté nous ont retentis à la maison ; notre partage a été, à la lettre, d'attendre en silence l'arrivée du Seigneur. Beaucoup paraissent convaincus de la vérité et de la nécessité d'embrasser notre religion, mais comme on a répandu le faux bruit que nous voulions exciter le [119] peuple à la révolte et que nous n'étions pas bien vus des Mandarins on hésite à entrer dans le droit chemin. Si ce Mandarin militaire nous donne la permission de le visiter, et ce qui est plus encore, si Dieu veut l'éclairer pour qu'il écoute la vérité et l'embrasse, je ne doute pas qu'un très grand nombre d'infidèles ne se convertissent. C'est à Dieu à opérer. Nous avons reçu d'une ville éloignée de douze journées d'ici une lettre qui nous invite à nous rendre là. Mais n'ayant pas de confrères à qui confier ce que nous avons conservé à force de souffrances, je ne puis me rendre aux vœux de ceux qui m'appellent. J'espère que Dieu donnera à notre Congrégation la force d'imiter le zèle de notre vénérable Fondateur pour la conversion des païens et qu'ainsi j'aurai le bonheur d'embrasser plusieurs de nos confrères dans ces pays, avant de terminer ma carrière. Voilà ce que je puis vous écrire de notre état présent, c'est à vous maintenant, Messieurs et très chers confrères, à nous aider par vos fréquentes prières pendant que de toute l'affection de mon âme je vous embrasse dans les plaies de Jésus-Christ et que je travaille sans m'épargner.»

**P. S.** «Le désir que J'ai que cette lettre qui sera peut-être la dernière, arrive à mes chers confrères ne me permet pas de m'épargner la fatigue. Voici la quatrième copie, avec quelques notes ajoutées qui ne sont pas dans les autres que J'ai envoyées par plusieurs voies. J'ai commencé ma lettre à Chung-King-Fou dans la province du Su-Tchuen et je viens la terminer à Canton, à trois mois de distance de cette ville ; mais il m'en a bien fallu six pour arriver jusqu'ici ; je suis parti de notre chrétienté le 19 mai 1704 et je suis arrivé ici le 9 décembre. La raison de ce voyage n'a pas été de m'amuser et de me promener mais bien de chercher des ressources dans notre pauvreté. J'espère recevoir les secours que depuis plusieurs années on devait nous envoyer de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et que nous ne voyons pas arriver. Ne vous étonnez je vous en prie, d'entendre un Missionnaire parler [120] d'argent ; c'est qu'en Chine le mot *pour l'amour de Dieu* est une monnaie qui n'a pas cours. Ce serait déjà beaucoup si l'on ne nous volait pas, ou si l'on ne cherchait pas à nous enlever ce que nous avons. L'année dernière a été terrible pour les Missionnaires. J'ai déjà écrit ce que nous avons souffert ; dans mon voyage j'ai appris encore autre chose. Je connais un Franciscain espagnol que des domestiques chrétiens ont voulu étouffer, s'asseyant sur son ventre, lui fermant la bouche, lui frappant la tête avec des tenailles de fer, et cela pour lui prendre l'argent qu'il avait pour acheter une église ; ils le lui prirent en effet, et s'il ne mourut pas ce ne fut que par une grâce particulière de Dieu. Le plus horrible est que d'autres Chrétiens et même des *Docteurs*, informés de ce qui devait arriver ne lui firent pas la charité de l'en avertir. Un Jésuite français fut empoisonné deux fois par des domestiques et Dieu le secourut pour l'empêcher de mourir. Ici à Canton, la veille de Saint Ignace on enferma les Jésuites pendant la nuit dans leurs chambres et l'on vola leurs calices. Je n'en finirais pas si je voulais raconter tout ce qui s'est passé. Si les Chinois n'avaient pas une âme rachetée au prix du sang de Jésus-Christ, il faudrait abandonner cette Mission. «Mais faudra-t-il laisser



périr tant d'âmes ? Je vous le dis franchement, plus je vois les Chinois incapables, pour ainsi dire, de devenir gens de bien, plus je sens le désir de travailler à avoir des compagnons de mes travaux ; c'est pourquoi je ne puis m'empêcher de me plaindre de ce que ces deux Messieurs, je ne sais pour quel motif, ont regardé en arrière. Je leur dirais volontiers à l'oreille, que la vocation leur ayant été donnée par Dieu et approuvée par les Supérieurs, ils doivent craindre qu'au moment de la mort ils ne reçoivent le reproche qui a été fait au serviteur qui avait enfoui le talent et qui par peur ne l'avait pas fait profiter. Je ne demande pas à Dieu autre chose sinon qu'il envoie des ouvriers à sa vigne. Il y a à souffrir ; on souffre, de l'ingratitude. Le Chinois naturellement est très froid pour [121] tout ce qui regarde l'éternité. Il est très attaché aux choses visibles, versatile au-delà de ce qu'on peut dire, fourbe d'une manière incroyable, tout cela est vrai. Mais pourtant faut-il tranquillement le laisser tomber en enfer ? Dieu nous en préserve. Ah ! Messieurs et chers confrères, si les anciens s'étaient rebutés en voyant les cruautés exercées contre les premiers Chrétiens, nous serions encore dans le borborygme de l'idolâtrie, et il n'y aurait pas dans le ciel tant de saints qui jouissent de Dieu. Tirez la conséquence. Plus la matière est difficile à travailler, et plus on estime le travail qui vient à bout de la dompter. Je vous supplie donc, de toute la force de mon âme, de nous donner un secours de Missionnaires.

«Après les mauvaises nouvelles, je vais vous en donner une bonne, c'est que l'Empereur de Chine a prêté aux Pères Jésuites Portugais 12,000 écus pour bâtir une église dans le Palais de Pékin, sans exiger aucun intérêt. C'est une chose fort nouvelle et très curieuse vu l'avarice de cet Empereur. Il leur a donné huit ans et quatre mois pour le remboursement et se contente qu'ils lui paient 120 écus par mois jusqu'à remboursement complet ; c'est un acte de générosité étranger à l'idolâtrie dont il fait profession, au moins extérieurement.

«Autre nouvelle ; nous savons que Monseigneur de Tournon patriarche d'Antioche et Visiteur-Apostolique des quatre royaumes, est arrivé aux îles Philippines où il a été reçu par la dévotion espagnole comme un ange du paradis. Le gouverneur de ces îles a fait remise au vaisseau qui le portait des droits de régie qui montaient à 6,000 écus. Nous l'attendions en Chine, et déjà il s'était embarqué, à ce que nous assurent les Chinois ; mais le vent contraire l'a forcé de rétrograder, et maintenant nous ne savons pas où il est, et la plupart des Missionnaires sont bien affligés de ce contre-temps.

«Faisons un pas en arrière pour aller plus avant. Quelqu'un me demandera peut-être comment il se fait que notre chrétienté étant éloignée de trois mois de marche de Canton, J'en [122] aie mis six pour arriver ici ? La raison en est que j'espérais que M. Mezzafalce aurait reçu de Manille l'argent qui nous est dû par la Propagande ; j'avais donc intention de le prendre et de m'en revenir à mon poste au plus tôt, d'autant plus que par la grâce de Dieu je jouissais de la paix avec les Mandarins et que d'après ce qu'on m'a dit, il est arrivé dans cette Province un autre Vice-Roi qui désire nous favoriser. Je ne pensais pas du tout à venir à Canton ; c'est pourquoi je me dirigeai vers le Hou-Kouang. De là, j'allai à la Province et à la ville de Nankin. Il me fallut ensuite aller dans la capitale du Tché-Kiang où était M. Mezzafalce. Je pus parler et causer pendant quinze jours avec lui et avec les abbés italiens qui sont là, et il fut conclu qu'il convenait pour le service de la Sacrée Congrégation que je vinsse à Canton afin de passer de là aux Philippines, si Monseigneur le Patriarche n'arrivait pas. Je traversai alors en barque les Provinces du Tché-Kiang, du Kiang-Si et de Canton ; tout ce voyage s'est fait par eau, excepté deux jours pendant lesquels je suis passé du Tché-Kiang dans le Kiang-Si et de cette Province dans celle de Canton. Quant aux curiosités d'un si long voyage, je vous dirai que regardant comme indigne d'un Missionnaire d'aller examiner çà et là, je n'ai pas voulu voir ce que j'aurais pu voir et ce que tous me disaient valoir la peine d'être vu. Depuis que j'ai quitté Rome et Saint-Pierre, mes yeux ne trouvent plus un endroit pour se reposer. Je vous dirai seulement que sur ma route j'ai trouvé deux villes remplies de canaux pour faciliter le commerce. Les Chinois disent qu'au ciel il y a le Paradis, et que sur la terre il n'y a que ces deux villes qui soient remplies de toutes consolations ; l'une est dans la Province de

Nankin et s'appelle Sou-Tchéou, l'autre est la capitale du Tché-Kiang et s'appelle Hang-Kéon.

Dans quelques jours j'espère m'embarquer sur un bâtiment chinois qui va à Manille, ce sera un voyage de 15 ou 18 jours si Dieu nous donne beau temps. Je suis fort content d'être en compagnie, j'aurai avec moi un prêtre de Calabre qui a déjà parcourut [123] la moitié du monde. J'ai quelque appréhension de ce voyage, mais il faut faire la volonté de Dieu. J'espère au mois d'août ou de septembre me retrouver une autre fois en Chine pour y continuer l'œuvre que Dieu demande de moi. Il ne me reste plus qu'à vous prier de me recommander à Dieu afin qu'il me fasse la grâce de le servir de tout cœur, de chercher en tout son bon plaisir, et puis, si je vis, d'avoir la consolation de voir notre Congrégation établie dans ces contrées ; je vivrai et je mourrai avec ce désir, dans lequel aussi je vous embrasse tous en Jésus-Christ.»

## CHAPITRE II.

### LÉGATION DE Mg, CHARLES-THOMAS MAILLARD DE TOURNON PATRIARCHE D'ANTIOCHE, LÉGAT ET VISITEUR-APOSTOLIQUE EN CHINE.

#### § I. Raisons d'entrer dans les détails qui concernent cette légation.

Si M. Appiani se sentait porté intérieurement à un complet détachement et au désir de vivre isolé dans quelque coin abandonné de la terre, comme nous l'avons vu dans ses lettres, c'était sans doute la voix de Dieu qui lui faisait pressentir ce qui allait arriver pour lui. Il devait en effet vivre isolé et n'avoir pour soutien que Dieu seul et la croix de Jésus-Christ pendant de longues années et pour ainsi dire jusqu'à sa mort. Mais en le mettant dans cet état, Dieu voulait donner en lui un grand spectacle au monde et faire de lui une victime solennelle pour expier les épouvantables scandales qui allaient affliger l'Église de Chine.

C'est bien ici le lieu de se servir des paroles que par l'inspiration du Saint-Esprit l'auteur du second Livre des Machabées emploie avant de raconter les horreurs qui se passèrent dans Jérusalem sous la persécution d'Antiochus : Je conjure ceux qui liront ce livre de ne point se scandaliser de tant d'horribles malheurs, mais de considérer tous ces maux en pensant qu'ils z, ont arrivés non pour perdre mais pour corriger notre nation. [125]

*Obsecro autem eos qui hunc librum lecturi sunt ne abhorrecant propter adversos casus, sed reputent ea quæ acciderunt non ad interitum sed ad correptionem esse generis nostri. (II. Mach. VI. 12.)*

Nous devons raconter ces maux parce qu'ils nous font voir les desseins de miséricorde de Dieu sur la Chine. Il faut en effet que Dieu ait beaucoup aimé ce pays et lui ait réservé de grandes bénédictions, car la Religion devait y périr mille fois dans la persécution qui va nous occuper et qui fut pire qu'aucune de celles qui aient encore paru dans le monde, puisqu'elle eut pour auteurs et pour promoteurs ceux mêmes qui étaient chargés d'annoncer l'Évangile dans ce pays. Aussi la première raison qui oblige à raconter les faits qui se sont passés à cette époque c'est que l'on y trouvera un motif puissant d'aimer ce peuple malheureux qui n'est pas encore converti à la Foi parce qu'il en a été empêché par ceux mêmes qui devaient le convertir. En voyant la Chine évangélisée depuis si longtemps sans être convertie à la Foi on a été tenté quelquefois de la mépriser, de la regarder comme une nation maudite qui a persécuté ceux qui venaient lui annoncer l'Évangile de la paix. Et pourtant elle n'est pas si coupable ! Si le Chinois a méprisé l'Européen, s'il l'a persécuté, s'il l'a regardé pendant longtemps comme un semeur et un propagateur de troubles et de séditions, il faut voir si cette imputation n'est pas fondée.

Jetons les yeux sur ce qui s'est passé en Chine dans le siècle dernier et nous verrons alors si le Chinois n'était pas fondé et autorisé à mépriser l'Europe en, à le détester et à se défier de lui ! Et s'il a persécuté les prédicateurs de la Religion, il faut avant de lui en vouloir, savoir qui lui a appris à les persécuter. Les faits doivent nous le dire et quand nous les aurons parcourus nous nous frapperons la poitrine et nous dirons : Si les Chinois ne sont pas convertis, ce n'est pas tant leur faute ; c'est qu'ils n'ont pas eu de véritables apôtres, et chacun se sentira rempli d'un nouveau zèle pour réparer le mal, les œuvres de ténèbres [126] et les scandales les plus incroyables ; et chacun se prendra d'une nouvelle affection pour un peuple plus malheureux que coupable, et se dira : oui, c'est bien un miracle de la main du Très Haut qu'il soit reste un seul Chrétien en Chine !

Une seconde raison qui nous oblige à entrer dans le détail de tous ces faits c'est que trois membres de la Congrégation qui étaient alors en Chine furent si étroitement mêlés par la

Providence à tous ces événements qu'ils en devinrent pour ainsi dire les héros principaux sans le vouloir. Leur fermeté, leur attachement au Saint-Siège, leur zèle apostolique, leur patience dans les souffrances firent le désespoir des partisans de l'erreur et devinrent comme le boulevard de la vérité pour conserver l'intégrité de la foi en Chine ; l'éclat de leur vertu fut si grand qu'il put consoler l'Église des outrages qu'elle souffrait en Chine de la part de ses enfants et à la face des païens.

Une troisième raison, c'est que tous ces faits ont été autrefois imprimés et publiés en particulier par le cardinal Passionéi dans son ouvrage intitulé *Memorie storiche dell'Eminentiss. Monsignor cardinale di Tournon* <sup>6</sup>, qui renferme une partie des documents authentiques conservés dans les archives du Vatican ou de la Propagande et dont la parfaite conformité nous a été attestée par le Préfet des archives du Vatican, le Père Theiner, Oratorien. Le cardinal Passionéi recommande dans son ouvrage celui qui a été publié par les prêtres du Séminaire des Missions Étrangères de Paris et qui a pour titre : *Anecdotes sur l'état de la religion dans la Chine* <sup>7</sup> Après confrontation faite de cet ouvrage avec des documents originaux ou authentiques, nous devons avouer que la vérité des faits y est renfermée en substance, seulement le style en a été tant soit peu altéré dans les traductions par l'acrimonie que l'on y a ajoutée et qui provenait [127] tout naturellement de l'indignation provoquée par les faits racontés ; ce ne sont donc pas des faits inconnus que nous raconterons, mais bien des événements qui ont été notoires, dans leur temps, à toute l'Europe et au monde entier.

Une quatrième raison, est l'enseignement que Dieu a voulu nous donner par là et qu'il importe de ne pas oublier, *ad coreptionem generis nostri*. Si Dieu a permis de si grands désordres, c'était pour nous apprendre que son Église seule est infaillible et qu'aucun corps religieux, quelques services qu'il ait rendus à la Religion, ne peut s'arroger cette même infaillibilité, mais qu'il doit toujours rester humblement soumis au Saint-Siège qui est la pierre fondamentale de l'édifice de Jésus-Christ. Nous devons apprendre encore des mêmes événements, de quelle manière Dieu punit les moindres fautes dans ceux qu'il honore du ministère apostolique et combien il est vrai que dans les choses divines il ne faut se servir que de moyens divins, conformes aux maximes de Jésus-Christ. Que voyons-nous en effet dans ces événements ? Une première dérogation d'un Jésuite à la pauvreté évangélique, une concession faite à l'esprit fastueux du monde sous prétexte de gagner les païens. Que s'en suit-il ? d'une concession en matière de pauvreté, on tombe dans une concession en matière de cérémonies religieuses, et comme le dogme est intimement lié aux exercices du culte, on tombe dans des concessions en matière de superstition et de culte idolâtrique. Comme les vertus ressortent mieux par leurs contraires, nous aurons à chaque pas l'occasion d'apprendre ce que c'est que la simplicité évangélique qui ne met point son espoir dans les princes ni dans les puissances de la terre, mais uniquement dans la vertu de la croix de Jésus-Christ. Nous verrons à quoi aboutit l'esprit de politique et d'intrigue, nous verrons ce que peuvent en matière de propagation de l'Évangile ces moyens humains et matériels qui, n'étant que l'apanage des misérables mortels, font injure à Dieu et à la Religion, lorsque l'on veut s'en servir pour obtenir une fin [128] surnaturelle et divine, telle que le salut des âmes. Rien n'est divin, dit S. Denys, l'aréopagite, comme de travailler à sauver les âmes, par conséquent, il ne faut que des moyens divins pour y travailler. Nous remarquerons également la vérité de cet enseignement que nous donne S. Vincent lorsqu'il dit que dans une communauté, ce ne sont pas les particuliers seuls qui doivent pratiquer l'humilité, mais bien le corps tout entier aussi bien que les individus. C'est en effet pour avoir méconnu ce principe et pour un faux point d'honneur de leur corps que les Jésuites n'ont jamais voulu quitter une opinion du Père Ricci qu'ils s'étaient appropriée, craignant de déshonorer leur corps s'ils obéissaient à l'Église, de là a suivi leur révolte générale et par conséquent leur ruine ; et

---

<sup>6</sup> *Memorie storiche dell'Eminentiss. Monsignor cardinale di Tournon*, 8 vol. in. 18, Venezia, 1761.

<sup>7</sup> *Anecdotes sur l'état de la religion dans la Chine*, 7 vol. in. 12, Paris 1734 et 1735.



pendant qu'ils se glorifiaient d'être les docteurs du monde et le boulevard de l'Église en Europe contre le Jansénisme, Dieu pour punir cet orgueil, permit qu'ils tinssent la même conduite en Chine que les Jansénistes tenaient en Europe et qu'ils fissent au sujet des Rites chinois ce que les Jansénistes faisaient pour soutenir leurs erreurs sur la grâce. D'après cela, nous voyons quelle était la haute sagesse et la perspicacité vraiment chrétienne de S. Vincent lorsque dans le conseil de la communauté des Filles de la Charité il prononça un jour ces paroles si simples et cependant d'un sens si profond et si étendu : «La première chose qu'il faut considérer dans une entreprise, c'est l'intérêt de la gloire de Dieu. Il y a des communautés où, quand il se présente une affaire,, on commence par considérer l'intérêt qu'y trouvera la communauté. Ce n'est pas que l'on en sépare la gloire de Dieu, puisque l'intérêt d'un corps qui sert Dieu retourne à la gloire de Dieu ; il me semble cependant que la gloire de Dieu vaut bien la peine d'être considérée d'abord toute seule, et c'est ainsi qu'il en sera pour vous !» Dans les événements que nous raconterons nous remarquerons également la justesse d'une autre observation que le même S. Vincent avait déjà faite de son temps au sujet de la manière de [129] prêcher l'Évangile en Chine. Parlant de son désir de faire élever un Jeune indigène de Madagascar, il dit à ses prêtres : «Nous ferons élever cet enfant afin que plus tard, si Dieu lui en donne la vocation, il puisse être élevé au sacerdoce. Il est vrai, ajoutat-il, que les Pères Jésuites n'ont pas cet usage d'élever aux ordres sacrés des gens de ce pays ; ils pensent qu'ils ne sont point propres à garder la chasteté et à la pratique des autres vertus sacerdotales ; cependant je ne comprends pas comment, si leurs Chrétiens ont assez de vertu pour souffrir le martyre, ils n'en auraient pas assez pour faire de bons ecclésiastiques ; enfin *in nomine Domini...*» L'expérience des temps modernes nous prouve que ces peuples sont capables de fournir, comme les autres, des sujets capables d'être élevés aux ordres et de devenir d'excellents ministres des autels. Mais le mot de l'énigme que S. Vincent ne pouvait trouver a été révélé, plus tard au monde entier, lorsqu'on a pu voir que l'on avait travesti le ministère évangélique en véritable exploitation de la faveur des grands et de la puissance d'un Prince ; quand on en vient là on n'a garde de s'astreindre à former des ministres au Seigneur.

On pourrait nous objecter peut-être que le même Saint Vincent recommande à ses enfants de ne pas blâmer ni condamner ce qui se fait par les autres communautés. Cela est vrai ; mais il faut remarquer que nous parlons ici d'une société qui a été blâmée, censurée et condamnée par le Saint-Siège, d'une société qui n'existe plus et qui a été radicalement supprimée par le Saint-Siège en 1773. Ceux donc qui portent aujourd'hui le nom de Jésuites n'ont droit de revendiquer aucune solidarité avec l'ancienne Compagnie de Jésus. Car si la Compagnie de Jésus supprimée par Clément XIV a été ressuscitée au bout de quarante ans en 1814 par Pie VII, il n'en est pas moins vrai que la Constitution de Clément XIV a réellement anéanti l'existence de l'ancienne Compagnie de Jésus. Au reste Si quelqu'un veut réclamer l'héritage de l'ancienne Compagnie de Jésus, libre à lui, mais nous croyons [130] qu'il y a fort peu d'honneur à se faire solidaire avec une Compagnie qui a été supprimée par le Vicaire de Jésus-Christ comme étant devenue nuisible à l'Église.

On pourrait objecter encore que le Pape Benoît XIV a condamné d'avance et mis à l'*Index* tous les ouvrages que l'on publierait sur les Rites chinois dans quelque sens que ce fût.

La raison de cette défense était d'arrêter le torrent des publications faites sans cesse par les Jésuites pour justifier des Rites condamnés déjà depuis quarante ans et à diverses reprises par le Saint-Siège. Or la cause ayant cessé, l'effet ne dure plus. La cause était la Compagnie de Jésus qui seule s'était identifiée avec la défense des Rites chinois, la Compagnie elle-même ayant été supprimée, la cause des troubles a été tranchée radicalement par conséquent l'effet ou la défense ne peut exister. Il paraît que l'on a fort bien compris cet argument, autrement on aurait dû regarder comme étant à l'*Index* et l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Créteineau-Jolly, et les *Histoires Ecclésiastiques* de Rohrbacher et de Henrion et surtout l'édition des *Lettres édifiantes* de 1832. Cette explication n'est pas de nous, elle est du Père Ferrari, Dominicain, Commissaire du Saint-Office, du Père Modena, également dominicain, secrétaire de la même Sacrée Congrégation, et enfin du Père

Theiner, oratorien, qui joint à ses autres titres celui de consultant de la Congrégation de l'Index.

## § II. Notice sur la controverse des Rites chinois.

Nous ne pouvons avoir de meilleurs renseignements sur cette matière que ceux qui nous sont fournis par un ouvrage de Monseigneur le Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, chargé en 1726, par le Pape Benoît XIII, de rédiger par écrit ses réflexions sur un certain Mémoire que les Jésuites avaient présenté au Pape Innocent XIII, son prédécesseur. Ces [131] réflexions du Secrétaire de la Propagande forment un ouvrage considérable dont des extraits ont été publiés autrefois sous différents titres. Nous avons jugé ne pouvoir mieux faire que de recourir aux sources, et sans nous arrêter aux ouvrages publiés, nous avons consulté les manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque Corsini, à Rome, et qui y ont été laissés par le cardinal Corsini neveu du Pape Clément XII. Après avoir été ambassadeur à Paris et à Londres dans le commencement du XVIIIe siècle, il fut créé cardinal et établi Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande pendant près de quarante ans ; il mourut sous Clément XIV à l'âge de 83 ans. Parmi les manuscrits qu'il laissa à sa Bibliothèque se trouve celui-ci : *Raccolta di scritture et summari diversi sopra la causa dei PP. Gesuiti intorno alle Missioni della Cina nella Congregazione di Propaganda*. Ce recueil de tout ce qui s'est fait à la Sacrée Congrégation de la Propagande au sujet des Jésuites de Chine n'a pas moins de douze volumes. C'est là que se trouvent les réflexions dont nous parlons.

Cet ouvrage porte tout simplement le nom de Réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande sur le mémoire présenté par le Général des Jésuites (le Père Tambourin) au Pape Innocent XIII en 1724. Mais quel était alors le Secrétaire de la Propagande, qui n'est nulle part désigné par son nom propre ? Était-ce Monseigneur Bartolomeo Ruspoli qui fut nommé en 1723 ? Mais les registres de la Propagande nous apprennent qu'il n'entra en fonction qu'après 1723 et que depuis 1724 cet office était rempli par Monseigneur Dominico Passionéi avec le titre de Pro-Secrétaire de la Sacrée Congrégation. Il est donc très probable que c'est ce dernier qui devint plus tard le cardinal Passionéi, qui est l'auteur véritable de ces Réflexions.

Nous ne donnons ici que l'introduction de ces Réflexions, qui est un exposé simple, clair et authentique de l'état de la question.

«Pour donner la lumière qui convient aux réflexions que nous avons à faire, nous plaçons ici une notice courte, mais [132] nécessaire, de tout ce qui s'est fait au sujet des Rites chinois pendant le cours de plus de 80 ans, c'est-à-dire depuis le moment où ces Rites ont été dénoncés au Saint-Siège. Ces Rites ont été représentés de différentes manières, en différents temps, et par différentes personnes à la Sacrée Congrégation de la Propagande et à celle du Saint-Office, ainsi qu'à plusieurs Souverains Pontifes ; de là sont provenus plusieurs résolutions, plusieurs Décrets corrélatifs à la variété des questions, à la différence dans l'exposition des faits. D'abord la Sacrée Congrégation de la Propagande, après avoir entendu l'avis des Théologiens du Saint-Office qu'elle avait chargés d'examiner la qualité de ces Rites et les circonstances avec lesquelles ils avaient été proposés par les Pères Dominicains, jugea et décida qu'on ne pouvait les tolérer. En conséquence le Pape Innocent X, par Décret préceptif du 12 septembre 1615, les défendit sous peine d'excommunication à encourir par le fait même et intima étroitement à toits les Missionnaires, même aux Pères Jésuites, d'observer les déterminations contenues dans ce Décret : *Omnibus et singulis Missionariis cujuscumque ordinis, religionis et instituti, etiam socielatis Jesu in regnis Sinarum aut Chinæ pro tempore existentibus vel extituris, sub pœnâ excommunicationis latæ sententice, sanctitati suæ et sedi apostolicæ specialiter reservatæ, districtè præcipiendo mandavit quatenus præfata responsa et resolutiones diligenter observent, illisque in*

*praxi utantur, ac ab aliis ad quos pertinebit, observari et practicari faciant.* (Summarium, ou Recueil des pièces justificatives, n° 1) <sup>8</sup>. [133]

«1. Les Pères de la Compagnie de Jésus parurent ne tenir aucun compte de ce précepte ni de cette censure, et même l'un d'eux, le Père Diégo Moralès composa un ouvrage pour défendre les opinions déjà condamnées, comme on peut le voir au n° 2 du Summarium, et persévérèrent dans leur opiniâtreté pendant l'espace de onze ans, continuant à permettre ouvertement les Rites condamnés ; de plus, l'universalité des Jésuites prit fait et cause pour cette manière d'agir et se déclara en faveur des Rites, bien que cependant il s'en trouvât plusieurs parmi eux qui fussent d'une opinion contraire. Les Jésuites prétendaient que lorsque l'on avait fait le Décret, on ne les avait pas entendus. Ils rédigèrent donc, comme il leur plut, une autre exposition des Rites, non point complète, mais mutilée et revêtue de qualités et de circonstances différentes de celles des premières expositions. L'examen en fut pareillement soumis aux Théologiens du Saint-Office, et par suite, le 23 mars 1636, le Pape Alexandre VII donna non pas un Décret préceptif ni accompagné de censures comme celui du Pape Innocent X, mais une déclaration de simple tolérance avec cette clause répétée à chaque article des réponses : selon ce qui a été exposé ci dessus : *juxtà ea quæ superius proposita sunt* ; ce qui veut dire : *Si les choses sont vraiment telles qu'elles sont exposées.* (Summ. n° 3.) Cette pièce parut aux Jésuites suffisante pour se mettre à couvert et pour prétendre que les censures et le Décret d'Innocent X n'étaient plus en vigueur. Par là ils commencèrent à déconcerter les Missionnaires des autres ordres qui se conformaient à ce Décret, et qui pratiquaient ce qui y était commandé. Les Dominicains demandèrent des explications, et le Pape Clément IX énonçant les Décrets d'Innocent X et d'Alexandre VII, ajouta que les réponses avaient été données dans l'un et dans l'autre, selon les qualités et les circonstances différentes de l'exposition qui avait été faite. Il déclara donc, le 13 novembre 1669, que le premier Décret n'était pas circonscrit par le second, mais que l'un et l'autre [134] devaient être observés : *juxtà quæsitâ, circumstantias et omnia in eis exposita.* (Summ. n° 4.)

«2. Dès lors, grâce à la doctrine du probabilisme, il s'éleva dans ces régions de l'Orient une nuée d'opinions diverses au moyen desquelles plusieurs Jésuites par condescendance pour les Mandarins et les nobles, regardèrent ces Rites non comme religieux, mais comme politiques et civils, comme pouvant être tolérés dans les nouveaux Chrétiens en attendant que ceux-ci fussent plus éclairés. Ainsi on leur laissait conserver cette inscription : *Cælum colito*, adorez le ciel, et les Tablettes des ancêtres sur lesquelles était écrit ce mot : *Sedes spiritus*, siège de l'esprit. Par là on entra dans le sanctuaire en provoquant des adorations du Ciel matériel, on entra dans le domaine de la Religion en procurant un culte aux âmes des damnés. D'autres Missionnaires animés du zèle de la Religion voulaient conserver pur et sans tache le culte du vrai Dieu, et pour cela écartaient ces Rites comme superstitieux et voyaient en eux une véritable souillure pour la candeur de la foi. On reconnut donc en réalité, et il fut décidé par le Saint-Siège que ces rites n'étaient pas civils et politiques, mais imbus inséparablement de superstition. Et pourtant au moment de cette décision il y avait déjà près de cent ans de tolérance sans aucun amendement.

«3. Déjà le Saint-Siège, en 1658, avait envoyé en Chine et dans les Royaumes circonvoisins plusieurs Évêques titulaires avec le pouvoir et la juridiction de Vicaires-Apostoliques, afin qu'en qualité de ministres du Saint-Siège ils pussent examiner sur les lieux la vérité des faits et envoyer des informations authentiques. Cette mesure si sage devait être accueillie avec applaudissements par tous les Missionnaires. Mais les Jésuites préférèrent soutenir le leur propre sentiment plutôt que de laisser la vérité se faire jour. Ils entreprirent donc de

---

<sup>8</sup> L'auteur de ces réflexions renvoie à chaque pas au recueil des pièces justifiées, itives on Summarium. Ce recueil se trouve aussi à la bibliothèque Corsini. Nous ne pouvons reproduire toutes les pièces justificatives pour ne pas grossir démesurément cet ouvrage ; nous en rapporterons cependant quelques-unes dans le cours de cette histoire. Si nous laissons tous les numéros de renvoi au Summarium c'est afin que l'on puisse à l'occasion consulter les Pièces justificatives, si on le désire.

contrarier et de combattre de toutes leurs forces ces Vicaires-Apostoliques, [135] s'opposant à leur autorité et à son exercice, vilipendant leur caractère, et leur faisant la guerre d'une manière si acerbe que ces Vicaires-Apostoliques furent obligés d'envoyer des plaintes nombreuses et graves à la Sacrée Congrégation de la Propagande et au pape Clément IX.

«Ce souverain Pontife lança le 13 septembre 1669 une bulle qui commençait par ce mot : *Speculatores*. Elle en confirme une autre du pape Urbain VIII et étend les pouvoirs des Vicaires-Apostoliques, les déclarant ses Vicaires et soumettant à leur visite, et à leur correction les Missionnaires mêmes de la Compagnie de Jésus, et il conclut par un commandement formel de s'y conformer, en vertu de la sainte obéissance et sous peine de l'indignation Pontificale : *Mandante s præterea in virtute sanctæ obedientie ac sub indignationis nostræ, allisque nostro seu dictæ Cardinalium Congregationis arbitrio imponendis pœnis, omnibus et singulis Regularibus prædictis allisque quibuslibet, ad quos spectat et pro tempore quovismodo spectabit, ut omnia et singula præmissa exactè, inviolabiliter et inconcussè observent et adimpleant.* (Summ. n° 5.)

«4. Il semblait qu'une Bulle si précise, munie d'un commandement si formel et si clair, sous la menace de l'indignation Pontificale, dût suffire pour ranger tout le monde au devoir, surtout les Jésuites qui font un quatrième vœu très spécial d'obéissance au souverain Pontife. Mais il arriva tout le contraire. Quand l'évêque de Bérite leur envoya un notaire Apostolique en Cochinchine pour leur promulguer cette Bulle, ils firent tous leurs efforts pour empêcher que cette Bulle ne fût promulguée. Elle le fut néanmoins avec beaucoup de peine, mais eux, par deux fois, la jetèrent à terre avec des paroles de mépris, ainsi qu'on le voit dans l'acte écrit par le même évêque, témoin du fait, qui en a envoyé une attestation authentique. (Summ. n° 6. Lettre A.) Un Jésuite même eut la hardiesse, en qualité de Vicaire-Genéral de l'évêque de Malacca, de déclarer excommunié l'évêque de Bérite. (Summ. n° 6. B.) Leurs [136] insolences prirent de l'extension ; ils expédièrent des lettres circulaires adressées aux fidèles de ces contrées, les séduisant par les impostures les plus condamnables, noircissant à leurs yeux leurs propres Pasteurs, les Vicaires et Délégués du Saint-Siège ; disant qu'ils n'étaient pas de vrais évêques, mais des évêques faux et hérétiques, que les sacrements administrés par eux étaient sacrilèges et nuls. Non contents de lever seuls le front contre les Vicaires-Apostoliques dans une pareille matière, ils excitèrent la jalousie des ordinaires des lieux et de la puissance séculière qui prétend avoir en ces contrées le droit de patronage. Le véritable but de leurs efforts était d'occasionner tant de troubles qu'il devint impossible de connaître la véritable qualité des Rites. C'est pourquoi, afin de tenir les Vicaires-Apostoliques occupés dans des disputes et dans des controverses étrangères à cette question, ils entreprirent de soutenir à tout prix contre le Saint-Siège et ses délégués leur prétendue indépendance. Dans cette vue, ils se procurèrent des patentes de Vicaires de *Vara* ou Vicaires forains et de commissaires de l'Inquisition de Goa. Se faisant forts de ces pièces, ils avilirent et déprimèrent outre mesure l'autorité des Vicaires-Apostoliques, ils déclarèrent non valables et subreptices les Bulles qu'ils publiaient, ils affichèrent des sentences contre eux, déclarèrent excommuniés et soumis à des amendes pécuniaires les Chrétiens qui adhéraient à eux ; chassèrent et emprisonnèrent les Missionnaires qui dépendaient d'eux, excitèrent les peuples à la sédition et entraînèrent misérablement comme dans un schisme une grande partie de cette Église orientale. Telle fut la manière dont ils exécutèrent la Bulle *Speculatores* et le précepte formel en vertu de la sainte obéissance, qui y était contenu.

«5. Ce qui vient d'être rapporté n'est pas fondé sur des assertions frivoles, mais sur les brefs, les constitutions, les Bulles que les Souverains Pontifes ont été obligés d'employer pour réprimer leurs attentats ; ces papes ont été Clément IX et Clément X. [137] Qu'il nous suffise ici de rapporter quelques phrases du Bref de Clément X, daté du 10 novembre 1673. Écrivant à l'inquisiteur de Goa ce Pontife lui dit : «un de vos officiers a osé procéder contre notre vénérable frère l'évêque de Bérite, revêtu de la charge Apostolique en le déclarant non seulement rebelle à la sainte inquisition, mais encore suspect en matière de foi.... cette sentence a été affichée à la porte de l'église, au grand scandale de tous les Chrétiens et au



préjudice de la foi... Pareillement, un autre officier a osé ordonner qu'un Missionnaire envoyé par le Saint-Siège fût sous prétexte d'hérésie arraché du lieu de sa Mission et transporté de la ville de Macao, où déjà par un Commissaire de la même inquisition il avait été ignominieusement jeté et gardé pendant cinq mois en prison, pour être amené à Goa, comme on avait déjà fait peu auparavant pour un autre Missionnaire au grand préjudice des Chrétiens.» (Summ. n° 7.)

Dans un autre Bref daté de la même année et du même jour, adressé aux Prêtres, aux Catéchistes et aux Fidèles du Tonkin, le même pape Clément X raconte que le Père Marini de la Compagnie de Jésus, en publiant un certain Bref particulier à sa louange et à celle de ses confrères avait tellement gâté l'esprit de ce peuple et jeté dans tous les esprits un tel doute que l'on ne savait plus quel était le vrai pasteur, et il déclare que par la concession faite par Alexandre VII, pas plus que par ledit Bref en faveur du Père Marini et des autres Pères de la Compagnie de Jésus, on ne doit entendre que l'autorité des Vicaires-Apostoliques ait été diminuée pour passer entre les mains du Père Marini. *cæterisque Societatis Jesu Patribus ullam jurisdictionem ab ipsis Vicariis Apostolicis independentem.* Puis, il les qualifie de séducteurs et avertit les fidèles de les éviter s'ils veulent les détourner de l'obéissance aux Vicaires-Apostoliques : *si aliqui inter vos fuerint qui aliter vobis persuadere, vosque a debili huic S. Sedi, Vicariisque Apostolicis obedientia avertere studuerint, scilicet nullatenus à vobis præbendas aures, sed potius tanquam hujus [138] Sanctæ Sedis voluntati rebelles habendos et rejiciendos esse.* (Summ. n° 8.) Dans un autre Bref adressé à l'archevêque de Goa, daté aussi du même jour, le même Pape Clément X ajoute que s'il n'avait eu connaissance de ces faits par des témoins dignes de foi, il n'y aurait jamais cru : *adeo nobis incredibilia visa esse quæ de illatis à Ministris Vestris Missionariis Apostolicis vexationibus accepimus, ut nisi proborum virorum testimonio ab omni suspicione alieno comprobata fuissent, nullatenus adduci potuissemus ut illis fidem præstaremus.* (Summ. n° 9.)

Dans une constitution datée du 23 décembre de la même année 1673, Clément X mentionne le schisme pernicieux qui a été causé dans ces contrées de l'Orient : *Cùm itaque... variae divisiones et schismata sint exorta quibus Ecclesiæ Orientis pax et concordia multis ab hinc annis plurimum labefacta reperitur.* Le même Pape indique aussi clairement quels ont été ceux qui, au moyen de patentes de vicaires forains ou d'autres titres, poussaient à la persécution et au schisme, et il fait une mention spéciale de la Compagnie de Jésus, en prohibant de recevoir de ces sortes de patentes sous peine d'excommunication *latæ sententiæ* à encourir par le seul fait : *Patribus societatis Jesu emendicare aut etiam oblatas recipere (ab omni Primate, Archiepiscopo, Episcopo, Capitulo etc...), litteras deputationis in Vicarium Generalem vel foraneum seu, ut iunt, de Vara, Visitatorem vel alterius cujuscumque tituli et dignitatis pro exercenda quocumque modo vel titulo, jurisdictionem locis quæ venerabilibus fratribus Episcopis, Vicariis Apostolicis, in China, Tunkino, Cocincina, Siam, Cambogia, aliisque Sinarum et orientis præsentibus ab eadem sede deputata et commissa sunt.* (Summ. n° 10.)

Dans une autre constitution du même jour (23 décembre 1673) confirmant les autres Bulles d'Alexandre VII et de Clément IX, et tous les décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le même pape Clément X désigne bien plus clairement encore (pour nous servir des expressions mêmes de la Constitution), [139] les fourberies et l'insolence qu'ils exerçaient contre les ordres du Saint-Siège, contre ses Ministres et les Vicaires-Apostoliques, les impostures, la Séduction des peuples, les graves offenses de Dieu et l'obstacle qu'ils mettaient à la conversion des Infidèles : *Cùm autem nonnulli, variis æquivocationibus, tergiversationibus et subterfugiis, variisque eprætextibus et frivolis rationibus, mentem et intentionem hujus Sanctæ Sedis Apostolicæ circa missionem memoratorum Vicariorum Apostolicorum, vimque et effectum supradictarum litterarum eludere conati fuerint; quinimo eorum aliqui, eo vesaniæ atque temeritatis proraperint ut easdem litteras Apostolicas falsas et confectas atque subreptitias esse, dictosque Vicarios Apostolicos se in loca suarum Missionum et alia eis respectivè commissa intrusisse, falsò asserere et ejusmodi falsis imposturis Christifideles illarum partium se ducere ac in falsam ejusmodi credulitatem inducere, detestabili perniciosoque*

*ausu præsumpserint, non sine gravissima Divinæ Majestatis offensa, fidelium scandalo, ac salutis animarum et infidelium, ad fidei catholicæ veritatem conversionis, cui eadem S. Sedes dictos Vicarios Apostolicos désignavit, détremento ; hinc est quod nos.... æquivocationes tergiversati ones, subterfugia et prætextus hujusmodi, penitius et omnino è medio, tollere et temerariorum audaciam compescere cupientes, motu proprio et ex certa scientia, etc...*

Puis il confirme les constitutions d'Alexandre VII et de Clément IX et les décrets de la Sacrée Congrégation et commande que tous les ordinaires et tous les supérieurs généraux, même celui de la Compagnie de Jésus, fassent connaître et observer cette Bulle dans leurs diocèses et dans leurs collèges : *solemniter ac à suis respectivè subditis inviolabiliter observar i ; que cette Bulle soit promulguée aux Généraux et aux Procureurs généraux d'Ordre, même de la Compagnie de Jésus, qu'elle soit acceptée par écrit et en nom propre par leurs inférieurs qui doivent envoyer les copies de leur acceptation : cum arctissimis præceptis easdem patentes litteras et in eis contenta plena [140] riè et intégrè, ac verè et realiter cum ejectu in omnibus et per omnia exequendi et observandi.* (Summ, n° 11.) Et en effet, le 26 janvier 1674, on publia, même imprimé, l'acte d'acceptation fait par le Père Oliva, Général des Jésuites, en son nom et au nom de toute la Compagnie, dans lequel il est dit : *qu'il a accepté et accepte ces Lettres Apostoliques, qu'il a promis et s'est obligé à les faire accepter par tout l'Ordre de la Compagnie de Jésus et par ses Pères, qu'il les observera et les fera observer.* On y lit aussi la promesse faite par serment de ne jamais rien faire qui s'y oppose sous aucun prétexte. (Summ. n° 12.)

«6. Pour abrégé, nous omettons plusieurs autres constitutions et d'autres décrets du pape Clément X, émanés en 1673 sur cette même matière ; nous ajoutons seulement que le 5 juin 1674, il imposa aux ordinaires des Indes et aux réguliers, même de la Compagnie de Jésus, un précepte formel d'obéir à toutes les Ordonnances Apostoliques et aux décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande, sous peine de privation de voix active et passive à encourir *ipso facto* par les Religieux et Supérieurs de la Compagnie de Jésus. (Summ. n° 13.)

Le 8 juin 1674, il publia une autre constitution dans laquelle il prononce, *même contre ceux qui empêchent l'exercice de la Juridiction des Vicaires Apostoliques et de leurs ouvriers dans les provinces qui leur sont assignées par le Saint-Siège*, la censure *latæ sententiæ* qui avait déjà été prononcée quarante ans auparavant par le pape Urbain VIII contre tous les séculiers ou réguliers *même de la Compagnie de Jésus* qui empêchaient les autres Religieux ou Missionnaires d'aborder aux îles, aux provinces, aux pays et aux royaumes des Indes. (Summ. n° 14.)

«7. Par la lecture de ces documents d'une si haute autorité, qui sont autant d'oracles du Vatican et dans lesquels la Compagnie de Jésus est nommée expressément, et sans qu'il soit besoin de faire aucun commentaire, tous les faits énumérés ci-dessus restent prouvés et il est évident que les Pères de la Compagnie de Jésus en résistant aux Souverains Pontifes, ont [141] attaqué d'une manière si étrange l'autorité des Vicaires-Apostoliques qu'ils les ont rendus impuissants à se rendre compte de la véritable essence des Rites. Cette résistance mérite d'autant plus réflexion, que sans parler de leur quatrième vœu tout spécial, les Jésuites se glorifient hautement de vénérer l'autorité Pontificale et de répandre des fleuves d'encre contre ceux qui l'attaquent.

«8. Il reste maintenant à voir si les Pères de la Compagnie de Jésus ont véritablement obéi ; et pour cet objet, il suffira de rapporter ici en abrégé, selon l'ordre des temps, quelques décrets de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Ayant donc reconnu que les Brefs et Constitutions de Clément X avaient été reçus par les Jésuites dans la forme accoutumée, c'est-à-dire sans qu'on ait fait aucun cas des censures et des préceptes ; ayant aussi eu quelque lumière sur une contre-lettre du Père Général Oliva à ses Pères (système pratiqué encore plus tard, comme nous le verrons), la Sacrée Congrégation commença à soupçonner fortement que la résistance avait son siège dans les principaux Chefs de la Compagnie ; on avait appris en effet les intrigues mises en jeu dans toutes les Cours d'Europe et surtout la publication faite à la Cour de France d'un *manifeste* propre à donner

à entendre que c'était l'intérêt commun de toutes les Couronnes de s'opposer aux Vicaires-Apostoliques, ainsi que les Eminentissimes Cardinaux peuvent le voir dans le *Summarium* n° 15, lettre A. On entendit plusieurs fois de vive voix et par écrit le Procureur Général et le Secrétaire de la Compagnie de Jésus, puis le 6 décembre 1677 les Cardinaux se réunirent ; et la Sacrée Congrégation forma plusieurs Décrets qu'on lit dans le *Summarium* (n° 15, lettre B.) Nous ne citons de ces Décrets que les passages suivants : «Les transgresseurs de ces Décrets, et ceux qui désobéissent à tous ou à quelqu'un des points décrits ci-dessus encourront *ipso facto* et sans autre déclaration la peine de l'excommunication majeure réservée au Saint-Siège et d'autres peines corporelles et afflictives au gré de la Sacrée [142] Congrégation. —

Le Père Général fera exécuter les points susdits par ses Pères maintenant et à l'avenir, et cela sous peine de l'indignation Pontificale et sous d'autres peines au gré de Sa Sainteté ; il fera en outre enregistrer ce commandement dans les actes de sa Compagnie pour en conserver le souvenir et pour qu'il soit observé par les Généraux qui lui succéderont et pour infliger le châtiment qu'ils méritent soit aux quatre Jésuites rappelés des Pères Jude Tessianier, Emmanuel Ferreira, Dominique Fuciti et Philippe Marini), soit aux autres désobéissants ; on commettra au Vicaire-Apostolique le soin d'instruire leur procès selon l'instruction qui sera envoyée. On soumit tous ces Décrets au souverain Pontife innocent XI, et ils furent entièrement approuvés par lui ; il en commanda l'entière observance et l'exécution. (Summ. n° 15, lettre C.) Néanmoins comme on voyait l'opiniâtreté des Jésuites s'accroître de jour en jour, les Cardinaux se réunirent de nouveau le 28 août 1678 et commandèrent qu'on fit venir à Rome le Père Joseph Candone avec les Pères Barthélemy Acosta et Thomas Volgarueira, outre les quatre déjà nommés qui avaient été rappelés l'année précédente.

«9. Alors le Père Général des Jésuites exhiba plusieurs pièces de ses Religieux et fit croire que le Père Dominique Fuciti et le Père Emmanuel Ferreira avaient obéi, et par ce moyen il obtint que l'on suspendît jusqu'à nouvel ordre la publication d'une Constitution dont la minute était déjà prête et signée par le Pape. Mais on reconnut que l'obéissance de ces deux Pères n'avait été que fictive et qu'eux aussi bien que les autres continuaient à se comporter comme auparavant. En conséquence il fut décidé, le 29 août 1679, que Monseigneur le Secrétaire exposerait à Sa Sainteté *les nouveaux actes de désobéissance des Jésuites dans les Provinces des Indes soumises aux Vicaires Apostoliques, les subterfuges et les supercheries qu'ils emploient pour éluder les dispositions des Constitutions Apostoliques, des Décrets, des Résolutions et des Lettres de la Sacrée Congrégation ; [143] et comment dans des choses qui regardent la discipline et le bon gouvernement des Chrétiens dans ces vastes Provinces ils ont interposé une appellation suspensive capable de retarder la Foi catholique, etc...* —

Le 29 janvier 1680, après qu'on eut entendu autant qu'ils le voulurent, et par trois fois, le Procureur Général de la Compagnie, le Procureur de la Province du Japon et le Père Général, Monseigneur le Secrétaire par ordre du Pape et de la Sacrée Congrégation écrivit une lettre préceptive au Général des Jésuites, lui enjoignant de la consigner dans les Registres de ses Archives, et lui mandant de nouveau de rappeler à Rome les Pères Ferreira, Fuciti, Candone et Acosta, de faire prêter à tous un serment dont la formule avait été prescrite dans la Congrégation du 6 décembre 1677, et de les faire obéir par le moyen d'autres ordres, et chacun de ces points était suivi de la peine d'excommunication *latæ sententiæ* à encourir par le Père Général et par ses successeurs. La lettre se terminait par les expressions suivantes : «Puisqu'il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir une pleine et sincère obéissance à tout ce qui est prescrit ci-dessus, Sa Sainteté vous signifie qu'Elle va publier la Constitution qui était déjà en minute, et que si elle ne suffit pas, tous les pouvoirs seront retirés aux Pères de la Compagnie qui sont dans les Missions de ces Royaumes, que vous aurez à rendre compte vous-même de la désobéissance des contumaces, ainsi que seront tenus aussi vos successeurs.» (Summ. n° 16) Alors le Père Général accourut avec d'humbles supplications aux pieds du Pape qui le renvoya à la Sacrée Congrégation ; celle-ci, le 25 février 1680, donna son Décret : *In decisis*. Néanmoins le Père Général

continua à faire des instances auprès de la Sacrée Congrégation pour que l'on suspendît l'exécution du serment et du rappel à Rome des quatre Pères déjà nommés. Mais la Sacrée Congrégation, le 31 mai 1680, décréta «que les Pères Jésuites appelés à Rome devaient absolument venir et qu'on n'entendrait plus aucune réclamation ; que pour le serment on devait s'en tenir [144] aux Décrets... qu'enfin on supplierait le Pape d'enjoindre au Père Général de faire obéir ses sujets aux Décrets et de lui déclarer que s'ils y contrevenaient, il en serait regardé lui-même comme responsable. Que toutes ces prescriptions devaient être observées par le Père Général et par les Pères de la Compagnie nonobstant toutes les peines dont on pourrait être menacé par la puissance laïque et quand bien même on serait obligé d'abandonner les Missions.» Ces résolutions furent intimées au Père Général, le 23 juin 1680.

«10. Sur ces entrefaites, le Père Oliva, Général des Jésuites, mourut ; il fut remplacé dans le Généralat par le Père Nouvelle, mais on ne vit aucun changement dans le système commencé de désobéissance. Dans plusieurs Congrégations des cardinaux tenues le 24 janvier, le 1er février et le 22 août de l'année 1684 et le 20 février et le 9 avril 1685, on constata que les Jésuites rappelés non seulement n'avaient pas obéi à l'ordre de revenir qui leur avait été intimé, mais qu'ils continuaient à s'opposer ouvertement aux Vicaires-Apostoliques et à remplir les fonctions ecclésiastiques avec un mépris positif des censures ; que quatre ans s'étaient déjà écoulés sans qu'aucun des Jésuites eût encore prêté le serment prescrit sous peine d'excommunication *latae sententiae* ; que pour empêcher l'exécution des ordres de Rome, la reconnaissance des Vicaires-Apostoliques et le retour des Pères rappelés, on avait établi à Goa un comité présidé par le Vice-Roi pour s'opposer directement à la Sacrée Congrégation ; que les Jésuites et plusieurs autres Religieux avaient prêté le serment d'obéir à la puissance laïque et au susdit comité. En conséquence la Sacrée Congrégation fit plusieurs autres Décrets respectifs qui furent approuvés par le Pape Innocent XI et intimés au Père Général par Monseigneur le Secrétaire par une lettre du 10 juillet 1685 qui se trouve au Summarium n° 17. Pour abrégé nous ne citons que quelques-uns de ces Décrets : «On signifiera par un Bref Apostolique à tous les Chrétiens demeurant dans les lieux où le siège Apostolique [145] a établi des Évêques et des Vicaires-Apostoliques que pour les choses spirituelles ils doivent obéir, et y sont absolument obligés, auxdits Évêques et Vicaires-Apostoliques ; qu'ils ne doivent plus reconnaître comme Missionnaires les Pères Emmanuel Ferreira, Fuciti, Acosta et Cardone, de la Compagnie de Jésus, qui sont rappelés de ces Missions par le Siège Apostolique. Sa Sainteté ou le Cardinal Préfet, si Sa Sainteté le juge convenable, reprochera au Père Général de la Compagnie sa désobéissance et sa contumace contre les ordres du Sairit-Siège, en y ajoutant la menace de mesures plus sévères contre sa personne et contre la Compagnie, au cas où ils persisteraient dans leur obstination. Le Père Martinez sera rappelé en Europe, etc... On donnera pouvoir et on enjoindra aux Vicaires-Apostoliques par un Bref de procéder selon les mesures convenables à la publication des censures contre les Jésuites qui n'ont pas obéi aux ordres du Pape et de la Sacrée Congrégation, et ils auront la liberté d'en venir encore à d'autres peines contre eux s'il y a lieu.»

«11. Quant aux Pères qui avaient été appelés depuis longtemps, deux d'entre eux seulement arrivèrent en Europe en 1687, c'étaient les Pères Emmanuel Ferreira et Joseph Candone. Bien que la Sacrée Congrégation leur ordonnât par plusieurs Décrets de se rendre à Rome, ils surent employer tant d'artifices et opposer tant de prétextes qu'ils trouvèrent moyen de s'arrêter en Portugal. (Summ. n° 18). Les deux autres Jésuites rappelés, les Pères Fuiciti et Acosta, furent de la part du Père Général donnés pour morts à la Sacrée Congrégation. (Summ. n° 19). Néanmoins ces deux Pères parurent ensuite ressuscités à l'improviste pour profiter, eux aussi, de la permission de retourner aux emplois de leur Mission, ainsi que l'avaient obtenu peu auparavant les Pères Ferreira et Candone. Pourtant le Père Acosta longtemps avant d'avoir connaissance de sa réintégration avait osé rentrer en Cochinchine et y commettre beaucoup de scandales, au grand mépris du Saint-Siège et des [146] Vicaires-Apostoliques et au grand préjudice du salut des mes.



«12. Là ne s'arrêtèrent pas la transgression et la désobéissance continuelle des Pères Jésuites, et ce serait ne jamais finir que de rapporter, comme on le pourrait, le détail de tous les faits. Qu'il suffise de dire qu'en 1694 on apprit comme certain que les Pères Jésuites du Tonkin défendaient à tous les autres prêtres tonkinois l'exercice de leurs fonctions, et deux de ces mêmes prêtres attestèrent que les Pères Jésuites publiaient que les autres ecclésiastiques n'avaient pas la faculté d'absoudre les pénitents et que si quelqu'un se confessait aux Vicaires-Apostoliques ils le mettaient à l'amende. (Summ. n° 21). En conséquence, le souverain Pontife Innocent XII, par sa constitution du 22 octobre 1696, renouvela en vertu de la sainte obéissance la constitution de Clément X avec les censures *latae sententiae*, contre ceux qui empêchaient l'exercice de la juridiction propre des Vicaires-Apostoliques (Summ. n° 22), preuve évidente que jusqu'alors les oppositions continuaient et elles duraient encore en 1702 et 1703, comme on le voit par les témoignages des évêques d'Olonza et d'Aura qui assurent que les Jésuites continuaient à les molester et à s'opposer à leur juridiction, et qu'au moyen de leurs opinions larges en matière d'idolâtrie, de superstitions, de contrats illicites et de leur trop grande facilité d'absoudre ceux qui étaient indignes et rejetés par les autres, ils donnaient à croire au peuple que leur autorité était plus grande que celle des Vicaires-Apostoliques, comme on le lit plus amplement dans leurs lettres adressées au Pape Clément XI. (Summ. n° 23. A, et B).

«13. Telle fut la conduite des Pères de la Compagnie de Jésus envers les Vicaires-Apostoliques, les délégués et les ministres immédiats du Saint-Siège, causant ainsi le retardement de la conversion des infidèles, injuriant le pouvoir des clefs et offensant Dieu grièvement sans tenir compte ni des préceptes formels qui leur étaient intimés, ni des censures fulminées à plusieurs reprises. D'où l'on voit une rébellion invétérée pendant [147] tant d'années et prouvée par autant de documents irrécusables qu'il y a de Brefs, de Bulles et de Constitutions de cinq souverains Pontifes, Alexandre VII, Clément IX, Clément X, Innocent XI et Innocent XII, émanés sur cette matière, ainsi qu'il a été rapporté ci-dessus.

«14. Cette conduite a pris naissance à l'occasion des controverses sur les Rites chinois. Les Pères de la Compagnie de Jésus voyaient bien que si les Vicaires-Apostoliques s'établissaient tranquillement dans la Chine et dans les lieux adjacents, ceux-ci seraient obligés (comme il arriva en effet) d'envoyer des informations défavorables à ces Rites qu'ils retenaient comme licites. La discussion de ces Rites s'échauffa plus que jamais vers l'an 1700, elle appela la plus grande application des Jésuites, c'est pourquoi l'opposition aux Vicaires-Apostoliques se calma un peu sans pourtant cesser tout à fait, car on eut nouvelle à cette époque que le Père Pirès Provincial et ses Religieux de Siam s'étaient soustraits sous divers prétextes à la juridiction du Vicaire-Apostolique ; la preuve s'en trouve dans le Summarium du Père Général (n° 30, lettre P. §§ 77, 78, 79) et elle été reproduite dans le nôtre au n° 24.

«15. Malgré toutes ces oppositions, les Vicaires-Apostoliques ne laissèrent pas de poursuivre attentivement leurs recherches pour connaître le fond et la qualité des Rites chinois ; par une étude soignée et par leurs minutieuses investigations, ils constatèrent avec une pleine et certaine connaissance de cause l'athéisme, l'idolâtrie et les superstitions qui depuis près de deux mille ans règnent dans les chefs de l'Empire, dans la secte des Lettrés et dans le commun du peuple, et ils reconnurent en même temps que ces erreurs étaient autorisées sous le titre de cérémonies civiles et politiques par les Pères Jésuites et par quelques autres Missionnaires leurs adhérents qui permettaient les pratiques idolâtriques à leurs Chrétiens. De plus, un de ces Vicaires-Apostoliques, Monseigneur Maigrot, évêque de Conon, pour régler la question et établir l'uniformité dans la manière [148] de se conduire publia le 26 mars 1693 pour sa province du Fo-Kien un édit provisoire dans lequel, avec une charité et une sagesse dignes d'éloges, il emploie tous les égards possibles afin de sauvegarder l'honneur de la Compagnie de Jésus et va jusqu'à dire : «Nous n'entendons cependant pas, par la présente déclaration et ordonnance, inculper ceux qui ont pensé autrement et qui ont suivi sur ce point une pratique différente de celle

que nous prescrivons pour l'avenir.» Cet Édît dont les principaux articles étaient conformes au Décret d'Innocent X cité plus haut, fut généralement loué et mis à exécution par tous les Missionnaires de la province, excepte par les Jésuites qui se soulevèrent contre le Prélat d'une façon si criante qu'ils prétendirent usurper sur lui le Gouvernement de la Province entière, en dépouiller le pasteur légitime et pousser les fidèles à la révolte, ainsi que ce Prélat l'écrivit au Pape alors régnant, Innocent XII, en le suppliant de confirmer son Édît. (Summ. n° 25).

«16. De leur côté, le Père Général et le Père Procureur Général de la Compagnie de Jésus présentèrent un mémoire et firent des instances pour que cet Édît fût annulé, de sorte que le procès prit forme et appela un jugement formel entre les deux partis. Les Pères Jésuites, outre la prodigieuse quantité d'écrits qu'ils rédigèrent pour la défense des Rites et qu'ils répandirent même par le moyen de l'imprimerie pour s'emparer de l'esprit du public, se mirent encore en scène, sous une apparence spécieuse de zèle pour le Saint-Siège se donnant comme les défenseurs de ses définitions c'est-à-dire du Décret d'Alexandre VII fait pour la tolérance des Rites, mais sans tenir aucun compte des autres Décrets d'Innocent X et de Clément IX qui les défendaient. Il est incroyable sous combien de formes ils jouèrent ce personnage. Mais il était trop facile de faire tomber un pareil masque, il suffisait de se rappeler que le Pape Alexandre VII avait dit qu'on ne pouvait tolérer les Rites que dans la forme, exposée par les Jésuites, bien différente de [149] la réalité qu'ils avaient en Chine, et que pour cela son Décret portait la clause : Selon *ce qui a été exposé ci-dessus*, ; or les choses exposées n'ayant aucune réalité et n'étant pas la vérité le Décret et la tolérance des Rites perdaient toute leur force.

«17. Dans une cause de si haute importance on commit la connaissance des faits et l'examen des raisons et des réponses de l'une et de l'autre parties à une Congrégation de Théologiens députés spécialement par le Pape et présidée par Monseigneur l'Assesseur et par le Père Commissaire avec l'intervention de Monseigneur Nicolai et des quatre cardinaux Casanotte, Ferrari, Noris et Mariscotti. Les Théologiens se réunirent trente-quatre fois et les Cardinaux douze fois ; la question discutée minutieusement fut portée ensuite dans les Congrégations générales des Cardinaux en présence du Pape. Déjà la décision était toute prête quand la Compagnie de Jésus employa tout son pouvoir pour la faire différer, elle demanda de nouveau du temps, comme elle l'avait déjà fait et l'avait obtenu plusieurs fois auparavant, elle interposa les interventions des Princes de l'Europe et proposa la tenue d'un concile en Chine. Toutes ces choses sont contenues non seulement dans les écrits remis par les Jésuites eux-mêmes au tribunal du Saint-Office, mais encore dans des ouvrages rendus publics par l'impression. Enfin elle fit recours et porta cette question de foi au tribunal païen de l'Empereur de la Chine, ainsi qu'on le verra ci-après et spécialement au § V de ces réflexions.

«18. Le Pape Innocent XII étant mort sur ces entrefaites, il eut pour successeur Clément XI qui continua à assister à plusieurs autres Congrégations successives. En même temps ce Pontife dans sa haute sagesse choisit parmi ses prélats domestiques et expédia en qualité de Légat et de Visiteur-Apostolique en Chine Monseigneur le cardinal de Tournon, de glorieuse mémoire, sujet bien connu de lui et de plus très favorable à la Compagnie, de Jésus. Les résultats de la légation de cet illustre personnage, [150] dont la gloire sera impérissable, les oppositions faites généralement par les Jésuites dans toute la Chine, les machinations ourdies contre lui à la Cour de Pékin, les protestations et les appels contre ses Décrets, l'emprisonnement de ses ministres arrêtés sous ses propres yeux et conduits en prison dans la maison des Jésuites, l'exil des Missionnaires de la Propagande, les consultations violentes du Magistrat de Macao tenues en sa présence et avec le vote des Jésuites, les outrages, les sévices exercés contre sa personne sacrée jusqu'à le réduire à manquer de vivres et à mourir d'angoisses, ce sont là autant de faits qu'il n'est pas nécessaire de décrire puisque ce sont choses notoires au monde chrétien tout entier, qui ont été dé. taillées par le Cardinal lui-même dans ses lettres au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande et au Cardinal Secrétaire d'État, et qui sont prouvées par

des documents annexés à ces lettres. Ces lettres étant très longues nous n'en avons rapporté qu'une seule dans le Summarium, au n° 26, nous en parlerons plus en détail au § V.»

Le Secrétaire de la Propagande rapportant dans ses pièces justificatives la lettre du cardinal de Tournon à la Propagande, nous y puiserons ce qui concerne M. Appiani, nous citerons aussi celles adressées au cardinal Paulucci, Secrétaire d'État, qui ont été publiées par le cardinal Passionéi, et c'est là que nous prendrons une grande partie de l'histoire des souffrances de M. Appiani. La lettre du cardinal de Tournon au Cardinal Préfet de la Propagande ne se trouve pas dans les mémoires de ce Cardinal, mais elle est, comme on le voit, dans le Summarium ou collection des pièces justificatives des réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande, dans les Manuscrits de la bibliothèque Corsini à Rome. Elle se trouve aussi reproduite dans le tome 1er de l'ouvrage publié en français par les prêtres du Séminaire des Missions étrangères (*Anecdotes, sur l'État de la religion en Chine ; tome 1er*, Paris 1734.) Qu'il nous suffise d'indiquer maintenant le lieu où elle se trouve [151] afin que nous n'ayons pas besoin de le rappeler chaque fois que nous citerons cette lettre.

### § III. Monseigneur de Tournon est nommé Légat en Chine, plusieurs prêtres de la Congrégation de la Mission sont destinés à l'accompagner.

«Il n'est personne, dit le cardinal Passionéi <sup>9</sup>, qui connaisse tant soit peu l'histoire ecclésiastique de ces derniers temps et qui ignore que vers le milieu du XVIIe siècle et pendant plus de cinquante ans, on a épuisé tous les moyens à Rome et en Chine pour porter un dernier jugement sur une controverse de la plus haute importance. Elle avait surgi entre les Missionnaires de ces contrées éloignées et tenait dans une agitation dangereuse cette Église naissante ; il s'agissait d'un danger de profanation pour l'honneur et le culte que l'on doit au seul vrai Dieu en le faisant partager aux créatures. Plusieurs de ces Missionnaires, il est vrai prétendaient que ce danger n'existait pas, et n'était qu'une pure chimère ; ils disaient que les honneurs rendus par les Chinois à leurs ancêtres défunts n'avaient rien de religieux, mais étaient purement civils et politiques ; et que les noms et titres donnés à leur célèbre philosophe Confucius et qui étaient les mêmes par lesquels on invoquait, ou l'on désignait le vrai Dieu n'avaient rien de profane ni d'irrévérent pour la Divinité. D'autres Missionnaires au contraire, et avec plus de raison, comme on l'a vu par les décisions émanées du Saint-Siège, soutenaient que non seulement le danger était imminent, mais encore très véritable et réel, et que permettre un pareil culte ce n'était rien moins qu'introduire en ce pays une superstition d'autant plus abominable que l'on mêlait et que l'on confondait l'idolâtrie avec le Christianisme, et que l'on faisait adorer le vrai Dieu et Bélial tout ensemble. Cette grande [152] question, dès le milieu du XVIIe siècle, fut déférée au Saint-Siège, fut étudiée avec toute l'attention, toute la diligence possible, fut sérieusement discutée à Plusieurs reprises ; un grand nombre de Décrets furent portés sur cette matière. Ceux qui avaient intérêt à la cause cherchèrent à gagner du temps en voulant mettre ces Décrets en contradiction les uns avec les autres, tandis qu'en réalité ils étaient parfaitement uniformes et dans le même sens ; ils ne variaient que dans l'exposition des faits et dans la diversité des questions qui étaient posées. Or, bien que ces Décrets fussent par eux-mêmes plus que suffisants pour couper court à toute contestation et pour mettre fin au litige, bien qu'ils fussent reçus, comme ils devaient l'être avec la plus grande soumission, bien qu'ils fussent compris et exécutés de bonne foi par les Missionnaires bien intentionnés, néanmoins l'esprit de dispute et de parti et l'obstination dans des idées particulières rendirent tout à fait inutiles tant de travaux, tant de Décrets et ne purent mettre fin aux disputes des Missionnaires, ni rendre la paix à l'Église de Chine,

---

<sup>9</sup> Memorie Storiche, etc... Préface.

ni en bannir la superstition et l'idolâtrie. De nouvelles difficultés qui en réalité n'étaient que des jeux de mots et de véritables désobéissances paraissaient au jour à chaque instant ; on demandait de nouveaux examens, on présentait de nouveaux renseignements ; on finissait par dire ouvertement qu'à Rome dans un endroit si éloigné de la Chine et où l'on n'avait point l'idée des usages chinois, on ne pouvait porter un jugement juste et fonde ; et que pour vaincre cette difficulté il fallait que ce jugement fût prononcé sur les lieux par quelqu'un qui instruirait la cause dans la Chine même, seul endroit où la controverse pût être mise dans son véritable jour, où l'on pût bien voir les raisons et les fondements de la cause, où l'on pût bien pénétrer le sens des coutumes, des pratiques et des Rites chinois, conditions indispensables pour porter un jugement sain et sans appel. Pour écarter encore, s'il était possible, toute difficulté, le Pape Clément XI envoya en Chine Monseigneur de [153] Tournon avec le titre de Patriarche d'Antioche et de Visiteur Apostolique et avec tous les pouvoirs de Légat à *latere*, afin que sur les lieux, comme on le demandait, il pût voir, peser, examiner tout, et ensuite donner exécution à la sentence finale déjà émanée du Saint-Siège, mettre ainsi un terme à toutes les disputes et controverses et conserver pur et intact le culte religieux qui se doit au vrai Dieu.»

Monseigneur Charles-Thomas Maillard de Tournon était parent de M. Appiani, comme nous le verrons dans une lettre de ce dernier qui sera rapportée plus tard. Il était né à Turin, le 21 décembre 1668. Il n'avait donc que 33 ans lorsque en 1701 il fut choisi par le pape Clément XI pour être chargé de cette importante légation. Il était d'une santé assez délicate, mais le Pape le prit de préférence à un Cardinal qui s'offrait de lui-même. Clément XI tint l'affaire secrète jusqu'à la publication de sa nomination dans le Consistoire. Cette résolution fut universellement applaudie (6 décembre 1701). D'une piété sincère et d'un esprit élevé, le jeune Prélat voulut se préparer à sa Mission par la prière. Voici comme il annonce à son Père la nouvelle du choix que l'on fait de sa personne, dans une lettre datée de Rome, le 29 septembre 1701 :

«... Le Saint-Père a donc le projet de me créer Patriarche d'Antioche et Visiteur-Apostolique avec pouvoir de Légat à *latere* dans les contrées orientales.... mais pour mieux m'assurer de la volonté de Dieu dans une affaire si grave, j'ai obtenu de Sa Sainteté trois jours de réflexion pour prendre ma résolution. A cet effet, ce soir, Dieu aidant, je me retire à la maison de la Mission à (Monte-Citorio), et au bout de trois jours j'irai aux pieds du Saint-Père lui rendre compte de ma délibération <sup>10</sup>.»

Le pape Clément XI après avoir choisi un personnage si recommandable pour représenter en Chine l'autorité du Saint-Siège, songea à lui adjoindre quelques ouvriers évangéliques [154] pour le seconder, et pour cela il jeta les yeux sur la Congrégation de la Mission. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'Histoire manuscrite de la Congrégation : «Le pape Clément XI faisait l'honneur à la maison de Rome d'y aller quelquefois avant que d'être Pape ; il y fit connaissance avec un Missionnaire nommé M. Anselme, homme simple et droit ; il venait le voir et prenait ses avis pour sa conscience, Il vint même faire une retraite dans cette maison pour se disposer à recevoir le saint ordre de prêtrise. Étant devenu Pape, il fit dire à M. Anselme qu'il serait bien aise de le voir encore quelquefois et que pour cette fin on l'introduirait par un escalier dérobé dans sa chambre. Or comme raconte M. Pierron dans sa circulaire du 1er janvier 1700, le Pape causant avec M. Anselme lui dit qu'il voulait envoyer des Prêtres de la Congrégation dans la Chine et aux Indes, demandant si plusieurs s'offriraient à y aller. Quand on l'eut proposé, quantité se présentèrent pour cette Mission, il y eut en particulier trois Italiens qui écrivirent au Général pour s'offrir.»

Voici ce que le même M. Pierron, Supérieur Général, écrivait à cet effet à M. Anselme, le 5 décembre 1701, au moment où l'on préparait le départ de Monseigneur de Tournon

---

<sup>10</sup> Memorie storiche, etc... tome I, p. 2.



«Quant à donner des sujets pour les Missions aux infidèles, notre Saint-Père dit bien que cela est conforme à notre Institut, et quand il n'y serait pas conforme la plénitude de la puissance pour envoyer en ces Missions résidant dans notre Saint-Père le Pape, il s'en suit que s'il commande on est obligé de lui obéir. Il n'y a que trois Italiens qui m'aient écrit pour y être envoyés, à savoir : M. Campeggio, de Pavie, M. Biasi, de Rome et M. Balcone, de Pérouse. Il est vrai que M. Philopald s'est offert aussi ici, mais pour le présent il est nécessaire où il est.» D'après cette lettre et ce qui précède, il paraît que l'on avait résolu de n'envoyer que des Missionnaires italiens en cette occasion. La légation du cardinal de Tournon était une ambassade du Pape considéré aussi comme Prince d'Italie, c'est [155] pourquoi on pensait qu'elle ne devait être composée que d'Italiens. Chose étrange et disposition particulière de la divine providence, des trois Missionnaires ici désignés et qui s'étaient offerts pour aller en Chine aucun n'eut l'honneur de partager les travaux de cette Mission, il était destiné à quelqu'un qui n'y pensait pas, mais qui acceptant l'appel de Dieu lorsqu'il se fit entendre, mérita par là l'honneur d'aller rivaliser de zèle avec M. Appiani pour la défense de l'intégrité de la foi en Chine.

M. Théodoric Pedrini fut choisi, comme M. Appiani, sans avoir rien sollicité. Comme on savait à Rome que l'Empereur de Chine serait flatté de recevoir de la part du Pape quelque artiste pour son service et que l'on apprit que M. Pedrini était habile dans l'art de la musique, on lui proposa de se consacrer à cette Mission et de partir avec Monseigneur de Tournon qui plus tard devait voir ce qu'il serait à propos de faire. Il s'offrit volontiers à Dieu pour répondre à cet appel ; et cette vocation si providentielle dès les commencements le paraîtra bien plus encore par la suite, lorsque nous verrons les différentes vicissitudes qu'elle eut à parcourir.

M. Pedrini était né à Fermo, dans la Marche d'Ancône, en 1670, d'une famille qui sans être noble comptait cependant dans sa parenté de nobles alliances ; mais elle possédait la crainte de Dieu et c'était son plus beau titre. Il paraît probable que M. Pedrini fit ses études au collège de Pise, à Rome. Il entra dans la Congrégation de la Mission en 1693. Nous ignorons dans quelle maison il travaillait au moment où il fut appelé pour prendre part à l'expédition de Monseigneur de Tournon. On lui donna pour compagnon M. Dominique Biasi qui avait été successivement dans les maisons de Macerata, de Rome, puis de Reggio et était revenu à Rome où il avait demandé d'être envoyé en Chine ; mais il ne persévéra pas dans ce bon dessein, comme nous le verrons.

En attendant le départ de Monseigneur de Tournon, plusieurs de ceux qui devaient l'accompagner, partirent pour aller [156] s'embarquer à Saint-Malo. Le Légat devait passer auparavant par l'Espagne. Ils partirent de Rome le 12 janvier 1702. Nous avons encore le récit que M. Pedrini a fait de leur voyage depuis Rome jusqu'à Toulon ; il écrivit de cette dernière ville à M. Giordanini alors supérieur de la Maison de Monte-Celio, à Rome, en date du 30 janvier 1702. Voici cette lettre qui nous montre déjà la belle simplicité qu'il fera paraître durant tout le temps de sa vie.

«Je vous écris étant sur la mer, mais néanmoins aussi facilement que sur terre, tant est grand le calme que nous avons. Le 17 de ce mois nous sommes partis de Sienne vers dix heures du matin, le soir nous nous arrêtâmes à Camiano vers les sept heures. Nous en partîmes le lendemain 18 et nous dîmes la messe à Pontédora, c'est là que pour la première fois de ma vie je mangeai un peu de saumon. Vers cinq heures du soir, nous arrivions à Pise. Je vis la fameuse tour penchée, la cathédrale avec ses portes, le baptistère, le cimetière, l'arsenal et à 3 heures de l'après midi je partis pour Livourne avec M. Sala dans son carrosse. Il était venu à Pise pour quelques affaires et il s'y était trouvé fort à propos quand nous étions allés prendre le bateau pour aller à Livourne. Je jugeai alors plus expédient d'aller le trouver et de partir avec lui, ce fut bien pensé, car M. Biasi m'a dit qu'ils avaient été mal sur le bateau et qu'ils ont payé presque autant pour leurs personnes et pour leur bagage. Il y avait des prêtres, des religieux, des séculiers et des femmes, et une entre autres très effrontée qui n'avait fait autre, chose tout le temps que fatiguer leurs oreilles par des chansons amoureuses. Quand donc les autres furent partis j'allai trouver

M. Sala qui était avec le chancelier Zucchetti. C'était ce dernier qui nous avait mené avec son fils pour voir toutes les curiosités dont J'ai parlé et qui ensuite nous avait menés chez lui pour nous y traiter fort honorablement. Nous arrivâmes à Livourne vers l'*Ave Maria*. Nous y trouvâmes nos compagnons et nous nous partageâmes les logements. M. Giampé et M. Baccaro [157] allèrent à l'hôtel, mais le lendemain ils préférèrent aller chez les *Chocolans*. Comme il n'y avait pas beaucoup de place, ils furent obligés d'aller demander l'hospitalité chez les Théatins ou plutôt dans leur auberge, car leur maison est à cinq milles de Livourne, à la Madone de Monte-Nero. M. Sala alla loger chez quelques parents ou amis, et nous trois chez les Benfratelli qui nous ont fait beaucoup de politesses et nous ont retenus chez eux pendant les huit jours que nous attendîmes notre embarquement. Enfin le 22 arrivèrent quatre vaisseaux français sur l'un desquels se trouvait le comte d'Estrées, grand-amiral de la flotte française. Ces vaisseaux étaient forcés par le mauvais temps de relâcher à Livourne. Ils venaient de Naples et allaient à Toulon. Ils restèrent deux ou trois jours dans le port de Livourne et pendant ce temps-là nous allâmes trouver le Consul de France qui réside dans cette ville. Nous le priâmes ainsi qu'un des capitaines de ces vaisseaux de vouloir bien demander pour nous le passage à M. le comte ; et jeudi dernier, 26 de ce mois, vers midi, nous allâmes nous-mêmes trouver sur son navire M. l'amiral pour lui exposer notre désir. Il nous accorda ce que nous demandions et nous accueillit avec beaucoup de courtoisie. Il ne voulut même pas que nous fissions des provisions de vivres, se chargeant de notre nourriture et de notre lit.

Ce fut la première fois que je mis le pied sur la mer. Après avoir parlé avec l'amiral, nous revînmes à Livourne, car les navires français étaient à trois milles en mer. Nous dînâmes à terre, puis nous allâmes au navire avec tout notre bagage. Un boit vent venait de s'élever et l'on était prêt à mettre à la voile. Nous fûmes divisés sur les différents navires. L'amiral nous prit avec lui, M. Biasi et moi ; je ne sais pas encore de quelle manière les autres ont été distribués. Sur ce navire nous avons trouvé un Jésuite français avec lequel le me suis aussitôt lié, d'amitié. Il y a aussi l'aumônier de l'amiral qui est aussitôt venu nous trouver et nous faire de grandes politesses. Il a pris soin lui-même de nos cabines et de nos lits et vient souvent [158] nous voir afin de fournir à tous nos besoins. Nous ne rencontrons pas d'autre difficulté que la nécessité de parler toujours ou latin ou français, mais avec l'un et avec l'autre le parviens à me faire comprendre ; la nécessité a réellement un grand pouvoir. Nous dormons tous les deux dans une même cabine, mais nous ne mangeons pas ensemble. M. Biasi n'a pas voulu s'assujettir à aller manger avec le comte. Le Père Jésuite nous avait dit que l'un de nous devait aller à la table du comte et l'autre à celle du capitaine. M. Biasi mange donc dans la même salle, mais à une table séparée destinée au capitaine avec l'aumônier de l'amiral et un autre prêtre qui se trouve parmi les passagers, puis bon nombre de gentilshommes. A dîner et à souper je suis donc à la table de l'amiral. Nous y sommes onze en tout, trois cavaliers espagnols, le second capitaine du navire et cinq Messieurs français dont l'un connaît beaucoup de nos confrères ; il m'a spécialement charge, de saluer de sa part notre Procureur-Général de Paris ; le Père Jésuite et moi nous complétons ce nombre de convives. Je ne pourrais vous détailler la quantité de marchandises et la diversité des emplois qu'il y a sur le navire ; le n'ai pu même m'en rendre compte suffisamment. On reste longtemps à table et à chaque service il y a jusqu'à douze plats, je ne sais vraiment si le Roi mange avec un plus grand luxe. Tous les couverts sont en argent ; on est servi et desservi avec une promptitude extraordinaire ; il y a là une armée de serviteurs, de pages, d'estafiers qui deux à deux sont aux ordres de chaque convive, la propreté est extrême. Je n'aurais pas le temps de vous dire toutes les particularités. Hier matin, j'ai parlé presque tout le temps du dîner avec M. l'amiral, partie en latin et partie en français, mais plus en latin ; M. le comte parle latin avec aisance.

Aujourd'hui 28 janvier, vers deux heures de l'après-midi, le vent s'est renforcé et nous fait faire cinq ou six milles à l'heure avec un grand calme ; à peine si l'on sent le mouvement du navire. Jusqu'à présent je n'ai encore en aucun mal, et si j'allais ainsi jusqu'en Chine ce [159] serait trop beau, surtout avec la table de l'amiral. Si le vent continue, demain soir avec l'aide de Dieu nous serons à Toulon.

«Quand vous aurez lu ma lettre je vous prie d'en faire part à M. Sixo et à M. Garagni qui, je le sais, seront contents d'avoir ces nouvelles et les communiqueront à d'autres. Quant à la santé je vais beaucoup mieux que je n'ai été depuis longtemps, par la grâce de Dieu. Ce soir l'amiral m'a entretenu dans sa cabine après le souper, puis il a fait venir les gens expérimentés de l'équipage pour mesurer sa route. Il y a un bon vent et tous disent que nous faisons cinq on six milles à l'heure. M. Biasi est au lit, sans pouvoir souper ; le mouvement du navire qui commence à se faire sentir lui donne mal à la tête et à l'estomac ; pour moi j'ai mangé à mon ordinaire et avec appétit. Les navires que nous montons sont des vaisseaux de guerre fort bien armés et remplis de toute sorte de munitions ; on devrait les appeler palais ou villes plutôt que vaisseaux - et même dans les palais on ne trouve pas comme ici des troupeaux de vaches, de moutons, des poules, des lièvres, des cerfs, des jardins de salade, des hôpitaux pour les malades et bien d'autres choses que je ne saurais énumérer ; on voyage en dormant tout aussi tranquillement que dans une maison ; on n'y trouve pas seulement le nécessaire, mais encore tous les agréments possibles, même la musique pendant le dîner. L'appartement de l'amiral est un peu plus petit qu'il ne serait dans un palais, mais du reste il est parfaitement orné. Il y a 600 personnes sur le navire et il pourrait en porter 900 ; il a laissé des soldats à Naples. On y fait des exercices de piété à des heures déterminées ; il y a deux messes tous les matins, la mienne et celle d'un prêtre français. Nous sommes cinq prêtres en tout. Quand vous aurez lu cette lettre et que M. Garagni vous l'aura rendue, ayez la bonté de l'envoyer à Fermo, en écrivant quelques mots à ceux de cette maison ; je pense qu'ils auront aussi plaisir d'avoir de nos nouvelles ; je ne leur écris pas parce que je n'ai ni le temps, ni l'envie d'écrire deux ou trois fois la même chose. Ce matin (car nous sommes [160] passés au 29) le bon vent continue, le voyage va bien, mais M. Biasi souffre toujours. Ce matin nous avons dit la messe, et, le soir chanté vêpres, c'est ce qu'on fait tous les dimanches sur le navire. Après vêpres, le Père Jésuite nous a fait un petit sermon instructif sur le Jubilé. Les gens du navire étant déjà à leur dixième mois de navigation n'avaient pas encore pu le gagner. On ne saurait croire les dépenses que fait un navire de cette espèce. L'amiral seul reçoit du Roi un traitement de cinq cent doubles par mois et la paie pour trente domestiques.

«Ce soir, vers dix heures, nous avons jeté l'ancre devant Toulon où nous ne serons que demain. C'est vers midi que nous avons vu la France par les montagnes de Provence. Le voyage a été très heureux, et les marins disent que dans leurs neuf mois de mer ils n'ont pas eu de meilleur temps que depuis Livourne jusqu'ici.

«Dans notre vaisseau se trouvait le baron Sassinetti, dans un autre le Prince delle Riccia, et dans un troisième Aquaviva.

«Aujourd'hui 30, nous avons levé l'ancre vers neuf heures du matin et nous sommes entrés lentement à cause du peu de vent dans le port de Toulon. Vers trois heures de l'après-midi, nous avons pris congé de l'amiral et des autres officiers et au moyen d'une chaloupe nous avons mis pied à terre. Dans la ville il n'y a rien de beau que le port qui est tout naturel et formé en grande partie par les montagnes. Ce soir nous allons nous loger chez les Pères Capucins, mais à nos frais. Demain matin, nous partirons pour Marseille avec une voiture et deux charrettes. Il ne me reste plus maintenant qu'à saluer cordialement tous nos confrères et à Nous demander votre sainte bénédiction.»

Les deux Missionnaires ne tardèrent pas à se mettre en route pour Paris où le Supérieur Général les attendait avec impatience ; le 30 janvier, en effet, celui-ci écrivait à M. Anselme à Rome : «Si MM. Biasi et Pedrini passent par Paris nous les embrasserons avec joie, étant très aises que notre Saint-Père ait fait l'honneur à notre petite Compagnie de prendre deux de [161] ses sujets pour accompagner Monseigneur son Légat en Chine.»

§ IV. M. Pedrini est privé de son compagnon ;  
il perd l'occasion d'accompagner la Légation.

M. Pierron, Supérieur Général, instruit de l'arrivée des deux Missionnaires à Toulon, se hâta d'annoncer cette bonne nouvelle à M. Anselme, à Rome, dans sa lettre du 13 février 1702 où l'on voit son désir de seconder cette expédition de Chine.

«Il faut avouer, dit-il, que notre Saint-Père le Pape vous traite avec d'extrêmes distinctions puisqu'il retarda son dîner pour vous donner audience, lorsque vous lui fûtes parler de ces Religieuses de Sainte-Claire et de nos Missionnaires pour la Chine. Ils sont partis de Marseille le 2 de ce mois, et on les attendait à Lyon le 8. Nous n'avons pas encore de nouvelles qu'ils en soient partis. Ils n'ont pas trouvé le frère Allemand propre pour leur Mission et ils l'ont renvoyé de Marseille, espérant que nous leur en donnerons un autre. M. Appiani demande un frère chirurgien qui sache faire des remèdes pour les malades, ce qui est une profession bien utile pour avoir entrée dans les maisons de la Chine ; nous avons trois frères chirurgiens qui s'offrent.... nous verrons sur qui tombera le sort.»

Bientôt après, M. Pierron eut la douleur de voir un de ces deux Missionnaires regarder en arrière et perdre la palme qui l'attendait au terme de la belle carrière qu'il avait entreprise. Écrivant au même M. Anselme le 27 février, M. Pierron lui disait.

«Vous avez appris par le dernier courrier l'arrivée ici de MM. Biasi et Pedrini, vous serez surpris, ainsi que nous l'avons été de la nouvelle du départ de M. Biasi pour s'en retourner à Rome. Il demanda le 22 de ce mois à M. Faure (l'assistant de [162] la maison) un autre compagnon que M. Pedrini pour aller voir Monseigneur le Nonce ; M. Faure lui donna le plus ancien de nos étudiants ; à son retour, il dit que mondit Seigneur le renvoyait à Rome pour affaires dont il devait rendre compte au Pape, et il partit vendredi 24, par le carrosse de Lyon, sans avoir reçu sa valise. Il dit qu'il reviendrait pour l'embarquement qu'on disait qu'on ferait pour la Chine au mois de septembre ; mais depuis son départ on a eu nouvelle de Saint-Malo que le vaisseau parti en janvier pour la Chine y était revenu à cause des mauvais temps et n'attendait que l'heure pour remettre à la voile au premier temps favorable. Les externes venus avec les deux nôtres devaient partir ce matin pour aller à Saint-Malo croyant encore y être assez à temps pour s'embarquer, nous ne savons ce qui en sera. M. Pedrini est resté céans où il se porte bien, il n'apprit que par hasard le dessein qu'avait M. Biasi de s'en retourner, ce qui fait voir qu'il s'est caché de lui ; pour moi, je leur ai témoigné toute confiance.»

Cette défection fit beaucoup de peine à M. Pierron qui en écrivit dans les termes suivants à M. Pellegrino de Negri, supérieur de la maison de Monte-Citorio, à Rome, en date du 24 avril 1702 :

«Je prie Dieu qu'il pardonne à M. Biasi son procédé qui a tant fait de peine ; je crois comme vous que c'est dans sa tête qu'est né le conseil de s'en retourner de la manière qu'il a fait, qui ne lui a pas fait honneur ni à notre Congrégation. M. Pedrini lui ayant été donné pour compagnon par vous autres, Messieurs, il ne pouvait pas aller sans lui à Saint-Malo et je n'avais garde d'y envoyer par force le dit M. Biasi qui disait avoir commission de Monseigneur le Nonce pour retourner trouver le Pape et promettant de se rendre ici pour l'embarquement qu'on disait se devoir faire en septembre. Ce qui me console, c'est que j'ai fait voir en tout cela la parfaite soumission que j'ai pour tout ce qui regarde le Saint-Siège, [163] croyant tout simplement que ce jeune prêtre disait la vérité ; mais il ne l'aimait pas beaucoup, à ce qu'il a fait voir, et on peut en inférer qu'il n'est guère propre pour aller l'enseigner aux Chinois.»

M. Biasi, de retour à Reine, fit comme les esprits lâches qui, pour cacher le mal qu'ils ont fait, s'occupent à en dire des autres, et il ne cessait point de mal parler des supérieurs et de Saint-Lazare. D'une faute il tomba dans une autre. Destiné à aller en Corse, il fit en sorte de rester à Rome afin d'attiser le feu dans la trop fameuse question de nationalité,



soulevée par M. Giordanini <sup>11</sup>, et qui faillit aboutir à une séparation totale entre les Italiens et les Français. Dans cette occasion, M. Biasi écrivit au Pape et fit des recours aux cardinaux Paolucci et Colloredo, au grand préjudice de son honneur. Il paraît pourtant que la fougue de l'âge étant passée, il se ravisa et revint à de meilleurs sentiments, puisque après un court séjour à Florence, nous le voyons supérieur à Macerata, en 1726, où il resta jusqu'en 1732. De Macerata, il revint à Rome où il mourut le 14 mars 1762, à l'âge de 93 ans. Dieu lui accorda cette vie si longue pour expier ses premiers égarements, et ceux qui furent témoins de sa vieillesse, ont assuré qu'elle fut d'autant plus admirable que sa jeunesse avait été moins édifiante.

Mais revenons à M. Pedrini et à la Légation. M. Pedrini, espérant que son compagnon reviendrait, perdit donc la première occasion qui s'était offerte de s'embarquer. Ce ne fut pas le dernier contre-temps, comme nous allons le voir par la lettre suivante que M. Pedrini écrivit à Monseigneur Fabroni, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande. La lettre est datée du 26 février 1703, il y avait déjà un an que M. Pedrini était à Paris. Voici ses paroles <sup>12</sup> :

«Je pensais vraiment, en écrivant cette fois à Votre Excellence, [164] pouvoir lui dire que je quittais l'Europe définitivement. MM. les Directeurs de la Compagnie de Chine me l'avaient fait espérer ; ils m'avaient dit que dans quelques mois ils allaient envoyer des vaisseaux à la Chine aussitôt qu'ils sauraient l'arrivée d'un de leurs navires, nommé *l'Amphitrite* ; mais ce navire a eu le malheur de manquer sa route, au lieu de passer par le détroit de la Sonde, il a été forcé de passer par Achim et par le détroit de Sumatra ; c'est ce qui a fait retarder l'envoi des autres vaisseaux. On assure pourtant que cette expédition se fera au mois de septembre parce que l'on attend, dans le mois de mai, des navires dont on a des nouvelles sûres. Ce retard ni a engagé, à tenter un autre embarquement, c'est pourquoi j'ai écrit plusieurs lettres à Monseigneur le Patriarche d'Antioche (Monseigneur de Tournon), il m'a répondu de Cadix et de Séville ; enfin, mardi dernier, 20 du courant, j'ai reçu de lui une autre lettre du 23 janvier, dans laquelle il semble me dire qu'il y a là quelque occasion pour s'embarquer et qu'il pense partir bientôt, quoique au commencement de sa lettre il me dise que l'embarquement d'Espagne est très incertain et que, pour cette raison, il est inutile de se diriger de ce côté-là, bien qu'il sache qu'en France il n'y a pas non plus d'embarquement dans cette saison. Aussitôt que j'eus reçu sa lettre, je me rendis chez le Nonce Apostolique pour avoir quelque nouvelle plus précise. Il m'a assuré que d'après la manière dont Monseigneur le Patriarche lui écrit à lui-même, il paraît qu'il est prêt à s'embarquer en Espagne. Je lui demandai s'il pensait que je dusse essayer de profiter de la même occasion ; il ne le jugea pas à propos. Je me rendis à sa manière de voir, l'estimant toujours meilleure que ce que je pourrais penser. Monseigneur le Patriarche m'engage à m'embarquer pour les Indes Orientales sur les vaisseaux de la Compagnie française des Indes, mais cet embarquement ne paraît pas favorable pour ceux qui, de la France, veulent passer en Chine ; l'année dernière, il y avait plusieurs vaisseaux de cette Compagnie qui allaient dans les Indes et tout le monde [165] me détourna absolument de prendre cette route parce que, arrivé dans les Indes, il me faudrait attendre sept ou huit mois avant de pouvoir trouver un autre embarquement pour la Chine, ce qui est plus difficile. Il faut donc prendre des vaisseaux anglais ou hollandais, car il n'y en a pas d'autres qui fassent le voyage des Indes à la Chine, et ceux-ci, non contents de nous faire payer le voyage fort cher, ne veulent, d'après ce que nous assurent les Messieurs du Séminaire des missions étrangères, passer aucun Catholique dans cet Empire, bien qu'ils les ramènent volontiers en Europe ; maintenant surtout que la guerre est déclarée, ils ne voudraient pas me conduire, et, quand même je pourrais partir maintenant, j'épargne encore le temps et l'argent qu'il me faudrait dépenser inutilement dans les Indes, en attendant ici, en Europe, une occasion directe pour la Chine que ces Messieurs de la

---

<sup>11</sup> Voir Tom. 1er. p. 66.

<sup>12</sup> Archives de Monte-Citorio.

Compagnie nous promettent. Cependant, après avoir reçu la lettre de Monseigneur le Patriarche,

avais de la peine à me résoudre à rester en Europe après son départ, et J'étais prêt à prendre, pour partir, la première occasion venue, quelque désavantageuse qu'elle fût ; mais la difficulté est que la Compagnie des Indes elle-même n'envoie aucun vaisseau cette année de ci, côté-là, excepte un petit Aviso, comme ils l'appellent, sur lequel ils ne veulent prendre aucun passager ; cette difficulté, cependant, aurait pu être levée par l'interposition de Monseigneur le Nonce ; mais nous ne sommes plus à temps pour le prendre parce que, d'après ce que m'ont dit ces Messieurs de la Compagnie et les Pères Jésuites, il devait partir le 15 de ce mois, bien qu'il ait retardé de quelques jours à cause du vent contraire qui s'est élevé lorsqu'il avait déjà mis à la voile. Je notifie à Votre Excellence toutes ces circonstances, afin qu'elle soit bien informée que je n'ai omis aucune diligence, soit pour trouver un embarquement et partir, soit pour connaître tous les détails afin de ne pas m'exposer témérairement. Enfin, attribue tous ces empêchements à la divine Providence, qui, il faut le dire, l'a ainsi décrété de toute éternité. Elle n'a [166] pas voulu m'accorder maintenant cette consolation, j'espère qu'elle me la donnera dans le temps qu'elle a fixé. En attendant, animé du plus profond respect, etc...»

M. Pedrini envoya une copie de cette lettre à M. Figari à Rome en lui adressant ces mots :

«Je vous envoie, dit-il, la copie de la lettre que j'écris à Monseigneur Fabroni que je n'ai pas pu vous envoyer par le dernier courrier. Jeudi, j'ai été chez Monseigneur le Nonce qui m'a dit de ne pas me donner cette peine qu'il prendrait lui-même le soin d'écrire en ma faveur. J'ai écrit néanmoins parce qu'il m'a semblé que j'étais obligé de rendre compte de tout ce qui concerne l'achèvement de mon voyage. Que ma conduite maintenant semble bonne ou mauvaise, peut m'importe ; je sais que je n'ai pas agi frauduleusement en la présence du Seigneur, au moins à ce qui me semble. Cela doit me suffire. Je vous inclus ici une lettre pour M. Pisco. Je vous prie humblement de ne pas m'oublier dans vos prières afin que la volonté du Seigneur s'accomplisse en moi. Bien que vous ne me connaissiez pas, je ne laisse pas de vous reconnaître comme un de mes pasteurs et de mes maîtres et je vous demande votre sainte bénédiction.»

Lorsque M. Pedrini écrivait cette lettre, Monseigneur le Patriarche de Tournon était déjà arrivé aux îles Canaries. Voici ce que nous lisons dans ses Mémoires sous la date du 28 avril 1703.

«Il y avait deux mois et douze jours, dit le Légat <sup>13</sup>, que j'étais arrivé heureusement avec les Missionnaires de ma Compagnie dans les îles Canaries pour m'embarquer sur les navires qui devaient venir de France et aller aux Indes Orientales. C'était une affaire réglée avec la Cour de Paris par Monseigneur Gualzerio, Nonce Apostolique, qui avait mis beaucoup de zèle et d'activité pour me procurer ce passage. J'attendais à [167] Santa-Cruz, port de l'île de Ténériff pour être plus tôt prêt à m'embarquer dès l'arrivée des navires. Ils avaient retardé leur départ de deux mois, la saison avancée me faisait craindre qu'ils ne se fussent pas mis en route pour un si long voyage et je commençais à désespérer de poursuivre ma route par cette occasion favorable. Pour ne pas perdre mon temps dans cette île, j'avais déjà songé à nolisier quelque vaisseau de ces parages pour me rendre dans les Indes Occidentales, et le traité était presque passé lorsque le 28 avril 1703, dès le point du jour, je fus réveillé par la nouvelle que l'on voyait apparaître deux navires avec le pavillon de France qui paraissaient être ceux qui nous étaient destinés pour nous porter dans les Indes Orientales. Je n'osais plus y croire tant j'avais attendu vainement, et croyant la saison trop avancée pour une semblable navigation. Néanmoins je me levai avec l'empressement de quelqu'un qui court après un objet désiré, je montai sur la terrasse, et à l'aide de la lunette d'approche J'aperçus ces deux navires qui me paraissaient très chargés, et d'une taille proportionnée à la longueur du voyage. Ainsi ranimé par l'espérance j'allai

---

<sup>13</sup> Memorie Storiche dell'Em. Card. di Tournon, Tome 1er pag. 167.

dire la sainte messe craignant d'en être empêché après l'arrivée de ces vaisseaux qui étaient déjà prêts à jeter l'ancre.

«Après la messe, nous récitâmes, comme nous le faisons tous les jours, les Litanies des Saints avec la Collecte pour les besoins si graves de la sainte Église et spécialement pour implorer la divine miséricorde au sujet des inondations et des tremblements de terre qui avaient eu lieu à Rome au mois de janvier. Bientôt arrivèrent deux officiers de ces navires, qui vinrent me complimenter de la part du capitaine commandant. Celui-ci vint un peu plus tard et resta à dîner avec moi avec quelques officiers et ils me firent encore cet honneur les deux jours qui précédèrent mon embarquement. Le capitaine m'engagea à partir au plus tôt ; je ne demandais pas mieux, et bien que nous eussions un bagage considérable à embarquer, nous fûmes prêts à partir le 30 avril ; mais comme on n'avait pas fini de [168] faire la provision d'eau, je n'entraï dans le navire que le 1er mai à midi.

«De ces deux frégates, l'une était un navire marchand de 26 canons, frété au compte de la Compagnie des Indes de Paris et commandé par M. Monier, capitaine Royal de Brulotto ou Pondichéri, ville de la Côte de Coromandel dans les Indes Orientales et propriété de cette Compagnie. Outre les marchandises il portait trois Missionnaires pour l'Inde, l'un Jésuite destiné à la Mission du Maduré, les deux autres Capucins allant servir de renfort à leurs frères de Pondichéri. J'éprouvai un vif regret de ne pas trouver parmi eux M. Théodoric Pedrini, prêtre de la Mission, de Monte-Citorio, expédié pour la Chine avec les autres Missionnaires Apostoliques de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Il était parti de Rome au commencement de 1705 il était resté à Paris et y attendait dans la maison de Saint-Lazare une occasion pour passer à sa Mission. Je lui avais écrit d'Espagne pour l'engager à monter un de ces deux vaisseaux mais sans lui dire qu'ils devaient me prendre aux Canaries pour ne pas violer le secret que m'avait imposé Monseigneur le Nonce de Paris. Ma lettre était arrivée à temps, et M. Pedrini avait fait toutes les démarches auprès de Messieurs de la Compagnie des Indes pour obtenir son embarquement, mais ceux-ci s'en étaient excusés alléguant la petitesse du navire et le grand nombre des passagers qu'ils s'étaient déjà engagés à transporter. Il ne pensa pas à recourir en cette occasion à la généreuse piété du Roi de France qui a si abondamment pourvu non seulement à mon passage et à celui de tous les Missionnaires de ma Compagnie, mais encore à celui de tous ceux que le Saint-Siège a envoyés en Chine par la voie de France, et ainsi il est resté à Paris, et quand Dieu lui fera la grâce d'arriver à sa Mission il pourra s'appliquer le mot de l'Évangile : *les premiers seront les derniers.*»

De tous les Missionnaires de la suite du Légat, M. Pedrini arriva en effet le dernier en Chine et il y arriva bien plus tard, [169] encore que le Légat ne pouvait le prévoir, puisqu'il n'y parvint que sept ans après. Mais Monseigneur de Tournon alors était loin de se douter dans quelles circonstances il devait revoir M. Pedrini. Quoi qu'il en soit, arrêtons-nous un instant à considérer la vocation providentielle et l'admirable constance de M. Pedrini. Il perd son compagnon de voyage, l'unique confrère qui dût l'accompagner dans une Mission si lointaine, il manque deux belles occasions de s'embarquer pour la Chine, il est obligé d'attendre deux ans à Paris ; mais rien ne peut abattre son courage, il connaît la volonté de Dieu qui l'a appelé par la voix du Vicaire de Jésus-Christ, cela lui suffit. ; il luttera jusqu'à la mort, s'il le faut, contre les difficultés ; pour arriver au lieu de sa Mission il lui faudra huit années entières pendant lesquelles l'âge se joignant aux fatigues semblera le rendre à jamais impropre à rendre service dans un pays inconnu et à apprendre une langue nouvelle ; n'importe, il ne considère que la voix de Dieu, il attend patiemment et suit pas à pas la Providence dans les sentiers inextricables où elle semble le placer. Aussi nous verrons que Dieu lui fera connaître un Jour les raisons de tant de retards ; après avoir été un instrument si fidèle de la Providence dans des commencements si pénibles, il sera conduit parla main de Dieu dans une Mission à jamais glorieuse pour lui et glorieuse pour l'église de Chine. Laissons le donc attendre patiemment à Paris une autre occasion de départ et suivons Monseigneur de Tournon attendu impatientement en Chine par M. Appiani,

§ V. Arrivée de Monseigneur de Tournon en Chine ;  
il prend M. Appiani pour interprète.

La frégate que devait monter Monseigneur de Tournon était couverte d'un armement considérable et proportionné à sa grandeur. Elle avait 322 hommes d'équipage y compris les officiers. «Les onze, dit le Légat, qui avec moi formaient la [170] douzaine étaient d'abord six Missionnaires de la Propagande : M. l'abbé François Saint-Georges de Biandra, de Turin, M. Jean-Baptiste Sidotti, de Palerme, M. Sabino Mariani, de Bari, M. Joseph Cordero, de Mondovi, M. André Candela, de Mont Saint-Julien, du diocèse de Mazzara et M. Jean-Baptiste May de Villefranche du comté de Nice. Ces deux derniers me servaient de chapelains ; j'avais en outre à ma suite M. Marcel Angelita de Tesi, mon secrétaire, M. Jean Borghèse de Mondovi, mon médecin, le pharmacien Dominique Antoine Marchini, de Spolète, le chirurgien Pierre Sigotti de Gènes, ces deux derniers me servaient en qualité de camariers, et enfin le nombre douze était complété par le cuisinier Louis Êloins, d'Orléans. J'avais laissé en route cinq autres hommes de ma suite dont trois perdant courage étaient retournés à Rome, les deux autres que j'avais pris en Espagne pour les remplacer n'étaient engagés que jusqu'à Ténériffe. On avait beaucoup décrédité le navire que nous allions monter à cause de certains défauts assez importants qui nous inspiraient quelques craintes. Un de ces défauts principaux était qu'il était mauvais marcheur par vice de construction pesant d'un côté 60,000 livres de plus que de l'autre de sorte qu'il embarquait l'eau au moindre mauvais temps ; il avait aussi un gouvernail disproportionné et ne pouvait que difficilement être dirigé. Ce dernier défaut était notable et dangereux, les autres défauts qui avaient fait perdre beaucoup de son prix au navire dans l'achat qu'en avait fait la Compagnie des Indes avaient été néanmoins si bien corrigés par les officiers du roi dans l'armement que nous ne pûmes nous en apercevoir dans tout le cours de la navigation.» Le Légat arriva après un heureux voyage à Pondichéri, le 6 novembre 1703.

Nous n'avons pas à nous occuper de ce qu'il fit et souffrit dans les Indes où il avait aussi une Mission à remplir, nous pourrions en avoir une idée par ce qui va se passer en Chine.

Nous avons vu que l'abbé Sala était parti de Rome en compagnie [171] de M. Pedrini pour aller en Chine en passant par Paris,, il était un de ces deux prêtres dont M. Pierron a parlé au sujet du retard de M. Pedrini en annonçant qu'ils étaient allés s'embarquer à Saint-Malo. C'est encore ce même abbé Sala qui, témoin oculaire de tout ce qui s'est passé dans la légation de monseigneur de Tournon, va nous en faire le récit <sup>14</sup>.

«L'amour que je porte à la vérité, dit-il, et la douleur qui me consume en la voyant dénaturée par de faux rapports me font un devoir d'écrire fidèlement le récit de ce qui est arrivé en Chine au sujet de Monseigneur le Patriarche d'Antioche, Commissaire général et Visiteur-Apostolique avec les pouvoirs de Légat à *latere*, depuis le moment où il y aborda le 2 avril 1703 jusqu'au moment où j'en partis en janvier 1708, le ne m'arrêterai pas à embellir mon discours par des phrases de rhétorique, car mon intention n'est pas autre que de raconter la simple vérité, et je mettrai toute mon étude à la faire connaître telle qu'elle est, afin que l'Europe sache bien ce qui s'est passé dans ces contrées et soit plus excitée à y envoyer des remèdes capables de guérir les grands maux qui ont été causés dans cette vigne du Seigneur par des ouvriers peu fidèles.

«Le 2 avril 1703, comme je l'ai dit, Monseigneur le Patriarche arriva à Macao amené par le navire du capitaine Ignace Marcos, Arménien, qui l'année précédente avait déjà conduit le Prélat, de Pondichéri à Manille. Cet homme à cause de ses qualités avait mérité l'estime du Légat. Quand on fut arrivé devant Macao, Monseigneur n'entra pas dans la ville, mais descendant dans une chaloupe il se rendit à l'île Verte appartenant aux Jésuites. Il fut reçu

---

<sup>14</sup> Memorie Storiche dell'Em. Card. di Tournon, Tome 8. pag. 3.



là par le Père François Pinto, Provincial du Japon et par d'autres Pères de la Compagnie. Il reçut ensuite la visite de l'Évêque et du Capitaine-Général de Macao, qui lui firent beaucoup de politesses. Il remit à l'évêque le Bref du Pape ; l'évêque répondit qu'il reconnaissait sa [172] juridiction et qu'il en avait reçu l'ordre du Roi de Portugal. De là, le Légat se rendit par terre à Hiang-Chan, ville dont Macao dépend, parce que le Mandarin de ce lieu a juridiction sur Macao ; puis par eau il se rendit à Canton où il arriva le 6 avril.

«Monseigneur le Patriarche conduisait avec lui MM. les abbés Saint-Georges et Cordero, Sabino Mariani, André Candela, et de May, Missionnaires-Apostoliques ; il établit M. Sabino auditeur et M. Candela, chancelier de la visite Apostolique. En outre il emmenait avec lui M. Borghèse, médecin, M. Marcel Angelita, Secrétaire qu'il établit aussi Promoteur fiscal, M. Sigotti, chirurgien, M. Dominique Marchini qui le servait en qualité de camérier et Louis Eloins, cuisinier français. Il avait ramené de Manille en Chine le Père Laureati, Jésuite, le Père Croquer, Dominicain, et le Père Bernardino delle Piaghe, Franciscain qui fut ensuite Commissaire de la Mission de son Ordre. Ils étaient allés de Chine à Manille pour leurs affaires.

«Quand le Légat fut arrivé à Canton, grand nombre de Missionnaires vinrent à sa rencontre et lui offrirent à l'envi leur propre maison pour le recevoir. Voyant que sa suite était nombreuse, le Légat dit qu'il fallait se partager, il choisit pour lui et les gens de son service la maison des Augustins que gouvernait alors le Père Rubio. MM. les abbés Cordero et Saint Georges furent reçus par les Messieurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris. M. de May fut reçu par les Jésuites Portugais. Monseigneur demeura à Canton jusqu'au 8 septembre. Ce fut alors qu'il fut appelé à Pékin par l'Empereur. Le Légat avait écrit en effet aux Jésuites de Pékin pour leur dire d'annoncer à l'Empereur son arrivée en Chine comme Légat du souverain Pontife. En conséquence l'Empereur avait ordonné au Zum-Tou ou gouverneur de deux provinces et au Vice-Roi de Canton de mettre à sa disposition des barques, des hommes et tout ce qui était nécessaire pour son voyage jusqu'à Pékin et il avait dit que le Légat ne venant [173] pas pour payer tribut, devait s'habiller avec les siens à la Chinoise.

«La raison pour laquelle le Légat s'était déterminé à ordonner aux Jésuites de Pékin de faire part à l'Empereur de son arrivée, était une lettre qu'il avait reçue de l'Évêque de Pékin qui lui annonçait savoir de bonne part que le Père Thomas Pereyra intriguait à la Cour pour se faire déclarer par l'Empereur, Supérieur de tous les Missionnaires de Chine. C'était pour anéantir cette conspiration que Monseigneur le Patriarche avait voulu que l'on donnât connaissance à l'Empereur de son arrivée comme envoyé du Pape pour être supérieur de tous les Missionnaires et qu'il avait donné à cette fin un ordre formel et en termes très précis.

«D'après ce qu'on a su plus tard il y avait eu à ce sujet une grande dispute entre les Jésuites français et les Jésuites portugais. Les premiers voulaient qu'on en avertît l'Empereur, les seconds ne voulaient pas et on craignait que ce parti ne prévalût, car le Père Grimaldi alors Visiteur des Jésuites avait dit à M. l'abbé Giampé quand il avait été à Pékin avant l'arrivée de Monseigneur le Patriarche en Chine, qu'il serait bien que Monseigneur vînt à Pékin *incognito* et qu'il pourrait ainsi remplir sa mission sans bruit vu qu'ils étaient prêts à obéir au moindre signe, qu'il n'y avait besoin d'aucun Décret et qu'on était toujours à temps pour donner connaissance de sa présence à l'Empereur. Le Père Gerbillon au contraire avait dit à l'abbé Glampé de recommander à Monseigneur de venir à Pékin publiquement, et dans tous ces différends le Père Gerbillon avait dit que si le Père Pereyra n'avertissait pas l'Empereur, il l'avertirait lui-même ; ils se résolurent enfin à avertir l'Empereur qui donna l'ordre dont nous avons parlé. Voici le texte de la requête et de l'ordre impérial : [174]

Requête adressée à l'Empereur

«Le deuxième jour de la cinquième lune Philippe Grimaldi, Thomas Percyra, Antoine Thomas et Jean-François Gerbillon ont reçu la nouvelle qu'à Canton était arrivé un Grand de première classe de la Cour du Pape, nommé Tolo (nom chinois du Patriarche d'Antioche) Supérieur Général de tous les Missionnaires qui sont hors l'Europe avec pouvoir de les visiter et de les examiner. Ledit Tolo ayant connaissance de la vertu et de la bonté du très sage Empereur (envers les Européens) et l'admirant grandement a amené avec lui un médecin et un chirurgien de son choix avec des remèdes, et d'autres choses d'Europe pour les offrir à Votre Majesté. Tolo écrit que son médecin et son chirurgien, bien qu'ils ne soient pas Religieux, sont néanmoins de bonnes mœurs, le médecin est docteur, et tous deux expérimentés dans la cure des maladies. Quant aux choses qu'il apporte, bien qu'il ne sache pas si elles pourront être offertes ou non il dit qu'elles seront au moins une preuve de sa reconnaissance pour les bienfaits si grands dont Sa Majesté comble tous les Missionnaires venant de quelque Royaume que ce soit. Il ajoute encore qu'il vient à la Cour seulement pour voir l'Empereur de ses yeux et pour lui rendre ses hommages, il nous ordonne de présenter en ce sens l'expression de son respect pour Votre Majesté, il ajoute qu'il attend notre réponse a Canton.

«Ce Tolo est compatriote de Philippe Grimaldi, fils unique d'un des principaux personnages d'Italie, il n'a pas encore 40 ans, néanmoins à cause de sa vertu et de sa noblesse le Pape lui a donné une dignité de premier ordre et l'a mis à la tête de tous les Missionnaires qui sont hors d'Europe. C'est pourquoi Philippe Grimaldi et ces autres sus-nommés, prosternés humblement aux pieds de Votre Majesté, prenant confiance en votre [175] bonté à l'égard des Européens et en vos bienfaits admirables nous vous demandons que le dit Tolo soit reçu à la Cour et à l'audience de Votre Majesté. S'il voit en effet Pékin et l'admirable bienveillance de son Empereur à l'égard des étrangers qui viennent de contrées lointaines, il sera non seulement honoré lui-même mais encore tous les Européens de tous les Royaumes se croiront honorés en sa personne.

#### Réponse de l'Empereur

«Tolo homme de vie spirituelle, étant venu pour examiner les affaires de la Religion, et non pas chargé par les Rois des mers de l'occident de lever tribut parmi nous, sera revêtu d'habits par les Mandarins du lieu. Que le Zum-Tou et le Vice-Roi. envoient trois navires pour le conduire honorablement, lui fournissent les choses nécessaires et le fassent arriver promptement à la Capitale. Que ce décret soit montré aux Européens de la Cour pour qu'ils l'examinent. Si Heshghen (le mandarin Référénaire de cette affaire) le juge à propos qu'une lettre en Tartare soit écrite au plus tôt par les Mandarins Supérieurs et le fils du Vice-Roi on par les écrivains ; qu'on fasse lecture d'un exemplaire à ces Mandarins et d'un autre à moi-même. Si les Européens ont encore quelque chose à dire sur ce sujet qu'on me le rapporte au plus tôt et qu'on attende mes ordres.»

«Pendant le temps de son séjour à Canton le Patriarche ne demeura pas oisif ; il entendit plusieurs fois les Missionnaires et prit des informations sur l'état de la Mission. Il pourvut d'argent les Missionnaires de la Sacrée Congrégation qui depuis Plusieurs années n'avaient rien reçu, et voyant que la Sacrée Congrégation n'avait pas d'église en Chine, que ses Missionnaires étaient obligés de se loger chez les autres, voyant surtout, qu'il était nécessaire d'établir un Procureur à Canton pour assister les autres Missionnaires de la Propagande, il se détermina [176] à acheter une maison des Messieurs du Séminaire des Missions étrangères de Paris, maison dont ils ne se servaient pas en ayant une autre où ils habitaient. Quand il l'eut achetée il en fit une habitation commode pour les Missionnaires qu'enverrait la Sacrée Congrégation. De plus il acheta deux autres églises <sup>15</sup> des Pères Franciscains espagnols, l'une d'elles était grande et peut-être la meilleure de toute la

---

<sup>15</sup> A cette époque, par église en Chine, on entendait non-seulement l'église proprement dite, mais encore l'habitation attenante, quelquefois même la Chrétienté locale.

Chine, elle était dans la ville de Kiangning Métropole de la Province de Nankin ; il avait le dessein de placer là les nouveaux Missionnaires pour apprendre la langue parce que c'est l'endroit de toute la Chine où l'on parle le mieux le Mandarin. L'autre église était Hang-Kéou, Métropole de la Province du Tché-Kiang. Monseigneur le Légat avait dessein avec le temps d'acheter ainsi une église dans toutes les Provinces afin de subvenir aux besoins de la Mission. Il établit Pro-Vicaire de la Province du Hou-Kouang M. Jean-Donat Mezzafalce, n l'absence de l'Évêque de Béríte alors à Rome, il lui envoya de l'argent pour acheter une maison dans cette Province ; il appela à Canton l'abbé Giampé qui se trouvait alors à Hang-Kéou, dans la maison des Jésuites, afin de surveiller dans cette ville les intérêts de la mission et de recevoir ses lettres et l'argent qui lui viendraient d'Europe. Il célébra plusieurs fois pontificalement : le jour du Saint-Sacrement dans l'église des Augustins où il habitait, le jour de S. Pierre dans l'église de Messieurs des Missions étrangères et le jour de S. Ignace dans l'église des Jésuites portugais. Il administra aussi la confirmation et à cet effet il alla dans des pays voisins de Canton, et il baptisa bon nombre de païens, hommes et femmes et visita le Père Charles Turcotti, retenu parla goutte et malade dans sa résidence de Fo-Chan.

«Au mois d'août il reçut de l'évêque de Macao acte authentique [177] de la publication du Bref du Pape et de la reconnaissance de la juridiction du Patriarche, publiée à Macao, le 14 août 1705.

«Il entendit plusieurs fois sur les matières controversées le Père Raimond qui fut ensuite Visiteur et le Père Antoine Beauvossier, Procureur des Jésuites ; il entendit aussi les informations contradictoires du Père Visdelou, également Jésuite. En cela Monseigneur montra sa prudence accoutumée, ne voulant appeler personne du parti contraire aux Jésuites afin de traiter les affaires plus pacifiquement. Comme le Père Visdelou ; bien que Jésuite, était d'un sentiment opposé à celui de la Compagnie, il jugea qu'en laissant la question entre eux on pourrait la traiter avec plus de charité, d'autant plus que le dit Père Visdelou était généralement estimé comme un des plus versés dans la connaissance du chinois. Il le fit bien voir car dans les explications qui eurent lieu, il réduisit ses confrères au silence par l'évidence de ses raisons ; mais ceux-ci se retranchant dans leur obstination ne voulaient jamais se rendre, et se sentant convaincus d'être dans le faux, ils chantaient néanmoins victoire pour conserver certains adhérents qu'ils craignaient de perdre.

«Monseigneur le Patriarche condamna aussi un livre chinois, fait par le Père Bouvet, Jésuite français, d'un contenu mal. sonnante et rempli d'erreurs en matière de foi ; enfin il donna à tous les Vicaires-Apostoliques l'ordre de visiter leurs Provinces. Cette annonce fit un grand fracas parmi les Religieux qui redoutaient cette visite et ils commencèrent à montrer leur mécontentement.

«Tout étant prêt pour le voyage de Pékin, Monseigneur le Patriarche s'embarqua enfin le 8 septembre 1705, et ayant besoin d'un interprète auquel il pût se fier, il choisit M. Louis-Antoine Appiani, des Messieurs de Monte-Citorio, Missionnaire de la Propagande, qui était venu du Su-Tchuen à Canton après avoir été à Siao-Chang, s'aboucher avec M. Mezzafalce, prendre [178] ses instructions et ses recommandations pour Manille où il avait l'intention d'aller chercher une somme d'argent qui lui était envoyée par la Sacrée Congrégation de la Propagande 'a l'effet de former un Séminaire en Chine. Quand il avait appris que Monseigneur le Patriarche était à Manille, il l'avait attendu à Canton, espérant qu'il lui apportait son argent, ce qui arriva en effet. Monseigneur l'ayant trouvé à Canton, le choisit pour interprète comme nous avons dit. Il emmena en outre avec lui M. Sabino Mariani en qualité d'auditeur, M. André Candela, chancelier, M. Marcel Angelita, secrétaire et promoteur fiscal, M. Borghèse, médecin, M. Sigotti., chirurgien et M. Marchini, pharmacien et camérier.»

## § VI. Voyage de la Légation jusqu'à Pékin.

«Monseigneur, continue l'abbé Sala, voyageait sur des barques de mandarins que le Zum-Tou et le Vice-Roi lui avaient fait préparer avec beaucoup de magnificence. Ces personnages ne manquèrent pas de lui faire rendre toute sorte d'honneurs et de le faire accompagner par deux conducteurs qui avaient pour office de le pourvoir de vivres. Aussi, Monseigneur n'avait-il rien à désirer et il attrait été dans une pleine satisfaction si, avant de s'embarquer, il n'avait commencé à se ressentir d'une espèce de paralysie, accompagnée de convulsions de nerfs dont il avait déjà souffert beaucoup à Pondichéri. Arrivé à Chao-Kéou, où est la douane, il fit appeler l'abbé, Saint-Georges qui était là, depuis plusieurs mois avec le Père Langasco, mineur observantin réformé, dans la maison des Messieurs des Missions étrangères et qui s'y efforçait d'apprendre la langue au plus tôt et de se mettre à même de travailler dans la vigne du Seigneur. Monseigneur le chargea alors de la petite église qu'il avait achetée dans la ville de Hang-Kéou [179] métropole du Tché-Kiang, M. de Saint-Georges, accepta ce poste, et, prenant ses effets sur une barque, accompagna Monseigneur jusqu'à Han-Kiung où le Légat débarqua aussi et se rendit chez les Pères Augustins pour donner le temps de débarquer les effets parce qu'il fallait faire une demi-journée de route par terre jusqu'à Hangan pour continuer ensuite par eau dans d'autres barques. A Hangan, il entra dans la province du Kiang-Si et s'y arrêta une demi-journée dans l'église des Franciscains espagnols, pour laisser le temps de rembarquer son bagage, puis il poursuivit sa route jusqu'à Nan-Chang, métropole de la province, où le Vice-Roi vint le saluer ; il y changea encore de barque et arriva à Nankin, le jour des Morts, 2 novembre, mais en si triste état de santé qu'il ne put descendre à terre, ni aller voir la nouvelle maison qu'il avait achetée.

«Il trouva à Nan-Chang, M. Mezzafalce, M. Montigny, des Missions étrangères, et M. Bartelemy Carvaglio, clerc de Manille et compagnon de M. Mezzafalce ; ils s'étaient rendus là pour y saluer Monseigneur le Légat et lui apprendre la mort du Père Alcalá, Vicaire-Apostolique de la Province du Tché-Kiang. Cette nouvelle fit changer la mesure projetée par Monseigneur d'envoyer M. Mezzafalce Pro-Vicaire au Hou-Kouang et l'abbé Saint-Georges à la maison de Hang-Kéou ; il établit M. Mezzafalce, Vicaire-Apostolique du Tché-Kiang et plaça l'abbé Saint-Georges à l'église de Nankin. M. Mezzafalce se rendit à sa province avec M. Carvaglio, et M. de Saint-Georges resta à Kiang-Nin, M. Montigni accompagna le Patriarche jusqu'à cette dernière ville.

A Kiang-Nin, il y avait un Vicaire-Capitulaire par suite de la mort de l'Évêque de ce diocèse (de Nankin). A défaut de Chapitre, l'Évêque de Macao, autorisé par l'archevêque de Goa, avait nommé pour Vicaire-Capitulaire, le Père Antoine da Silva, Portugais ; ce droit était laissé à l'Évêque le plus voisin. Pour enlever toute difficulté et assurer le pouvoir du nouvel élu, [180] Monseigneur créa le même Père Antoine da Silva, Vicaire-Apostolique du diocèse de Kiang-Nin (ou Nankin) et il lui expédia à cet effet la patente qu'il accepta.

«A Kiang-Nin, on changea de nouveau de barques, Monseigneur poursuivit son voyage vers Pékin et, arrivé à Lin-Zing-Chéou, dans la province du Chan-Tong où résidait l'Évêque de Pékin, il eut avec ce Prélat une longue conférence, vu que celui-ci était très au courant des affaires de la Mission. Enfin, le 4 décembre <sup>16</sup>, il arriva, à cause du froid, en très mauvais état de santé à Pékin. L'Empereur, averti de son arrivée, avait envoyé au-devant de lui les fils du Zum-Tou et du Vice-Roi de Canton, trois Jésuites, un de chacune des trois maisons qu'ils avaient à Pékin. Ils dirent qu'ils venaient au-devant du Patriarche de la part de l'Empereur. Monseigneur alla se loger à la maison des Jésuites français qui était la plus commode. Comme il était si mal portant, et que, chaque jour, il allait plus mal, il ne put pas de si tôt se rendre à l'audience de l'Empereur qui, journallement, envoyait chercher de ses nouvelles et lui fit assigner ses provisions de riz, de viande, etc...»

Une partie de ce même voyage est racontée par Monseigneur de Tournon lui-même dans une lettre adressée à un Cardinal. L'autographe de cette lettre se trouve dans les Archives

---

<sup>16</sup> Une note manuscrite corrige 14 décembre... ?



de la maison de Monte-Citorio à Rome, elle est datée de Han-Kiung province de Canton, 16 septembre 1705.

«En avril dernier je me suis donné l'honneur d'informer Votre Excellence de mon heureuse arrivée en Chine et de lui apprendre que vu les circonstances et pour mieux servir le Pape et le Saint-Siège, j'avais résolu de ne pas me prévaloir des brefs Apostoliques auprès de l'Empereur ni d'aucune autre qualité que de celle de Supérieur Général de tous les Missionnaires européens. En conséquence j'écrivis aux Jésuites de Pékin de prévenir Sa Majesté dans ces termes. Ces Pères pour se soustraire aux minutieuses interrogations que ce Prince fait sur tout avec grande curiosité et pénétration, résolurent après [181] diverses conférences qu'ils tinrent entre eux et dans lesquelles il y eut une grande altercation par suite de la diversité de sentiments, résolurent, dis-je, d'attendre pour avertir l'Empereur qu'il fût parti en Tartarie, pour le faire par écrit. Ils l'avertirent donc en détaillant mes qualités, ce que je n'aurais pas voulu qu'ils fissent, car ils m'obligeaient ainsi à faire de plus grands frais. Cette dépêche fut expédiée à l'Empereur qui était en Tartarie, à 20 lieues de Pékin,, le 15 Juillet. Le 19 arriva la réponse avec les diverses questions auxquelles les Pères devaient répondre sur l'époque de mon départ d'Europe et de mon arrivée à la Chine, sur les honneurs que me rendraient les Princes d'Europe, sur les habits dont je serais revêtu devant ces Princes, sur mes pouvoirs, à savoir si je pourrais faire partir les Missionnaires, et de quel parti l'Empereur devait se mettre, des Portugais ou. des Français ? Ajoutant que s'il me disait la vérité, il s'exposerait à perdre en une heure tout ce que sa bienfaisance avait fait en 45 ans ; il demandait s'il devait me dire que les Jésuites du Nord ne s'accordaient pas avec ceux du Sud, que les Chrétiens d'une église par jalousie n'entraient pas dans celles des autres ?

«J'ai connu toutes ces questions par les Jésuites eux-mêmes, celles qu'ils ne m'ont pas écrites sont encore en plus grand nombre. Enfin la conclusion, après plusieurs mauvaises plaisanteries de cette nature, fut que le Zum-Tou (Visiteur de deux provinces) et le Vice-Roi de Canton reçurent l'ordre de me fournir des barques et tout ce qui était nécessaire pour arriver promptement et d'une manière honorable à la Cour. Cet exemple d'un Prince païen pourrait être cité en Europe à la confusion des Princes chrétiens. L'ordre arriva le 30 août à Canton où il me fut intimé ; je fixai le départ pour Pékin au 9 septembre, il s'exécuta en effet ce jour-là. On me demanda la liste de ceux qui devaient m'accompagner ; j'en restreignis le nombre à MM. Sabino Mariani, M. Appiani, M. André Candela aux secrétaires, médecin, chirurgien, pharmacien et cuisinier. [182] On fit à chacun un habit, à moi on en fit deux, un de voyage et un de cérémonie, tous deux habits d'hiver.

Le Vice-Roi m'invita à dîner, je m'en excusai : alors il m'envoya un dîner magnifique chez moi, selon l'usage chinois. Il me reçut avec beaucoup d'honneur et me tint toujours par la main, mais il ne me rendit sa visite que par l'intermédiaire de son fils aîné, le jour même de mon départ s'excusant sur ce qu'il était indisposé. Le Zum-Tou, supérieur au Vice-Roi, bien qu'éloigné de trois journées de chemin concourut également aux ordres et aux présents. Je me détournai de ma route pour aller le voir à Hao-Kin et il me reçut aussi avec grand honneur. Le même matin il me rendit ma visite. Il voulait me retenir deux jours ; il m'envoya un dîner tout fait sur ma barque, à son exemple tous les Mandarins s'empressèrent de m'entourer d'honneurs. Je me débarrassai le plus vite possible de toutes ces cérémonies. J'étais plus mort que vif à cause de la grande chaleur et de mes nombreuses occupations et je reprends maintenant la navigation. Je vous rendrai compte de mon voyage quand je serai à Pékin. Il ne me reste plus qu'à vous dire que pour mon voyage on m'a assigné cinq barques, trois sont plus grandes, comme celles que nous appelons galères, la quatrième porte le bagage, la cinquième est pour le cuisinier auquel sont adjoints deux domestiques du Zum-Tou et du Vice-Roi qui viennent derrière sur deux barques différentes. Par ordre de l'Empereur on nous fournit le nécessaire ; mais ces gens à cette occasion cherchent à s'enrichir, et nous exploitent passablement. J'ai fait tout mon possible auprès du Vice-Roi pour nous dispenser de son traitement de la table, sachant que ce n'était qu'un prétexte Pour voler solennellement, je n'ai pas à me soustraire

à cette servitude. Comme nous voyageons sous la bannière jaune, c'est-à-dire impériale, cet honneur rendu à la Religion est une grande prédication pour la Chine puisque chacun petit voir comment l'Empereur honore le Supérieur des Prédicateurs de cette Religion.

[183]

«Si l'Empereur ne me retient pas, comme il y a lieu de l'espérer, je ne passerai que l'hiver à Pékin, j'irai ensuite continuer ma Mission dans les autres Provinces. Je prie incessamment le Seigneur de m'assister de sa main puissante pour conduire les affaires à sa plus grande gloire ; je me confie grandement dans le secours des prières de notre saint père le Pape et dans la puissance de la bénédiction Apostolique que je supplie Votre Excellence de lui demander à mon intention.»

#### § VII. Arrivée du Légat à Pékin. Ses premières négociations.

14 - 30 Décembre 1705.

La relation de l'abbé Sala que nous avons citée raconte tout simplement que Monseigneur le Légat arriva à Pékin le 14 décembre et alla se loger à la maison des Jésuites français au Pétang. Monseigneur de Tournon lui-même nous donne beaucoup de détails sur son arrivée et ses premières négociations à Pékin qu'il est important de connaître. Nous les trouvons dans sa relation adressée à la Sacrée Congrégation de la Propagande qui est rapportée *in extenso* dans les pièces justificatives des réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Sacrée Congrégation. (Manuscrits de la Bibliothèque Corsini, à Rome). Cette même relation se trouve aussi dans l'ouvrage des prêtres des Missions étrangères intitulé : *Anecdotes sur les affaires de la Chine* ; (tom 1er). Nous sommes obligés d'en citer de longs extraits parce qu'il y est souvent question de M. Appiani. «Il est devenu célèbre dans la Chine, dit l'histoire générale de la Congrégation (manuscrite) de M. Lacour, par la part qu'il eut aux souffrances de Monseigneur le cardinal de Tournon, auparavant Patriarche d'Antioche et envoyé par notre saint père le Pape en qualité de Légat Apostolique pour terminer les différends survenus entre les Missionnaires de cet Empire sur les cérémonies chinoises ; ce qu'il fit par un Mandement depuis [184] approuvé par le Pape où il les déclare superstitieuses. Ce Mandement lui attira de fâcheuses persécutions de la part de l'Empereur de Chine. Il est fort parlé de M. Appiani que mondit seigneur cardinal de Tournon prit pour son interprète, dans les Mémoires de Messieurs des Missions étrangères. » Avant de citer la Relation de Monseigneur de Tournon nous a vous encore faire observer, qu'elle a été écrite à la fin de 1706 ; c'est pourquoi en racontant les faits de 1705, Monseigneur les rapporte quelquefois à des faits subséquents qui n'ont pas encore été racontés; nous prévenons aussi que presque toujours Monseigneur ne parle de lui qu'à la troisième personne, bien que ce soit lui qui écrive.

« .... XLIII. Les Jésuites ne s'accordèrent ensemble sur la maison où M. le Légat logerait, que huit jours avant qu'il arrivât à Pékin. Sa Majesté leur avait laissé le soin de régler cette affaire, comme toutes les autres qui regardent les Européens. Les Pères portugais qui étaient les plus puissants, et qui se défiaient des Jésuites français, insistèrent longtemps à le vouloir loger dans leur collège. D'abord ils proposèrent de le mettre dans une petite maison qui touchait à la leur, appelée *Sitan*, où l'on attrait pratiqué une porte de communication. Ce logis par son peu d'apparence, convenait fort au dessein qu'ils avaient conçu, de le tenir dans un état d'abaissement qui parût et lui pût attirer le mépris des peuples, surtout des Chrétiens ; sans parler que ce bâtiment attrait fourni toutes les facilités de l'observer et de le serrer de près. Mais étant trop petit pour loger avec lui les personnes de sa suite, ces Pères furent obligés de changer de dessein, surtout après avoir reçu la liste de ceux qui venaient avec M. le Légat. Ils eurent la pensée de louer une maison, capable de le loger avec tout soit monde ; mais outre l'inconvénient d'une trop grande liberté dont Monseigneur aurait joui, et d'une trop grande facilité aient qu'auraient eue les Chrétiens de lui rendre visite, ils tremblaient que le louage de la maison, ne passât

en titre de propriété pour [185] Son Excellence. Après bien des délibérations, les Portugais pressés par la nécessité d'une prompte résolution, crurent qu'ils pouvaient se fier à l'union des deux nations, que l'Empereur venait d'établir entre ces Pères, comme un préliminaire absolument nécessaire pour mettre leur honneur à couvert. Ils conclurent, suivant l'avis du Père Gerbillon, que Monseigneur serait logé avec toute sa suite, dans la grande maison des Jésuites français où demeurait un prêtre portugais, regardé par ces Pères comme un espion, qui ne les perdait jamais de vue.

«XLIV. Cette résolution fut communiquée à l'Empereur, qui l'approuva, et la fit connaître à M. le Légat, comme si elle était de lui. M. le Légat arriva à Pékin le 14 décembre ; l'Empereur lui avait fait dire à quelques lieues de la ville, que quoiqu'il eût un grand désir de le voir, il ne pensât néanmoins qu'à sa santé, qu'il avait appris être fort affaiblie et qu'en attendant il allât loger chez les Jésuites français Monseigneur obéit, et se transporta chez ces Pères.

«Il est bon de remarquer, qu'avant qu'il entrât dans la maison qui lui avait été marquée, aucun de ces Pères n'en sortit, pour aller au devant de lui hors la porte de la ville, excepté les trois qui avaient été envoyés par un ordre particulier de l'Empereur. L'usage néanmoins était, d'aller recevoir hors de la ville, non seulement M. l'Évêque de Pékin, mais encore tout autre simple Missionnaire, qui arrivait des Provinces dans cette capitale. Les Jésuites ne se dispensèrent pas seulement de cette honnêteté, ils poussèrent les marques de leur mépris si loin, qu'au lieu de le recevoir au moins à la porte de leur maison, comme ils le devaient, ils se contentèrent de l'attendre à la porte de la chambre qui lui était destinée, où ils le reçurent avec un léger mouvement de la tête, sans autre cérémonie. Ils en agirent autrement, lorsque M. le Légat sortit de la ville, car soit qu'on les eût repris de la manière dont ils avaient reçu M. le Légat ; soit qu'ils appréhendassent [186] d'être remarqués ; soit qu'ils l'eussent alors mis dans l'état d'abaissement où ils le voulaient ils se

montrèrent prodigues en cérémonies, et en marques de respect, aussi bien qu'en preuves de mauvaise volonté.

«XLV. On distribua les chambres de telle manière, qu'on donna à Monseigneur comme infirme, celle qu'avait un Père dernier venu de la maison : encore y laissa-t-il une armoire où était son litige et ses habits. Cette cellule fut pour t lui la Chapelle, où on célébrait les saints mystères ; le réfectoire où l'on prenait ses repas ; le dortoir pour y passer la nuit ; la salle d'audience où il recevait les visites ; et le cabinet où il écrivait ses lettres et vaquait à ses affaires. Je crois devoir faire le détail de ces minuties, parce que le Père Thomas dans son apologie, appelle Conclave cette misérable chambrette, qui était presque toujours ouverte, parce qu'elle ne pouvait pas contenir le monde qui y -venait à toute heure du jour. Ce Père aurait parle plus juste, s'il lui avait donné le nom de prison ; puisqu'elle était beaucoup plus incommode, que celle qui le tient captif à Macao.

«Les gens de sa suite furent logés à proportion dans des chambres plus incommodes, pour ne pas dire indécentes ; quoique ces Pères en eussent quatre autres sur cette même Cour, beaucoup plus grandes, et vides néanmoins. Il est vrai que les deux qui étaient à l'entrée de la maison furent données dès les premiers jours à deux frères laïcs, qui furent chargés de nous observer ; en sorte que personne ne pouvait sortir de sa chambre, ni entrer dans celle de Monseigneur, sans passer en revue devant ces sentinelles, postées pour remarquer toutes nos démarches du jour et de la nuit.

«XLVI. Monseigneur entra dans sa cellule, accompagné, des Jésuites des trois maisons. Il serait difficile d'expliquer combien leur réception fut froide et désagréable ; elle ressemblait parfaitement à la saison, qui était des plus rigoureuses. Ayant été obligé de se mettre au lit, deux Mandarins vinrent [187] le visiter de la part de Sa Majesté. L'un était *Ouany* ami des Jésuites français, et plus porté pour eux que pour les Portugais ; qui dans la suite fut forcé de rétracter les réponses de Monseigneur le Légat, que l'Empereur avait tant goûtées. L'autre était *Tchaotchany* homme d'une duplicité reconnue, et d'une habileté qui

le rendait propre aux intrigues de la Cour. Ces deux Mandarins ont toujours été les seuls médiateurs, des messages de l'Empereur à M. le Légat, et des demandes de M. le Légat à l'Empereur, jusqu'à ce que la mésintelligence eût été déclarée. Car alors *Tchaotchang* eut plus de part aux scènes, et fit un personnage bien plus brillant que son compagnon. Ce Mandarin ami intime du Père Pereyra, qui lui avait prêté son nom, pour tenir ses biens à couvert du fisc impérial, engagea si adroitement le fils aîné de l'Empereur au parti des Jésuites, que ce Prince jura en faveur de ces Pères, la perte de M. le Légat, et se déclara contre lui avec une passion, qui ne gardait pas même les bienséances. Ce fils aîné de l'Empereur est celui-là même, à qui les Jésuites ont donné le surnom d'Hérode, tant pour sa férocité naturelle, que pour sa haine contre la Religion de Jésus-Christ. Rien par conséquent ne devait être plus du goût de ce Prince, que de se déclarer pour les Jésuites, contre le Légat Apostolique ; et de n'en point démordre qu'il n'eût réussi. Je me souviens, que le Père Gerbillon m'avait souvent dit, que ce Prince était si terrible dans ses résolutions, qu'il ne se donnait point de repos, quand il en voulait à quelqu'un, qu'il ne l'eût perdu sans ressource. Ce Père n'ignorait pas sans doute, dans le temps qu'il parlait ainsi, les efforts de ses confrères, pour mettre mal Son Excellence dans l'esprit de ce Prince ; et peut-être qu'il ne s'exprimait de la sorte que dans un temps où il savait que ce Prince aîné avait pris la résolution de ruiner les projets du Légat, pour faire plaisir aux Jésuites.

«Ce Prince pendant les premiers mois du séjour de M. le Légat à Pékin paraissait avoir de la bonté pour son Excellence, [188] et lui donnait souvent des preuves de son amitié. Il parlait de lui au Père Gerbillon, il avait reçu les présents de son Excellence ; et comme il demandait souvent des raretés d'Europe, M. le Légat avait toujours en le plaisir de le servir selon soit penchant, en sorte qu'il n'a pas été possible de deviner jusqu'à présent d'autre cause de son changement, si ce n'est que Monseigneur ayant à lui envoyer au commencement de mai un présent de peu de conséquence, M. Appiani crut devoir demander conseil pour savoir la manière dont ou le lui pourrait faire tenir. Il s'adressa pour cela à un valet des Pères portugais nommé Thadée, grand brouillon et l'espion secret de ses maîtres, qui avait été, auparavant le premier instrument dont les Jésuites se sont servi pour intercepter les lettres, que M. le Légat écrivait par la voie de Moscovie. Ce domestique ne manqua pas de publier aux trois maisons des Jésuites ce que M. Appiani lui avait confié, et les Jésuites habiles à donner un tour malin aux actions les plus innocentes, ne manquèrent pas de dire au Prince aîné, que M. le Légat avait pris des mesures pour le corrompre par des présents, afin de l'attacher à son parti : parole pleine de malice, comme si une telle bagatelle eût été suffisante pour servir d'appât à prendre un oiseau dont le vol était si élevé ; qui sait mieux que ces Religieux, ce que peut valoir la protection de ce Prince, et ce qu'il leur en a coûté pour l'acheter ! Mais rien ne coûte à Celui qui s'étant égaré des vrais principes de la morale, a trouvé le secret de transformer deux méchantes horloges en une somme de quarante mille écus, comme a fait le Père Pereyra.

«XLVII. Laissons ce qui est odieux, et puisque nous n'en sommes qu'aux premiers Jours de notre demeure à Pékin, commençons par nos premières prospérités. Les Mandarins étant venus de la part de l'Empereur rendre visite à M. le Légat, le discours tomba sur les grandeurs de la Chine, et sur les belles actions de Sa Majesté. Et quoique Monseigneur eût bien de la peine à faire sortir de ses entrailles tourmentées par [189] les douleurs de la colique les paroles qui exprimaient ses pensées, il réussit si bien à marquer la haute idée, qu'il s'était formée des vertus et des qualités héroïques de ce Prince, que ces Officiers s'empressèrent d'en aller faire leur rapport à leur Maître, qui les écouta avec un sensible plaisir. Le Monarque était passionné, pour la gloire, et c'était le prendre par son faible, que de l'attaquer par cet endroit. Le rapport des Mandarins alluma dans son cœur un violent désir de voir Monseigneur le Légat, il disait souvent qu'il voyait, que M. le Patriarche était une personne de grande distinction ; qu'il avait de l'esprit, de la politesse, de la pénétration, et qu'il était habile dans les affaires. Il lui fit rendre plusieurs visites, et lui envoya grand nombre de rafraîchissements pour sa table. Il ne cessait de s'informer de sa



santé, et de demander, s'il ne serait pas bientôt en état de paraître à son audience. Un si favorable accueil Jeta tellement la consternation dans l'esprit de ceux qui s'étaient opposés à son voyage de Pékin, qu'ils formèrent dès lors la résolution d'avoir recours aux moyens pleins de malice, dont on fera le détail lorsqu'on marquera ce qui s'est passé le 27 de décembre 1705.

«Je ne dois pas oublier la charité de quelques-uns des Jésuites, qui à l'assiduité, avec laquelle ils accompagnaient les Mandarins sans les quitter d'un instant, ajoutaient un zèle particulier pour la santé de Monseigneur, par le soin qu'ils se donnaient de l'avertir de s'épargner la peine des longs discours capables de l'épuiser, et d'augmenter ses infirmités ; ces Pères s'apercevaient un peu trop pour leur repos, que les paroles de M. le Légat portaient coup, et qu'en gagnant le cœur des Mandarins, elles avaient la force de gagner le cœur du Monarque : ce qui était pour eux un malheur, qui rompait leurs mesures, et qui les exposait à de grands revers. Il ne faut donc pas s'étonner, s'ils eurent dans la suite pour détacher l'Empereur de Monseigneur [190] Légat, recours aux menaces des coups de bâton, qu'ils firent par la bouche du Prince aîné, pour obliger le Mandarin *Ouanq* à se dédire de tous les discours, qui avaient donné tant de satisfaction au Monarque, et jeté dans son cœur clos racines, qu'on eut bien de la peine à en arracher.

«XLVIII. Il faut ici remarquer, que ce Mandarin, dès les premières 'visites, se mit à parler à Monseigneur de la déclaration de l'Empereur donnée en 1700, sur la nature des Rites de la Chine. Il demanda si elle était arrivée à Rome avant son départ, et de quelle manière elle y avait été reçue ; preuve évidente, sans parler de plusieurs autres, que les Jésuites avaient informé l'Empereur du dessein de la délégation de M. le Patriarche, sans craindre les dangers qu'ils ont exagérés en Europe avec tant d'affectation. Plût à Dieu, qu'ils eussent aussi bien instruit l'Empereur de la vérité, qu'ils la connaissaient, et qu'au lieu de lui dire que Monseigneur le Légat n'était venu que pour informer, ils eussent nettement assuré, qu'il était envoyé pour exécuter les décisions du Saint-Siège données après un mûr examen ; sans doute que l'Empereur, imbu de la vérité, n'aurait pas donné dans les engagements qu'on lui a fait prendre, et qu'il n'aurait pas exigé de Monseigneur le Légat, des choses si contraires à son devoir. Les Jésuites eux-mêmes pour achever de tromper le Prince, n'auraient pas eu le malheur de cacher la décision du Saint-Siège publiée à Nankin, le 29 de janvier 1707, sous le faux nom de règle de Monseigneur de Conon, qui est pourtant l'erreur où l'on entretient ce pauvre prince depuis deux ans, contre la teneur du Décret au préjudice de la vérité et de l'Église, et avec le danger d'irriter plus que jamais l'Empereur, si on entreprenait de le détromper ; parce qu'avec les préjugés dont on a altéré la droiture de son esprit, il croirait que le Pape n'aurait donné son [191] Décret que par mépris pour ses déclarations : au lieu qu'auparavant ou aurait pu facilement l'adoucir, et le rendre favorable aux Décisions du Saint-Siège ; parce qu'alors il avait encore pris aucun engagement contraire.

«Mais toutes ces considérations sont trop faibles pour obliger ces Pères à quitter leur mauvais parti, auquel ils sont d'autant plus liés, qu'il y aurait pour eux du danger de revenir sur leurs pas et d'aller dire la vérité à celui qu'ils ont séduit par leurs mensonges, étant à craindre pour eux, que l'Empereur naturellement équitable et juste, ne se réconciliât avec le Légat, et que par là il ne vînt à reconnaître l'intégrité et la droiture de celui qu'on lui a dépeint avec les plus noires couleurs.

«... L. Revenons à la conversation des Mandarins, de laquelle nous nous sommes un peu écartés : ces officiers affectant toujours de parler de la déclaration de 1700, Monseigneur le Légat fit ce qu'il put pour faire tomber le discours sur d'autres matières et leur faire perdre de vue un objet aussi incommode et aussi délicat : mais inutilement, il fallut avoir recours à un autre expédient pour éviter le piège finement tendu pour le surprendre dans ses paroles. Monseigneur rapporte lui-même la réponse qu'il fit dans sa Lettre à Monseigneur le cardinal Paulucci où il dit ces paroles : *Je ne doute pas que les Jésuites n'aient inspiré ces demandes comme une infinité d'autres qu'on me fait tous les jours par ordre de Sa Majesté et qui souvent me font suer pour leur donner une réponse qui convienne, etc...*

«LI. Je passe ce qui s'est fait de moins considérable pendant les premiers jours de l'arrivée de Monseigneur à Pékin, pour m'arrêter à la journée du 23 décembre et aux événements des jours suivants afin de finir cette relation, où nous allons commencer celle de 1706. Les deux Mandarins vinrent donc chez Monseigneur accompagnés de tous les Jésuites leur cortège ordinaire : après les compliments réciproques, les deux Mandarins dirent, que l'Empereur devant bientôt partir pour [192] la chasse, désirait savoir auparavant les motifs de sa légation. Qu'on lui avait rapporté, qu'il s'était rendu à Pékin, pour le remercier des faveurs qu'il accordait aux Européens ; mais que cette raison ne lui paraissait pas assez forte, pour obliger une personne comme lui, de faire un long et pénible voyage de plusieurs milliers de lieues : et qu'ainsi il souhaitait, que Monseigneur le Légat lui exposât les affaires qu'il était venu négocier auprès de Sa Majesté afin qu'elle pût donner des ordres convenables aux propositions qu'il avait à faire. Je dois avertir ici que les Mandarins insistèrent fortement à demander que Monseigneur dit tout et qu'il ne cachât rien.

«M. le Légat répondit que le motif seul de rendre ses devoirs au Monarque le plus puissant de l'Univers, dont on parlait tant en Europe, dont tout le monde respectait la vertu et les éminentes qualités, était suffisant non pas pour engager une personne, mais un grand nombre d'autres., à entreprendre le long et pénible voyage de Rome à la Chine ; mais que la reconnaissance, dont Sa Sainteté et tous les Européens étaient pénétrés pour les grands biens que Sa Majesté répandait sur la Mission et les Missionnaires rendait cette démarche indispensable, afin qu'on eût au moins la consolation d'expliquer de vive Voix, combien on y était sensible ; que c'était là l'objet le plus important de la Légation, que les autres choses étant beaucoup moins considérables, il aurait l'honneur de les proposer à Sa Majesté à la première audience qu'Elle aurait la bonté de lui accorder. Monseigneur ajouta ces dernières paroles, afin de se dispenser de parler publiquement en présence de ceux qu'il connaissait n'avoir pas le moindre penchant à le favoriser, et qu'il savait au contraire être remplis d'aversion contre le Saint-Siège, et résolu de s'opposer à ses desseins de toutes leurs forces. Il se flattait que sur la favorable disposition où il voyait l'Empereur à son égard, il pourrait réussir, en il négociant en secret avec Sa Majesté tête à tête, comme il réussit en effet ; et qu'ayant obtenu ce qu'il désirait [193] il ne serait pas possible au Père Périra et à ses compagnons, de rompre ce qui aurait été conclu ; en quoi il s'est trompé. Mais les Mandarins qui devaient apporter à l'Empereur une réponse positive, répliquèrent, que si Son Excellence ne se fiait pas à eux, elle pouvait écrire ce qu'elle avait à proposer à Sa Majesté, dans un papier qui serait cacheté. Monseigneur leur répondit, qu'il se fiait entièrement à leur probité ; mais que l'usage et la prudence ne permettaient pas de traiter publiquement les affaires de conséquence, qui regardaient les intérêts des Princes. Les Mandarins après cette réponse, se retirèrent avec tous ceux qui les avaient suivis ; et lui alla se mettre dans le lit, qu'il avait quitté pour dîner, et pour conférer avec moins d'incommodité et plus longtemps.

«LII. Cependant M. le Légat, pour ne pas faire paraître sa défiance pour les Pères, comme en effet il n'en avait alors aucune à l'égard du Père Gerbillon, pria ce Jésuite de lui servir d'interprète avec M. Appiani, à condition de garder le secret ; ce que ce Père accepta, en se chargeant de l'un et de l'autre de ces devoirs. Mais avant que les Mandarins fussent de retour pour lui faire de nouvelles propositions, il vint supplier Monseigneur de le dispenser de cette fonction, de crainte de faire de la peine aux Pères portugais, surtout au Père Périra, qui ne manquerait pas de lui en vouloir cruellement, s'il ne lui rendait compte de tout ce qui se disait et se faisait chez Monseigneur. Monseigneur le Légat trouvant que sa crainte était bien fondée, lui laissa la liberté de faire ce qu'il voudrait. Les Mandarins entrèrent donc seuls avec M. Appiani, et Monseigneur leur dit la substance de ce qui était contenu plus au long dans son Mémorial, les priant en même temps de lui dire avec sincérité, s'il y avait quelque article à supprimer qui pourrait déplaire à Sa Majesté. Après qu'on leur eût plusieurs fois répété les points qui étaient marqués dans le Mémorial, et qu'ils les eurent pesés l'un après l'autre, pour les mieux comprendre et ne les pas oublier, ils dirent : qu'autant qu'ils [194] pouvaient en juger, ils seraient favorablement reçus de

L'Empereur. Aussitôt après ils sortirent, et en allèrent rendre compte à Sa Majesté. Étant revenus le lendemain porter la réponse, ils dirent à M. le Légat, que Sa Majesté accordait de bon cœur tout ce qui lui était demandé ; qu'elle permettait à M. le Légat de visiter quand il voudrait les Missionnaires qui étaient à la Chine, à l'exception de ceux qui demeuraient à Pékin, parce qu'ils n'en avaient pas besoin : ce qu'il confirma encore de sa propre bouche à la première audience du 31 de ce mois de décembre 1705. Mais comme Sa Majesté leur avait témoigné quelque crainte, qu'ils ne se fussent trompés, ils prièrent M. le Légat de donner par écrit, ce qu'il leur avait expliqué par paroles : M. le Légat avant jugé que la demande était raisonnable, écrivit dans son lit, ce qu'il avait à représenter à l'Empereur, et mit ensuite son écrit entre les mains des deux Mandarins, après les avoir pleinement instruits de ce qu'il venait de dire. Ceci arriva le 26 décembre de la même année, et l'écrit était conçu en ces termes.

«Très puissant Empereur, comme Votre Majesté m'a fait l'honneur par une bonté particulière, de me permettre et même de m'ordonner de mettre par écrit ce que le lui aurais représenté de vive voix, si mes infirmités ne m'avaient jusqu'à présent privé du bonheur, après lequel le soupire depuis si longtemps, de me trouver en sa royale présence, je prends la liberté de lui dire, avec le profond respect que je» dois à une si grande Majesté, que je n'ai connue jusqu'à présent que par la renommée de ses grandes actions applaudies dans tout l'Univers et par les marques de la plus haute magnificence : que le Souverain Pontife Clément XI, Père de tous les Chrétiens, dans la vue de remplir les devoirs de sa sollicitude pastorale, qui le charge du salut de tous ses enfant spirituels, ayant résolu d'envoyer dans ces pays de l'Orient si éloignés de l'Europe, un Visiteur, qui pût, en son nom, s'instruire sur les lieux des besoins de ses ouailles, pourvût [195] au salut de leur âme, et l'informât des secours qui pouvaient dépendre de sa charité paternelle ; m'a choisi tout indigne que je suis, pour l'exécution d'un si grand dessein qui a reçu les applaudissements de tous les Princes chrétiens, et des gens de bien. Entre autres devoirs dont il m'a chargé, il m'a particulièrement recommandé, qu'aussitôt que je serais arrivé dans ce vaste Empire de la Chine, le plus puissant de tous les Empires, je fisse mes efforts pour me procurer l'honneur de me jeter aux pieds de Votre Majesté, afin de lui expliquer les véritables sentiments d'estime, d'amour et de reconnaissance, dont il est pénétré pour votre personne royale. Sentiments qui ne sont pas seulement fondés sur la connaissance qu'il a de la grandeur, de la prudence, de la politesse, de la littérature, et de l'affabilité de la nation chinoise, si recommandable par les vertus que la sagesse du Gouvernement de Votre Majesté cultive avec tant de soin ; mais beaucoup plus sur l'expérience de la bonté de Votre Majesté, avec laquelle elle daigne donner aux ministres de l'évangile un accueil si» favorable, et leur permettre d'annoncer la véritable religion.

C'est pourquoi il m'a particulièrement chargé, d'en rendre en son nom de très humbles actions de grâces à Votre Majesté, et de lui témoigner combien il s'intéresse à la santé et à la conservation de votre personne royale, pour laquelle il adresse à Dieu des prières continuelles, pour obtenir les prospérités d'un long règne pour Sa Majesté Impériale. Il ne m'est pas possible d'exprimer la tendresse des sentiments de Sa Sainteté, et de les mettre par écrit ; ayant si peu de temps pour les étendre, autant qu'il serait nécessaire. Mais j'espère que j'aurai l'occasion de les expliquer plus au long, et d'en persuader entièrement Votre Majesté, lorsque j'aurai l'honneur de m'abaisser aux pieds de son trône. Et pour obéir en attendant aux ordres de Votre Majesté j'ajoute que Sa Sainteté s'intéresse avec tant de zèle à la santé de Votre Majesté, qu'elle désire entretenir avec cette Cour une [196] correspondance perpétuelle, pour recevoir sans cesse des avis, qui l'instruisent de l'état de votre personne royale, et des choses où elle pourrait non seulement réussir à donner à Votre Majesté les contentements qu'elle mérite, mais encore à prévenir jusqu'à ses désirs. Pour cet effet, le Saint-Père croit qu'il serait nécessaire d'établir à la Chine une personne de poids, douée de prudence, qui fût en même temps agréée de Votre Majesté, pour exercer une supériorité générale sur tous les Missionnaires ; afin qu'elle fût en état de remplir les desseins de Sa Sainteté, de s'appliquer au service de votre Majesté, et au bon Gouvernement de cette Mission, qui tirera son plus grand secours de la protection, des

exemples, et des instructions, dont il plaira à Votre Majesté de l'honorer. C'est là en abrégé ce que ma mémoire me fournit pour être exposé au discernement de Votre Majesté, à laquelle j'ai l'honneur pour me soumettre sans délai à ses ordres, de lui marquer par écrit ce que je lui dois proposer autant que mes forces épuisées par un long voyage, et des infirmités continuelles, me le peuvent permettre. Mais je mets ma confiance en la bonté de Votre Majesté, dont le cœur généreux sait recevoir à titre de mérite, les» plus petites preuves d'obéissance qu'on rend à ses volontés. J'espère enfin que la profonde pénétration de l'esprit de Votre Majesté, à qui il ne faut que peu de paroles pour connaître le fonds du cœur de ceux qui ont recours à ses bontés, aura pitié de ma situation, et qu'elle se rendra favorable à mes très humbles supplications.»

«La première partie de cette requête se trouve entièrement conforme au Bref de Sa Sainteté à l'Empereur, et la contient, en abrégé excepté ce qui est dit à la louange de Monseigneur le Légat, et la clause qui l'autorise, en le députant pour agir au nom du Saint Père. Si Monseigneur ne jugea pas à propos de donner à l'Empereur, le Bref qui lui était adressé, ce fut en partie, parce que ce prince ne le lui avait pas demandé, et [197] qu'il était inutile de le produire, dans des conjonctures où les choses paraissaient prendre un cours très favorable ; Sa Sainteté lui ayant d'ailleurs laissé la liberté de le produire ou de le supprimer. En quoi Monseigneur le Légat a cru devoir préférer le service du Saint-Siège à ses propres intérêts, et a même suivi en cela le sentiment des Jésuites qui ont cru qu'il n'était pas à propos d'en faire mention. Il est vrai qu'il aurait pu se dispenser de les consulter ; mais dans la vue de les gagner au Saint-Siège et à leur devoir, il a cru leur pouvoir donner cette marque de sa confiance, quoique dans la suite il n'ait que trop reconnu que leurs avis n'étaient ni droits ni sincères ; puisqu'ils se sont si visiblement déclarés contre cette correspondance entre la Cour de Rome et celle de Pékin. Monseigneur le Légat jugea donc d'abord avant que d'avoir connu ces Pères, qu'il était de la prudence d'agir avec eux de concert : et tout aurait réussi à la gloire de Dieu, si on avait trouvé en eux l'esprit religieux qu'exige leur institut. Monseigneur était plein d'estime pour eux, et il le fit bien voir par la démarche qui le porta à ne se vouloir rendre à la Cour qu'après en avoir délibéré avec eux et s'y être déterminé par leur conseil. Sa confiance pour eux était alors sans soupçon : il se trompait dans ses idées, qui étaient formées sur des préjugés favorables, qu'il apportait avec lui d'Europe où il s'était comme livré à leur Compagnie dès sa plus tendre jeunesse : il s'était de plus fortifié dans sa bonne opinion pour ces Pères, par la présomption qui porte à bien penser de tout le monde et surtout des Religieux qui se sont consacrés au ministère Apostolique et à la prédication de l'évangile parmi les infidèles ; à moins qu'on ait des preuves du contraire, telles que Monseigneur le Légat en eut dans la suite, qui lui firent reconnaître son erreur chrétienne et innocente, d'avoir bien jugé de personnes qui étaient revêtues des apparences de la sainteté. Mais il a eu au moins, au milieu de toutes ces méprises, la consolation de faire ce qu'il devait, persuadé comme il était, que ses affaires n'auraient jamais [198] de succès, si elles étaient traversées par la mauvaise volonté de ceux qui étaient chargés d'interpréter son Bref et de le donner.

«Si les Jésuites avaient voulu prendre à cœur les intérêts du Saint-Siège et faire de bonne grâce les fonctions d'interprètes, pour favoriser les desseins de Sa Sainteté, l'Empereur en aurait été au comble de la joie, lui qui avait fait paraître un désir si empressé d'avoir des liaisons avec le Pape, une si grande Joie d'entendre que ses louanges avaient retenti aux oreilles des Princes d'Europe. De plus cette bonne démarche aurait détrompé l'Empereur de l'injuste et indigne accusation qu'on avait faite contre ceux qui s'en retournent de la Chine en Europe, où on leur impute de dire tout le mal qu'ils peuvent de la Chine et de son Gouvernement, comme on le verra dans la journée de demain. C'est en quoi l'Empereur a été prévenu et trompé, avec d'autant plus de succès, que ce prince est plus passionné pour la gloire et plus sensible à tout ce qui pourrait y donner atteinte. Ce n'est pas seulement en cela qu'on a surpris la droiture de ce prince, c'est en bien d'autres choses, qui ne sont pas moins importantes, et dont je ne fais le détail qu'avec une douleur



sensible, n'étant pas possible de ne pas mettre un si grand crime sur le compte de ces courtisans européens, qui se disent Missionnaires dans une Cour païenne.

«LIII. Le premier article du Mémorial renferme encore la véritable cause de la venue du Légat, dépouillée de tous les titres qui la pouvaient rendre suspecte, lui attirer des difficultés ou des disputes dans les occasions. En cela il se conforma encore aux idées des Jésuites, qui avaient dès le commencement fait connaître à l'Empereur que Monseigneur n'était pas seulement envoyé comme Supérieur Général des Missionnaires, mais comme Visiteur. Par là il évite encore la qualité de Légat, qu'il n'était pas à propos d'exposer et de commettre, et qui l'aurait mis dans la nécessité d'offrir des présents au nom de Sa Sainteté, de quoi il se dispensa sans que personne y pût trouver à redire.

«Dans cette même vue, Monseigneur dit aux Mandarins qui [199] étaient présents, que quelque grande que fût l'idée qu'on s'était formée en Europe des bontés de l'Empereur de la Chine, on n'y avait pas encore appris, qu'il fût si facile à un étranger comme lui d'approcher de sa personne : qu'on lui avait seulement ordonné, en cas qu'il pût avoir l'honneur de parler à l'Empereur, d'expliquer à Sa Majesté, les sentiments du sincère attachement de Sa Sainteté pour sa Personne royale. Cette déclaration courte et véritable des pensées du Saint Père, fut peu de temps après louée par l'Empereur comme véritable et sincère ; il dit encore, qu'il connaissait par là les intentions droites de Sa Sainteté, qu'il appelait un Prince qui aimait la paix et la vertu.

«LIV. Le second article du Mémorial, regarde principalement l'établissement d'une correspondance entre l'Empereur et Je Saint Père, suivant la teneur du Bref qui n'a pas été présenté ; à cette occasion il procurait à la Sacrée Congrégation l'achat d'une maison, qui était nécessaire pour le progrès de la Mission, et pour la commodité des Missionnaires : l'acquisition qui en aurait été faite au nom du Pape, n'aurait, pas été moins utile à la Religion, qu'honorable au Saint-Siège pour arriver plus facilement au but qu'on se proposait. On ajoute, que la personne qui y doit résider, pourrait aussi être Supérieur Général de la Mission, ce qui s'accordait fort bien avec les vues et les projets que l'Empereur lui-même avait formés depuis bien des années. C'est pourquoi les Mandarins furent les premiers à y applaudir ' lorsqu'ils en entendirent la proposition ; et l'Empereur lui-même la trouva conforme à ses desseins, et l'approuva. Pourquoi donc Monseigneur l'évêque d'Ascalon a-t-il osé dire à M. l'abbé Sala, un an après, que l'Empereur avait été offensé par la proposition de cette correspondance ? Je ne saurais sans indignation parler de cette insigne fausseté, qui est aussi injurieuse au Saint-Siège, qu'elle est contraire à la notoriété publique, et conforme aux desseins pleins de malignité de ces [200] enfants bâtards, avec lesquels ce Prélat suce le même lait ; qui ont enfoncé le poignard dans le sein de leur propre mère ; et qui ont par d'horribles supercheries empêché le dessein d'une union si avantageuse à la Religion, et qui n'était pas moins glorieuse à l'Empereur de la Chine, qu'au Souverain Pontife, qui l'avait conçue dans l'ardeur de son zèle. Ces mauvais enfants l'ont, dis-je, empêché, après avoir longtemps caché les desirs empressés que le Prince en avait, et après s'être servis des moyens les plus détestables pour l'indisposer, et l'engager à abandonner un dessein qu'il avait infiniment goûté, et qui avait été applaudi de toute la Cour. Un de ces moyens qu'ils employèrent pour dégoûter l'Empereur d'un dessein si désirable, fut de donner à la Cour une basse idée du Pape, et de faire connaître que ses États étaient peu de chose ; qu'il n'a ni vaisseaux sur mer ni troupes sur terre, et que ses ordres, même en ce qui regarde le spirituel, ne sont reçus dans les États des Princes chrétiens, qu'après avoir été examinés dans leurs tribunaux.

«LV. Mais l'événement, que nous allons rapporter avec la sincérité qui convient, et avec toutes les circonstances qui l'accompagnent, outre ce que nous en avons dit ailleurs et dans cette relation, fera clairement connaître combien l'Empereur était éloigné par lui-même, de recevoir en mauvaise part ou de s'offenser de la proposition qu'on lui fit, de ce qu'il désirait depuis longtemps. Et quand en même temps on fera attention à la parole pleine de malice et de violence, que le Père Grimaldi, Visiteur des Jésuites, lança au Légat Apostolique à l'occasion du Bref du Pape, on n'aura pas de peine de rapporter à leurs

causes véritables et naturelles, les changements étranges qui sont arrivés et on ne pourra s'empêcher d'avoir horreur de tant de moyens violents, de tant de fourberies honteuses, où les détours qui ont été employés pour cacher le crime, n'ont servi qu'à le manifester davantage et à le rendre plus odieux.

«LVI Voici le fait : il arriva qu'on n'eut pas plutôt parlé à [201] l'Empereur le 26 décembre de l'écrit dont on vient de parler au lieu où ce Prince l'attendait avec une grande impatience, que Sa Majesté le reçut avec une joie incroyable. Les deux Mandarins lui en expliquèrent le contenu, dont on les avait instruits parfaitement comme on l'a vu. La promptitude de la réponse et sa précision sont des preuves incontestables de la parfaite satisfaction avec laquelle il l'avait reçu. C'est pourquoi les mêmes Mandarins se rendirent le lendemain 27, de bon matin, chez Monseigneur, pour lui apporter l'agréable réponse de l'Empereur. Comme il n'était pas jour, les Mandarins en attendant répandirent avant que d'entrer, le message qu'ils apportaient. La joie fut universelle dans la maison ; les Chinois chrétiens surtout firent paraître la leur : comme M. le Patriarche. avait pris médecine et que le jour ne devait paraître que dans une heure ; les Mandarins par une politesse digne de leur rang, ne voulurent pas incommoder Monseigneur le Légat, pour lui communiquer la réponse dont ils étaient chargés ; le Père Gerbillon fut le premier qui la lui fit savoir par ces paroles : *Monseigneur je me réjouis ; j'apporte à votre Excellence une nouvelle qui vaut mon pesant d'or.* (Ce Père n'était pas léger). Après avoir fait le détail de la réponse dont nous allons parler, il fit connaître la raison qui empêchait les Mandarins d'entrer. Monseigneur le remercia et le pria de les faire entrer désirant d'apprendre de leur propre bouche une réponse si heureuse et si favorable.

«LVII. Après qu'ils furent entrés, ils exposèrent la réponse de l'Empereur que le Père Gerbillon et M. Appiani interprétèrent uniformément en sept articles :

- «1. Que de la manière dont Monseigneur avait expliqué les Motifs de sa venue, l'Empereur reconnaissait la sincérité et la droiture du Pape.
- «2. Qu'il goûtait infiniment tout ce qui avait été proposé.
- «3. Qu'avant qu'on eût traduit le Mémorial, il accordait sur le seul rapport des Mandarins tout ce qu'on lui demandait. [202]
- «4. Qu'il souhaitait que Monseigneur le Légat remerciât le Pape de sa part, de l'avoir envoyé de si loin pour le saluer. Les Mandarins s'étendirent ici sur les louanges de Monseigneur le Légat qui s'excusa de les représenter à Sa Sainteté, assurant qu'il ne les méritait pas et qu'elles n'étaient que l'effet de la grande bonté de l'Empereur.
- «5. Pour marquer avec quelle joie il acceptait cette correspondance avec Sa Sainteté, il avait déjà préparé un présent qui lui devait être envoyé sans délai ; et afin qu'il pût partir pendant la saison qui tendait à sa fin, il expédierait un courrier pour le Fokien afin d'y retenir le seul bâtiment anglais qui y fût arrivé cette année-là. Ce qu'il y a ici d'étonnant, est que l'Empereur n'avait encore rien reçu de M. le Patriarche, et moins encore de la part du Pape, ce qui était contre le style de cette Cour, où l'on n'avait jamais vu un Empereur de la Chine envoyer le premier des présents à un autre Souverain.
- «6. Que Monseigneur écrivît au Pape ce jour-là même, et qu'il eût soin de lui donner avis par toutes les voies possibles de tout ce qui venait d'arriver, surtout qu'il fît le détail des honneurs, des grâces que Sa Majesté lui avait faites, et qu'il ne pensât à aucune autre affaire, pour se donner tout entier à celle-ci.»
- «7. Que dès ce moment il pouvait agir et faire comme s'il avait déjà été à son audience, où il le recevrait avec joie aussitôt que ses forces le lui permettraient.»

«LVIII. Après qu'on eût interprété une réponse si favorable, si capable de combler de joie les personnes qui sont attachées au Saint-Siège, Monseigneur le Légat y répondit de son côté par des démonstrations de reconnaissance, et des transports qui marquaient son parfait contentement, et qui étaient proportionnés à une grâce si importante. Il déclara aux

Mandarins combien il y était sensible ; qu'on ne pouvait pas en attendre, une plus signalée d'un Prince catholique le mieux intentionné, que cette faveur était une prédication efficace du Christianisme [203] dans toute l'étendue du vaste Empire de la Chine, qui donnait sujet d'en espérer un grand nombre d'autres suivies du progrès de la Mission.

«On parla ensuite de ce qu'il fallait faire pour accompagner le présent de l'Empereur et qu'il fallait envoyer quelqu'un qui le représentât, sans déterminer personne en particulier. Ces officiers demandèrent ensuite, si on pouvait légitimement arrêter au Fokien le vaisseau anglais qui y était encore ; à quoi Monseigneur le Légat répondit, qu'il croyait que cela se pouvait faire, pourvu que le délai ne fût que de peu de jours et qu'on ne fût pas perdre au navire la saison propre ; qu'autrement le tort des marchands serait considérable, et que selon les lois de la justice, on serait obligé aux dédommagements. Enfin avant que de se retirer, ils demandèrent à Monseigneur le Légat de quel Père il désirerait qu'on se servît pour traduire le Mémorial ; peut-être qu'on lui fit cette question pour sonder son penchant mais pour cette raison-là même et parce qu'il ne voyait aucune apparence qu'aucun d'entre eux osât tenter de détruire ce qui était établi avec une si parfaite plénitude de joie de l'Empereur et un si grand avantage de la religion, il répondit qu'il était indifférent et qu'aucun d'entre eux ne lui était suspect, qu'il abandonnait à la volonté de Sa Majesté le choix d'un interprète. — «Les Mandarins après cette réponse, se retirèrent vers le lever du soleil, recommandant à Son Excellence la lettre qu'il devait écrire au Pape, et de ne pas manquer de la tenir prête le même jour ; mais parce que tout ceci s'était passé sans que l'Empereur demandât avis aux Jésuites, les Mandarins ne parlèrent pas de la venir prendre pour la faire voir à Sa Majesté.

«LIX. La médecine que Monseigneur le Légat avait prise, se changea par une heureuse aventure en aliment et ne fit aucun effet : ses douleurs cessèrent aussi par le même moyen ; ce qui lui fit trouver les forces dont il avait besoin pour composer sa lettre pour Rome : des commencements si avantageux lui ayant rafraîchi le sang, produisirent en lui une [204] révolution qui avança le retour de sa santé. Il reçut aussi les compliments de plusieurs personnes, mais ni les Jésuites français, ni les portugais, ni le Père Kilian Stumpf, quoiqu'il demeurât dans la même maison où était Monseigneur, ne parurent ce jour-là : les uns et les autres s'en allèrent le matin au Palais de l'Empereur en corps de communauté. Quelqu'un croira d'abord que ce fut pour remercier ce Prince, du favorable accueil avec lequel il avait reçu les demandes de Monseigneur le Légat, et lui avait accordé tant de faveurs. Mais loin d'un esprit raisonnable des pensées trop charitables. Ces vénérables Pères se rendirent auprès de l'Empereur, pour battre la terre de leur front, de ce que Sa Majesté les avait exemptés de la visite de M. le Patriarche. Ils ne lui dirent pas une parole qui marquât leur sensibilité pour les grâces qu'elle avait accordées à la Religion, en traitant avec tant d'honneur le Pape qui en était le chef. Si les Jésuites par cette démarche, firent connaître combien cette visite leur était insupportable, ils firent en même temps sentir combien elle leur était nécessaire.

«LX. L'Empereur fit entrer en sa présence les Pères Gerbillon et Pereira, et la joie sur le visage il leur fit part de ce que Monseigneur lui avait demandé, et qu'il eut le plaisir de lui accorder même avant que de lire le Mémorial ; qu'il était surpris qu'un homme venu de si loin pour le saluer, lui eût demandé si peu de chose : et ensuite il leur donna le Mémorial, afin qu'ils se donnassent la peine de le traduire. Le Père Pereira ne put dissimuler son chagrin d'un instant, et après avoir donné son signe ordinaire, qui était de lever les épaules, il se retira : et au lieu d'assister à la traduction dont il était chargé par ordre de l'Empereur, ayant mis à sa place le Père Grimaldi, il sortit de la chambre où on traduisait, mais non pas du Palais, d'où il ne se retira que des derniers, avant que la version du Mémorial eût été mise au net.

«Peu de temps après, le Mandarin Ouang vint dire de la part de l'Empereur, d'un ton qui marquait sa tristesse, qu'on [205] suspendît le travail de la traduction, et il ajouta en parlant au Père Gerbillon, qu'il devait le lendemain matin porter un message à Monseigneur le Légat. Sur quoi tous ceux qui étaient dans la chambre se retirèrent avec le

Père Pereira. C'est ainsi que le Père Gerbillon l'a rapporté à Monseigneur le même jour ; et sur le soir le Père Kilian Stumpf dit nettement, que ce que l'Empereur venait d'accorder ne serait pas exécuté. Ce bon Père parlait en homme qui était informé de bonne part, et qui n'ignorait ni les desseins ni les démarches de ses confrères.

«Le lendemain matin 28 de décembre, les deux Mandarins ordinaires, vinrent chez Monseigneur le Légat, accompagnés du Père Pereira ; et comme il était honteux de révoquer si promptement ce qui venait d'être réglé avec tant de satisfaction de Sa Majesté, on leur ordonna de couvrir la légèreté d'un changement si peu honnête, par des prétextes des plus spécieux et moins transparents. Le premier fut de dire à Monseigneur le Légat, que ses infirmités donnant lieu de craindre que l'application ne fût au-dessus de ses forces, on avait cru qu'il était plus à propos de différer la lettre jusqu'au retour de Sa Majesté de la chasse. Monseigneur le Légat après avoir remercié l'Empereur de son attention pour sa santé, répondit qu'étant de son devoir d'exécuter sans délai les ordres que Sa Majesté lui avait fait donner le jour d'auparavant, dans une matière d'où dépendait son honneur et le contentement de Sa Sainteté, il avait agi avec tant de zèle et de promptitude, que les lettres étaient déjà écrites et prêtes à partir. Le second prétexte pour suspendre la faveur qui venait d'être accordée était, que l'Empereur était informé que des hommes de tout pays entraient chaque année en Chine pour y faire les fonctions de Missionnaires ; (ceci regardait surtout les Prêtres séculiers, et en particulier ceux de la Sacrée Congrégation), qui quoique nouveaux venus, entreprenaient de réformer les anciens : que sans entendre les livres chinois, ils parlaient à tort et à travers des usages du pays, pour les censurer et pour en inspirer le mépris ; qu'après [206] avoir demeuré un an ou deux à la Chine ils s'en retournaient, en Europe, où ils décriaient l'Empire de la Chine, son Gouvernement, et ses cérémonies : ce qui a fait prendre la résolution à Sa Majesté de choisir pour supérieur des Missionnaires, en cas qu'il fût nécessaire de leur en donner un, quelque Religieux ancien dans le pays, et ils dépeignirent ce Religieux d'une manière à faire toucher au doigt le Père Pereira. Monseigneur répondit, qu'il était parfaitement informé, que le peu de Missionnaires qui retournaient en Europe, parlaient partout très avantageusement de l'Empire et de l'Empereur. Il prit de là occasion de s'étendre sur les louanges des Chinois, et de parler de leurs bonnes qualités, de leurs vertus, de leur politesse généralement reconnues par toute l'Europe : et il ajouta, qu'il ne doutait pas que Sa Sainteté ne choisît des sujets qui contenteraient Sa Majesté, qu'on apportait toute l'attention possible pour connaître les qualités des Ecclésiastiques qu'on envoyait dans ces pays, qu'on les éprouvait avant que de les envoyer ; qu'on s'assurait de leur probité, de leur prudence, et de toutes les autres dispositions qui leur sont nécessaires pour travailler avec succès dans les Missions ; que Sa Majesté ayant daigné le jour précédent, approuver le choix que le Pape avait fait de sa personne, tout indigne qu'il en fût, pour être Supérieur, il espérait qu'elle aurait la bonté de ne rien changer, et de laisser les choses comme elle les avait Elle-même réglées par une bonté digne de son grand cœur. Le Mandarin *Ouang* qui cherchait l'occasion de rompre la conférence, pour faire la cour au Père Pereira qui était présent, parut choqué, et soit qu'il le fût véritablement, ou qu'il feignît de l'être, il trouva mauvais qu'on accusât l'Empereur d'inconstance, en le faisant désapprouver un jour ce qu'il avait approuvé le jour précédent : sa réflexion n'était pas si mal fondée, quoique la réponse fût faite d'une manière à ne pas donner cette idée. C'est pourquoi son camarade *Teliao-Tchanq* se mit en devoir de l'apaiser, et de lui faire comprendre qu'il n'avait pas bien entendu, et qu'il n'y avait point de raison [207] de s'offenser de ce que Monseigneur le Légat avait répondu ; après quoi ils se retirèrent.

«Le Père Pereira qui était l'auteur connu et principal de ce revers, demeura auprès de Monseigneur qui le traita comme, le méritait sa conduite. Il l'appela la pierre de scandale de la Mission, et après lui avoir fait peser le grand préjudice qu'il causait à la Religion, il lui dit : que le changement de l'Empereur si bien disposé pour le Saint-Siège, et si porté à favoriser le Légat, venait des impressions ni alignes, que ce Père avait criminellement répandues dans le Cœur de ce Prince ; qu'on apercevait dans cette affaire l'effet de sa passion furieuse qui avait porté Sa Majesté à des démarches si pernicieuses aux Jésuites



français ; qu'il était visible, que les idées contenues dans les expressions des Mandarins, ne pouvaient pas entrer dans l'esprit des Chinois sans le secours d'un Européen ; que les soupçons dont il avait infecté l'esprit du monarque, étaient capables de dissiper la disposition de bienveillance du Prince, 'aussi bien que les faveurs qu'il avait accordées avec la démonstration d'une joie parfaite.

«Mais Monseigneur le Légat perdait son temps, à vouloir faire revenir de ses égarements un homme plus dur que le fer, le chef des conjurés contre le Saint-Siège, comme ses actions l'ont trop fait connaître ; car loin de rentrer en lui-même, la correction ne servit qu'à l'endurcir davantage, et à allumer ce feu violent qui a causé dans la mission un incendie, dont Dieu seul par sa toute puissance peut réparer les ravages.

«... LXI. Les mêmes Mandarins revinrent le lendemain 29 de décembre, et après que *Ouiang* eût fait du mieux qu'il put ses excuses, d'avoir le jour précédent parlé mal à propos, il, exposa que Sa Majesté voulait accommoder les affaires d'une manière que tout le monde fût content ; et qu'en attendant, Monseigneur pouvait donner par écrit ce qu'il avait à lui demander, au cas qu'il eût quelque autre chose à négocier. Il y a de l'apparence qu'on lui tendait un piège, et on espérait qu'en

[208] faisant de nouvelles propositions, il fournirait des prétextes pour rompre honnêtement, ou pour brouiller finement le traité, conclu avec tant de joie de part et d'autre. Monseigneur le Légat ne pouvant éviter d'écrire à l'Empereur, se servit de cette occasion pour ratifier ce qui avait été résolu par Sa Majesté, et accepté par Monseigneur le Patriarche, ce qu'il fit en ces termes :

«Très puissant Empereur, après avoir été comblé de tant de faveurs par Votre Majesté, qui ne se lasse jamais de faire du bien et qui a eu la bonté de m'inviter à lui en demander d'autres, il ne me reste plus rien à dire, qu'à m'abaisser profondément à ses pieds avec les sentiments de la plus tendre et de la plus respectueuse reconnaissance. Votre Majesté m'ayant ordonné de lui marquer tout dans le premier Mémorial, j'ai obéi avec une entière soumission à ses ordres infiniment respectables, par l'écrit que j'ai eu l'honneur de lui présenter le 26 de ce mois ; et la seule demande qui me reste à faire après tant de grâces accordées, est que Votre Majesté ait la bonté de recevoir mes très humbles actions de grâces pour la manière généreuse avec laquelle, Votre Personne Royale a daigné recevoir mes supplications, et approuver les intentions droites et saintes du Souverain Pontife, mon Maître, à qui, pour obéir à vos ordres suprêmes, j'ai déjà écrit en lui rendant compte de tant de preuves de la bienveillance avec laquelle Votre Majesté continue de favoriser le Christianisme dans ses États ; persuadé que le récit que je lui en fais, redoublera ses sentiments d'estime et de tendresse, depuis si longtemps gravés dans son cœur envers l'auguste personne de Votre Majesté. Je ne manquerai pas d'ajouter à Sa Sainteté, ce que Votre Majesté m'a fait entendre ce matin, touchant les qualités que Votre Majesté croit nécessaires à celui qui doit être élu pour être le Supérieur des autres Missionnaires, et je ne doute pas que Sa Sainteté n'ait tous les égards qui sont dus à Votre Majesté, en consultant [209] ses désirs comme la règle de ses délibérations pour un choix de cette importance, où elle n'envisagera dans un sujet pour cet emploi que les qualités qui l'attacheront uniquement au soin de la Religion, et qui lui feront éviter comme un écueil les occupations de la vie séculière : par là le sujet sera en état d'accréditer la Religion dans une Cour si favorable à la vertu, et de se rendre digne de la protection que Votre Majesté m'a accordée, à moi qui suis le dernier de tous les Missionnaires ; c'est ce dont je n'ai pas manqué de rendre compte à Sa Sainteté. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu de conserver la vie de Votre Majesté pour le bonheur de ce vaste Empire, pour le progrès de la Mission, et pour notre consolation, comme je le fais sans cesse avec tous les Missionnaires, par reconnaissance de tant de faveurs que nous recevons d'Elle à tout moment.»

«Après qu'on eut fini d'écrire, les Mandarins donnèrent à M. Appiani l'écrit de Monseigneur le Légat, en apparence pour le porter à l'Empereur, mais en effet pour un autre dessein que les Jésuites avaient dans l'esprit, et qu'ils exécutèrent un moment après, comme on le va voir. Ces officiers voulurent accompagner M. Appiani jusqu'au Palais

avec quelques Jésuites au nombre desquels était le Père Pereira, qui s'étant joint à lui en marchant, se mit à le railler et à lui demander s'il irait au Fokien avec le cheval ordinaire pour porter les présents de l'Empereur, et s'il reviendrait ensuite à Pékin : ajoutant que pour ce sujet et d'autres encore, il ne pouvait pas demeurer à la Chine. Dieu nous délivre des prophéties de ceux qui ayant le pouvoir d'en ménager les événements, ont assez peu de conscience pour s'en servir au préjudice de la Religion, de la justice et de la charité ! Comme l'Empereur se contentait de se faire expliquer l'écrit sans le recevoir, ni le faire traduire, un Eunuque étant sorti du cabinet, interrogea, de la part de l'Empereur, M. Appiani qui attendait dans l'antichambre : s'il était vrai qu'il eût causé du trouble dans la Province de [210] *SuTchileni* et qu'il en eût été chassé pour ce sujet ? Autre bon office que rendirent à ce Missionnaire et à Monseigneur le Légat, ceux qui, ne pouvant souffrir le succès de ses affaires et alarmés du bonheur avec lequel il venait de les conclure avec Sa Majesté, prirent la résolution de couper par la racine le cours de ses prospérités, en lui ôtant toute communication avec le Prince, par le moyen de cet interprète qu'ils décrièrent dans l'esprit de l'Empereur, afin de le rendre inutile à Monseigneur le Patriarche ; en quoi ils ne réussirent que trop comme la suite le fera voir. Car comme M. Appiani nia ces deux imputations, elles firent de telles impressions sur l'esprit du Monarque, que sans autre examen, il fut un an après traîné devant les tribunaux de la Chine chargé de chaînes, pendant l'hiver, et enfermé dans une longue et noire prison, où il eut beaucoup à souffrir. On l'avait menacé de ces mauvais traitements s'il n'abandonnait pas le parti de Monseigneur le Légat, pour se joindre aux Jésuites qui étaient les ennemis déclarés de Son Excellence. Mais cette persécution lui a été d'autant plus glorieuse, qu'elle était plus injuste, et fondée sur des prétextes, dont les auteurs connaissaient la fausseté ; de sorte que son innocence, après un examen rigoureux, ayant paru plus claire que le jour, on n'a pas laissé sous d'autres prétextes aussi injustes, de continuer la persécution, comme on le peut voir dans la relation même des Jésuites, où leur Hérode avec son équité ordinaire le déclare digne de mort. pour ne s'être pas acquitté comme il devait des fonctions d'interprète de Monseigneur le Légat, c'est-à-dire, pour n'avoir pas voulu le trahir, et pour avoir prêché contre les Rites de la Chine, c'est-à-dire, pour avoir semé le bon grain des vérités de l'Évangile sans mélange des superstitions de l'idolâtrie dans un champ éloigné, qui avait été confié à ses soins.»

Quel fut le résultat de ce message porté par M. Appiani ? L'Empereur se contenta de se faire dire de vive voix le contenu de ce Mémoire sans en recevoir le texte ni le faire traduire [211] comme il a été dit, pendant qu'un Eunuque allait faire à M. Appiani cette singulière question : s'il était vrai qu'il eût été chassé du Su-Tchuen pour y avoir excité des troubles ? Chacun peut se figurer quel fut l'étonnement de M. Appiani à une pareille interrogation. Il connaissait parfaitement combien l'Empereur Kang-Chi aimait la paix et la tranquillité de ses États, combien il était ombrageux pour la moindre chose qui avait l'apparence de tumulte et il prévoyait déjà tous les maux qu'une semblable accusation devait attirer sur sa tête, vu surtout les menaces qui lui avaient déjà été faites par le Père Pereira et par le Père Stumpf. Ces derniers, en vertu de la morale impie qu'ils suivaient et pratiquaient, étaient capables de le charger non seulement de cette accusation, mais d'autres encore plus noires et plus atroces. D'un autre côté, la grande puissance dont ils jouissaient à la Cour, les mettait à même de le faire paraître coupable des méfaits dont ils le chargeaient calomnieusement et d'attirer sur sa tête les châtimens réservés aux plus grands criminels. La douleur du Légat ne fut pas moindre en se voyant par ces manœuvres, privé d'un interprète qui lui était aussi nécessaire que M. Appiani, et qui une fois discrédité, devant l'Empereur demeurait inhabile à lui rendre aucun des services qu'il aurait pu lui rendre si on ne l'avait rendu suspect à l'Empereur. Un autre excès commis par les Jésuites ce même jour (29 décembre 1705) fut qu'ils se rendirent tous en corps chez l'Empereur et lui présentèrent une dans laquelle ils déclaraient que personne parmi eux ne voulait accepter la charge de Supérieur des Missionnaires, quand bien même ce refus devrait leur coûter la vie, parce que les lois de leur institut leur défendaient d'accepter un pareil emploi. Ils présentèrent une semblable déclaration le lendemain, 30 décembre, au

Légat dans la supposition qu'il qu'ils aspiraient à ce poste tandis que la pensée ne lui en était jamais venue à l'esprit. Voici cette protestation. (Memorie Storiche, etc... tom. 3, p. 144. Anecdotes, etc..., tom. 1, p, 165). [212]

*A Son Excellence Monseigneur Charles-Thomas Maillard de Tournon,  
Patriarche d'Antioche, Commissaire et Visiteur Apostolique à la Chine et aux Indes, avec pouvoir  
de Légal à latere.*

«Votre Excellence a demandé dans son écrit du 26 décembre à l'Empereur Kangehi, la permission d'établir dans cette Capitale un Supérieur-Général pour tous les Missionnaires de cet Empire ; et Elle a cru que l'Empereur y avait donné son consentement le 27 du même mois. Mais Sa Majesté ayant le lendemain expliqué plus clairement sa pensée, avait par les deux Mandarins *Ouang* et *Tchang*, proposé à Votre Excellence quelques raisons, pour lesquelles il convenait qu'un tel Supérieur pût être un des anciens Missionnaires, recommandable par son expérience dans les usages du pays, et parla connaissance de la Cour. Ce qui a obligé Votre Excellence de soupçonner, que le changement de l'Empereur venait des suggestions de nos Pères de Pékin, comme Elle l'a témoigné, en présence des deux Mandarins par son interprète, M. Appiani, et qu'elle a souhaité, même qu'on le dit à l'Empereur. C'est pourquoi, Nous, soussignés, Prêtres et Profès de la Compagnie de Jésus, nous protestons et déclarons hautement, que nous n'avons rien fait de ce que Votre Excellence nous impute, et que nous refuserions l'emploi de Supérieur-Général, quand même l'Empereur nous y obligerait sous peine de la Aie. En foi de quoi nous avons donné acte de notre protestation, le 30 décembre 1705. Signé Philippe Grimaldi, Visiteur, Jean-François Gerbillon, Supérieur-Général des Français, Antoine Thomas, Supérieur du Collège de Pékin, Thomas Pereira, Jean-Baptiste Régis, Joseph Suarez. Ensuite on laisse en blanc la place des Pères Antoine Barros, Joachim Bouvet Dominique Parennin, Kilian Stumpf, Pierre Jartoux. [213]

«Le 30 décembre 1705, ont compara devant Monseigneur tous les Pères qui ont signé ci-dessus, et le Père Grimaldi s'étant avancé, a donné la susdite demande ou requête, que mondit Seigneur a remise entre mes mains par écrit, afin que je lui en fisse la lecture ; et après l'avoir reçue avec respect, je l'ai lue mot à mot en présence desdits Pères. Lecture faite, mondit Seigneur a répondu qu'elle contenait une erreur considérable, et qu'il n'avait demandé l'établissement d'un Supérieur à Pékin qu'incidemment, et non pas comme un point capital, ainsi que l'insinuait l'écrit qu'on venait de lire ; et comme il était lui-même Supérieur, il n'avait pas besoin d'en demander la permission à l'Empereur ; et s'il a parlé d'un Supérieur, ce n'est que pour entrer dans les desseins de l'Empereur, qui, depuis longtemps désirait qu'il y en eût un qui maintînt la paix et le bon ordre. De sorte qu'il n'avait fait mention de cet établissement, que pour donner plus de poids à ce qu'il demandait principalement, qui était la correspondance mutuelle des deux Cours, comme on le peut voir dans sa requête ; et ensuite il ajouta en peu de paroles : qu'il savait que quelqu'un de la Compagnie avait en peu d'heures détruit et ruiné une grâce accordée par l'Empereur avec toute la plénitude de sa joie, désirée par tous les gens de bien avec empressement, infiniment avantageuse à la Mission, glorieuse au Saint-Siège, et favorable à la Religion. Son Excellence a aussi averti ces Pères, et leur a recommandé de considérer l'importance d'un projet qui promettait une si belle moisson à l'Église, et le tort qui en arriverait à la publication de l'Évangile, et les suites funestes pour la Mission et les Missionnaires. Il leur dit de se donner à Dieu, et qu'il ne recevait leur protestation qu'autant et en temps que besoin serait. André Candela, Chancelier de la sainte Visite.»

«Ainsi se termina cette grande affaire. L'Empereur il est vrai accorda ensuite au Légat l'établissement d'un Supérieur Général des Missionnaires, à la condition qu'il fût ecclésiastique [214] et n'eût point d'autorité sur les Jésuites de la Cour ; mais jamais il

n'entama cette correspondance amicale avec la Cour de Rome qui avait été l'affaire principale des deux Mémoires que le Légat avait présentés.

«Monseigneur offrit à Dieu ce coup qui lui était si sensible et qui s'ajoutait au mal dont il était tourmenté et qui ne fit que s'accroître ; son esprit cependant ne fut point abattu, il demeura imperturbable au milieu des plus rudes assauts qui lui furent livrés par les ennemis du bien de la Mission ; se confiant toujours en Dieu il espérait avec son secours surmonter tous les efforts de l'enfer pour accomplir sa Mission à l'honneur du nom du Seigneur.»

Monseigneur de Tournon parle aussi lui-même de cette avanie, dans sa lettre datée du 27 décembre 1707 au cardinal Paolucci, secrétaire d'État. Il se trouvait à cette époque à Macao et il fait mention d'une autre lettre qui ne se trouve pas dans ses Mémoires ; il est probable qu'elle aura eu le sort de plusieurs autres et ne sera jamais parvenue, on en verra plus tard les raisons. En disant un mot de son premier mécompte, Monseigneur de Tournon en donne aussi les raisons qu'il connaissait fort bien.

«I. Pour les raisons mentionnées dans une longue dépêche <sup>17</sup>, il ne m'a pas été possible d'écrire à Votre Excellence l'année dernière tout ce qui m'est arrivé à Pékin. Depuis le premier jusqu'au dernier moment de mon séjour dans cette ville, j'ai rencontré de la part de ces Pères <sup>18</sup> une continuelle [215] opposition à tout ce qui regarde l'obéissance au Siège Apostolique. Et il ne faut pas s'en étonner puisque avant mon arrivée, ils avaient, selon leurs desseins prémédités, écrit jusqu'à Manille ~ pour annoncer que l'Empereur voyait de mauvais œil l'arrivée de la Légation à la Cour. J'ai expérimenté tout le contraire et je puis attester de science certaine que l'Empereur, très désireux de gloire, ne demanderait pas mieux que tous les Princes d'Europe lui envoyassent leurs Ministres, dans la pensée que tout cet appareil lui servirait beaucoup à s'acquérir de l'estime et de la crainte dans l'esprit des Chinois. L'opposition était dirigée principalement contre l'entrée en relations de l'Empereur avec le Pape, ce que Sa Majesté cependant désirait, et contre l'établissement de l'autorité de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en Chine ; enfin, contre le séjour et l'augmentation des Missionnaires de cette même Congrégation. De ce principe bien enraciné, dans l'esprit des Portugais surtout, résultèrent tous les obstacles que l'on opposa à la faveur que Sa Majesté m'accordait, à l'audience particulière qu'elle m'offrait d'elle-même, à l'expédition des présents pour Sa Sainteté, deux fois tentée et deux fois empêchée, à l'établissement d'une maison de la Sacrée Congrégation à Pékin, à l'acceptation de mon intervention, de celle de mon interprète, (M. Appiani) et des Missionnaires de la Sacrée Congrégation ; autant d'affaires dont je vous ai donné une spéciale communication. Ajoutez à cette disposition des esprits le dépit de savoir leurs manœuvres découvertes, comme ils le virent dans une de mes lettres qui fut interceptée par eux. Cette lettre portait [216] pour l'Europe par la voie de Moscovie, et était adressée à la secrétairerie d'État ; j'en dirai un mot plus tard, c'est un acte très peu digne d'un Institut

---

<sup>17</sup> La lettre dont parle ici le Légat est une de celles qui ne sont jamais parvenues à Rome.

<sup>18</sup> Il n'y avait pas en Chine de Corps de Missionnaires plus nombreux ni plus puissant que, celui des Jésuites portugais. D'après les lois faites par les Rois de Portugal à l'inspiration de leurs confesseurs Jésuites, l'entrée de la Chine était défendue à tous les Missionnaires non-seulement séculiers ou réguliers de tout autre ordre, mais encore aux Jésuites eux-mêmes à moins qu'ils ne fussent Portugais ou attachés à la Province de Portugal. Ceux-ci prétendaient avoir le monopole de cette Mission nonobstant les brefs en sens contraire émanés des souverains Pontifes Clément VIII, Paul V, Urbain VIII et Clément X, dans lesquels on donnait à tous les ordres mendiants de quelque nation que fussent les Religieux, pleine liberté d'aller annoncer l'Évangile en Chine. D'après cette prétention des Jésuites portugais il n'est pas étonnant qu'ils s'opposassent plus que les autres à l'établissement de la Sacrée Congrégation, à la conservation et à l'augmentation du nombre de ses Missionnaires. (Memorie Storiche, etc, tom. VII. p. 241)



religieux et encore moins de Missionnaires. Mais au lieu de chercher leur refuge dans le repentir, ils n'ont pensé qu'à échapper à la confusion par ma ruine <sup>19</sup>.»

### § VIII. Mort du chirurgien Sigotti

«Sur ces entrefaites, dit la relation de l'abbé Sala, Monsieur Sigotti, chirurgien de la légation, vint à mourir. Monseigneur voyant que les Jésuites ne lui offraient pas de l'enterrer dans leur cimetièrre, (j'ai même entendu dire qu'ils l'avaient refusé) adressa à l'Empereur une demande pour obtenir un terrain sur la montagne, et pour cet effet il se servit des Jésuites qui ne lui avaient pas offert leur cimetièrre ; l'Empereur donna aussitôt l'ordre de destiner un grand terrain pour la sépulture du chirurgien Sigotti. Déjà pendant sa maladie qui était la dysenterie, l'Empereur avait témoigné de l'intérêt pour lui et il lui avait envoyé non seulement ses médecins, mais encore des remèdes. Mais je ne sais comment il s'est fait que l'endroit assigné par l'Empereur a été changé en un autre beaucoup plus petit ; Monseigneur ne dit rien et fit faire le tombeau.

«C'est l'usage en Chine d'attendre longtemps avant d'enterrer un mort, on le garde dans la maison dans une caisse si bien formée qu'il n'y a pas de danger de mauvaise odeur. Quand le moment d'enterrer M. Sigotti fut venu, Monseigneur fit savoir aux Jésuites que son intention était qu'ils vissent au lieu de la sépulture où ils trouveraient des surplis préparés pour tous et chanteraient les funérailles du défunt selon l'usage de l'Église.

«Quand le Père Grimaldi, alors Visiteur de la Province, reçut [217] cet avis de Monseigneur, il dit que ce n'était pas la coutume en Chine de faire chose pareille et qu'il ne convenait pas de faire aucune innovation. Monseigneur répondit que si jusqu'alors on n'avait pas introduit une coutume si louable, il fallait profiter de cette occasion pour commencer. Le Jésuite répliqua qu'il n'y consentirait jamais, comme si Monseigneur avait eu besoin de son consentement pour en venir à l'exécution. Il donna donc ordre de faire l'enterrement comme il l'avait décidé et on le fit., On ne saurait croire toutes les lamentations que firent les Jésuites au sujet de cet ordre ; ils disaient que Monseigneur voulait faire rendre à un laïc plus d'honneur que l'on n'en rendait aux prêtres, et autres puérités semblables. L'intention de Monseigneur était uniquement d'introduire cette louable cérémonie pratiquée dans toute la chrétienté. L'objection que faisaient les Jésuites était absurde ; car même dans les pays chrétiens on fait des funérailles plus pompeuses pour des laïques que pour des religieux, parce que ceux-ci ont fait le vœu de pauvreté et doivent le pratiquer jusque dans cette dernière cérémonie. Du reste, mettre un surplis n'était pas faire de la pompe, mais tout simplement observer le Rite de l'Église. Enfin quelques Jésuites obéirent, mais le Père Grimaldi, qui avait le grade de Mandarin des Mathématiques, crut avilir sa dignité en exerçant une fonction ecclésiastique et s'abstint ainsi que plusieurs autres d'aller à l'enterrement. Ils savaient qu'il y aurait grande foule de peuple puisque l'Empereur avait ordonné à un de ses fils de s'y trouver, ce qu'il fit, et ils eurent honte de se faire voir en habit ecclésiastique après avoir toujours paru habillés en Mandarins.» Dans sa relation au Cardinal Préfet de la Propagande Monseigneur de Tournon ajoute encore les détails suivants à ce sujet. «Monseigneur aurait voulu qu'on montrât la croix en passant par la ville, mais on trouva que le bâton en était rompu : ce qui selon toutes les apparences, ne fut pas l'effet du hasard, mais d'un dessein prémédité par ceux qui ont écrit qu'on portait les défunts à Pékin avec la croix élevée dans

[218] les rues de la ville. Mais comme Monseigneur était retenu au lit par la maladie, il fut obligé de s'en rapporter à la bonne foi d'autrui et de commettre M. Appiani pour cette fonction avec injonction de ne rien souffrir pendant la cérémonie qui ressentit la superstition. Ce bon prêtre n'osa pas lui promettre de réussir, parla défiance qu'il avait de

---

<sup>19</sup> Memorie Storiche, etc... tom. I. p. 12.

ses propres forces, trop inférieures à la toute-puissance de ceux qui font tout avec hauteur et qui ne peuvent souffrir d'être contredits en rien. M. Appiani en effet, eut pour ces Pères toute la complaisance dont il était capable et leur accorda au delà de ce qu'ils devaient raisonnablement attendre et cependant il n'a pas été assez heureux pour mériter leur bienveillance, parce que l'ayant trouvé inflexible en quelque chose, ils l'ont honoré de leurs persécutions.»

§ IX. Première audience de l'Empereur donnée au Légat,  
31 décembre 1705.

«Monseigneur, dit la relation de l'abbé Sala <sup>20</sup>, avait déjà obtenu l'audience de l'Empereur, celui-ci devant partir pour la chasse voulait avant de quitter Pékin entendre Monseigneur le Patriarche qui ne pouvait encore quitter le lit. L'Empereur devant rester quelque temps hors de Pékin, il fit donc dire au Légat qu'il voulait le voir et que pour s'éviter toute incommodité, il pouvait se faire porter en chaise jusqu'au trône de Sa Majesté. Honneur véritablement grand et tout à fait inusité auprès de l'Empereur de Chine. Ce fut donc en cette forme que Monseigneur se rendit à sa première audience. Quand il lut arrivé en présence de l'Empereur, celui-ci le fit asseoir au pied de son trône, et là le Légat exposa l'objet de sa Mission, disant qu'il était venu pour remercier l'Empereur de la part du Pape pour toutes les faveurs qu'il accordait aux Missionnaires, qu'il avait été chargé de visiter la Mission et que le Pape désirait [219] établir un Supérieur de tous les Missionnaires. Il omit de parler de la raison principale comme il l'avait déjà fait auparavant. L'Empereur agréa les remerciements, permit la visite, mais à l'exception des Jésuites de la Cour, disant qu'ils n'avaient pas besoin de visite puisqu'ils vivaient sous ses yeux et que jusqu'alors il n'avait pas eu occasion de s'en plaindre, que du reste il ne manquerait pas de les punir s'ils ne se conduisaient pas bien ; quant à la troisième demande d'un Supérieur pour les Missionnaires, il n'accepta pas et faisant un long discours sur ce point il dit quelles étaient les qualités nécessaires dans ce Supérieur et déclara entre autres, qu'il devait être resté longues années en Chine, qu'il fallait qu'il connût la Cour et d'autres particularités semblables qui dépeignaient au vif le Père Thomas Pereira. Monseigneur répondit qu'il ne lui appartenait pas de nommer ce Supérieur, mais bien au Pape à qui il communiquerait cet avis et ainsi se termina la conversation sur cette affaire. L'Empereur ne laissa pas pourtant de lui faire beaucoup d'honneurs jusqu'à lui présenter de ses propres mains à boire dans la tasse d'or dont il se servait.

«Monseigneur ému de cette bienveillance de la part de l'Empereur lui dit qu'il voulait envoyer un des siens au Pape pour lui annoncer les grandes faveurs dont l'Empereur le comblait. L'Empereur répondit qu'il approuvait cette résolution et que pour lui témoigner son contentement, il voulait profiter de la même occasion pour envoyer au Pape un petit présent afin de lui témoigner combien il était heureux d'entretenir correspondance avec lui, se réservant de lui en donner d'autres preuves quand le Légat retournerait en Europe ; il laissait à celui-ci le choix de la personne qui devait porter ce présent. A cette Proposition bienveillante Monseigneur remercia comme il devait, et dit qu'il penserait à ce choix et le proposerait à Sa Majesté, Ainsi se termina l'audience.

«Selon l'usage de Chine, Monseigneur avait porté des présents à l'Empereur que l'on ne visite jamais sans présents ; on [220] pratique la même chose avec les Mandarins. Mais l'Empereur renvoya les présents derrière Monseigneur disant qu'avant de les recevoir il voulait envoyer les siens au Pape ; et en effet quelques instants après il envoya des Eunuques porter à Monseigneur dix perles, cinquante peaux de zibeline et une livre de Djen-zen, plante médicinale de grande vertu et de grand prix. Monseigneur garda ce présent chez lui.

---

<sup>20</sup> Memorie Storiche, etc», t. 8 p. 18.

«Rentré à la maison Monseigneur réfléchit au discours que l'Empereur lui avait tenu et y reconnut évidemment le langage passionné des Jésuites qui voulaient s'exempter de la visite, c'est-à-dire, se soustraire à sa juridiction, et mettre le Père Thomas Pereira Supérieur de tous les Missionnaires, bien que l'Empereur n'eût pas prononcé son nom. Ce qui l'étonna davantage fut de voir les Jésuites donner leur plein consentement à cette exemption, puisque le lendemain ils allèrent tous en corps rendre grâces à l'Empereur. D'après cette démarche le Légat prévint à quel danger il allait s'exposer, s'il voulait mettre à exécution la commission qu'il tenait du Pape.»

Il est à remarquer, rapporte M. Marcel Angelita, dans une relation qui sera donnée plus tard, que dans la première audience du 31 décembre 1705, le Patriarche n'avait pu se servir pour interprète de M. Appiani, on lui avait imposé le ministère du Père Gerbillon.

#### § X. Envoi des présents au Pape.

«D'un courage supérieur à tous les assauts des hommes et de l'enfer même, Monseigneur avait résolu d'exécuter même au péril de sa vie les ordres du Pape. Il s'occupait donc du choix de celui qui devait porter à Rome les présents de l'Empereur ; il crut à propos d'envoyer M. Sabino Mariani qui accepta cette mission. Il en donna aussitôt avis à l'Empereur qui applaudit [221] à ce choix et fit dire à un Mandarin de le servir comme envoyé impérial jusqu'à Amoi où il savait qu'un navire anglais était en partance pour l'Europe ; il fit presser le départ afin qu'on ne manquât pas cette bonne occasion. Les choses en étaient là quand le Mandarin désigné pour escorter M. Sabino Mariani, fit remarquer à l'Empereur que M. Sabino Mariani ne sachant pas le chinois, il lui serait difficile de le servir puisqu'il ne pourrait l'entendre, et qu'il était à propos de le faire accompagner par un Européen sachant le chinois pour lui servir d'interprète et qu'alors il pourrait le servir. L'Empereur reconnut la justesse de l'observation du Mandarin et ordonna que le Père Bouvet, Jésuite français, irait avec eux jusqu'à Amoi, mais ensuite considérant que M. Sabino allant seul en Europe pour y porter les présents pouvait tomber malade ou mourir en route, il décida que le Père Bouvet irait jusqu'à Rome. «Cette affaire réglée, les Jésuites pour faire connaître dans la Chine l'estime que l'Empereur faisait de la Religion, insérèrent cet envoi dans la Gazette publique, mais comme ils prétendent avoir la première place en tout, ils altérèrent le fait et dirent que l'Empereur envoyait le Père Bouvet porter des présents au Pape, lui adjoignant M. Sabine comme un serviteur. Monseigneur apprenant cette fausseté s'en plaignit aux Jésuites, leur disant que cela ne s'était pas dit à leur insu vu qu'ils corrigeaient la Gazette. Les Jésuites répondirent qu'il y avait eu équivoque et qu'on la réparerait ; mais on n'en fit rien.

«Les Jésuites n'en demeurèrent pas là ; ils voulurent soutenir leur démarche ; et pour réussir, ils portèrent la mauvaise foi jusqu'à vouloir persuader M. Appiani, qu'il avait mal entendu le message du Mandarin Ouang. Ils persistèrent pendant six mois entiers à vouloir lui persuader ce qu'il savait être évidemment faux ; jusqu'à ce que convaincus par le même Mandarin, ils eurent l'affront d'un démenti bien net de la part de cet officier, qui quoique leur partisan leur soutint en face la [222] vérité, et couvrit de confusion le Père Parnin, qui avait la témérité de soutenir cette fausseté avec chaleur.

«Monseigneur vit d'après cette première fusée que les Jésuites avaient quelque fin détournée ; aussi avant de remettre les présents il attendit que tout fût prêt pour le départ et que les envoyés eussent pris congé de l'Empereur qui leur donna encore des pièces de soie. Ce fut seulement alors que le Légat remit à M. Sabino Mariani les présents pour le Pape, leur recommandant à tous deux la charité et le support mutuel, leur rappelant que M. Sabino Mariani était le premier envoyé de l'Empereur et que le Père Bouvet n'était qu'adjoint pour prendre sa place en cas d'accident ; et c'est en cette forme qu'il les congédia.

«Dans l'audience donnée au Légat, l'Empereur avait dit qu'il désirait que le Pape lui envoyât des hommes habiles dans les différents arts, surtout en musique, médecine, chirurgie et mathématiques. Monseigneur avait répondu qu'il écrirait au Pape pour lui exposer les honneurs qu'il avait reçus de Sa Majesté. L'Empereur voulut voir la lettre et le Légat la lui communiqua ; il y parlait en effet des honneurs qu'il avait reçus de l'Empereur et de l'envoi de M. Sabino Mariani porteur de présents au Pape. L'Empereur trouva la lettre de son goût et dit seulement qu'il y manquait l'article concernant l'envoi d'hommes habiles qu'il désirait. Le Patriarche répondit qu'il avait omis cet article exprès parce que la lettre devant passer sous les yeux du Pape, il n'avait pas cru devoir mettre à côté de tant de faveurs de Sa Majesté une chose si peu considérable que celle qu'Elle demandait, mais qu'il n'oublierait pas de faire une lettre à part pour en informer le Pape ; qu'il avait d'autant plus d'égard à cela, qu'il était certain que sa lettre devait parcourir toute l'Europe, pour faire connaître la grandeur et la munificence de l'Empereur. Celui-ci fut très satisfait de cette réserve et dit que tout allait bien. Mais le Mandarin qui avait rapporté cette, objection de l'Empereur au Légat, ajouta comme venant de lui [223] qu'il avait remarqué qu'il parlait fort peu du Père Bouvet dans sa lettre, que tout en disant qu'il était envoyé de l'Empereur il devait de plus ajouter que ce Père était intime avec l'Empereur, bien vu de Sa Majesté et autres choses semblables afin que le Pape pût voir de quelle estime il jouissait. Monseigneur voyant bien d'où 'venait cette insinuation ne voulut pas l'accueillir, disant que l'Empereur avait approuvé la lettre telle qu'elle était. Il remit ensuite ses lettres à M. Sabino Mariani qui partit de Pékin ainsi que le Père Bouvet le 3 ou le 4 janvier 1706.

«Néanmoins le Père Bouvet poussa l'insolence jusqu'à demander plusieurs fois à M. Sabino, les présents que Monseigneur le Légat lui avait confiés en présence de ce Père ; il n'eut pas honte de violer par une demande si injuste les ordres de l'Empereur, aussi bien que ceux de Monseigneur le Patriarche ; comme on s'en peut assurer par les preuves que l'on a produites, surtout par la lettre de Monseigneur le Légat à Sa Sainteté du 2 janvier 1706, traduite par le Père Gerbillon la nuit du 3, hie et approuvée par Sa Majesté le 4 au matin., Cette lettre était le seul instrument qui l'autorisait à porter des présents au Pape, et à faire la fonction d'ambassadeur. «Cependant M. Sabino, partie par nécessité, partie par modération, pour éviter des éclats scandaleux, céda au Père Bouvet le pas, et la prérogative prétendue de premier envoyé ; ce Jésuite s'étant rendu principal, d'accessoire qu'il était selon les de l'Empereur, prenait toujours la première place dans les auberges ; recevait les visites des Mandarins qui venaient au-devant de lui et le recevaient avec des honneurs sans comparaison plus grands que ceux qu'on avait fait à Monseigneur le Patriarche, dans le temps qu'il se rendait à la Cour. 'Et lorsque les deux députés se trouvaient ensemble dans des fonctions publiques, le Jésuite n'attendait pas qu'on lui cédât '18 place pour la prendre.» Les Jésuites en outre envoyèrent de faux ordres de l'Empereur ; c'est pourquoi le Légat plus [224] tard crut nécessaire d'envoyer à Rome l'attestation suivante. Cette attestation se trouve parmi les pièces justificatives des Réflexions du Secrétaire de la Propagande (Manuscrits Biblioth. Corsini).

«Au nom du Seigneur, *Amen*. Dans la ville de Joung-Tchung-Fou, de la province du Chan-Tong, le 18 octobre 1706. Nous faisons savoir à tous, par cet acte, comment M. Louis-Antoine Appiani, du diocèse de Turin, Pro-Vicaire et Missionnaire Apostolique de la province du Su-Tchuen et M. André Candela du diocèse de Morsari, Missionnaire et Chancelier de la Visite Apostolique, ont spontanément déposé sous la foi du serment qu'eux étant présents et entendant le Père Parennin, Jésuite, remplissant les fonctions d'interprète, ainsi que M. Appiani, après plusieurs conférences tenues à Pékin, le 11 août de cette année 1706, entre Monseigneur Charles-Thomas Maillard de Tournon, Patriarche d'Antioche, Visiteur Apostolique, et le Préfet ou Mandarin *Ouang*, représentant l'Empereur pour lui communiquer ses ordres, ils eurent enfin un entretien au sujet d'une lettre écrite par Monseigneur le Patriarche au Souverain Pontife, et envoyée par M. Sabino Mariani, Protonotaire, et Missionnaire Apostolique, en date du 3 janvier de cette année 1706, et au sujet du Père Joachim Bouvet, de la Société de Jésus. Ledit Monseigneur le



Patriarche, résumant tout ce qui était arrivé, rappela au Mandarin comment le 4 janvier, avant été envoyé au Patriarche pour lui rendre cette lettre, il lui avait dit de la part de l'Empereur que Sa Majesté en avait lu la traduction en Tartare, et approuvait son contenu, seulement qu'il regrettait qu'il n'y fût pas fait mention des Européens que l'Empereur désirait. Il dit ceci au nom de l'Empereur. Quant à ce qu'il ajouta ensuite au sujet du Père Bouvet, c'est-à-dire qu'on n'avait pas assez exprimé ses qualités comme de personnage de l'intimité de l'Empereur, d'attaché au service de Sa Majesté, il avoua qu'il avait dit cela de lui-même. Ce Mandarin déclara qu'il avait dit cela, parce qu'il l'avait jugé à [225] propos, et il ajouta ensuite que tous deux avaient été congédiés de l'audience, chargés de présents de pièces de soie, et que l'Empereur avait laissé le choix au Patriarche de choisir pour envoyer à la première occasion sa lettre au Pape, ou M. Sabino Mariani, ou le Père Bouvet, pourvu que l'un et l'autre fussent nommés.

Cette déposition écrite, les deux témoins déposants ont signé de leur propre main en ma présence.

Signé - Louis-Antoine APPIANI  
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE, PRO-VICAIRE DU SU-TCHUEN.

André CANDELA  
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.»

Suit la légalisation du Frère Charles Castorano, Notaire Apostolique.

#### § XI. Le Légat demande une seconde fois la permission d'acheter une maison à Pékin.

«On était déjà arrivé au mois de février 1706. Il s'était déjà écoulé beaucoup de temps depuis que Monseigneur avait demandé à l'Empereur la permission d'acheter une maison, et il n'y pensait déjà plus quand dans le mois de février un des Mandarins ordinaires qui venaient journellement de la part de l'Empereur, mit de nouveau cet achat de maison sur le tapis et lui dit comme pour lui donner un conseil : Si vous insistez pour cette permission, en faisant intervenir les Jésuites, je crois que l'Empereur l'accordera. Monseigneur s'excusa disant qu'il n'y, Pensait déjà plus et ne voulait pas molester l'Empereur pour une chose qu'il n'approuvait pas. Le Mandarin le pressait toujours assurant qu'il l'obtiendrait. Monseigneur répondit alors : Les Jésuites ont trop d'intérêt à ce que je ne l'obtienne pas pour se joindre à moi dans cette demande. Je ne crois pas [226] reprit le Mandarin qu'ils refusent leur concours pour une si petite chose, à vous surtout qui êtes leur Supérieur. D'après toutes ces instances et ces assurances, le Légat crut que cette proposition venait de l'Empereur lui-même qui voulait par là le consoler du désappointement que lui avaient occasionné les Jésuites ; il se rendit enfin, mais bien persuadé qu'il ne gagnerait rien. Néanmoins pour qu'il ne manquât rien de ce qui dépendait de lui, il fit venir les Jésuites portugais et français : parmi les portugais, le Père Grimaldi qui fit dire qu'il était malade, les autres qui vinrent furent les Pères Thomas Pereyra et Antoine Thomas ; des Français il ne vint que le Père Gerbillon. Monseigneur leur notifia son désir que dans cette affaire ils se contentassent d'être seulement passifs et de lui laisser faire la demande en leur nom sans s'y opposer. Le Père Thomas Pereyra ne répondit rien, le Père Antoine Thomas demanda du temps pour en conférer avec le père Grimaldi, Visiteur, le Père Gerbillon répondit la même chose et ils se retirèrent. Le lendemain, Monseigneur apprit que le Père Pereyra à peine sorti de chez lui était allé au palais. Qu'est-ce qu'il y a été faire ? je n'en sais rien ; ce que je sais bien c'est que deux jours après il répondit à Monseigneur, que l'Empereur lui avait défendu de se mêler de cette demande.»

Le but de cette démarche que les Jésuites avaient provoquée était de se procurer un acte de refus par écrit, pour opposer à Roule à l'attestation écrite que le Légat y aurait aussi envoyée, pour dire la faveur qui lui avait été faite d'abord. Nous voyons cette pièce dans les actes impériaux de Pékin, qui sont soi-disant rédigés par les Mandarins et qui ont été envoyés à Rome par les Jésuites comme les pièces officielles de la Légation de Monseigneur de Tournon. Ces actes de Pékin sont tous contenus dans le tome 3 des *Memorie Storiche*, etc... Voici le numéro XII.

«Copie de la relation des choses qui sont arrivées à M. Appiani au sujet de la maison que Son Excellence le Patriarche voulait [227] acheter à Pékin. Ledit sieur Appiani parla au Mandarin Heschen, l'an de Kang-Chi 44 le 19 de la dernière lune (1er février 1706) cette relation écrite en Tartare par Hemkama a été ensuite traduite en latin et envoyée à l'Empereur, le 12 septembre, avec la traduction.

«L'an de Kang-Chi, le 19 de la dernière lune 44, M. Appiani dit au Mandarin Heschen : Monseigneur le Patriarche vous parle ainsi : Je désire acheter une maison à Pékin afin que les miens qui viendront d'Europe y habitent. Je vous prie de vouloir le dire à l'Empereur. Ce Mandarin le jour même remplit la commission et le dit de vive voix à l'Empereur. Celui-ci répondit :

Si le Patriarche vous le demande, dites-lui que vous ne m'avez rien dit, parce qu'il vous a paru convenable que vous ne me rapportiez pas cette affaire. Ajoutez que l'Empereur non seulement a donné à tous les Européens qui sont à la Cour, les maisons qu'ils possèdent ; mais que de plus il leur fournit des aliments pour se nourrir, des chevaux et tout ce que réclame leur entretien. Or si Sa Majesté vous a commandé de faire venir des musiciens, des médecins et des professeurs d'autres sciences, croyez-vous qu'il ne leur donnera pas une maison et qu'il permettra que vous en achetiez une ? De plus les anciens Européens qui sont à Pékin ont rapporté à l'Empereur que vous êtes un grand de premier ordre auprès du Pape ; ils ont demandé à l'Empereur de vous faire venir à Pékin. L'Empereur lui, ne vous connaissait aucunement. Il est donc convenable que vous qui êtes un homme tout nouveau, vous consultiez sur vos affaires les Européens anciens avant de les faire présenter à sa Majesté.

Le Mandarin Heschen dit ensuite toutes ces choses comme de lui-même à M. Appiani et par son moyen à Monseigneur le Patriarche ; mais elles avaient été dites en réalité par l'Empereur au Mandarin. Ici finit la relation Tartare.»

Il suffit de lire cette pièce pour en connaître les auteurs.

«Déjà Monseigneur, comme je l'ai dit, ajoute l'abbé Sala, i n'attendait aucun succès de cette affaire, sachant bien que les [228] jésuite y feraient opposition. Mais ce qui l'étonna, ce fut cette réponse qui n'était aucunement en rapport avec sa demande tout ce que Monseigneur désirait d'eux, était de le laisser faire la demande à l'Empereur et non pas de lui demander s'il avait pour agréable qu'ils s'en mêlassent D'où l'on peut conclure, sans témérité, que le Père Pereyra avait été à la Cour pour détruire une seconde fois cette faveur qui, selon toutes les apparences, provenait spontanément de l'Empereur.»

Sur ces entrefaites, l'Évêque de Pékin était arrivé pour assister Monseigneur le Patriarche dans sa maladie, et, en effet, celui-ci avait grand besoin de consolation dans ses souffrances de corps et d'esprit. Il avait amené avec lui, le Père Antoine de Frossolone, Mineur observantin, son confrère, qui était habile dans la langue chinoise ; celui-ci remplaça plusieurs fois M. Appiani dans ses fonctions d'interprète et fut d'une grande utilité près des Chrétiens.

## § XII. Efforts employés pour faire compromettre le Légat

Le principal objet de la Mission de Monseigneur de Tournon était la question des Rites chinois, les Jésuites le savaient bien et avaient voulu prévenir les décisions du Saint-Siège en se faisant donner en 1700, une déclaration de l'Empereur, et beaucoup d'attestations de Chrétiens, pour prouver que ces Rites étaient purement civils. Ils avaient envoyé toutes ces pièces à Rome. Voyant le Légat à Pékin, ils cherchèrent tous les moyens pour le faire parler de cette question avec l'Empereur, afin de jeter sur le Légat tout l'odieux des conséquences. Continuons la relation de l'abbé Sala.

«Il y avait près de deux mois que Monseigneur était à Pékin ; voyant que les Jésuites ne proféraient pas un mot des matières controversées, il leur dit un jour de ne pas craindre de le fatiguer dans sa maladie parce que, grâce à Dieu, il avait la tête [229] assez libre pour les entendre. Les Jésuites profitèrent de cette ouverture pour lui présenter, le 29 janvier 1706, un Mémoire dans lequel ils le suppliaient pour le bien de la Mission de vouloir bien faire une reconnaissance authentique de 90 documents qu'ils avaient dans leurs archives sur cette question et de la déclaration impériale au sujet des Rites chinois qu'ils avaient obtenue de l'Empereur, le 30 novembre 1700 ; et à cette fin ils lui présentèrent l'original de cette déclaration impériale et un catalogue des 90 documents. Monseigneur répondit qu'il ne pouvait faire cette reconnaissance sans l'intervention de la partie adverse (Monseigneur Maigrot). Il employa ce prétexte parce qu'il espérait pouvoir partir de Pékin, avant que Monseigneur Maigrot ou quelqu'un en son nom ne fût arrivé dans cette ville. Il savait bien que cette révision était parfaitement superflue puisque tous ces documents avaient été envoyés à Rome où l'on n'en avait fait que peu ou point de cas. Il voulait éviter la discussion, d'autant plus que les Jésuites lui envoyaient journellement des Mandarins pour lui demander ce qu'on disait à Rome de la déclaration de l'Empereur, et on lui faisait tant d'importunités qu'une fois il répondit : que ce que l'on y disait était tout ce qu'il y avait de mieux pour l'Empereur, mais que les Jésuites, n'avaient pas assez bien su s'expliquer dans leurs demandes pour satisfaire la Cour de Rome. Monseigneur voyait bien que toutes ces questions importunes étaient l'œuvre des Jésuites et il s'en convainquit davantage quand les Jésuites eux-mêmes vinrent lui demander en quelle forme il désirait cette déclaration de l'Empereur s'engageant à la lui faire faire, dans la forme que Rome désirait, vu le grand empire qu'ils possédaient sur son esprit. Monseigneur répondit qu'il fallait appeler la partie adverse pour faire cette reconnaissance ; les Jésuites y ayant consenti, il écrivit aussitôt l'ordre suivant : «Envoyer ordre à Monseigneur Maigrot, évêque de Conon, de venir par lui-même ou par procureur à Pékin dans l'espace de quatre mois pour assister à la reconnaissance de la déclaration [230] impériale de 1700.» Il prenait un si long temps, comme je l'ai dit, parce qu'il espérait toujours pouvoir partir avant l'arrivée de Monseigneur Maigrot. Il écrivit en même temps à ce Prélat, une lettre dans laquelle il lui disait qu'il le laissait libre de venir et l'assurait qu'en ne venant Pas, il ne lui causerait aucun préjudice. Quant à l'original de la déclaration impériale et au catalogue des documents, il les retint en disant qu'il allait se faire traduire fidèlement du chinois, ces différentes pièces, et que si Monseigneur Maigrot n'arrivait pas, il en commencerait un examen extrajudiciaire. Cette réponse calma les Jésuites.»

Voyons maintenant les explications concernant ce fait qui sont renfermées dans la lettre de Monseigneur de Tournon au cardinal Paolucci du 27 décembre 1707 :

«1. La troisième raison de l'opposition la plus grave et qui a réuni contre moi les Jésuites portugais et les Pères français a été la question des Rites chinois ; les Pères portugais se servaient habilement de la vivacité et de la hardiesse des Pères français pour arriver sous ce prétexte à les perdre eux-mêmes avec les autres Missionnaires, ce dont ils se sont aperçus plus tard ; c'était d'autant plus facile que l'opinion des Pères français avait prévalu dans leurs communes conférences, cette opinion était de ne pas s'opposer à mon arrivée à la Cour, dans l'espérance de m'attirer à leurs erreurs ou par les flatteries ou par la force. Et certainement cette question des Rites chinois a toujours été l'arme la plus formidable dont ils se sont servis pour me faire la guerre et pour me faire perdre les bonnes grâces de l'Empereur. Mais connaissant la sentence Apostolique, je ne pouvais la

mettre en ayant pour répondre aux Mandarins tartares, je me contentais de donner des réponses générales et évasives, alléguant pour excuse mon inexpérience sur les usages de la Chine. Mais les Jésuites s'en contentèrent d'autant moins qu'ils savaient par des lettres venues d'Europe que la décision contraire à leurs opinions avait été portée, et ils s'opposèrent à [231] sa publication non seulement de leur propre mouvement, mais encore à l'instigation des Pères d'Europe et ils ne pensèrent plus qu'à empêcher cette publication par tous les moyens, et de la manière la plus scandaleuse que l'on eût jamais vue dans l'Église de Dieu.

«2. Les Jésuites commencèrent dès le 27 décembre 1703, à aliéner l'esprit de l'Empereur de Chine à mon égard, en lui représentant que depuis un certain temps il s'était introduit en Chine un grand ramassis d'étrangers de toute espèce, (faisant allusion aux Missionnaires envoyés par la Propagande) lesquels étant nouveaux voulaient bouleverser les anciens usages de la Chine sans y rien comprendre et qu'ils parlaient mal en Europe des Chinois et de leurs sublimes cérémonies. Après ce préliminaire très apte à enlever à l'Empereur ses premiers sentiments de bienveillance et à lui remplir l'esprit de soupçons, ils engagèrent le Mandarin tartare *Ouang*, intime ami du Père Gerbillon, à venir me parler de la déclaration impériale de 1700, qu'il avait rédigée lui-même en langue tartare, afin de me demander si elle était arrivée à Rome avant mon départ, si on y avait égard, ce que j'en pensais moi-même ? J'esquivai le piège de mon mieux en disant qu'elle était à peine arrivée quand j'étais parti, que je ne pouvais en porter un jugement, étant nouveau en Chine, et qu'en Europe on admirait la grande bonté de l'Empereur de ce qu'il voulait bien au milieu de tant d'occupations écouter de pauvres étrangers, répondre à leurs interrogations et autres choses semblables, délayant toujours la matière autant que je pouvais. Mais ce Mandarin, pendant, rua longue maladie venait assidûment me voir au nom de l'Empereur.

Les Pères Jésuites qui étaient toujours chez lui, lui faisaient auparavant la leçon et à chaque visite il s'empressait d'entrer en controversé. Je m'étudiais à l'éluder ; cependant je voyais bien que le bon Tartare peu versé dans les livres chinois ne pouvait m'apporter aucune objection importante, et que son seul bon sens suffisait pour le convaincre de la fausseté [232] de ses propres objections, comme il arriva plusieurs fois ; mais le m'apercevais que le but de ses discours était d'amener peu à peu l'Empereur à se mêler dans la question ; ce que plus d'une fois je reprochai aux Jésuites. Enfin après de fréquentes tentatives, le Mandarin cessa ses entretiens vers la fin de janvier 1706, en me disant qu'on pouvait bien instruire les Chrétiens comme on voulait, mais qu'il ne fallait pas les forcer ; que l'Empereur avait appris de Confucius cette maxime que pour gouverner les peuples en paix il ne fallait les forcer sur aucun point de Religion. Cette proposition m'allait beaucoup ; j'en pris note, et comme nous n'avons dans ce pays aucune force coactive surtout pour les Néophytes, il ne me fut pas difficile de lui répondre que nous ne forcions personne d'embrasser la loi divine, que nous n'employions d'autre arme à cet effet que l'efficacité de la raison ; que nous proposions la vérité et que chacun était libre de l'embrasser. De cette manière je demeurai en bonnes relations avec ce Mandarin jusqu'au mois de juin 1706, sans plus parler des matières controversées. Cela n'arrangeait pas les Pères Jésuites ; ils essayèrent d'un autre moyen pour mêler l'Empereur dans la question sans cependant que cela parût venir de lui ; ce fut de me demander une vérification juridique de la susdite déclaration impériale, disant que l'original en langue tartare de leur suppliche se trouvait dans les archives impériales et que si je voulais le voir et le reconnaître ils m'en procureraient la permission et me fourniraient des interprètes. J'avais beaucoup de fondement pour soupçonner ce à quoi ils voulaient en venir, je recevais à chaque instant des Mémoires qui me pressaient de m'expliquer sur la question des Rites.

En même temps j'excitais le Mandarin pour le faire parler dans le vrai sens, je lui proposais des difficultés auxquelles il ne répondait ni de voix, ni d'écrit ; je voyais bien où tendaient ces Mémoires et les vues des Jésuites, ils cherchaient non à éclairer la question mais à faire croire que je n'avais pas voulu les écouter ; je connaissais l'inutilité de la



vérification qu'ils demandaient, puisqu'il [233] ne s'agissait pas de l'existence de cette déclaration ; du reste je n'avais pas pu obtenir des Jésuites l'original chinois de la supplique sur lequel avait été faite la traduction tartare. je touchais du doigt dans toutes leurs démarches la tromperie et des fins détournées ; enfin je ne pouvais dire librement mon sentiment parce qu'ils l'auraient tourné en accusation contre moi devant l'Empereur. Je dis donc d'abord que cette 'vérification n'était pas nécessaire puisque la susdite déclaration impériale était connue de tous et que je n'avais trouvé, ni entendu personne qui mit en doute sa réalité, enfin pour me débarrasser de cette réclamation, je répondis que pour une vérification juridique il me fallait faire venir la partie que je représentais laquelle était trop éloignée pour le faire. Ils insistèrent pour que l'on attendît qu'elle vînt ; alors je jugeai à propos pour me défaire de leurs importunités, de partir de Pékin avant le terme fixé de quatre mois. J'en avertis Monseigneur Maigrot et je lui écrivis que cette même année pendant l'automne j'espérais aller dans sa province et qu'ainsi il n'eût pas à s'incommoder pour faire par lui-même ou par un autre le voyage de Pékin.

Le Père visiteur <sup>21</sup> avec une rare courtoisie m'envoya féliciter de la démarche que j'avais faite et en signe de l'intention double que cachait cette félicitations, il écrivit à tous les Pères Jésuites des Provinces que la venue de Monseigneur Maigrot à la Cour causerait de grands maux à la Mission et qu'ils eussent à se souvenir de ce qu'il leur écrivait. Mais s'il [234] craignait tant cette venue, pourquoi m'en avait-il fait expédier la permission ? pourquoi m'avait-il envoyé remercier d'avoir invité ce prélat à venir ? ne devait-il pas me représenter lui-même les inconvénients de sa venue ? Il y avait certainement là quelques desseins cachés de leur mauvaise volonté qu'ils ne voulaient pas laisser paraître, et qui ne pouvaient tomber dans l'idée d'une personne droite et peu au fait des ruses dont ces Missionnaires usent auprès de la Cour, tandis que dans leurs correspondances en Europe ils déplorent le joug pesant de la servitude dont ils sont accablés ; ce sont eux qui imposent leur joug aux Ministres Apostoliques avec plus d'autorité que s'ils étaient Vice-Rois. Réellement je ne m'attendais pas à ce qui arriva ; je pensais goûter un peu de repos dans l'intervalle de mon départ ; mais je fus encore trompé dans cette espérance parce que plus que jamais se multiplièrent les tentatives pour me faire disgracier et me forcer à porter la controverse devant l'Empereur.»

### § XIII. Monseigneur le Légat travaille à l'objet principal de sa Mission.

«Le nouvel au chinois était arrivé <sup>22</sup>, c'est une fête qui se célèbre en Chine avec illuminations et feux d'artifice ; la Cour y met plus de solennité, et l'Empereur qui cherchait de nouvelles occasions pour montrer l'estime qu'il faisait du Légat, l'invita à cette fête dans son palais de Tchang-Tchung-Yuen où il devait y avoir un beau feu d'artifice. Monseigneur à cause de son mal ne se trouvait pas en état de s'y rendre ; néanmoins pour ne pas refuser la faveur de l'Empereur il fit un effort, pour y aller. L'Empereur lui avait fait préparer une place où il pouvait voir commodément la fête et lui envoya des glaces et des fruits en abondance ; il lui fit encore remettre une tabatière [235]

---

<sup>21</sup> Le Père visiteur des Jésuites, lorsque le Légat arriva en Chine était le Père Grimaldi, personnage célèbre dans l'histoire des Missions de Chine, soit pour ses autres iniquités, soit surtout pour avoir nié qu'il eût jamais connu Monseigneur de Lyonne, Evêque de Rosalie (personnage qu'il connaissait fort bien,) pour avoir été un des plus opposés au Cardinal de Tournon dont il était parent et dont la maison l'avait comblé de grâces et de faveurs, et enfin pour avoir obtenu l'édit impie du 24 juin 1708, en vertu duquel furent chassés de Chine tous les Missionnaires obéissants aux décisions Apostoliques, et qui ferma l'entrée de ce pays à la prédication de la Religion chrétienne sans mélange de superstitions condamnées. (Memorie Storiche, tom. 7. p. 243).

<sup>22</sup> Relation de l'abbé Sala. — Memorie Storiche, etc... tom. 8.

en cristal, après lui avoir envoyé un souper de sa table. Mais Monseigneur à cause de sa maladie ne put rester là, après le feu d'artifice il revint à Pékin.

«Il y avait déjà longtemps que les Jésuites avaient remis au Légat la requête dont nous avons parlé et depuis ils ne parlaient plus des controverses, c'est pourquoi les voyant un jour dans sa chambre, Monseigneur les engagea à parler et à l'informer au sujet des matières controversées. «Il y a, dit-il, beaucoup de difficultés élevées contre votre manière de faire et je voudrais bien que vous me donnassiez satisfaction à ce sujet.» Alors il prit les trois points principaux. Le premier fut Confucius. Il dit que le sacrifice qu'on avait coutume de lui offrir selon le Rite légal des chinois, approuvé et confirmé par l'Empereur régnant, mis en seconde ligne au nombre des Sacrifices, était regardé par tous les Chinois comme un véritable sacrifice ; et en effet tous ceux de ce second ordre qui y sont décrits, sont, on ne peut le nier, de véritables sacrifices, donc celui qu'on fait à Confucius est aussi un sacrifice véritable.

La seconde difficulté est sur les Tablettes des Ancêtres. Laissons de côté, dit le Légat, ce que disent les livres chinois où l'on voit évidemment que les Chinois demandent directement à leurs morts et en espèrent des grâces ; il est certain que les Chinois païens, au moins le commun du peuple, espèrent des morts et leur demandent des faveurs et la prospérité, ils vont se plaindre de leurs maux devant les Tablettes, cela est si connu en Chine qu'aucun Chinois n'a osé le nier et que les Chrétiens chinois qui ont signé le serment envoyé à Home, le disent des païens ; S'il en est ainsi, ce qui est en réalité, il faut donc défendre les Tablettes des Ancêtres aux Chrétiens, ne fût-ce que pour ne pas confirmer dans leurs erreurs ceux qui sont encore dans les ténèbres.

La troisième difficulté regarde à la fois le culte de Confucius et celui des ancêtres. Le sacrifice que les Chinois font à Chang-Ti (Roi Suprême) selon le livre imprimé par vos Pères, ici à Pékin, est appelé un vrai sacrifice et comparé par [236] eux à l'ancien sacrifice des Patriarches. S'il en est ainsi le sacrifice qu'on a l'usage d'offrir à Confucius et aux Ancêtres est le même, sauf quelques modifications qui ne sont pas substantielles, donc le sacrifice offert à Confucius et aux Ancêtres est un véritable sacrifice. A ces difficultés, les Jésuites dirent qu'étant ainsi pris à l'improviste ils ne pouvaient répondre, mais qu'ils se réservaient de le faire par écrit. Néanmoins Monseigneur eut beau leur demander cette réponse, jamais ils ne la donnèrent ni de vive voix ni par écrit.»

#### § XIV. Affaire des contrats usuraires.

Jusque-là les Jésuites n'avaient pas eu trop à se plaindre de M. Appiani, car selon les paroles du Légat, il poussait pour eux la charité jusqu'aux dernières limites. Mais arriva enfin le moment où il ne put, sans manquer à sa conscience, pousser plus loin la condescendance pour eux.

«Au commencement de mars 1706, continue l'abbé Sala, Kouo-Lao-Yé, fils du Zum-Tou de Canton, vint faire visite à Monseigneur le Patriarche et en même temps le prier de s'interposer auprès des Jésuites portugais qui le molestaient pour lui faire rendre une grosse somme d'argent qu'ils lui avaient prêtée à intérêt, ils ne voulaient seulement pas lui accorder quelques mois et le menaçaient de lui faire enlever le toit de sa maison s'il ne payait pas. Monseigneur fut peiné de voir si peu de charité dans ceux qui devaient l'enseigner par leur exemple aux païens, d'autant plus que le paiement était assuré puisque le débiteur était le fils du Zum-Tou de Canton à qui cette dette ne pouvait pas causer d'embarras. Monseigneur demanda à Kouo quelle était la nature de son contrat. Celui-ci lui dit qu'il avait engagé une maison aux Jésuites pour deux mille taëls, à la condition de leur payer quarante taëls d'intérêt par mois et de rembourser le capital quand ils le réclameraient, qu'il avait [237] déjà payé cinq cents taëls et qu'il lui en restait

encore 1,500 à solder, Monseigneur répondit qu'il ferait en sorte d'arranger cette affaire et le Mandarin partit.

«Monseigneur le Patriarche en examinant ce contrat vit qu'il sentait l'usure et qu'il était illicite, non seulement pour des religieux, mais même pour des marchands. Il dit donc aux Jésuites avoir appris qu'ils avaient fait un contrat qui ne lui paraissait pas convenable à des Religieux venus en Chine pour prêcher l'Évangile, extirper le mal et planter la vraie religion de Jésus-Christ qui abhorre et condamne les usures. Les Jésuites répondirent que jamais ils n'avaient fait de contrats qui ne fussent plus que licites.

«Monseigneur le Patriarche ne voulant pas les condamner sur la simple relation d'un Chinois, leur dit de lui apporter l'acte du contrat. Le Père Kilian Stumpf, en qualité de procureur, alla le 8 mars lui porter ce contrat qui était en chinois. Monseigneur le fit traduire fidèlement en latin et il était dans la forme que nous avons dit. Monseigneur ne voulant pas se fier à lui-même le donna à étudier à des moralistes, parmi lesquels fut M. Appiani, pour avoir leur sentiment. Ils reconnurent que le contrat était véritablement usuraire. Monseigneur engagea les Jésuites à arranger cette affaire à l'amiable sans occasionner de scandale aux païens qui parlaient déjà assez mal de la Religion chrétienne et des Missionnaires, à cause de leurs contrats sans fin qu'ils faisaient à Pékin. Les Jésuites voulaient soutenir que leur contrat était licite et le Père Pereyra dit que pour le prouver il n'y avait qu'à dire *que ce contrat était fait par lui, profès du quatrième vœu*. Monseigneur pour amener les Jésuites à reconnaître leur erreur leur donna du temps pour y penser, sans négliger pourtant de les exhorter à légitimer leur contrat ; et craignant qu'ils n'en eussent d'autres de la même nature, il leur dit de lui apporter tous leurs actes de contrats pour [238] reconnaître s'ils étaient valides. Mais les Jésuites portugais ne voulurent jamais apporter les leurs, et un d'eux dit à cette occasion *qu'il valait mieux être suspect que convaincu*. Les Jésuites français accusés de semblables contrats reconnus peu légitimes promirent de les rectifier, ce qu'ils firent, et en envoyèrent une attestation à Monseigneur.»

Comme ce fut la traduction de ces contrats qui occasionna la haine contre M. Appiani et le commencement de la persécution que nous verrons, il est important de détailler ici tout ce qui regarde cette question. Nous le trouvons dans les Mémoires du cardinal de Tournon (*Memorie Storiche*, etc, tom. 2, p. 38.) Anecdotes, etc..., tom. 2, p. 1.

«Monseigneur le Patriarche Légat arrivé à la Chine, y apprit que les Jésuites y autorisaient un commerce d'argent tout à fait usuraire ; et son zèle le porta aussitôt à y apporter un prompt remède. Le Père Frossolone dans sa longue lettre à M. l'abbé Sala rapporte en peu de mots l'histoire de cet événement. Monseigneur le Légat, dit-il, étant un peu revenu de l'extrémité où l'accident qui lui arriva à la Cour l'avait réduit, les Chrétiens commencèrent à lui rendre visite. Plusieurs de ceux qui étaient les plus affectionnés aux Jésuites, déclarèrent à Son Excellence les scandales qui avaient cours à la Chine parmi ces Religieux par des contrats usuraires, dont je puis maintenant parler, puisque les Jésuites ont eux-mêmes publié leur turpitude à l'univers entier dans des livres, où ils cherchent à couvrir, ce qui ne peut que les couvrir eux-mêmes de confusion. Les dénonciations de ces contrats commencèrent au mois de février. Je n'en dirai pas le jour pour plusieurs raisons, surtout parce que les Jésuites ayant remarqué ceux qui entraient chez Monseigneur le Légat, pourraient facilement, découvrir le dénonciateur, qui ne passerait pas tranquillement le reste de ses jours, après avoir offensé des gens qui ne pardonnent jamais.

«Entre plusieurs autres Chinois à qui ces Pères avaient [239] prêté de l'argent <sup>23</sup>, ils en avaient donné à un infidèle, qui était fils du Zum-Tou des deux provinces, et qui payait

---

<sup>23</sup> 1 Il est bon de joindre ici la note que Messieurs des Missions étrangères donnent dans leur neuvième Mémoire.

Les Jésuites, disent-ils, ont trois maisons à Pékin. Chaque maison a, dans un commerce usuraire, la valeur de cinquante ou soixante mille taëls. Chaque taël vaut au moins quatre livres de notre monnaie de France. L'intérêt de l'argent à la Chine est ordinairement de trente pour cent. Les Jésuites prétendent

avec honneur l'intérêt dont il était convenu. Mais comme les Jésuites voulurent retirer la somme principale, par je ne sais quelle raison, qu'ils ne déclarèrent pas, ce qui était conforme aux lois de la Chine, qui donne ce droit à celui qui a prêté, le Mandarin n'ayant pas la somme, pria ces Pères de l'attendre pendant trois mois, après lesquels il promettait de rendre la somme entière que son père lui ferait tenir, et qu'en attendant il paierait les intérêts, selon les lois du contrat. Mais les Jésuites ne s'accommodant pas du délai, firent à son égard, suivant la coutume barbare de la Chine, ce que le mauvais serviteur de l'Évangile fit à son camarade, qu'il traita avec la dernière inhumanité. Les Pères qui ne voulurent pas être inférieurs en cruauté à cet homme, qui fut condamné aux ténèbres extérieures, envoyèrent plusieurs de leurs émissaires pour presser un homme de sa qualité, pour l'insulter, et le menacer de détruire la maison qu'il avait donnée en gage, et de donner la bastonnade à ses serviteurs : barbarie, que les lois du pays permettent encore tellement, que celui qui a prêté, s'il n'est pas content, est en droit de maltraiter les valets des Mandarins, parce qu'il ne convient pas qu'ils soient bâtonnés [240] personnellement. Un Chrétien des plus respectables parmi ceux qui sont à Pékin, touché de ces excès, s'adressa à Monseigneur le Légat, et quoiqu'il fût un intime confident de ces Pères il crut pour l'honneur de la Religion, qu'il devait rapporter à Monseigneur le Légat tout le détail de cette affaire, et lui mettre toutes les pièces entre les mains. Voici la teneur du contrat :

#### COPIE DU CONTRAT CONDAMNÉ PAR MONSEIGNEUR LE PATRIARCHE.

«Moi *Kouo-Chao-King*, ayant besoin d'argent pour l'employer à mes affaires, engage à l'Église, à ce acceptant pour elle les Pères Grimaldi, Pereira, et autres qui y résident, la maison que j'ai bâtie, pour 2,000 onces d'argent qu'ils m'ont fournies du fond qui doit être employé pour bâtir une Église. Je paierai chaque mois quarante onces pour le loyer de la maison, et aussitôt que l'Église demandera le remboursement de la somme principale, je le ferai si exactement, qu'il n'y manquera pas la moindre chose. Et si je ne paie pas, soit le principal ou les intérêts, l'entremetteur du présent contrat, ou celui qui s'est rendu ma caution, s'obligent à les payer en ma place. En foi de quoi le passe le présent acte pour être représenté en temps et lieu. Fait l'an 44 de l'empire de Cang-Chi, le septième jour de la troisième lune, moi *Kouo-Chao-King* fais le présent contrat.

«Moi officier sous les drapeaux, me rends son répondeur et sa caution.

«Moi *Kuo-Kien-Kiuem*, m'en déclare l'entremetteur et le médiateur.

«L'an 44 de l'Empereur Cang-Chi, le cinquième jour de la douzième lune ai payé sur le principal du présent contrat, cinq cents onces ; ainsi il n'en reste plus à payer que [241] quinze cents, et le prix du loyer de la maison engagée ne sera à l'avenir que de trente onces.

#### DÉCRET DE MONSEIGNEUR DE TOURNON QUI CONDAMNE LE CONTRAT SUSDIT.

«Charles Thomas, etc... Après avoir mûrement examiné un contrat passé l'an 44 de l'Empereur *Cang-Chy*, le septième jour de la troisième lune, par lequel le Père Philippe Grimaldi, Visiteur, et le Père Thomas Pereyra de la Société de Jésus, résidant dans la Maison ou Collège des Jésuites de Pékin, ont prêté deux mille onces d'argent au sieur *Kouo-Chao-King*, Mandarin, et après avoir examiné avec attention tout ce qui a été produit par lesdits Pères, et par leur Procureur, après avoir pris l'avis des Théologiens : Nous, par

---

qu'ils n'en prennent que vingt-quatre, ou, ce qui ne vaut pas mieux, deux pour cent par mois. Le calcul du profit est facile à faire. Le capital de soixante mille taels pour chaque maison, fait pour les trois maisons ensemble, un total de 720,000 liv. et la rente d'environ 80,000 liv. pour nourrir onze pauvres Religieux. Mais ce profit n'est rien, comparé au profit du commerce de vin, d'horloges, et autres industries avec lesquelles ces Pères amassent des trésors immenses, qui les rendent beaucoup plus riches dans les Indes que le roi de Portugal.



l'autorité Apostolique, que nous exerçons avec les pouvoirs de Légat à *latere*, déclarons le susdit contrat nul et usuraire, et nous jugeons, et prononçons par le présent décret, qu'il doit être et qu'il sera regardé comme tel par tout le monde : Ordonnons que le sort principal dudit contrat sera rendu à ladite Maison ou Collège, pour être employé à la construction de l'Église, en imputant néanmoins sur le sort principal des fruits ou intérêts qui en ont été perçus ; de sorte qu'au moyen du paiement qui a déjà été fait par ledit sieur Kouo de cinq cents onces sur le principal, et de quatre cents onces sur les intérêts, il ne reste plus à payer audit Collège, ou à son Supérieur, ou à son Procureur légitime, que onze cents onces d'argent, lesquelles ayant été à cet effet déposées en notre Cour par ledit sieur pour l'entier et parfait remboursement dudit contrat, nous lui en avons fait remettre l'original. Défendons sous peine de suspense *a divinis*, qui sera encourue par le seul fait, et autres peines arbitraires, auxdits Pères et autres Supérieurs de ladite Maison ou Collège d'oser davantage [242] inquiéter ledit sieur Kouo et se, répondants, tant pour les intérêts que pour le sort principal, directement ou indirectement, soit en jugement ou hors de jugement, par eux-mêmes, ou par d'autres en quelque manière, et sous quelque prétexte que ce soit.

» En outre pour rappeler par nos avertissements aux maximes religieuses et canoniques, ceux qui s'en écartent, et pour faire connaître au moins que les Supérieurs détestent une conduite si éloignée de l'esprit de la Société de Jésus, et du désintéressement que doivent avoir ceux qui ne cherchent que les choses de Dieu, et qui sont choisis pour exercer parmi les gentils le ministère des apôtres ; de la même autorité que ci-dessus, nous privons pour toujours lesdits révérends Pères Philippe Grimaldi et Thomas Pereyra, et nous les déclarons privés et incapables de tout emploi, gouvernement, supériorité, et même de toute administration économique, dans les collèges, résidences, ou maisons sur les Religieux de ladite Société ; et nous ordonnons en vertu de la sainte obéissance, à tous les autres Pères de ladite Société, et principalement aux Provinciaux et Vice-Provinciaux, supérieurs, recteurs, et à tous autres Religieux Missionnaires, quels qu'ils soient, d'observer notre présent décret, et de le faire observer par ceux qui leur sont soumis.

» Et comme nous sommes informés, qu'il se fait ici plusieurs autres contrats qui sont très communs entre les commerçants du pays, sous le nom de *Kien* ou de *Kang*, et qui sont à peu près de même nature, portant intérêt de deux ou trois pour cent par mois ; et que, si ces contrats ne sont pas manifestement usuraires, ils approchent beaucoup de l'usure, et sont tout à fait indécents à des hommes Religieux, que le zèle de la propagation de la Foi a amenés dans ces contrées, et qui conversent parmi les Gentils pour leur prêcher l'Évangile ; nous nous croyons obligés de les faire entièrement cesser, quand même ils ne se feraient que dans la vue d'augmenter le [243] nombre des Missionnaires : Car il n'y a rien de plus avantageux pour les Missions, rien de plus glorieux pour la loi de Dieu, que la bonne réputation des prédicateurs de sa parole, et une conduite dans ses ministres qui persuade les peuples, que ce n'est point le désir de l'or, ni d'aucun intérêt temporel, qui les a attirés chez eux ; mais que ç'a été uniquement le motif de leur faire connaître la vérité, et de leur procurer le salut, qui les a portés à surmonter tant de difficultés et de travaux pour les venir chercher en des pays si éloignés ; il est certain que cette considération seule en amène plusieurs à la connaissance et au culte du vrai Dieu.

« Nous exhortons donc avec toute l'affection dont nous sommes capable, et nous conjurons instamment en Jésus-Christ Notre-Seigneur, les Supérieurs présents et à venir, et nous leur commandons, par tout le pouvoir que nous donne notre ministère, et l'autorité apostolique qui nous a été confiée, d'être attentifs à remplir leurs devoirs en ce Point, et de faire réflexion, qu'il y a quelquefois des choses permises, qui ne conviennent pas, quand surtout on se trouve parmi des Païens et des Idolâtres, à la vue d'une Cour, d'où le bruit de ces pratiques est aussitôt répandu dans toutes les provinces de ce vaste Empire, et est souvent exagéré en haine de la Religion par les Gentils envieux et impies.

« Nous espérons avec d'autant plus de confiance de la piété des Supérieurs, qu'ils se conformeront en cela à nos intentions, qu'il se présente d'autres moyens plus convenables

et plus honnêtes de pourvoir aux besoins des Missions, et d'employer son argent non en des achats palliés, mais en des achats réels et licites d'immeubles, qui rapportent, jusqu'à dix ou douze pour cent chaque année. Que ces Pères se contentent de ce profit, qui n'est pas médiocre, et l'on ne donnera plus d'aussi fréquentes occasions aux Serviteurs de tromper leurs Maîtres, et aux créanciers d'exercer leurs vexations violentes contre leurs débiteurs, ce qui excite des plaintes odieuses [244] qui causent du scandale, et qui apportent un très grand préjudice au Christianisme, c'est à cela que doivent tendre tous nos soins et tous nos travaux. Donné à Pékin, dans le cours de notre sainte Visite Apostolique, le 17<sup>e</sup> jour de mai 1706.

Signé : Charles-Thomas,  
PATRIARCHE D'ANTIOCHE, VISITEUR APOSTOLIQUE.

Et plus bas, André CANDELA,  
CHANCELIER, MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

«On se contente de joindre une réflexion à un Décret si juste, si sage et si nécessaire pour dissiper la mauvaise odeur que répandaient sur la Religion, des Missionnaires, qui en étaient les destructeurs, autant par leur conduite injuste dans les actions ordinaires de la vie civile, que par des erreurs impies, contre la foi et les premiers principes de la piété chrétienne. Monseigneur de Tournon défend avec toute l'autorité qui lui est donnée, non seulement ces contrats usuraires, qui ont été autrefois en horreur dans les temps mêmes que Rome idolâtre étendait sa puissance sur tout l'univers, mais encore toute convention qui ressent le négoce, le commerce,, si souvent défendus aux ecclésiastiques par les anciens canons, et tout récemment par les Papes dans leurs nouvelles constitutions. Il est certain que si une fois on pouvait assujettir les Jésuites à ce point de discipline si saintement établi, on verrait renaître à la Chine les beaux jours de la primitive Église ; et les Missions cultivées dans cet Empire avec cette sainte unanimité, qui se trouvait parmi les apôtres et les premiers disciples de Jésus-Christ, qui n'ayant jamais eu parmi eux le pernicieux principe du mien et du tien, ont été parfaitement affranchis de la cupidité, source et racine de tous les maux, et par là en état de faire en peu d'années la conquête de l'univers.

«Mais ce dégagement, tout chrétien qu'il est, ne convient pas aux Jésuites, qui ont formé le plan de s'assujettir tout le monde entier, de se rendre maîtres dans les Missions, de ne [245] reconnaître ni joug ni dépendance, de s'emparer de la volonté des grands par des largesses, et de disposer de celle des princes idolâtres par des présents dignes de la Majesté Royale. Pour arriver à ces fins, le seul moyen qui se présente à leur zèle, est celui qui leur fait trouver leur ressource dans l'argent : car comme l'argent dans une armée est le nerf qui lui donne la force, qui la met en mouvement et en état d'attaquer l'ennemi avec courage ; l'argent de même est aux Jésuites le principal mobile qui fait jouer les ressorts de leur politique, et qui les remue avec succès. Avec de l'argent ils entrent dans tous les cabinets, ils se fraient un chemin assuré au trône, et se ménagent auprès du prince des patrons qui leur assurent l'avantage de se faire écouter seuls. Avec de l'argent ils ferment la bouche qui devrait parler, ils rendent éloquent celui qui devrait se taire ; ils arrêtent le bras prêt à lancer la foudre qu'ils méritent. Tels qu'on les voit à la Chine, on les voit à Rome et partout ailleurs, où ils se sont rendus arbitres des affaires, semeurs de troubles et de divisions, détestés et craints des peuples, visiblement coupables, et toujours triomphants, maîtres des courtisans, qui s'abaissent jusqu'à tenir d'eux leur fortune et leur avancement.

«Le négoce donc, tout indigne qu'il est d'un ecclésiastique, qui doit imiter les apôtres, et tout honteux qu'il est pour des religieux, qui ne doivent tenir au monde que par le point indivisible de la nécessité, sera toujours la ressource du Jésuite ambitieux, qui veut régner partout, et qui a besoin de ce secours pour s'acheter l'impunité, qui lui est nécessaire pour se défendre contre la justice des hommes, si souvent, et si inutilement sollicitée de punir leurs excès. Ainsi les nouvelles défenses des derniers papes d'exercer le négoce sous les

peines les plus terribles, n'ont point eut d'autres succès que de le rendre impraticable aux autres religieux, et de mettre les Jésuites seuls en possession d'exercer un talent qu'ils font valoir avec tant d'habileté ; et ce qui est surprenant, c'est qu'avant [246] les défenses, les Jésuites usaient de retenue, cachaient leurs démarches, ne Commerçaient qu'avec de grandes réserves, sous le voile d'un profond secret, et sous des noms empruntés, de peur d'être découverts. Après les constitutions des Papes qui défendent un abus si criant, ils ont levé le masque, ils se sont affranchis de toutes les mesures que leur réputation exigeait ; et comme si le négoce n'avait été défendu, qu'afin que les autres Missionnaires n'y eussent aucune part, et que les Jésuites eussent le privilège de l'exercer seuls, on a vu ces Pères s'y porter impunément dans toutes les parties de l'univers, à découvert, sans retenue, au vu et au su de tout le monde, et avec une avidité si étonnante, qu'on les sait aujourd'hui faire le personnage de marchands, de banquiers, de fermiers, de commerçants de perles, de diamants, de lingots, d'étoffes les plus précieuses des Indes, de manufactures de toutes les espèces de vin, de tabac, de sucre, etc..., de négoce de drogues, clous de girofle, de poivre, de canelle, de drogues pour guérir les malades.

«Comme le décret ci-dessus rapporté regarde particulièrement les Jésuites portugais, on serait peut-être tenté de croire que les Jésuites français leurs confrères ont eu sur ce point plus de justice et plus de retenue ; mais le mémorial que nous allons rapporter, va les montrer sur ce point aussi coupables que leurs confrères et l'on peut même dire que si les premiers ont eu le honteux avantage de leur frayer le chemin dans cette carrière de cupidité, les derniers ont su renchérir sur eux et leur ont appris des tours et des subtilités en ce genre qu'ils avaient parti ignorer.» [247]

MÉMORIAL PRÉSENTÉ A MONSEIGNEUR LE PATRIARCHE D'ANTIOCHE, PAR UN CHINOIS, PAÏEN,  
SERVITEUR D'UN MANDARINS AUSSI PAÏEN,  
CONTRE LES CONTRATS DES PÈRES GERBILLON, BOUVET, PRENNIN, JÉSUITES FRANÇAIS.

«SANG-GAI-KUNG, serviteur de *Hen-Chao*, Mandarin de la première classe, sous le drapeau bleu à franges et ci-devant gouverneur de *Hoeichensu*, dans la Province de Canton : supplie très humblement l'illustrissime et révérendissime Seigneur, Monseigneur le Patriarche d'Antioche, d'exercer un acte singulier de miséricorde en considérant et examinant ma misère et en me délivrant de l'amertume dont je suis accablé à cause des dettes de mon Maître.

«*Hencho*, mon maître, voulant obtenir un Gouvernement, et manquant de l'argent qui lui était nécessaire, emprunta l'an 43, dans la cinq ou sixième lune (c'est-à-dire l'an 1703, vers les mois de juin, juillet, août) des Pères Gerbillon, Bouvet, Parennin, qui demeurent dans ce royaume, 2,500 onces d'argent, à deux pour cent d'intérêt par mois, et il engagea sa maison pour sûreté du paiement. L'argent qu'on lui prêta n'était pas pur, et il le reçut comme s'il avait été très pur. On retint 3 onces par cent, et 2 onces pour les intérêts du premier mois, qu'on lui fit payer par avance, et celui qui passa, les contrats, prit aussi ses droits, ainsi qu'il est marqué dans un second mémoire. Par tous ces retranchements, il s'en fallait 183 onces, que mon maître ne touchât réellement les 2,500 onces d'argent, qu'il ne laissa pas de reconnaître avoir reçues en entier.

«Pendant qu'il allait à son Gouvernement, moi Gai, et ses autres serviteurs, qui étions restés dans cette ville royale, nous payâmes chaque mois lunaire 50 onces pour les intérêts, et ce que nous payâmes monte en tout à 564 onces. Il est incroyable quels mouvements nous fûmes obligés de nous [248] donner pour payer cette somme ; le septième jour après que mon maître eut pris possession de sa dignité, il arriva par malheur, qu'il mourût avec sa femme, et sa mère demeura seule sans aucun appui, et dans une désolation qu'on ne peut exprimer.

«L'année suivante, dans la saison de l'automne, cette dame revint à la Cour, et je ne puis vous rapporter la suite de ses malheurs, sans être pénétré de la plus vive douleur. Comme

elle vit qu'elle ne pouvait pas payer chaque mois les intérêts qu'elle devait aux susdits Pères, elle les pria d'acheter sa maison. Au lieu d'y consentir, ils envoyèrent l'homme par qui ils avaient fait passer les contrats, avec d'autres, pour la contraindre de sortir de la maison. Elle en sortit, et la leur céda. Mais parce qu'il y avait dix chambres de cette maison qui étaient tombées d'elles-mêmes en ruine, et qu'elle leur était encore redevable de mille onces sur les intérêts, qu'elle n'avait pas payés, ils prirent de là occasion de faire beaucoup de bruit contre elle.

La maison de mon maître contenait 36 chambres. On mit ces Pères en possession de toute cette grande maison. Ma maîtresse les supplia de lui accorder seulement quelques chambres pour se retirer ; mais ils ne voulurent pas lui abandonner une seule tuile. Son répondant leur fit aussi la même prière ; et bien loin d'y avoir égard, ils l'obligèrent à remplacer les chambres qui étaient tombées, et à leur passer un nouveau contrat par lequel il leur a engagé une grande maison de 51 coudées, qui excède de beaucoup la valeur des chambres qui sont tombées en ruines, et à cause des mille onces d'intérêts qui ne leur ont point été payées, ils veulent qu'il leur paie chaque mois vingt onces de nouveaux intérêts, et que s'il ne leur en rembourse pas le principal dans le temps marqué, il sorte aussi de la maison qu'il leur a hypothéquée. Les intérêts produisent ainsi de nouveaux intérêts, et il n'y aura point de fin, et le répondant étant hors d'état d'y pouvoir satisfaire, ses [249] créanciers le consumeront insensiblement, et dévorant peu à peu ses chairs, ils ne lui laisseront, pour ainsi dire, que les os, dont ils suceront aussi la moëlle.

«Mon maître n'a reçu que 2,315 onces d'argent mêlé, et il a reconnu avoir reçu par ses contrats, 2,500 onces d'argent pur. Il a payé, pendant quelque temps, 50 onces par chaque mois pour les intérêts. Si on impute tout cela sur la somme prêtée par les Pères, on trouvera qu'il ne leur est plus dû que 1,751 onces. Si ces Pères voulaient se laisser toucher de compassion pour mon maître qui est mort dans un pays éloigné, et pour sa mère, qui est réduite à la dernière misère, ils pourraient prendre sa maison et l'engager à un autre, et retirer ainsi la somme prêtée. Ils feraient, par ce procédé, honneur à la Loi chrétienne ; mais ils ne veulent ni rendre la maison à ma maîtresse, ni lui tenir compte de ce qu'elle vaut au delà de ce qui leur est dû, ni l'engager à un autre. Ils reçoivent maintenant des loyers de la maison, environ dix mille pièces de cuivre par mois. Ils ne laissent pas de vouloir qu'on leur paie encore 2,500 onces d'argent pour leur capital, et 1,000 onces pour les arrérages des intérêts qui n'ont point été payés, et pour les intérêts de ces 1,000 onces, ils exigent du répondant 20 onces d'intérêt chaque mois. Ma maîtresse désolée passe les jours et les nuits à pleurer, et elle ne peut plus traîner cette vie malheureuse. Cependant le sujet de sa douleur augmente de jour en jour, et elle croîtra à l'infini.

«Mais, ô bonheur extrême, l'illustrissime et révérendissime seigneur Patriarche est venu en ce royaume. Nous espérons qu'il aura pitié d'un débiteur, qui a été enlevé par une mort précipitée, et qui n'a trompé personne. Nous le supplions très humblement, que touché de notre affliction il nous fasse ressentir les effets de sa compassion, et qu'il veuille bien régler ce que nous devons payer. Qu'il ait aussi la bonté d'examiner le contrat de notre répondant sur lequel ces Pères prétendent tirer les intérêts des intérêts, qu'il nous fasse rendre [250] la maison composée de quarante-et-une chambres, qu'ils se sont fait engager, et ne permette pas que nous soyons opprimés pour la dette d'autrui. Nous conserverons toute notre vie un souvenir plein de reconnaissance de ce bienfait. C'est le sujet de l'humble requête que nous avons l'honneur de présenter au grand Patriarche Européen le... jour de la septième lune, l'an 45 de l'empire de *Canq-Chi*. Mois d'août 1706.

*Le Contrat d'emprunt est dans un papier séparé. La copie conforme à l'original, le 23 août.*

CHARLES,  
ÉVÊQUE DE CONON.

*J'ai traduit l'écrit ci-dessus sur celui qui a été présenté à Monseigneur le Patriarche à Pékin le 23 août 1706.*

Louis-Antoine APPIANI,



## COMPTE DE CE QUE J'AI REÇU ET PAYÉ.

«1) L'an 42, le 3 de la cinquième lune, j'ai emprunté» mille cinq cents onces d'argent mêlé, que j'ai reçu sur le pied d'argent pur. On a retenu trois onces par cent ; en sorte que sur le nombre ci-dessus, il manquait 35 onces. De plus le nommé *Ching-Kanq*, appelé Pierre, qui a fait le contrat, a pris pour lui 36 onces. Enfin j'ai laissé aux Pères 30 onces pour l'intérêt du mois courant, à commencer du jour de l'emprunt. Ces trois sommes montent ensemble à 111 onces : en les diminuant sur les 1,500 onces de principal, il reste seulement 1,389 onces que j'ai réellement reçues. [251]

«2° Le douzième jour de la lune cinquième, 700 onces, dont les Pères ont retenu 21 onces ; le susdit notaire *Chinq» Kany* en a pris 16 onces et 8 masses, et j'en ai laissé 14 onces pour les intérêts du mois courant : Par ces trois sommes montant ensemble à 51 onces et 8 masses, ce que j'ai reçu a été réduit à six cent quarante-huit onces et deux masses.

«3° Le deuxième jour de la sixième lune j'ai emprunté 300 onces dont on a retenu 9 onces, le notaire *Ching-Kang* en a pris 7 onces et 2 masses et j'en ai laissé sept onces pour les intérêts du mois courant ; ce qui fait encore vingt-deux onces et deux masses, qu'il faut diminuer de ce troisième emprunt dont je n'ai aussi touché que 277 onces et 8 masses.

«Quoique j'aie donc reconnu avoir reçu de ces trois emprunts 2,500 onces, la vérité est que je n'en ai reçu réellement que 2,315 puisqu'on en a retenu 185.

«J'ai payé pendant quelques mois les intérêts à raison de cinquante onces par mois ; ce qui se monte en tout à 561 onces.

«Il parait par ce compte, qu'en diminuant les 185 onces, que je n'ai pas reçues et les 564 onces que j'ai payées pour les intérêts, ce qui fait en tout 759 onces, je ne serais plus redevable que de 1,731 onces. De plus, depuis que les Pères se sont fait mettre en possession de ma maison et qu'ils l'ont louée à d'autres, ils ont reçu du loyer, depuis l'an passé jusqu'à maintenant, environ dix mille pièces de cuivre par mois.

«Cependant ils veulent que je leur paie encore la somme principale, c'est-à-dire, suivant leur compte, 2,500 onces : et comme j'ai négligé pendant quelques mois de leur payer les intérêts qui sont montés jusqu'à 1,000 onces, ils veulent qu'à cause de ces arrérages et à cause des chambres qui sont tombées, mon répondant leur engage sa maison composée de quarante-et-une chambres, et qu'il leur paie les

[252] susdites 1,000 onces et jusqu'au paiement 20 onces d'intérêts par mois, tirant ainsi les intérêts des intérêts.

*L'Écrit ci-dessus est conforme à l'original chinois, présenté le 23 août 1706.*

Signé : CHARLES,  
ÉVÊQUE DE CONON.

*«J'ai traduit l'écrit ci-dessus de l'original chinois, le 23 août 1706.*

Louis-Antoine APPIANI.

«Monseigneur le Patriarche étant parti le 28 d'août de Pékin 1706 pour aller à Canton, il n'eut pas le temps de régler cette affaire. Mais il dit aux Jésuites français qui y étaient intéressés, qu'il fallait qu'ils se conduisissent avec plus de droiture à l'égard de ce contrat. Ces Pères promirent qu'ils lui obéiraient et ils ajoutèrent qu'ils n'avaient agi comme ils avaient fait que parce qu'ils avaient cru qu'il leur était permis de le faire. Cette réponse fit verser un torrent de larmes à Monseigneur le Légat. Ce saint homme outré de douleur de voir en Asie et en Europe l'instruction des infidèles et de la jeunesse chrétienne et la conscience des princes chrétiens entre les mains de gens qui se croient permis ce qui ferait horreur aux usuriers les plus avides et qui scandalisait horriblement les païens, s'adressa

au Père Gerbillon, qui, pour détourner le coup qui allait tomber sur sa tête, jugea qu'il devait aller au devant d'une procédure qui ne pouvait être qu'accablante pour sa personne et pour sa communauté. Il promit tout ce que le Légat voulut, et pour donner une preuve éclatante de sa sincérité, il fit mettre entre les mains de Monseigneur le Légat trente-huit autres contrats, qui ne valaient pas mieux que celui qu'on vient d'exposer à la vue du lecteur. Son Excellence remit les coupables en règle, cassa ces conventions plus que barbares et après avoir obligé le supérieur [253] de s'accommoder avec son créancier, il sortit de Pékin sans avoir procédé juridiquement contre les Jésuites français, repentants et soumis, autant que les Jésuites portugais étaient rebelles et indomptables dans leur révolte. Il est vrai que la douleur des Jésuites français n'eut pour principe que la crainte de la peine et du châtement qui allait tomber sur leurs têtes, mais la crainte ne retenant que la main, sans changer le cœur, nous les verrons dans la suite remettre en pratique ces honteuses et barbares usures, quand voyant Monseigneur le Patriarche en prison à Macao, ils ne craignirent plus ni ses châtements ne ses censures.»

#### § XV. Première avanie suscitée à M. Appiani.

«A peine cette affaire des contrats, dit l'abbé Sala, eut-elle été entamée, qu'un jour, le 27 mars 1706, Monseigneur étant un peu mieux, vit arriver chez lui une multitude de Chrétiens en tumulte ; ils venaient lui présenter une requête dans laquelle ils se plaignaient de M. Appiani, disant qu'il leur interdisait l'usage des Tablettes, et le priaient de le leur permettre. Mon Seigneur, instruit de ce qui était arrivé à Monseigneur Maigrot dans le Fo-Kien, dans une émeute de Chrétiens qui, selon toutes les apparences, avait été excitée par les Jésuites et spécialement par le Père François Pinto, aujourd'hui Provincial du Japon, dit au Père Michel Fernandez, franciscain, en parlant de cet événement, que le Père Gozani n'était pas innocent du fait des Chrétiens du Fo-Kien contre Monseigneur Maigrot, ce qui était prouvé en effet par une attestation de ce même Père Fernandez, remise à Monseigneur le Patriarche ; et il en concluait que l'émeute des Chrétiens avait la même source. Il savait que le culte des Tablettes était condamné par le Saint-Siège et lui-même quelque temps auparavant, avait interrogé quelques Chrétiens sur ce culte, et ils lui avaient répondu que [254] la plupart des Païens mettaient leur confiance dans leurs ancêtres et leur demandaient les grâces, les remerciaient ou se plaignaient d'eux devant ces Tablettes, selon la prospérité ou les malheurs qui leur arrivaient. Il ne voulut donc à aucun prix, en cette occasion, accueillir leur requête ; et même pour montrer qu'il la rejetait, ne pouvant la déchirer, tant ses mains étaient énervées, il la jeta à terre et mit les pieds dessus pour montrer qu'il ne la recevait pas ; autrement, comme en fut averti Monseigneur, ils auraient cru qu'il l'accueillait.

«En même temps, Monseigneur s'aperçut que les Chrétiens chinois qui étaient à son service se mutinaient aussi contre lui. Auparavant ils avaient coutume de venir chaque jour après souper prendre sa bénédiction ; ils cessèrent dès lors de paraître. Un d'eux, Jean Kiou-Djou, catéchiste des Jésuites français, connaissant la faute qu'il commettait de ne pas aller selon l'ordinaire prendre la bénédiction du Patriarche, pria M. Appiani de dire à Son Excellence qu'il ne paraissait plus auprès de lui par égard pour les Jésuites qui ayant su que Monseigneur l'interrogeait sur les Rites chinois, lui avaient défendu de paraître en sa présence ; que pour cette raison il craignait d'être chassé par les Jésuites de leur église et de leur service et qu'il n'osait plus venir. C'était un de ceux qui, interrogés par Monseigneur sur le culte des Ancêtres avait répondu que les Païens comme les Chrétiens ignorants pratiquaient envers eux un culte superstitieux. La même défense fut faite à un autre appelé Jean Tchou ; il avait donné par écrit son sentiment sur ce culte, par suite on lui avait défendu de paraître chez le Légat et il s'en abstenait dans la crainte d'être chassé par les Jésuites. D'après cette manière d'agir Monseigneur reconnut bien ce qu'il lui en coûterait pour les amener à obéir aux déterminations apostoliques.»

Citons ici les propres paroles du Légat extraites de la lettre au cardinal Paolucci, déjà citée, du 27 décembre 1707.

«Les Jésuites excitèrent un mouvement subit et tumultueux [255] parmi les Chrétiens les plus chauds partisans de Confucius et du culte des ancêtres pour en appeler à l'Empereur. Ce mouvement fut heureusement apaisé par quelques paroles affables et par un peu de patience de ma part. Alors les Jésuites dressèrent une accusation formelle contre M. Appiani et me la présentèrent plusieurs fois en public. Quand j'avais écouté et calmé les premiers accusateurs, il m'en venait une troupe d'autres à l'instigation du catéchiste Laurent, instrument des Jésuites portugais. Tout le fondement de cette accusation était que je ne devais pas prêter l'oreille à M. Appiani, parce qu'il était ennemi des Jésuites et qu'il leur avait dit de brûler et de fouler aux pieds les Tablettes des ancêtres. Or je connaissais la fausseté de la première partie de cette accusation ; car je savais combien M. Appiani aimait les Pères Jésuites et combien il poussait la déférence pour eux jusqu'aux limites de l'honneur et de la conscience. Mais ce n'était pas assez pour eux et malgré cela ils le proclamaient leur ennemi devant les Chrétiens, non pas tant parce qu'il n'était pas l'ami de leurs erreurs, de leurs tromperies et de leurs usures, que pour les éloigner de ce zélé, Missionnaire, afin que mon interprète venant à me manquer je ne pusse écouter les Chinois ni connaître leur manière d'agir. Ils savaient que par son canal j'étais au courant de leurs fourberies, comme il était arrivé au sujet des serments envoyés à Rome par les Jésuites et que les Chrétiens avaient rétractés quand ils en avaient connu la fausseté et le mensonge.

Voici le fait. Les Jésuites ne m'avaient pas encore parlé, de ces serments, c'était une chose dont ils n'avaient pas à cœur l'éclaircissement. J'en eus connaissance par les écrits du révérendissime Père Basile de Glemone, (Franciscain), Vicaire-Apostolique du Chen-Si, dans lesquels il répondait à une consultation de ses Chrétiens au sujet d'une formule de serment venue de Pékin. Il interrogea les Chrétiens sur les articles contenus dans ce serment et entre autres sur les prières et les demandes qu'ils adressaient aux morts ; ils lui répondirent qu'ils ne demandaient pas aux [256] morts directement mais que sur cent païens il y en avait quatre-vingt-dix-neuf qui mettaient leur espérance dans les morts. Alors ce Père leur expliqua la force et la sainteté du serment, - leur conseilla de faire attention à la vérité de ce qu'ils allaient attester par serment et ils rédigèrent leur serment dans cette forme : Nous, Chrétiens, etc..., nous n'espérons pas dans les défunts et nous ne leur demandons pas, etc..., et ils envoyèrent en cette forme leur serment à Pékin. Le Père Antoine Thomas alors Vice-Provincial des Jésuites et le Père Antoine Barros le connaissent fort bien, car le Père Basile avec sa charité ordinaire et son zèle apostolique leur avait écrit à l'un et à l'autre ses sentiments et les avait exhortés à ne pas envoyer à Rome les serments conçus dans le sens impie de celui qui avait été envoyé de Pékin, et dans lequel on attestait que tel était le sentiment non seulement des Chrétiens, mais encore de tous les Chinois ; assertion notoirement fautive d'où il pouvait résulter une grande tache pour leur réputation et un grand discrédit pour eux dans la question des Rites. Soit que l'avertissement fraternel ne fût pas arrivé à temps, soit que le désir ardent de faire retarder la décision l'emportât sur le conseil d'autrui, les serments furent expédiés. Je le savais, et j'avais entre mes mains la copie des serments des Chrétiens du Chen-Si et de Pékin qui différaient entre eux de beaucoup. Un jour que je m'entretenais avec plusieurs Chrétiens, des principaux et des plus capables de Pékin, je leur demandai par forme de conversation lequel de ces deux serments paraissait le plus vrai et le mieux rédigé ? Ils les lurent, les relurent attentivement, non sans rougir, et conclurent unanimement que celui du Chen-Si était le véritable, qu'on ne le leur avait jamais montré, et qu'ils ne pouvaient pas, qu'ils n'entendaient pas attester que les païens ne missent pas leur espérance dans les morts. Puis reprenant plusieurs fois entre leurs mains le serment de,, Chrétiens du Chen-Si, ils dirent : «Voilà le serment que nous aurions dû faire ; mais, un a souscrit sans réfléchir à la substance [258] de l'écrit, un autre après lui a signé sans lire et ainsi presque tous ont signé sur la foi de celui qui demandait la signature.» Cet incident suffit pour que la nouvelle s'en répandît parmi les Chrétiens et que la réflexion leur vînt ; un grand nombre poussés par

les remords de leur conscience vinrent spontanément se rétracter et déposer par écrit une explication de leur serment entre les mains de M. Appiani et du Père Antoine de Frossolone. De là grand motif de haine et de persécution contre ces deux prêtres et d'une plus forte aversion contre moi. De fait, à force de proclamer mon interprète comme leur ennemi et à force de menaces, les Jésuites qui avaient toujours leurs espions à ma porte finirent par empêcher aucun Chrétien d'en approcher de peur d'exciter la colère des Jésuites.

«3. Un autre motif de cette haine provenait d'un accident à peu près semblable, fort peu agréable aux Jésuites qui, par l'altération du fait fournirent aux Chrétiens un second chef d'accusation contre M. Appiani ; ce fait a été la véritable cause de son emprisonnement bien qu'on l'ait déguisé sous d'autres 'couleurs. Dans les premiers mois, lorsque une grave maladie me tenait cloné sur le lit ou sur un fauteuil, les Chrétiens avaient coutume de venir me voir, j'en recevais quarante ou cinquante à la fois, autant que J'en pouvais recevoir dans l'unique appartement que les Jésuites m'avaient assigné. Je recevais ces Chrétiens avec amitié, je leur disais quelques bonnes paroles sur la doctrine chrétienne, je leur expliquais le motif de ma venue en Chine afin de les porter à la reconnaissance pour la paternelle sollicitude de Sa Sainteté envers eux, je terminais toujours par la distribution de médailles, d'images, de croix, de chapelets ou d'autres objets indulgenciés.

Or il arriva un jour que je leur demandai s'il y en avait parmi eux qui retinssent dans leur maison la Tablette des ancêtres défunts ; tous d'une seule voix répondirent qu'ils n'en avaient point ; il n'y eut qu'un Pauvre vieillard qui avoua qu'il l'avait. Il n'y avait pas à s'étonner que ces Chrétiens bien que gouvernés [258] par les Pères Jésuites n'eussent pas ces Tablettes, car elles sont peu en usage dans les Provinces septentrionales du Chan-Tong et dans Pékin même. Je dis alors au vieillard qu'il valait mieux faire comme les autres qui n'en avaient point, et qu'il lui serait plus utile de recommander à ses enfants de faire pour lui des prières, des jeûnes, des aumônes et d'autres bonnes œuvres pour le repos de son âme quand il serait mort, que de laisser dans sa maison ce souvenir qui pourrait faire croire que les Chrétiens partagent les erreurs des païens ; que le véritable souvenir et la reconnaissance que des enfants chrétiens doivent à leurs parents défunts ne devaient pas être des sentiments oiseux et inutiles ni consister dans un appareil extérieur, mais dans des œuvres solides de charité envers leurs parents et en suffrages pour le repos de leurs âmes. Tous écoutèrent avec calme et satisfaction cette instruction que M. Appiani leur rendait en chinois ; le bon vieillard surtout parut persuadé et promit spontanément de suivre l'exemple des autres. Cette conférence déplut aux Jésuites, parce qu'elle dénotait combien était petit le nombre de ceux qui tenaient aux pratiques qu'ils soutenaient avec tant d'opiniâtreté, parce qu'elle me montrait la docilité des Chrétiens à suivre les enseignements qu'on leur donnait, et que par conséquent les Jésuites étaient les premiers à les soulever.

«C'est ce qu'ils firent encore à l'occasion de cette innocente conférence que M. Appiani avait, j'en suis sûr, rendue très fidèlement. Ils en prirent occasion pour l'accuser en public, et à différentes reprises en ma présence d'avoir ordonné aux Chrétiens de brûler, de fouler aux pieds avec mépris les Tablettes des ancêtres et de commettre d'autres outrages contre la mémoire de leurs parents défunts. Cette accusation était d'autant plus malicieuse qu'elle était Plus inconsistante, plus mal fondée, et plus obstinée ; car elle était faite par ceux mêmes qui ne gardaient chez eux aucune de ces pratiques superstitieuses, et elle fut répétée à différentes reprises quoiqu'elle eût été réfutée avec [259] douceur et avec des preuves convaincantes. Enfin J'ordonnai qu'on ne laissât plus entrer chez moi les cinq coupables parmi lesquels était le vieillard dont j'ai déjà parlé ; ils vinrent me demander pardon de leur audace et avouèrent qu'ils avaient été poussés par d'autres, contre leur gré et malgré leur répugnance.

«4. Les Jésuites ont prétendu qu'en cette occasion je m'étais livré à tel point à la colère que j'aurais foulé aux pieds les accusations présentées par ces cinq Chrétiens ; double tache qu'ils m'infligent, l'une de colère et l'autre d'une action inconvenante. Il est vrai que je suis



un homme fragile et sujet plus que les autres aux passions ; mais j'ai tellement pratiqué la patience dans mon ministère surtout parmi les Jésuites de Pékin, comme on peut le voir dans le rapport que je présente à Sa Sainteté et où je tais plus de choses que je n'en dis, que je crois avoir donné une preuve authentique à tout le monde qu'il faut que les Jésuites aient bien exagéré mes imperfections et qu'ils y aient mis une grande étude pour me faire passer pour un homme colérique, surtout auprès de l'Empereur, avec autant de facilité qu'ils font dire aux Mandarins tout ce qu'ils veulent. Mais que l'on réfléchisse bonnement aux circonstances suivantes : pendant que je fais une exhortation à quelques Chrétiens réunis, cinq émissaires apparaissent pour la cinquième fois, et poussés par l'obstination de qui les envoie, ils tiennent en leurs mains des accusations ; je les fais prendre tranquillement, et je m'en fais donner lecture. Le bon M. Appiani dit publiquement que leur contenu était faux, et que si je les acceptais, d'après l'usage de la Chine, j'étais censé en approuver et en confirmer le contenu. Or, malgré les explications réitérées données par le Père Antoine de Frossolone, rien ne les empêchait de revenir à la charge. On ne trouvera donc pas étrange que pour en finir je voulusse déchirer une de ces pièces, et que ne pouvant me servir de mes mains, je la misse sous mes pieds en continuant tranquillement ma conférence spirituelle aux Chrétiens. Ceux-ci même furent scandalisés de la hardiesse et de la mauvaise [260] volonté de ceux qui se montraient si obstinés, à m'obséder.

Au sujet du même fait et de M. Appiani, Monseigneur de Tournon dans sa relation au Cardinal Préfet de la Propagande, dit encore :

«XXXV. Quelles n'ont pas été les calomnies débitées contre M. Appiani, les mauvais offices qu'ils lui ont rendus auprès des Chrétiens, le faisant passer pour un perturbateur des coutumes chinoises, et pour leur ennemi, quoiqu'il se tuât de leur rendre service Jusqu'à se rendre suspect aux autres Missionnaires, qui le croyaient uni de sentiment avec eux ? Ces Pères ne se contentèrent point de le noircir à Pékin, ils le décrièrent tant qu'ils purent dans les Provinces, dans la seule vue d'éloigner les Chrétiens du Visiteur-Apostolique, en se vengeant de lui sur son interprète et de le mettre dans l'impossibilité de faire les fonctions de sa charge. Expédient admirable pour ne pas laisser voir le jour à beaucoup de choses qui répandaient une fort mauvaise odeur à la Chine, où on était étrangement scandalisé des désordres de certains Missionnaires, qui joignent à un orgueil démesuré, l'exemple d'une conduite qui étonne même les infidèles. Mais comme il ne leur fut pas possible d'empêcher que quelques-uns de ces scandales ne vinsent à la connaissance du Visiteur, d'une manière qui l'obligea à y apporter le remède que les coupables ne voulaient pas, parce qu'ils aimaient leurs crimes, ces mauvais Religieux au lieu de bénir Dieu qui leur envoyait le moyen de réparer leurs fautes, firent tomber sur ce bon Missionnaire l'iniquité et la malignité de leur soupçon, et ils l'étendirent à d'autres, qui n'étaient pas moins innocents que lui. Ces Pères ont poussé leur vengeance jusqu'à tendre des pièges à ce zélé Missionnaire par rapport au sacrement de Pénitence. En ayant été averti, il se retira prudemment du confessionnal et refusa de continuer d'entendre les confessions, quoiqu'il ne confessât qu'un petit nombre de néophytes.»

Le Légat revient encore sur le même fait dans un autre endroit de cette relation à la Propagande. [261]

«LXXXVIII. Un autre artifice des Jésuites contre Monseigneur le Légat a été de soulever contre lui les Chrétiens, non seulement ceux qui étaient à Pékin ; mais encore ceux qui étaient dans les Missions de province, qui se trouvaient sur le passage de Son Excellence. Il eut la douleur de voir d'un côté dans les Chrétiens des Jésuites, des dispositions entièrement opposées à l'obéissance et au respect, à la docilité et à l'esprit de dévotion qui devait les animer ; comme au contraire il se sentit comblé de joie, de voir dans les autres des sentiments de piété si tendres, une soumission si parfaite, un respect pour le Saint-Siège si marqué, et une reconnaissance envers le Souverain Pontife si sincère, qu'ils ne pouvaient se lasser d'entendre parler de sa charité pour eux, et qu'ils admiraient comment, de si loin, il avait eu la bonté de pourvoir à leurs besoins. Cette différence venait des différentes instructions, les uns tirant les leurs de l'Évangile, les autres, d'un intérêt

humain, source de tous les désordres. Les uns avaient à leur tête des Ministres fidèles qui ne cherchaient que Dieu, les autres avaient le malheur d'être séduits par des mercenaires qui se recherchaient eux-mêmes. Enfin ce qui rendait les derniers si indociles, étaient les lettres que les Jésuites écrivaient de Pékin, et où ces Pères faisaient le détail des Décrets qu'ils avaient extorqués de l'Empereur sur la matière des cérémonies, des mauvais traitements qu'ils avaient attirés à Monseigneur de Conon et aux autres Ministres de l'Évangile, lettres que les Catéchistes livrés à ces Religieux avaient grand soin de faire valoir parmi les Chrétiens, à qui on ne cessait de faire entendre les vieilles chansons que Monseigneur le Patriarche était venu à la Chine pour abolir le quatrième commandement de Dieu, et cela dans un temps où Son Excellence n'avait encore touché à rien.

«Je passe les recours tumultueux des Chrétiens de Pékin. Remarquez néanmoins que ces assemblées où il paraissait tant de passion, commencèrent le 15 de mars, deux jours après que Monseigneur eut entamé l'affaire des contrats usuraires des [262] Jésuites. Cet objet si honteux pour des Missionnaires, aussi bien que la manifestation des parjures que ces Pères avaient arrachés des néophytes, fut la cause des accusations violentes dont les Chrétiens inspirés par leurs guides, chargèrent M. Appiani avec tant d'acharnement, que quoique apaisés plusieurs fois par des raisons qui les convainquaient de la vérité, jusqu'à les couvrir de confusion de s'être laissé tromper, ils revenaient plus furieux après avoir parlé à leurs directeurs. Ces deux découvertes portèrent encore les Jésuites à défendre aux Chrétiens de paraître devant Monseigneur, dans la crainte que quelques-uns ne lui donnassent connaissance de bien d'autres misères que ces Pères avaient intérêt de cacher.

«Je ne dois pas oublier le fait de *Lu Jean*, l'un des deux Catéchistes des Jésuites français, pour l'exposer tel qu'il est, avec les couleurs de la vérité, que le Père Antoine Thomas dans son apologie des cent mensonges, a altéré à son ordinaire avec une infidélité qui le défigure jusqu'à le rendre méconnaissable, en l'appelant un violemment du secret de la confession. Ce *Lu Jean* averti par l'autre Catéchiste son compagnon, de la tante qu'il avait commise en souscrivant le faux serment qui fut envoyé à Rome, se confessa de son péché et fut obligé pour le réparer, de donner la rétractation de son serment à Monseigneur, afin qu'il eût la bonté de l'envoyer à Rome pour la décharge de sa conscience, et pour remédier au préjudice que la vérité attrait pu souffrir dans un point de si grande importance. Le pénitent se soumit au jugement de son confesseur, et peu de temps après il porta sa rétractation à Monseigneur le Patriarche écrite en ces termes : [263]

*Rétractation des jugements faits par les Chrétiens de Pékin, présentée le 19 avril 1706, par Lu Jean Cingin, Catéchiste des Jésuites français de Pékin.*

«Je *Lu Jean* déclare et atteste ce qui suit. Le chef des Chrétiens m'ayant dit qu'il y avait sur le tapis des affaires qui regardaient la loi chrétienne, pour lesquelles un chacun devait écrire son nom et son chiffre, et que les jurements que l'on faisait alors, étaient un devoir, dont on ne pouvait pas se dispenser sans commettre un grand péché ; moi qui n'étais alors Chrétien que depuis peu de temps, voyant que les anciens et les premiers Chrétiens nous disaient d'en agir ainsi, et qu'il n'y avait point de Chrétien qui pût refuser de faire une chose si juste je n'ai pas examiné les articles qui étaient contenus dans l'écrit qu'il fallait signer. Il est vrai que j'ai écrit au bas mon nom et mon chiffre sans avoir eu dessein de jurer. Maintenant que je sais ce qui était dans l'écrit, comment oserais-je assurer que les sacrifices qu'on offre à la Chine à Confucius et aux ancêtres sont exempts de superstition, soit que ce soient des Chrétiens qui les offrent, soit que ce soient des païens ? Moi me fiant avec trop de simplicité aux discours des autres Chrétiens, j'avoue avoir écrit mon nom et mon chiffre mal à propos : j'avoue la faute que j'ai faite en cela, et je me reconnais coupable devant Dieu et devant les hommes, etc...

«Plusieurs autres Chrétiens, à l'exemple du Catéchiste, donnèrent leur rétractation par écrit ou de vive voix. Tous auraient fait de même, tant ils étaient convaincus de l'indignité

de cet acte, si les Jésuites ne les en avaient empêchés, en leur défendant d'aller chez Monseigneur le Patriarche, et de parler à M. Appiani.

«LXXXIX. Parmi les Chinois tourmentés d'un très juste remords, un homme de la famille de Gin, ou touche de repentir, ou feignant de l'être, consulta le Père Frossolone sur la manière [264] de faire sa rétractation. Ce Père lui montra bonnement pour modèle l'acte dont nous venons de donner copie. Il y a apparence que cet homme était envoyé par les Jésuites pour découvrir ceux qui avaient eu part aux rétractations contenues dans la lettre interceptée de Monseigneur le Légat du 28 avril 1706, à M. le Secrétaire d'état, car ce Chinois ne parut plus ; mais soit frère *Lagin*, très attaché au Père Thomas et son confident, après avoir conféré avec le Père Gerbillon s'adressa aux deux Catéchistes, et reprocha à l'un d'avoir donné un écrit désavantageux à la réputation des Pères et des Chrétiens, et à l'autre de le lui avoir conseillé : il l'intimida par ses menaces, mais sans le faire changer de sentiment restant convaincu et de l'incompatibilité des Rites avec la religion, et de l'indignité des jurements envoyés en Europe. M. Appiani parle de ces menaces dans ses remarques sur le mémorial du Père Kilian Stumpf du 15 mai 1706 pour prouver combien on était attentif à traverser Monseigneur le Légat dans ses fonctions, et à faire naître des obstacles que les forces de l'homme, sans le secours de Dieu, n'auraient jamais pu surmonter.

«Mais l'histoire de ce Chinois ne finit pas ici, parce que ce pauvre Catéchiste, se repentant de sa pénitence, demanda à M. Appiani, qu'on lui rendit sa rétractation. M. Appiani lui ayant dit qu'il avait mis cet acte entre les mains de Monseigneur, il en fut quitte pour quelques injures, que le Chinois, irrité, lui lança en se retirant. On ne saurait croire jusqu'où les valets et les Chrétiens des Pères poussent l'insolence, quand ils sont assurés de faire ce qui plaît aux Jésuites. C'est ce qui donna la hardiesse à l'impudent Catéchiste de dire ce que le Père Thomas a dit après lui, qu'on avait révélé sa confession. On lui répondit sur-le-champ que son péché était public, et sa rétractation avait été donnée pour être publiée ; que sa réputation serait à couvert, tant qu'il persisterait dans la démarche qu'il venait de faire ; qu'il ne s'était déshonoré, que lorsqu'il avait légèrement et fausement par complaisance pour [265] celui qui lui avait tendu le piège d'un parjure si criminel. Qu'il pouvait au reste s'adresser à Monseigneur avec un mémoire écrit en chinois. Ce fut le parti que prit le Catéchiste. Mais comme Monseigneur ne voulait plus se servir de M. Appiani pour ces sortes d'affaires et que le Père de Frossolone n'était plus à Pékin, le Catéchiste fut envoyé avec son mémoire à M. Gueti, afin de lui servir d'interprète. M. Gueti s'étant fait expliquer le détail de l'affaire par le Catéchiste même qui y était intéressé, répondit qu'il ne voulait pas se mêler d'en parler à Monseigneur, et qu'il n'était pas en état de lui rendre ce service. Le Catéchiste alla droit à Monseigneur le Patriarche avec son mémoire, le suppliant de le recevoir, sans savoir ce qu'il contenait ; ce qui est à la Chine fort dangereux, contraire aux usages du pays, et sujet à de grandes suites. Monseigneur le Patriarche refusa de le recevoir, et lui fit dire que cela ne se pouvait pas. Le Chinois revint plusieurs fois à la charge, persévéra à vouloir engager Monseigneur de recevoir son mémoire. Il entra hardiment dans sa chambre, sans en demander la permission : Monseigneur le Légat l'exhortait de chercher quelqu'un qui lui expliquât sa requête, mais inutilement ; enfin, après être entré plus de six fois chez Monseigneur sans permission, prenant son temps quand il n'y avait personne à la porte de sa chambre, et que les portiers quoique avertis étaient négligents à leurs devoirs, il laissa par deux fois son mémoire, une fois sur la table, et l'autre à terre, après quoi il avait pris la fuite ; mais le mémoire lui ayant toujours été rendu, ses importunités, qui étaient dirigées par les Jésuites, devinrent inutiles.

«LXXXX. Une si grande témérité exécutée publiquement de la part d'un valet actuellement aux des Jésuites, endurée par Monseigneur sans dire mot, connue de ces Pères sans en donner la moindre satisfaction, prouve autant la patience invincible de Monseigneur le Légat, qu'elle démontré le mépris affecté, de ces fiers Religieux. il y en aurait trop à dire sur un article de cette espèce.

[266] «Cependant Monseigneur n'a jamais oublié de faire à ces Pères l'honnêteté de leur envoyer chaque jour un plat de sa table pendant tout le temps de son séjour à Pékin ; il les a toujours traités avec bonté, avec politesse, avec honnêteté, sans avoir laissé sortir de sa bouche la moindre parole de reproche pour tant de faveurs dont il a comblé des Religieux, qui sont dans la pratique constante de les oublier toutes à l'occasion du premier déplaisir juste ou injuste, qui leur vient de la part de leurs plus grands bienfaiteurs.

«C'est pourquoi je dis hardiment sans crainte de me tromper que les Jésuites sont incorrigibles, incapables de recevoir des Visites Apostoliques, et qu'il n'y a point d'homme d'honneur et de conscience sur la terre qui puisse, après les avoir connus, se charger d'avoir affaire à eux. Je dis même que si le Pape en personne voulait entreprendre de les corriger ou de les réformer, il ne pourrait éviter d'être déclaré leur ennemi, comme ils ont déclaré le Saint Pontife Innocent XI et le Pape régnant, ainsi qu'il paraît par les actes passés en Tartarie, où l'on parle de Sa Sainteté comme d'un ennemi de la Compagnie parce qu'Elle n'a pu se dispenser de condamner leurs impostures.

«Je demande maintenant au Père Thomas, si le fait dont on vient de parler est assez glorieux pour les Pères de Pékin, pour mériter d'être tiré de l'oubli où il avait été enseveli parmi tant d'autres, qui ne sont pas moins indignes, et qu'on ne finirait jamais de raconter ? Pouvait-il honnêtement appeler révélation du secret de la confession, la manifestation d'un acte juridique nécessaire pour mettre à couvert la vérité, et la cause de la Religion contre les faux serments qu'il a lui-même envoyés à Rome dans le temps qu'il était Vice-Provincial ? Fut-il le seul, qui se portât à redouter le Catéchiste Lu *Jean*, comme il le suppose dans son apologie ? A-t-il été prévenu par caresses ou autrement à faire la déclaration qu'il a donnée ? Aurait-il été assez fou pour faire cette démarche sans raison, sans motif, et [267] sans y être pressé, au dedans, rie l'ayant pas été au dehors ? N'y a-t-il que des Chinois qui donnent dans ces filets, et qui pour la décharge de leur conscience aient recours à des rétractations, après avoir donné de fausses attestations ? Est-ce que le scrupule du confesseur était vain ? Faisait-il mal d'obliger à se rétracter celui qui se confessait d'avoir par sa souscription été complice de l'illusion faite au Saint-Siège dans une matière de religion par des parjures extorqués d'une manière si scandaleuse ? N'y a-t-il que M. Appiani et le Père Frossolone, qui l'aient cru nécessaire, quoique jusqu'à présent il n'y ait eu que ces deux Missionnaires qui aient senti le poids de la vengeance des Jésuites, l'un par sa prison, l'autre par son exil ?»

## § XVI. Tentatives pour attaquer la juridiction du Légat

Reprenons la relation de l'abbé Sala : «Monseigneur, dit-il, dès le commencement de son séjour en Chine, avait ordonné aux Évêques et aux Vicaires-Apostoliques de faire la visite de leurs Provinces. L'évêque de Pékin ayant reçu cet ordre à Linzing-Tcheou, écrivit aussitôt au Père Grimaldi, Visiteur des Jésuites, à Pékin, pour que les Jésuites se soumissent à sa juridiction en vertu du Décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande, de 1688, adressé à Monseigneur Alvar Benevente, évêque d'Ascalon et Vicaire-Apostolique du Kiang-Si. L'évêque de Pékin n'avait encore reçu aucune réponse du Père Grimaldi le 5 novembre 1705, et il renouvela son instance se plaignant de n'avoir pas reçu de réponse. Le Père Grimaldi écrivit enfin, le 26 décembre 1705, qu'il n'avait pas manqué de répondre, mais que ce n'était pas sa faute si le courrier ne lui avait pas remis sa réponse, qu'il l'avait prié dans sa lettre de vouloir bien attendre l'arrivée de Monseigneur le Patriarche à Pékin ; depuis, ajoutait-il, Monseigneur est arrivé, mais il se trouve dans un si fâcheux état de santé qu'il ne peut s'occuper [268] ni de la juridiction ni des matières controversées. Plus tard, Monseigneur de Pékin étant venu dans cette ville, Monseigneur le Patriarche lui ordonna de faire la visite dans la maison des Jésuites portugais. Monseigneur della Chiesa (c'est le nom de l'évêque de Pékin) se rendit chez les Pères. Ceux-ci avaient prévu le coup et avaient fermé la porte, ils présentèrent à l'Évêque un acte



de protestation *de nullitate actus*. Monseigneur de Pékin voyant qu'il ne pouvait faire sa visite, s'en retourna à la maison et dit au Patriarche ce qui était arrivé. Celui-ci, le 26 avril, ordonna au Père Barros de lui apporter dans le terme de huit jours les prétendus privilèges par lesquels ils voulaient se soustraire à sa juridiction. Mais on ne présenta pas ces privilèges. C'est pourquoi le 29 septembre suivant étant à Tien-Tsin-Hoey, du diocèse de Pékin, il fit un Décret déclarant qu'il regardait ces privilèges comme supposés et non avenus, et par conséquent la protestation des Jésuites comme de nulle valeur tandis qu'il constait du droit que l'évêque de Pékin avait de les visiter ; et comme le Père Barros avait témérairement empêché cette visite, il le priva du titre de Missionnaire et de tout privilège accordé par le Saint-Siège et les Souverains Pontifes tant aux Missionnaires Apostoliques qu'aux Religieux de la Compagnie de Jésus.

«On ne saurait croire, ajoute l'abbé. Sala, quelle patience Monseigneur le Patriarche pratiquait à l'égard des Jésuites ; ou le voit dans ce que nous avons déjà raconté et dans ce qu'il faisait journellement pour les amener par la douceur. Voyant que cette voie ne lui réussissait point, il voulut essayer de les faire rentrer en eux-mêmes par des voies de rigueur et commença le 18 mai par la condamnation que nous avons vue des contrats usuraires ; il porta plus tard la sentence contre le Père Barros pour son opposition à la visite.» Au sujet de cet événement nous trouvons encore dans les Mémoires du Cardinal les réflexions suivantes <sup>24</sup> : [269]

«Les Jésuites avaient eu la précaution d'engager l'Empereur à défendre à Monseigneur le Légat de les visiter ; mais ils n'avaient pas pris celle de faire donner la même défense à l'évêque de Pékin, de la part duquel ils ne s'attendaient à rien moins, qu'à une visite. Rien néanmoins n'était plus conforme aux canons, et n'avait été plus fortement ordonné par le Saint-Siège dans ses décrets, pour le bon gouvernement des Missions. Comme l'évêque de Pékin était présent en cette ville, lorsque Monseigneur le Légat lui ordonna de visiter son diocèse, il se résolut de commencer par la Capitale, et de se transporter à l'Église principale des Jésuites, qui lui avait été assignée par le Saint-Siège, pour lui servir de Cathédrale. Mais le Prélat trouva les portes fermées, et les Jésuites en posture d'en venir aux mains, en cas que l'évêque eût voulu passer outre. On en entendit un d'entre eux crier tout haut : *De quel droit, de quel droit ?* Monseigneur de Pékin qui riait voulait pas continuer la scène scandaleuse que les Jésuites avaient commencée, se contenta de demander à leur parler dans leur salle, où n'ayant, rien pu gagner sur des esprits ennemis du joug et de la dépendance, il se retira sans rien faire, et même sans dire une seule parole par laquelle il leur fit connaître qu'il leur intenterait procès. Pendant qu'il sortait, les Jésuites ajoutant injure à injure, voulurent lui mettre entre les mains une protestation mais le Prélat l'ayant refusée, le Père Frossolone, poussé par une légitime curiosité de savoir les motifs qui portaient les Jésuites à une démarche si peu chrétienne, la reçut, et en fit l'usage qui convenait. Monseigneur le Légat néanmoins crut, qu'une procédure en forme était nécessaire, et fit ajourner le Père Barros, établi par ses confrères Procureur, pour défendre la cause de sa Compagnie. On sommait les Jésuites de déclarer les raisons qui les engageaient à refuser la Visite de l'Ordinaire. Mais le Procureur se conduisit en Jésuite, et par des délais affectés, par des prétextes visiblement inventés, et par des artifices sans nombre, où le mensonge ne fut pas épargné, [270] il vint à bout d'éviter le Jugement du Visiteur-Apostolique. La suite de cette affaire est marquée assez en détail dans],,t sentence que Son Excellence rendit peu de temps après son départ de Pékin, conçue en ces termes :

«CHARLES-THOMAS, etc... Il est constant par les Actes de la sainte Visite, que le Révérendissime Évêque de Pékin, après les avertissements juridiques, s'est transporté le 22 avril 1706, à l'Église Cathédrale, appelée *Sitan*, pour la visiter. C'est dans cette Église on Oratoire qu'on exerce publiquement les fonctions sacrées, et où l'on administre aux fidèles les Sacraments. Mais non seulement il a trouvé la porte de, ladite Église fermée, il a encore eu l'affront, qu'après qu'on lui eût refusé l'entrée de ladite Église, le Pasteur a été par force

---

<sup>24</sup> *Memorie Storiche, etc...*, tom. 2, p, 56. *Anecdotes, etc...*, tom. 2, p. 29.

empêché d'entrer dans son bercail. En sorte que ce que l'autorité impériale ne nous a pas permis de faire, à nous qui sommes envoyés de si loin, et avec de si grandes dépenses, par notre Saint-Père le Pape Clément XI, les Jésuites, de leur autorité privée, ont attenté de le faire, en fermant la porte de l'Église au plus doux des Pasteurs. Le Père Barros était celui qui, à la place du Visiteur des Jésuites, s'opposait le plus fortement à la visite de la Cathédrale ; et ce qui aggrave considérablement ce forfait, c'est que le Prélat, s'en retournant dans sa maison avec un esprit de paix, que sa prudence lui suggérait, reçut de la part de ces Pères, un nouvel affront par une protestation qu'on eut la hardiesse de lui présenter. Comme ledit Seigneur Évêque a porté ses plaintes par devant nous, de l'attentat de ces Pères contre sa juridiction, le Père Barros ayant été, interrogé le 26 dudit mois et an, et étant interpellé de produire ses moyens de défense, alléguait verbalement, pour sa justification, certains privilèges d'exemption, dont il ne produisit point les preuves. En sorte qu'après que nous l'eûmes renvoyé, avec ordre à lui, donné par écrit, de revenir dans huit jours, nous le fîmes de plus avertir par le Père Kilian Stumpf, de se rendre à son devoir, et de produire [271] les preuves de ses prétendus privilèges ; mais après, avoir méprisé les avertissements particuliers et juridiques, il ne parut plus devant nous, et ne fit aucune exhibition des prétendus privilèges, que nous déclarons être nuls, ne point exister, et comme devant être regardés comme tels dans le cas présent ; et par notre sentence, nous disons, nous jugeons, et nous prononçons, que la susdite protestation est nulle et de nul effet, et que le droit du Révérendissime Évêque doit passer pour incontestable, ayant le pouvoir de visiter ladite Église *Sitan* des Jésuites de Pékin, et d'y exercer les autres actes de juridiction, suivant les Règlements du concile de Trente, et des Décrets Apostoliques pour les Missions. Enfin, pour punir ledit Barros de sa désobéissance à son Évêque, et de sa contumace à l'égard de notre Cour, nous le privons dès à présent, et pour toujours, du titre de Missionnaire Apostolique, et de tout privilège accordé par les Souverains Pontifes aux Missionnaires et aux Religieux de la Compagnie de Jésus, et nous l'en déclarons incapable à perpétuité. Nous ordonnons que notre présent Décret soit observé de tous à qui il appartiendra. Fait à *Cienhoei* du diocèse de Pékin, le 9 de septembre 1706.

CHARLES-THOMAS.

### § XVII. Trames à la Cour contre le Légat.

Les Jésuites voyant le Légat si déterminé à agir énergiquement, cherchèrent à le perdre dans l'esprit de l'Empereur, en le faisant passer pour un homme violent et passionné qui ne cherchait qu'à leur nuire. Écoutons ce que raconte Monseigneur de Tournon lui-même, après avoir parlé des tentatives faites contre M. Appiani ; nous citons toujours la lettre au cardinal Paolucci du 27 décembre 1707.

«Il faut remarquer, dit-il, qu'avant de provoquer ces tentatives, [272] les Jésuites avaient été trouver l'Évêque de Pékin pour lui demander de faire une protestation contre moi, si l'on changeait quelque chose concernant les usages des Chrétiens. Monseigneur leur demanda cette protestation par écrit avec permission de me la montrer, mais ils la lui refusèrent et préférèrent prendre le parti des accusations. Dans une autre conjoncture et par des moyens semblables, ils dépeignirent d'une manière très calomnieuse ce prétendu transport de colère, qui avait en lieu au moment où j'avais le plus besoin de calme et où je pratiquais la patience au plus haut degré. Car le 20 août 1706, à cause de ma faiblesse ne pouvant plus me tenir que sur un fauteuil, j'avais eu une conférence de plusieurs heures avec le Mandarin Tchao sans vouloir profiter de la permission qu'il me donnait de m'asseoir, comme je l'avais fait d'autres fois, sur un siège plus commode et à la française. Dans un temps si ténébreux et où l'on faisait flèche de tout bois je craignais que ce Mandarin ne m'en fit un crime ; j'avais donc pris le parti de m'asseoir à terre sur un coussin à la façon Tartare, appuyé contre le mur et entre deux chaises. C'est dans cette posture qui n'exigeait pas de commotion extérieure que j'avais pu traduire en latin l'ordre

très injurieux que l'on m'expédiait de Tartarie, pour me punir de ce que huit jours auparavant j'avais refusé de souscrire à une pièce datée du 2 août comme contraire à l'autorité Apostolique ; (j'en parlerai en son lieu). Eh bien ! qui croirait qu'une action si innocente, si indifférente fût tournée en mauvaise part et exploitée par la haine outrée de ceux qui avaient provoqué cet ordre !

«5. Ces accusations tumultueuses avaient été prévues à Rome avant qu'elles n'arrivassent en Chine. Quelqu'un qui avait grande expérience des ruses dont on se servait dans ces Missions, m'en avait prévenu. On y savait que tout y serait mis en œuvre dès qu'on voudrait réformer les pratiques soutenues par les Jésuites. Ces accusations étaient ourdies surtout par les Pères Thomas Pereyra et Philippe Grimaldi, par le moyen de leur [273] catéchiste de prédilection, Laurent. Elles avaient pour but de me faire perdre les bonnes grâces de l'Empereur qui détestait tout ce qui sentait tant soit peu le tumulte, et de l'introduire lui-même dans la connaissance de ces controverses. Grâce encore au bon sens du Père Paul Suarez, ces accusations ne furent pas portées devant les tribunaux païens comme on en avait formé le projet. C'est pourquoi ce Père mérita d'être traité d'homme sans cœur par le Père Pereyra en présence de M. Appiani. Quand je parlai de ce fait au Père Monteyro, Vice-Provincial à Nankin, il me répondit que ce Père Pereyra était trop grand, c'est-à-dire trop téméraire, qu'il abusait de la faveur et qu'il entreprenait souvent des choses qui surpassaient l'imagination des autres ; mais qu'il se fiait sur l'étroite amitié qu'il avait avec le Père Ozorio, de Macao, le Père Amaral de Goa, et avec le confesseur du Roi à Lisbonne, que par cet appui il tenait en bride tous les autres Portugais bien que supérieurs à lui en dignité.

«6. L'Empereur prévenu en ma faveur par les réponses qu'on lui avait portées de ma part au commencement, résistait encore à l'entraînement des sollicitations. Mes lettres lui avaient procuré une satisfaction extraordinaire, il hésitait à croire ce qu'on lui rapportait contre moi, et même deux fois il se prit à soupçonner que ma longue maladie ne provînt d'un empoisonnement. Il envoya m'en prévenir et voulut entendre là-dessus l'avis de ses premiers médecins. Les Jésuites en furent grandement piqués. Cependant loin de soupçonner moi-même un pareil attentat, je fis tout ce que je pus pour ôter ce soupçon à l'Empereur, car je tenais à ce qu'il ne crût pas les Européens capables d'une action si noire. Mais c'en était assez pour montrer que l'Empereur connaissait leur mauvaise volonté à mon égard. Enfin le Père Pereyra vint à bout de gagner le fils aîné de Sa Majesté. Celui-ci avait ses entrées franches chez son père par le moyen du Mandarin Tchao-Tchang, son intime ami et favori de l'Empereur. Le premier soin du jeune Prince fut [274] de faire dédire le Ministre Ouang qui avait plusieurs fois porté mes réponses à l'Empereur. A force de persécutions et même de bastonnades il l'amena à lui faire dire que les lettres qu'il avait apportées cinq mois auparavant n'étaient pas de moi, mais une pure invention de sa part ; qu'il les avait fabriquées lui-même pour l'égayer. C'est par là que l'on voulait ôter de l'esprit de l'Empereur la bienveillance qu'il avait pour moi. Après - avoir obtenu cette honorable rétractation, les Jésuites se firent les intercesseurs auprès du Prince pour rétablir le Ministre Ouang dans ses bonnes grâces.

«7. En présence de ces vexations quine cessaient pas à Pékin, le me serais volontiers éloigné de la Cour, malgré ma maladie et malgré le froid des mois de mars et d'avril, pour vaincre le démon en lui cédant la place dans un endroit où il était en pleine possession. Mais dès le commencement de mon séjour l'Empereur lui-même m'avait engagé à profiter du bienfait des eaux qui sont à peu de distance de Pékin. Aussitôt que le médecin et la saison me le permirent, je m'y rendis, ce fut le 19 mai. Deux jours avant de partir je terminai la question des contrats (usuraires) dont j'ai rendu compte à part à Votre Excellence. Cet acte de mon devoir excita tellement l'esprit de vengeance dans le Père Pereyra qu'il recourut immédiatement à l'Empereur. Le lendemain le Père Gerbillon me demanda ce qu'il devait répondre si l'Empereur l'interrogeait oui le faisait interroger sur ce point : «Ceci, lui répondis-je, est un secret entre nous ; et l'Empereur ne peut en rien savoir que par vous ; du reste, s'il vous interroge, dites la vérité.» Quelque temps après le

même Père rapporta a l'évêque de Pékin et à M. Appiani que l'Empereur s'était déclaré pour le Père Pereyra en ces termes : «Le Patron n'entend pas que l'on maltraite un petit chien favori, fût-il même vieux <sup>25</sup>, qui l'a diverti dans sa jeunesse.» Paroles qu'on ne pouvait entendre que du Décret [275] qui condamnait les contrats usuraires. Il faut encore remarquer que le 28 avril 1706 J'avais expédié par voie de Russie une lettre adressée à Votre Excellence et une autre pour l'abbé Fattinelli ; on les avait remises à un moine Russe, schismatique, qui revenait avec la caravane. Mais les Jésuites les avaient interceptées par le moyen d'un de leurs espions, Thadée, domestique chinois qu'ils avaient habilement introduit à mon service <sup>26</sup>. La teneur de ces lettres dont je vous envoie un duplicata, ne servit qu'à les aigrir davantage et à les porter à se prémunir contre les informations que j'envoyais en Europe, par les moyens dont je vous parlerai plus tard. Ces lettres enflammèrent aussi leur bile contre M. Appiani et contre le Père Frossolone de qui ils pensaient que j'avais pu avoir ces renseignements.»

### § XVIII. Mémoire présenté au Légat contre M. Appiani.

Non seulement on cherchait à perdre M. Appiani et à le discréditer comme interprète auprès de l'Empereur, mais on avait cherché à le faire éloigner par le Légat. Le 14 mai 1706, avant que le Légat ne partît pour les eaux de Tan-Chiang, le Père Kilian Stumpf, procureur des Jésuites, était venu lui présenter un mémoire rempli de plaintes contre Monseigneur lui-même [276] et de menaces contre M. Appiani. «L'insolence de cette pièce, dit l'abbé Sala dans sa relation, détermina Monseigneur à condamner le contrat du Père Pereyra. Il commence par un préambule dans lequel il rappelle au Légat ce qu'il avait déjà dit dans son mémoire du 29 janvier. Puis il en vient aux réclames et se plaint que bien qu'il y eût cent jours d'écoulés, on n'avait encore rien fait au sujet de la déclaration impériale en langue tartare qu'il lui avait remise ; en second lieu que jusqu'alors le Légat ne s'est encore fait apporter aucun document des Archives, et qu'on n'avait pas la moindre nouvelle de l'arrivée de Monseigneur Maigrot. En conséquence, il le pria de ne pas différer cette affaire qu'il pouvait facilement terminer à Pékin, et que c'était tout ce qu'attendaient les Missionnaires de divers ordres et l'Église de Chine, à peine naissante, qui languissait dans la douleur, d'autant plus que c'était à Pékin qu'il pouvait avoir les meilleurs renseignements ; il se plaint de ce que le Légat ne prend des informations que par M. Appiani qu'il accuse d'être leur ennemi, d'avoir causé des troubles dans le Su-Tchuen, enfin il termine par des menaces.

«La suite des événements, dit ici l'abbé Sala, a montré avec quelle sagesse M. Appiani s'était conduit en proscrivant les Rites chinois de sa Mission ; mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'on ose l'accuser d'avoir excité des troubles par là. Il s'était établi dans le Su-Tchuen où il était seul avec M. Mullener et deux prêtres des Missions étrangères ; ils travaillaient dans cette province reculée, y plantant la foi dans toute sa pureté, et s'ils n'ont pas fait une multitude de Chrétiens, ils en ont fait au moins quelques-uns de bons, entièrement éloignés des superstitions. Mais maintenant je ne m'étonne plus que le Père

---

<sup>25</sup> Allusion à l'âge du Père Pereyra qui était sexagénaire,

<sup>26</sup> Qui aurait jamais crié que les Jésuites avoueraient eux-mêmes, dans un livre imprimé par eux, que les lettres du Légat étaient tombées en leurs mains ? Et pourtant ils l'ont avoué dans les notes de leurs *Actes impériaux* n° XIII, p. 39. Dieu permit cet aveu afin que lorsque le temps en serait venu ils fussent convaincus par leurs propres écrits des iniquités qu'ils avaient commises contre le Légat. Voici ce qu'ils disent à l'endroit cité : *Il est encore vrai que M. Appiani a porté aux Moscovites des lettres scellées du sceau de Monseigneur le Patriarche, adressées au Président Cesarco et en son absence au Président de Pologne, Les Moscovites montrèrent aussitôt ces lettres au Père Thomas qui arriva sur ces entrefaites, ils croyaient que ces lettres étaient de lui, car ils le connaissaient bien.* (Mémoire Storiche, etc, tom. 7, p. 151).



Kilian Stumpf ait dit que M. Appiani avait exclu les Rites du Su-Tchuen, non *sans événement sinistre* ; l'événement sinistre a été que M. Appiani a été mis en prison et chargé de chaînes sur une fausse accusation, ainsi que le bon Père le prédit dans son mémoire et ainsi que nous le verrons en son lieu. [277]

«Monseigneur le Légat, après avoir lu ce mémoire, se contenta d'écrire la réponse suivante au Père Kilian Stumpf : «J'avertis l'orateur, pour la seconde fois, d'écrire avec plus de vérité, de circonspection et moins d'artifice.»

Plus tard, lorsqu'il trouva l'occasion d'envoyer cette pièce à Rome, Monseigneur de Tournon y joignit ses observations et celles de M. Appiani. Voici ces pièces telles qu'elles se trouvent dans les mémoires du cardinal. (*Memorie Storiche*, etc..., tom. 2, p. 59. Anecdotes, etc..., tom. 2, p. 35.»

#### MÉMORIAL DU PÈRE KILIAN STUMPF.

«Les Pères de la Compagnie ont donné à Son Excellence le 29 de janvier 1706 l'original de la déclaration de l'Empereur sur les cérémonies dont on dispute. Cette déclaration a été rendue le 30 novembre 1700, et nous l'avons accompagnée d'un catalogue de quatre-vingt dix autres pièces ; que nous conservons dans nos archives. Nous avons supplié humblement Votre Excellence, qu'Elle eût la bonté de prononcer selon les formes du droit sur leur valeur, afin que la vérité ou la fausseté du fait soit clairement connue. Votre Excellence a répondu à notre requête par trois démarches : 1° Elle a reçu un exemplaire authentique de la déclaration écrite en langue tartare, ajoutant qu'elle aurait soin de la faire traduire par un homme habile, en cette langue. 2° Elle a fait écrire à Mon» sieur Candela, en présence des Pères Stumpf et Régis, Jésuites, la formule d'intimation qui doit être faite à l'Évêque de Conon, à ce qu'il eût à se trouver à Pékin, ou par lui-même, ou par son Procureur, dans l'espace de quatre mois, pour la vérification de cette déclaration. 3° Votre Excellence a en la» bonté de promettre, qu'au cas de l'absence de la partie adverse, Elle examinerait par elle-même les pièces de notre procès.

» Cependant cent jours se sont passés sans qu'aucune de [278] nos pièces aient pu tomber entre les mains de Votre Excellence, et sans que nous ayons la moindre nouvelle de l'arrivée de Monseigneur l'évêque de Conon : ce qui nous oblige de nous présenter de nouveau devant Votre Excellence pour la supplier humblement de ne pas différer davantage ce qui se petit si facilement faire à Pékin. Ce sont les souhaits des Missionnaires de tous les ordres. C'est ce qu'attend l'église de la Chine, jusqu'ici tourmentée des douleurs de l'enfantement, persuadée en même temps qu'il n'est pas possible de trouver» des connaissances plus sûres et en plus grand nombre, que dans la Cour où réside l'Empereur, qui n'est pas moins le Chef des Lettrés, que de l'Empire chinois.

«On voit dans cette Cour les Colao, qui sont les premiers substitués de Sa Majesté ; on y voit révéler le tribunal suprême» des Rites ; on y admire le collège impérial *Hanlinguen*. Là, se rendent des seize Provinces tous les docteurs pour y recevoir les degrés. Là se trouvent les fameuses bibliothèques des livres chinois, tartares et européens. Là vivent les plus anciens Chrétiens, avec onze prêtres de notre Compagnie, qui» ont depuis plus de trente ans donné des preuves à l'Empereur et à la Cotir de leur habileté dans les sciences chinoises.

«On pourrait nous accuser d'avoir passé dans la négligence les cent jours qui se sont écoulés depuis l'ordre de Votre Excellence ; mais le respect que nous lui devons, et à Monseigneur de Conon, dont la présence est nécessaire pour vérifier la validité de nos pièces, nous a inspiré le parti d'attendre avec humilité et avec patience l'effet de sa première réponse, par laquelle Son Excellence nous avait promis de faire tirer de nos archives les monuments de nos preuves pour qu'il fût prononcé, suivant les formes du droit, sur leur valeur, ou non valeur.

«Une autre raison plus importante nous a fait attendre en paix l'effet des promesses de Votre Excellence. Nous nous sommes aperçus que son interprète cherchait à sa fantaisie [279] des informations contre nous et que c'était le seul moyen dont Votre Excellence eût résolu de se servir pour arriver à son but. Nous, de peur de causer le moindre trouble, nous avons cru que le plus sage était de ne rien dire, ni à Votre Excellence, ni aux Chrétiens, ni à son interprète, jusqu'à ce que celui-ci, qui est notre ennemi déclaré, se fût entièrement contenté, et même lassé dans ses recherches. Car si cet homme» prétend que les pièces que nous avons exhibées, ne méritent aucune attention, et qu'on ne doive considérer que les avis qu'il a portés en secret aux oreilles de Votre Excellence, pourquoi ne nous les a-t-il pas communiqués, à nous qui sommes parties intéressées, afin de procéder selon les règles, qui demandent qu'on les examine avec le pour et le contre ? Sans doute qu'il ne prétend pas rendre inutiles les grands efforts de notre Saint Père le Pape, et qu'il ne veut pas donner à l'église de la Chine une juste cause de se plaindre de ce que dans une affaire où il s'agit du salut de ses enfants, tout le rapport qui s'en fait au Saint-Siège, n'est fondé que sur la bonne foi d'un homme qui s'est si souvent rendu suspect à la Cour et aux Néophytes, qui dans le temps qu'on examinait ces matières à Rome, a défendu aux Chrétiens du *Su-Tchuen* les cérémonies permises par Alexandre VII, qui a osé dire à Pékin, pour preuve de sa fermeté dans son sentiment, que jamais il ne s'éloignerait, dans la prédication de l'Évangile, de la méthode avec laquelle il l'avait annoncé jusqu'alors.

Nous savons à la vérité, que Votre Éminence n'a point d'autre interprète que M. Appiani, Missionnaire et Pro-Vicaire ; mais nous savons aussi, que l'équité, demande, qu'Elle ne nous rejette pas tout-à-fait, et que pendant qu'elle se sert de ce Monsieur, que nous pourrions récuser par tant de raisons, elle ait la bonté de souffrir, lorsqu'il s'agira de prononcer un jugement, ou quelque chose de semblable, au sujet des personnes et des pièces qu'on examine, que nous y soyons présents, afin que les actes ne soient pas privés de la

[280] force que les lois leur donnent, quand ils y sont conformes. A Pékin, dans notre résidence du Nord, le 14 mai 1706.

LE P. KILIAN STUMPF,  
PROCURER DE LA COMPAGNIE»

#### REMARQUES DE MONSIEUR DE TOURNON SUR LE MÉMORIAL PRÉCÉDENT.

I. *Cent jours se sont passés.* Puisqu'il n'y a encore que cent jours d'écoulés du nombre des cent vingt qui avaient été marqués, et que personne n'est en défaut ; pourquoi le Jésuite insulte-t-il à son juge avec tant d'audace ? Pourquoi cette inquiétude au sujet de la déclaration de l'Empereur, et de l'arrivée de sa partie, pendant qu'il fait paraître tant de tranquillité, sur les trois difficultés proposées aux Jésuites, et qui sont si dignes de l'attention de ces Pères sur les cultes chinois ? Il est vrai qu'il avait promis de répondre par écrit, il y a environ trois mois ; mais comme son esprit ne lui fournissait point de réponse capable de satisfaire, il ne donna, ni par écrit ni de vive voix, la plus légère apparence de solution, quoique souvent il ait été interpellé de répondre nettement. Or voici quelles étaient les difficultés que Monseigneur le Patriarche avait proposées.

«La première difficulté regardait Confucius, et les sacrifices qui lui sont offerts, suivant le rituel canonique des Chinois, approuvé et confirmé par la famille régnante. Le *Chy*, C'est-à-dire, le sacrifice de Confucius, est dans le second rang des sacrifices qui sont prescrits. Or les *Chy* qui sont dans ce rang, sont dans le sentiment de tous les Chinois, de vrais sacrifices. En effet on ne peut nier que tous les autres sacrifices, qui sont marqués dans la même classe dans le Rituel ne soient regardés, et pratiqués comme tels.

«Seconde difficulté : sans avoir recours aux livres chinois, qui prouvent la proposition que nous allons exprimer, il est [281] certain, que les Chinois païens, au moins parmi le peuple, espèrent et demandent ordinairement et communément des faveurs de leurs ancêtres

défunts, les remercient de celles qu'ils ont reçues, et se plaignent d'eux devant leurs Tablettes quand ils n'ont pas été exaucés. Personne ne peut nier que tout cela n'arrive ordinairement de la sorte, et je n'ai jusqu'ici trouvé personne qui ait osé me le nier. Les Chinois chrétiens dans l'acte de leur serment envoyé à Rome, l'avouent eux-mêmes avec simplicité à l'égard des Chinois infidèles, Donc les Chrétiens doivent s'abstenir d'honorer les Tablettes, pour ne pas donner aux idolâtres un sujet bien fondé de croire qu'ils sont dans la même erreur, et pour ne pas les retenir dans leur aveuglement par un exemple qui serait un vrai scandale.

«La troisième difficulté qui combat également les sacrifices de Confucius et des ancêtres défunts, est exprimée en ces termes : Le sacrifice offert à *Changty*, suivant le livre des Jésuites de Pékin, est un vrai sacrifice, qu'ils osent même comparer au sacrifice ancien des Patriarches. Or il est certain, que le sacrifice que l'on offre à Confucius et aux ancêtres, est entièrement le même, à l'exception de quelques minuties qui ne regardent pas la substance de l'action. Donc, etc... Telles furent les difficultés proposées aux Jésuites en la personne de leur Procureur, qui était si démesurément vif à presser la vérification de l'édit impérial, et si démesurément froid pour dégager la parole qu'il avait donnée de répondre par écrit à ces trois difficultés, qui demeurèrent sans réponse de la part de ces Pères. Je conviens qu'on aura de la peine à croire, que des hommes, qu'on dit dans la requête avoir donné tant de preuves à la Cour de leur habileté dans les sciences chinoises, n'aient pu trouver dans leur esprit, de quoi répondre à des objections si triviales, et si souvent rebattues. Mais il se faut persuader, que les Jésuites dans leurs détours n'ont point d'autre vue, que de se procurer par l'autorité d'un Empereur païen, un avantage qu'ils ne sauraient tirer de la raison, encore moins des principes de la vraie théologie.

[282] «II. *Nous l'avons accompagné du catalogue de quatre-vingt-dix pièces ou monuments.* Il n'y a point d'homme sage et prudent, à qui il puisse venir dans l'esprit, qu'on ait si longtemps conservé des pièces en si grand nombre dans les Archives du collège de Pékin, sans que tant d'auteurs Jésuites qui ont écrit à la Chine sur ces matières, en aient eu la moindre connaissance. Il faut pour cela que leurs Pères Noël et Castner aient été envoyés de la Chine à Rome, les mains vides, et sans être munis d'écrits si importants. Mais ce qu'on aurait de la peine à croire, c'est que ces quatre-vingt-dix monuments, qu'on dit n'avoir pas vu le jour, sont les mêmes, au pied de la lettre, que la Société a produits à Rome par les mains de ses deux députés. Ils y ont en conséquence été examinés et rejetés avec tout le mépris dont ils étaient dignes, à ne suivre que les premiers principes du sens commun. Et ce qui paraît encore plus incroyable, c'est que ces Jésuites qui se plaignent ici par la bouche de leur Procureur, de Monseigneur le Légat comme d'un homme qui refuse la vérification de leurs pièces, ayant été pris au mot le 15 de mai, lorsqu'ils se donnèrent la liberté de lui en parler, ont non seulement refusé de répondre aux difficultés, mais de faire l'exhibition de leurs quatre-vingt-dix instruments, dont Monseigneur le Légat ordonnait la production sur leur instance. C'est néanmoins ce qu'ils ont fait, afin qu'on apprenne par une duplicité si inconcevable, que ces Religieux ne cherchaient autre chose que d'engager Monseigneur le Patriarche dans une dispute avec l'Empereur, au tribunal duquel ils étaient assurés de gagner leur procès.

«III. *Ce qui se peut avec droiture consommer à, Pékin.* Les paroles latines portent : *Quæ rectissime Pekini fieri possunt.* Le Procureur ne prétend pas parler ici de la droiture morale des philosophes, qui n'est autre chose que la probité, même. Il parle sans doute de la droiture des mathématiciens. Celui qui a besoin de la première ne doit point aller chercher parmi ces Européens courtisans de Pékin, où l'on peut dire qu'il n'en [283] verrait jamais la moindre trace. Les Jésuites donc, habiles selon le monde, ont eu recours à la droiture des mathématiciens, pour arriver plus promptement au but qu'ils se proposent, en se débarrassant par le silence, des questions qui les incommodent et en chassant de la Chine par le chemin le plus court, les Missionnaires qui ne s'accordent pas avec eux dans les règles de la droiture morale.

«IV. *L'Empereur est le chef des Lettrés.* Ce bon homme aurait pu ajouter que ces Lettrés, selon le sentiment du Père Ricci même et des Jésuites qui ont écrit depuis peu, sont tous athées et des idolâtres en même temps : que l'Empereur qui est le chef de ces Lettrés, fait lui-même profession d'une doctrine qui, depuis bien des siècles, n'est qu'un pur athéisme mêlé d'idolâtrie, selon le témoignage qu'en rend le Père Lafavre, qui écrit au nom de tous les Jésuites ; que le Père Ricci, qu'on dit, avoir consulté Plus de cinq cents Lettrés, les a tous trouvés athées à Pékin et partout ailleurs, et les a comme tels réfutés ; que le Tribunal des Rites a toujours été regardé comme l'ennemi le plus redoutable et le plus passionné de la Religion chrétienne, ainsi que les Jésuites le répètent eux-mêmes si souvent. Tels sont les témoins que produisent ces Pères pour nous persuader que Jupiter, qu'ils adorent sous le nom de *Changty*, est le Dieu des Chrétiens. Pourquoi le Procureur n'ajoute-t-il pas tout de suite, que de ces onze Jésuites qu'il nous vante tant, pas un seul n'a pu répondre aux difficultés proposées par le Légat, et que pour donner des preuves de leur habileté, ils ont été obligés d'avoir recours à un homme qui était à la Chine depuis six ans, aussi ignorant dans la langue que ses autres confrères. En vérité, si faire des horloges, jouer du violon, composer des calendriers, fournir de confitures la table de l'Empereur, et sortir des palais de drogues, est ce qu'on doit appeler donner à la Cour des preuves d'habileté dans les sciences chinoises, on peut dire que les Jésuites sont les plus habiles gens de l'Empire, puisqu'ils excellent dans tous ces métiers avec une [284] distinction qui ne permet à personne de leur disputer le pas.

«V. *Il n'est pas possible de trouver ailleurs que dans la Cour des connaissances, etc...* Nous avons puisé à la Cour bien des lumières, beaucoup de connaissances, quoique avec des peines qui ne se trouvent pas ailleurs, à cause de l'abus que les Jésuites font de leur crédit. Les connaissances que ces Pères fournissent aujourd'hui de la Cour de Pékin, deviendront un jour l'horreur du monde chrétien. Fallait-il se donner tant de mouvement pour faire venir Monseigneur de Conon, afin d'apprendre à l'univers, ce que les Jésuites sont capables de faire, et d'entreprendre ?

«VI. *Le collège de Hanlinquen.* Il est de notoriété publique, que l'Empereur ne s'est jamais servi des hommes habiles de ce collège pour faire ces édits ; mais uniquement des Tartares qui connaissent peu les Rites chinois et qui s'en embarrassent encore moins.

«VII. *On pourrait nous blâmer de négligence.* On peut et on doit condamner leur malicieuse négligence de n'avoir pas voulu répondre aux questions proposées, aussi bien que leur funeste vigilance à tromper le Légat Apostolique, et à lui dresser de, pièges de toutes parts.

«VIII. *D'attendre avec humilité et patience.* Rare exemple d'humilité et de patience ! Est-ce être humble que d'oser dire par écrit à un Visiteur, à un Légat du Saint-Siège, des paroles si offensantes ? Quel est le plus petit juge de la Cour de Rome, qui ne punit par la prison une témérité si outrée ? Quel est le lecteur qui, au lieu de trouver de l'humilité dans ce libelle, n'y trouve pas plusieurs traits d'une fierté barbare ?

«Nouvelle espèce de patience que d'oser se plaindre de son juge avant le terme expiré, comme s'il n'avait pas été fidèle à tenir sa parole ! Monseigneur de Conon n'est arrivé que trop tôt, il n'est tombé dans leurs pièges, et moi avec lui, que trop tôt, parce que nous avons jugé trop avantageusement de la droiture de gens, que nous devons mieux connaître, Quels [285] hurlements l'Église de la Chine, tourmentée par les douleurs, de l'enfantement, n'aurait-elle pas fait retentir, si Monseigneur de Conon n'était pas arrivé à Pékin dans le temps marqué, comme il était parfaitement libre de n'y pas venir ? N'aurait-elle pas alors crié, qu'il avait rendu inutiles les efforts de notre Saint Père le Pape ? Ne ferait-elle pas courir dans tous les coins de l'Univers le bruit épouvantable, que ce Prélat avait craint le visage, et la justice du Légat Apostolique ? N'aurait-elle pas trouvé le moyen d'avertir l'Empereur de se servir de ses forces pour contraindre cet Évêque de se rendre à Pékin aussi promptement que M. de Mezzafalce ? Tels sont les avortons que l'Église de la Chine produit, quand elle met au jour son fruit, avec le secours de gens faits comme les Jésuites.»



SUITE DES REMARQUES SUR LA SECONDE PARTIE DU MÉMORIAL DU PÈRE KILIAN STUMPF,  
PAR MONSIEUR APPIANI.

«I. *Faisait lui-même des informations.* Monseigneur le Légat n'a pas été dans la nécessité de se donner de grands mouvements, ni d'emprunter l'autorité de personne pour tirer des informations. Les Jésuites se sont assez agités pour empêcher la manifestation de ce qu'ils avaient intérêt de tenir caché pour épargner à Monseigneur le Légat des démarches, qui lui auraient coûté de la peine et beaucoup de temps. Et quelles informations aurait-il pu faire dans une Cour, où ces Pères avaient fermé toutes les avenues ? Par où la vérité aurait-elle pu arriver au tribunal de la sainte Visite ? Pourrait-on même dire un mot qui ne fût aussitôt porté aux oreilles de ces Religieux vigilants, qui se sont si bien rendus les maîtres, et des Chrétiens et des païens, que quand même ces pauvres gens n'auraient rien à espérer de la part de ces Pères, ils auraient tout à craindre de leur mauvaise volonté,, devenue redoutable à Pékin par leur crédit auprès de l'Empereur, par leurs liaisons [286] avec les premiers Mandarins de l'Empire, par leur préséance, continuelle à la Cour, et surtout par un penchant prodigieux à la vengeance, qui rend les Jésuites l'objet de l'exécration publique à la Chine comme en Europe.

«II. *De peur de causer le moindre trouble.* Quoi ! envoyer sans cesse des espions, des émissaires pour observer ceux qui viennent chez Monseigneur le Légat, ce n'est pas causer un trouble, qui n'est pas moins contraire aux lois de la société civile, qu'à la liberté d'un ministre du Saint-Siège ? Ce n'est pas causer le moindre trouble, que de se servir de leurs Catéchistes, vrais esclaves de leurs volontés, pour faire à chaque moment des reproches sanglants à ceux qu'on sait avoir sur les, cultes chinois des sentiments opposés à ceux des Jésuites ? On pourra juger de ce qui en est par les deux événements suivant,. Lu Jean, catéchiste des Jésuites français, était au commencement assidu à venir tous les soirs demander les ordres de Soir Excellence et sa bénédiction. Ayant été un jour par hasard interrogé par Monseigneur le Patriarche sur le culte des Ancêtres, il avoua sans façon, que tous les Gentils et la plupart des Chrétiens donnaient dans des superstitions très grossières. Mais il arriva depuis qu'il cessa de continuer sa louable coutume, et que m'ayant envoyé dire par un autre, qu'il n'osait plus revenir, il me l'a dit encore ouvertement par lui-même, ajoutant que les Jésuites le trouvaient mauvais, et qu'ils l'avaient menacé de le chasser de leur église. Autre événement. Monseigneur le Légat, interrogea un autre Catéchiste des Jésuites français, bachelier dans la classe des Lettrés, appelé *Cinq* Joseph, sur l'institution des Tablettes, et l'usage qu'on en fait à la Chine, il eut bien de la peine à donner son sentiment par écrit ; mais il le donna enfin. Le Père Antoine Thomas, sans perdre de temps, lui envoya le lendemain un de ses Chrétiens, pour le reprendre avec aigreur, et pour le menacer, lui défendant de me voir. parce que, disait-il, j'étais l'ennemi déclaré de leur Société. Il se soumit et ne revint plus, par la crainte d'éprouver l'effet des [287] menaces, qui étaient d'être chassé de l'église. Les Jésuites oseront-ils dire après cela, qu'ils ne causent aucun trouble ? Voudraient-ils prétexter, que n'ayant rien dit par eux-mêmes, on ne doit pas mettre sur leur compte ce que d'autres ont pu dire, et faire en leur nom et de leur part ? N'est-ce pas agir soi-même, que de faire agir les autres, surtout dans la disposition où se trouvent leurs Chrétiens, accoutumés à faire toutes les démarches que les Jésuites leur font faire ?

«III. *Ni à son interprète.* L'interprète de Monseigneur le Légat répond à la conduite des Jésuites par le silence ; et quoiqu'il ait entendu de la bouche de ces Pères des choses graves à demi mot, quoiqu'il ait essuyé grand nombre de grossièretés de la part du Père Kilian, il a su mettre sa main sur sa bouche parce qu'il connaissait que le caractère de ceux avec qui il fallait vivre, était exprimé par ces paroles d'un prophète : *In medio populi polluta labia habentis tu habitas.* Le peuple chinois n'est pas ce peuple désigné par l'esprit de Dieu, mais un autre répandu parmi tous les autres peuples, pour être l'instrument de la colère de Dieu. L'interprète néanmoins s'est plaint une fois avec justice des impolitesses du Procureur à son égard, pour lui faire donner par son Supérieur des avertissements propres

à le rendre plus retenu, et à l'engager de se corriger de tant de paroles et d'actions indignes d'un homme de sa profession.

«IV. *Ni même aux Chrétiens.* On a ici de la peine à croire le bon Père. Par qui les néophytes auraient-ils appris que je suis l'ennemi déclaré de la Société, moi, qui leur parle si rarement, et toujours avec éloge de la Société, si les Jésuites ne les avaient imbus de leurs médisances ? D'où vient cette malhonnêteté des Chrétiens, au commencement si assidus auprès de Monseigneur le Légat, et maintenant si déterminés à ne plus le voir, si les Jésuites ne les en avaient détournés, au moins par des signes que la crainte saisit, et rend si intelligibles ? D'où viennent les murmures de ces pauvres abusés contre [288] Monseigneur de Tournon, et contre le Pape en faveur de leurs Pères, si ces néophytes, témoins de ceux des Jésuites, n'en étaient devenus les dépositaires et les échos ? On pourra juger, par l'exemple suivant, si ces Pères gardent aussi religieusement le silence qu'ils le voudraient faire croire. Un Chinois de la famille de *Gin* promit bonnement de lui-même, et sans en être sollicité, de rétracter, ou d'expliquer le faux serment qu'il avait envoyé à Rome par complaisance pour les Jésuites. Mais ces Pères qui se jouent de tout ce qu'il y a de plus sacré, le détournèrent d'une démarche si nécessaire pour mettre sa conscience en repos et son salut en sûreté. Lu François alla quelque temps après jusqu'à la rétractation, et les Jésuites un mois après l'obligèrent de rétracter sa rétractation, et de me charger du poids de son injustice.

«V *Qui est ouvertement notre ennemi.* Cette proposition est hardie et pleine de témérité. Sur quoi fondent-ils cette inimitié ouverte qu'ils m'attribuent ? Suis-je leur ennemi déclaré, parce que je ne me joins pas à leur cabale contre le Saint-Siège ? ou parce que je n'applaudis pas aveuglément à toutes leurs démarches ? Eh, quel est l'homme à la Chine qui, les connaissant, voulût sérieusement le faire ? Est-ce parce que j'ai refusé de donner mon suffrage à leurs pratiques superstitieuses ? Est-ce parce que je n'ai pas voulu répondre aux propositions captieuses que les Pères Castner et Turcotti m'ont faites à Canton ? Est-ce enfin, parce qu'en toute occasion j'ai exhorté les fidèles à ne se livrer à aucun parti ; mais à se réserver tout entiers à la décision apostolique ? Ces Pères se trompent s'ils croient que la crainte l'emportera sur ma conscience. Mon parti est de n'en prendre aucun, de me tenir au gros de l'arbre, à la décision de l'Église, qui s'expliquera par la bouche du Souverain Pontife. Ils ont beau crier que celui qui n'est pas avec eux, est regardé comme étant contre eux. Il n'appartient qu'à Jésus-Christ de tenir ce langage. Le droit chemin de l'obéissance sera celui qui me fera trouver des règles sûres de conduite. Comme je n'espère rien [289] pour cette vie, le n'y crains non plus aucun revers capable de m'ébranler. Le but de l'auteur de la requête est, ou de m'abattre par des menaces, ou de me rendre inutile par des calomnies. Il peut à l'avenir s'épargner la peine de gagner par la crainte celui qui n'en a point d'autre que de déplaire à Dieu qui, seul, peut perdre et l'âme et le corps par des peines éternelles. Le reste regarde le grand prélat qui m'a choisi pour lui servir d'interprète. Je suis prêt de continuer mes fonctions ou de les abandonner quand il plaira à un Supérieur à qui il est si glorieux d'obéir.

«VI. *Jusqu'à ce qu'il se fût entièrement contenté et même lassé.* Ce Père me connaît mal. Je ne me lasserai jamais d'obéir à mes supérieurs, non plus que de tout remuer pour trouver la perle précieuse de la vérité, qui est elle-même l'objet des travaux du Saint-Siège. Cependant pour répondre à l'intention du Procureur, je nie ce qu'il suppose. Lui et ses confrères ont si bien pris leurs mesures, que quand même j'aurais eu le dessein de faire des informations, il ne m'était pas possible de réussir, les Chrétiens étant tous prévenus contre moi par les artifices des Jésuites. Il est vrai que si ces Pères n'avaient pas employé une si noire manœuvre, j'aurais à me reprocher de ne pas faire assez pour seconder les travaux d'un Patriarche d'Antioche, d'un Visiteur-Apostolique, d'un Légat à *latere*, qui tient la place du Pape dans ces pays éloignés, et qui m'a choisi pour le suivre dans les choses qui regardent l'emploi à lui confié. Mais dans l'impuissance causée par les Jésuites où je me trouve, Dieu est assez bon pour se contenter de ma bonne volonté, et pour ne pas refuser les prières que je lui adresserai pour la pureté de son culte et la conversion des

faux ouvriers qui sèment l'ivraie, et laissent croître les ronces dans cette vigne de Jésus-Christ.

«VII. *Car si cet homme prétend.* Il y a dans le latin *vir ille*. Le Procureur pouvait d'abord me nommer sans crainte de me faire rougir, et ne pas différer inutilement jusqu'à la fin de son mémorial à me désigner par mon nom. Il n'est pas question ici [290] de déclamer, mais de ne pas perdre de vue la vérité, de laquelle le Procureur s'écarte, suivant sa coutume, d'une manière qui surprend. Néanmoins je lui suis obligé du titre qu'il me donne. *Vir* tire son étymologie de *virtus*. Il ne me reste plus, pour remplir l'idée du terme, que de me conduire de telle manière qu'il ne se soit pas trompé en me le donnant. Je n'en dis pas autant de ses calomnies et de la mauvaise foi avec laquelle il exprime les faits qu'il entasse dans son mémorial. Ma seule ambition en ce monde est de signaler mon obéissance au Saint-Siège et à ceux qu'il a établis pour ses ministres. Je ne règle point mes actions par un esprit de parti : Dieu le sait, et Monseigneur le Légat en est convaincu, malgré les déclamations de ceux qui s'efforcent de faire avaler le poison de leur mauvaise volonté. Je ne prétends pas, comme le Procureur me le reproche, qu'on doive légèrement passer sur les preuves dont il voudrait qu'on fit usage ; telles que sont l'autorité de l'Empereur, l'habileté des Colao, la science des docteurs chinois, le témoignage des néophytes, et les quatre-vingt-dix monuments conservés dans les archives du collège de Pékin, parmi lesquelles l'on sera surpris de trouver l'indigne livre du Père Bouvet, sans nom d'auteur, avec le seul titre de l'ouvrage, pour mieux faire illusion à ceux qui ne sont pas instruits de l'histoire d'un libelle si pernicieux. Je désire au contraire que tout soit pesé au poids du sanctuaire, que tous ces moyens soient exactement discutés, parce que plus on les approfondira, plus on reconnaîtra que les Jésuites ne cherchent point la gloire de Dieu, mais celle de leur Société, et qu'ils n'ont qu'une crainte, qui est celle de voir condamner des pratiques qui sont le renversement de la Religion, et la perte des Chrétiens chinois qui les adoptent. Il n'y a rien qu'ils n'aient mis en usage pour éviter le jugement du Saint-Siège. Pour y réussir, ils ont indignement abusé de l'Empereur, des Colao, des docteurs chinois, et des mandarins de la Cour qu'ils ont trompés par des artifices que nous ne développerons pas ici. Mais je dois dire que ces infidèles, sur qui les Jésuites [291] fondent le sort de leur cause, sont les premiers à dire que les Jésuites enseignent en effet tout ce que les autres Missionnaires leur reprochent et qui a été si justement déféré au tribunal de l'Église.

Quant aux Chrétiens chinois, les Jésuites devraient rougir de honte d'avoir produit des témoins de ce caractère, qui ont juré sans examen, et signé sans lecture un acte qui a été envoyé à Rome par des aveugles qui n'ont pas seulement compris de quoi il était question. Il faut ajouter que la plus grande partie de ces abusés n'ont pas même une littérature qui approche de la médiocre. Je dirai de plus que les Jésuites n'ont pas craint de produire, comme Lettrés, des Chrétiens qui ne savaient pas lire, ou qui ne connaissaient qu'un très petit nombre de caractères. Un d'entre eux, *Ouang Alexandre*, le chef des Chrétiens cultivés par les Jésuites français, a donné une preuve éclatante de son ignorance, elle est entre les mains de Monseigneur le Légat. Un autre, *Ouang Paul*, gendre de *Chao Paul*, sollicité de m'expliquer quelques passages des quatre livres, me répondit franchement, qu'il ne le pouvait pas, ne les ayant jamais étudiés, et qu'il ne connaissait qu'un petit nombre de lettres, la pauvreté ne lui ayant pas permis d'en apprendre davantage. Cependant ce Chrétien est l'un des plus considérés dans l'Église du Père Grimaldi, et a l'avantage d'être la main et l'œil du Père Suarez. Mais que dirai-je de *Chao Paul*, qui est un vénérable vieillard, qui a, parmi les Chrétiens, la gloire d'avoir été déposé de son mandarinat pour la Religion ? Cet homme cependant quelque habile qu'on le fasse, n'étend point la sphère de son activité au delà de son métier de peintre. Il est vrai qu'il était le préfet des peintres, et qu'il a perdu sa place pour avoir refusé de peindre des idoles, et d'autres choses que la Religion défend. C'est ce qui me fait déplorer davantage le sort de cet homme, que les Jésuites ont mis à la tête des aveugles, avec lesquels il ne manquera pas de tomber dans la fosse, si Dieu, par sa miséricorde, ne lui ouvre les yeux pour lui découvrir le précipice. Un certain *Tang du Tchékiang*, qui a perdu un œil, doit être [292] mis au rang de ceux dont je viens de parler. Cet homme qui n'a point de degrés

parmi les Lettrés et qui n'est que le copiste d'un notaire de Pékin, m'a fait connaître son ignorance quand il s'est adressé à mon Catéchiste pour lui corriger quelques Gazettes. Cependant cet homme est un des plus avancés dans la confiance et dans la faveur des Jésuites.

«VIII. *Il ne veut pas rendre inutiles.* Non assurément je ne veux pas travailler à rendre inutiles les grands efforts du Saint Père. Les Jésuites se sont chargés de cette entreprise ; on les voit, au grand scandale des Chrétiens et des infidèles, reconnaître bien mal la tendresse que ce grand Pape a pour la Société, dans le mépris indigne que ces Religieux font paraître de la dignité de Visiteur-Apostolique, envoyé avec l'applaudissement du inonde Chrétien, et même des Jésuites. Encore une fois ce n'est point moi qui veux rendre inutiles les efforts du Saint-Siège ; mais ce sont les Jésuites, et en particulier les Jésuites portugais plus que les autres. Il semble que ces Pères après avoir foulé aux pieds leur devoir de Missionnaires, n'aient plus d'autres empresses que de défendre les droits du roi de Portugal, en s'opposant de toutes leurs forces aux desseins les plus avantageux à la religion, et les plus glorieux au Souverain Pontife. Telle était l'ambassade et les présents envoyés au Pape pour établir une correspondance et une liaison entre les deux Cours. Tel était l'établissement d'un Supérieur Général de la Mission, et l'achat d'une maison pour les Missionnaires italiens de la Propagande, accordés par l'Empereur avec, tant de bontés et dissipés par les Jésuites avec tant de malice.

«IX. *Il donnera un juste sujet.* Le Mémorial est ici défectueux, Dieu l'ayant permis pour faire sentir que le Procureur est du nombre de ceux qui voulant être docteurs de la loi, ne savent ni ce dont il s'agit, ni la manière de s'exprimer avec bienséance. On a oublié de dire à la fin de la seconde remarque un fait qui prouve combien les Jésuites aiment la paix. Monseigneur le Patriarche avait formé le dessein d'aller à [293] *Cynan*, capitale de la Province du *Chan-Tong*, où il y a deux églises, l'une gouvernée par les Jésuites, et l'autre par les Franciscains. Le Jésuite Franchi dit au Père Michel Fernandez - Il est nécessaire que nous prévenions les Chrétiens contre M. Appiani interprète de Monseigneur le Légat, et que par là nous ôtions au Prélat tous les moyens de faire quelque chose, quand il le voudrait ; car Monseigneur le Patriarche ne sait pas la langue chinoise.

«Remarquez encore, que par ces paroles fort ordinaires dans la bouche des Jésuites, *Il est notre ennemi déclaré*, ces Pères entendent, ce que le Père Turcotti a si bien expliqué dans une de ses lettres, où il dit bonnement : Qu'il ne coûte rien à ses Pères de donner le nom d'ennemi à quiconque n'approuve pas leurs pratiques, et ne donne pas dans leurs sentiments, parce qu'il arrive de là un grand bien, qui est d'ôter toute créance humaine à ceux qui ne parlent pas comme eux. Belle doctrine, qui démontre la vérité du reproche que la morale pratique leur fait, d'enseigner qu'on peut calomnier les personnes les plus irréprochables quand l'intérêt de la Compagnie le demande, et que son honneur a besoin de cet expédient pour se soutenir. Qui pourrait croire des faits si incroyables, si les Jésuites n'étaient pas eux-mêmes les premiers à les faire connaître par leurs écrits, et à les répandre par leur conduite ?»

« A ces remarques de M. Appiani, dit Monseigneur le Légat, il faut ajouter quelque chose, autant que le peu de temps qui nous reste le permet.

«Le Procureur de la Compagnie suppose pourtant que le Pape ne m'a envoyé à la Chine que pour informer, et non pour faire recevoir la décision. C'est ce qu'ils ont soin de faire croire à l'Empereur, qu'ils trompent en cela, comme en bien d'autres choses, et qu'ils engagent à des démarches contraires à sa gloire, et qu'il éviterait certainement, s'il était informé de la vérité de la décision. Il ne me restait plus de moyen de découvrir mes pensées à Sa Majesté, tant parce que le Prince aîné, [294] avait fermé toutes les avenues par où en peut arriver au trône, que parce que les Jésuites avaient réussi à me priver de mon interprète, en lui ôtant tout crédit par leurs calomnies. «*De peur de causer le moindre trouble.* Les recours des Chrétiens empêchés par des menaces, les mutineries des néophytes, excités par des promesses, les emprisonnements, les exils, les coups, les chaînes ne sont pas des troubles ; mais des productions de la rare modération des Jésuites à la Chine.



«*Cependant nous n'avons pas voulu dire un seul mot. Les Jésuites, peu de temps après, ont parlé fort haut au Visiteur Apostolique, à son interprète, aux Chrétiens, à son écrivain, non pas tant par des paroles qui se dissipent en l'air, que par des faits stables et permanents.*

«*Remarquez l'impudence du Procureur, qui a la mauvaise foi d'attribuer des faussetés à la conduite de M. Appiani, et qui ose le menacer tacitement, en se plaignant qu'il refuse aux Jésuites son attention à leurs pièces. Par là il prétend le détourner de la fonction d'interprète ; car il ne se mêlait que de cela. Le Jésuite joint ensuite la calomnie à la menace, en lui imputant d'avoir défendu publiquement ce que le Pape Alexandre VII avait permis. Imputation fautive, mais pleine de malice, qui avait pour but d'obliger l'empereur à l'envoyer, sous ce prétexte, chargé de chaînes, à la Province du *Su-Tchuen*, où les préfets avaient ordre de l'examiner à fond, ce qui ayant été exécuté, ces infidèles déclarèrent innocent celui qui était accusé si indignement par des Religieux.»*

#### § XIX. Séjour du Légat aux Eaux de Tan-Chiang voisines de Pékin (18 mai - 12 juin.)

«*Monseigneur, raconte l'abbé Sala, se trouvait toujours malade, on lui conseilla d'aller prendre les eaux à un endroit peu éloigné de Pékin. Il accepta le conseil, fit connaître sa détermination à l'Empereur qui donna ordre de lui fournir ce qui [295] était convenable. Le lendemain de la condamnation du contrat usuraire des Jésuites portugais, 18 mai 1706, il partit avec toute sa suite.»*

M. Marcel Angélita, son secrétaire, qui était aussi dans la Compagnie du Légat dans ce séjour aux eaux aussi bien que M. Appiani et les autres nous a laissé le récit de ce qui s'y est passé. Ce récit se trouve dans les *Memorie Storiche*, tome 1er, page 205. Il a été fait après le retour de cet abbé en Italie et après la mort du cardinal de Tournon. Quelqu'un ayant remarqué un fait très grave mentionné d'une manière rapide au chapitre XI de la troisième partie de la vie du cardinal de Tournon écrite par l'abbé Fattinelli son agent à Rome, voulut avoir des éclaircissements de la part d'un témoin oculaire et s'adressa à cet effet à M. Marcel Angélita, ancien secrétaire de Monseigneur de Tournon. Celui-ci au commencement de son récit récapitule certains faits déjà cités et nous donne plusieurs détails sur les efforts que les Jésuites avaient employés pour éloigner M. Appiani de la Compagnie du Légat.

«... 4. Monseigneur de Tournon, dit-il, Patriarche d'Antioche Visiteur et Commissaire Apostolique, avec pouvoir de Légat à *latere* dans l'Empire de Chine, se rendit en 1706 à Tan-Chiang petit endroit éloigné de quatre ou cinq lieues de Pékin. Il s'y rendait par le conseil de l'Empereur pour essayer s'il trouverait quelque soulagement dans les bains d'eaux minérales chaudes. Cet endroit se trouve au pied d'une montagne très haute. Monseigneur souffrait d'une infirmité presque habituelle qui était une faiblesse de nerfs. Il arriva dans cet endroit le 20 mai 1706 accompagné par ordre de l'Empereur d'un Mandarin tartare de la Cour nommé *Linkama-Sekin* et en chinois *Ouang* et de tous les gens européens de sa maison et de quelques Chinois. Au bout de quelques jours il se sentit beaucoup mieux. L'Empereur qui lui avait conseillé ces eaux l'envoyait visiter tous les deux ou trois jours et paraissait tout glorieux quand on lui rapportait que le Légat allait mieux. [296]

«5. Bientôt le Légat reçut avis de l'évêque de Pékin que le Père Thomas Pereyra Supérieur des Jésuites portugais faisait tous les efforts possibles à la Cour pour faire chasser de Chine le Patriarche, sans même lui laisser le temps de prendre congé de l'Empereur qui dès les premiers Jours avait montré beaucoup d'affection pour le Légat et lui avait donné des preuves de son estime pour lui et pour le Prince qu'il représentait. On ne pourrait dire l'effet que cette nouvelle fit sur le Légat ; il voyait bien que cette nouvelle était très certaine tant par l'autorité de celui qui la lui donnait, que par l'irritation des Jésuites, surtout des

Portugais, contre lui ; d'autant plus que le Père Pereyra était alors en grande faveur auprès de l'Empereur et il en abusait même contre ses confrères les Jésuites français, contre quiconque n'était pas Portugais et contre les Portugais eux-mêmes. En ce temps-là il n'y avait pas à la Cour d'autres Missionnaires que des Jésuites et ils possédaient beaucoup de biens, quantité de maisons, de boutiques en différents quartiers qu'ils donnaient à loyer. La plus ancienne de ces maisons qui n'était ni la plus grande ni la meilleure s'appelait le Collège Si-Tang ou temple de l'Ouest.

La seconde avait été acquise en nom propre par le Père Adam Schall qui dans le temps avait enseigné les mathématiques à l'Empereur, grand-père de l'Empereur actuel. Ce Père Schall voulant jouir plus à l'aise des libéralités et des faveurs de ce Prince, s'était séparé des autres Jésuites et de l'obéissance de ses supérieurs, avait pris femme et s'était retiré dans cette maison privée. Après avoir joui des faveurs impériales il termina tristement sa vie laissant deux enfants à celle qu'il avait prise pour femme. Les Jésuites trouvèrent moyen d'enlever cette maison à ses enfants et c'était celle où résidaient les Jésuites qui n'étaient ni Français ni Portugais.

La troisième maison Pé-Tang était la plus grande et la plus majestueuse, elle était plus vaste que les autres ; elle avait été construite par les Jésuites français qui s'étaient retirés là après leur expulsion du Royaume de Siam dans les Indes [297] orientales quelques années avant l'arrivée de Monseigneur de Tournon. Ces bons Jésuites, français et portugais étaient divisés entre eux, et leur division faisait pitié aux Chinois eux-mêmes, car la division existait aussi entre les néophytes de chaque parti qui ne communiquaient point entre eux. Les Jésuites eux-mêmes se traitaient comme ennemis déclarés, pourtant avant l'arrivée du Légat ils s'unirent ensemble pour s'opposer à lui et parurent réconciliés au moins à l'extérieur.

«Le Légat étant arrivé à Pékin fût logé dans la maison des Jésuites français ; quelques semaines après, arriva l'évêque de Pékin, Vicaire Apostolique de cette Province et de celle du Chan-Tong, il était Vénitien. Il venait non seulement pour la raison déjà indiquée plus haut mais encore parce qu'il était appelé secrètement par le Père Gerbillon, Jésuite français de Lorraine qui espérait par son moyen avoir bon marché de l'affaire des Rites chinois et se mettre au moins à l'abri des persécutions de ses confrères qui lui en voulaient d'avoir laissé entrer le Visiteur-Apostolique dans cet empire. Monseigneur de Pékin était resté dans cette ville pendant le séjour du Légat aux eaux de Tan-Chiang, il tâchait de savoir quelques nouvelles auprès des Jésuites pour les communiquer au Légat. Comme les Jésuites avaient déjà fait beaucoup pour obtenir le voyage du Légat de Canton à Pékin, ils auraient voulu aussi le retenir quelque temps à Pékin, au moins pour modérer l'insolence du Père Thomas Pereyra qui s'était rendu insupportable à tout le monde ; ils avaient tous peur de lui. Mais ce Père eut l'audace de dire en face du Légat que s'il avait voulu, il ne l'aurait pas laissé venir jusqu'à Pékin, et comme le Prélat avait dit qu'il se serait dans ce cas servi des Brefs pontificaux dont il était porteur, le Père Pereyra lui avait répondu avec animosité, : Et qui aurait eu le droit de les traduire <sup>27</sup> ? [298]

«6. La nouvelle que l'évêque de Pékin transmettait au Légat fut confirmée par l'arrivée du Mandarin Ouang qui, le 10 juin, vint à Tan-Chiang porter au Légat les compliments ordinaires de l'Empereur. Il commença à discourir sur la qualité des eaux, puis peu à peu il raconta au Légat que plusieurs avaient déjà éprouvé une notable amélioration de santé, par le moyen de ces eaux pour différentes maladies, mais que d'autres pour en avoir voulu faire un trop long usage en avaient ressenti du dommage, que pour cette raison il l'avertissait charitablement de ne pas s'exposer à ce danger d'autant plus qu'aussitôt qu'il aurait fini sa saison des bains, l'Empereur désirait lui parler.

---

<sup>27</sup> Il faut dire ou que M, Augélita s'est trompé en mettant le nom du Père Pereyra au lieu de celui du Père Grimaldi à qui le Légat attribue cette parole dans une de ses lettres, ou bien que le Père Porevra lui a fait la même réponse que le Père Grimaldi.

«Le Légat savait fort bien l'abus que ces bons Pères faisaient de la langue chinoise dans des traductions pleines de fausseté. et de malice ; ainsi il était parfaitement informé de la manière perfide dont ils s'étaient conduits envers le Père Filipucci, leur Provincial, de ce qu'ils avaient fait contre leurs confrères français dans les premières années de leur séjour à Pékin. L'Empereur lui-même en avait eu connaissance et prenant en pitié les Jésuites français à cause des avanies insupportables que leur faisaient les Portugais, il avait donné asile aux premiers dans son propre palais ; plus tard il leur avait donné un terrain pour bâtir et prêté deux mille taëls pour les délivrer des vexations qu'ils enduraient.

«Le Légat ne doutait pas que cette fois surtout, s'ils le pouvaient, ils ne fissent la même chose pour lui. C'est pourquoi il ne perdit pas de temps ; il laissa partir le Mandarin. Ouang dont il se défiait à cause de son intimité avec le Père Pereyra, et aussitôt qu'il fut parti il appela M. Appiani son interprète et l'expédia immédiatement à Pékin avec deux lettres pour l'Évêque, le priant de lui procurer par le moyen du Père Gerbillon une audience particulière de l'Empereur et afin d'engager ce Père à [299] prêter son secours sans craindre les Jésuites portugais, il le fit assurer que, si ceux-ci lui suscitaient une persécution pour cela, il savait comment le tirer de leurs mains. Le Légat en effet, entre autres pouvoirs reçus du Pape, avait celui de nommer qui il voudrait à quelques évêchés, et C'est pourquoi il avait l'intention de nommer le Père Gerbillon Évêque Vicaire Apostolique de Tartarie ; ce qui n'aurait pas empêché ce Père de rester à la Cour. Le Père Gerbillon le désirait ; il avait dit plusieurs fois que le roi de France avait proposé au Père La Chaise, son confesseur, d'assigner un bon traitement à celui de ses confrères qui serait nommé Vicaire Apostolique dans ces contrées, comme les Rois d'Espagne et de Portugal faisaient pour leurs sujets.

«8. Le Légat aurait certainement bien voulu faire un plus long séjour dans cet endroit non seulement pour continuer pendant quelques semaines les bains qui lui apportaient un soulagement sensible et journalier, mais encore pour avoir une raison de se tenir éloigné de cette Cour qui renfermait tant d'esprits rebelles et séditieux. Il désirait également gagner du temps pour recevoir les ordres du Pape et promulguer aux Missionnaires les résolutions prises par le Saint-Siège sur les questions en litige entre les Jésuites et les Dominicains et les adhérents des uns et des autres, c'est-à-dire sur les Rites chinois. Le Légat voyant donc une opposition si déclarée de la part des Jésuites, laissa de côté la considération de sa propre santé et se résolut à exécuter de son mieux la commission principale pour laquelle il était venu de Rome en Chine.

«9. Le Légat se rappela que dans la première audience qu'il avait eue de l'Empereur, le 31 décembre 1705, à l'occasion de remerciements qu'il lui adressait de la part du Pape pour la protection accordée aux Missionnaires et pour la liberté donnée à ses sujets d'embrasser la Religion chrétienne, l'Empereur lui avait répondu clairement et sérieusement qu'il avait toujours eu une grande estime et un grand respect pour la [300] personne du Pape, parce que tout eu sachant qu'il est un homme comme les autres, il n'ignorait pas que ses qualités et ses Vertus particulières le distinguaient du reste des hommes et qu'en outre pour ce qui regardait la Religion chrétienne l'ayant bien examinée il la trouvait entièrement conforme à la saine raison et au bon sens et capable de maintenir la charité, l'union et les bonnes mœurs parmi les hommes, que pour cela il permettait à ses sujet de la suivre. Quant aux Missionnaires, avait-il ajouté, il avait remarqué en eux beaucoup d'habileté, une grande vertu et de bonnes mœurs, que pour cela il les avait favorisés, protégés, gouvernés et même logés pour quelque temps dans son palais. Le Père Thomas Pereyra était présent avec tous les Jésuites de Pékin et toute la suite de Monseigneur à cette audience, où le Père Gerbillon servit d'interprète bien que le Légat eût avec lui son interprète ordinaire M. Appiani. Pendant que l'empereur disait toutes les belles choses que j'ai rapportées, le Légat s'apercevait que de temps en temps le Père Thomas Pereyra approuvait de gestes et de paroles ce que disait l'Empereur, il étendait le cou, tournait artificieusement les yeux, haussait les épaules tantôt à droite, tantôt à gauche, enfin faisait tant et de si continuels

mouvements que l'on voyait bien que le discours était combiné entre l'Empereur et lui, et que l'Empereur ne disait rien qu'autant qu'il était poussé ou approuvé par le Père Pereyra.

L'Empereur dans le reste de son discours exagéra beaucoup les faveurs qu'il avait accordées aux Missionnaires, ajoutant qu'il les augmenterait encore pourvu qu'il ne se mêlassent pas des affaires du Gouvernement, mais que si au contraire ils s'en mêlaient, il ne pourrait pas les défendre malgré sa bonne volonté parce que les lois de l'Empire le lui défendaient. Il regarda alors le Père Pereyra qui rentra sa tête entre les épaules et cligna les yeux. Plus que jamais, alors l'Empereur reprit son discours et dit : « Si ensuite les Européens ont entre eux quelque dispute touchant les articles de la Religion qu'ils prêchent, qu'ils s'entendent [301] avec le Pape, qu'ils se gouvernent selon ses déterminations et qu'ils ne mettent pas le trouble dans mon empire. » Le Légat réfléchissant donc à toutes ces dispositions si sages et si discrètes de l'Empereur qui faisait entendre au moins en substance qu'il ne voulait pas que personne fût molesté au sujet des articles et Rites de la Religion que chacun professait, avait résolu de découvrir franchement à l'Empereur les divergences qui existaient entre les Missionnaires et les résolutions prises par le Saint-Siège à cet égard ; il espérait que l'Empereur connaissant clairement la vérité ordonnerait lui-même qu'on s'en tint là. Mais pour cela il ne voulait pas avoir sous les yeux l'effronterie du Père Pereyra et désirait avoir une audience particulière de l'Empereur. C'est pourquoi il avait envoyé à Pékin M. Appiani son interprète, et il n'avait dit à personne le motif pour lequel il désirait cette audience.

« 10. Dans cette même première audience du 31 décembre 1705, comme nous avons dit, s'étaient trouvés présents tous les Jésuites portugais et français, et en particulier le Père Pereyra ; si le Légat s'en souvenait, les Jésuites ne l'avaient pas oubliée et pensaient à s'en servir pour leurs fins quand le temps en serait venu. Ils avaient l'avantage d'avoir beaucoup d'amis à la Cour, surtout le fils aîné de l'Empereur qu'ils appelaient Hérode, pour désigner son bon naturel. C'était lui surtout qui leur procurait des audiences quand ils voulaient, tandis que le Légat était obligé de surmonter mille difficultés pour en obtenir une ; et ce qui était de plus grande importance, les Jésuites s'introduisaient à toute heure, de sorte que le Légat ne pouvait être sûr qu'ils n'auraient pas connaissance de cette demande d'audience, qu'ils ne l'empêcheraient pas ou qu'au moins ils ne la feraient pas différer. D'un autre côté, les Jésuites n'avaient pourtant aucun intérêt à prolonger le séjour du Légat à Pékin ; sa présence était une gêne pour eux ; car bien qu'en entendant les mauvaises insinuations du Père Pereyra ou du Mandarin Ouang, l'Empereur fit semblant de se mettre en colère contre [302] le Légat, néanmoins dès qu'il le voyait ou entendait ses discours son cœur était disposé en sa faveur et il ne pouvait s'empêcher de lui accorder ce qu'il demandait, de sorte que tout ce que le Père Pereyra avait fait pendant plusieurs jours était détruit à chaque visite ou message du Légat à l'Empereur. Les Jésuites craignaient que pendant ce temps il n'arrivât au Légat des ordres de Rome ; ils savaient que ces ordres avaient été expédiés par trois voies. Ils craignaient que le Légat n'en fit la publication, ce qu'ils ne voulaient pas, étant résolus à ne pas y obéir. Ils cherchaient donc toute sorte de moyens pour faire partir au plus tôt le Légat de Pékin. Ils n'entendaient pas non plus le laisser partir de Chine en liberté ; car ils savaient qu'il avait fait plusieurs décrets à Pondichéry, sur la côte de Coromandel, pour condamner les Rites Malabares permis aux Chrétiens par les Jésuites dans toutes les Indes. Telle était la disposition de leurs esprits quand ils apprirent que M. Appiani arrivait à Pékin.

« 11. Cette arrivée inattendue de M. Appiani dans Pékin causa une grande commotion parmi les Jésuites ; elle devint bien plus forte encore lorsqu'ils purent avec quelque fondement vrai et positif en pénétrer le motif. Aussitôt les Jésuites portugais recoururent au Père Kilian Stumpf. Celui-ci bien qu'Allemand de nation était Procureur des Jésuites portugais, mais de nom plutôt que d'effet. Ils lui dirent donc d'aller à Tan-Chiang pour sonder le Légat, tâcher de savoir ce qu'il voulait demander à l'Empereur et s'efforcer enfin de le dissuader de cette démarche. Le Père Stumpf ne réussit pas dans son entreprise et il



se présenta de si mauvaise grâce devant le Légat que celui-ci lui dit de le laisser vivre en paix et de ne plus venir le troubler.

«Pendant ce temps là M. Appiani s'entremet si bien avec des Mandarins de sa connaissance que finalement il obtint non seulement l'espérance, mais encore la promesse formelle de l'audience désirée, le jour suivant le Mandarin Ouang devait apporter l'ordre impérial à cet effet ; ce qui fut exécuté. Or pendant que M. Appiani se rendait en toute hâte de Pékin à [303] Tchang-Tchung-Yuen, lieu de plaisance de l'Empereur et distant de la ville de cinq ou six milles environ, et où l'Empereur séjournait alors, les Jésuites de Pékin portugais et français, car sur ce point ils devenaient tous amis, se réunirent pour délibérer ce qu'il fallait faire du Légat, puisqu'ils craignaient beaucoup de cette audience particulière. Qu'est-ce que les Jésuites dirent et résolurent dans ce conseil, je n'en sais rien ; mais d'après ce que j'ai à raconter on pourra conclure sans témérité que la résolution de leur conseil n'avait été autre que celle des Scribes et des Pharisiens : *ut eum dolo tenerent et occiderent*.

«12. Par suite de la purgation qu'il avait prise et de l'usage des eaux de Tan-Chiang le Légat se trouvait en assez bonne santé et s'appliquait entièrement à l'affaire principale de sa commission, il attendait avec impatience le résultat du voyage de M. Appiani à Pékin le 11 juin, quand le lendemain arrivèrent près de lui trois Jésuites venant de Pékin, par ordre, disaient-ils de l'Empereur, afin de l'assister dans son traitement, quoique la saison des eaux fût déjà terminée. Ces Pères avaient déjà pris ensemble leur logement dans une maison distincte et séparée de celle du Légat. Celui-ci apprenant que ces Jésuites étaient venus de la part de l'Empereur pour le soigner, voulut qu'ils demeurassent avec les gens de sa suite et ses domestiques qui étaient dans un couvent de Bonzes suffisamment spacieux. Ces trois Jésuites étaient le Père Suarez, Portugais, le Père Parennin, Français et le frère Baudino, pharmacien, Piémontais, un de chacune de leurs trois maisons de Pékin. M. Appiani qui sans doute, n'avait pas un aussi bon cheval que ces Pères, arriva un peu après eux, mais assez à temps pour prévenir le Légat de l'arrivée du Mandarin Ouang qui lui portait la nouvelle de l'audience. Les trois Jésuites ne lui en avaient pas dit un mot feignant de venir d'ailleurs que de Pékin, bien que le Mandarin fût parti comme eux et en même temps de cette ville ; du reste le Mandarin Ouang étant très attaché et [304] dévoué aux Jésuites portugais et spécialement au fameux Père Pereyra, il n'était pas croyable qu'il ne l'eût pas averti du message qu'il devait porter au Légat de la part de l'Empereur et il est à présumer qu'il avait même reçu de ce Père ses instructions sur la manière de se conduire dans cette affaire pour lui être agréable.

«13. Enfin, ce Mandarin arriva un peu après M. Appiani il alla droit faire sa visite au Légat qui le reçut avec toutes les démonstrations de l'estime et du respect et lui fit le Ko-Teou ou prostration, cérémonie usitée et indispensable à tous ceux qui doivent entendre les paroles proférées par Sa Majesté, ce qu'il allait faire en apprenant la grâce que l'Empereur lui accordait d'avoir une audience particulière dans sa villa de *TchanTchung-Yuen* pour le jour suivant. Après avoir entendu les remerciements du Cardinal, le Mandarin ne s'arrêta pas à d'autres discours comme il avait coutume de faire en d'autres circonstances. On eût dit qu'il avait connaissance de ce qui devait arriver ce jour-là, car il refusa de rester pour dîner, malgré les invitations pressantes et réitérées du Légat et bien que l'heure fût déjà avancée, il alléguait qu'il avait besoin de retourner immédiatement auprès de l'Empereur, pour lui porter la réponse ; il remonta à cheval et s'éloigna en toute hâte de Tang-Chiang. Pendant ce temps, les Jésuites avaient fait transporter leurs effets dans la maison du Légat. Celui-ci aperçut dans leur contenance ce respect exagéré qui trahit un homme craintif devant les remords de sa conscience ; leur maintien et leur visage trahissaient l'affectation et ils témoignaient plus de révérence envers le Prélat qu'ils n'avaient coutume de le faire à Pékin ; il les fit donc appeler auprès de lui et les fit asseoir tous, même le Frère Baudino, pharmacien ; celui-ci paraissait faire difficulté de s'asseoir à côté des deux autres qui étaient prêtres ; le Légat se mit à discourir familièrement avec eux jusqu'à l'heure de midi, où le médecin Borghèse vint annoncer que le dîner était prêt. Le Légat se tournant

gracieusement vers les Jésuites, prit congé [305] d'eux en leur disant qu'il ne les invitait pas à dîner parce qu'il n'avait pas autre chose qu'un petit pigeon avec le jus duquel on lui avait fait un bouillon, mais qu'ils pouvaient se mettre à table avec les personnes de sa suite et qu'ils trouveraient suffisamment de quoi dîner ; puis il se retira dans sa chambre. Le secrétaire, le médecin et les autres vinrent chercher les Jésuites et ils dînèrent amicalement ensemble.

«14. Le dîner terminé avec paix et gaieté, les Jésuites et tous les autres se retirèrent chacun dans leur chambre où ils allèrent prendre du repos quand Jean, un des serviteurs chinois qui était de garde auprès de la personne du Légat, accourut tout hors de lui-même et tout abattu, criant de toutes ses forces : au secours ! au secours ! A ce bruit extraordinaire et imprévu tous les gens du Légat et spécialement les Européens accoururent auprès de lui. Spectacle douloureux mais véritable ! ils virent le Légat tout pâle, et plus mort que vif. Il tremblait de tout son corps, une sueur froide ruisselait sur son visage, il était plongé dans une mare infecte de matières stomacales et fécales, sans mouvement et sans haleine et semblable à un mort ; la seule agitation des tempes et du pouls put donner au médecin Borghèse quelque signe de vie, et celui-ci ne se fit pas scrupule d'assurer constamment au Secrétaire qui était plus près de lui, qu'il voyait dans tous ces symptômes les effets indubitables d'un poison certain et violent. Le médecin et le pharmacien du Légat qui le relevèrent de ce torrent d'immondices dans lequel il était tombé la face contre terre, ne laissèrent pas de lui faire prendre du mieux qu'ils purent de la thériaque avec un peu de vin d'Espagne et quelque autre fortifiant pour rappeler les esprits vitaux à leurs fonctions naturelles. On remarqua néanmoins que bien qu'il reprît haleine peu à peu, chaque fois qu'on lui donnait un remède il retombait dans de nouvelles crises, avec vomissements, tremblements du corps et sueurs froides. C'est pourquoi afin de donner un peu de repos à ses membres épuisés après tant de secousses on [306] jugea à propos de le mettre sur son lit. On examina alors les matières vomies et les taches qu'elles avaient faites sur un bassin d'argent qui les avait reçues. On redoubla la garde, sous la surveillance du pharmacien qui était continuellement auprès de sa chambre et l'on renvoya tous les autres dans leurs appartements.

«15. D'après tout ce qui vient d'être rapporté, ni le médecin, ni le pharmacien, ni aucun des Européens qui étaient au service du Légat n'eurent pas le moindre doute à croire et à reconnaître que cet accident était un effet du poison. Le médecin qui habitait la même chambre que le Secrétaire lui répéta cette assertion seul à seul, en lui donnant de bonnes et de solides raisons ; ils n'eurent pas de peine à remonter à la source. Au fait qui vient d'être raconté furent présents tous les domestiques et gens de la suite du Légat, tant Européens que Chinois, qui le virent de leurs propres yeux. Ce furent parmi les Européens : M. Louis-Antoine Appiani, Missionnaire Apostolique et Chancelier de la visite, Marcel Angélita, secrétaire du Légat et Promoteur Fiscal de la visite, le docteur Jean Borghèse, médecin de Monseigneur, Dominique Antoine Marchini, pharmacien et maître de maison du Légat et Louis Eloin son cuisinier... Je ne parle pas des Chinois qui tous furent du même sentiment que les Européens, ni de dix ou douze néophytes qui portèrent également le même jugement. Tous ont été présents à ce que je raconte...

«16. Je n'entends pas obliger chacun à croire comme un article de foi ce que j'écris, je ne me prétends pas infaillible, et je n'écris pas pour éterniser mon nom dans un ouvrage imprimé ; je ne le fais que pour satisfaire un ami qui ayant lu la vie du cardinal de Tournon, écrite à Rome, en italien, par la plume habile de l'abbé Fattinelli, a vu dans le troisième livre de cette vie, chapitre 11, page 129, qu'on y a touché l'article de l'empoisonnement. Curieux de savoir d'une manière certaine ce qu'il en était il a cru pouvoir obtenir de moi des lumières à ce sujet [307] puisque j'étais présent à cette scène de Tang-Chiang et que j'ai vu de mes propres yeux, comment et de quelle manière le Légat a été empoisonné par les Jésuites dans cette campagne. Il y reçut le coup de mort bien qu'il eût encore survécu trois ans pendant lesquels, toujours par l'œuvre des Jésuites, il fut

emprisonné à Macao et après avoir reçu les sacrements de l'Église, le matin du jour de la Pentecôte, 8 juin 1710 il rendit son âme à son Créateur et expira dans mes bras.

«17. Celui de mes amis qui me demande mes renseignements, sait bien que je ne suis pas de ces gens qui, pour défendre une mauvaise cause, se prévalent de toute sorte d'artifices comme ont fait les Jésuites, dans leurs célèbres *Actes de Pékin*, qui ne sont en substance qu'un long tissu de mensonges et d'impostures, inventés par eux pour excuser leur conduite et accuser celle du Cardinal, au moyen de calomnies fondées sur des dépositions et des attestations extorquées immédiatement ou médiatement de personnes effrayées par leurs menaces, comme furent les signatures mises au bas des serments envoyés à Rome en 1700, par le Père Antoine Thomas, serments qui furent rétractés en 1706, à Pékin, entre les mains du Légat, par ceux qui les avaient faits et qui sur la parole du Catéchiste des Jésuites avaient cru que sans cette signature la Religion catholique allait être perdue en Chine....

«18. Mon ami sait bien aussi que je ne suis pas un homme capable d'en imposer à personne, ni de vendre des sornettes comme font les Jésuites dans leur recueil annuel de lettres imprimées en français qui sous le beau titre de *Lettres édifiantes et curieuses* renferment des inventions étranges et imaginaires combinées avec grand artifice pour tromper la religion des simples et des ignorants et pour attirer l'eau à leurs moulins ; la fausseté de plusieurs de ces lettres a été, prouvée jusqu'à l'évidence par le Légat à Pondichéri.... Et si l'on avait pu avoir en main les actes qu'ils ont fait faire au Capitaine Général de [308] Macao pendant la prison du Légat, on verrait comme cette ville est entièrement sous leur puissance.

«Et en effet le Père Emmanuel Ozorio, Jésuite portugais, par le moyen du confesseur du Roi de Portugal et par l'aide du Père Pereyra en Chine, tout puissant à la Cour de Pékin, tenait en main toutes les choses divines et humaines à Macao et les gouvernait de telle manière du temps du Légat, que le Père Charles Turcotti, dans une lettre écrite de Fo-Chan à Canton, au Légat, lui disait que cent mille morts ne seraient pas capables d'expié la dixième partie des iniquités commises par le Père Ozorio. Le bras de Dieu frappa enfin ce criminel. Le 19 août 1710, au soir, le Père Ozorio mourut à Macao, laissant dans sa chambre une odeur si fétide, que de longtemps elle ne put disparaître. Le Père Pereyra fut aussi frappé de mort par Dieu la nuit de Noël 1709, privé des Sacrements, sans qu'on eût su de quel mal.

«19. D'après ce que j'ai rapporté, ni le médecin Borghèse, ni le pharmacien, ni aucun des Européens de la suite du Cardinal n'eurent aucune difficulté à reconnaître cet accident comme le pur effet du poison ; et le médecin qui vivait dans la même chambre que le Secrétaire le lui assura de nouveau quand il se trouva seul à seul avec lui, lui en donnant des raisons bien constantes et bien pesées. Ils n'avaient pas besoin de chercher loin l'origine de ce forfait. Le cuisinier, homme désintéressé et très probe, déclara que le matin même, se voyant plus occupé qu'à l'ordinaire par la venue des trois Jésuites et du Mandarin qu'il pensait devoir rester à dîner comme ils avaient fait quelquefois à Pékin, avait donné à nettoyer la chocolatière dans laquelle il devait ensuite faire confire des abricots pour le dîner du Légat, à un Chrétien chinois que le Père Dominique Parennin, Jésuite français avait amené ce jour-là même de Pékin, et qui s'appelait Simon. On reconnut ensuite que le poison avait été mis dans les abricots. On aurait bien pu mettre au clair l'origine de ce fait, mais on voulut le tenir caché pour plusieurs considérations [309] importantes. Néanmoins M. Borghèse, médecin, non seulement confirma la chose sérieusement et constamment au Légat, mais lui fit même voir les marques du poison sur le bassin dans lequel il avait vomi la première fois, et il l'a même consigné dans son journal. Ce journal est ensuite tombé, par malheur, entre les mains du Père Bonaventure, de Rome, Franciscain, grand partisan des Jésuites, qui pour ses forfaits est aujourd'hui (ceci était écrit après 1721) enfermé à San Francesco à Ripa par ordre de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

«20. Mais pour en revenir à notre douloureuse histoire, il est certain, très certain, indubitable que la maladie et la mort du cardinal de Tournon ont été occasionnées par le poison que lui ont fait donner les Jésuites, et pour que l'on sût bien que cet acte était le fait du corps entier et peut-être même de leur chef, les trois Jésuites qui allèrent à Tang-Chiang, sous prétexte de le servir dans sa maladie, étaient tirés de chacune des trois maisons de Pékin, le Père Suarez de celle des Portugais, le Père Parennin, de celle des Français et le Frère Baudino, de celle de l'ex-Père Adam Schall.

Ce qu'il y eut de plus remarquable et ce qui fut digne de réflexion, c'est que l'accident arrivé au cardinal, fit accourir non seulement les domestiques et familiers du Cardinal, mais encore tous les voisins, tandis que les trois Jésuites parurent tout à fait indifférents et plus sans doute qu'ils ne l'étaient en réalité à cet événement ; ils n'eurent même pas la curiosité d'en savoir des nouvelles, soit parce qu'ils ne doutaient pas de la réussite, soit de peur que la gaieté de leur visage ne trahît le plaisir intérieur qu'ils ressentaient comme il était arrivé à Pondichéri sur la côte de Coromandel. Là, le cardinal était logé chez les Pères Jésuites, il tomba malade, un médecin arabe, assez habile, était venu le voir et avait dit ensuite au Père Lebrville que le Prélat mourrait de cette maladie. Le Père avait été si heureux de cette nouvelle qu'il n'avait pu contenir sa joie, et M. André Candela, secrétaire du Légat, [310] l'avait vu sortir de sa chambre tout hors de lui-même et criant plein de joie : Il mourra ! il mourra ! Les Jésuites donc ne parurent plus le reste du jour, ils ne parurent pas davantage le jour suivant, et quoique le Légat fût plus mort que vif, les Jésuites n'en prétendaient pas moins qu'il devait se faire porter devant l'Empereur pour son audience, comme si ce prince eût été assez barbare pour surpasser la férocité des bêtes les plus cruelles ; ils espéraient sans doute le voir expirer aux pieds de ce monarque, leur idole, et on eut grand mal à leur faire attendre un jour de plus. Le matin du 13 juin, le Cardinal se trouvait encore dans un état déplorable et plus semblable à un mort qu'à un vivant ; le médecin réclamait et protestait que c'était l'exposer à la mort que de le mettre en route dans un pareil état ; mais comme les Jésuites ne désiraient rien davantage quoiqu'ils feignissent le contraire, ils dépeignirent leur monarque comme un homme irascible et cruel qui vouerait la mission à sa ruine s'il se croyait méprisé ou joué en ne voyant pas le Légat à l'audience, et ainsi ils firent déterminer le Légat à s'y laisser porter de la meilleure manière qui fut possible. On arrangea une chaise à porteur et il se laissa transporter, accompagné par les trois Jésuites et par la plus grande partie de sa suite ; c'est ainsi qu'il arriva à Tchang-Tchung-Yuen<sup>28</sup> où l'Empereur l'attendait.

«21. Ils firent savoir à l'Empereur son arrivée et l'état dans lequel il se trouvait, mais non pas la cause véritable de sa maladie ; ils firent entendre à l'Empereur que le Légat en était réduit là par la peur qu'il avait que le Pape ne le fit décapiter pour n'avoir pas accompli exactement ses ordres qui étaient de complaire entièrement à Sa Majesté, ordres qu'il avait enfreints en prenant le parti de Monseigneur Maigrot, et que [311] c'était là toute la cause de son mal. L'Empereur qui n'avait personne pour lui dire le contraire, et que la flatterie chatouillait, donna en souriant l'ordre de dire au Légat de prendre courage l'assurant qu'il remédierait à tout, et que lorsqu'il irait à Pékin il l'entendrait plus à l'aise ; puis il lui envoya une partie de son dîner et le congédia de Tchang-Tchung-Yuen sans l'entendre ni le voir, le faisant seulement accompagner par le Mandarin Ouang. Cet accompagnement par le susdit Mandarin parut un acte de la plus gracieuse courtoisie à ceux qui n'étaient pas au courant de la duplicité et de la manière d'agir de ces Ministres formés à l'école des Politiques-Missionnaires. Mais quand on apprit ensuite qu'il avait l'ordre de garder à vue le Légat surtout pendant la nuit, on put douter grandement de la bonne volonté de l'Empereur aussi bien que de la bonne intention des Pères qui le dirigeaient et en particulier du Père Pereyra, déjà irrité contre le Cardinal à cause de la sentence qu'il avait

---

<sup>28</sup> Ce palais, reconstruit plus tard sous le règne de Kien-Long, par le Père Cibot, Jésuite, reçut alors le nom de Yuen-Mingz-Yuen, c'est celui qui a été détruit par l'armée Anglo-Française en 1860.



portée au sujet des contrats usuraires contre lui et contre le Père Grimaldi, le 17 mai précédent.

Ce Mandarin Ouang était le favori du Père Pereyra, et pour ne pas perdre ses bonnes grâces il était docile à tout ce que lui faisaient faire les Jésuites ; du reste il était sûr que les bonnes grâces du Père Pereyra le faisaient avancer dans celles de l'Empereur. Le Père Gerbillon dans la maison duquel logeait le Légat montra quelque complaisance pour aider à décider le Mandarin à se contenter de passer la nuit dans une chambre contiguë à celle où était le lit du Légat ; néanmoins ne sachant pas si l'ordre était de l'Empereur ou du Père Pereyra qui abusait souvent de son nom, il n'osait pas en parler au Mandarin de peur de se faire une nouvelle querelle avec le Père Pereyra avec lequel il était déjà assez brouillé au sujet d'instruments de mathématiques vendus à Canton, par le Père Fontenai, son compagnon, avant qu'on les eût fait voir à Sa Majesté. Il n'osait donc pas aller voir seul le Mandarin, il ne voulait pas le faire en compagnie, car il craignait l'indiscrétion et l'infidélité du Père [312] Pereyra au cas où ce fût l'ordre de l'Empereur. M. Appiani et le médecin auxquels le Père Gerbillon communiquait secrètement ses peines firent entendre au Mandarin qu'il ne convenait pas à l'honneur dû à un Ministre de la puissance impériale de supporter pendant toute une nuit et pendant plusieurs jours la mauvaise odeur d'une chambre peu spacieuse où étaient déjà couchés le Légat et le médecin qui l'assistait, et qui devait presque à chaque instant lui présenter le bassin pour vomir ; et ainsi ils le décidèrent à rester dans la chambre voisine.

«22. On a fait divers commentaires sur cette attention si affectée du Mandarin. On a supposé que le Père Pereyra voulait par son moyen profiter du moment où le Légat expirerait pour s'emparer de tous ses papiers et des Brefs pontificaux, et que les autres Jésuites étaient aussi dans ce complot. Il est certain qu'ils désiraient bien que les Actes de la visite du Légat dans ces Missions ne parvinssent pas à Rome. Le Père Pereyra jouissait de toute l'autorité à la Cour, il était désigné nommément dans la condamnation des contrats usuraires et privé de voix passive et active dans son Ordre, et néanmoins il conserva l'une et l'autre effrontément jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur de le châtier, non seulement par la mort temporelle, mais encore par l'éternelle selon les apparences ; car il mourut impénitent et privé des Sacrements de l'Église ; c'était lui qui conspirait le plus ouvertement pour opprimer le Légat, et c'était au moins sous son nom que s'exerçaient toutes les violences possibles. Tandis qu'à l'extérieur il faisait paraître tout le contraire, il commettait les faits les plus odieux ou sous le nom de l'Empereur ou par la main des autres Jésuites, italiens ou français ; mais rien ne se faisait qu'il ne l'eût ou conseillé ou approuvé en public ou en secret. Tout le monde le craignait, non seulement les autres Jésuites de Chine, mais encore les Mandarins ou Ministres de la Cour, et les Princes, fils de l'Empereur eux-mêmes. Tous étaient sous l'impression de la terreur depuis [313] qu'il avait fait disgracier le Mandarin du Kiang-Si ; celui-ci impatienté des instances qu'on lui faisait avec menaces pour mettre dans le pli qu'il adressait à la Cour plusieurs lettres adressées au Père Pereyra, les avait jetées à terre sans faire attention à l'adresse ; c'était là le crime que le Père Pereyra avait su lui faire payer bien chèrement par la déposition et l'exil.»

Voyons maintenant comment Monseigneur de Tournon lui-même parle de ces événements dans sa lettre du 27 décembre 1707, au cardinal Paolucci :

«8. Mon séjour aux eaux ne fut qu'une augmentation de souffrances, le Mandarin Ouang me faisait de temps en temps des visites au nom de l'Empereur, mais on m'avertit de Pékin que plus que jamais on tramait contre moi et que des dangers imminents menaçaient ma personne. Le moins que l'on pouvait tenter était de m'empêcher de rentrer à Pékin et de me chasser ignominieusement sans que je pusse découvrir les calomnies que faisait contre moi ce même Mandarin ; car la persécution qu'il avait endurée lui-même l'avait rendu souple aux volontés des Jésuites, et avant de porter mes réponses à l'Empereur, il allait les communiquer à ces Pères. Pendant cet intervalle le Père Kilian

Stumpf, Procureur des Jésuites, vint me trouver et me demander la permission de me parler d'une affaire grave, qui, disait-il, tenait les Jésuites en grande inquiétude. Je lui répondis qu'il pouvait parler à son aise et que si je pouvais lui être utile en quelque chose je le ferais volontiers. Il commença donc à dire - «Voici quelle est la situation de la Cour ; tout ce qui se traite avec l'Empereur est su immédiatement au moyen d'espions par deux fils de l'Empereur, l'héritier présomptif, et le fils aîné, et ceux-ci s'empresment de le publier.» Je l'interrompis en disant : «Ils ne révéleront pas mes affaires car je n'ai aucun moyen de les leur faire parvenir, encore moins à l'Empereur.» Puis je l'invitai à continuer sa phrase interrompue, mais il ne fut pas possible de tirer un mot de plus de lui. [314]

Pour la rareté du fait, j'en fis dresser un acte en sa présence. Une autrefois, quand j'étais encore aux eaux, il dit à ceux qui m'assistaient : Réjouissez-vous, Messieurs, déjà sont prêts les vaisseaux qui doivent vous reporter à votre patrie ; et autres facéties mystérieuses qui montraient les sentiments de son cœur. Un autre Jésuite avait coutume de dire : Vous êtes venus en petit nombre ; vous vous en retournerez en plus grande compagnie. Prophéties qui commencèrent à se vérifier avant la fin du mois de juin dans l'audience du 29, comme vous le verrez ensuite.

«9. Le 6 juin, le Mandarin Ouang, par ordre de Sa Majesté, m'amena trois Jésuites, les Pères Suarez et Parennin et le Frère Baudino. Ils venaient pour demeurer aux eaux avec moi sous le beau prétexte que l'Empereur s'étonnait de voir que les Jésuites négligeaient de tenir Compagnie au ministre de Sa Sainteté, venu de contrées si lointaines. Plusieurs ont cru que leur but était d'épier toutes les actions de ma vie domestique, office dont on savait qu'ils faisaient profession ; on ne se trompait pas. Cependant je crois que leur but principal était d'examiner comment je les recevais parce qu'ils avaient prétendu que je les maltraisais et que j'étais leur ennemi, c'est ce qu'on voit clairement dans la protestation de M. Guetti et dans le premier examen des Pères Franciscains du Chan-Tong. Les coupables n'ont pas de plus grand ennemi que leur juge quelque juste qu'il soit, et pour eux, les actes indispensables de la justice sont des motifs de plainte. Ils avaient donc, par des calomnies, préparé depuis longtemps la déclaration de cette prétendue inimitié de ma part, et qui consistait dans mon opposition à leurs pratiques réprouvées par le Saint-Siège. C'était une ingénieuse invention pour se donner droit, à un moment donné, de regimber contre les supérieurs ecclésiastiques et contre les ministres du Saint-Siège. Mais quelle que fût l'intention de Sa Majesté en m'envoyant ces Jésuites, quelle que fût la mauvaise volonté avec laquelle ils venaient, je ne les en reçus pas moins [315] avec la plus grande affabilité. Il faut remarquer ici que le Père Gerbillon, le 6 juin au soir, en présence de l'Évêque de Pékin et de M. Appiani, avait parlé du danger que courait la Mission à cause de la faveur dont jouissait le Père Pereyra, disant que ce dernier espérait faire chasser tous les Missionnaires qui ne seraient pas venus par voie de Portugal et qu'il avait proposé trois moyens pour obvier à ce danger imminent. Le premier était de remettre la peine portée dans le décret concernant les usures contre les Pères Pereyra et Grimaldi ; c'était à proprement parler me demander de révoquer le décret. Le second moyen était de donner un témoignage favorable de bonne vie et mœurs aux Jésuites de Pékin, et le troisième moyen de demander à l'Empereur, son avis sur les Rites condamnés par le Saint-Siège, en lui promettant de ne rien innover sans son agrément. Le dernier de ces moyens me remplit d'horreur à la simple lecture, et je ne les mentionne qu'afin de faire connaître par les moyens proposés pour empêcher la ruine de la Mission, quelles en étaient au contraire les véritables causes.

«10. J'en viens maintenant aux différentes périodes. Le 10 du même mois de juin, le Mandarin Ouang vint aux eaux pour m'inviter à une audience impériale qui fut fixée au 12, car les eaux au lieu de me soulager comme je l'espérais, et comme elles l'avaient fait au commencement ne me tiraient pas de ma languissante convalescence, surtout à cause des graves et nombreuses fatigues qui venaient m'y accabler. Le jour même de cette invitation *il me survint une indisposition qui la nuit suivante m'occasionna plusieurs graves accidents* ; ce fut encore bien pis le 12. Néanmoins comme je cherchais avant tout à ne pas donner même

en apparence la moindre occasion de mécontentement en des choses étrangères à l'accomplissement strict de mon obligation, je me fis porter à demi-mort comme j'étais à la maison de campagne impériale qui forme un triangle avec les eaux et Pékin. Je pensais exprimer personnellement mes [316] excuses, les faire agréer par ma promptitude et ensuite me rendre à Pékin pour me soigner. L'Empereur montra en cette occasion des attentions excessives à mon égard bien que la condamnation des contrats usuraires faite en grand secret lui eût été déjà dénoncée et que des calomnies l'eussent déjà sourdement indisposé contre moi. A peine fus-je arrivé qu'il m'envoya de son palais et dans l'espace d'une heure quatre ou cinq messages par son premier eunuque et par ses Mandarins accoutumés. Il m'envoya aussi un excellent dîner, auquel je n'étais pas en état de toucher, enfin, il me dispensa de paraître en sa présence témoignant de la compassion pour mon état. Il s'informa minutieusement de tous les symptômes de mon mal et me fit dire d'être tranquille et sans inquiétude, que tout irait bien. Il savait que la principale cause de mon mal était dans les graves afflictions que l'on m'avait fait subir. Après qu'on lui eut fait un rapport sur mon état il dit, mais non pas à moi, que je ne pourrais pas vivre deux jours de plus. Il me fit ensuite entendre que je ferais bien d'aller à Pékin pour m'y soigner et qu'il me verrait quand je serais guéri. Il me fit accompagner par un de ses Mandarins nommé Ouang et par un secrétaire (qui fut un de ceux qui m'apportèrent ma sentence d'exil) et il leur intima l'ordre de m'assister jour et nuit, comme ils firent en effet en logeant pendant plusieurs jours dans une chambre contiguë à la mienne. Ceci arriva les 11 et 12 juin. J'avais bien de la peine de n'être pas en état d'avoir une audience, car j'aurais pu par là découvrir sur quel point on me calomniait, ce que je ne savais pas encore ; j'aurais désiré que l'Empereur eût pu s'en ouvrir avec moi afin de lui montrer la vérité ; il m'aurait suffi d'une seule audience parmi toutes celles qu'il me promettait ; mais les Jésuites l'assiégeaient et m'empêchaient toujours de l'avoir. Cette seule audience qui eût dissipé toutes les chimères, non seulement je ne pouvais pas l'obtenir, mais bien plus, tous les Jésuites s'étaient donné le mot pour se réunir au palais et y assister tous si on me l'avait accordée. A cette fin [317] ils avaient discrédité M. Appiani pour qu'il ne pût me servir d'interprète.»

#### § XX. Refus de l'Empereur pour une audience demandée pour le Légat.

«Dès les commencements de son séjour aux eaux de Tan-Chiang, dit l'abbé Sala, Monseigneur comme nous l'avons rapporté avait reçu une lettre de l'évêque de Pékin. Ce prélat l'y prévenait qu'il avait entendu dire aux Jésuites de la Cour que si le Légat ne révoquait pas son décret contre les usures, s'il ne donnait un certificat de bonne vie et mœurs aux Pères Grimaldi, Pereyra et aux autres Jésuites de la Cour, s'il ne promettait pas de ne rien innover au sujet des Rites controversés sans prendre auparavant l'oracle de la parole de l'Empereur, il verrait infailliblement une terrible persécution s'élever contre lui. Cette menace est d'autant plus remarquable que la suite montrera qu'elle a été littéralement exécutée. Mais elle n'avait pas ému l'âme courageuse du Légat ; au contraire, celui-ci répondit à l'évêque de Pékin qu'il s'étonnait beaucoup qu'un homme de sa qualité eût entrepris de lui parler d'une chose aussi contraire à la justice et à son honneur ; que pour faire grâce aux délinquants, il le ferait volontiers s'il les reconnaissait disposés à recevoir cette faveur ; mais que promettre de prendre l'avis de l'Empereur, et d'un Empereur païen en matière qui touchait la pureté de la foi, c'était chose impossible, et qu'il ne comprenait pas comment lui, évêque, avait pu se laisser entraîner par les Jésuites à lui écrire dans ce sens, tandis qu'il savait bien que le Légat était envoyé en Chine pour exécuter les ordres du Pape et non pour prendre, en matière de foi, l'avis d'un Empereur païen. Le pauvre Évêque fut bien mortifié de cette réponse. Quant à la menace de la persécution, elle fut mise à exécution ; nous en avons déjà vu le prélude, tout [318] ce qui nous reste à raconter n'est que la continuation d'un drame tissu d'horreurs.»

Après les faits lamentables que nous avons rapportés dans le paragraphe précédent, le Légat était retourné à Pékin. Il était logé, comme au commencement, chez les Jésuites français ; et il se trouvait dans une position telle que l'on ne lui donnait que quelques heures à vivre. «L'Empereur, dit encore l'abbé Sala, envoya ses médecins pour connaître la cause d'un mal si subit ; ils ne manquèrent pas d'indices pour reconnaître que c'était le poison, néanmoins ils le dissimulèrent et dirent que cet accident provenait de sa maladie précédente. Monseigneur lui-même ne voulut jamais s'arrêter à ce soupçon d'empoisonnement ; (nous l'avons vu par le passage donné précédemment de la lettre au cardinal Paolucci.)

«On dit à cette occasion que l'Empereur voulait faire de belles funérailles au Légat s'il mourait, afin de faire connaître son estime pour lui et qu'il le faisait assister jour et nuit par un Mandarin, afin d'être averti immédiatement de sa mort et de donner les ordres nécessaires. Mais d'autres ont craint que ce ne fût pour s'emparer de tous les papiers du Légat, papiers que les Jésuites avaient grand intérêt à ne jamais laisser venir à la lumière. On peut croire facilement, je pense, que l'Empereur ait eu cette intention de faire ces funérailles pompeuses, mais Dieu qui avait réservé Monseigneur le Patriarche à souffrir un plus long martyre pour la pureté de la foi, le délivra de ce mal en le faisant revenir un peu à la vie ; mais tant qu'il resta à Pékin jamais on ne put dire qu'il fût en bonne santé.

«Monseigneur se sentant un peu mieux le 21 juin, envoya M. Appiani chez l'Empereur pour demander une audience. Elle ne lui fut pas accordée, et l'Empereur envoya le même jour au Légat un Mandarin pour le prévenir que s'il avait quelque chose à lui dire, il n'avait qu'à le dire à ce Mandarin. Monseigneur répondit qu'il avait besoin de parler de vive voix à l'Empereur tant pour l'intérêt de sa Majesté, que pour celui du Pape. [319] L'Empereur lui fit répondre que dès son arrivée à Pékin il lui avait dit qu'il n'avait pas d'autre commission que celle de le remercier de la part du Pape pour les faveurs qu'il accordait aux Missionnaires et qu'il ne comprenait pas pourquoi il disait maintenant qu'il avait d'autres affaires à traiter avec lui, que cela ne lui paraissait pas procéder avec sincérité ; et que s'il voulait lui dire quelque chose il le fit par l'intermédiaire du Mandarin.

«L'affaire que Monseigneur avait à traiter avec l'Empereur était ce qu'il venait d'apprendre par des lettres de M. Sabino Mariani. Ce dernier lui mandait ce qui lui était arrivé pendant son voyage de Pékin au Fokien et du Fokien à Canton, les prétentions du Père Bouvet à se donner comme le premier envoyé de l'Empereur, les instances qu'il faisait auprès de M. Sabino Mariani pour lui arracher les présents, et son application à prendre la première place en toute rencontre. M. Sabino Mariani demandait à Monseigneur ce qu'il avait à faire, Monseigneur qui avait écrit au Pape que M. Sabino était l'envoyé chargé de porter les présents, voyant cette discussion, tâcha d'arranger cette affaire à l'amiable avec le Père Gerbillon, il lui dit ce qui arrivait à Canton par suite des injustes prétentions du Père Bouvet, et le pria d'écrire à ce Père de se tenir à son rang ; ce qui engageait Monseigneur à insister c'était que M. Sabino lui avait écrit que le Père Bouvet produisait un certificat de tous les Jésuites de la Cour attestant que ce Père était le premier envoyé de l'Empereur au Pape. Le Père Gerbillon répondit que la chose n'était pas croyable, que du reste il n'avait encore rien reçu de Canton. Il parlait encore lorsqu'on lui apporta son courrier. «Eh bien, voyons, dit Monseigneur, ce que vous dit le Père Bouvet.» Il ouvrit la lettre et y vit la confirmation de ce que disait M. Sabino. Le Père Gerbillon tâcha de s'excuser en disant que ce Père Bouvet était très entêté dans ce qu'il voulait, mais qu'il lui écrirait et que tout s'arrangerait. Monseigneur répondit qu'il écrirait aussi à M. Sabino et qu'ils [320] se communiqueraient leurs lettres pour procéder d'un commun accord. Le Père Gerbillon dit oui ; mais quand il fut question de montrer ce qu'il écrivait il ne fut jamais possible de l'y faire consentir. Monseigneur découvrit alors que le Père Gerbillon était de connivence avec le Père Bouvet et il vit même le certificat qui avait été délivré ; il soupçonna que l'Empereur eût fait quelque changement à son insu dans cette expédition. Il le demanda au Père Gerbillon qui répondit que non. Monseigneur était donc réduit à marcher dans les ténèbres pour une affaire où il y allait de son honneur,



puisqu'il avait écrit au Pape que M. Sabino était le premier envoyé, il allait passer à Rome pour un menteur. Il voulait demander à ce sujet des explications à l'Empereur. En outre, comme il avait écrit au Pape que l'Empereur désirait qu'il lui envoyât des artistes, le Légat commençait à craindre de les voir envoyer sur sa recommandation et d'être cause ainsi que ces malheureux tomberaient sous l'esclavage des Jésuites et qu'il leur arriverait ce qui est arrivé au médecin Borghèse qui, ayant offert ses services à l'Empereur, fut toujours éloigné par les Jésuites. D'un autre côté Monseigneur avait défendu de Sa Majesté de mal parler des Jésuites ; il s'était donc arrêté à un moyen terme qui était de faire connaître à l'Empereur la discorde qui existait entre les Jésuites français et les Jésuites portugais ; cette question brûlante d'abord s'était un peu assoupie à l'arrivée du Légat parce que tous alors s'étaient réunis contre lui.

Le sujet de cette dispute était que les Jésuites portugais prétendaient qu'aucun Missionnaire ne devait venir en Chine qu'en passant par le Portugal et en se faisant sujet de ce royaume. Le Légat voulait prendre cette dispute comme point de départ pour faire ouvrir les yeux à l'Empereur et lui prouver qu'il ne devait pas tant s'abandonner aux Jésuites portugais puisqu'ils ne cherchaient que leur propre intérêt et non celui de l'Empereur. C'était donc dans cette vue qu'il désirait et demandait une audience particulière de l'Empereur, en disant qu'il avait à lui communiquer une affaire de [321] son intérêt. Malgré cela l'Empereur ne voulut pas lui accorder cette audience et même lui fit rendre une réponse pleine de reproches, lui disant qu'après avoir prétendu n'être venu que pour le remercier des bons traitements de l'Empereur pour les Missionnaires, et avoir été admis à son audience, malgré les nombreuses instances qui lui avaient été faites, il avait toujours répondu la même chose ; que l'usage de Chine était que tout le monde sût ce qu'on allait négocier avec l'Empereur, que puisqu'il disait qu'il avait quelque chose de particulier et de l'intérêt de l'Empereur à lui rapporter il n'avait qu'à l'écrire.

«Le Légat se voyait ainsi fermer la porte pour cette audience privée ; néanmoins il lui tardait de faire savoir à l'Empereur ce qui se passait. Il résolut donc de lui présenter un mémoire dans lequel il lui exposa l'affaire de M. Sabino Mariani, et la cause de la discorde entre les Jésuites français et les Jésuites portugais. Mais il toucha cette dernière matière si légèrement qu'il ne put obtenir la fin qu'il désirait qui était de porter l'Empereur à se défier des Jésuites portugais. Il est vrai que l'Empereur le pressa de s'expliquer à ce sujet, mais le Légat ne voulut pas en dire davantage pour ne pas rendre un mauvais office à une nation si catholique que la nation portugaise qui a déjà tant fait pour la propagation de la foi catholique, et qui cependant, à l'occasion de Monseigneur le Légat, s'est montrée si opposée au Saint-Siège, à l'instigation des Jésuites. Ces derniers se faisant une arme du droit de Patronage, poussèrent les officiers portugais ou peu catholiques ou ignorants, à toutes les vexations que nous - verrons ; car je n'ai jamais pu me persuader que le Roi ait eu aucune part dans les attentats sacrilèges commis à Macao contre le Légat Apostolique, ainsi que nous le verrons en son lieu. Ne pouvant donc obtenir d'audience, Monseigneur rédigea le même jour par écrit ce que nous venons de dire et fit présenter son mémoire à l'Empereur. [322]

«Ce mémoire fut traduit en chinois par les Jésuites ; je ne sais pas si la traduction a été fidèle ; toujours est-il que l'Empereur répondit au sujet de l'affaire de M. Sabino, que celui-ci, étant étranger devait avoir la préséance en Chine, parce que le Père Bouvet à cause de son long séjour pouvait être considéré comme Chinois. Mais qu'en Europe la préséance appartenait au Père Bouvet en qualité d'étranger, puisqu'il en était absent depuis plus de temps que M. Sabino. D'après cette réponse il paraît que les Jésuites auraient représenté à l'Empereur que la raison du différend entre le Père Bouvet et M. Sabino était une question de préséance ; l'Empereur parut se mettre fort en colère contre le Père Bouvet de ce que depuis tant de temps qu'il était en Chine, il n'en connaissait pas mieux les usages, de sorte que quelques jours après le Père Gerbillon alla au palais pour faire le Ko-Teou ou prostration à l'Empereur en pénitence de cette faute ; l'Empereur envoya ordre au Vice-Roi de Canton de faire une sérieuse réprimande au Père Bouvet pour la

faute qu'il avait commise et de lui faire demander excuse à M. Sabino, et de lui faire offrir de lui céder la place. L'Empereur parut si en colère qu'il voulait rappeler le Père Bouvet et en mettre un autre à sa place, mais à la demande du Légat qui intercédait pour lui, il ne le rappela pas pour le moment ; nous verrons plus loin comment ils furent tous deux rappelés un peu plus tard.

«En réfléchissant sur ce fait j'argumente ainsi : ou les Jésuites ont traduit fidèlement le mémoire ou non. S'ils l'ont traduit fidèlement, le fait y était exprimé très clairement ; Monseigneur y répétait ce qu'il avait écrit au Pape, que M. Sabino était le premier envoyé de Sa Majesté, qu'il lui avait en cette qualité remis les présents, et que la lettre qu'il avait adressée au Pape avait été vue par l'Empereur qui l'avait approuvée, et dans son mémoire le Légat donnait encore quelques autres explications ; si la chose n'avait pas été vraie, le Légat n'aurait pas pu la représenter si ouvertement à l'Empereur qui aurait pu [323] l'accuser de mensonge. Mais la réponse de l'Empereur ne tombe que sur la question de préséance et non pas sur celle de la qualité de l'envoyé. D'où il suit que M. Sabino était le véritable envoyé de l'Empereur et que le Père Bouvet voulait usurper sa place au moyen d'un certificat des Jésuites de la Cour. S'il en avait été autrement l'Empereur aurait dit clairement que le Père Bouvet était l'envoyé. Si les Jésuites n'ont pas traduit fidèlement, la mission de M. Sabino n'en est pas moins prouvée, car si Monseigneur avait avancé une chose fautive, les Jésuites n'auraient pas perdu une si belle occasion d'indisposer l'Empereur contre le Légat puisqu'ils ne cherchaient pas autre chose. S'il me fallait dire ma pensée sur ce fait, je dirais qu'il me semble que les Jésuites ont traduit le mémoire fidèlement, mais que l'Empereur, qui voulait à tout prix les défendre et leur plaire, a fait semblant de croire que la question ne tombait que sur la préséance, et pour donner quelque satisfaction à Monseigneur, il a pris ces airs de colère contre le Père Bouvet, tandis que pour faire plaisir aux Jésuites il laissait au Père Bouvet un moyen de se faire passer en Europe pour le premier envoyé de l'Empereur. En disant cela je ne crois pas m'éloigner de la vérité.

«Quant à la seconde partie du mémoire qui concernait les Portugais, l'Empereur fit répondre au Légat qu'il ne comprenait pas bien ce qu'il voulait lui dire et qu'il le pria de lui donner d'autres explications. Mais Monseigneur ne voulait pas causer de préjudice à la nation portugaise, son unique intention était de faire ouvrir les yeux à l'Empereur sur le compte du Père Pereyra dont il lui était défendu de dire du mal nommément. Aussi, bien qu'il fût poussé par le Père Gerbillon à s'expliquer davantage, bien qu'il sût que le Père Pereyra avait plus que jamais l'espérance de faire chasser de Chine tous les Missionnaires qui ne seraient pas passés par le Portugal. Monseigneur se refusa constamment à donner plus d'explications ; et néanmoins les Jésuites portugais lui ont fait un crime des quelques [324] mots de son mémoire et les ont exploités Pour lui attirer la haine de leur nation, tandis qu'il était disposé à la servir en toute occasion qui se présenterait à lui.

#### § XXI. Seconde audience accordée au Légat.

«L'Empereur cependant ne laissait pas de témoigner sa bienveillance envers Monseigneur et il demandait souvent de ses nouvelles. Il le fit particulièrement le 24 juin 1706 en lui recommandant de bien se soigner. L'époque approchait où l'Empereur devait, selon sa coutume, se rendre en Tartarie. Monseigneur désirait aussi quitter Pékin et prendre congé de l'Empereur ; il lui demanda donc son audience de congé pour le 29 juin, fête des Saints Apôtres Pierre et Paul. Cette fois l'Empereur accueillit favorablement la demande. Monseigneur lui demanda dans cette audience la permission de quitter Pékin et de visiter les Provinces. A cette dernière partie l'Empereur répondit que les lois de l'Empire défendaient aux étrangers de parcourir les Provinces et qu'il ne pouvait l'y autoriser ; que s'il le permettait aux Missionnaires c'était parce que ceux-ci devaient rester dans le pays et qu'il croyait devoir faire exception à la loi pour cette raison ; mais que pour lui qui devait

retourner en Europe il ne jugeait pas convenable de le mettre sur le même rang que les autres ; que de plus il se trouvait en si triste état de santé qu'il s'exposait beaucoup en faisant de si longs voyages. Nous verrons encore les mêmes raisons dans un décret qui sera fait le 2 août, comme il sera dit en son lieu. Il lui dit qu'il n'avait qu'à aller à Canton, et qu'en traversant les provinces du Chan-Tong, de Nankin, du Kiang-Si et du Kouang-Tung il pouvait faire venir les Missionnaires, et les voir sur son passage, qu'ensuite étant arrivé à Canton il y attendrait le moment de l'embarquement pour retourner en Europe et à Rome. Monseigneur fut grandement surpris de ce discours de l'Empereur surtout du désir qu'il lui entendait [325] exprimer qu'il retournât à Rome. Il vit bien que la leçon lui avait été faite par les Jésuites qui le voyaient de mauvais œil en Chine. Il se contenta de répondre que pour ce qui était d'aller à Canton il obéirait à Sa Majesté ; mais que pour retourner en Europe et à Rome il ne pouvait le faire à moins d'être rappelé par le Pape qui lui avait donné beaucoup de commissions à remplir dans ces contrées, et que si Sa Majesté avait quelque difficulté à le voir rester dans ses États il se rendrait dans les Indes, pour y accomplir le reste de ses commissions et pour y attendre les ordres du Pape. «Non, non, répondit aussitôt l'Empereur, notre désir est que vous retourniez tout droit en Europe. - S'il en est ainsi, répondit Monseigneur, et si vous me le commandez, comme le Pape, mon maître, n'a pas d'autre désir que de vous faire plaisir, je penserai exécuter ses ordres en obéissant à vos commandements. — Oui, dit l'Empereur, s'il vous faut mon commandement le vous le donne.» Après cet ordre si bien formulé, Monseigneur prit congé de l'Empereur.

#### § XXII. Arrivée de Monseigneur Maigrot à Pékin, troisième et dernière audience donnée au Légat.

«Pendant que Monseigneur était à l'audience de l'Empereur le 29 juin, Monseigneur Maigrot, évêque de Conon et Vicaire Apostolique du Fokien, arriva à Pékin. Il alla se loger chez les Jésuites français où demeurait Monseigneur le Patriarche. Les Jésuites auraient désiré le voir arriver plus tôt, et l'on entendit l'un d'entre eux s'écrier : «Que n'est-il venu plus tôt, nous l'aurions fait déclarer ignorant ici à Pékin.» Mais l'Empereur avait fixé son départ pour la Tartarie au 1er juillet, et il ne restait plus assez de temps. Dès que les Jésuites portugais eurent appris l'arrivée de Monseigneur Maigrot, le Père Pereyra alla lui faire visite, lui faisant ainsi une politesse extraordinaire ; car c'est à celui qui arrive à aller voir ses amis qui lui rendent ensuite la visite. [326]

«L'Empereur aussi, ce même jour, donna au Légat une marque d'une excessive bienveillance, et qui eût paru bien étrange si déjà l'on n'eût connu sa connivence avec le Père Pereyra. Ainsi, ce Prince qui, le matin même, avait reçu le Légat et l'avait congédié comme il a été dit, lui envoya dire le soir du 29 juin, comme pour l'honorer, qu'avant de partir il voulait le voir encore une fois, et que, pour cette raison, il l'invitait à une dernière audience pour le lendemain, 30 juin.

«Qui pouvait méconnaître là que l'arrivée de Monseigneur Maigrot était la cause de cette invitation, en voyant que l'Empereur, auparavant si avare de ses audiences, en devenait si prodigue ? Monseigneur vit à quoi cela tendait, résolu de ne point entrer en discussion, et répondit à l'Empereur qu'il se rendrait à ses ordres.

«Le 30 juin, Monseigneur alla donc à cette nouvelle audience. Il attendît dans une salle de la maison de campagne de l'Empereur à Tchang-Tchung-Yuen. Pendant ce temps-là, le fils aîné de l'Empereur appela M. Appiani, et lui demanda comment s'appelait l'Européen qui venait d'arriver ? il parlait de Monseigneur Maigrot. M. Appiani donna son nom chinois et dit qu'il s'appelait Yen-Tang. Aussitôt le Prince s'écria : *Tiai Ouay* ! c'est-à-dire, c'est un homme de mauvaise réputation, capable de tous les crimes ! M. Appiani répondit qu'il ne savait pas et qu'il n'avait jamais entendu dire qu'il eût fait rien de mal. Ainsi finit cette conversation. M. Appiani vint la répéter au Légat qui n'était pas encore entré à l'audience.

Chacun peut facilement se figurer l'impression que celui-ci en reçut ; il voyait bien par là que les Jésuites avaient déjà prévenu l'Empereur par des relations aussi sinistres que fausses sur le compte de Monseigneur Maigrot, et il se crut obligé, en conscience, à faire tout son possible pour ôter de l'esprit de l'Empereur de pareilles préventions.

«Je crois qu'il ne sera pas inutile de faire une petite digression sur le sujet de ce fils aîné de l'Empereur, qui n'était pas l'héritier [327] présomptif, étant fils d'une concubine, mais qui était très aimé de son père. Ce Prince, pendant longtemps, avait montré de l'affection pour Monseigneur le Légat, soit parce que ce dernier ne mettait pas de différence entre lui et l'héritier présomptif, dans ses marques d'estime et dans ses présents d'objets venus d'Europe, surtout de quelques morceaux de cristal taillés en forme de pierre de tonnerre, soit parce qu'il avait une estime véritable pour la personne du Légat. Toujours est-il qu'il donnait souvent des marques de cette bienveillance, et une fois entre autres, il avait dit au Père Gerbillon qui le rapporta au Légat qu'il voulait donner à Monseigneur une très belle perle comme un souvenir. Monseigneur lui fit répondre par le même Père que la plus belle perle qu'il pût lui donner était sa faveur qu'il estimait bien plus que tous les loyaux. Les Jésuites s'étaient aperçus de cette inclination du Prince pour le Patriarche et craignaient qu'elle ne devînt un obstacle pour l'accomplissement de leurs desseins. Ils cherchaient donc l'occasion de détruire ces dispositions et n'épargnaient aucune peine pour cela. Monseigneur, de son côté, se voyant sur le point de partir, voulait laisser en présent à ce Prince une bonne provision de ces Objets de verre qui lui plaisaient tant, et parla de son projet à M. Appiani. Celui-ci dit aussitôt à son domestique de s'informer si le Prince était chez lui parce qu'il devait lui porter un présent de la part de Monseigneur. Le domestique, qui avait déjà été gagné par les Jésuites, ait lieu d'exécuter l'ordre de son maître, alla droit prévenir les Jésuites que Monseigneur voulait faire un présent au Prince et qu'il s'était vanté de l'acheter à force de présents, qu'il se pré parait à lui en porter un. On rapporta ce discours au Prince qui s'irrita d'apprendre qu'un Européen eût de lui une pareille idée, et qu'il pensât, à acheter son amitié par des présents ; et dès lors, l'inclination qu'il avait pour le Légat, se changea en haine déclarée et Monseigneur eut en lui l'ennemi le plus acharné. Il fut averti de ce changement assez à temps pour ne pas envoyer le présent ni s'exposer à l'affront [328] d'un refus. C'est là un spécimen des dispositions des Jésuites à l'égard de Monseigneur le Patriarche.

«Parmi tous les mauvais offices que ce Prince rendit au Légat le plus nuisible fut celui-ci : Monseigneur le Légat avait acquis l'estime de l'Empereur qui le regardait comme un homme prudent, sage et de haute capacité. Les Jésuites et le Prince aîné virent bien qu'ils ne pourraient nuire au Légat tant que l'Empereur aurait de lui cette idée ; ils travaillèrent donc à la lui ôter. Pour cela le Prince se servit du Mandarin que l'Empereur envoyait journellement à Monseigneur et qui lui rapportait ses réponses qui lui donnaient tant d'estime pour le Prélat. Le Prince engagea donc le Mandarin à déclarer à l'Empereur que toutes les réponses qu'il avait rapportées jusque-là étaient une pure invention de sa part, qu'il les avait fabriquées pour favoriser le Légat mais qu'elles n'avaient rien de vrai. Le Mandarin refusa de commettre une pareille injustice envers le Légat. Alors le Prince le menaça, et lui dit que s'il ne le faisait il deviendrait son ennemi, qu'il ferait de lui l'homme le plus misérable de toute la Chine, qu'il lui ferait donner la bastonnade, et autres choses semblables. Le Mandarin intimidé céda, et pria les Jésuites de dire au Prince qu'il obéirait. Ce Mandarin exécuta donc la commission et l'Empereur qui auparavant ne pouvait croire le mal qu'on lui disait du Légat commença à montrer moins d'estime pour lui. Pour achever l'œuvre, les Jésuites lui dirent que Monseigneur n'agissait que par les conseils d'un certain Chrétien nommé Pierre Ouang qui passait en Chine pour un grand intrigant et avec lequel Monseigneur n'avait jamais eu aucune relation ; il ne l'avait vu qu'une ou deux fois, mais en public avec d'autres Chrétiens. C'est par cette chaîne de perfidies qu'ils vinrent à bout enfin de vaincre l'esprit de l'Empereur qui auparavant était on ne peut mieux intentionné pour le Légat. Monseigneur connut ensuite tout l'ensemble de ce manège.



«Reprenons maintenant le fil du discours. Monseigneur le [329] Légat fut enfin admis à l'audience. L'Empereur commença à discourir sur la doctrine de Confucius et de la paix dont, au moyen de cette doctrine, la Chine avait joui depuis que les Jésuites y étaient entrés, et dit aussi un mot à la louange des Rites.

«Monseigneur s'étudia à lui faire changer de discours ; il ne voulait pas entrer dans cette question devant l'Empereur, sachant que non seulement il n'en résulterait aucun bien, mais au contraire étant très convaincu qu'il ne pouvait en advenir que de grands maux pour la Religion ; car la question était tranchée à Rome et il était bien résolu à exécuter même au prix de sa vie la commission qu'il avait reçue du Saint-Siège. Il savait que le Saint-Siège avait déjà prononcé sa sentence contre les Rites chinois, c'est-à-dire contre les Jésuites, et comme ceux-ci s'étaient emparés de l'esprit de l'Empereur, il était sûr de l'avoir dorénavant pour adversaire. L'Empereur le mit alors sur le compte de Monseigneur Maigrot. Le Légat, soit pour rendre justice au mérite de ce prélat, soit pour dissiper les préventions qu'il savait que les Jésuites lui avaient inspirées contre un personnage si respectable, lui répondit que Monseigneur Maigrot était un homme expérimenté, grave, pieux et savant, et comme il se croyait obligé de le dire en conscience, un des Européens les plus versés dans la connaissance des livres chinois. Il était loin de penser alors que cette louange qu'il faisait de Monseigneur Maigrot par sentiment de justice et par devoir de conscience serait ensuite dénaturée par les Jésuites et présentée comme une preuve que le Légat lui-même avait proposé Monseigneur Maigrot à l'Empereur pour entrer en discussion avec lui sur la controverse des Rites chinois, comme nous le dirons en son lieu. L'Empereur alors congédia le Légat qui rentra chez lui.

«Le même jour avant que Monseigneur ne fût allé à l'audience, le Père Antoine Beauvossier était arrivé à Pékin. Il était le Procureur des Jésuites à Canton, et dans cette ville Monseigneur [330] l'avait fait comparaître plusieurs fois devant lui pour discuter sur la question des Rites avec le Père Visdelou qui toujours l'avait réduit au silence. Après que Monseigneur le Légat eût quitté Canton, ce Père Beauvossier y était resté quelques mois, puis au mois d'avril il était allé à Nankin sous prétexte d'y attendre le Légat à son retour de Pékin. Après avoir passé à Nankin plus de la moitié du Carême il était allé sous prétexte de se promener, à Han-Chéou, Métropole de la Province du Tché-Kiang ; il avait promis de revenir bientôt à Nankin ; mais ayant vu passer Monseigneur Maigrot à la fin du mois de mai lorsqu'il se rendait à Pékin, il était parti lui-même un jour après lui pour aller à Pékin, et il y arriva aussi un jour après Monseigneur Maigrot. J'ai cru nécessaire de mentionner ce fait pour l'intelligence de quelques vérités et il sera à propos de s'en souvenir lorsque l'occasion en viendra. Aussitôt que le Père Beauvossier fut arrivé à Pékin, l'Empereur en fut prévenu.»

### § XXIII. Autres détails sur les deux dernières audiences.

Ce qui a été dit précédemment des deux dernières audiences que l'Empereur avait accordées au Légat a été tiré de la relation de l'abbé Sala. Mais personne n'était plus à même de rendre compte de ce qui s'y était passé que Monseigneur de Tournon lui-même ; c'est ce qu'il fit dans sa lettre au cardinal Paolucci, Secrétaire d'État, du 27 décembre 1707. Écoutons son récit :

«Les deux dernières fois que je vis l'Empereur, car je ne le vis que trois fois en tout, le Prince, son fils aîné, voulut y assister et me fit dire de ne parler d'aucune autre chose que de remerciements ; ainsi toute voie m'était fermée comme on le verra ci-après. Je revins donc à Pékin plus mort que vif ; pendant plusieurs jours le ne me soutenais qu'avec un peu de biscuit et de vin [331] d'Europe mêlé avec de l'eau ; car je ne pouvais plus prendre même un bouillon ; de cette manière je récupérai mes forces petit à petit. Je gardais encore le lit quand le 20 juin le Mandarin Ouang m'apporta un présent de quinze pièces de soie enveloppées avec la précieuse racine du Genzen. Il me dit que ce présent m'était envoyé

par l'Empereur lequel allait se mettre en route pour la Tartarie et que si j'avais quelque chose à lui transmettre il avait ordre de s'en charger. J'avais déjà prié plusieurs fois ce même Mandarin Ouang de m'avertir si quelque chose dans ma conduite avait indisposé l'Empereur. Je répondis à ce message en remerciant Sa Majesté de ce nouveau bienfait et je lui fis dire que j'espérais pouvoir être en état de remplir en personne ce devoir en prenant congé de lui et en partant pour le Sud et que dans cette occasion je prendrais les ordres de Sa Majesté. Le lendemain 21, le même Mandarin Ouang revint me trouver en me proposant encore ce qu'il m'avait proposé la veille et en ajoutant que si je ne pouvais pas lui confier mes affaires il en ferait venir un autre. Par ces instances successives je vis bien que d'autres que lui et que l'Empereur voulaient pénétrer les secrets de mon cœur afin de faire jouer des contre-mines ; mais sans rien laisser soupçonner au Mandarin, je lui dis que je suppliais Sa Majesté de me dispenser de parler à aucun autre qu'à Elle-même, à qui j'ouvrirais mon cœur la première fois que j'aurais l'audience désirée ; que du reste si j'avais quelque chose à lui transmettre, je le confierais plutôt au Mandarin Ouang qu'à tout autre. La trame était déjà ourdie ; que rapporta le Mandarin ? je n'en sais rien ; ce qui est sûr c'est qu'il revint le même soir de la campagne de l'Empereur accompagné de deux autres Mandarins et du Père Thomas Pereyra qui depuis trois ou quatre mois n'avait jamais paru en sa présence.

«Aucun des deux Mandarins qui l'accompagnaient n'avait non plus jamais été en relation avec moi ; un des deux était Tchao-Tchang, intime ami du Père Pereyra qui par son moyen [332] avait indisposé contre moi le fils aîné de l'Empereur. L'héritier présomptif est le cadet, étant considéré comme légitime parce qu'il est né d'une des Reines ; ses autres 17 frères outre les sœurs sont tous enfants naturels. Entre le prince aîné et l'héritier il y a grande rivalité, non pour la couronne qui appartient de droit au second, mais pour la faveur de l'Empereur dans laquelle l'aîné l'emporte au grand regret du cadet.

Ces Mandarins m'apportèrent donc le Chi ou ordonnance datée du 21 juin 1706, que j'ai envoyée l'année dernière par l'abbé Giampé. Cette ordonnance commence par supposer le contraire de ce que j'avais répondu au Mandarin Ouang ; chose qui était assez fréquente ; non pas que je croie que l'Empereur ait voulu mentir pour mentir ; mais parce que le Prince aîné fait dire aux Mandarins ce qu'il lui plaît, c'est-à-dire ce qui plaît au Père Pereyra. Il est certain que dans cette ordonnance l'Empereur suppose que j'ai voulu lui représenter quelque chose et que je lui ai demandé qu'il m'envoyât quelqu'un pour m'en tendre ; tandis que deux fois j'avais dit le contraire. Mais c'était là le moindre mal, car dans ma réponse écrite la même nuit je m'expliquai modestement. Le plus fort était le contenu de l'ordonnance où l'on voyait tout le fiel et pour ainsi dire le fond de la plaie, c'est-à-dire les calomnies inventées contre moi par les Jésuites portugais et surtout par les Pères Thomas Pereyra et Antoine Barros. Ces derniers avant que j'arrivasse à Pékin avaient déjà prévenu de ce qu'ils avaient dessein de faire ; ils avaient écrit de tous les côtés et jusqu'à Manille que l'Empereur était très mécontent de ma venue à la Cour. C'était tout le contraire, puisque l'Empereur avait donné à mon arrivée des signes sensibles et publics de sa grande joie ; car il désire, et il me l'a fait dire, que tous les Princes d'Europe lui envoient des Ambassadeurs. Plût à Dieu que les Jésuites n'eussent pas mis d'empêchements, ou qu'ils n'eussent pas été à Pékin ou qu'ils n'eussent pas joué d'une si grande laveur ! Les intérêts de la Religion et du Saint-Siège auraient été plus avancés, à la [333] gloire de Dieu.

Mais les ennemis de l'Église ont été ses propres enfants, et placés dans la plus belle occasion de faire le bien, ils ont empoisonné la source et fait jaillir un amer torrent de désolations. J'espérais quelque assistance du Père Gerbillon qui m'avait fortement conseillé et par de bonnes raisons de venir à la Cour ; mais il était déchu des bonnes grâces et presque opprimé ; il craignait comme le feu la puissance du Père Pereyra et ses accusations. L'Empereur l'avait engagé à demeurer uni avec son favori ; il était un des plus échauffés pour la controverse des Rites comme question commune à toute la Compagnie ; c'est pourquoi contre mon attente je l'avais trouvé très opposé à moi, mais

moins à découvert que les autres. J'ai envoyé l'année dernière une copie de cette ordonnance impériale et des réponses qui se succédèrent les 22, 23, 24 juin 1706 ; c'est pourquoi je ne les rapporte pas ici aussi bien que d'autres notes également envoyées. Bien que l'Empereur, après avoir entendu ma première réponse eût paru calmé, je vis néanmoins par les ordonnances et par la manière de traiter, que le Prince aîné était aux ordres du Père Pereyra et que l'Empereur commençait à avancer des propositions qui touchaient à la question des Rites, question qui n'en était plus une, puisque je savais qu'elle était décidée. Je pensai donc que le mieux était de me retirer au plus vite. Je ne pouvais presque pas me tenir debout, néanmoins je voulus prendre congé de l'Empereur qui chaque année fait un voyage de quatre mois en Tartarie. Le 27 juin je dis donc au Mandarin Ouang, que le lendemain 28, j'enverrais demander à l'Empereur une audience de congé, et que pendant qu'il irait vers le Nord je me transporterais avec sa permission dans les provinces du Sud. Je ne lui dis pas que c'était parce que je voyais que les Jésuites ne pouvaient plus me souffrir. A peine eus-je découvert mon projet que les Jésuites des trois églises de Pékin furent convoqués dans le palais du Prince aîné, et ordre fut expédié que la nuit venue ou même avant, on amenât [334] au palais M. Appiani que j'avais envoyé demander l'audience de congé. M. Appiani se rendit donc à la campagne de l'Empereur, et sans soupçonner malice il fit route avec les Jésuites. Ceux-ci l'amusèrent en lui disant que son tour n'était pas encore venu pour entrer ; mais à peine le conciliabule fut-il terminé qu'on fit beaucoup d'embarras et de tapage pour le chercher et l'appeler en grande hâte, afin qu'il apportât mon message et aussitôt on me fixa mon audience pour le lendemain. Je n'ai jamais pu savoir ni par des Jésuites ni par d'autres ce que l'on avait traité et résolu dans ce conciliabule.

Mais par le silence des Jésuites, par l'exclusion de M. Appiani, par l'empêchement que l'on mit à ce qu'il arrivât au palais avant que tout fût fini, par l'empressement que l'on mit ensuite à le faire appeler et chercher pour demander mon audience, j'ai assez de données pour conclure qu'on avait parlé, dans le conciliabule de mon audience et qu'on avait résolu mon renvoi en Europe ; du reste on le voit clairement par l'audience même de l'Empereur où je parus le lendemain matin. Mais avant d'en parler je dois faire remarquer que le conciliabule fut tenu le 28 juin au matin, que l'audience fut fixée pour le lendemain à la même heure, et que l'après-midi du même jour on apprit l'arrivée prochaine à Pékin de Monseigneur de Conon (Monseigneur Maigrot), on disait qu'il devait arriver le 29 à Pékin. Je ne répéterai pas quel était le but et le mode de sa venue, puisque cela est rapporté exactement et distinctement au numéro 8 des observations sur la protestation de M. François Guetty, jointes à ce rapport ; je dirai seulement que j'étais sur le point de lui faire dire de ne pas entrer à Pékin jusqu'à ce que l'Empereur fût parti pour la Tartarie, ce qui devait arriver le 1er juillet ; mais je cessai de m'opposer à son dessein en réfléchissant qu'il n'y avait plus qu'un jour d'intervalle jusqu'à mon départ, puisque je devais avoir mon audience le 29 juin avant l'arrivée de Monseigneur Maigrot. Du reste ce Prélat déjà vieux et fatigué d'un voyage de deux mois devait avoir [335] beaucoup souffert et ne pouvait sans grand inconvénient attendre encore quelques jours au milieu de ces fortes chaleurs dans une auberge chinoise. Ce fuit cette dernière raison qui engagea surtout Monseigneur de Pékin à le laisser entrer dans la ville sans délai. Je me préparai donc à mon audience dut 29 afin de me mettre en route ensuite pour continuer ma visite en allant vers Nankin. La veille il me vint un envoyé du Prince aîné, avec l'avis que j'eusse à me trouver dès le point du jour au palais Impérial de Pékin parce que Sa Majesté devant prendre congé des Tribunaux, viendrait à cette heure de sa campagne et qu'elle voulait me donner là mon audience de congé. Comme il était dit, dès le point du jour je me rendis au Palais où arrivèrent les uns après les autres tous les Jésuites ; j'y fus reçu par les trois Mandarins Ouang, Tchan et Tchao-Tchang. Ce dernier vint à ma rencontre à ma descente du palanquin et pendant que je traversais les vastes Cours de ce grand Palais il était un des deux qui me soutenaient et m'aidaient à me tenir debout, car j'étais non - seulement faible mais réellement malade alors ; si bien qu'à ma sortie de l'audience il fallut me remettre au lit. Je faisais donc un suprême effort pour prendre congé de l'Empereur non

pas tant pour délivrer les Jésuites de l'embarras que leur causait ma présence, que pour me délivrer moi-même de leurs embûches et pour voir si au moins par ce moyen je pourrais les contenter ; car ils craignaient que pour la troisième fois l'Empereur ne fît encore la promesse de me donner à Pékin une maison pour la Sacrée Congrégation ou la permission d'en acheter une. Déjà quand le Père Gerbillon avait voulu une maison (pour les Jésuites français), le Père Pereyra s'était opposé deux fois à la faveur accordée par l'Empereur, mais la troisième fois le Père Gerbillon l'avait obtenue au grand dépit du Père Pereyra qui ne voulut jamais y donner son consentement. Le but principal de mon départ était de me mettre en liberté pour accomplir mon office et exécuter les ordres [336] du Pape. Tout cela pouvait se passer tranquillement et de manière à faire plaisir à l'Empereur dans cette audience du 29 juin qui fut la seconde. Mais cette audience fut bien pénible comme vous pouvez le voir dans la relation que je vais vous en faire, surtout à cause de ce que dirent les Mandarins. L'intention des Pères Jésuites dans cette audience était de me faire émettre quelque parole déplaisante pour l'Empereur afin de la faire publier ensuite en Europe contre moi et beaucoup plus encore afin de m'obliger ainsi à cacher et à passer sous silence tout ce qui me serait arrivé dans cette audience et surtout ce qui concernait leurs fourberies. Mais je les ai découvertes à Votre Éminence dans cette relation. Enfin non sans me faire grande violence, je devais dans cette audience paraître content et satisfait d'un peu de fumée, et tirer comme une goutte de douceur de ce lac d'eaux amères ; je rédigeai mon compliment de manière à faire plaisir à l'Empereur, mon discours devait lui être présenté traduit en langue tartare. Il me fallut vraiment me faire une violence extrême pour ce compliment ampoulé où avec quelques épines sèches je devais former un bouquet qui fût acceptable. Mais je m'étais fait une loi inviolable de satisfaire l'Empereur en tout ce qui me serait permis ; et cette loi que je n'ai point transgressée, me donna des forces pour surmonter ma répugnance naturelle. Sans rien dire de faux, j'omis de dire beaucoup de vérités, surtout je ne parlai pas du sujet principal de cette audience qui était chose plus odieuse encore à l'Empereur qu'à moi. Voici donc pour tenir lieu de relation un récit abrégé de cette audience. Traîné, à cause de ma faiblesse, à travers les différentes cours du Palais, je m'arrêtai enfin dans une salle du rez-de-chaussée où aboutissaient trois ou quatre chambres ; c'était là, près de la pharmacie, qu'était mort le père de l'Empereur régnant. Nous nous assîmes sur des coussins placés par terre dans cette même salle de passage pour aller à trois ou quatre chambres ; les Jésuites passaient, allaient et venaient dans les appartements du Prince aîné, en attendant [337] que Sa Majesté prit congé des Tribunaux et des Mandarins ; cérémonie qu'il a coutume de faire tous les ans avant de quitter Pékin. On donnait pour prétexte à ces allées et venues de Jésuites chez le Prince (surtout des Pères Gerbillon et Antoine Thomas) la nécessité de s'informer des présents que l'on devait faire aux gens de ma suite ; mais comme il n'en fut rien dit ni fait alors, il est plus croyable que ces négociations avaient pour but d'avertir l'Empereur de l'arrivée prochaine de Monseigneur Maigrot, qui eut lieu le lendemain, et de concerter ce que l'on devait faire et s'il y avait lieu de changer la résolution prise la veille ; l'Empereur pourvut à tout comme on le vit dans l'audience. Pendant ce temps là, j'attendis patiemment quatre ou cinq heures, mais ce n'était pas sans beaucoup souffrir. On nous apporta trois tables bien servies, une pour moi et deux pour ceux de ma suite, mais j'avais aussi soif que peu d'appétit. Le Père Parennin attendait avec les autres dans la pharmacie, il ne savait encore rien de ce que l'on tramait, et il dit qu'il regrettait que Monseigneur Maigrot n'arrivât pas avant mon départ parce qu'ils l'auraient fait déclarer un ignorant par l'Empereur. Ce qui est certain, c'est que tel était leur projet et qu'ils étaient sûrs de faire dire tout ce qu'ils voudraient. Enfin entre dix et onze heures du matin je fus introduit à l'audience ; mais avant de me laisser entrer on m'intima l'ordre de ne parler que de remerciements et de prise de congé ; ce que je fis en effet dans la première partie de mon discours. Sa Majesté, ne me laissa pas le temps de passer à la seconde ; il me prévint en me disant que le peu de santé dont j'avais joui à Pékin montrait bien que l'air de la Chine m'était contraire, et qu'il serait convenable de retourner en Europe. Je parus ne pas comprendre clairement, bien que le Père Gerbillon qui faisait l'interprète me le dit nettement. Je répondis que j'espérais reprendre des forces dans les provinces du Sud (ce qui arriva réellement), et que pour cela



je venais prendre congé de Sa Majesté afin de m'y rendre au plus tôt pendant que Sa Majesté a Majesté [338] irait en Tartarie. L'Empereur s'expliqua plus clairement en me priant d'aller droit en Europe où mon air natal me serait Plus favorable. J'ajoutai que je ne m'étais pas encore acquitté de la visite des Missions, et que j'attendrais, s'il le voulait bien, les ordres de Sa Sainteté ; car me retirer sans sa réponse pouvait sembler une désertion du service du Saint-Père, mon maître, ou au moins pouvait être regardé comme une faute grave de ma part ; que puisque Sa Majesté me témoignait tant de bienveillance et de clémence je ne croyais pas qu'elle voulût m'exposer à Un si grand désagrément. Cette raison le toucha, car il sentait fort bien la vérité quand elle lui était fidèlement rendue ; alors il me demanda si le Pape m'avait déterminé un certain temps à passer en Chine ? Et comme je lui dis que non, il me demanda s'il m'avait commandé d'attendre ses réponses ? Je répondis que je n'en n'avais pas un ordre exprès, mais qu'un Ministre, naturellement, ne peut pas honnêtement abandonner son poste sans la permission de son maître, et que ce serait une grande faute, je lui donnai pour exemple ses Mandarins.

«Il resta un moment en suspens puis il revint à me presser de retourner en Europe. Il regardait de temps en temps le Père Pereyra qui a le don et la permission de pouvoir s'expliquer par les yeux et par le mouvement des épaules. Enfin il en dit tant que je ne crus pas pouvoir rester plus longtemps sans l'irriter et je répliquai que Sa Majesté n'ayant pas pour agréable mon plus long séjour dans son Empire j'attendrais les ordres de Sa Sainteté sur quelque point des Indes compris dans ma commission. Il demanda où ? Pour ne pas m'engager ni donner lieu à des soupçons je lui nommai presque tous les royaumes et toutes les capitales de l'Inde. Mais ce ne fut pas assez pour débarrasser les Jésuites et pour leur faire perdre la crainte de la Visite Apostolique. L'Empereur voulut donc que je lui promisse de m'en aller droit en Europe, sans excuse ni résistance. On voyait bien par là qu'il ne parlait pas de lui-même et qu'il considérait autre chose que ses intérêts, car dès que j'étais sorti de Chine [339] peu lui importait où je dusse m'arrêter hors de ses domaines. Mais enfin il était résolu à rendre le service complet aux jésuites qu'il savait peu désireux de la Visite Apostolique. Après bien des répliques et des réponses, l'Empereur persistant obstinément dans sa décision, je lui dis, toujours avec la même courtoisie extérieure, que si Sa Majesté me commandait expressément de retourner droit en Europe sans m'arrêter nulle part, je lui obéirais, en interprétant la volonté de Sa Sainteté, puisque je savais qu'elle-même désirait que nous autres européens nous fussions autant que possible, obéissants au bon plaisir de Sa Majesté ; mais que sans un commandement exprès qui pût me servir de justification je n'osais pas me hasarder à lui faire une telle promesse. Alors il ajouta : puisqu'il est nécessaire de commander, je vous le commande ; cette parole était tout-à-fait contre mon attente ; je n'aurais jamais pensé que le désir de complaire aux Jésuites l'eût poussé hors des limites de son autorité. Tel fut le résultat du conciliabule dont j'ai parlé.

Ce qui suit a pour objet l'arrivée de Monseigneur Maigrot. Après avoir donc fait ma promesse à l'Empereur pour ne pas le fâcher, je lui demandai ses commissions pour l'Europe. Il demeura quelque temps en suspens, puis il m'invita à venir le lendemain le trouver à sa campagne, disant qu'il voulait me voir là une autre fois et qu'il me donnerait la réponse pour me congédier ensuite. Pendant toute cette audience l'Empereur se tenait sur son trône ; j'étais assis à terre sur un coussin assez large ; tous les autres Jésuites et les gens de ma suite étaient debout ; l'interprète seul (le Père Gerbillon) se mettait à genoux pour entendre l'Empereur et lui rendre réponse. Je sortis non sans une grande affliction intérieure, sachant bien d'où venait le coup et que c'était le résultat du conciliabule du jour précédent ; d'autant plus qu'il n'y avait que cinq ou six jours que l'Empereur m'avait invité à attendre à Pékin son retour de Tartarie, c'est-à-dire jusqu'au mois de novembre selon qu'il était déclaré dans ses décrets des 23 et 21 juin de cette même année, [340] que j'ai envoyés l'année dernière à Rome ; or il n'y avait pas eu d'événement nouveau dans ce court intervalle pour le faire ainsi changer d'avis ; s'il me fut pénible de me voir éloigné de mes fonctions en Chine par ceux qui m'en avaient déjà empêché l'exercice à Pékin, il ne me fut pas moins pénible d'entendre la mystérieuse invitation qui m'était faite pour le

lendemain et qui était une trame ourdie avec beaucoup de précaution pour que je n'en comprisse pas l'intention, artifice usité dans les Cours, mais surtout à Pékin où chaque affaire est traitée avec une souveraine fourberie, et où le courtisan le plus habile est celui qui sait le mieux tromper. Les Européens qui s'engouffrent dans cet Océan ne sont pas les plus simples, surtout depuis qu'ils y naviguent au milieu des tempêtes de leurs longues dissensions poussés par le vent de la jalousie avec laquelle ils se disputent la faveur impériale. Les deux partis ne peuvent posséder à la fois cette faveur, ils sont donc exercés depuis longtemps à cette navigation dangereuse, ils ont surtout donné des preuves de leur étonnante habileté à l'occasion de la venue du Légat Apostolique. Il ne faut donc pas s'étonner si dès les premiers jours le Père Grimaldi me dit en face et publiquement que je ne serais jamais venu à la Cour s'il avait voulu s'y opposer. Je lui répondis alors que j'aurais essayé par d'autres moyens et avec les Brefs du Pape. Et à qui appartenait-il de les traduire ? reprit-il ; faisant allusion par là à la tournure qu'il leur aurait donnée pour les rendre agréables ou plutôt offensifs pour l'Empereur. Chose qui n'est que trop vraie ; car il est impossible qu'aucun étranger ait un accès stable auprès de Sa Majesté, et le Pape moins que les autres, à cause des nombreuses jalousies de nationalités soulevées avec tant de scandale contre les Pères français de la même Compagnie.

«11. Mais je reviens au 29 1706, jour mémorable pour moi, non pas tant à cause de la fête des Saints Apôtres Pierre, et Paul, que par l'audience de ce jour et par les événements qui le remplirent. A peine rentré chez moi je m'étais remis au lit [341] dans la pensée de m'excuser de l'audience du lendemain à cause de l'état déplorable de mes forces, j'avais souffert le martyre dans les six ou sept heures de la matinée à cause, soit de ma longue attente, soit de la réverbération du soleil. Cette fatigue, avait été augmentée par l'arrivée de Monseigneur Maigrot vers midi et par celle du Père Beauvillier qui était venu sans ma permission. Craignant cependant de donner prise à une accusation en n'allant pas à l'audience de la campagne Impériale et d'avoir l'air par là de mépriser ou de contrister l'Empereur qui m'avait invité lui-même, je voulus me surmonter jusqu'au bout ; et la journée du 30 juin avec les sept lieues de route qu'il me fallait faire pour aller et revenir fut tout entière consacrée à la souffrance comme celle de la veille. Le Mandarin Tchao-Tchang vint à la maison des Jésuites français avec sa courtoisie ordinaire sous prétexte de me prendre et de me conduire lui-même ; mais il y a lieu de douter qu'il avait une autre intention. Le Mandarin avait été précédé dans la maison par son ami le Père Pereyra et par le Père Antoine Thomas qui étaient venus à une heure si intempestive pour voir Monseigneur Maigrot logé dans la même maison que moi. A peine l'avaient-ils salués qu'ils se retirèrent, et Monseigneur en les accompagnant à la porte rencontra le Mandarin. Aussitôt un bruit prémédité se répandit dans la maison et l'on entendit ces paroles : Monseigneur s'est laissé voir par tel Mandarin, l'Empereur le saura ! Ainsi le but de la visite, de la venue du Mandarin Tchao-Chang, de sa rencontre et du bruit qui s'en répandit était de faire en sorte que l'on ne crût pas que les Jésuites avaient donné sitôt avis à l'Empereur de l'arrivée de Monseigneur Maigrot ; dans ces dissimulations les Jésuites étaient admirablement favorisés par les Mandarins, par le Prince aîné, et par l'Empereur lui-même. Quand j'arrivai le matin à la campagne Impériale avant de me laisser entrer chez l'Empereur, le Prince aîné, exécuter de toutes les inventions et de toutes les ruses des Jésuites, appela M. Appiani. Celui-ci revint bientôt me trouver et me dit que [342] le Prince lui avait demandé le nom du nouvel Européen arrivé la veille ; il le demandait, non pour le savoir, car il l'avait déjà appris en même temps que sa venue mais afin de pouvoir dire après qu'on lui eût répondu : oui, oui, c'est un Tiao c'est-à-dire un homme capable de toute espèce de mal. Cela arriva dans la même campagne de Tchao-Choung-Yuen, le matin du 30 juin 1706. Je ne sais réellement à qui attribuer ce bon office ou pour parler plus clairement cette calomnie si précoce contre un saint Évêque, Ministre de la Sacrée Congrégation auprès d'une Cour païenne. Je ne ferai certainement pas une calomnie en disant que ce mauvais office lui avait été rendu par ceux qui pendant que je défendais la renommée de ce Prélat devant les Mandarins, osèrent me menacer de montrer ses écrits en preuve de ce qu'ils avançaient ; par ceux qui lui faisaient un crime d'un petit livre

renfermant une lettre à Sa Sainteté, et qui disaient qu'il y en avait là assez pour le faire chasser ; ce livre fut en effet montré et interprété à l'Empereur, Dieu sait comment, ainsi que me le dit le 12 août le Mandarin Ouang, par ceux qui avant que Monseigneur partit du Fokien avaient annoncé ce voyage dans toute la Chine pour éveiller l'attention sur ce qui allait se passer à la Cour ; par ceux qui avant son départ de Fo-Tcheou, capitale du Fokien avaient dit au compagnon de ce Prélat resté dans l'église en lui demandant l'époque de son retour, qu'il serait heureux s'il revenait pour Noël de l'année suivante ; par ceux qui voulaient le déclarer un ignorant ; par ceux enfin qui le mettaient au premier rang de leurs prétendus ennemis, et qui s'arrogent le droit de ne pardonner jamais à quiconque ne fléchit par le genou devant leur autorité de parvenus. C'était donc dans l'attente d'une diffamation inique contre un digne Évêque que j'entrai à l'audience de Sa Majesté, en présence du Prince aîné, qui par ce préambule et par sa présence, pensait sans doute me tenir en bride ; il pensait que je n'oserais pas prendre la défense de la réputation de Monseigneur Maigrot ; selon le style de cette Cour quand on voit les [343] Princes déclarés pour un parti on n'ose pas les contredire, et il savait bien que l'Empereur allait parler de Monseigneur Maigrot.

«12. Je laisse de côté tout ce qui a déjà été rapporté de cette audience dans une relation précédente où j'ai décrit l'honorable, je décris ici le douloureux. La première partie est un peu de fumée pour les gens du monde, la seconde est la récompense spéciale de l'exercice de mon office apostolique parmi les païens. Et que dis-je, les païens ? Ils sont des saints en comparaison des mauvais Chrétiens ! et plutôt à Dieu que je n'eusse eu jamais à traiter qu'avec des Tartares et avec des Chinois ! L'Empereur commença donc à me dire que puisque je lui avais demandé la veille s'il n'avait pas de commissions pour l'Europe il voulait me charger de représenter à Sa Sainteté que l'Empire de Chine depuis deux mille ans se soutenait en paix avec la doctrine de Confucius, qu'avec cette doctrine les Pères Jésuites s'y étaient maintenus tranquilles pendant près de deux cents ans et surtout pendant plus de quarante années de son règne, et que si l'on voulait y faire quelque changement, difficilement les Européens pourraient demeurer en Chine. Je répondis en quelques mots que je ne manquerais pas de représenter à Sa Sainteté tout ce que m'ordonnait Sa Majesté. Il ajouta qu'il désirait savoir si je m'étais instruit des usages de la Chine dont il s'attendait à ce que je lui parlasse. Je répondis que j'étais nouveau dans ce pays, que j'avais presque toujours été malade et que pour parler sur ce sujet avec Sa Majesté il me faudrait beaucoup d'étude et de savoir. Il ne me laissa pas quitte pour cela et voulant absolument me faire entrer dans la question, il dit qu'il avait appris qu'il y avait quelqu'un qui critiquait la doctrine de Confucius et me demanda si j'en savais quelque chose. Je voyais arriver la question des controverses, non sans préméditation de la part des Jésuites. Pour éluder la question je répondis que par exemple j'avais entendu dire que, Confucius approuvait la vengeance chose que la Religion [344] chrétienne réprouve. J'apportai cet exemple comme un article plausible et tout à fait héroïque de notre Religion que Sa Majesté ne put s'empêcher de louer. Il tâcha de laver Confucius de cette tache en parlant de la justice vindicative, sur laquelle il y eut échange de plusieurs propositions et réponses.

«L'Empereur en parut assez satisfait et je croyais m'être délivré de ses instances importunes ; mais après qu'il eût passé plus d'un quart d'heure sur cette question de la vengeance, il revint à l'affaire des Jésuites qui était le but unique de cette audience qu'il me donnait ; et bien que ce fût un sujet fort ennuyeux pour lui et peu convenable à un homme qui venait de se débarrasser des affaires, son discours long et affecté faisait croire qu'il en faisait un divertissement agréable. Enfin, il en dit tant et répéta si souvent qu'il m'avait fait insinuer son désir de m'entendre parler sur les usages de Chine que je crus comprendre à sa manière de parler qu'il voulait voir si je lui cacherais l'arrivée de Monseigneur Maigrot qu'il connaissait déjà. Je lui répondis donc que ne pouvant suffisamment parler des usages de la Chine, j'avais appelé à Pékin un Européen que je savais avoir lu un livre de Sa Majesté afin qu'il m'en rendit compte. Je mentionnais ce livre, imprimé sous le nom de l'Empereur, non pas tant pour lui faire plaisir que pour lui

rappeler qu'il renfermait plusieurs choses contraires aux opinions des Jésuites et pour le porter, par ce souvenir, à ne pas se mêler de nos controverses. Il me fit plusieurs interrogations en se montrant satisfait, en souriant et en lançant des œillades au Père Thomas Pereyra avant l'air de lui demander si Monseigneur Maigrot était instruit. Je répondis qu'il était docteur d'une Université renommée en Europe ; il demanda s'il savait lire les livres chinois ; je répondis que j'avais entendu dire qu'il en avait lu plusieurs. - S'il les comprenait ? J'ajoutai que je ne pouvais être juge ; mais qu'il passait parmi les Européens pour un des plus intelligents, bien qu'aucun de nous ne pût jamais être comparé aux Chinois pour la connaissance de leurs lettres et de leurs [345] livres. — S'il savait écrire et parler chinois ? Je répondis : il sait peu parler parce qu'il vit assez retiré et parce que la prononciation du Fokien n'est pas celle de la Cour ; les Européens n'ont pas coutume d'apprendre à écrire le chinois parce que leur temps trop précieux pour leur emploi se consumerait entièrement dans cette étude. Il me demanda son âge et combien d'années il avait passées en Chine ? J'en pris volontiers occasion pour rendre le meilleur témoignage de sa vertu et rétablir sa réputation, au grand déplaisir du Prince aîné qui était présent et qui était le promoteur de la cause, et l'auteur de beaucoup de ces documents fameux dont les Jésuites arrivent munis à Rome. Enfin, cette audience finit par toutes les autres circonstances rapportées dans la relation où j'ai noté les marques d'honneur et de satisfaction. L'Empereur me fit dire que par mon intermédiaire, il enverrait à Sa Sainteté un nouveau présent de vernis du Japon et des porcelaines des plus fines et des plus anciennes de la Chine. Pendant qu'on nous reconduisait avec les Jésuites au-delà du lac pour visiter le Prince héritier et le Prince aîné, l'Empereur retint le Père Pereyra pour conférer avec lui seul à seul. Il ne faut pas omettre ici que les Mandarins furent en mouvement pendant tout ce temps ; pendant le passage du lac, ils étaient constamment appelés et rappelés. A peine, fûmes-nous arrivés à la maison que le Mandarin Ouang voulut qu'on mit par écrit ce que l'Empereur avait dit de la paix dont on jouissait avec la doctrine de Confucius ; il dicta à M. Appiani. ces paroles qu'il avait retenues, et exigea qu'elles fussent reproduites dans une lettre dont nous parlerons plus bas. Voilà ce qui arriva le 30 juin.»

§ XXIV. L'Empereur va en Tartarie,  
ce qui se passe pendant ce temps à Pékin.

Le moment tant attendu par les Jésuites était enfin arrivé où ils allaient mettre au rand jour le fond de leur pensée qui [346] était de porter la question des Rites devant l'Empereur, et de le faire par le moyen du Légat ou de Monseigneur Maigrot sur le compte desquels ils auraient mis ensuite toutes les conséquences épouvantables qu'ils savaient devoir résulter de cette communication. Ce fut ici surtout que parut la protection divine sur la Légation. Tous les efforts imaginables furent employés pour arracher au Légat, à Monseigneur Maigrot, à M. Appiani, et à d'autres, quelque parole qui pût leur faire attribuer cette trahison ; mais leur constance rendit inutiles toits les efforts de l'enfer. Monseigneur de Tournon, dans sa lettre au cardinal Paolucci, secrétaire d'État, datée de Macao, le 27 décembre 1707, nous donne le résumé de ce qui se passa à Pékin, après le départ de l'Empereur pour la Tartarie. «Le 1er juillet l'Empereur partit par la Tartarie, et la même matinée les deux Mandarins Ouang et Tchao par son ordre dressèrent leur tribunal dans la salle de réception de la maison des Jésuites français où nous habitions Monseigneur Maigrot et moi. Ils firent appeler Monseigneur Maigrot, et d'un visage sévère et dédaigneux, lui intimèrent l'ordre donné par l'Empereur de mettre par écrit tout ce qui dans la secte de Djiou-Kiao ou de Confucius est contraire à notre Religion chrétienne. Il est à remarquer que le Prince aîné avait fait dire de la part de Sa Majesté à Monseigneur Maigrot de répondre sans craindre et avec pleine liberté. Monseigneur dit donc que pour répondre convenablement à la demande qu'on lui faisait, il lui fallait deux ans de travail parce qu'il y avait beaucoup à dire. Les Mandarins répliquèrent que s'il ne



pouvait dire tout, il dît au moins quelque chose pour obéir à Sa Majesté. Monseigneur prit dit temps pour y penser, mais en quittant la séance il protesta contre cette tentative des Pères Jésuites qui voulaient traduire devant des juges laïcs et païens une cause de Religion déjà pendante devant le Souverain Pontife.

Il renouvela devant moi cette protestation en présence de témoins ; je vous en envoie le procès-verbal. En même temps il vint me consulter sur ce [347] qu'il devait faire et répondre, car les Mandarins le pressaient et ils demeurèrent toute la journée dans la maison pour attendre sa réponse. D'un côté un interrogatoire juridique en manière de Religion, obligeait à répondre, de l'autre on prévoyait une infinité de funestes conséquences si l'on venait à toucher les points controversés et agités à Rome. On ne pouvait pas espérer que les Jésuites consentissent à se taire puisque toute cette scène était jouée par eux et pour eux. Voyant donc la nécessité de répondre, l'empressement avec lequel on lui, demandait de dire au moins quelque chose, je fus d'avis qu'en mettant à part toute controverse il pouvait proposer plusieurs choses qui répugnaient à notre Religion et que les Jésuites»'avaient pas entrepris de protéger, et par la terminaison générique d'un *et cætera* laisser dans le silence les points controversés pour donner aux Jésuites plus de liberté et pour leur donner plus de facilité d'obéir au commandement que le même jour j'avais fait à Monseigneur Maigrot et aux Jésuites 4e, ne traiter ni discuter les Rites controversés à Rome, au sujet desquels, ajoutai-je, la décision Apostolique était déjà portée ; je vous envoie du reste la copie de ce commandement. Je l'intimai d'une manière spéciale au Père Antoine Beauvillier qui avait été appelé clandestinement à Pékin à ce moment pour ce beau motif. Monseigneur Maigrot répondit clairement qu'il se conformerait au commandement. Mais les Mandarins ne se contentèrent pas de ses réponses et l'obligèrent à les mettre par écrit, en le pressant, à leur ordinaire, comme ils le font quand il s'agit d'exécuter les ordres impériaux : Monseigneur Maigrot, ne pouvant donc s'en exempter, employa le jour suivant, 2 juillet, à recueillir plusieurs textes chinois tirés de leurs livres classiques afin de se débarrasser de tant d'instances, et comme il n'avait pas d'écrivain pour tracer ces caractères chinois, il employa celui qui était à mon service, ce qui servit plus tard de prétexte pour maltraiter ce pauvre homme.

Le 3 juillet, je crois, tout fut mis au net et remis aux Mandarins [348] qui, pendant ces jours-là et les jours suivants, étaient toute la journée dans la maison, hébergés à mes frais avec huit écrivains et 20 ou 23 serviteurs et esclaves. Je dois ajouter pourtant que le fus émerveillé de leur modestie et de leur respect pour moi-même dans les moments du plus grand trouble. Les Mandarins se tenaient toujours dans les chambres des Jésuites, ils y faisaient leurs réceptions et leurs expéditions de dépêches. Mais avant d'aller plus loin, je dois faire remarquer que le 1er juillet, le Père Gerbillon, à la tête des autres Jésuites français, vint me faire une protestation dont je vous envoie la copie, contre le commandement que j'avais fait, et ajouta que le Père Beauvillier s'abstiendrait des disputes sur les points controversés, sauf l'obéissance due à l'Empereur. Je laisse à Votre Excellence à réfléchir sur la question de droit, je n'ai que le temps de vous mentionner le fait rapidement. Ils prétendaient donc me faire entendre qu'il ne s'agissait que d'un simple fait dont l'Empereur était le seul et unique juge et que tout autre jugement était privé de consistance. Ils ne voyaient pas que des questions de superstitions, de vrais ou de faux sacrifices de victimes, de temples, d'adorations et autres choses semblables, n'étaient pas des questions qui pussent être comprises et décidées par des idolâtres et par des athées. Je rejetai donc la protestation et je renouvelai mon commandement, sous peine non seulement d'excommunication, mais encore de l'indignation apostolique contre les transgresseurs. La même protestation me fut encore faite le même jour de la part des Jésuites portugais parle Père Antoine Thomas qui vint me prier de leur permettre d'interpréter l'ordre impérial et de leur laisser décider la controverse avec Monseigneur Maigrot, disant qu'il n'y avait pas d'autre moyen de terminer l'affaire, et alléguant les mêmes motifs que les Pères français. Je regrette de n'avoir pas gardé le mémorial de ce Père, c'était une pièce curieuse par la monstruosité des demandes. Je répondis alors : Comment se fait-il que vous qui avez tant exagéré le danger que courrait, [349] cette

Mission si l'Empereur avait connaissance de ces disputes, vous ne craigniez pas ce danger, maintenant que ces questions sont décidées? — A quoi j'eus cette belle réponse : L'Empereur les connaîtra toujours par quelque païen ou apostat qui nous trahira. — Ainsi ils préférèrent prendre les devants et malgré mes défenses les plus rigoureuses provoquer eux-mêmes un malheur qui aurait pu arriver sans doute par la faute des païens ou des apostats, mais jamais avec autant de scandale ni autant de préjudice pour les affaires de notre sainte Religion. Voilà donc où les portèrent leur opiniâtreté et l'indulgence que l'on avait gardée pour tolérer leurs nombreux recours. Ce sont là ces zélés Missionnaires qui après avoir soufflé un feu si pernicieux, et dans le temps même qu'ils l'attisent encore, prétendent excuser leur désobéissance et leur rébellion contre les décisions Apostoliques en exposant toute la Mission au danger de sa perte, et pour le faire craindre davantage, ils l'augmentent tous les jours par leurs instigations odieuses et par des sollicitations pour de nouveaux décrets impériaux, ils extorquent des signatures aux Missionnaires et publient des écrits et des exagérations ; tandis qu'ils ont pour leur répondre l'heureux résultat qu'a obtenu l'obéissance des Franciscains du Chang-Tong et du Chen-Si , lesquels après avoir obéi à mon décret ont obtenu par patente impériale la permission de rester en Chine. Je prie donc Votre Excellence de voir aussi les observations que j'ai faites sur l'appellation des Jésuites, sur celle de Monseigneur d'Ascalon, sur la protestation de M. Guetty, sur le décret Impérial du 17 décembre 1706 et sur d'autres écrits annexés à ces documents, et concluez ensuite s'il est possible d'attribuer au désir de sauver la Mission leur mode empressé et violent de procéder en matières si délicates et si saintes qui appartiennent à notre sainte religion <sup>29</sup>. Mais telle [350] est leur opiniâtreté effrénée que je crains avec fondement qu'ils ne perdent plutôt la Mission tout entière que de céder et de s'humilier devant l'autorité suprême du Saint-Siège. Dieu veuille que je me trompe ; j'espère néanmoins dans la protection visible de la miséricorde et de l'assistance de Dieu ai la confiance que pareil malheur n'arrivera pas, et Je tiens pour certain que la Mission ne petit être détruite que du consentement et avec le concours des Jésuites. Dieu veuille vous éclairer.

«Je reviens au 1er juillet 1706, car bien que j'ai déjà dit beaucoup, je n'ai pas encore dit tout ce qui est nécessaire, je n'ai pas encore raconté tout les petits détails des événements de cette journée, et je m'en dispense par manque de temps et et aussi pour ne pas fatiguer Votre Éminence. Les Mandarins me demandèrent au nom de l'Empereur si je rendrais compte au Pape des honneurs que m'avait fait décerner Sa Majesté à l'occasion des audiences des 29 et 30 juin. Je lui répondis que sans nul doute je lui en rendrais compte. Ils ajoutèrent que l'Empereur désirait voir ce compte-rendu. C'était là une suggestion des Jésuites pour me faire mettre par écrit, par ordre des Mandarins, tout ce qu'ils voulaient et pour me compromettre ; mais comme je connaissais leurs ruses, je marchais avec précaution. Je répliquai que devant me rendre personnellement en Europe par ordre de Sa Majesté je n'avais pas dessein d'écrire ce compte-rendu, mais que je raconterais en détail et de vive voix au Pape tous W ; honneurs que m'avait rendus Sa Majesté. J'abrège ici le texte de mes réponses. Les Mandarins ne surent que me répondre ; mais bientôt après ils revinrent, ils avaient pris conseil, et me dirent que j'avais répété plusieurs fois que l'intention du Pape était que je donnasse aussi bien que tous les Européens, autant de satisfaction qu'il serait possible aux [351] désirs de l'Empereur et que je ne pouvais refuser ce plaisir à Sa Majesté qui voulait voir par écrit le compte-rendu que je donnerais au Pape de vive voix. Je répondis que la chose était faisable, et que je la ferais volontiers et promptement pour plaire à Sa Majesté, mais qu'ils ne m'avaient pas demandé cela d'abord et qu'ils ne pouvaient pas se plaindre si je ne l'avais pas fait plus tôt. Ils se retirèrent contents ; le fis de mon côté la relation ci-jointe des deux audiences avec le même titre qu'elle a, et je la remis immédiatement aux Mandarins. Je M'efforçai d'y

---

<sup>29</sup> Aujourd'hui, écrit le cardinal Passionéi, en 1761, bien qu'il y ait encore en Chine quelques Chrétiens on peut dire que cette Mission est perdue, parce le nombre des fidèles est très-restreint, et parmi eux un grand nombre conservent l'usage des superstitions condamnées. (Mémoire Storiche, tom 7, p. 256.)que

distiller la douceur de l'amertume, sans offenser la vérité et de manière à plaire à l'Empereur autant que possible. Mais comme ces Jésuites ne pouvaient tirer de cet écrit l'avantage qu'ils avaient espéré ils ne le trouvèrent pas bien.

Le Père Gerbillon étant tombé malade le 2 juillet, cette relation. fût traduite par le Père Parennin, Jésuite français, homme hardi, qui a plus l'air d'un dragon que d'un missionnaire et qui plus d'une fois a été honoré du nom de *coquin* par les Tartares eux-mêmes. Il diffama donc ma relation comme une composition obscure et qui ne signifiait rien. Elle était obscure en effet pour lui qui n'entend pas l'Italien (chose qu'il ne voulait pas avouer pour se faire estimer et croire nécessaire), mais pour ceux qui la liront sans prévention et qui considéreront la violence intérieure que je me faisais pour dicter des choses agréables pendant que j'étais si affligé d'esprit et de corps, aussi bien que le peu de temps que j'avais pour la rédiger et les circonstances de l'intimation faite le matin à Monseigneur Maigrot qui reportaient mes pensées à des choses plus graves, trouveront, je l'espère, cette relation assez claire et auront d'autant plus d'indulgence pour les défauts qui s'y rencontrent que ce Père Mettait de témérité à la censurer ouvertement devant ces ministres païens de l'Empereur pour le plaisir duquel je l'avais faite. J'espère aussi que si l'on réfléchit aux continuelles insolences qui m'étaient faites et qui furent encore plus graves dans des circonstances que je raconterai, on reconnaîtra comment [352] on trahissait la vérité et le Saint-Siège dans la personne de son ministre immédiat et dans quel inextricable labyrinthe on l'avait enveloppé ; on ne s'étonnera pas qu'on fût parvenu à désapprécier les présents du Pape présentés à l'Empereur, à empêcher l'exécution des faveurs accordées et que Sa Majesté était disposée à réaliser, à s'opposer toujours aux bonnes grâces de l'Empereur et à toute correspondance de sa part avec le Pape ; que l'on fît des efforts continuels pour faire revenir les présents de l'Empereur déjà destinés et envoyés au Pape, pour traverser toutes les opérations qui n'avaient pas d'autre but que d'accomplir le ministère Apostolique qui m'était confié et qui était inséparable du bien de la Religion et de l'autorité du Saint-Siège, et enfin pour me perdre de réputation et en finir avec ma vie. Il ne sera plus nécessaire maintenant que le Père Joseph Pereyra, prédicateur de la Compagnie, aille chanter effrontément son triomphe en chaire, à Macao, en comparant odieusement saint François Xavier comme Ministre occulte du Saint-Siège à Saint-Michel, et le nouveau Légat à Lucifer et a la statue mystérieuse de Nabuchodonosor qu'une petite pierre, a précipitée à terre.

Ce satirique Religieux fit force subtilité d'esprit pour désigner par cette pierre le Père Thomas Pereyra, et par un silence affecté plus que par ses paroles il le signala à l'auditoire en invitant celui-ci à réfléchir sur l'allusion et se réservant d'en donner l'explication dans sa chambre à qui voudrait l'entendre. On n'avait donc pas besoin, de cette nouvelle témérité pour rendre publique la conjuration du Père Pereyra et des Jésuites de Pékin et de Macao contre le Ministre de Sa Sainteté ; on connaissait suffisamment la part qu'ils avaient dans les iniquités commises dans cette Chine. Il ne valait donc guère la peine de faire attendre un navire de Goa dans le port de Macao ; il y attendit en effet non seulement le sermon mentionné, mais encore le susdit Père Pereyra lui-même qui crut s'embarquer en emportant des applaudissements universels ; mais malgré l'obstination des esprits hallucinés [353] et enveloppés dans les censures que j'avais fulminées il ne remporta qu'un blâme général avec augmentation de scandale après avoir fait connaître par ses violences oratoires qu'il ne goûtait pas plus le sel évangélique qu'il ne se rappelait cette explication qu'en donne saint Augustin : *Non itaque calcatur ab hominibus qui patitur persecutionem (Lect. 8. off. pro Doctoribus)*. Celui-là n'est pas foulé aux pieds par les hommes, qui souffre persécution. Mais reprenons le fil du récit. Ma relation abrégée avec le procès-verbal de Monseigneur Maigrot, fut portée à l'Empereur par le Mandarin Tchao-Tchang pendant que Sa Majesté se rendait à petites journées en Tartarie emmenant en sa compagnie le Père Thomas Pereyra et le lère Antoine Barros interprète du frère Paramino, chirurgien. Je vous laisse à penser toutes les diligences extra-judiciaires que je fis auprès des Jésuites pour les détourner de leur entreprise, mais tout fut inutile. On accusait déjà Monseigneur Maigrot d'avoir altéré les textes ; mais le livre en main il vint à ma chambre

et y rencontra le Mandarin Ouang qui en sortait ayant encore à la bouche ses accusations d'altération, il le lui montra et le força à reconnaître qu'il l'accusait à faux.

Mais j'abrège et j'en viens à la réponse. Pour ce qui me concerne, ma relation ne suffisait pas aux Jésuites, ils me demandèrent de la part de Sa Majesté une lettre pour le Pape dans laquelle je rendrais compte de tous les honneurs dont Sa Majesté m'avait comblé pendant mon séjour à Pékin. Je répondis que l'on écrit rarement au Pape directement, par respect, mais que l'on rend compte de ces choses au Ministre d'État et qu'enfin je n'étais pas disposé à écrire puisque je devais porter moi-même à Rome mes propres dépêches, vu l'ordre que l'Empereur m'intimait de m'en aller. A cela Tchao-Tchan- commença à répliquer ; qu'il importait peu à l'Empereur que je m'en allasse, ou que je restasse là deux ou trois ans, qu'il lui importait encore moins que je restasse dans d'autres parties des Indes hors de son domaine ; que ce qu'il avait dit n'était que pour mon avantage [354] à cause de ma maladie, et enfin il apportait l'échappatoire accoutumé quand on changeait d'avis, alléguant que je n'avais pas bien compris l'intention de Sa Majesté, et pourtant nous n'étions qu'à cinq jours de l'audience. L'Empereur s'était expliqué bien clairement et tous l'avaient entendu de la même manière, et moi surtout, avec plus de peine que les autres. Mais on avait changé en substance de résolution par suite de l'arrivée des lettres d'Europe. Moi qui croyais plutôt l'Empereur que les Mandarins et qui soupçonnais quelque nouvel artifice pour me faire donner la lettre demandée, je ne voulus pas croire ce que me disait le Mandarin Tchao-Tchang ; il appela donc son collègue Ouang avec lequel il s'était préalablement entendu. Je leur dis qu'après la parole de l'Empereur si clairement comprise par tant de témoins je ne pouvais lui supposer d'autres intentions à moins de les voir par écrit, car je craignais qu'ils ne m'accusassent d'avoir contrevenu il. ses ordres. Ils se mirent donc en devoir de me faire venir un écrit de l'Empereur ; en peu de jours ils eurent cet ordre en vertu duquel je devais rédiger une lettre où serait rapporté ce que l'Empereur m'avait dit au sujet de la paix dont on jouissait avec Confucius ; il y ajoutait la permission de rester en Chine plusieurs années et de visiter les Missionnaires des provinces. On voit donc encore plus clairement que l'ordre qui m'avait été donné de partir et de retourner en Europe était uniquement accordé à la sollicitation des Jésuites et que c'était encore à la même sollicitation que l'on changeait et que l'on demandait une lettre qu'ils devaient envoyer eux-mêmes à Rome pour mettre à couvert les autres mensonges qu'ils se préparaient à y expédier. Pour la même fin on me fit demander une copie de ma lettre du mois de janvier adressée à l'Empereur au sujet des présents, lettre qui avait été immédiatement portée à l'Empereur et qui m'avait été rendue sans que les Jésuites eussent pu la retenir ni en garder copie ; et si elle a été envoyée à Rome, comme il est [355] probable, ou y verra encore mieux que le changement survenu si subitement ne provenait pas de l'Empereur, mais des Jésuites et que l'ordre qui m'avait été donné de partir quelques jours auparavant, avait été dicté par eux. Et moi qui combine les circonstances de ce fait avec l'arrivée coïncidente des lettres d'Europe, avec l'arrivée du premier navire anglais qui m'avait apporté la décision apostolique (dont quelques-uns avaient déjà connaissance depuis l'année précédente), avec les plans des Jésuites après la réception de cette nouvelle, avec la joie que leur causa quelques jours après l'ouverture du pli de la secrétairerie d'État daté du 25 novembre 1704, opérée par le Père Emmanuel Ozorio, à Macao, avec toutes les circonstances qui l'accompagnèrent et que j'ai rapportées dans ma relation du 22 octobre de cette année, adressée à Votre Excellence où je rapporte la plus grande partie de mes tribulations, je conclus avec évidence que la vraie cause de ce changement et de tous les scandales qui s'en suivirent furent les lettres des Pères Jésuites d'Europe, et la connaissance de la décision apostolique qui m'était déjà parvenue dès la fin de 1703, et qui avait déjà provoqué en Europe tant de discours et tant d'intrigues.

Ici je renvoie à cette relation, et j'ajoute que les Jésuites voyant qu'ils ne pouvaient m'entraîner à promettre à l'Empereur de ne rien changer au sujet des Rites controversés, ainsi que me l'avait fait demander le Père Gerbillon par l'intermédiaire de l'Évêque de Pékin et de M. Appiani quand j'étais aux Eaux, en y joignant des menaces de persécution qui furent ensuite exécutées, ne pouvant plus attendre de moi aucune protection pour leur



cause, changèrent de dessein et ne songèrent plus qu'à expédier vers l'Empereur les Pères Barros et Beauvillier pour l'engager ouvertement dans la question, bouleverser la Mission et m'empêcher non seulement de retourner en Europe, mais encore de rien y envoyer ni écrire, ni d'en recevoir aucune nouvelle dans cet endroit reculé du Cliau-Tong où ils me retinrent pendant quatre mois, c'est-à-dire [356] pendant qu'il y avait des occasions d'expédier des nouvelles, en Europe. Ils voulaient s'armer de décrets impériaux contraires à la décision Apostolique, dresser des interrogatoires et agir contre moi pour discréditer mes informations, imprimer la terreur à tous les Ministres de l'évangile en Chine et à toute l'Église en Europe et enfin forcer le Pape à les écouter de nouveau, l'obliger s'ils le pouvaient à se rétracter, à supprimer la prohibition des Rites superstitieux ; ils voulaient intercepter les dépêches Apostoliques et enfin souiller toute la Mission pour avoir au moins quelques compagnons de leurs erreurs ; car ils étaient les seuls opiniâtres, les seuls travaillant à m'empêcher de publier le décret Pontifical, pendant qu'ils proclamaient partout que ce décret leur était favorable, pendant que le Père Antoine Thomas s'en moquait à Pékin, comme Monseigneur d'Ascalon à Nan-Gan-Fou, m'insultant tous deux en m'écrivant que personne autre que moi n'avait reçu ce décret, qu'ils l'attendaient avec impatience comme l'unique moyen de calmer la tempête et qu'ils seraient les premiers à se signaler par leur obéissance. L'effet a montré la sincérité de leurs paroles, et a prouvé qu'ils n'avaient d'autre but en parlant ainsi que de tromper les Missionnaires, ce qu'ils faisaient partout, leur donnant à entendre qu'ils ne publiaient pas la décision Apostolique par modestie, parce qu'elle leur était favorable ; par là ils voulaient attirer les autres à professer en face du Légat Apostolique une doctrine réprouvée par le Saint-Siège. Cette explication que je viens de donner est nécessaire parce que c'est là le principe de toutes les funestes conséquences qui me restent à rapporter et qui ont jeté tant de troubles dans cette Mission. Pour peu qu'on réfléchisse ou pourra comprendre comment tant d'attentats énormes ont suivi le changement subit de résolution, attentats qui au premier abord paraîtraient incroyables dans des Chrétiens, encore plus dans des Religieux et des Missionnaires, attentats néanmoins qui sont très certains. [357]

«13. Je ne pouvais pas cependant prévoir que les Jésuites eussent des desseins si pernicieux bien que M. Borghèse m'eût dit qu'à l'occasion des soins qu'il avait donnés au Père Gerbillon pendant sa maladie, il avait entendu dire par un Père que les Jésuites d'Europe avaient écrit de perdre et de détruire plutôt la Mission que de continuer ces disputes. Cette proposition pouvait être comprise dans un sens honnête, c'est-à-dire que l'on pouvait abandonner la Mission plutôt que de continuer des pratiques condamnées, je l'avais donc prise dans le sens le plus bénin et je n'y attachais aucune importance. Mais l'expérience n'a que trop fait voir qu'il fallait la prendre dans le sens le plus inique. Tout en prévoyant le mal, le ne voyais plus de remède, puisque grâce à la conduite de l'Archevêque de Goa, toute loi de subordination était détruite, je voyais le mépris que l'on faisait de mes ordonnances et de mes censures accompagnées même de l'indignation Pontificale. Je mis donc encore, plus de précaution dans mes écrits et je craignais quelque mauvais usage de ces lettres et relations que les Jésuites me faisaient demander de tous côtés. En tout autre lieu qu'à la Cour de Pékin je les aurais nettement refusées ; mais là il fallait faire tous les efforts possibles pour ne pas donner le moindre prétexte d'une rupture. Si j'avais mis trop d'opposition à refuser ces lettres, on pouvait m'accuser de grossièreté, en ce que je ne voulais pas comme en d'autres circonstances satisfaire la curiosité de l'Empereur ou pour, mieux dire obéir à ses ordres. Je serais par là tombé dans les embûches des Jésuites. C'est pourquoi j'avais fait la lettre que l'on m'avait demandée et dont je parlerai bientôt afin qu'ils ne pussent dire que j'avais offensé l'Empereur en lui refusant cette satisfaction sinon raisonnable, au moins possible. (On pourra connaître les dangers auxquels je m'exposais, en lisant les notes qui sont à la marge de la lettre). Enfin je cherchais encore par cette complaisance à pouvoir insinuer quelque vérité. Il me vint donc un ordre impérial me prescrivant de faire une [358] lettre où seraient relatées les circonstances du changement de résolution dont j'ai parlé et de la permission qui m'était accordée de rester en Chine ; un autre ordre fut intimé à Monseigneur Maigrot, mais de

vive voix, dans ma chambre. On lui disait que Sa Majesté en réponse aux témoignages qui lui avaient été envoyés, disait que dans le Djiou-Kiao il y avait beaucoup d'autres choses contraires à notre sainte Religion, mais qui regardaient seulement le Gouvernement politique et non pas la Religion ; en outre, ajoutait-il, vous n'avez été instruit que par quelque demi-savant, vous devez mettre par écrit les raisons pour lesquelles les points mentionnés dans les textes Chinois sont contraires à la loi divine. Bien que ces interrogations fussent générales, je craignais beaucoup que la discussion ne tombât sur l'objet de nos controverses, j'étais souverainement affligé de ces interrogations et enquêtes. Je priai les Mandarins de supplier l'Empereur d'en finir, assurant qu'aussitôt cette affaire terminée, je m'appliquerais à faire la relation qu'il avait demandée, à la satisfaction de Sa Majesté ; mais que tant que cette affaire serait pendante mon esprit était si troublé par la crainte de quelque nouvel embarras de ce côté, que je n'étais pas en état de m'appliquer à quoi que ce fût, qui fût digne de paraître sous les yeux de l'Empereur ou sous les yeux du Pape. Et de fait il en était ainsi ; j'employai tous mes efforts pour engager les Mandarins à me favoriser, j'invoquai leur désir de satisfaire leur Maître et de laisser la paix aux Européens qu'ils semblaient du reste affectionner. Pour le moment j'obtins cette faveur, car Monseigneur Maigrot se débarrassa avec quelques lignes de la réponse indispensable, donnant brièvement les raisons pour lesquelles on ne doit sacrifier qu'au Dieu unique et véritable. Pour couper court à toutes les disputes, interrogations et à tous les prétextes et prévenir le dessein des Jésuites, il se déclara un ignorant ajoutant qu'il n'en pouvait dire davantage.

Les Mandarins le poussaient et voulaient le faire parler ; car les Jésuites auraient voulu le faire entrer dans la question des [359] Rites pour lui attribuer la responsabilité de tout ce qui allait arriver. Mais Monseigneur Maigrot tint ferme dans cette protestation humble et nécessaire pour se débarrasser d'autres enquêtes, pour en finir et pour voir si par là il pourrait enfin apaiser les Jésuites et leur ôter l'envie de déférer cette cause de Religion au jugement de l'Empereur. Mais Monseigneur Maigrot avait fait en même temps une protestation par laquelle il déclarait être prêt à traiter, à ré, pondre et à donner des preuves de ce qu'il avait écrit à Rome en présence d'un juge ecclésiastique et compétent. Cette protestation fit que les Jésuites ne se tinrent pas satisfaits de l'aveu d'ignorance qu'il avait fait en présence des Mandarins tartares bien moins instruits que lui, en ce qui concerne les Rites et coutumes du Djiou-Kiao qu'ils ne professent pas. Enfin les Mandarins après tous leurs efforts pour en faire écrire davantage à Monseigneur Maigrot, voyant qu'ils n'avançaient à rien se tournèrent contre mon innocent Catéchiste qui avait écrit les réponses et les textes cités par Monseigneur Maigrot. Le Mandarin Tchao-Tchang lui fit d'abord bénévolement plusieurs questions indifférentes surtout sur ses études ; ce dernier était, loin de se croire coupable pour avoir écrit des réponses sans lesquelles on ne pouvait obéir à l'Empereur, il s'attendait plutôt à en être récompensé, c'est pourquoi il vanta ses études et sa science dans les lettres chinoises ; il ne s'apercevait pas que ces interrogatoires pressants n'avaient d'autre but que de le compromettre et le faire persécuter. Le Mandarin après avoir écouté ses réponses avec attention se tourna avec colère vers lui, le fit mettre à genoux et découvrir en signe de culpabilité et lui reprocha comme un crime d'avoir écrit des choses contraires à la doctrine de Confucius, lui qui était lettré, bien que sans aucun grade ; il prit prétexte de ce que le nom de l'Empereur était cité dans ces textes pour lui dire qu'il était digne de mort, qu'il le ferait traduire devant les tribunaux, et faire d'autres menaces barbares de ce genre, qui ne déconcertèrent pas peu ce [360] pauvre Chrétien que les Jésuites détestaient parce qu'il m'était fidèle et parce qu'il était opposé à leurs opinions. Ce fut là, bien plus que l'écriture qu'il avait faite, le vrai motif de son châtement dont il est fait mention dans le décret impérial du 17 décembre 1706. Cet interrogatoire eut lieu en présence de Monseigneur Maigrot qui, touché d'un traitement si injuste se jeta aux pieds des Mandarins et les pria de décharger sur lui-même leur colère plutôt que sur cet innocent Chrétien qui n'avait pas fait d'autre mal que de prêter son ministère pour obéir à l'Empereur. Mais dans cette espèce de tribunal la passion des Jésuites avait plus d'influence que la raison ; et plus la vérité était en péril,

plus la tromperie recevait d'éloges ; qui voulait vanter les erreurs condamnées par le juge suprême de la Religion était sûr d'être bien accueilli auprès d'eux ; la raison n'étant pas de leur côté, il faillit s'armer de violences et de terreur pour défendre leur mauvaise cause devant la voie canonique de la justice. S'étant déclarés les ennemis des jugements apostoliques devant les personnes les plus dévouées au bon droit, il ne leur restait plus qu'à se faire des adhérents par la force et par la terreur. Enfin le Mandarin Tchao-Tchang prit le petit écrit de Monseigneur Maigrot, dans lequel il rendait compte des raisons pour lesquelles la vraie loi réprouve les sacrifices qui ne sont pas offerts directement au Dieu suprême, créateur et maître de toutes choses, et il s'en alla avec sa vélocité ordinaire porter cette pièce à l'Empereur qui était en Tartarie. Sa Majesté, pensa calmer amplement les Jésuites en rabaissant au souverain degré Monseigneur Maigrot devant eux, disant que son ignorance était telle que son pinceau même n'avait pu en exprimer la profondeur, (expression exagérée et répétée plusieurs fois par l'Empereur), ce qui fait voir évidemment combien l'Empereur était enclin à réaliser ce que les Jésuites avaient annoncé et à condescendre à leurs désirs. Le décret impérial donné à cette occasion fut reçu par eux avec une jubilation extraordinaire ; i in d'eux prit sur lui d'aller le notifier à chacun des gens de [361] ma suite dans leur chambre, disant que tel était l'ordre de l'Empereur. Mais comme il fut mal reçu par le premier il ne passa pas aux autres. Et quand Monseigneur Maigrot aurait dit vrai en s'avouant ignorant, il l'avait fait autant par prudence chrétienne que par humilité. Mais puisqu'il s'était offert à donner ses explications par écrit, à quoi bon faire faire des décrets par l'Empereur, sinon pour attirer celui-ci dans ces 'controverses ? Et si Monseigneur Maigrot en peu de temps avait trouvé plus de quarante textes des livres classiques en contradiction évidente avec la vérité évangélique pendant que "es Jésuites en tant d'années n'y avaient pas trouvé. la moindre opposition, quelle apparence de raison y avait-il de vouloir lui 'infliger la note d'une ignorance exorbitante ? Je laisse à d'autres 'à réfléchir sur ce sujet, et je fais remarquer que ce décret portait au bas la conclusion finale de toutes les affaires selon le style impérial *Tchi-tao-Léao*, j'ai compris. Les Mandarins m'assurèrent plusieurs fois que l'affaire était finie. En signe de notre congé et de notre prochain départ ils distribuèrent quelques présents de soie à tous les gens de ma suite ou de ma compagnie, de la part de l'Empereur, et mirent beaucoup 'd'empressement à me demander la lettre dont j'ai déjà fait mention pour la montrer à l'Empereur ; je vous en envoie une copie avec plusieurs observations à la marge, qui vous feront voir encore mieux, toutes les traverses et subtilités que m'opposaient les Jésuites en cette occasion afin qu'aucune de mes démarches ne pût être agréable à Sa Majesté. Je supplie respectueusement Votre Excellence de considérer attentivement ces notes, car elles sont essentielles. Je remis donc cette lettre le 13 juillet 1706 au Mandarin Tchao-Tchan pour la porter à l'Empereur ; celui-ci continuait à petites journées son voyage en Tartarie. Je fus bien peiné quand ce Mandarin après avoir passé deux jours et une nuit en conférences occultes avec les Jésuites, vint me dire avant de partir et au moment où je croyais l'affaire finie : Monseigneur Maigrot n'a pas touché la [362] difficulté. Les points examinés à Rome ne sont-ils pas ceux-ci et ceux-là ? Et il me les énuméra tous par cœur d'une manière très distincte. Je me contentais de répondre : Qui peut vous avoir si bien appris toutes ces choses sinon les Jésuites ? Il se tut, se voyant pris sur un point qu'il ne voulait pas révéler. Ce qui fut pis, c'est que le Père Beauvillier et tous les Jésuites avec lui, s'inquiétant peu de ma défense, de mes censures et de l'indignation pontificale, firent un rapport à présenter à l'Empereur où dès les premiers mots ils disaient ce que venait de me réciter le Mandarin Tchao-Tchang, et ils l'expédièrent clandestinement à Sa Majesté.

«J'omets ici pour abréger les observations que je pourrais faire sur un pareil attentat, qui n'était rien moins que déferer au jugement de l'Empereur une cause déjà terminée par le Saint-Siège, suprême tribunal de la Religion. Sans autre fondement que leur jugement propre ils s'insurgent contre un saint Évêque pour la défense d'erreurs païennes évidentes, ils lui font un crime de n'avoir pas voulu disputer devant des païens sur des matières qui intéressent la pureté de la foi et qui étaient déjà décidées à Rome, ce qu'ils savaient bien. Je ne sais quelle excuse on peut trouver à un pareil fait, ni quel principe

peut défendre un attentat si énorme en une matière si grave ; il n’y a réellement que le désespoir, car tout autre motif paraîtra insuffisant ou plutôt aggravant. Cette manœuvre fut cachée avec grand soin, preuve évidente du crime qu’y voyait quiconque n’était pas Jésuite à Pékin ; et même le Père Beauvillier e en Tartarie affectait devant l’Empereur la plus grande obéissance à mes ordres ; il dit même à M. Marcello Angélita qui était présent : Vous me serez témoin devant Monseigneur le Patriarche que je ne dispute pas, que je suis obéissant dans toutes les formes, et que tous les autres ont obéi. Un an après, j’ai eu connaissance du contenu de ce rapport à l’Empereur par Monseigneur d’Ascalon qui le cita dans son appel et m’en remit le texte, sans s’apercevoir qu’il détruisait le fondement de [363] sa démarche, c’est-à-dire qu’il prétendait me prouver que Monseigneur Maigrot, en disputant devant l’Empereur, l’avait informé des matières controversées et avait présenté deux écrits pour défendre son sentiment. Mais je n’avais pas tardé si longtemps à ressentir les pernicious effets de ce rapport du Père Beauvillier. Je ne m’arrête pas à vous en parler, car j’ai déjà transmis à Votre Excellence par deux autres voies les observations savantes du Père Claude Visdelou <sup>30</sup> Jésuite français, évêque élu de Claudiopolis <sup>31</sup> ; le premier envoi fut fait à l’occasion du départ des Pères François Gonzalez et Antoine Diaz, Dominicains espagnols, qui se sont embarqués il y a peut de jours. A peine ce rapport fut-il parvenu aux mains de l’Empereur qu’il renvoya aussitôt le Mandarin Tchao-Tchang et commanda qu’on fit venir en Tartarie Monseigneur Maigrot avec les Pères Gerbillon, Parennin, Beauvillier, et au défaut du Père Gerbillon qui était malade, le Père Antoine Thomas et MM. Louis Antoine Appiani, François Guetty et Marcello Angélita mon secrétaire. Les Jésuites peuvent dire si j’avais parlé à l’Empereur de l’arrivée du Père Beauvillier qui était venu à Pékin le même soir que Monseigneur Maigrot, c’étaient eux qui l’avaient fait venir au seul effet d’être confronté à ce prélat devant l’Empereur. Il était beau de voir tous ces Jésuites anciens à la Cour (*qui suam in sinicis et Tartaricis scientiam respective à triginta et amplius annis et Imperatori et universæ aulæ comprobarent*, paroles du Mémorial du Père Kilian Stumpf, [364] du 15 mai 1706), il était beau, dis-je, de voir ces Pères appeler un novice en Chine tel que le Père Beauvillier qui n’y était que depuis sept ou huit ans, pour plaider leur cause. Et encore si cette cause n’avait pas eu l’appui de la force et de la faveur elle aurait été un objet de dérision pour les Lettrés chinois eux-mêmes ; car ceux-ci connaissent fort bien la difficulté et l’impossibilité qu’il y a d’allier leurs principes avec la loi divine. L’Empereur lui-même ne s’est jamais servi de ses Lettrés dans tout le manquement de cette affaire ; il sait que malgré tout leur désir de lui plaire et de courtiser sa doctrine, les Lettrés n’auraient jamais voulu consentir à renoncer à l’antique enseignement patriotique pour admettre des mélanges ; et nous devons remercier Dieu qu’il ne se serve jusqu’aujourd’hui que des seuls Tartares dans ces matières, parce que].influence de son autorité serait encore plus grande et rendrait la chose même impossible à rétracter s’il avait introduit les tribunaux chinois dans la question de doctrine.»

A ce récit de Monseigneur de Tournon nous devons ajouter une petite anecdote rapportée dans la Relation de l’abbé Sala (*Mémoire Sioriche*, etc..., tom. 8, p. 75.) «Un jour qu’un des Mandarins habitués était venu chez Monseigneur le Patriarche, il se mit à parler de Monseigneur Maigrot et à demander quelles étaient ses qualités et s’il était savant. Le Père Parennin lui servait d’interprète. Monseigneur le Patriarche répondit que Monseigneur Maigrot était docteur d’une des premières universités d’Europe, (docteur de Sorbonne) et en outre décoré de la dignité Épiscopale. Le Père Parennin répéta la réponse en chinois au

<sup>30</sup> Nous sommes privés de ces réflexions, dit le cardinal Passionéi, comme aussi des savantes observations du Père Claude Visdelou sur l’écrit du Père Beauvillier.

<sup>31</sup> Le Père Visdelou ayant été exilé de Chine en vertu du décret du 24 Juin 1708 ; Monseigneur de Tournon pour le soustraire aux vexations auxquelles il aurait été soumis s’il fût resté dans la Compagnie, le déclara Evêque de Claudiopolis et le consacra lui-même dans sa chapelle privée à Macao. Ce Père était parvenu heureusement à s’introduire dans la prison du Légat, sous le déguisement de marinier. (*Mémoire Storiche*, etc, tom. 7. p. 262).



Mandarin, mais en termes qui diminuaient beaucoup le degré que possédait Monseigneur Maigrot. M. Guetty qui était présent secouait la tête pour dire qu'il ne traduisait pas juste, surtout pour exprimer la dignité Épiscopale. M. Marcel Angélita, qui était aussi présent, s'aperçut du signe que faisait M. Guetty, et lui demanda quel en était la cause ? C'est que le Père ne traduit pas bien, répondit-il, et il [365] se sert de termes qui en chinois n'expriment pas la dignité épiscopale ; ils signifient quelque chose de plus qu'un scribe et ne peuvent jamais signifier un Évêque. M. Angélita entendant cette remarque en avertit le Légat qui dit alors à M. Appiani de faire entendre au Mandarin ce qu'était la dignité d'Évêque et de lui dire par exemple qu'il était de la même dignité que Monseigneur Ciceri, qui avait été évêque de Nankin, et qui avait été bien connu, non seulement du Mandarin, mais même de toute la Cour puisqu'il y avait demeuré avant d'être Évêque et après avoir reçu la dignité Épiscopale que les Jésuites avaient alors représentée comme quelque chose de grand. Monseigneur dit donc à M. Appiani de se servir de cette comparaison. Mais le Père Parennin qui ne songeait qu'à avilir Monseigneur Maigrot devant les Chinois, se tourna vers Monseigneur comme une vipère et dit : Excellence, ne lui faites pas dire cela, parce que autrement nous avons en main, sur le compte de Monseigneur Maigrot, de quoi le faire opprimer. Il entendait parler des ouvrages de ce Prélat sur les controverses, dans lesquels il dit que l'Empereur de Chine est un athée. Le Légat tint ferme à ce que M. Appiani donnât l'explication mentionnée, mais le Père Parennin lui coupa la parole et empêcha ainsi M. Appiani d'expliquer ce titre au Mandarin ; quant au titre de docteur en Sorbonne, le Père Parennin l'expliqua à sa manière et le Mandarin lui dit : alors ce sera un de ces docteurs à la douzaine, un de ces gros pansus ? - C'est cela précisément, répondit le Père Parennin.»

§ XXV. M. Appiani est appelé en Tartarie avec Monseigneur Maigrot.

«Le 26 juillet 1706 <sup>32</sup>, l'Empereur avait ordonné qu'on fit venir en Tartarie Monseigneur Maigrot, M. Appiani, M. Guetty, prêtre des Missions étrangères, M. Angélita, le Père Gerbillon, [366] et au cas qu'il fût malade, le Père Antoine Thomas, puis les Pères Beauvossier et Parennin. Le 27 juillet, Monseigneur Maigrot protesta devant Monseigneur le Légat qu'il partait par force parce qu'il ne pouvait contrevenir aux ordres de l'Empereur, mais qu'il assurait Son Excellence qu'il n'enfreindrait en rien la défense qu'Elle lui avait faite de parler devant l'Empereur des matières controversées, et que, pour éviter le danger, il était bien résolu à se déclarer ignorant. Il voyait bien que les violences employées, les conciliabules de Mandarins et de Jésuites qui précédaient chacun des ordres de l'Empereur, les prédictions faites plusieurs fois par les Jésuites de se poser en partie adverse contre lui devant l'Empereur, lui prouvaient évidemment que les Jésuites étaient les auteurs de tout, comme il est formellement exprimé dans les actes de la visite où on lit plus amplement le détail de ces preuves.

«Tous ceux qui étaient appelés partirent donc pour la Tartarie. Ils arrivèrent à l'endroit appelé, en tartare, Carahotam, où ceux de la suite de l'Empereur habitaient sous des tentes, car il n'y avait pas encore d'autre bâtiment que le palais où l'Empereur était logé avec les Princes, ses fils. L'Empereur envoya aussitôt un Mandarin pour porter à Monseigneur Maigrot la lettre qu'il avait fait écrire au Pape par le Légat, elle était en italien. L'Empereur lui ordonnait de la traduire en chinois sans l'aide de personne autre que du *Sian-Kiung* ou écrivain chinois pour écrire les caractères chinois. Monseigneur Maigrot se mit à l'œuvre aussitôt en présence du Mandarin qui voulut voir si quelqu'un l'aiderait. Bien que la lettre fût en italien, Monseigneur Maigrot la traduisit ; elle fut ensuite portée à l'Empereur qui, le lendemain, fit venir Monseigneur en sa présence avec tous ceux qui étaient venus de Pékin ; Monseigneur Maigrot se mit à genoux selon

---

<sup>32</sup> Relation de l'abbé Sala. *Memorie Storiche*, etc..., tom 8, p. 78.

l'étiquette, et l'Empereur lui adressa la parole, lui demandant d'abord s'il savait lire les livres chinois ; il répondit qu'il les avait étudiés [367] quelque peu. L'Empereur lui demanda alors de lui lire et expliquer quatre caractères chinois qui étaient suspendus au mur dans la salle d'audience. Monseigneur n'en put reconnaître que deux, mais il vit bien le sens des quatre caractères réunis. L'un signifiait *fleurs*, l'autre, *montagnes*, le troisième, *nuées* et le quatrième, *dormir*. C'était donc un énigme qu'on lui proposait, et les Jésuites croyaient déjà l'avoir fait tomber dans le piège. Mais comme Monseigneur Maigrot était résolu à se faire passer pour ignorant, il ne voulut pas dire ce qu'il pensait de ces caractères et répondit simplement qu'il y en avait deux qu'il ne connaissait pas. Il est à remarquer ici qu'en matière de caractères chinois, il peut fort bien arriver qu'on en connaisse le sens sans qu'on sache leur nom précis. L'Empereur, le prenant donc pour un ignorant, lui dit que cela signifiait que *les nuages posent sur des montagnes fleuries*. Il lui demanda ensuite s'il avait appris par cœur les textes chinois. Monseigneur répondit que non, que ce n'était pas la coutume en Europe. L'Empereur demanda alors au Père Antoine Thomas si c'était vrai, celui-ci répondit que les uns en apprenaient et d'autres non. L'Empereur alors se vanta de les avoir appris dès son enfance et qu'il les avait encore présents à la mémoire et il commença à en réciter un chapitre. Mais revenons à Monseigneur qui n'avait pas pu nommer deux caractères ; cela n'est pas étonnant, car les Chinois ont plus de 70 mille caractères, et les plus savants lettrés n'en connaissent guère que vingt mille. L'Empereur lui dit alors de lui lire le résumé qu'il lui avait envoyé des discordances de la loi de Confucius avec la loi chrétienne. Au bout de quelques instants de lecture, l'Empereur lui dit de cesser parce qu'il ne le comprenait pas avec sa prononciation du Fokien ; il donna la feuille à lire à M. Guetty à qui il dit ensuite la même chose. Venant alors à la traduction de la lettre du Légat au Pape, l'Empereur dit que Monseigneur n'en comprenait pas le sens ; il devait parler de la sorte puisqu'il avait [368] déjà résolu de le déclarer ignorant pour plaire aux Jésuites. Il montra bien qu'il voulait plaider leur cause, car il entra aussitôt en discussion sur les points de discordance entre la doctrine de Confucius et la Religion chrétienne ; son discours ne roula que sur les points que Monseigneur Maigrot avait exprès passés sous silence, et il voulut lui expliquer ce que signifiait *King-Tien* en chinois (le ciel suprême), disant que cela revenait à ce que disent les Chrétiens d'Europe par leur mot seigneur du ciel ; que l'on honorait Confucius en Chine parce qu'il était l'ancien docteur du pays ; que si l'on faisait des prostrations devant les Tablettes des ancêtres en inclinant le front jusqu'à terre ce n'était pas pour leur demander la prospérité, mais seulement pour se rappeler ses ancêtres et remplir la loi du respect filial, qu'il en était de même de l'action appelée *Ghi* auprès du tombeau des morts. Cette leçon terminée il demanda à Monseigneur Maigrot ce qu'il en pensait et s'il croyait la même chose. Monseigneur répondit que les livres chinois enseignaient le contraire, que lui selon sa conscience était d'un autre sentiment, qu'il ne pouvait agir contre sa conscience ni par conséquent adopter le sentiment que lui proposait l'Empereur. A cette réponse les Mandarins qui étaient présents éclatèrent de rire pour se moquer de lui et lui lancèrent un torrent de paroles injurieuses. Mais l'Empereur leur imposa silence en disant que c'était par la douceur et non par les injures que l'on gagnait les hommes, ; puis il se remit à traiter la même matière retournant toujours aux mêmes propositions. Après cela tous furent congédiés.

«Il est certain que l'Empereur s'il avait été conduit par le zèle de la défense de Confucius aurait dû plutôt discourir sur les points de discordance dont lui parlait Monseigneur Maigrot comme les sacrifices au ciel et à la terre, au soleil, à la lune, aux esprits, aux montagnes ; cela touchait l'Empereur de plus près puisque le sacrifice au ciel lui est réservé à lui seul. Et pourtant il ne dit pas un seul mot à ce sujet, mais il passe immédiatement à ce dont Monseigneur ne lui parle pas, [369] c'est-à-dire aux points controversés. Chacun voit donc par là que l'Empereur n'entendait pas défendre les usages de l'Empire, mais uniquement soutenir la cause des Jésuites. Il y a encore une autre chose à remarquer, c'est que les Jésuites ne sachant comment appeler le sacrifice que les Chinois

font sur le tombeau des morts l'ont appelé *Ghi* ; or ce mot en chinois signifie proprement sacrifice, et ainsi ils ont dit ce qu'ils ne voulaient pas dire.

«Quand Monseigneur Maigrot fut revenu à sa tente, deux Mandarins vinrent le trouver pour lui apporter un ordre de l'Empereur ; et se mirent eux aussi à répéter la leçon du Monarque sur le *King-Tien*, sur Confucius, les Tablettes, etc... Ils lui demandèrent de quel sentiment il était ; il répondit toujours la même chose, qu'il était d'un sentiment contraire à celui de l'Empereur, parce qu'il était sûr de ses preuves. Les Mandarins le menacèrent de le livrer au tribunal qui lui infligerait la peine qu'il méritait ; Monseigneur resta ferme. Enfin comme les Mandarins ne cessaient de l'accabler d'injures et de menaces pour l'intimider, M. Appiani lui suggéra de répondre qu'il croirait à ce que disait l'Empereur quand le Pape lui ordonnerait d'y croire. Le Père Parennin qui s'était emparé de l'office d'interprète entre les Mandarins et Monseigneur Maigrot, au lieu de répéter la réponse de Monseigneur, dit : que le Pape ne pouvait pas juger de cela puisqu'il ne connaissait pas les livres chinois. A cette réponse qui était par trop impertinente, M. Marcel Angélita prit la parole et tout indigné dit au Père Parennin : «Faites votre office d'interprète et non celui de Fiscal.» Le Mandarin s'apercevant de l'émotion de M. Angélita demanda ce qu'il disait ? Un autre Jésuite qui était là le lui traduisit. Alors le Mandarin répondit qu'il avait raison, que le Père Parennin devait se contenter de traduire les réponses que donnait Monseigneur Maigrot. Après cette dernière réponse au sujet des ordres du Pape, les Mandarins cessèrent de tracasser le Prélat. [370]

«Le 3 du mois d'août l'Empereur commanda aux Mandarins Ouang et Tchao-Tchang d'aller trouver Monseigneur Maigrot et de lui porter deux autres ordres, un pour le Patriarche et l'autre pour lui-même. Dans le premier, l'Empereur dit au Légat qu'il a appelé Monseigneur Maigrot en Tartarie pour voir s'il était versé dans la langue chinoise et qu'il l'avait trouvé si ignorant que non seulement il ne savait pas parler et qu'il avait besoin d'interprète, mais qu'il n'entendait même pas le sens des livres et que pour cela il pouvait être certain que ce qu'il disait n'était pas ; vrai - que s'il demeurait dans la même opinion Monseigneur le Patriarche en serait regardé comme coupable, que déjà lui-même avait dit dans une audience que les Européens n'entendaient pas les livres chinois et que pour eux 'Vouloir en discourir était la même chose que rester à la porte d'une maison tandis qu'on ne peut entendre celui qui parle au dedans ; que lorsque le Patriarche était venu à Pékin il l'avait remercié des bons traitements qu'il faisait aux Européens, mais qu'il connaissait maintenant que parmi eux il y en avait qu'il agissaient sans conseil et qui par là se perdaient eux-mêmes, que pour cela à l'avenir il ne serait pas si favorable qu'auparavant à leur égard ; que lui, Patriarche, n'était pas un homme assez idiot pour ne pas comprendre le sens de ses paroles. En outre, ajoutait l'Empereur, vous ne formez pas tous une seule, et même famille puisque vous parlez de différents Instituts, des gens dont le seul parler fait rire, comment peut-on les laisser en Chine ? A l'avenir on examinera tous ceux qui sont dans les provinces et si on les trouve de cette trempe on les chassera. Il dit encore que si Monseigneur le Patriarche a l'envie de visiter les Missionnaires auxquels il a permis de résider dans les provinces parce qu'ils doivent demeurer en Chine, c'est une chose qui ne convient pas, parce que lui devant retourner dans son pays, si on lui permettait d'aller dans les provinces il n'y aurait pas de différence entre les serviteurs de l'Empereur et les étrangers, que dit reste puisqu'il a été, si [371] malade et commence à peine à se rétablir il doit craindre les climats froids et s'en aller en faisant réunir sur son passage les Européens pour les visiter dans les provinces qui sont sur son chemin comme le Chan-Tong, le Kiang-Si et le Kouang-Tung.

«L'ordonnance qui concernait Monseigneur Maigrot disait que Monseigneur le Patriarche avait prétendu qu'il entendait parfaitement les livres chinois, que c'était pour cela que lui, Empereur, l'avait fait venir en Tartarie pour voir si cela était vrai, qu'il l'avait examiné et qu'il n'avait pas pu lui réciter par cœur un seul article du livre appelé *Sysis* sous prétexte qu'en Europe ce n'est pas la coutume d'apprendre des livres par cœur ; qu'il lui avait demandé l'explication d'une inscription de quatre caractères qu'il n'avait pu comprendre,

qu'il avait avoué qu'il ne connaissait pas deux de ces caractères, que puisqu'il en était ainsi, il s'étonnait que Monseigneur le Patriarche ait pu lui dire qu'il entendait parfaitement les livres chinois. Il ajoute ensuite : les chinois qui se font Chrétiens se servent du mot *King-Tien*, vénèrent Confucius, font des prostrations devant la Tablette des ancêtres, font le Ghi aux tombeaux, et celui-ci sans savoir ce que c'est, dit qu'il y a du mal ; moi pour l'instruire je lui ai dit que King-Tien est la même chose que dire : vénérez le Seigneur du ciel ; que l'on vénère Confucius comme le plus ancien docteur ; qu'en faisant les prostrations aux Tablettes ou le Ghi aux tombeaux on n'entend pas demander la prospérité mais simplement se rappeler ses parents et accomplir la loi de la piété filiale, etc..., que lui parlait témérement de nos livres et que sans les connaître, ni lui ni le Pape ne pouvaient en juger ; je lui ai demandé combien il y avait de Chrétiens dans la Province du Fokien, il m'a dit cinq mille, autant par conséquent qui suivent ce qu'il leur enseigne contre le culte de Confucius, contre les Tablettes et le Ghi ; je ne les regarderai plus comme mes sujets.

«Tel était le contenu de ces deux ordres ; j'ai rapporté ici ce qu'ils renferment de plus important. Les deux Mandarins [372] vinrent donc trouver Monseigneur Maigrot pour lui notifier l'ordre de l'Empereur ; ensuite toujours de la part de Sa Majesté ils ordonnèrent que ce décret fût mis en latin et signé par tous les Européens qui avaient été appelés de Pékin. On les appela tous au palais à cette fin ; Monseigneur Maigrot y alla aussi, contre, son gré, mais pour éviter un plus grand mal ; il ne voulut pas participer à la traduction, mais il signa l'exemplaire comme firent aussi MM. Appiani et Guetty. M. Appiani eut soin de mettre au-dessus de sa signature : *Je signe pour obéir à, l'Empereur*. Monseigneur Maigrot protesta publiquement devant les Jésuites qu'il ne voulait pas participer à cette traduction pour de graves raisons et qu'il n'y assistait que passivement, qu'il la signait seulement comme témoin, parce qu'il y était dit que tous y étaient intervenus. Il renouvela cette protestation plus tard, à Pékin, en son nom et au nom de M. Guetty devant le Patriarche, le 11 août 1706, comme il est consigné dans les actes de la visite.

«On voulait aussi faire signer M. Marcel Angélita, secrétaire, de Monseigneur le Légat ; mais bien que les Jésuites lui eussent dit que c'était l'ordre de l'Empereur et que le moins qui pourrait lui arriver de son refus serait la bastonnade, il refusa constamment de signer. Comme il résistait avec feu et en criant, un des Mandarins accourut et demanda qu'est-ce qu'il y avait ? Son collègue lui répondit que ce Monsieur ne voulait pas signer cette pièce qui était en chinois et qu'il ne comprenait pas. Le Mandarin répondit qu'il avait raison de ne pas signer ce qu'il ne comprenait pas ; l'autre répliqua : j'en parlerai à l'Empereur. Sa Majesté informée du fait répondit : «S'il ne veut pas signer, qu'il ne signe pas, je ne veux pas le forcer» et ainsi il en fut exempté.

«Cet ordre de l'Empereur de traduire en latin les deux décrets adressés au Légat et à Monseigneur Maigrot font connaître de plus en plus clairement qu'il n'agissait que par l'instigation des Jésuites ; car à quoi bon cette traduction ? sinon pour que [373] les Jésuites pussent l'envoyer à Rome et y publier ainsi l'ignorance de Monseigneur Maigrot constatée solennellement par l'Empereur et empêcher ainsi que le Tribunal suprême de l'Église prît en considération ce que ce Prélat avait écrit sur les matières controversées, puisqu'il était reconnu par l'Empereur qu'il n'entendait pas le sens des livres chinois. Il est certain que cette traduction n'avait pas d'autre objet, car l'Empereur n'en avait que faire ni ses Chinois non plus. Les Jésuites, pour atteindre plus sûrement leur but, avaient fait dire à l'Empereur dans son décret adressé au Légat qu'il lui enjoignait de faire connaître son explication au Pape ; et pour montrer qu'il se défiait de sa sincérité en cela, l'Empereur lui dit encore dans la même pièce qu'il fera en sorte de faire connaître à toute l'Europe les explications qu'il a données. On voit donc que l'ordre susdit avait été extorqué par les Jésuites afin de faire mettre au bas de cette déclaration la signature de leurs adversaires ; l'Empereur ne pouvait parler de la sorte que parce qu'il savait bien que les Jésuites qui y avaient tant d'intérêt s'empresseraient d'aller publier cette pièce en Europe ; il avait



d'autant moins à craindre qu'elle fût altérée par le Légat. Ceci fait donc bien connaître la part que prenait l'Empereur pour défendre la cause des Jésuites.

«Enfin tous furent congédiés et renvoyés à Pékin excepté M. Guetty ; comme il s'entendait en horlogerie on le retint sous le prétexte d'arranger les horloges du Prince héritier. Lui ne craignait rien tant que de rester à la Cour et il ne put s'empêcher de verser un torrent de larmes en se séparant de Monseigneur Maigrot.»

Jusqu'ici nous avons donné le récit de M. l'abbé Sala ; Monseigneur de Tournon lui-même nous fournit d'autres détails sur ce voyage en Tartarie. C'est toujours la lettre au cardinal Paolucci que nous citons :

«14. Cependant ceux qui étaient appelés par l'Empereur et que j'ai nommé, ; plus haut, se préparaient à se rendre en [374] Tartarie. Il est bon de remarquer que le Mandarin Ouang qui avait coutume de rester à Pékin pendant l'absence de l'Empereur, devait être de ce dernier voyage ; il m'invita comme de lui-même, à en faire aussi partie. Comme je savais que je n'avais rien à espérer de ma présence en Tartarie vu la révolte ouverte des Jésuites, je m'excusai sur la faiblesse de ma santé et sur mon prochain départ de Pékin dont je sollicitais la permission pendant que l'on apportait toujours de nouveaux prétextes pour me la différer ; enfin je dis nettement que je n'irais pas parce que je n'étais pas invité par Sa Majesté. Le Mandarin me répondit que sans être appelé je pouvais m'y rendre, que l'Empereur en serait content et qu'il pourrait ainsi me faire connaître de vive voix sa doctrine ou ses ordres. C'en était assez pour me faire conjecturer ce qui pouvait arriver, je voyais que l'on avait préparé des décisions prises en Tartarie avec le Père Pereyra avant que ceux qui étaient appelés n'y arrivassent. C'est pourquoi je préférai les attendre à Pékin, où elles me furent apportées en effet, et je donnai pour instruction à M. Appiani de ne se mêler de rien, et à mon secrétaire de ne rien écrire de sa propre main, car je ne pouvais pas m'imaginer qu'il fût appelé pour autre chose vu qu'il n'entendait pas le chinois et n'avait jamais été mêlé dans ces affaires.

«15. Je fis encore un nouvel effort pour adoucir autant que je pouvais les Mandarins à l'égard de Monseigneur Maigrot, car en le voyant partir il me semblait le voir aller au martyr. Je le fis non pas tant par l'estime que j'avais pour un si digne Évêque que par le devoir de mon ministère ; considérant comme je le lui dis à lui-même que l'intention du Pape était que j'assistasse un Évêque, un Vicaire Apostolique opprimé à la face de son Légat, et que le même Pontife rempli comme il l'était d'un si grand zèle ecclésiastique et d'une affection si paternelle pour tous et surtout pour ses ministres, n'aurait pas agi autrement s'il se fût trouvé dans le cas de voir l'enfer ainsi déchaîné contre celui qui pour remplir les devoirs de sa charge [375] avait soutenu le parti de la vérité et écrit fidèlement tout ce qu'il devait faire connaître au Saint-Siège. C'est donc dans cette vue, louée par la sagesse divine, de secourir les opprimés, *succurite oppressos*, ce qui est le lien le plus sûr de la charité, que je m'efforçai de lui rendre tous les bons offices auprès des Mandarins en les priant de représenter à Sa Majesté la vieillesse de ce Prélat, leur rappelant le respect tant recommandé pour cet âge par les lois chinoises, sa qualité de docteur d'une université fameuse en Europe qui regarderait comme fait à elle-même tous les bons traitements que l'Empereur ferait à un de ses membres, et enfin sa dignité d'Évêque puisque ce titre avait mérité un honneur spécial de la part de Sa Majesté pour le Père Ciceri, Évêque élu de Nankin. Le Mandarin Tchao-Tchang répondit qu'il en était tout autrement ; qu'il était vrai que les Jésuites avaient dit du Père Ciceri à l'Empereur qu'il était un homme vertueux, noble, très estimé en Europe et à Rome, mais que de Monseigneur Maigrot ils avaient dit tout le contraire. Il m'échappa alors de dire : peut-il se faire qu'en exaltant l'un on ait abaissé et humilié l'autre ! Plût à Dieu que le n'eusse pas dit ces paroles, car les pacifiques et très patients Jésuites en furent blessés au vif, la pétulance du P. Parennin prit feu aussitôt et il dit : cela nous obligera à montrer les écrits de Monseigneur Maigrot. Il ne réfléchissait pas que par là il faisait connaître que les Jésuites et lui en particulier étaient les auteurs des calomnies répandues dans une Cour païenne contre un Évêque catholique, contre un digne Ministre de la Sacrée Congrégation. La bévue de son impétuosité fut

d'autant plus grave qu'elle eut lieu dans ma chambre, en ma présence, avec un geste inconvenant (bien qu'il fût de ses plus gracieux.) Du reste en montrant ces écrits ils ne pouvaient aggraver la position puisqu'ils en avaient développé tout le contenu sous le point de vue le plus défavorable afin d'irriter l'Empereur. De plus pendant ces jours-là le Père Régis montrait partout un petit livre de Monseigneur Maigrot [376] dans lequel comme je l'ai appris se trouvait une lettre de ce prélat au Pape ; et il se vantait qu'avec ce livre ils feraient chasser de force Monseigneur Maigrot. Ce qui fut pis c'est que les effets suivirent la menace. Peu après, comme on le verra dans la conférence du 11 août, le Mandarin Ouang me dit que l'Empereur savait ce que Monseigneur Maigrot avait écrit à Rome contre les Jésuites, contre les Rites chinois et contre l'Empereur lui-même, et que c'était à cela que faisaient allusion ces paroles de l'ordonnance impériale : ils *se perdent eux-mêmes*, de sorte que l'on voit évidemment d'où venait l'accusation. C'est pourquoi toutes les tentatives que j'avais faites auprès des Mandarins pour écarter l'Empereur de ces matières dont la discussion ne pouvait qu'avoir de pernicious effets, comme l'expérience l'a prouvé, ne servirent qu'à me faire soupçonner de partialité en faveur de Monseigneur Maigrot. Je n'avais pourtant eu aucun rapport avec lui auparavant et je n'avais pas d'autre motif pour prendre sa défense que celui de l'opposition qu'il souffrait et du devoir de mon ministère ; mais je méritais toute la haine excitée contre lui parce que je ne voulais pas me mettre au nombre de ses persécuteurs. Les plaintes s'élevèrent d'autant plus contre moi que l'on ne pouvait m'amener à aucun acte positivement contraire à la vérité de la décision Apostolique que j'avais apportée de Rome *in petto* pour mon instruction, ni à la puissance unique et légitime du Saint-Siège en matière de Religion. Les Jésuites me représentaient donc comme agissant à ma fantaisie et disaient à l'Empereur que j'étais seulement venu pour prendre des renseignements et non pour réformer et que je ne prenais mes renseignements, qu'auprès de Monseigneur Maigrot. Suggestion d'autant plus pernicious et puissante pour amener l'Empereur dans la question que Sa Majesté était prévenue en leur faveur ; d'autant plus blâmable en qui la faisait qu'elle était plus éloignée de la vérité et des sentiments du Pape manifestés à Rome aux Jésuites eux-mêmes, et de la connaissance qu'ils avaient de la décision [377] qui terminait cette cause ; car pour leur ôter tout prétexte d'ignorance et les faire réfléchir sur les conséquences inévitables, j'avais jugé à propos de leur notifier juridiquement cette décision le 1er juillet et à l'occasion de la protestation des Jésuites français, espérant les rendre plus réfléchis et plus dociles, je leur avais dit qu'ils pouvaient espérer me faire tempérer mes ordonnances en me donnant quelque espoir d'obéissance de leur part. Loin de là, ils s'échauffèrent plus que jamais pour précipiter l'affaire et pour empêcher l'exécution de la décision apostolique qu'ils savaient leur être contraire. Dans mes entrevues avec les ministres de l'Empereur, je n'avais jamais cru à propos de dire que la cause était terminée, afin de ne pas fournir un prétexte, ne fût-il qu'apparent de me persécuter et de m'empêcher d'exécuter les ordres du Saint-Siège. Mais je ne voulais pas non plus m'engager à rien qui m'enlevât la liberté de les exécuter, je ne fus jamais interrogé par l'Empereur, ni par les Mandarins sur ce sujet, car les Jésuites ne trouvaient pas leur profit à faire découvrir cette vérité.

«16. Ceux que j'ai mentionnés plus haut partirent donc pour la Tartarie le 28 juillet, et le même jour, bien que sans résultat, je renouvelai la défense que j'avais faite avant le premier départ, de disputer des points controversés devant l'Empereur ou devant les Mandarins. Mais tous les soins étaient superflus, car une fois admis les principes erronés et plus pernicious que les erreurs elles-mêmes, avec lesquels les Jésuites et leur adhérent, Monseigneur d'Ascalon, composent leur système, ils pouvaient rendre inutiles tous les travaux que l'on avait employés à Rome pendant tant d'années pour examiner les matières controversées. A les entendre, ce ne sont là que des questions de fait qui ne tombent pas sous la décision apostolique, mais qui appartiennent spécialement à l'Empereur ; c'est à ce dernier qu'il appartient de déclarer que le Ciel adoré par les Chinois, est le vrai Dieu des Chrétiens, que les sacrifices des païens n'offensent pas la pureté de la doctrine évangélique ; [378] ils ajoutent que ni le Pape, ni l'Église ne peuvent

définir que les idoles des Chinois sont des idoles, que les Juges suprêmes des choses qui regardent la religion catholique, ignorent la langue chinoise et prennent leurs renseignements auprès des ignorants et que pour cela il ne faut faire aucun cas de leurs décisions ; et autres extravagances semblables ou pires, auxquelles ont recours ces malheureux défenseurs obstinés de Rites condamnés par le Saint-Siège, et cela pour soutenir d'anciennes erreurs dont tous leurs livres sont remplis. Enfin, comme dernière ressource, ils ne veulent pas reconnaître la juridiction du Visiteur Apostolique, et ils le persécutent afin qu'il ne puisse pas les réprimer. C'est dans ces déplorables circonstances que je me trouvais au milieu des païens, environné de ces Jésuites puissants et révoltés contre l'autorité du Saint-Siège et surtout contre celle de son ministre immédiat ; plus nuisibles sans comparaison que les païens eux-mêmes, car si ces derniers n'étaient pas d'un naturel poli et humain qui distingue leur nation, poussés comme ils le sont contre nous, ils auraient dû nous mettre en pièces. Dieu veuille que plusieurs d'entre eux ne s'abusent pas tant en faveur des Jésuites, car à la fin le mal n'aurait plus de remède.

«17. Le voyage fut de trois ou quatre jours pour aller, quatre ou cinq pour séjourner en Tartarie sous des tentes, et trois ou quatre jours pour revenir. Quant à ce qui s'y passa j'aime mieux vous renvoyer aux relations ci-incluses que de le rapporter moi-même pour ne pas m'en renouveler le souvenir ; je m'en rapporte surtout à la relation de M. Appiani, bien qu'il n'ait pas pu la finir, car il fut pris au moment où il achevait de l'extraire de son journal. Le fait le plus substantiel et l'objet de ce voyage en Tartarie était d'amener Monseigneur Maigrot à rétracter ce qu'il avait écrit à Rome contre les Rites chinois, par le déploiement de la terreur en présence de l'Empereur, et de faire faire deux décrets impériaux datés du 2 et du 3 août, dont je vous parlerai plus au long, mais que je soumets ici, [379] en passant, au regard désintéressé de Votre Éminence en vous en indiquant la substance et le mode. Ils contiennent une déclaration des controverses, directement opposée à la décision apostolique, ils mettent en doute la puissance Pontificale mais plus modestement que ne font les Européens défenseurs de ces pratiques condamnées, et enfin ils renferment une foule d'injures contre Monseigneur Maigrot et contre moi. Tout autant de points dignes d'une considération spéciale ; car aucun de ces actes ne se faisait sans l'assistance immédiate et la direction des Jésuites ; ceux-ci, non seulement conféraient ensemble sur la rédaction des décrets impériaux, mais encore ils les commentaient dans leurs chambres avant de les communiquer ou de les notifier aux autres, ce que l'on verra plus clairement dans la suite de cette Relation, en examinant chacun des points sur lesquels roulaient les conférences avec les Mandarins. Je me contente seulement ici de mentionner le fait et je laisse à qui en a le loisir ou pour mieux dire, à une intelligence supérieure, à en tirer les déductions.

«18. Le premier décret était adressé à Monseigneur Maigrot, et le second, à moi-même ; tous deux furent notifiés en Tartarie à Monseigneur Maigrot, bien qu'en des jours différents ; ils me furent notifiés également ici à Pékin. A peine les décrets furent-ils donnés en Tartarie, qu'il fut question de les traduire ; l'ordonnance impériale qui ne manquait jamais d'être au gré des Jésuites, portait d'abord que chacun en ferait la traduction pour soi ; mais réflexion faite, on voulut que tout le monde y prît part. Chacun devait remettre sa traduction écrite et signée de sa propre main avec son cachet ; ceux qui ne savaient pas le chinois tel que M. Angélita, mon secrétaire, et le frère Paramino, Jésuite, qui ne sait pas le latin non plus, ne furent pas exceptés de cette prescription. Quand on commença la traduction qui se faisait en commun, on remarqua que aussitôt qu'on faisait une réflexion peu favorable aux Pères Jésuites, ils la faisaient changer ou la changeaient à [380] leur gré, de sorte que quelques-uns ne voulurent plus parler ni y prendre part, d'autres protestèrent. La difficulté fut ou dut être à faire la copie que chacun devait écrire de sa propre main et signer ; et sous ce rapport la conduite de M. Angélita fut très louable, car il refusa constamment de rien écrire non seulement par obéissance à mes ordres, mais encore par horreur pour les matières odieuses au Saint-Siège et à ses ministres, contenues dans ce papier ; aux instances et aux menaces des Mandarins il répondit en homme d'honneur qu'il aimait mieux être battu en Chine, à tort, que blâmé à

Rome avec raison, et ainsi il se retira sans rien écrire ; tous les autres remirent leur copie écrite et signée ; mais Monseigneur Maigrot, mit à la tête de la sienne une protestation de violence qu'il renouvela ensuite devant moi à Pékin quand il fut revenu. M. Appiani outre la même précaution ajouta encore la formule suivante à sa signature : Je, Appiani, par obéissance à l'ordre de l'Empereur, j'ai écrit par ordre de l'Empereur (*Ego, n. obtemperans Imperatoris mandato, scripsi de mandato Imperatoris*). On ne fit pas alors grande attention à cette formule. J'ometts toutes les autres circonstances de ce voyage surtout les vives insinuations faites par le Mandarin Tchao-Tchang à plusieurs pour les amener à m'engager à respecter les susdits décrets impériaux et à abandonner, comme il disait, Monseigneur Maigrot ; toutes ces insinuations prenaient de la gravité par les menaces dont elles étaient accompagnées. Mais je reviens à moi, car le Mandarin Ouang qui revenait à Pékin, avec tous les autres, avait les poches pleines d'ordonnances contre moi. J'ai dit tous les autres ; A faut excepter pourtant M. François Guetty, prêtre français, à qui on demanda s'il connaissait un art quelconque. Il répondit qu'il savait faire des horloges et on le retint par force, ce qui lui fit répandre bien des larmes. C'était le Prince aîné appelé à juste titre Hérode par les Jésuites, qui s'employa à cette occasion pour le retenir et satisfaire ainsi les Jésuites [381] et surtout le Père Pereyra. Ce pauvre M. Guetty subit des peines et des confusions qu'il décrit lui-même dans sa protestation.

«19. Tous les autres revinrent à Pékin le 11 août, mais M. Appiani pour me mettre au courant les avait précédés d'une demi-journée ; il m'apporta une lettre de Monseigneur Maigrot avec une traduction faite par lui-même des deux décrets impériaux ; je l'envoie sous ce pli. Outre les déclarations pernicieuses sur des matières déjà examinées à Rome, et contraires à, la décision apostolique, vous y verrez ces mots : «*Le Pape lui-même ne peut prendre sur lui de les décider*» paroles écrites textuellement dans l'original chinois comme dans la version latine. Proposition nouvelle, fabriquée tout fraîchement par les Jésuites. Comme ils s'en reconnaissaient coupables ils lui donnèrent un sens tout à fait différent dans leur version. Je dis coupables, car il est certain que l'Empereur dans sa première audience me dit que c'était au Pape qu'appartenait la direction de toutes les choses qui concernaient notre sainte loi ; ainsi que je le lui rappelle modestement dans la lettre qui lui fut présentée le 13 juillet. Mais pourquoi s'étonner qu'il change si vite de sentiments puisque les Jésuites favoris l'y attirent par des principes faux, publiés solennellement en cette occasion et en présence de nombreux témoins dans la cour même de ce monarque païen ? En répondant aux Mandarins, Monseigneur Maigrot dit qu'après avoir entendu ce que l'Empereur avait dit, il rendrait compte de tout au Pape et exécuterait ce que Sa Sainteté lui ordonnerait, réponse très raisonnable qui calma les Mandarins. Mais le Père Parennin s'écria devant eux avec insolence : et qu'est-ce que le Pape entend à de pareilles choses ? Cette témérité en des circonstances si périlleuses fut désapprouvée par les Mandarins eux-mêmes, mais ils n'en changèrent pas pour cela de sentiment, et pouvait-on attendre de ces païens plus de respect pour l'autorité apostolique que n'en montraient des Chrétiens et des Missionnaires ? J'ometts beaucoup d'autres choses parce que le temps me manque et que la matière est inépuisable ; [382] mais il faut remarquer que pendant qu'on me préparait ces amers calices à boire par le moyen de ces décrets impériaux, injurieux pour le Saint-Siège et pour la Religion et propres à ruiner cette vigne évangélique, les Pères Pereyra et Barros et jusqu'au frère Paramino attisaient le feu contre moi avec plus de force que jamais à la Cour de Tartarie. Le Père Pereyra surtout avait pris à tâche de faire réussir cette entreprise diabolique, il murmurait continuellement et ne cessait de m'accuser auprès du Prince aîné, demandant son secours, pour abattre, comme il disait, ses rivaux. Le Prince païen qui avait plus de discernement que lui, en fut scandalisé et voyant le Père Barros il lui dit : Vous autres, vous haïssez donc beaucoup le Patriarche ? Le Père répondant que non : alors répliqua le Prince, jurez-le et je le croirai ; et le Père eut encore assez de religion pour ne pas le jurer. Mais le Père Pereyra possédait la faveur de l'Empereur et le Prince aîné était attentif à la cultiver, le Mandarin Tchao-Tchang était le favori de celui-ci. Ce Mandarin Tchao-Tchang a tous ses biens sous le nom du Père Pereyra afin de les exempter des impôts. Ils ne pouvaient pas m'amener à



abandonner la cause de la vérité ni à me tourner contre elle pour favoriser des erreurs condamnées par le Saint-Siège en ma présence, de sorte que la conjoncture était on ne peut plu,, favorable pour exécuter leurs iniques desseins de perdre la Mission avec moi plutôt que d'y souffrir des compagnons, ils y étaient du reste excités par les lettres arrivées les années dernières de Portugal, dont plusieurs venant de haut lieu sont entre mes mains ; elles insinuent de faire chasser les Vicaires Apostoliques ; de plus on y annonce que plusieurs Évêques proposés pour la Chine par le Roi de Portugal ont été refusés par Rome et que l'on a défendu aux Jésuites de ce royaume de donner l'habit à de nouveaux postulants ; autant de circonstances qui ont excité leur fureur bien qu'ils la dissimulent en donnant pour prétexte le Mémorial que j'avais rédigé pour obéir à l'Empereur, le 21 juin 1706, au sujet duquel je vous ai [383] déjà envoyé des informations. Mais les véritables raisons étaient celles que je vous indique et aussi la petite lettre que j'écrivais à votre Éminence en date du 28 avril, par voie de Moscovie, qu'ils avaient interceptée avec une autre lettre pour l'abbé Fattinelli. Pendant qu'à l'aide des païens ils ourdissaient leur grande conjuration, ils en expédiaient le plan à Macao, par le moyen d'un de mes domestiques chinois, nommé Étienne, qu'ils avaient enlevé à cette fin de mon service ; ils l'adressèrent aux Pères Ozorio et Pinto à Macao et le recommandèrent moins par des lettres que par des présents d'argent ; il avait charge de communiquer ce plan avec, empressement à tous les Jésuites qu'il rencontrerait sur sa route. J'ai eu connaissance de ce fait tant par l'attestation ci de mon catéchiste Tchin, exilé par le décret impérial du 17 décembre, selon la prophétie qu'on lui en avait faite, que par un habitant de Macao qui fut obligé par son confesseur à m'en donner avis ; je vous envoie la copie de sa déclaration qui est entièrement conforme à la déposition spontanée que m'a faite le Père Louis Franza, Profès de la Compagnie, et d'autres que je ne mentionne pas maintenant. Dans ces dispositions hostiles, les Mandarins avaient dit plusieurs fois que l'Empereur voulait défendre les Jésuites et qu'à tort ou à raison il fallait me faire plier dans leur conspiration contre la vérité, contre le devoir de ma conscience et de mon office ; ils avaient ajouté que Sa Majesté savait bien que chez les Chrétiens c'était un honneur de souffrir pour les choses de la Religion, mais qu'il saurait bien me châtier avec déshonneur et sans laisser paraître une si glorieuse cause.»

#### § XXVI Le Légat part de pékin.

«Quand Monseigneur Maigrot, dit l'abbé Sala, fut revenu de Tartarie à Pékin, il raconta à Monseigneur le Légat ce qui lui était arrivé et le 12 août, il renouvela en présence de Monseigneur la [384] protestation dont nous avons parlé. Les Mandarins qui l'avaient accompagné à son retour notifièrent au Légat l'ordre ou décret de l'Empereur à son adresse. Il se contenta de répondre au sujet de Monseigneur Maigrot qu'il était peiné que Sa Majesté ne l'eût pas trouvé tel qu'il était jugé communément par les Européens. Le 20 août, le Légat reçut un nouvel ordre de l'Empereur dans lequel celui-ci lui reprochait d'avoir dit qu'il ne pouvait obliger les Missionnaires à vivre en commun de manière à ce qu'il n'y eût plus parmi eux le mien ni le tien, et que si le Pape lui-même venait en personne il ne pourrait, l'obtenir ; chose d'autant plus éloignée de la vérité que Monseigneur lui avait répondu qu'il lui obéirait et qu'il allait faire en sorte de faire que tous les Missionnaires ne formassent qu'une famille, mais que l'Empereur lui-même ayant soustrait les Jésuites de Pékin à sa juridiction, il ne pouvait rien entreprendre à cet égard sans être sûr de sa volonté, qu'il le ferait certainement s'il lui rendait le plein exercice de sa juridiction. Mais sa réponse avait été alors rapportée tout différemment et on lui demandait maintenant avec force injures de donner de telles propositions par écrit et scellées de son sceau en ajoutant qu'ensuite on verrait si dans le terme d'un jour il aurait assez de courage pour réunir tous les Missionnaires dans une même famille. L'Empereur lui disait encore que sa manière d'agir lui faisait douter qu'il fût vraiment un envoyé du Pape, d'autant plus qu'il n'avait apporté aucun document pour le prouver. Monseigneur

le Légat avait cru en effet que la seule parole des Jésuites aurait suffi à cet effet, et l'on peut croire combien il fut indigné de voir qu'on lui reprochait le contraire de ce qu'il avait dit. Le Mandarin lui-même avoua qu'il n'avait pas rapporté la réponse comme on la lui avait donnée, car Monseigneur l'avait fait écrire en même temps qu'il la lui donnait. Le Mandarin fut ainsi convaincu ; mais l'Empereur n'en resta pas moins indisposé contre le Légat. Quant au document prouvant qu'il était envoyé par le Pape, le Légat avait un bref du Pape [385] pour l'Empereur, il ne le lui avait pas remis parce que les Jésuites l'en avaient détourné, sous prétexte que l'Empereur y aurait répondu en des termes tout à fait inconvenants pour le Souverain Pontife. Le Légat les avait crus alors, mais voyant que l'on mettait en doute sa commission, il prit le Bref et dit au Mandarin de le porter à l'Empereur. Le Mandarin refusa de le prendre, disant que c'était vouloir convaincre l'Empereur de mensonge d'une manière trop honteuse et qu'il suffisait de lui rapporter que le Légat pouvait facilement prouver sa mission ; mais je crois que tout aboutit à tenir toujours l'Empereur en doute à ce sujet.

«On crut que cette trame avait été ourdie par le Père Gerbillon qui ne pouvait entendre parler d'union avec les Portugais et qui avait fait rapporter les choses à l'Empereur en cette manière pour empêcher le Légat d'aller plus avant. Ce qui le prouve, c'est que d'abord le Mandarin était très intime avec le Père Gerbillon, et que lorsque le Légat lui eût dit que si l'Empereur lui laissait l'exercice de sa juridiction, il exécuterait sa mesure dès le lendemain ; le Mandarin lui répondit qu'il n'avait pas bien compris l'intention de l'Empereur qui n'entendait pas l'union matérielle, mais simplement l'union des esprits. Monseigneur avait alors ajouté qu'il espérait de la grâce de Dieu pouvoir atteindre ce but, puisque la charité qui doit produire l'union des esprits est la base fondamentale de notre sainte Religion, et cette réponse fut pourtant rapportée à l'Empereur comme nous l'avons dit plus haut.

«L'Empereur avait fait dire à M. Borghèse, médecin du Légat, qu'il lui laissait la liberté ou de s'en aller avec Monseigneur ou de rester. M. Borghèse avait déjà pu s'apercevoir des industries employées par les Jésuites pour le rabaisser dans l'estime de l'Empereur au sujet de sa profession ; néanmoins contre l'avis du Légat et de ses amis il voulut rester. Il fut donc appelé en Tartarie où le Père Parnin l'accompagna. Pendant ce temps-là) le Légat ayant la permission de partir fit demander avec [386] beaucoup d'instance à l'Empereur la permission de voyager à ses propres frais. On la lui refusa sous l'honorable prétexte de le reconduire comme il était venu ; l'Empereur ordonna donc qu'on lui préparât des barques. Monseigneur préparait son départ et avait pensé prendre avec lui Monseigneur Maigrot pour le reconduire jusqu'à Nankin et Monseigneur de Pékin pour le mener à sa résidence de Lin-Zing-Tchéou dans le Chan-Tong. Mais au moment où le Légat se préparait à partir, des Mandarins vinrent lui demander si Monseigneur Maigrot partait avec lui ; il répondit qu'il partirait s'il n'y avait pas d'ordre contraire ; les Mandarins répondirent qu'ils ne savaient pas qu'il y eût aucun ordre contraire. Le lendemain les mêmes Mandarins étant revenus faire la même question, le Légat répondit la même chose et les pressa de déclarer s'il y avait un ordre contraire, alors ils dirent que l'Empereur voulait que Monseigneur Maigrot attendit le retour de M. Guetty pour partir avec lui. Il fallut donc obéir et prendre patience. Tout étant prêt pour le départ, Monseigneur le Patriarche Légat partit de Pékin le 28 août 1706. Monseigneur Maigrot fit de nouveau une autre protestation contre la nouvelle violence qu'il subissait, et dont il ne doutait pas que les Jésuites ne fussent les auteurs, voulant ainsi l'empêcher d'instruire le Légat, comme il avait le projet de le faire pendant le voyage, des abus qui s'étaient introduits dans son Vicariat. Il voulait le prier d'y rétablir la discipline ecclésiastique dont les Chrétiens avaient grandement besoin, d'autant plus que le Pape Clément XI l'avait chargé par un Bref de s'entendre avec le Légat pour tout ce qui serait utile à ces Missions. Les Jésuites craignant donc qu'il ne recourût au Légat comme au juge compétent, le firent ainsi retenir à Pékin. Il protesta en outre que depuis son retour de Tartarie il avait su que les Jésuites avaient présenté à l'Empereur ses écrits et, ses lettres, l'accusant d'y avoir mal parlé de Sa Majesté, et qu'ils lui avaient dit qu'il s'était élevé une dispute entre Monseigneur Maigrot

et un Jésuite dans le Fokien ; que les mêmes choses, [387] avaient été dites à un Mandarin lequel deux jours avant que cette accusation de discorde ne fût déferée à l'Empereur avait entendu que cette accusation avait pour but non seulement d'empêcher Monseigneur Maigrot de retourner à son Vicariat, mais encore d'empêcher le Légat d'y corriger les abus qui s'y étaient introduits ; pour cette raison il se croyait obligé de protester contre cette nouvelle violence ; c'est ce qui se lit dans les actes de la visite sous le 28 août 1706.

«Monseigneur le Légat partit donc, et pendant que toute sa suite s'embarquait et avec elle le secrétaire chinois de Monseigneur, des satellites arrivèrent, arrêtaient ce secrétaire et le mirent en prison dans la maison des Jésuites français. Mais on ne s'aperçut de son absence qu'au moment où tout le monde lut embarqué. Après qu'on l'eût attendu longtemps, on se douta de ce qui était arrivé, et Monseigneur le Légat écrivit un billet au Père Gerbillon en lui disant le soupçon qu'il avait, et en ajoutant que les Jésuites auraient à en rendre raison au Saint-Siège. Le Père Gerbillon répondit que le secrétaire, par ordre de l'Empereur, s'était rendu dans leur maison, qu'il ne croyait pas qu'il dût lui arriver aucun mal, mais que quoi qu'il lui arrivât, les Jésuites ne pouvaient être responsables devant le Saint-Siège de ce que faisait l'Empereur.

«Ce secrétaire chinois, nommé Chin-Siou, avait été donné à Monseigneur par M. Mezzafalce, dans le Tché-Kiang, pendant qu'il allait à Pékin. Les Jésuites à Pékin avaient souvent essayé de le détourner du service du Légat et de se l'attacher à force de promesses ; mais il n'avait jamais voulu se laisser séduire et était demeuré fidèle à Monseigneur. Les Jésuites voyant qu'ils n'en pouvaient venir à bout par les promesses, en étaient venus aux menaces les plus terribles qui ne l'avaient pas ébranlé davantage. Monseigneur avait su tout cela, c'est pourquoi il le réclamait au Père Gerbillon. Mais parla réponse, il vit bien que des menaces on était passé à la persécution et qu'il n'y avait plus de remède contre la violence, c'est pourquoi il partit sans tarder. [388]

«Monseigneur le Légat avait en sa compagnie, Monseigneur l'Évêque de Pékin, M. Appiani, MM. André Candela, Marcel Angélita et Dominique Marchini. M. Sabino, comme nous avons vu, était à Canton, M. Borghèse, en Tartarie, M. Sigotti était mort.»

Ici, l'abbé Sala donne le récit de ce qui se passait alors en Tartarie au sujet de l'abbé Guetty, qui fut saturé d'opprobres et de coups dans des interrogatoires présidés par le Prince aîné et où les Pères Pereyra et Barros assistaient cachés derrière un rideau. Le but de ces interrogatoires était de faire parler M. Guetty contre Monseigneur le Légat et Monseigneur Maigrot afin d'accuser ces Prélats devant l'Empereur, d'irriter celui-ci et d'attiser le feu de la persécution. Nous ne pouvons entrer dans tout ce dédale d'horreurs pour ne pas nous écarter de notre sujet qui est M. Appiani et qui, à son tour, aura bientôt sa large part dans la persécution.

Toujours est-il que le résultat de ces interrogatoires de M. Guetty fut que le 29 septembre, le Prince aîné fit rédiger toutes les réponses qu'on lui avait extorquées à force de mauvais traitements et qu'il les fit mettre en latin par le Père Parennin. M. Guetty fut ensuite obligé de les signer. Mais il s'aperçut que dans la traduction on avait altéré en plusieurs endroits le sens de ses réponses de manière à nuire au Patriarche et à Monseigneur Maigrot. C'est pourquoi il protesta par deux fois devant les Pères Parennin et Barros : 1° que le Prince aîné, à force de mauvais traitements, l'avait mis dans un état où il était incapable de réfléchir à ce qu'il disait ; 2° qu'en beaucoup de choses on avait altéré ses réponses, spécialement quand on lui faisait dire que tout bien pesé et réfléchi, il avait onze chefs d'accusation contre les Jésuites, ce qui est très faux et d'un sens différent de celui dans lequel il a parlé ; 3° que le Père Parennin lui avait répondu que tout se réduisait à une seule chose et que cependant ni lui ni le Père Barros n'avaient voulu corriger cet article sous prétexte que le procès-verbal était déjà [389] mis au net et que le prince ne voudrait pas le corriger ; qu'enfin il avait signé ce procès-verbal par force, parce que le prince avait dit que c'était l'ordre de l'Empereur qu'on signât cette pièce telle qu'elle était.

Dans ses interrogatoires M. Guetty avait laissé échapper le nom de M. Mezzafalce ; aussitôt ce dernier, par décret impérial fut appelé à Pékin, et en même temps on appela encore deux Lettrés qui servaient Monseigneur Maigrot. Ce décret fut envoyé au Zum-Tou du Tché-Kiang et du Fokien avec ordre d'envoyer ces Messieurs à Pékin, ce qui fut exécuté. L'Empereur ordonna aussi d'arrêter, outre le secrétaire chinois du Patriarche comme nous avons dit, deux autres Chrétiens chinois l'un nommé Pierre Ouang et l'autre Ou-Ké. Au sujet du premier on rapporta à l'Empereur, et l'on peut penser qu'il avait été le conseiller du Légat, que celui-ci faisait tout d'après son avis. Rien n'était plus faux puisque Monseigneur ne l'avait jamais vu qu'une ou deux fois et encore en présence des autres Chrétiens ; mais il n'était pas sur le livre des Jésuites parce qu'il avait autrefois rendu quelque service aux Messieurs des Missions étrangères et ensuite il était connu en Chine comme un intrigant, dans une province éloignée il s'était fait passer pour Mandarin ; on crut donc que les Jésuites voulaient alors faire d'une pierre deux coups en le produisant comme conseiller du Légat, d'abord se venger de lui pour ce qu'il avait fait en faveur des prêtres des Missions étrangères et ensuite décréditer le Légat auprès de l'Empereur, en l'accusant de se conduire par les conseils d'un homme si méprisable. A propos de ces deux hommes voici ce que le Légat lui-même dit plus tard dans sa relation à la Propagande.

«L'Empereur dans sa réponse du 21 juin 1706, avait dit : que celui qui écoute des hommes vils, ne saurait donner à ses affaires un heureux succès. Des paroles il passa aux actions, en ordonnant au mois de novembre, qu'on prît ces deux hommes, qu'on les interrogeât, et qu'ensuite on les bannit ; [390] ce qui fut exécuté ; savoir après cela quel fut le résultat de ces examens, si ces deux hommes ne rachetèrent point leur vie aux dépens de leur conscience par quelque fausseté, c'est ce que jusqu'à présent on n'a pu découvrir ; si ce n'est que les Missionnaires en ont été décriés, et la Mission persécutée, et que les Jésuites se sont procuré la satisfaction de la vengeance contre ces deux pauvres Chrétiens ; l'un desquels étant au service de Monseigneur l'Évêque de Rosalie, trouva le moyen de découvrir le *non novi hominem* du Père Grimaldi. C'était un valet adroit et rusé, qui pénétrant la source de ses fautes prétendues, fit tous ses efforts pour gagner la bienveillance des Jésuites, ses accusateurs et les inventeurs de ses crimes. Avec une disposition si peu chrétienne, il n'était pas possible qu'il demeurât ferme dans son devoir ; il dit tout ce que les examinateurs amis des Pères voulurent ; il dit des merveilles des Jésuites et de leurs talents ; il chargea tant qu'il put les Évêques de Rosalie et de Conon et les autres perturbateurs de la paix confucienne, à peut près comme M. Guetty fut tenté par le Mandarin *Tchao-Tchang* de dire du mal de Monseigneur le Patriarche et de Monseigneur de Conon, pour se délivrer des tourments que les Jésuites lui faisaient souffrir par les archers de l'Empereur. Il ne faut pas douter qu'un si beau talent n'ait été mis en œuvre avec beaucoup de fruit et d'habileté par ces ministres des vengeances contre ces deux misérables Chinois.

«Il est vrai que les Jésuites chargèrent leurs Chrétiens de Pékin de tout l'odieux d'une exécution si scandaleuse ; mais qui ne sait que ces Chrétiens agissent toujours à l'aveugle sous la direction de ces Pères, et qu'ils sont toujours disposés à se livrer à leurs désirs, pour agir contre quiconque aura le malheur de déplaire à leurs conducteurs ; comme il est déjà arrivé, si souvent et à l'égard de tant de personnes ? Ces Pères peuvent-ils nier qu'ils ont eux-mêmes écrit aux Missionnaires les circonstances de ce fait avant qu'il arrivât ; circonstances d'autant plus odieuses, qu'elles sont plus grièves et plus contraires à la vérité. [391]

«Le Père Thomas dans son Apologie *Centum mendacia enormissima*, rejette le ridicule de cette prétendue communication de Monseigneur le Légat avec ces deux néophytes sur M. Appiani, qui est aujourd'hui prisonnier entre les mains de ses confrères qui lui ont fait souffrir toutes sortes d'indignités. Ce Père assure donc que ces deux néophytes étaient souvent en conférence avec lui. Cet écrivain change le fait considérablement, et au lieu que ses confrères ont conduit ces Chrétiens jusqu'auprès de Monseigneur, pour leur faire



passer une partie de la nuit avec lui, ce Père se contente de les arrêter à la porte et de les adresser à M. Appiani. Mais l'un n'est pas plus vrai que l'autre ; et ce Père qui trouve tant de mensonges dans les autres, en donne de sa façon à pleine main sans craindre d'être démenti dans celui qu'il avance ici avec tant d'impudence, puisque M. Appiani ne peut pas s'en défendre, étant dans un lieu où il ne peut rien savoir ni rien écrire, ce qui contribue beaucoup à l'y retenir, et à le priver de toutes les connaissances qui seraient utiles à la vérité, et dont il rendrait un témoignage capable de confondre ses persécuteurs, s'il était en liberté.

«Je puis assurer que M. Appiani ne faisait aucun cas de ces deux Chrétiens ; qu'il ne les écoutait en rien, et qu'il n'a jamais voulu lire le Mémorial qu'un d'eux avait fait tenir à Monseigneur, je ne sais comment. Et s'il a quelquefois eu quelques paroles avec eux, ce n'a été que rarement en plein midi et en présence de plusieurs autres Chrétiens, voilà qui est très certain. Mais la violence est portée à un excès en ces pays, que celui qui n'est pas sur la liste des Jésuites est de pire condition que les excommuniés, et il faut nécessairement que les autres prennent le parti d'éviter leur compagnie, si ou ne veut point avoir part à la persécution, et ne pas devenir la proie des mauvaises langues de ces Religieux, ni être la victime de leur vengeance.»

«Le 17 août, reprend l'abbé Sala, l'Empereur fit un autre décret pour faire revenir les présents qu'il envoyait au Pape et [392] il expédia à cet effet un courrier à Canton. Parla même occasion il rappela à Pékin M. Sabino et le Père Bouvet et le bruit se répandit dès lors que l'Empereur destinait les Pères Barros et Beauvollier, l'un portugais et l'autre français pour aller porter à Rome leurs plaintes au Pape contre Monseigneur le Patriarche.

«Mais il est temps de revenir au voyage de Monseigneur Légat. Parti de Pékin le 28 août comme nous l'avons dit, il n'arriva à Lin-Zing-Tchéo-Li, résidence de Monseigneur de Pékin, que le 14 octobre, à cause de la lenteur des barques ; car sous prétexte de réparer ces barques, on marchait une journée et on s'arrêtait huit] ours, de sorte que ce voyage pour lequel il n'eût fallu que dix ou douze jours en dura trente sept ! A Lin-Zing-Tchéou, le Légat laissa Monseigneur de Pékin. Pendant ce temps-là désirant savoir des nouvelles de Monseigneur Maigrot il lui envoya un courrier à Pékin. Ce Chinois fut fort fidèle. Arrivé à Pékin il alla à l'église des Jésuites français et - voyant arriver Monseigneur Maigrot à la sacristie pour dire sa messe, il alla droit à lui et lui dit qu'il voulait se confesser : celui-ci se retira à l'écart pour l'entendre et pendant ce temps-là le Chinois lui remit le pli du Légat. Monseigneur Maigrot voyant sa fidélité lui dit de revenir le lendemain matin sous le même prétexte pour recevoir sa réponse. Ce courrier arrivait fort à propos au moment où Monseigneur Maigrot cherchait les moyens d'envoyer une lettre au Légat. Il ne savait pas comment les choses se passaient parce que les Jésuites lui faisaient mystère de tout ; néanmoins par quelques paroles qui leur avaient échappé, il avait reconnu que les affaires prenaient un mauvais pli et c'est pourquoi il avait préparé une lettre pour le Légat. Le courrier revint le lendemain prendre cette lettre et la porta fidèlement au Légat.

Voici la lettre que le Légat avait écrite à Monseigneur Maigrot : [393]

«<sup>33</sup> Dans le loisir que me donne le voyage que je fais par eau, je repasse souvent dans mon esprit tout ce qui est arrivé contre mon attente les derniers mois qui ont précédé mon départ de Pékin ; et je ne sais, si en écrivant à Votre Seigneurie Illustrissime, je dois me réjouir avec elle, ou m'affliger. Car il est juste de verser des larmes sur un Évêque qui est prisonnier pour la Religion, non pas tant à cause de la perte qu'il souffre de sa liberté, qu'à cause de la persécution qu'on a faite à l'Église ; et ces larmes doivent être d'autant plus amères, qu'il est plus surprenant et plus extraordinaire, de voir que des Religieux soient tout ensemble et ses accusateurs, et ses geôliers.

---

<sup>33</sup> Anecdotes, etc, tom. 2, p. 112.

«Mais consolez-vous, Monseigneur, là où est le Saint-Esprit, là est la liberté ; et nous lisons avec joie que ceux-là sont bienheureux, qui souffrent persécution pour la vérité et pour la justice.

«Les oreilles pieuses n'entendront dire qu'avec horreur que des pasteurs de l'Église aient été traduits devant les tribunaux idolâtres, par ceux-mêmes qui devaient les aider ; comme si des gentils avaient pu être juges dans une cause, où il s'agissait des mystères de la Religion chrétienne. Avant que d'en venir là, ces mêmes hommes avaient pris soin d'exciter la haine dans le cœur des païens, et de les animer par là à tendre des pièges à des Évêques, et à les accabler de mauvais traitements, au mépris de la dignité épiscopale et de la sainteté de la Religion. Peut-on ainsi allier l'iniquité avec la justice, et les ténèbres avec la lumière !

«Cependant l'Église, sans faire attention à la qualité des auteurs des persécutions, ne chante-t-elle pas avec allégresse que les apôtres sortaient du milieu de l'assemblée pleins de joie, d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ ? Comment donc pourrions-nous parler avec douleur [394] de ce que l'Église nous représente comme un sujet de consolation ?

«Certainement celui-là souffre pour le nom de Jésus, qu'on couvre d'opprobres parce qu'il défend la gloire et la pureté de l'Évangile, et parce que sans s'effrayer en aucune sorte des peines ni des injures, il combat généreusement pour venger le culte du vrai Dieu, et pour l'affranchir tout ensemble et de la turpitude des superstitions et des paroles de mensonge.

«Le bref du Pape que je vous ai apporté depuis peu, Monseigneur, loue votre zèle par cet endroit-là. Mais il semble que ce bref ait été moins fait pour vous louer, que pour vous armer, et pour vous prémunir. Que pourront jamais feindre et imaginer les hommes, qui soit capable de vous ravir cette gloire ?

«Oui, vous êtes en droit de vous réjouir, et vous pouvez dire comme David : Ils se sont servis pour me perdre de leur langue maligne et trompeuse ; ils ont voulu me prendre dans les filets de leurs discours envenimés, et lorsque je leur parlais pour ma défense, ils m'attaquaient, sans que je leur en donnasse occasion.

«Vous êtes véritablement attaqué sans en avoir donné occasion, puisque vous n'avez fait nulle faute, et qu'on vous traite comme coupable, au lieu que vous êtes digne de louange pour la profession de foi que vous avez faite. Mais ceux qui s'élèvent contre vous seront confondus, et vous verrez ces sages eux-mêmes pris dans leur folie, pendant que le juste tressaillira de joie. Car il est écrit : Je perdrai la sagesse des sages, et je confondrai la prudence des prudents.

«Or s'il y a quelque prudence qui soit damnable, c'est assurément celle de certaines gens qui par la violence et par la fraude tâchent de couvrir leurs passions et le dérèglement de leur conduite, de donner le mal pour le bien, le faux pour le vrai, et de se glorifier d'avoir fait par d'autres ce qu'ils auraient honte d'avoir fait par eux-mêmes.

«En vérité, rien n'est plus inouï que le dessein qui est, [395] tombé dans l'esprit de ces faux sages, de solliciter un Visiteur Apostolique à donner des témoignages de leur bonne conduite non pas par les mérites de leurs œuvres, mais par la force des menaces et des vexations ; et de vouloir arracher de lui par la crainte et l'autorité d'un Empereur, des lettres calomnieuses pour noircir auprès du souverain Pontife la réputation d'un évêque très irréprochable, précisément parce qu'il est opposé à leurs pratiques et à leurs opinions qui ont été condamnées. Leur extravagance ne sera-t-elle pas encore ici confondue ?

«Tel est encore le voyage qu'ils vous ont fait faire en Tartarie, pour vous engager à un nouveau combat, où le captif est demeuré vainqueur ; où l'on a porté des coups, non à votre corps, mais à votre âme, d'une manière d'autant plus glorieuse pour vous, qu'elle a été plus rude et plus vive ; où enfin vous avez eu pour agresseurs vos propres frères, et où vous m'avez eu moi-même pour compagnon des injures que vous avez souffertes, au lieu que vous aviez droit d'espérer que j'en serais le vengeur.

«Je me glorifierai toujours dans le Seigneur d'avoir eu quelque part dans vos souffrances. Car c'est là la vraie fraternité de l'Évangile, et s'il faut se glorifier encore en quelque autre chose, je me glorifierai dans ma propre faiblesse, en me réjouissant de ce que nous sommes faibles, tandis que nos adversaires sont puissants. Dieu veuille, que comme j'ai partagé vos opprobres, je partage aussi votre récompense, par la vertu de celui qui s'est offert lui-même pour nos péchés, comme une hostie sans tache dans l'abondance de sa miséricorde, et qui conformément à sa promesse, doit un jour nous récompenser sans mesure.

«Nous nous consolons donc dans cette attente ; mais j'avoue que cette consolation est mêlée pour moi d'une tristesse bien sensible, quand je pense aux grandes difficultés qui viennent de s'augmenter dans cette Mission, par rapport à la prédication [396] de l'Évangile et à l'exécution des ordres du Saint-Siège, par les choses qu'on y a faites mal à propos et qu'on y a fait faire à l'Empereur. Car quoique ma conscience ne me reproche rien sur ce sujet, mon esprit cependant ne peut demeurer en repos.

«J'ai soutenu, si je ne me trompe, avec assez d'intrépidité, autant néanmoins que ma fragilité et l'état des choses me l'ont pu permettre, ce qui regarde la Religion, la cause de Dieu, dont la vôtre est inséparable, et l'autorité du Siège Apostolique. J'ai méprisé ce qui ne touchait que ma personne. Quant au gouvernement dont j'étais chargé, tout le monde sait combien J'ai souffert dans l'exécution de mon ministère ?

«Mais par quelle force de raisons, par quelle crainte de châtiments, et par quel poids d'autorité pouvait-on arrêter la fureur de gens qui agissaient en désespérés.

«J'ai inutilement tout mis en œuvre. Je ne me repens toutefois pas d'avoir porté contre eux des censures. Quand je n'en aurais tiré d'autre avantage, que de donner de la confusion à celui d'entre eux, qui pour des fautes bien plus légères que celles dont il est coupable, osa il y a quelque temps excommunier nommément ses propres frères, religieux de sa Compagnie jusqu'à faire murmurer contre lui la Cour de Pékin, et jusqu'à s'en attirer la raillerie. Aussi l'Empereur l'a-t-il justement comparé à un vieux chien qui aboie contre ceux de la maison, et qui aiguise ses dents pour mordre les autres.

«Ce qui m'a principalement engagé à user de modération, c'est qu'il m'a paru que pour empêcher que le Christianisme, qui était déjà en si grand péril à la Chine, ne tombât dans un état encore plus funeste, il valait mieux agir par les voies de douceur, que par les voies de rigueur.

«Vous avez vu vous-même par expérience, Monseigneur, que toutes nos affaires étaient portées avec une licence effrénée à l'Empereur ; parce que les prétentions et les entreprises les plus injustes trouvaient un asile sûr auprès d'un si puissant protecteur [397] qui, comme ses propres Mandarins me l'ont déclaré plusieurs fois, voulait absolument défendre par toutes sortes de voies, bonnes ou mauvaises, ceux qui mettaient la Religion chrétienne en péril.

«C'est ainsi qu'on anéantit par la violence, tous les droits de l'autorité, et qu'il n'est pas possible d'exercer la puissance, quand ceux qu'on a à gouverner ne gardent plus aucune règle. Avec des personnes de ce caractère, il faut vaincre par la patience. On se met en état, en temporisant, de les corriger d'une manière plus forte et plus utile, et l'on doit chercher à les corriger plutôt qu'à les punir.

Nous prions le maître de la moisson d'envoyer d'autres ouvriers dans sa vigne, et si on le peut espérer, de ramener ceux-ci à une meilleure conduite. N'élevons point notre voix vers Dieu, pour demander que ceux qui sont la cause du trouble, soient retranchés <sup>34</sup>. Demandons plutôt qu'ils ne fassent plus de mal, non pas en vue de nous attirer de l'approbation ; mais afin qu'ils deviennent bons eux-mêmes.

---

<sup>34</sup> Monseigneur le cardinal de Tournon a été dans la suite forcé par les excès effroyables auxquels les Jésuites se sont portés contre la religion, de dire avec l'apôtre *utinam abscindantur qui nos conturbant*.

«Pour moi, Monseigneur, absent de corps et présent d'esprit, je me réjouis mille fois avec vous, et je suis touché d'une sainte jalousie, de ce que vous souffrez pour une telle cause ; c'est-à-dire, pour la gloire de cette Église qui n'a ni taches, ni rides, et de ce que dans la prison vous êtes encore plus destiné à la couronne qu'au supplice. La nouvelle occasion, ou Plutôt l'occasion continué e, que vous avez de faire paraître votre courage, est plus digne d'envie que de pitié.

«Je souhaiterais de tout mon cœur d'être auprès de vous, pour vous aider à porter la peine, qui fait le sujet de votre joie, et de ne participer pas moins à vos souffrances qu'à la consolation répandue abondamment sur toutes vos tribulations [398] par Jésus-Christ, pour qui, malgré mon indignité, je fais la fonction d'ambassadeur.

«J'envie le sort du catéchiste Jean, à qui les Missionnaires ont tant d'obligations pour tous les services qu'il leur rend depuis si longtemps. C'est à cause de moi et en ma place qu'il a été emprisonné avec vous, afin qu'en sa personne j'eusse part à l'injure qui vous est faite, quoique je n'en aie pas à votre mérite. J'apprends avec un extrême plaisir, qu'il souffre courageusement, et je ne doute pas que ce ne soit votre exemple qui l'anime, puisqu'il y a peu de néophytes en cette Mission, qui soient aussi fermes qu'il serait à désirer. Je le salue tendrement en Jésus-Christ, et je le recommande à votre charité.

«Du reste prenez courage en Notre-Seigneur, et cherchez votre force en sa vertu toute-puissante ; car je crains que plusieurs autres tribulations, encore plus grandes, ne vous attendent, surtout étant, comme vous êtes, privé de tout secours humain au milieu de tant d'amertumes. Mais vous n'êtes pas un enfant flottant et agité, capable de se laisser emporter à tous les vents de doctrine par la malice des hommes, et par leur adresse à engager dans l'erreur. Dieu est fidèle ; il ne permettra pas que vous soyez tenté au-dessus de vos forces ; mais il vous tirera de la tentation avec avantage, en sorte que vous puissiez dire avec la même liberté que S. Paul lorsqu'il était dans les liens : Mes frères, donnez-vous bien de garde de vous attacher à un même joug avec les infidèles : Ne consentez pas à leurs mauvaises œuvres : Ne donnez aucun sujet de scandale, de peur que notre ministère ne soit méprisé. Et plutôt à Dieu que ce que nous disons là, non par jalousie mais par charité, dans l'intention de corriger ceux qui en ont besoin, fût reçu avec une sainte et religieuse simplicité d'esprit !

«Mais est-il quelqu'un, quoique revêtu d'autorité, qui puisse les avertir de leurs péchés, sans qu'aussitôt ils ne le regardent comme leur ennemi, et dès là comme un homme condamnable ?

«Toute notre confiance est donc en Dieu par Jésus-Christ, [399] j'espère qu'il vous conservera et l'innocence et la vie, de même qu'il nous a déjà délivrés de tant de périls, et nous nous confions qu'il nous en délivrera encore dans la suite. Le soin que vous aurez de prier pour nous y contribuera aussi. Je ne cesserai point de mon côté de me souvenir de vous dans mes prières, quelque méprisables qu'elles soient par ma faiblesse. Cependant je vous embrasse ici dans le baiser de la charité fraternelle.

De Linzing le 6 octobre 1706.

Charles-Thomas.

Nous aurons encore l'occasion de parler de Monseigneur Maigrot en rapportant l'édit de son bannissement. Plus heureux que Monseigneur de Tournon, il put arriver jusqu'à Rome et y faire connaître la vérité sur tant de faits incroyables qui souillaient le sol chinois. Mais suivons le Légat dans son voyage si lent vers Nankin.

«Cette lenteur du voyage fit bien connaître à Monseigneur de Tournon que ce n'était pas là un hasard, mais bien un parti pris afin de l'empêcher d'arriver à Canton pour le moment du départ des navires pour l'Europe. Il se résigna à cette nouvelle vexation et pour ne pas perdre le temps, bien qu'il ne sût pas encore ce qui s'était passé en Tartarie, il écrivit une relation de ce qui lui était arrivé et l'envoya par un exprès à Nankin ; de



Nankin, elle fut envoyée à Canton à M. l'abbé Giampè qui fut assez habile pour expédier à Rome cette relation ainsi que deux autres plis du Légat. Monseigneur attendait avec une grande anxiété des lettres de Rome, il espérait qu'elles contiendraient le décret de la Sacrée Congrégation sur les controverses de Chine et il avait donné, ordre d'avance à M. l'abbé Giampè d'ouvrir les lettres qui arriveraient à son adresse, et à l'arrivée du décret de lui en envoyer une copie en retenant l'original. Deux navires anglais [400] apportèrent en effet quelques plis pour Monseigneur ; un de ces plis était adresse au Missionnaire de la Sacrée Congrégation qui se trouverait dans le premier port de Chine où aborderait le navire. Or, il aborda à Macao, et les plis furent remis entre les mains des Jésuites ; celui qui était adressé au Missionnaire de la Propagande, fut reçu par le Père Emmanuel Ozorio qui, ouvrant l'enveloppe, y trouva, à ce qu'il dit lui-même, un seul pli à l'adresse du Patriarche. Voyant que la Sacrée Congrégation recommandait instamment au Missionnaire de remettre la lettre incluse au Patriarche, le Père Ozorio l'envoya aussitôt à l'abbé Giampè à Canton avec la lettre pour le Missionnaire, mais il retint. l'enveloppe. M. Giampè, en ouvrant la lettre adressée au Légat, n'y trouva pas de décret ; mais dans les autres pli, il y avait une lettre d'un ministre du Saint-Siège qui avertissait Monseigneur que la cause des Rites était terminée, et que le décret avait été signé le 20 novembre 1704, qu'il lui en envoyait la copie par trois voies, et que ce décret condamnait la pratique des Jésuites touchant les Rites chinois. M. Giampè, réfléchissant que cette lettre était datée de cinq jours après la date du décret, et que la lettre adressée à Monseigneur était d'un mois avant la signature du décret soupçonna que le pli adressé au Missionnaire pouvait bien en renfermer un autre qui contînt le décret, et pour s'en convaincre, il écrivit au Père Ozorio pour lui demander l'enveloppe du pli adressé au Missionnaire. Le Jésuite se montra piqué de cette demande et répondit qu'il n'avait tenu aucun compte de cette enveloppe et qu'il ne la retrouvait plus.

«Cet incident fit naître le soupçon que les Jésuites avaient intercepté le décret ; il paraissait vraisemblable que la Sacrée Congrégation, écrivant cinq jours après la signature du décret et recommandant si fort la remise de l'incluse au Légat, envoyait en même temps son décret, d'autant plus que d'autre part le Légat était averti qu'on lui envoyait le décret par trois [401] voies. Or, de ces trois copies, le Légat n'en reçut aucune. On pensa que le Père Ozorio en avait retenu une. Quant aux deux autres, il y a lieu de croire qu'elles auront été prises par le Père Castner qui partit de Rome avec le Père Noël après la signature du décret pour venir en Chine. Or, le Légat sut depuis que le Père Castner s'était d'abord rendu en Angleterre sous quelque prétexte, car sa route directe était le Portugal puisqu'il était de cette province, et qu'ensuite il était venu repasser par le Portugal et par Goa pour aller en Chine. Il y avait donc grand sujet de soupçonner qu'il était allé en Angleterre pour intercepter ce décret. Quoi qu'il en soit, Monseigneur ne reçut aucune des trois copies. L'abbé Giampè ayant reçu les lettres pour le Légat, les envoya à Pékin. Il ne savait pas encore que le Légat en fût parti ; de Pékin on les renvoya à Nankin où Monseigneur devait les trouver ; mais impatient de les recevoir, il envoya un exprès à Nankin pour prendre les lettres qui seraient à son adresse. Comme le Père Antoine de Frossolone se trouvait alors dans cette ville, il se chargea d'apporter les lettres à Monseigneur en retournant à sa Mission. Il trouva le Légat à Hang-Chiang, quelques jours après que M. Mezzafalce était passé par là pour se rendre à Pékin où il était appelé comme nous l'avons dit.

«Monseigneur reçut donc ses lettres avec l'avis que lui donnait M. Giampè, au sujet de ce qui lui était arrivé avec le Père Ozorio. Il partagea le même soupçon ; mais il ne pouvait faire autre chose que prendre patience. Il poursuivit son voyage et arriva le 23 novembre à Hoigan, à quatre journées de Nankin. La douane, se trouvant à cet endroit, Monseigneur s'y arrêta pour célébrer l'anniversaire de l'exaltation du Pape Clément XI, alors régnant, sur la chaire de Saint-Pierre.»

Comme complément de ce récit donné par l'abbé Sala de la sortie de Pékin et du voyage de Monseigneur de Tournon, flous donnons ici la fin de la lettre du Légat du 27 décembre 1707, au cardinal Paolucci, secrétaire d'État : [402]

«Je prévoyais que le Mandarin Ouang destiné à m'apporter les ordres susdits viendrait avec intention de me chicaner et de déguiser la colère de l'Empereur sous un autre prétexte, si je refusais de souscrire et de remercier l'Empereur de ces décrets, car tel était l'objet de sa venue ; je savais aussi que la vérité était combattue dans cette Cour par ceux qui devaient la prêcher, et voulant me précautionner contre ce qui m'était arrivé à l'occasion des présents et en d'autres circonstances, je fis écrire les propositions et les réponses en présence de témoins, et à partir de ce moment, je pris la même précaution jusqu'au dernier instant de mon séjour à Pékin. Le Mandarin Ouang ne s'en formalisa pas dans la première conférence, car il était accoutumé à traiter les affaires en public ; mais dans la seconde, averti sans doute par le Père Parennin qui était présent, il me demanda pourquoi je faisais écrire ? Je lui répondis que c'était pour me rappeler les ordres impériaux. Et en effet, il avait une telle quantité de papiers qu'il avait déposés sur une chaise de ma chambre, à peine arrivé de Tartarie, que nous ne pûmes en finir dans cette après-midi du 11 août, il nous fallut y employer encore la journée du 12 ; je vous envoie ces conférences dans leur résumé le plus substantiel tel que M. André Candela pouvait l'écrire dans une telle presse ; je me réserve de vous dire l'histoire plus étendue ; que Votre Éminence veuille bien jeter un coup d'œil sur les conférences depuis le 11 août jusqu'au 27 que je lui envoie et elle jugera quelle était ma position à la Cour de Pékin et combien j'avais raison de désirer m'en éloigner, non pas tant à cause de moi que pour exécuter les ordres dit Pape et remplir mon ministère, bien que ce dernier encore me fût limité par l'ordre dit 13 août aux seuls endroits de mon passage sur le chemin direct de Pékin à Canton, tandis qu'au commencement j'avais eu la permission de visiter tout excepté Pékin. Quand je me préparais à faire cette visite, on me renvoya sans rémission en Europe à la fin de juin ; quelques jours après le [403] système fut changé, on voulut me retenir, on me dit que je pouvais rester en Chine tant que je voudrais, et visiter ce que bon me semblerait ; enfin je ne puis plus ni visiter, ni rester, ni retourner et je me vois relégué dans ce véritable *Ghetto* de Macao. Mais nulle part je n'ai été plus mal qu'à Pékin non de la part des païens, mais du côté des embûches des Jésuites qui pendant que j'étais à la Cour, répandaient dans la Chine une infinité de calomnies, non moins pour discréditer mes actions que pour m'aliéner les esprits des Missionnaires surtout des Religieux espagnols par autant de bouches qu'il y a de Jésuites dans cette Mission. Mais le plus pernicieux de tous a été Monseigneur d'Ascalon, le coryphée de leurs erreurs. Bien que les Jésuites aient excité contre moi et les païens et les Portugais de Macao, néanmoins c'est Pékin qui est la vraie Babylone des Missionnaires et où se trouve la position la plus malheureuse pour un homme droit et pour un ministre du Saint-Siège. Malgré tant de peines, après en être sorti je me suis toujours mieux porté ; les calomnies, les malédictions, les invectives que ces zélés Missionnaires de la Compagnie de Jésus me prodiguent même du haut de la chaire, tout en augmentant chaque jour, ne trouvent pas d'écho et ne sont plus crues en Chine ; J'espère qu'elles cesseront bien plus tôt encore en Europe, on qu'au moins elles seront démenties à la suite des informations juridiques.

«20. J'oubliais de signaler que la veille de mon départ de Pékin je reçus en présent de l'Empereur plusieurs porcelaines Unes et antiques et que, nonobstant les intrigues et son absence, je recevais jusqu'à la fin des mets de sa table tous les trois jours et il me fit défrayer de mon voyage par le Zum-Tou et par le Vice-Roi de Canton je ne pus m'en faire exempter. Quelques jours encore avant mon départ il envoya l'ordre d'empêcher Monseigneur Maigrot de partir, et le jour même de mon départ il fit arrêter dans une rue de l'intérieur de la ville et conduire à l'église des Jésuites français, mon vieux Catéchiste [404] chrétien qui m'était resté fidèle. Aussitôt que je m'aperçus de sa disparition le devinai ce qui arriva ensuite, c'est-à-dire que les Jésuites le retinrent pour tâcher de tirer de lui quelque chose sur mon compte ; mais celui-ci était totalement ignorant au sujet de mes affaires ; néanmoins il fut châtié comme un coupable. C'était en effet un grand crime que d'être l'objet de la haine de ces gens-là ; ce fait m'obligea à écrire la lettre ci-incluse au Père Gerbillon en date du 29 août.

«21. Je poursuivis mon voyage sur le fleuve jusqu'à Tartaruga. Pendant ce temps M. Guetty subit un rude interrogatoire en Tartarie, M. Mezzafalce fut appelé à la Cour à Pékin, on reprit tous les présents destinés au Pape, et en même temps on envoya en Europe les deux ambassadeurs de Confucius, les Pères Barros et Beauvossier, pleins de l'espoir de suspendre la décision apostolique, et bien munis de calomnies authentiques contre moi. Ils m'écrivirent deux lignes de Canton avant des embarquer afin de pouvoir dire à Rome qu'ils m'avaient écrit. Le Père Barros échauffa tant qu'il put l'esprit des Portugais de Canton, surtout des Religieux et les excita à la révolte contre la juridiction apostolique afin de se préparer à aller recevoir les indulgences pontificales. A Pékin on arrêta et on enchaîna trois Chrétiens, et peu après on en fit autant à M. Appiani ; je pus avoir le bonheur de baiser ses chaînes. M. Mezzafalce subit un interrogatoire en plein air et sans autre crime que celui d'être Vicaire Apostolique, d'être droit, d'être peu agréable aux Jésuites portugais, d'avoir visité sa province ; il fut condamné à être chassé de la Mission, et la peine fut tout son crime. Plusieurs fois on menaça Monseigneur Maigrot d'être chargé de chaînes, on voulait par la terreur le forcer à se rétracter ; on lui fit subir un rude interrogatoire sur tous ses prétendus crimes de lèse-Majesté, le plus grave était d'avoir écrit contre les Jésuites pour la défense de la vérité ; après bien des vexations qu'il souffrit avec une constance apostolique. il fut exilé lui aussi comme perturbateur, en vertu [405] d'un décret daté du 17 décembre 1706, jour où j'arrivais à Nankin.

«22. Tous les points que j'ai mentionnés brièvement dans cet écrit fourniraient matière à une très longue relation ; mais comme j'en avais commencé une autre datée du 27 octobre 1707 que je vous envoie en même temps, je n'ai pas voulu entreprendre cet ouvrage maintenant. Je vous envoie toutes les pièces dont j'ai fait mention, par une autre voie plus sûre avec un duplicata de celle-ci, ne pouvant grossir davantage ce pli par précaution pour ne pas exposer celui qui l'envoie ni celui qui le porte. En présentant à Votre Éminence cet amer calice je la supplie de vouloir compatir bénévolement à mes misères et de me mettre aux pieds de Sa Sainteté pour en obtenir la bénédiction apostolique.

«Je suis avec un profond respect, de Votre Éminence le très humble et dévoué serviteur.»

C. Thomas,  
PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

#### § XXVII. Arrestation de M. Appiani.

A la fin de la lettre qui précède, Monseigneur de Tournon nous annonce en deux mots l'arrestation de M. Appiani ; elle eut lieu en effet le jour où ce prélat s'était arrêté à Hoiga, à quatre journées de Nankin, le 23 novembre 1706, sixième anniversaire de l'exaltation du Pape Innocent XI au souverain pontificat.

Reprenons la narration de l'abbé, Sala : «Ce jour là Monseigneur ne pouvant solenniser plus gaiement cette fête donna à ceux de sa suite un petit goûter pour boire à la santé du Pape. A ce moment, on avertit M. Appiani que le Ki-Kien ou Gouverneur de la ville arrivait pour faire visite à Monseigneur sur sa barque. On ôta aussitôt la table, le Gouverneur arriva et Monseigneur le reçut. Pendant quelque temps le [406] Ki-Kien tint la conversation en formules générales de politesse; à la fin il se tourna vers M. Appiani qui servait d'interprète à Monseigneur et lui demanda si c'était lui qui s'appelait Pie-Tien-Chao? (nom chinois de M. Appiani). Il répondit que oui. Alors le Ki-Kien dit : nous avons un ordre de l'Empereur pour vous. M. Appiani tout interdit répéta cette proposition. à Monseigneur et en même temps le Mandarin se leva pour s'en aller. Quand il fut arrivé à la porte de la barque, deux Ta-Gin ou envoyés de l'Empereur arrivèrent et firent la même question à M. Appiani, lui demandant si c'était lui qui se nommait PiéTien-Chao. M. Appiani fit la même réponse en disant que c'était vrai; puis le Ki-Kien ajouta Ki c'est-à-dire ordre de l'Empereur et faisant signe à quelques satellites il fit passer la chaîne au cou de M. Appiani. Monseigneur voyant le spectacle qui se passait sous ses yeux s'écria que si M.

Appiani était coupable, chose que certainement il ne croyait pas, lui l'était aussi et devait également porter la chaîne, puis il s'approcha de M. Appiani; le satellite croyant qu'il fallait enchaîner aussi Monseigneur lui mit sur le corps la chaîne de M. Appiani, en sorte que Monseigneur eut la consolation d'avoir sinon porté, au moins tenu sur le cou et baisé cette précieuse chaîne. Les Ta-Gin écartèrent les satellites et dirent qu'ils n'avaient pas d'autre ordre que de s'emparer de M. Appiani. Celui-ci ainsi arrêté fut transporté de la barque dans un temple d'idoles où on lui fit passer la nuit sous bonne garde; comme il n'avait pu prendre avec lui ni Bréviaire ni linge, on lui envoya ce qu'il lui fallait de la barque, mais les Ta-Gin se firent tout remettre pour examiner chaque objet; parmi ceux qu'on lui envoyait se ne se portait pas bien, il y avait aussi un canif ; les Ta Gin ne lui laissèrent remettre aucun de ces quatre objets sous prétexte qu'il pourrait, s'en servir pour se tuer ; ils ne lui permirent, pas non plus d'avoir aucun domestique avec lui. Le lendemain matin, au point du jour, on doubla ses chaînes et on lui lia aussi [407] les mains; puis on le mit sur une chaise de criminel, découverte par le haut, et on le fit ainsi passer devant la barque de Monseigneur. M. Appiani se tourna alors vers les Missionnaires qui se trouvaient sur la barque, leur recommandant de prier Dieu pour lui. Il était porté par quatre hommes de garde et fut conduit ainsi par terre jusqu'à Pékin.

« Ainsi les Jésuites mirent à exécution les menaces qu'ils avaient faites dans le Mémoire du Père Kilian Stumpf. Comme on avait voulu que Monseigneur eût aussi sa part dans cette arrestation on l'avait faite en sa présence et on avait attendu à ce moment. Il paraît qu'on devait l'exécuter à Pékin, puisque un Eunuque de l'Empereur y avait déjà demandé à M. Appiani pour quelle raison il avait été chassé du Su-Tchuen ? M. Appiani avait répondu qu'il n'avait pas été chassé, mais qu'il en était parti pour les causes que nous avons mentionnées au commencement de cette relation, et le Père Pereyra qui était présent à la question de l'Eunuque lui avait dit alors : « Avouez, avouez, Monsieur, l'Empereur sait tout. » Et une autrefois lui parlant du même sujet ce Père Pereyra lui avait dit : « Pour ces choses et pour d'autres, vous ne pourrez rester en Chine. » Mais comme ils cherchaient à rendre ce coup plus sensible à Monseigneur, (et ils y réussirent parfaitement), ils voulurent l'exécuter le jour même de l'anniversaire de l'exaltation du Pape au souverain Pontificat ; la chose était évidente puisque depuis plus de deux mois qu'on voyageait ils auraient pu l'arrêter plus tôt ; mais ils voulaient que le coup se fît à cette heure. Monseigneur écrivit au Père Gerbillon pour le prier de fournir à M. Appiani l'argent et tout ce qui lui serait nécessaire et n'omit rien en cette circonstance pour tâcher d'adoucir le sort de M. Appiani.»

Telle est la relation de l'abbé Sala ; écoutons maintenant Monseigneur de Tournon exprimer lui-même ses sentiments dans sa relation à la Propagande du 2 novembre 1708, à l'endroit où il parle du Mémoire que M. Appiani était allé porté à la Cour de Pékin le 21 juin 1706.[408]

Macao, 2 novembre 1708 <sup>35</sup>

«61.... A peine le Mémoire fut-il terminé qu'ils le firent porter par M. Appiani probablement dans quelque vue détournée, comme on le verra, puisqu'ils lui donnèrent pour l'accompagner des Mandarins du Palais avec plusieurs Jésuites parmi lesquels le Père Pereyra qui se moquait de lui le long du chemin et qui lui demandait s'il irait au Fokien monté sur le même cheval qui portait les présents et s'il retournerait ensuite ? Il ajoutait que pour cette raison et pour d'autres il ne pourrait rester en Chine. Dieu nous délivre des prophéties de ces Pères ! Ils ont l'adresse de les réaliser sans aucun scrupule de conscience. L'Empereur s'étant contenté de se faire rendre compte du contenu du Mémoire sans le recevoir, les envoyés attendaient la réponse dans l'antichambre ; un Eunuque Chambellan sortit et vint interroger M. Appiani au nom de l'Empereur. Il lui demanda s'il était vrai qu'il eût excité des troubles au Su-Tchuen et que les Mandarins de

---

<sup>35</sup> Réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande. Pièces justificatives. Manuscrits, bibliothèque Corsini, Rome.



cette province l'eussent chassé. Tels sont les bons offices que lui ont rendus à lui et au Patriarche ces gens qui entravent le succès de ses affaires et qui alarmés de la bonne issue qu'avaient eue les démarches précédentes, voulaient couper tout par la racine en enlevant au Patriarche son interprète. Dans ce but ils avaient noirci ce dernier dans l'esprit de l'Empereur, lui inspirant de la défiance, afin qu'il ne voulût plus l'écouter et que le Légat ne pût se servir davantage de M. Appiani dans ses relations, avec la Cour. Comme à l'ordinaire, ils réussirent dans cette entreprise. Bien que l'Empereur eût rejeté plusieurs fois cette calomnie sur les deux parties, néanmoins on vit qu'il était profondément impressionné puisque sans aucun autre motif que, [409] ces accusations, il fit pendant un an traîner M. Appiani de tribunaux en tribunaux dans plusieurs Provinces de la Chine, chargé de chaînes, au milieu des rigueurs de l'hiver et sujet aux souffrances ordinaires des prisons. On l'avait menacé d'avance de cette tribulation s'il ne voulait pas abandonner le parti du Légat pour embrasser celui de ses contradicteurs. Aussi est-elle d'autant plus glorieuse pour lui qu'elle est moins juste et fondée sur des motifs si faux qu'après les plus rigoureux interrogatoires son innocence a paru aussi claire que le jour. Sous d'autres prétextes qui ne sont pas mieux fondés, on a jugé à propos de continuer la persécution, comme on le lit dans la relation faite par les Jésuites eux-mêmes, où leur Hérode avec son équité ordinaire déclare M. Appiani digne de mort pour n'avoir pas bien rempli l'office d'interprète de Monseigneur, ce qui veut dire qu'il n'a pas voulu le trahir honteusement et qu'il a parlé contre les Rites chinois, qu'il a semé le grain pur de la vérité évangélique dans un champ nouveau et très éloigné, qu'il avait entrepris de cultiver. Oh ! que de réflexions me viennent à l'esprit au sujet de cet innocent opprimé ; des causes injustes de sa prison, de la variation des culpabilités prétendues, de la compassion des Mandarins païens du Su-Tchuen, des rigueurs plus grandes qu'il a subies à Pékin, de ses geôliers, et enfin de la barbarie des Pères du Si-Tang qui n'ont seulement pas voulu rendre à ce pauvre persécuté le salut qu'il leur envoya lorsque chargé de chaînes il passa devant leur maison ! Mais ce n'est pas ici le lieu de faire toutes ces réflexions ; les limites de cette relation ne me le permettent pas. Cependant, je ne dois pas omettre que pendant que ce digne Missionnaire calomnié, répondait négativement à l'Eunuque au sujet des troubles et de l'expulsion du Su-Tchuen, le Père Pereyra l'encourageait avec *grande charité*, disant : Avouez le, avouez-le, car l'Empereur sait tout ! Il aurait voulu confirmer sa calomnie par un faux aveu arraché, de la bouche de M. Appiani. Je dois aussi rapporter cette autre circonstance où, en [410] Tartarie, le même Père prit à part M. Appiani, et le saisissant par les boutons de son Ouai-Tau (habit de dessus), le menaça de cette vengeance qui n'a pas tardé à s'exécuter, ainsi qu'il l'a noté lui-même dans son journal de Tartarie. Mais auparavant on lui avait réservé un autre calice d'amertume à boire dans les termes assez expressifs du Mémoire insultant, présenté au Légat par le Père Kilian Stumpf, procureur, et inséré, dans les actes de la visite apostolique, à la date du 15 mai 1706 ; il en est fait mention ailleurs. Ce qui surpasse toute imagination, et ce qui découvre et charge d'autant plus ses persécuteurs, c'est ce qu'on lit dans l'Apologie fabuleuse du Père Antoine Thomas où l'on voit les expressions suivantes - *M., Appiani, homme notoirement inepte et incapable de donner en droit le moindre poids à un acte. C'est donc peu, de l'avoir calomnié devant les païens ; d'avoir ourdi une persécution inouïe jusque-là contre un Missionnaire de la Chine, de s'être faits eux-mêmes ses geôliers avec une violence manifeste, de le voir si gravement affligé dans sa personne ! Ces circonstances si douloureuses exciteraient la compassion dans tout cœur humain qui ne serait pas devenu de marbre, quand bien même il s'agirait d'un insigne scélérat ; non ce n'est point encore assez pour rassasier la bonne volonté de ces Pères à l'égard d'un digne Prêtre de la Mission, d'un ouvrier évangélique plein de zèle, issu d'un sang noble, d'une vie irréprochable, d'un Vicaire Apostolique du Su-Tchuen, entré un des premiers dans cette province et fondateur d'une église, d'un homme injustement opprimé et maltraité et gardé si rigoureusement dans leur maison du Pé-Tang à Pékin, qu'ils ne lui laissent pas la moindre communication avec personne ; non ce n'est pas assez, ils attaquent encore la réputation de cet innocent afin d'assouvir leur soif de vengeance ; ils le chargent de calomnies injurieuses pendant qu'il n'est pas en état, de les connaître ni de les réfuter, comme il pourrait le faire facilement à la confusion de celui qui en est l'auteur. Et*

qui [411] dirait que ces calomnies sont tombées en si grande abondance de la plume du Père Antoine Thomas, supérieur des Jésuites de Pékin, homme d'un âge avancé, écrivant avec mille protestations de ne parler que pour la plus grande gloire de Dieu, dans un manifeste qui est passé par tant de mains qu'il est arrivé tout noir de crasse dans celles de Monseigneur Maigrot. C'est dans cette pièce, monument de la bile inextinguible aussi bien que du rare talent des Jésuites de Pékin, que l'on reconnaît qu'ils sont les 'vrais persécuteurs de M. Appiani. Mais qu'ils sachent bien que la vérité et l'innocence ne sont jamais opprimées sans défense ; *non vidi justum derelictum*. C'est pourquoi je dirai quelle est la principale cause de cette énorme violation de la charité et de la justice. Il a toujours été l'interprète fidèle du Patriarche à Pékin ; telle est la raison pour laquelle il ne doit plus voir la lumière ; on a voulu l'empêcher d'aller en Europe pour y servir de témoin bien informé. Ces Pères, avertis sans doute par quelque faux frère (le Père Bonaventure de Rome) savent que ses écrits et ses relations parlent pour lui et ils veulent lui enlever, outre la liberté d'écrire, la confiance qu'il mérite, sa foi et sa réputation de probité. C'est la maxime invariable de ces bons religieux *qu'il faut employer tous les moyens justes ou injustes pour mettre à couvert leur honneur obscurci*. Ils ne voient donc pas que les souffrances que M. Appiani endure avec tant de patience pour une cause si louable et si sainte n'aboutissent qu'à donner plus d'autorité à son témoignage.»

#### § XXVIII. Arrivée du Légat à Nankin.

Avant de poursuivre les détails qui regardent l'emprisonnement et les souffrances de M. Appiani, il est nécessaire de suivre Monseigneur le Légat dans son voyage jusqu'à Nankin. L'abbé Sala continue ainsi sa relation, «Quand M. Appiani [412] fut parti, les gardes restèrent près des barques de Monseigneur qui, sous différents prétextes, fut retenu quinze jours à Hoigan. Monseigneur craignant qu'on ne voulût lui enlever ses papiers chercha à les sauver en les envoyant devant lui à Nankin. M. l'abbé Saint-Georges qui était à Nankin et qui depuis trois mois n'avait pas reçu de nouvelles du Légat s'était acheminé vers Pékin pour savoir ce qui se passait. Arrivé à Lin-Zin-Tchéou chez Monseigneur de Pékin il avait appris que le Légat s'approchait et il l'avait attendu là ; il l'avait ensuite accompagné jusqu'à Hoigan. Il s'offrit à porter lui-même les papiers du Légat jusqu'à Nankin et il parvint à remplir heureusement cette commission.

«Un autre trait particulier de la Providence fut l'arrivée à Hoigan de M. Montigni, des Missions étrangères, qui était à Nankin. Monseigneur voyant que l'on prolongeait tant son voyage avait envoyé un exprès à Nankin pour y chercher les lettres qui pouvaient être arrivées pour lui. M. Montigni s'était chargé lui-même de les apporter parce qu'il y en avait un certain nombre. Il était arrivé à Hoigan un peu avant Monseigneur qui put ainsi avoir en lui un interprète, à partir du moment où il se voyait privé de M. Appiani. Ce fut donc M. Montigni qui remplaça celui-ci pendant tout le temps que le Légat demeura à Nankin.

«Enfin les gens de la douane et le Ki-Kien fatigués de retenir si longtemps les barques du Légat, donnèrent la permission aux mariniers de continuer leur voyage. Le Ki-Kien les fit suivre par les mêmes gardes qu'il avait mis sur les barques et qui les accompagnèrent jusqu'aux limites de son territoire. Enfin après cent onze jours depuis son départ de Pékin, Monseigneur de Tournon arriva à Nankin, le 17 décembre 1706. Il fut reçu par M. l'abbé Saint-Georges qui vint au-devant de lui ; de plus il reçut sur sa barque la visite du Père Antoine Silva, Jésuite, Vicaire Apostolique du siège de Nankin, alors vacant ; Celui-ci était accompagné d'un autre Père, Jésuite [413] chinois ; après avoir fait leur compliment ils s'en retournèrent chez eux. Monseigneur, pour donner le temps de débarquer les effets, dîna sur la barque, et après-dîner, il se rendit à la maison qu'il avait achetée, comme nous avons dit plus haut.

«Le lendemain, Monseigneur envoya le Tié-Zou, c'est-à-dire sa carte de visite au Zum-Tou et une autre au Zian-Kiung, le premier gouverne deux provinces, et le second est général d'armée. Le Zum-Tou répondit qu'il remerciait Monseigneur, mais qu'étant occupé du procès de quelques Mandarins, il le pria de l'excuser ; il ne reçut pas le présent qui lui était envoyé selon l'usage de ces visites. Le Zian-Kiung remercia de la même manière sous prétexte que le lendemain il devait quitter la Province et en conséquence il ne reçut pas le présent ; néanmoins il fit la politesse à Monseigneur de lui envoyer lui-même quelques présents que Monseigneur accepta.

«Monseigneur s'apercevait bien que si l'on procédait de cette façon avec lui c'était parce que l'on savait qu'il était dans la disgrâce de l'Empereur, aussi il n'essaya pas d'envoyer sa carte de visite à d'autres Mandarins, sachant bien que personne ne la recevrait après que ces deux grands personnages l'avaient refusée.

«Monseigneur le Patriarche était parti de Pékin tout malade ; mais, pendant ce voyage long et incommode, sa santé se rétablit, de sorte qu'il arriva à Nankin sinon en santé parfaite au moins assez bien portant ; il ne lui restait plus de sa dangereuse maladie qu'un peu de faiblesse et une contraction de nerfs dans les mains qui l'empêchait de les fermer ; néanmoins il pouvait encore écrire. On remarqua que plus il était accablé de vexations, plus sa santé se fortifiait, tandis qu'à Pékin, plus il recevait d'honneurs, plus son corps dépérissait. Sa santé se rétablit encore mieux après quelques jours passés à Nankin ; il commença à pouvoir serrer un peu les mains et à recouvrer des forces. Je crois que ce qui contribuait à ce rétablissement était la satisfaction de se voir éloigné de ceux qui cherchaient [414] continuellement à l'abreuver de déboires. A Nankin, il était dans, sa maison et jouissait au moins d'un peu de liberté au milieu des siens. Le Pro-Vicaire-Apostolique et le Vice-Provincial des Jésuites venaient bien le voir, mais ils ne lui causaient pas de chagrins et même le Vice-Provincial parut si prudent et si réservé dans ses paroles que Monseigneur conçut de lui une grande estime.

«Monseigneur reçut les Chrétiens de l'endroit avec beaucoup d'affabilité, et pour leur faire plaisir il voulut, la nuit de Noël, célébrer pontificalement. Aux Chrétiens chinois qui assistaient à cette cérémonie, il distribua des crucifix avec l'indulgence de la bonne mort ; il fit la même chose le lendemain aux Chrétiens qui vinrent le voir avec le Vicaire Apostolique, aux grandes personnes il donnait un crucifix, et aux enfants, une médaille avec l'indulgence, et pour exciter la vénération des Chinois pour le Souverain Pontife, il fit pendre à la muraille un portrait sur toile du Pape Clément XI et commença lui-même à faire les trois genuflexions et à lui baiser le pied comme s'il eut été présent. Le Pro-Vicaire-Apostolique et le Vice-Provincial en firent autant, puis vinrent les autres Européens et les Chrétiens chinois pour accomplir la même cérémonie. Monseigneur alla rendre sa visite aux Jésuites, mais ne voulut pas entrer dans l'église parce qu'ils y avaient le King-Tien ou Tablette superstitieuse qu'il savait être condamnée ; à son exemple les autres n'y entrèrent pas non plus. Il donna aussi la confirmation à beaucoup de Chrétiens qui tenaient à la recevoir de sa main.

«Pendant que Monseigneur le Légat s'était avancé si lentement de Pékin vers Nankin, l'envoyé, impérial qui avait commission de reprendre les présents adressés au Pape était arrivé, à Canton le 28 octobre. Il intima à M. Sabino et au Père Bouvet l'ordre impérial dont il était porteur, à peu près en ces termes : «Avant l'arrivée du Patriarche j'aimais et je protégeais les Européens. Il a dit qu'il était venu seulement pour me remercier [415] des faveurs que J'accordais parce que le Pape avait su que je protégeais la Religion chrétienne et que je l'aimais. Mais ensuite j'ai vu qu'il faisait des accusations et des choses qui n'étaient pas bien, qu'il s'opposait à nos Rites, et je n'ai pu croire, bien que plusieurs des anciens Européens me l'eussent affirmé, qu'il fût vraiment l'envoyé du Pape, bien qu'il se soit donné pour tel ; c'est pourquoi je commande qu'on me rapporte les présents que J'avais envoyés au Pape et qu'on fasse revenir à Pékin ceux que j'ai députés pour les porter, jusqu'à ce que le Pape m'envoie un homme plus habile que lui, alors je remettrai à celui-ci ces présents.»

Quand ce décret eût été intimé, M. Sabino remit les présents et en compagnie du Père Bouvet et de l'envoyé impérial, il reprit la route de Pékin où il n'arriva qu'à la fin de novembre.

A ce moment les deux Siun-Kung ou Lettrés de Monseigneur Maigrot, appelés par l'Empereur comme nous avons dit, étaient parvenus aussi à Pékin. En passant par Hoigan ils avaient fait là une profession de foi confucienne très solennelle et l'avaient envoyée devant eux à Pékin comme gage de leur créance. Si elle servit leurs intérêts temporels, elle montra aussi. quels pauvres chrétiens ils étaient ; du reste l'un d'eux était déjà apostat et ne fréquentait plus l'église depuis longtemps.

«A la même époque M. Appiani étant aussi arrivé à Pékin, l'Empereur voulut terminer leur cause et le 21 décembre 1706, il fit le décret dont nous allons parler.»

§ XXIX. Édit de bannissement de Monseigneur Maigrot, de M. Appiani  
et de quelques autres Missionnaires, donné par l'Empereur de la Chine <sup>36</sup>.

«La quarante cinquième année de l'Empereur Kang-Chi, le treizième jour de la onzième lune, le fils aîné de l'Empereur et [416] les Mandarins de la Cotir *Hesken* et *Tchao-Tchang* ayant rapporté à l'Empereur les réponses de *Yentang* (Monseigneur de Conon) et des autres, le présent édit royal fut donné par l'Empereur.

«*Yentang, Fang Tcheu, Honato*, (l'Évêque de Conon, M. Guetty, M. de Mezzafalce) sont des hommes turbulents dans leur manière d'agir, et n'ont pas toutes les dispositions qu'il faudrait avoir pour demeurer dans les Provinces. Qu'on les livre au tribunal militaire, qui choisira un Mandarin pour les conduire en diligence à Canton, où il les mettra entre les mains du Préfet Général *Zumtou*, ou du Vice-Roi ; et eux les enverront à Macao, sans qu'il leur soit permis de revenir jamais.

«Ceux d'entre les Européens qui auront le *Piao*, c'est-à-dire, la patente impériale, tant mieux pour eux, mais ceux qui ne l'auront pas doivent être renvoyés par les Préfets-Généraux, ou par les Vice-Rois.

«Ceux qui arriveront d'Europe à la Chine, seront sans délai envoyés à la Cour, où l'on déterminera si on leur donnera une Patente ou non.

«On dit encore que *Piétien-Chao* (M. Appiani) a causé des troubles dans la Province de *Su-Tchueil*. Qu'on nomme un écrivain du tribunal des crimes qui conduise ledit Appiani au Vice-Roi de la Province, qui après avoir examiné la chose, la mettra par écrit, et me l'enverra.

«*Vang, Kiao, Coutike Tchîn, Siéou*, sont des hommes très turbulents et dignes de haine. Ils ne doivent point être renvoyés dans leur pays. Qu'on les livre tous trois au tribunal des crimes ; et après qu'ils auront reçu chacun quarante coups ou les conduira au Préfet Général des armes de la Province de Léaotong, qui les fixera dans un lieu d'où il ne leur sera pas permis de s'écarter.

«Quant à *Kian Guei Piao, Ly Y Fuen* (deux Lettrés de Fokien) ils retourneront en leur patrie, quand l'affaire sur laquelle ils doivent être sera finie. [417]

REMARQUES DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE TOURNON.

«*Décret de l'Empereur, dix-sept décembre mil sept cent six*. «1. Ce décret dans toutes ses parties, sans en excepter la moindre, trahit les Jésuites. On démontrera que ce sont eux qui l'ont obtenu et qui l'ont dicté, quoiqu'ils disent, et quels que soient les artifices dont ils se

---

<sup>36</sup> *Memorie Storiche, dell'Emin., etc... Tome 2, page 83. Anecdotes, etc..., tome 2, p. 69.*



servent pour en éloigner le soupçon. Leur dessein est d'obliger les Missionnaires à se déclarer pour eux, d'épouvanter le Pape et la Cotir de Rome, et de détourner la publication de la décision apostolique. Ils ont déjà mis deux moyens en œuvre pour arriver à ces fins. 1° Ils se sont servis de toute la puissance des Princes chrétiens en Europe, et du secours d'un Empereur idolâtre à la Chine, pour empêcher les ordres du Saint-Siège de parvenir jusqu'au Légat Apostolique. 2° Ils ont mis à la place des saintes ordonnances du Saint-Siège, les édits impies d'un monarque infidèle qu'ils ont obtenus par des voies qui font horreur, et qui ont des suites capables de tirer des larmes de sang. Les vrais Missionnaires opposés aux erreurs des faux apôtres, indignement chassés, les ouvriers capables d'informer le Saint-Siège par leurs écrits emprisonnés, les Jésuites seuls devenus maîtres du champ de bataille par l'invention du Piao, qui est un piège tendu par ces Pères, on pour faire tomber ceux qui veulent demeurer à la Chine, ou pour en bannir ceux qui ne voudraient pas se soumettre à l'abominable profession de foi en Confucius, que cette Patente sacrilège renferme. C'est ainsi que cette église, l'objet de la plus tendre sollicitude pastorale du Pape, va devenir, à la honte de la Religion et du Saint-Siège, le règne de la superstition, l'asile de l'idolâtrie, le rendez-vous de toutes sortes de désordres, et pour le dire en un mot, l'abomination de la désolation placée dans le lieu Saint.

«Dans une si triste situation des affaires du Christianisme, le Légat Apostolique sur la requête de plusieurs ouvriers, [418] évangéliques, dont pas un ne s'est trouvé Jésuite, a ordonné des prières publiques. Il a ensuite donné son mandement qui le mettait en danger de perdre la vie, en le mettant en contradiction avec les édits de l'Empereur. Il a envisagé en donnant son mandement la règle que le Saint-Siège lui a laissée par sa décision, à laquelle il s'est attaché comme son devoir le demande. Il était question dans des conjonctures si déplorables de sauver la Religion, de défendre l'honneur du vicaire de Jésus-Christ ; ce qui exigeait de lui une démarche vigoureuse, qui ne lui permettait pas de consulter ses intérêts ; et quand même la décision apostolique aurait été interceptée, et qu'elle n'eût pas pu venir jusqu'à lui, il était pleinement informé de la pensée de Sa Sainteté avant son départ de Rome où il avait, par ordre du Pape, assisté à toutes les Congrégations qui s'étaient tenues sur cette matière. Enfin, comme la vérité se fait connaître par des raisons et non par la violence, et que Monseigneur le Légat en avait d'évidentes pour juger que la cause des Jésuites est mauvaise et pernicieuse à la Religion, que néanmoins ces Pères la soutiennent par des moyens encore plus mauvais et inouïs Jusqu'à en venir à la Mine de la Mission, à laquelle il ne manque plus rien pour être complète et irréparable que de fermer l'entrée de la Chine, à ceux qui. refuseront de suivre leurs erreurs, il a cru qu'il était de son devoir de s'opposer à tant de maux par l'usage du moyen unique, mais nécessaire dans un temps si difficile.

«Revenons à l'édit de l'Empereur. Il paraît clairement par l'endroit qu'on vient de toucher, et par toute la suite de la pièce, qu'il a été fabriqué sur le plan et pour les intérêts des Jésuites, pour satisfaire la vengeance de ces Religieux, et pour chasser les Missionnaires de la Sacrée Congrégation et du Séminaire de Paris.

«Ce serait se tromper que de s'imaginer que les Jésuites français ne prennent point de part à cet ouvrage de ténèbres, et qu'ils ne trempent, point dans la conjuration que les Pères [419] portugais ont formée contre la Religion. Celui qui en voudrait douter n'aurait qu'à lire le journal du Père de Fontenai, où il parle en ces termes des moyens de conserver la Mission de la Chine à sa Compagnie : *Il résulte en second lieu, dit-il, qu'il faut pourvoir les résidences de la Société de bon accord avec les Portugais, pour les conserver contre les étrangers qui s'en veulent saisir, et qui seraient avoués de Rome.* Mais ces Pères, sans se donner tant de peine en Europe, ont la facilité de tout obtenir de l'Empereur de la Chine, si bien disposé à récompenser la servitude à laquelle ils se dévouent dans la Cour de ce prince, et, le zèle qu'ils ont pour les intérêts de Confucius. Ils ont réussi sans peine à irriter ce prince contre le Légat Apostolique qui est arrêté à Nankin, sans avoir la permission de demeurer, et qui est obligé d'en sortir, sans avoir les moyens de continuer son voyage, étant destitué de tout secours de la part des hommes. Ils ont encore trouvé le secret de faire proscrire

Monseigneur de Conon, et avec lui Monseigneur de Rosalie et Monseigneur de Bérite, avec tous les Missionnaires de Paris. Ils ont enfin fait bannir M. de Mezzafalce, ce Missionnaire si accompli, Vicaire Apostolique de la province du Tchékiang, et avec lui tous les Missionnaires italiens.

«*Monseigneur de Conon.* (Monseigneur Maigrot).

«II. Tout le monde le sait, et personne ne petit mieux le dire que Monseigneur de Conon lui-même, ce que les Jésuites de Pékin ont fait souffrir à ce très digne prélat, qui a combattu avec tant de succès et de courage pour la Religion, et que Dieu juge digne d'une double couronne, celle que son exil lui attire, et celle d'avoir fait triompher la vérité dans l'Église par la décision du Saint-Siège qui a condamné les sectateurs de Confucius, en condamnant les cultes chinois. Les Jésuites ont pu l'opprimer par la main des infidèles, mais ils n'ont pu le vaincre. Ils ont pu séparer son corps du Légat Apostolique ; mais rien ne sera jamais capable de les séparer d'esprit ; leur union, qui est fondée sur la charité, qui vient d'être éprouvée par les [420] persécutions, est le ciment qui les tiendra toujours inséparables, en Jésus-Christ. L'amour de la justice et de la vérité les serrera autant que le mensonge et l'iniquité les fera souffrir.

«Il ne faut pas oublier ici de dire la manière artificieuse, dont les Jésuites se sont servis pour engager Monseigneur le Patriarche à faire venir Monseigneur de Conon à Pékin, sous prétexte de vérifier un fait dont ces Pères disaient avoir besoin. Comme le Prélat n'avait pas encore comparu, le Père Kilian, leur procureur, avant que le temps donné pour se trouver à Pékin fût écoulé, osa dire que si l'Évêque de Conon ne venait pas, tout ce que le Pape pourrait faire serait inutile, et s'en irait, en fumée. Qui, sans offenser Dieu, aurait pu soupçonner un mauvais dessein dans des gens qui désiraient avec tant d'empressement la présence d'un Prélat pour une fin qui paraissait clans l'ordre de la justice ? Cependant l'événement a fait connaître par là que ces Pères tendaient des pièges à la Religion autant qu'à l'innocence de cet évêque. Voici au juste les véritables motifs de son bannissement.

«1° Il avait été depuis longtemps déclaré ennemi de la Société, artifice ordinaire qu'ils emploient contre les gens de bien qui s'opposent à leurs desseins et à leur conduite, pour les décrier comme des personnes qui ne méritent pas d'être crues. On en peut voir la preuve dans la lettre du Père Turcotti qui était autrefois Visiteur de la Compagnie à la Chine. 2° Il a osé combattre la pratique et les opinions des Jésuites, et prouver que ces Pères étaient auteurs des superstitions chinoises. 3° Il a triomphé par la décision du Siège Apostolique. 4° Il a écrit contre les cultes chinois, et il a traité l'Empereur d'athée dans ses ouvrages, de quoi il a été accusé devant ce Prince. 5° Il a troublé la paix des Jésuites dans le culte de Confucius, dont ces Pères avaient reçu tant d'applaudissements de la part des idolâtres. 6° Il a souffert avec patience le tumulte excité au Fokien par le Père Gozani. 7° Il a déclaré qu'en matière de Religion, il se soumettait, au jugement du Souverain Pontife, [421] plutôt qu'à celui d'un Empereur infidèle. 8° Il est Vicaire Apostolique.

«Tels sont les crimes de ce grand homme, qui l'ont rendu digne de la haine des Jésuites et de la vénération de tous les siècles à venir.

«*Monsieur Mezzafalce*

«III. Remarquez que cet ecclésiastique fournit aux Jésuites plusieurs motifs de bannissement. 1° Il est Vicaire Apostolique établi par la Sacrée Congrégation, ce qui lui a attiré la haine et les sourdes persécutions des Jésuites de sa province. 2° Il a visité, comme son devoir l'y obligeait, la province et les Missionnaires qui y travaillaient. 3° Il a donné à un certain Jésuite des avis nécessaires, quoique avec une prudence à laquelle on ne pouvait rien ajouter. 4° Il a ôté de l'église d'un Jésuite l'inscription superstitieuse qui invite à l'adoration du Ciel, quoiqu'il ne l'ait fait que pour obéir aux ordres de son prédécesseur le révérend Père d'Alcala. 5° Il a écrit une lettre où il tient un langage qui n'est pas goûté des Jésuites, sur le culte qu'on rend aux ancêtres. Cette lettre néanmoins était donnée en secret aux Jésuites qui ont jugé à propos d'en faire un crime à ce digne Missionnaire. 6° Il a

donné à Monseigneur le Patriarche, son Catéchiste qui était aussi un homme plein de religion ; mais haï des Jésuites, parce qu'il était opposé à leurs sentiments sur les cultes chinois. 7° Les Jésuites cherchaient depuis longtemps à se venger de M. de Mezzafalce ; et leur procureur, le Père Kilian Stumpf, homme aussi rusé que violent et emporté dans le maniement des affaires, le décriait avec tant de passion et d'assiduité auprès de Monseigneur le Patriarche sur les choses les plus innocentes que M. de Mezzafalce fut averti par Son Éminence, au mois d'avril dernier, que certaines personnes faisaient contre lui des recherches pour avoir occasion de lui susciter des affaires. Entre plusieurs autres choses que le Père Kilian lui objectait, il trouvait à redire que M. de Mezzafalce eût pris le nom de Ceukiao, qui veut dire [422] Maître de la Loi. Mais Monseigneur le Patriarche ayant demandé comment on appelait le Père d'Alcala, son prédécesseur ; comment on appelait les Pères Prosoteti et Turcotti, Jésuites, aussi Vicaires Apostoliques ? Ce Jésuite se tut ; mais non pas sans faire paraître sa confusion par la rougeur qui lui couvrit le visage. 8° Le même Père Stumpf a accusé une autre fois M. de Mezzafalce, de ce que, dans un mandement il s'était servi d'une lettre qui signifiait un ordre impérial, réservée à l'Empereur sous peine de la vie ; mais Pour réfuter cette objection, il n'était pas nécessaire d'avoir fait un grand progrès dans la connaissance des caractères chinois. Tous ces chefs d'accusation et d'autres semblables. relevés avec tant de passion, font clairement connaître l'animosité des accusateurs, et leur volonté de nuire à celui qu'ils veulent perdre, à quelque prix que ce soit. 90 Les Jésuites mettent ainsi M. de Mezzafalce au nombre de leurs ennemis, sur le proverbe qui dit : Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, surtout, depuis que ce Missionnaire s'est efforcé de persuader au Père d'Alcala de publier dans son vicariat l'empêchement qui vient de la défense de la Religion, ce que M. de Mezzafalce nie avoir jamais fait, et il est juste de l'en croire, plutôt que des accusateurs si démesurément passionnés.

«M. Guetty.

«IV. Ce prêtre, qui est Français, et qui a été agrégé à la Chine au Séminaire des Missions étrangères, suivait Monseigneur de Conon dans son voyage de Pékin. Mais ni lui, ni M. de Mezzafalce n'ont jamais passé pour être turbulents, et c'est injustement qu'on se sert de ce prétexte, pour les bannir avec Monseigneur de Conon qui a osé troubler la paix confucienne des Jésuites, que l'Empereur a si hautement louée pour ce sujet en présence du Visiteur Apostolique. Est-ce là cette gloire de l'Évangile, pour laquelle le grand apôtre se réjouissait dans les chaînes ?

«On les chassera à Macao. [423]

«V. Remarquez qu'on envoie les confesseurs de Jésus-Christ à Macao, et qu'on les y chasse pour le plaisir du Père Pereyra, afin que tout le monde connaisse la part que ce Père a au décret impérial. C'est ce qu'on devait attendre de ce procureur des Portugais, ennemi le plus déclaré de la Sacrée Congrégation. On veut par là faire sentir que, si les Missionnaires sont entrés dans la Chine, malgré les Portugais, ils en sortent parce que les Portugais les obligent d'en sortir. Cet événement vérifie la prophétie d'un Jésuite, qui la prononça peut-être un peu trop tôt : Que nous verrions bientôt la citadelle de Goa. On chasse les défenseurs de la vérité, les perturbateurs du repos confucien, les Vicaires Apostoliques oppose, aux pratiques des Jésuites qui les trouvent autant dignes de leur haine, qu'ils sont attachés à la Sacrée Congrégation. Mais par qui sont-ils chassés ? Par l'Empereur qui s'est livré aux conseils des Jésuites, qui s'est fait un intérêt d'État de les protéger, contre tout droit et contre toute justice, comme les Mandarins l'ont souvent déclaré. Mais qu'en arriva-t-il ?

«Les Européens auront le Piao.

«VI. Remarquez que cet article du décret de l'Empereur est aussi avantageux aux Jésuites, qu'il est pernicieux à la Religion et au bon ordre de la discipline, qui en reçoivent des plaies, qui les blessent à mort. 1° Ceux qui reçoivent le Piao s'obligent à demeurer pour toujours à la Chine, et par conséquent de dépendre des Jésuites de Pékin, auxquels seuls

ils pourront, avoir recours pour sortir et pour entrer. 2° Ils s'engagent à défendre les cultes chinois, et à ne s'écarter en rien des erreurs condamnées de la Société sans quoi ils doivent s'attendre à être chassés sans miséricorde. 3° On ne pourra plus que très difficilement avoir recours au Saint-Siège. 4° Les Jésuites, par l'obligation à toujours demeurer à la Chine, mettent un grand empêchement à l'envoi des Missionnaires des autres Ordres, aussi bien que des prêtres séculiers, non seulement parce que cette obligation est très dure en elle-même, mais encore parce [424] qu'elle expose ceux qui s'y soumettent à tout ce qu'il plaira aux Jésuites de leur prescrire, comme de donner dans leurs pratiques, d'être obéissants à leurs commandements, sans quoi ils doivent s'attendre à trouver dans ces Pères des ennemis irréconciliables, plus à craindre sans comparaison, que tous les idolâtres de l'Orient. Ce danger seul, qu'il est si juste de craindre, suffit pour obliger la conscience d'un Missionnaire de ne s'y point exposer, et de s'éloigner du péril par une retraite aussi sage qu'elle est nécessaire. De plus, les Supérieurs réguliers se rendront plus difficiles à donner pour ce pays des sujets qu'il rie leur sera pas libre de rappeler quand ils - voudront. 5° Quoiqu'à présent la promesse de ne pas sortir de la Chine, rie leur paraisse pas si incommode, il n'est pas possible qu'elle rie devienne bientôt insupportable par l'obligation d'obéir à un Supérieur qu'il plaira aux Jésuites de désigner à l'Empereur ; et si quelqu'un s'avise alors de résister ou d'écrire à Rome, on trouvera le moyen de le corriger, en l'envoyant dans les provinces les plus éloignées des ports de mer, où l'on n'entendra plus parler de lui. Telle sera la misérable condition des Missionnaires assez à craindre pour les obliger d'abandonner le champ de bataille aux Jésuites qui ne cherchent qu'à l'occuper seuls. 6° Les portes seront fermées aux ordres de la Sacrée Congrégation, aux règlements de discipline qu'on voudra établir, et il n'y sera pas plus fait mention de décret, de mandement, de constitution Apostolique et de Canons, que si ces moyens de gouverner l'Église étaient des observances de la Synagogue. Tous ces inconvénients qui pèsent aux autres Missionnaires, et qu'ils ne sauraient souffrir, sont pour ces Pères des avantages qui les mettent en état de les chasser tous de la Chine afin de perpétuer les superstitions proscrites, sans opposition de personne. Or il est impossible d'imaginer un moyen plus détestable, pour arriver à une fin aussi funeste. 7° Le plus grand de tous les avantages pour les Jésuites, quoique marqué le dernier, et que le décret impérial donne une sauvegarde à tous les [425] scélérats qui y auront recours comme à un asile, où ils seront à couvert contre les châtimens qu'ils pourront mériter. Les Jésuites n'ont pas perdu le souvenir du rappel de plusieurs de leurs Pères du Tonkin ordonné par le Pape Innocent XI, pour des causes graves à la vérité, mais beaucoup au-dessous de l'énormité des faits qui sont aujourd'hui sur le compte de ces Pères à la Chine. Ces Pères, pour ne pas tomber dans les mêmes inconvénients, après tant de faits odieux qui crient contre eux, se font une ville de refuge pour se retirer sans schisme ouvert, et où ils pourront tant qu'ils 'voudront combattre les décisions du Saint-Siège, et trouver des excuses à leurs péchés.

«Celui-là se trompera rarement, qui jugera que les Jésuites conduisent toutes leurs affaires par les principes sublimes de leur utilité temporelle. Mais celui-là se tromperait certainement s'il jugeait que l'Empereur eût donné ces ordres, les croyant désagréables aux Jésuites, puisque ce Prince, comme tout le monde le sait, et que ces Pères en conviennent, ne leur a jamais été, plus favorable, ni plus disposé à leur accorder tout ce qu'ils désirent. Eu sorte que, comme nous l'avons déjà marqué, les Mandarins ont souvent assuré que l'Empereur était déterminé, à les protéger contre tout droit et justice, s'il est nécessaire. Il n'y a personne qui ignore que toutes les affaires se font à Pékin au gré des Jésuites et par leur canal. Il n'y a point d'Européens non Jésuites, qui en doutent, pour peu qu'ils aient pris garde comme tout se fait à la Cour, qui est elle-même dans l'étonnement de voir leur crédit énorme auprès de l'Empereur, et l'ascendant qu'ils ont pris sur son esprit au grand scandale de tout le monde qui voit l'abus que ces Pères font de la faveur de Sa Majesté contre leurs confrères, contre leurs compagnons, et souvent même contre leurs supérieurs domestiques. Quelques Mandarins touchés de l'indigne manière dont ces Pères abusent de la faveur du Prince, éclatèrent assez publiquement, dans le temps que Monseigneur le [426] Patriarche sortant de Pékin, était obligé de céder à l'orage et aux



barbaries qui lui venaient de l'intrigue de ces Pères ; et après que ces officiers eurent témoigné à Monseigneur le Légal, combien ils étaient sensibles aux mauvais traitements qu'il avait endurés, ils firent hautement paraître combien ils détestaient la conduite des Jésuites, et combien ils étaient irrités de leur procédé. Quelques-uns des Chrétiens, bien différents de ceux dont nous parlerons plus bas, ont fait paraître les mêmes démonstrations de douleur et de tendresse pour Monseigneur le Légal, et d'indignation contre les Jésuites <sup>37</sup>. Tout l'Empire de la Chine rend le même témoignage. Les païens doux et pacifiques à l'égard des Chrétiens qu'ils traitaient avec bonté, et qui, malgré les exils, les chaînes, les prisons, dont on opprime ces innocents, ne cessent de leur faire du bien, de compatir à leurs maux, et de condamner la cruauté des Jésuites, se contentent de garder le silence, ils continuent à faire du bien aux persécutés, non par un mouvement d'estime pour la loi de Dieu, mais par un sentiment d'aversion contre ceux qu'ils savent être la cause véritable de tant de violences, et généralement haïs de tout le monde. Ils savent que l'Empereur, bon de lui-même, ne se porte à ces excès, que par un autre excès de complaisance pour ces faux Missionnaires qui se font craindre de plus en plus, et que les Chinois appréhendent de s'attirer à dos, pour ne pas éprouver quelque malheur semblable à celui du Vice-Roi du Kian-Si qui, pour avoir empêché, quoique pour de bonnes raisons, que les lettres des Jésuites ne fussent rendues assez exactement au gré de ces Pères, a été, depuis peu condamné à paraître publiquement pendant trois mois à la porte de Pékin avec un collier de bois d'une pesanteur énorme, et de plus a été dépouillé de sa charge, exilé en Tartarie, après avoir [427] reçu cent coups de bâton, pour y vivre réduit pour toujours, lui et toute sa famille, à un honteux esclavage.

«Mais pourquoi fonder sur des conjectures la preuve d'une vérité, dont les Jésuites conviennent en toute manière, et qu'ils avouent formellement ? La joie que ces Pères ont fait paraître quand ils ont reçu le décret impérial, les prédictions qu'ils en ont faites avant le temps, les avantages qui leur en reviennent, l'esprit de vengeance si naturel à ces Religieux, qui règne dans toutes les parties du décret, leur précipitation à demander le Piao ; c'est-à-dire, l'acte de leur profession de foi en Confucius, la citation soudaine et injuste des Missionnaires, sans avoir consulté le Légal Apostolique, la déclaration qu'ils ont faite eux-mêmes de la pensée de l'Empereur, quoiqu'elle ne soit pas exprimée dans le décret, qui est d'interroger toits les Missionnaires sur les matières de controverses, afin de faire ou d'empêcher d'entrer ceux qui sont contraires à la pratique de la Société, et qui refusent de condamner le sentiment de Monseigneur de Conon ; qu'est-ce que toutes ces choses veulent dire, quand on les joindra avec la rébellion ouverte de ces Pères contre Monseigneur le Légal à Pékin ?

«Ce qui nous reste à considérer, est que la manière d'exécuter ce décret, commise aux Mandarins des Provinces, n'était pas moins incommode aux Jésuites qu'aux autres Missionnaires, puisque les Gouverneurs l'auraient également exécutée à l'égard de tous, sans discerner le Jésuite d'avec celui qui ne l'est pas, à moins qu'on ne les eût tous avertis du secret, ce qui n'était pas faisable. Les Pères trouvèrent moyen par leur requête de parer à cet inconvénient qui n'était rien en comparaison des autres plaies que la Religion recevait, en obtenant de l'Empereur, que les Missionnaires ne fussent pas obligés de paraître devant les Gouverneurs. Mais ces Pères en annonçant la faveur qu'ils avaient obtenue, eurent grand soin d'avertir que l'Empereur s'était rendu inexorable sur tous les autres articles du décret, de quelque instance dont ils se fussent servis [428] pour le porter à changer ses ordres. Chose digne d'admiration, qu'un prince, livré sans mesure aux Jésuites, n'ait que des refus à donner à ces Pères quand ils lui demandent ce qui ne s'accorde pas avec leurs intérêts, comme si l'Empereur avait plus d'égard aux dispositions intérieures dut cœur, qu'aux expressions extérieures de leur requête ; ce qui marquerait assurément, ou qu'un prince athée aurait reçu de Dieu le don de pénétrer les pensées les

---

<sup>37</sup> Monseigneur de Conon qui était alors à Pékin, dit dans un de ses écrits, que les païens voyant sortir Monseigneur le Patriarche, disaient tout haut : que si les Jésuites ressemblaient à Tolo (Monseigneur Tournon) ils se feraient tous Chrétiens.

plus secrètes de l'esprit humain, ou que des Religieux auraient été assez méchants, pour joindre une honteuse hypocrisie à la plus grande de toutes les fourberies. *Judicium profecto vel Angelicæ perpicaciæ Atheo, vel summæ fraudis inReligiosis.*

«*De plus, si quelque Européen.*

«VII. Remarquez que l'entrée de la Mission, que les Portugais n'avaient pu fermer aux autres nations, après tant d'effort, employés pour réussir, est aujourd'hui confiée à leur vigilance, et à leur bonne volonté. Il leur sera maintenant permis d'étendre les droits de leur patronage aussi loin qu'ils le voudront ; et sans s'être rendus maîtres de ce royaume, ni par une possession légitime, ni par le sort des armes, il leur sera permis de le regarder comme étant à eux, après l'avoir acquis avec des instruments de musique, et des boîtes de confitures, sans parler de la complaisance impie que des Religieux ont mise en œuvre pour s'assurer les bonnes grâces d'un Prince. Qui osera désormais nier en Europe, que les Portugais sont les maîtres de la Chine, pendant que l'Empereur demeurera soumis à leur volonté ? Il est vrai, que l'obéissance que ce Prince a pour les Jésuites, ne rail pas beaucoup d'honneur à son discernement, et qu'elle il n'est guère propre à nous donner des preuves de cette haute prudence que ces Pères ont tant fait valoir dans leurs écrits. Qu'on me dise par quelle voie on pourrait faire entrer à la Chine les évêques et les Vicaires Apostoliques, si pour les y introduire, il fallait avoir recours aux Jésuites de Pékin ? Pourra-t-on compter, pour leur en faire ouvrir la porte, sur [429] les bons offices de ceux qui se vantent dans leurs journaux, d'avoir fait le voyage de France à la Chine pour aller au secours de leurs Pères portugais contre les Vicaires Apostoliques ?

*M. Appiani a causé des troubles.*

«VIII. Remarquez que M. Appiani, un des meilleurs ouvriers de cette vigne du Seigneur, recommandable par l'intégrité de ses mœurs et par sa doctrine, fut pris le 23 de novembre 1706, en présence de Monseigneur le Patriarche, dans le temps qu'il faisait les fonctions d'interprète. Deux Mandarins envoyés par l'Empereur, exécutèrent ses ordres et le chargèrent de chaînes, comme le plus grand scélérat ; l'ayant dans cet état jeté dans une chaise à porteur, ils le menèrent à Pékin, où il fut livré au tribunal des crimes. Nous voulons bien ne pas relever le violement des droits les plus sacrés, par l'enlèvement de l'innocent Missionnaire. Ce fait suffit pour faire connaître que le Gouvernement tartare à la Chine doit être mis au nombre des Gouvernements barbares, pour avoir violé d'une manière si grossière le droit des gens dont les autres peuples qui se gouvernent par le bon sens, sont religieux observateurs.

«Nous ne parlerons pas non plus de la constance avec laquelle M. Appiani s'est livré à ses persécuteurs, pendant que Monseigneur le Patriarche qui voulait avoir part à la gloire de son interprète, s'offrant «d'être associé à ses peines, fut rejeté comme une victime qui n'était pas prête. En sorte qu'à peine il put parvenir à la consolation de baiser les liens qu'il aurait été bien aise de porter pour l'amour de Jésus-Christ.

«M. Appiani arriva à Pékin au mois de décembre, et fut peu de temps après examiné, non par le tribunal des crimes, mais par les deux Tartares Ouang et Tchao dévoués aux Jésuites, et fortement liés avec eux par les plus pressants intérêts. La relation du Père Gerbillon ne parle que de deux chefs d'accusation sur lesquels il fut interrogé. Le premier est, s'il n'avait pas contraint par menace l'écrivain de Monseigneur le [430] Patriarche de transcrire en caractères chinois l'écrit de Monseigneur de Conon, présenté à l'Empereur sur l'opposition de la doctrine de Confucius à la doctrine de l'Évangile. Le Missionnaire n'eut pas de peine à se laver. Il répondit simplement, qu'il avait, pour obéir à l'Empereur, commandé à cet homme d'écrire, parce qu'on n'en pouvait pas trouver d'autre qui voulût le faire ; mais que sa coutume n'était pas de se servir de menaces pour se faire obéir. Le second chef d'accusation est, qu'il avait été chassé de la province du Su-Tchtien. On lui demanda ce qui en était. Il répondit, qu'il n'avait jamais été chassé de la province, et qu'il n'avait pas causé le trouble qu'on voulait mettre sur son compte. En effet tout était inventé. On petit démontrer l'iniquité, des deux juges de l'examen par ce raisonnement.

car si M. Appiani a été chassé, il été puni ; et s'il n'a pas été puni, il n'a pas été chassé, et par conséquent il est innocent du trouble dont on l'accuse. Or s'il a été puni, on peut le savoir du luge qui a sévi contre lui, et c'est, ce qu'on évitera de rechercher, parce qu'on veut qu'il soit criminel, et que son crime ne se peut pas prouver. Ce prétendu crime sera le voile qui servira à cacher les véritables motifs des vexations qu'on lui fait souffrir. Et plutôt à Dieu, que ces motifs qu'on veut cacher demeuraient dans les ténèbres ; puisqu'ils ne sauraient paraître au jour, sans couvrir de confusion les faux prédicateurs qui en sont les auteurs et qui en ont fourni la matière !

«Mais pourquoi fait-on dire à l'Empereur que M. Appiani a causé du trouble et du désordre ? Que ne produit-on des témoins pour ce second chef d'accusation, comme on en avait, produit pour le premier ? Que ne l'examine-t-on devant eux pu le confrontant, et lui prouvant son mensonge ? N'est-il pas honteux qu'on ne produise que de faux frères pour témoins ? Et quels témoins, qui n'ont ni vu, ni entendu, et qui parlent contre la vérité comme ? Mais pourquoi donner pour juges, deux Mandarins livrés aux Jésuites, plutôt que d'abandonner [431] l'affaire au tribunal des crimes qui l'attire jugé par les lois du royaume, et qui aurait observé l'ordre de la procédure. Mais n'est-ce pas ce qu'on veut éviter, que cette procédure qui aurait justifié l'innocent qu'on voulait perdre, et qui aurait confondu les imposteurs qu'on voulait couvrir ? Ces deux Mandarins, aussi instruits des intentions de l'Empereur, qu'ils étaient par leur propre intérêt obligés d'être les instruments de la violence des Jésuites, ne cherchent qu'à obscurcir la vérité, à donner au mensonge de belles couleurs ; et c'est par ces endroits qu'on leur trouve, pour connaître de cette affaire, un mérite qu'on ne trouverait pas dans un tribunal régulier. L'Empereur a dit le mot, et ce mot a été dicté par les Jésuites ; donc il faut croire que M. Appiani a causé du trouble. Refuser de se rendre sur la parole d'un témoin si respectable, c'est blesser la Majesté du prince dans ce qu'elle a de plus sacré.

«Mais, par un si beau moyen employé avec adresse, qui ne deviendrait pas coupable à la Chine ? Quel est le juste et le saint qui ne fût couvert des apparences d'un scélérat ? Et quel est l'homme qui ne doive pas craindre une semblable calamité sous un Roi conduit et gouverné par des Jésuites qui se rendront témoins et accusateurs, quand ils le voudront, et qui le voudront toujours, quand ils auront un ennemi à combattre, ou un homme de mérite qui leur fera ombrage, à écarter ? Mais d'où vient que l'Empereur s'écarte si fort de la route de son équité naturelle, que de vouloir imputer un crime sans le prouver, et de le punir avant que de le connaître ; rigueur qu'il n'a jamais exercée contre aucun Européen ? On en sent tout d'un coup la raison. Ce prince écoute les Jésuites ; les Jésuites ont le secret d'empoisonner l'esprit et le cœur des Princes qui les écoutent, et de leur inspirer des sentiments indignes de leur rang, contraires à leur honneur, aussi bien qu'à leurs intérêts.

«Qui voudra savoir ce que ces Pères ont inspiré à l'Empereur contre M. Appiani, le pourra voir dans les remarques au Mémorial du Père Kilian, où l'on montre que M. Appiani est [432] vexé, persécuté pour avoir fait son devoir, et pour avoir pris le parti de la justice et de la vérité, qui n'est jamais celui qui accommode les Jésuites. Tel est aussi le crime dont le Catéchiste est coupable, comme nous le dirons plus bas, où l'on verra que l'Empereur a mieux aimé paraître injuste et sans probité, que de découvrir l'horrible manœuvre des Jésuites, et de leur ôter le plaisir de se venger. En un mot, qu'il a mieux aimé alléguer une raison frivole, que de faire connaître la véritable, mais qui tourne à la gloire du prétendu coupable.

«Ce Prince est instruit que les Missionnaires désirent souffrir pour Jésus-Christ, et que, parmi eux, les souffrances sont estimées, louées et recherchées ; mais les Jésuites, au contraire, croient que pour opprimer l'innocent il faut le diffamer et couvrir sous le masque d'un crime supposé la véritable cause de la persécution, et par là priver le confesseur de Jésus-Christ de sa couronne ; mais en vain.

«Est-il possible, dira quelqu'un dans les transports d'une juste indignation, que les Jésuites soient assez bien placés dans les bonnes grâces de l'Empereur pour obtenir des faveurs qui doivent tant coûter à un si grand Prince ? Qui jamais a pu s'en procurer de semblables ? A

quoi je réponds : Qui a jamais vu et ouï parler d'entreprises, de scandales et de méchancetés qui ressemblent à celles que ces Pères ont mises au jour à la vue des infidèles ? Les Jésuites s'adressent à un Empereur idolâtre polir se soutenir dans la pratique des cultes qui sentent l'idolâtrie, et qui sont établis par les lois de son Empire, et ils ne le trouveront pas favorable à leurs desseins ? Ces Pères combattent pour les coutumes superstitieuses de la Chine contre lui petit nombre, disent-ils, d'Européens qui se sont avisés de troubler la paix en Confucius, et ce Prince qui est le plus ardent protecteur de ces usages, les abandonnera à ses adversaires sans les secourir ? Ils veulent faire passer les mers à la doctrine de la sainte dynastie, (c'est ainsi qu'ils s'expriment eux-mêmes), c'est-à-dire, à la doctrine d'un Empereur païen [433] pour la rendre respectable devant le tribunal du Souverain soutiendra pas quand il sera sollicité de les défendre ? Quel est le chrétien, quel est même le païen, pour peu de bonté qu'il ait pour ces Pères, qui ne fût touché de la plainte lamentable que le Père Parennin fit en Tartarie : Ils ne se contentent pas, dit ce Jésuite, de nous perdre en Europe et à Rome, ils voudraient à la Chine nous faire perdre les bonnes grâces de l'Empereur ! Ce Père parlait ainsi dans le temps que M. Guetty, étant accusé d'avoir une lettre de Monseigneur de Conon, qu'il ne voulait pas montrer, dit pour excuser sa répugnance, que cette lettre lui marquait de ne se pas mettre en peine de son départ de la Cour, parce qu'il était à propos de la quitter pour ne pas donner ombrage aux Jésuites.

«Mais les mêmes raisons qui ont attiré aux ouvriers de l'Évangile et aux défenseurs de la vérité, les persécutions, l'exil, les mauvais traitements, ont mérité aux Jésuites le comble de la faveur. Ces Pères se sont rendus plus recommandables à la Cour par un jour de service rendu à la Religion de la Chine, que par la longue servitude à laquelle ils se sont abaissés depuis tant d'années polir rendre à l'Empereur les services les plus méprisables. Telle est la vertu céleste de la doctrine des Chinois et des sacrifices offerts à Confucius, en faveur desquels ils ont appelé au tribunal de l'Empereur, et auquel ils ont cité les Ministres de l'évangile, au lieu d'écouter les avis et les ordres du Légat, et de se soumettre aux décisions du Saint-Siège, qu'ils ont méprisées, quoiqu'ils fussent assurés qu'elles avaient été rendues. Mais jamais ces Pères ne se sont mieux peints, et ils n'ont jamais dans leurs écrits donné, un si beau portrait de l'Empereur, qu'ils l'ont fait aujourd'hui par des actions et une conduite qui les représente tels qu'ils sont. Mais avançons.

«Qu'on conduise M. Appiani en poste au Vice-Roi de la province de Su-Tchuen. [434]

«IX. Remarquez qu'on mène en poste un homme chargé de chaînes, un Pro-Vicaire-Apostolique, dans le temps que la saison était propre à augmenter ses souffrances. Par là se vérifie la prédiction du prince aîné : que M. Appiani n'aurait pas la permission de demeurer à la Chine, ni la liberté d'en sortir <sup>38</sup>, à moins qu'abandonnant le parti du Légat, il ne se rangeât sous l'étendard des Jésuites de Pékin. Ce Missionnaire a donc été produit en spectacle à tout le monde chinois pour la plus sainte et la plus glorieuse cause qui fût jamais. Mais plutôt à Dieu, qu'il n'eût pas été renvoyé à sa province, où les deux Églises qu'il a fondées par tant de sueurs seront exposées à la tentation dangereuse, par des néophytes flottants et faibles dans la foi, d'être dispersées à la vue du Pasteur frappé et livré à l'injustice des hommes ! Mais il faut espérer que la semence de la parole que ce digne ouvrier a jetée dans les cœurs sur l'obligation de porter la croix de Jésus-Christ, aura germé, jeté de profondes racines, et porté le fruit de la patience et de la fermeté dans le service de Dieu, quand les Chrétiens la verront soutenue par l'exemple et le courage de ce saint homme.

«Vang Kiao, Kuche, c'est-à-dire, Vang Pierre et Ku Thomas.

---

<sup>38</sup> M. Appiani savait tout ce qui regarde Monseigneur de Tournon et les Jésuites. Il était instruit à fond, et comme témoin et comme dépositaire des secrets, des dérèglements et des manèges de ces Pères contre la Religion. Il était donc important qu'on ne laissât pas sortir de la Chine un homme si propre à porter à Rome des informations exactes. Il a donc été renfermé et tenu prisonnier pendant dix-huit ans jusqu'à la mort de l'Empereur.



«X. Ces deux hommes sont deux Chrétiens chinois, dont nous avons parlé dans les remarques sur le décret impérial du 21 juin 1706. Les Jésuites les haïssaient depuis longtemps, et Monseigneur le Patriarche qui les considérait peu, les vit une fois ou deux avec les autres Chrétiens au commencement de son arrivée à la Cour. Néanmoins les ennemis de Monseigneur le Patriarche ne laissent pas d'avancer, par une calomnie [435] atroce, que ces deux hommes étaient ses conseillers pendant son séjour à Pékin. Ce qu'ils ne disaient pas tant pour perdre ces deux Chrétiens que pour rendre Monseigneur le Patriarche méprisables dans l'esprit de l'Empereur. Car qui est celui qui ne mériterait pas d'être méprisé s'il se servait de conseillers de cette trempe ? Loin de les entendre comme conseillers, il n'a pas même voulu les recevoir comme accusateurs, puisque les deux libelles d'accusation qu'ils lui firent présenter par le Père Frossolone et M. Appiani n'ont jamais été traduits en langage européen, ni lus, ni expliqués verbalement à Monseigneur le Patriarche qui ne sait pas même depuis plus d'un an ce qu'ils contiennent, parce qu'ils les a négligés, non pas par mépris, mais par un esprit de discernement qui ne lui permettait pas de faire fonds sur les délations de ces sortes de gens. Mais il a suffi aux Jésuites de savoir ou par leurs espions qui assiégeaient jour et nuit la chambre de Monseigneur le Visiteur, ou par les accusateurs mêmes naturellement causeurs, qu'ils avaient été accusés, pour faire tomber sur ces infortunés tout le poids de leur vengeance. Les Jésuites voulaient à toute force que l'accusation fût publiée. Mais comme les crimes étaient d'ailleurs prouvés et mis au jour de l'évidence, Monseigneur le Patriarche qui savait que ces Pères ne cherchaient avec tant d'empressement le grand jour de l'accusation, que pour avoir le moyen d'écraser les dénonciateurs, ne voulut point faire connaître des gens qui avaient demandé le secret avec tant d'instance, pour ne pas leur faire éprouver le sort de ces exilés qu'on dépouillait de tous leurs biens en les proscrivant. C'est par ces violences et par d'autres moyens qui ne sont pas moins à craindre, que ces Pères arrêtent les plaintes de ceux qu'ils ne peuvent pas séduire par l'espérance des récompenses : deux mobiles avec lesquels ils s'assujettissent tout le monde, la crainte des peines, surtout de la confiscation des biens, et l'attrait des faveurs, surtout de celle de leur crédit auprès de l'Empereur, dont ils disposent en maîtres, se [436] glorifiant de venir à bout de tout, et d'exécuter par leurs émissaires ce qu'ils auraient honte de faire par eux-mêmes. Tel a été un certain Laurent, Catéchiste des Jésuites portugais. Cet homme, dont le caractère était aussi mauvais que sa faveur auprès des Pères était grande, a été le grand instrument dont ils se sont servis, surtout le Père Pereyra, pour exciter les Chrétiens contre Monseigneur le Patriarche, pour forger mille calomnies et des accusations sans mesure. Comme un jour le Père Suarez l'eut détourné d'une action détestable dont il allait se rendre coupable, il mérita d'être repris par le Père Pereyra, Religieux hardi et téméraire, et de se voir traité par lui de lâche et d'homme de peu de courage. Ce Laurent reçoit aujourd'hui la récompense de son iniquité de la main du Père Grimaldi, Président du tribunal des Mathématiques, qui l'honore de sa confiance, aussi bien que de sa protection.

«On aurait de la peine à croire ce que ces Religieux ont écrit contre M. Kuo, fils du gouverneur des deux Provinces de Canton et du Kiang-Si, sur le seul soupçon, mais très mal fondé, qu'il avait révélé le Contrat usuraire des Pères, qui a été condamné par Monseigneur le Patriarche ; et si les Jésuites ne l'en ont pas encore accusé auprès de l'Empereur, ce Mandarin en doit remercier son père avec qui les Jésuites ne veulent pas se brouiller pour ne se pas attirer le poids de son crédit.

«*Tao Kieu, le Catéchiste Jean.*

«XI. Cet homme est le seul entre tous les Chrétiens chinois, qui après avoir pendant plusieurs années demeuré avec le Père Alcalá, ait fidèlement secouru ce Missionnaire pendant la persécution de Kian, en sorte qu'il a mérité d'être recommandé par lui dans un écrit public et authentique, comme un bienfaiteur, auquel, après Dieu, il était redevable de la vie. Quoiqu'il ne fût pas gradué à cause de sa pauvreté, il n'avait pas laissé de remporter le prix de la poésie sur tous les Lettrés de sa Province. Aveuglé par ce succès, il avait passé à de secondes noces dans l'absence du révérend Père parce qu'il [437] avait

crut que le premier mariage était rompu par l'enlèvement de sa Première femme fait par un gentil, sans aucune espérance. de la revoir. Mais ayant ensuite connu son égarement, il crut que pour mettre son salut en assurance, non seulement il devait se séparer de sa seconde femme qu'il aimait tendrement, et suivre la voix de son Pasteur, ce qui est rare parmi les Chinois ; mais qu'il devait encore abandonner sa patrie et ses enfants avec un emploi honnête qui lui donnait de quoi vivre honorablement pour se rendre à Canton auprès de l'évêque de Sura, dont il a été Catéchiste jusqu'à la mort de ce Prélat. Ayant ensuite été présenté à Monseigneur le Légat par M. de Mezzafalce, il exerça la fonction d'écrivain et de Catéchiste de Son Excellence à Pékin. J'ai cru que je ne devais pas me taire sur les avantages d'un homme qui pour la Religion, la fidélité et la justice, a mérité, après avoir reçu quarante coups de bâton, d'être pour toujours relégué en Tartarie, et qui a donné en partant de si grandes marques de fermeté et de constance, que recommandant à Monseigneur sa famille, il l'a prié de ne se point mettre en peine de ce qui pourrait arriver à sa personne.

«On condamne comme turbulent celui qui avait une douceur à ne pas offenser une mouche, qui avait une humilité si profonde, que pour le contenter il a fallu lui permettre de manger avec des serviteurs bien au-dessous de lui, avec lesquels il a conversé pendant une année entière, sans jamais avoir prononcé un seul mot qui marquât de l'émotion. Il est condamné comme digne de haine. Il avait encouru celle des Jésuites avec toutes ses dimensions ; ce qu'on peut encore vérifier par les Actes de la visite bien avant ces derniers événements. Mais il n'a mérité la disgrâce de ces Pères, que parce qu'il a été fidèle à Dieu et à Monseigneur le Patriarche, parce qu'il a refusé son consentement aux superstitions du pays, parce qu'il n'a pas voulu, comme les autres valets, trahir Son Excellence. Voilà les titres par lesquels il mérite la haine et la qualification de [438] turbulent à la Cour de Pékin. Sa faute n'est pas, comme les Jésuites voudraient le faire croire, d'avoir écrit en chinois le petit ouvrage de Monseigneur de Conon sur l'opposition de la doctrine de Confucius avec la loi chrétienne ; puisqu'en cela il n'y a pas l'ombre de faute, pas même dans la pensée d'un Empereur païen qui l'avait ordonné formellement, et qui plus d'une fois avait déchargé le prétendu coupable d'une accusation si mal fondée. Ce qui est véritable, est que les Jésuites le firent arrêter à Pékin le 28 août, qui était le dut départ de Monseigneur le Patriarche, et il se chargèrent de le tenir en prison, pour être ensuite examiné avec les autres Chrétiens, et questionné en particulier sur ce qui regarde Monseigneur le Patriarche. Il était avec les autres serviteurs en chemin, et il était sur la charrette des meubles sur le point de sortir de la ville, lorsque des archers firent détourner la charrette du chemin pour le saisir, et obligèrent le Catéchiste de revenir sur ses pas chez les Jésuites français, d'où il ne faisait que de sortir. Là entre les mains du geôlier, le Père Parenin, il a ordre de l'Empereur de ne pas sortir de la maison. Cette exécution se fit avec tant d'adresse et de secret, qu'aucun de ceux qui étaient avec Monseigneur le Patriarche, ne s'en aperçut ; et ce ne fut que le soir qu'on découvrit l'absence du Catéchiste, dans le temps que Soit Excellence entrait dans la barque Royale. Le lendemain matin, Monseigneur le Patriarche, inquiet à son sujet, envoya quelqu'un à Pékin pour en savoir des nouvelles. Il écrivit au Père Gerbillon et aux autres Jésuites français une lettre, commune, où il protestait que les Jésuites seraient responsables au Saint-Siège et au Pape de tout ce qui arriverait de fâcheux à Monseigneur de Conon et au Catéchiste. Le Père Gerbillon répondit que probablement il ne leur arriverait rien de fâcheux ; mais que ni eux, ni leurs autres Pères ne pouvaient pas répondre des volontés ni des actions de l'Empereur. Cependant Monseigneur le Patriarche prédit dans le moment ce qui n'est que trop arrive dans la suite, et dit en termes formels ; [439] Les Jésuites espèrent tirer de la bouche du Catéchiste, de gré ou de force, la connaissance de ceux qui ont dénoncé leurs usures, afin de les punir. Cependant cet homme ne sachant rien, ne peut rien faire connaître. Mais de peur que dans la suite il ne découvre lui-même les questions qu'on lui aura faites et que par là on ne vienne à connaître les détours et les artifices de ces religieux, aucun de nous autres ne le verra de ses jours ; mais on le condamnera à une prison perpétuelle, ou à être exilé dans le fond de la Tartarie. Ce qui est arrivé.

«C'est la véritable raison pour laquelle il n'a pas été renvoyé dans son pays, où tout aurait vu le jour. Les Jésuites et leurs émissaires l'avaient déjà souvent menacé de ces malheurs. Comme ces Pères lui attribuaient la manifestation des excès et des désordres dont ils étaient coupables, quoique Monseigneur le Patriarche les connût par d'autres voies, ils le haïssaient tous également. Les trois maisons de Pékin étaient si outrées contre le serviteur de Dieu, qu'on voyait avec étonnement la haine poussée jusqu'où l'homme corrompu est capable de la porter.

*«Pour ce qui regarde Kian Goei Piao, et Ly y Fuen.*

«XII. Remarquez une dernière preuve de la part que les Jésuites de Pékin ont eue à l'édition de ce décret. Car ces deux Lettrés du Fokien, autrefois Catéchistes de Monseigneur de Conon, avaient été appelés à la Cour par ordre de l'Empereur avec M. de Mezzafalce sur le même prétexte, et pour le même crime prétendu, d'avoir adhéré à la doctrine de Monseigneur de Conon. Néanmoins ces deux hommes se tirent heureusement d'affaire, par le secours des recommandations qu'ils trouveront en chemin, passant par la ville de Hoay-Anganfu, d'où le Père Souza, Jésuite, écrivit aux Pères Pereyra et Grimaldi en leur faveur, ce qu'ils méritèrent par leur confession de foi en Confucius, qui leur tenait lieu de justification des crimes dont on les avait accusés. Aussitôt qu'ils furent arrivés à la Cour ; ils parlèrent selon le désir des Jésuites ; ils furent ensuite [440] déclarés innocents, et enfin ils furent renvoyés dans leur pays, sans avoir rien eu à souffrir de la part des hommes ; pendant que M. de Mezzafalce qui avait pour adversaires ceux que les deux Lettrés du Fokien avaient pour avocats, a été chassé de la Chine.»

### § XXX. Exécution de l'édit de l'Empereur.

«A peine le décret eut-il paru, dit la Relation de l'abbé Sala, que les Jésuites de la Cour, comme ils le prétendent, allèrent implorer la clémence de l'Empereur en faveur des condamnés. Mais ils le trouvèrent inexorable et tout ce qu'ils purent obtenir fut que Monseigneur Maigrot et M. Guetty ne fussent pas livrés au tribunal des crimes, et par conséquent qu'ils fussent soustraits aux chaînes, aux tourments et à la mort, comme ils auraient dû s'y attendre au cas qu'ils eussent été livrés à ce tribunal. Ils obtinrent encore que ce décret ne serait pas publié, dans les provinces, mais qu'ils seraient eux-mêmes chargés de notifier aux Missionnaires l'obligation de se présenter à l'Empereur pour subir l'examen et être approuvés en promettant de rester toujours en Chine, et de recevoir de lui la patente oui Piao ; tous ceux qui ne l'auraient pas seraient chassés de Chine. En conséquence, les Pères Antoine Thomas et Gerbillon écrivirent à tous les Missionnaires de tous les Ordres, la lettre suivante <sup>39</sup> :

#### LETTRE CIRCULAIRE DES JÉSUITES DE PÉKIN AUX SUPÉRIEURS DE CHAQUE ORDRE, QUI SONT A LA CHINE.

«Ce n'est pas sans une incroyable douleur que nous sommes forcés d'envoyer à Votre Révérence, le décret donné [441] depuis peu par l'Empereur, à l'occasion de Monseigneur l'évêque de Conon. Ce Prélat, ayant refusé de se soumettre à l'explication que l'Empereur a bien voulu donner de sa propre bouche, pour déclarer le véritable sens de la doctrine et des lettres chinoises, s'est attiré, et à d'autres aussi, la colère de Sa Majesté, qu'il a d'autant mieux méritée, que son ignorance dans la langue et les caractères chinois, a été plus clairement prouvée et reconnue par son propre aveu. Cette colère a été considérablement augmentée par deux autres incidents dont le premier sont les réponses que M. Guetty a données imprudemment en Tartarie, et qu'il a même signées de sa propre main, ce qui a fait naître des soupçons contre plusieurs, et fourni l'occasion de faire venir M. de

---

<sup>39</sup> *Memorie Storiche, etc...*, tom. 2. p. 114, Anecdotes et tom. 2 p. 169.

Mezzafalce en Cour. Le second incident vient de la déposition de quelques Chrétiens qu'on avait pris, parmi lesquels se trouvait le fameux Ouang Pierre qui avoua de lui-même tout ce qu'il savait des Missionnaires, et en particulier ce qui était arrivé il y a quelques années à Monseigneur l'Évêque de Conon, dans la province du Fokien. A cette même occasion, M. Appiani a été aussi chargé de chaînes, et renfermé dans une étroite prison. L'Empereur, apprenant par là ce qu'il ne savait pas encore, a trouvé fort mauvais que nous ne l'ayons pas informé de tous ces faits, et surtout que nous ne lui ayons jamais parlé de la personne de Monseigneur de Conon. C'est pourquoi, quoique nous ayons mis en usage tous les moyens possibles pour apaiser la colère de l'Empereur, nous n'avons pu par tant de prières et de larmes obtenir autre chose, sinon que Monseigneur de Conon et M. Guetty ne seraient pas chargés de chaînes, qu'on leur épargnerait la question, et qu'on ne les livrerait pas au tribunal des crimes, où ils n'auraient pu éviter la sentence de mort. Nous nous étions d'abord flattés que M. Mezzafalce serait absous, et ensuite renvoyé sain et sauf dans sa Mission ; mais il a offensé l'Empereur, en ce qu'étant interrogé sur ce qu'il pensait des sentiments de Monseigneur de Conon [442] il répondit qu'il ne les approuvait ni ne les condamnait. «Quoi qu'il en soit, rien ne nous a plus frappé que cette partie de l'édit, qui ordonne que tous ceux qui voudront demeurer à la Chine, soient munis du Piao qui leur en donne la permission. Car il ne nous est pas difficile de prévoir les funestes suites qui en doivent arriver à la Religion, et que nous avons plusieurs fois exposées aux yeux de Sa Majesté, sans avoir pu gagner autre chose, sinon que cette partie de l'édit, si préjudiciable à la Religion, ne serait pas publiée juridiquement par les Mandarins dans les provinces, et qu'on donnerait ainsi le loisir à ceux qui voudraient demeurer en Chine, de se transporter auprès de l'Empereur, pour recevoir la patente impériale ; ce qui nous a été accordé avec cette condition expresse et rigoureusement prescrite, que nous notifierions le présent édit sans délai ni retardement à tous les Missionnaires, et que nous les avertirions de se présenter aussitôt à l'Empereur, à moins qu'ils n'aimassent mieux se retirer d'eux-mêmes, et sortir de la Chine. Nous nous sommes en vain offerts pour servir de caution pour les Missionnaires : Que savons-nous, a répondu l'Empereur, s'il n'y en a pas d'autres dans les provinces qui ressemblent à Yentang, c'est-à-dire, à Monseigneur de Conon ; gens capables de causer des troubles, et de condamner témérairement notre doctrine et nos mœurs, sans les entendre ? Et comme vous êtes les premiers à me cacher des hommes de ce caractère, et que j'ai pris la résolution de purger mes États de personnes si pernicieuses et si capables de causer des mouvements dangereux, il ne reste plus qu'à les examiner tous par moi-même, pour retenir en Chine ceux qui le mériteront, et pour renvoyer ceux qui ne me conviendront pas. Je n'en arrêterai aucun, à moins que je ne sois assuré de ses dispositions pour la paix, et de sa volonté de ne jamais quitter la Chine. Nous vous envoyons donc l'édit de l'Empereur dans un papier séparé, qui a été fidèlement traduit en latin de l'original tartare, par moi, Jean-François Gerbillon. [443] L'Empereur nous l'a lui-même communiqué, après l'avoir corrigé de sa propre main. Nous demandons de Votre Révérence qu'elle ait la bonté de faire part, tant de la lettre que de l'édit, à ses inférieurs, et de nous informer si elle les a reçus.

«Il est à souhaiter que ceux qui veulent avoir le Piao, se transportent à la Cour avant la fin du mois de juin, parce que l'Empereur a coutume d'aller en Tartarie tous les ans au commencement de juillet, et de s'y arrêter pendant quatre mois. Ce ne sera pas pour nous une petite consolation, dans des conjonctures si tristes, de pouvoir embrasser tendrement Votre Révérence et lui faire nos offres de services. Nous n'en écrivons pas davantage, nous réservant de dire le reste lorsque nous jouirons de la présence de Votre Révérence. En attendant nous nous recommandons à vos saints sacrifices. De Votre Révérence les plus petits serviteurs en Jésus-Christ,

ANTOINE-THOMAS,  
VICE-PROVINCIAL DE LA CHINE,  
ET VICE-RECTEUR DU COLLÈGE DE PÉKIN.



A Pékin, le, 28 décembre 1706.

«Les Jésuites de Pékin donnèrent le même avis à Monseigneur le Patriarche et le prévinrent que quiconque ne voulait pas suivre la pratique de Mathieu Ricci touchant les Rites chinois, n'avait rien de mieux à faire qu'à sortir tranquillement de Chine et qu'ils ne lui conseillaient pas de se présenter ; parce que autrement ce serait s'exposer à se faire enchaîner et à subir d'autres avanies. Monseigneur le Patriarche reçut cet avis à Nankin, au mois de janvier 1707. En considérant la contexture de ce discours rempli de fictions et propre à jeter la poudre aux yeux sur ce qui allait arriver à qui n'était pas au courant de [444] leurs trames, on ne peut s'empêcher de rire sur leurs démonstrations de douleur et de larmes. Monseigneur le Légat savait fort bien et depuis longtemps, comme Monseigneur Maigrot l'avait dit le 28 août 1706 dans sa protestation, que les Jésuites voulaient dire à l'Empereur ce qui s'était passé entre Monseigneur Maigrot et les Chrétiens au Fokien, et il fut stupéfait à la vue de l'effronterie des Jésuites qui faisaient reprocher par la bouche de l'Empereur, la révélation de ce fait au Chinois Pierre Ouang, et qui attribuaient aux réponses de M. Guetty la colère de l'Empereur, ainsi que l'ordre de faire venir à Pékin M. Mezzafalce. Mais c'est assez discourir pour faire connaître leur duplicité dans ce qu'ils disent de ces faits et particulièrement au sujet de M. Appiani : il suffira pour se convaincre davantage de leurs intentions de relire la lettre précédente quand on aura parcouru la suite des événements depuis cette époque jusqu'à 474 0.»

#### § XXXI. Décret de Monseigneur de Tournon.

«En même temps Monseigneur le Patriarche apprit que quelques Jésuites des provinces du Nord s'étaient présentés à l'Empereur pour recevoir le diplôme sans qu'on l'en eût aucunement averti. Il écrivit alors au Père Monteyro, Vice-Provincial, pour lui déclarer que les Jésuites qui, pour recevoir le diplôme s'étaient engagés à rester en Chine jusqu'à leur mort ayant agi sans permission spéciale du Saint-Siège et de leurs supérieurs, s'étaient par là soustraits à l'obéissance qu'ils leur devaient. Il déclara de plus au Père Monteyro que quiconque se présenterait à cette fin à l'Empereur sans en avoir la permission du Légat, serait privé, du titre de Missionnaire et suspendu par le fait même de toutes les fonctions ecclésiastiques. Le Père Monteyro répondit au Légat en lui demandant pour lui et pour tous les siens la permission de s'engager [445] à rester toujours en Chine. Monseigneur le Patriarche lui accorda cette permission, mais après avoir préalablement pris les mesures suivantes. Sachant combien il serait dangereux et nuisible à la Religion chrétienne de laisser passer sans mot dire un pareil torrent d'iniquités, sachant de plus que la pratique des Jésuites était déjà condamnée, bien qu'il n'eût pas reçu le décret, Monseigneur le Légat voulut s'acquitter envers Dieu et envers le Souverain Pontife qui, avant de l'envoyer et pour lui manifester ses intentions l'avait fait assister aux différentes Congrégations qu'il avait tenues à Rome sur ce sujet. Il voulut donc mettre une digue à ce torrent dévastateur, même aux prix de sa vie ; et dans cette vue il fit un décret pour donner une règle à suivre aux Missionnaires qui se présenteraient à l'Empereur pour en recevoir le diplôme afin qu'ils fussent tous uniformes dans leur manière de répondre quand ils seraient interrogés sur les Rites. Voici ce décret qui sera souvent nommé sous le nom de décret de Nankin <sup>40</sup>.

---

<sup>40</sup> Mémoire Storiche, etc..., tome V., p. 65 ;. Anecdotes, etc..., tom II. p. 182.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE TOURNON CONTRE LES SUPERSTITIONS  
CHINOISES.

«Charles-Thomas Maillard de Tournon, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, Patriarche d'Antioche, prélat domestique et assistant au trône pontifical de notre Saint-Père le Pape Clément XI, Consulteur de la sainte inquisition universelle de Rome contre les hérésies, Commissaire apostolique, et Visiteur général, avec le pouvoir de Légat à *latere* dans les Indes Orientales, dans l'Empire de la Chine, et dans les Royaumes et les îles voisines, etc...

«Aux très révérends Seigneurs Évêques, ordinaires des [446] lieux et Vicaires Apostoliques, et aux révérends Pro-Vicaires et Missionnaires Apostoliques dans le Royaume de la Chine, salut éternel en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

«Comme nous avons ouï dire que les ouvriers évangéliques sont quelquefois appelés pour être interrogés sur certaines choses qui regardent notre sainte Religion, afin que par une confession publique nous puissions séparer le grain choisi de la parole divine, d'avec les herbes nuisibles des superstitions, et afin que nous soyons des témoins et des défenseurs unanimes de la vérité, et que sans causer de scandale à ceux qui s'égarerent dans des chemins perdus, nous glorifions Dieu d'un même cœur et dans un même langage, lui, qui n'est pas un Dieu de discorde : Nous attachant au sentiment du Saint-Siège, et à la décision qui après tant d'années d'application et de travail, employées à l'examen des disputes et des controverses qui ont troublé et désolé longtemps cette Mission, est émanée du même Siège Apostolique, par notre très-saint Père le Pape Clément XI, comme nous le savons avec certitude ; nous avons résolu de proposer, déclarer et statuer, selon que notre devoir le demande, une règle sûre, et une loi qui doit être suivie de tous à l'avenir, ainsi que nous l'allons marquer dans les réponses suivantes aux interrogations, qu'on dit devoir être faites ici ; et nous proposons, statuons et ordonnons, avec toute l'étendue du pouvoir dont nous sommes revêtus, même de Légat à *latere*, qu'elles seront observées par tous les Missionnaires qui sont dans cette Mission, tant séculiers que réguliers, de quelque ordre que ce soit, même de la Compagnie de Jésus.

«S'ils sont interrogés en général pour savoir s'ils approuvent la doctrine, les lois, les coutumes et les cérémonies des Chinois, ou s'ils promettent de ne les point combattre, et de ne point écrire ni prêcher contre elles, ils seront obligés de répondre par rapport aux choses qui sont conformes à la loi chrétienne, affirmativement ; par rapport au reste, négativement.

«Si ensuite on leur demande ce qu'il y a dans la loi divine [447] qui ne s'accorde pas avec la doctrine des Chinois, ils répondront, qu'il y a plusieurs choses ; et si on les presse d'en donner des exemples, ils pourront dire à leur gré ce qui se présentera à leur esprit, touchant les sorts, les sacrifices ou Tsi, qui se font au ciel, à la terre, au soleil, à la lune, et aux inventeurs des arts et à d'autres, parce qu'il n'est permis aux Chrétiens de sacrifier qu'à Dieu seul, créateur de toutes choses et de qui dépendent toutes les prospérités et toutes les adversités.

«Si on vient à les interroger en particulier sur le Tsi, le sacrifice de Confucius et des ancêtres ; ils répondront négativement : Nous ne pouvons faire ces sacrifices, ni les permettre à ceux qui professent la loi divine.

«De même ils répondront négativement sur l'usage des Tablettes des parents défunts, en la manière que s'en servent les Chinois : et encore négativement, si on leur demande, si le Chang-Ti ou le Tien des Chinois, est le vrai Dieu des Chrétiens.

«S'ils sont interrogés pourquoi ils ont un tel sentiment touchant ces choses ; ils répondront que c'est parce qu'ils ne s'accordent pas avec le culte du vrai Dieu, et qu'il a été ainsi décidé par le Saint-Siège qui est la règle infaillible des Chrétiens dans les choses de la foi.

«S'ils sont interrogés sur le contenu ou la date de cette décision ; que tous sachent qu'elle a été faite le 20 de novembre 1704.

«Si enfin on leur demande comment en êtes-vous certains ? Ils répondront : Nous en sommes certains par la

déclaration que nous en a faite le Patriarche d'Antioche, notre Supérieur, qui porte avec lui les oracles du

Souverain Pontife, en vertu de ses pouvoirs, et à qui nous sommes obligés de croire.

«Ainsi par l'autorité Apostolique à nous confiée quoique nous en soyons indigne, avec le pouvoir de Légat à *latere* : Nous mandons et ordonnons à tous et à chacun des Évêques, Vicaires Apostoliques, ordinaires des lieux, Missionnaires, et Prêtres, tant séculiers que réguliers, même à ceux de la [448] Compagnie de Jésus, qui sont présentement à la Chine, ou qui y pourront être à l'avenir, de l'observer ainsi, sous peine d'excommunication, *latæ sententiæ*, tellement réservée au Saint-Siège et à nous, que personne, sous prétexte de quelque privilège que ce soit, accorde par les Souverains Pontifes, même aux Pères de la Compagnie de Jésus, n'en puisse être absous en aucun temps, hors l'article de la mort. Et pour cet effet, autant qu'il pourrait en être ici besoin, et pour d'autres cas, Nous suspendons et révoquons tous privilèges de cette nature, en vertu du pouvoir et de la commission spéciale, dont nous sommes pour cela revêtus : Nous ôtons aussi toute liberté, d'interpréter, ou d'éluder d'une autre manière notre présent mandement, sous prétexte du décret d'Alexandre VII de sainte mémoire, donné l'an 1656, ou de quelque grand péril ; car par un indult particulier, l'interprétation et la déclaration des constitutions Apostoliques nous ont été commises. C'est pourquoi nous déclarons que nonobstant ledit décret, ou quelque péril considérable que ce puisse être, tous ceux qui voudront demeurer dans cette Mission, ou y entrer à l'avenir, sont obligés, sous peine d'excommunication à encourir *ipso facto*, de croire, d'enseigner et de répondre, ainsi qu'il a été dit, parce que le plus grand bien de la Religion et de la Mission consiste, à proprement parler, dans la beauté et l'honneur de la divine épouse que Jésus-Christ s'est acquise par son sang, et a revêtue et ornée de sa robe sans couture.

«Donné à Nankin le 25e jour de janvier 1707, et du Pontificat de notre très saint Père Clément par la divine Providence, Pape XI du nom, l'an sept.

CHARLES-THOMAS,

PATRIARCHE D'ANTIOCHE, VISITEUR-APOSTOLIQUE.

Publié à Nankin, le 7 février 1707.

ANDRÉ CANDELA

CHANCELIER DE LA SAINTE VISITE-APOSTOLIQUE,

ET MISSIONNAIRE-APOSTOLIQUE. [449]

*Ce mandement, qui était un des coups les plus hardis, et qui exposait Monseigneur le Légat à la colère de l'Empereur, et par dessus tout au ressentiment des Jésuites, fut un coup de foudre pour ces Pères qui ne s'attendaient pas à une action si vigoureuse. Les Pères Silva et Monteyro qui se trouvèrent les premiers à portée d'en ressentir la force, le signèrent avec bon nombre d'autres Jésuites, et jurèrent solennellement de l'observer. Monseigneur le Légat chargea particulièrement le Père Monteyro, comme Vice-Provincial, de le faire signer par ses autres confrères ; et tous les Jésuites tant français que portugais, qui se trouvèrent dans les provinces voisines de celles de Nankin, signèrent le mandement et Jurèrent de l'observer. Mais la soumission des Jésuites ne put être de longue durée, nous en verrons bientôt des preuves.*

§ XXXII. M. Appiani ramené au Su-Tchuen, puis à Pékin.

Pendant que Monseigneur de Tournon donnait de si beaux exemples de courage, voyons ce qui arrivait à M. Appiani. Le Légat lui-même nous donne des nouvelles de son fidèle

interprète dans sa lettre du 27 octobre 1707, adressée de Macao au cardinal Paolucci, secrétaire d'État <sup>41</sup>.

«1. Par une dépêche très longue, bien que très abrégée, envoyée par plusieurs voies, j'ai, vers la fin de l'année dernière, représenté à Votre Éminence, le déplorable état de cette Mission, agitée plutôt par les Jésuites que par les controverses qui en sont le prétexte, et en réalité parce qu'ils le veulent bien. Je vous ai déjà écrit comment après mon départ, ils ont retenu à Pékin, Monseigneur Maigrot et mon Catéchiste ou secrétaire chinois ; comment M. Mezzafalce, Vicaire Apostolique du Tché-Kiang, fut appelé à la Cour et comment le 23 novembre, jour [450] où nous avons célébré l'anniversaire de l'exaltation de Sa Sainteté, M. Louis-Antoine Appiani, mon interprète, fut pris et enchaîné en ma présence par deux envoyés de la Cour. Je me fais garant de l'innocence de ces Messieurs devant Votre Éminence, car ils n'ont souffert que pour ma cause et plaise au Seigneur de me faire participer à leurs mérites. Je sais que dans leur conduite, leur vie et leurs démarches, ils ont toujours été irrépréhensibles, que, malgré cette grande persécution, on n'a jamais pu les trouver en défaut dans leurs interrogatoires, et en cherchant des prétextes au moins apparents de les mettre dans leur tort on n'a jamais pu leur reprocher que des faits qui prouvaient leur zèle pour défendre la Religion et pour remplir les devoirs de leur conscience. Comme Monseigneur Maigrot et M. Mezzafalce sont retournés en Europe, en vertu de l'expulsion qui leur a été intimée par le décret impérial du 17 décembre 1706, ils rendront compte eux-mêmes de tout à Sa Sainteté. Si Monseigneur Maigrot peut se considérer comme coupable de quelque chose, c'est d'avoir souscrit la version latine des deux décrets impériaux des 2 et 3 août de l'année dernière, faite par les Jésuites, si toutefois les violences et les embûches réitérées en Tartarie et ensuite à Pékin, et la crainte de la ruine de la Mission dont on le menaçait, ne peuvent suffire pour le disculper.

«2. Quant à M. Appiani, il fut renvoyé avec des lettres dans la capitale de sa province du Su-Tchuen, afin que le Vice-Roi pût informer contre lui et trouver quelque prétexte à une accusation contre sa personne. Mais cette enquête n'a servi qu'à faire briller davantage la sagesse de sa conduite. Après un examen minutieux fait dans la ville de sa résidence, on n'a pu trouver à l'accuser sur aucun point que ce fût, à moins que l'on ne voulût appeler crime une action méritoire qui, pour son honneur, a été enregistrée dans le procès-verbal envoyé à Sa Majesté. Voici le fait : il avait prêté cent taëls à un marchand chrétien pour l'aider à soutenir sa famille ; quand on réclama

[451] cet argent, le marchand répondit tout simplement : que les biens étant communs entre les Chrétiens, il avait dépensé cet argent pour ses besoins. Sur ces le Mandarin porta une sentence en faveur du marchand. Le Vice-Roi fait remarquer dans son procès-verbal que la sentence était injuste, et que, cependant, M. Appiani ne s'en plaignit pas. Peut-être Dieu a voulu faire connaître par ce moyen à l'Empereur que tous les Missionnaires ne prêtent pas de l'argent à usure. Les Mandarins de la métropole du Su-Tchuen ont considéré M. Appiani comme un innocent persécuté ; tout en le gardant à vue, ils le traitaient avec autant d'égards que le leur permettaient les ordres de l'Empereur ; ils conversaient et mangeaient de temps en temps avec lui ; ils lui assignèrent un taël par jours pour sa table, traitement extraordinaire et réservé seulement pour les grands dans le pays. Bien que M. Basset n'ait pu obtenir la permission de l'avoir dans son église, néanmoins le Vice-Roi pour montrer qu'il connaissait l'innocence de M. Appiani, et qu'il respectait ce qui regarde notre Religion, a conseillé à M. Basset, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, de faire faire une prière particulière aux Chrétiens pour Sa Majesté comme il avait fait l'année précédente ; puis il est allé à l'église, suivi de tous les Mandarins principaux et des Lettrés, et il a fait trois prostrations profondes devant la sainte image, en laissant un présent Je vivres pour les Chrétiens. Maintenant j'apprends que l'on a relâché M. Appiani, et qu'on l'a fait revenir à Pékin,

---

<sup>41</sup> Memorie Storiche, etc..., tom. I. p. 81



mais la nouvelle n'est pas certaine, car les Jésuites qui savent ce qui en est, font mystère et secret de tout.»

Après ces détails que nous donne Monseigneur de Tournon nous en ajouterons d'autres qui nous sont fournis par M. Jean Appiani, frère du prisonnier. Ainsi que nous l'avons dit, il était revenu en Europe et avait été placé, à la mission de Fermo. Dans une lettre à un de ses amis, il fait un résumé succinct et obscur des nouvelles qu'il avait reçues en 1711, époque à [452] laquelle son frère était à Canton. Nous donnerons de cette lettre ce qui regarde l'époque qui nous occupe <sup>42</sup>

«Celui-là a dit vrai qui vous a informé que j'avais reçu de mon frère une longue lettre dans laquelle il me donne connaissance de sa prison et de plusieurs choses arrivées en Chine. Les instances que vous me faites pour vous en donner connaissance sont trop pressantes pour que je m'excuse de satisfaire votre désir. Bien volontiers je vous transmettrais la lettre elle-même, s'il ne s'y trouvait mêlé plusieurs choses qui ne regardent que nous deux et qui certainement ne vous intéresseraient pas. Du reste l'original est écrit très fin et très mal, car après toutes les souffrances qu'il a endurées, mon frère tremble de tout son corps et surtout des mains. En outre il y a beaucoup de mots français et espagnols, plusieurs choses locales, et d'autres mentionnées seulement par métaphore. Il donne par là à entendre qu'il veut que certaines particularités de sa lettre ne soient comprises que de moi qui suis déjà au courant de ce qui le regarde. Cela posé, Monsieur, je vous prie de ne communiquer ces nouvelles qu'aux membres de notre Congrégation et même de ne pas les faire connaître à tous sans distinction, mais seulement à ceux dont vous pourrez être sûr qu'ils ne les communiqueront pas à des externes. Je vous dirai donc brièvement et avec simplicité ce que mon frère m'écrit, et quand je le pourrai, je vous répéterai les expressions, mot pour mot. Sa lettre me fut remise le 1er octobre dernier, pendant que je faisais ma retraite ; ceux de la maison l'ayant su, me prièrent aussitôt après ces exercices, de leur donner des nouvelles d'un confrère qui leur est si cher et à qui depuis longtemps on ne savait pas ce qui lui était advenu. Chacun exprimait le plus vif désir de savoir si les adorateurs des faux dieux le retenaient encore dans les fers ou si après avoir terminé sa sainte vie dans les souffrances [453] il avait obtenu de Dieu la couronne de gloire pour sa constance à soutenir un si glorieux martyr. Je leur donnai lecture de la lettre avec l'explication nécessaire, toutes conditions gardées. lis en furent enchantés, car vraiment il s'y trouve des choses qui méritent d'être connues de nous. La lettre commence ainsi. «De la prison de Canton, 7 novembre 1710.»

On doit savoir que le bruit s'était déjà répandu en Europe qu'il n'était plus détenu en prison ; on voit donc qu'il y est encore. Mais quelles sont les raisons qui ont déterminé l'Empereur de Chine à le faire transporter à Canton ; il confesse ne pas les connaître. Après avoir accusé réception de mes deux lettres du 7 janvier et du 30 septembre 1707, il répond à quelques affaires particulières en y entremêlant quelques sentiments de piété ; il s'y trouve ceci : «Les choses précieuses coûtent cher. Dieu par le moyen des contradictions veut nous faire sentir notre faiblesse et nous faire avouer que de lui seul procède toute bonne action. Je voudrais obtenir de Dieu par l'intercession de notre vénérable Fondateur que plusieurs de ses paroles qui sont imprimées dans sa vie italienne, chapitre 2, fussent aussi profondément gravées dans mon cœur, ce sont celles-ci : faire beaucoup pour l'amour de Dieu et ne faire aucun cas de l'estime des hommes, travailler pour leur salut sans s'occuper de leurs paroles.» Il me reprend ensuite sur plusieurs de mes expressions qui lui semblaient trahir la vivacité ; je lui avais témoigné mon regret de ne pas être le compagnon de ses travaux, car j'aurais trouvé là ma fortune, mon honneur et ma gloire, ajoutant que me voyant privé d'un si beau sort, je ne laissais pas de me consoler dans la pensée que selon l'expression de l'Apôtre parlant aux premiers Chrétiens, il serait lui-même ma joie, ma couronne et, ma gloire. Ces paroles blessèrent sa modestie et il me

---

<sup>42</sup> L'original de cette lettre de M. Jean Appiani se trouve dans les archives de la maison de Monte-Citorio, à Rome.

répondit en ces termes : «O mon cher frère quelle gloire peut vous procurer une épave de l'enfer, un homme qui n'est capable que d'offenser Dieu, stupide, inepte à tout et véritablement la balayure du monde ? qui pour n'avoir pas été bien connu a [454] reçu des démonstrations d'estime de la part de beaucoup de personnes ? mais si on m'avait mieux connu on m'aurait délaissé, et fui comme une charogne pourrie, puante, capable d'infecter le monde enfin, si Dieu par sa miséricorde ne s'opposait ait mal qu'elle pourrait faire. Dieu vous garde de m'écrire jamais de pareilles exagérations parce que autrement je couperais court à la correspondance et je ferais le mort pour vous. Glorifiez-vous de ce que Dieu veut votre bien, de ce qu'il vous a fait miséricorde en vous appelant à la petite Congrégation de la Mission dans laquelle il veut se servir de vous. Je veux bien que nous nous aimions l'un l'autre, que nous nous souhaitions du bien, mais de grâce, laissons de côté toutes ces tendresses qui sentent la chair et le monde.»

De ces sentiments qui n'ont pas besoin de commentaire, il passe à la consolation et m'engage à ne pas m'affliger de ce que je ne puis retourner aux Indes ; il cherche à me persuader par son exemple à me tenir non seulement résigné, mais encore indifférent à suivre en tout la divine Providence sans prétendre la prévenir. A cet effet il me rappelle la manière dont il s'est réglé quand l'Empereur de Chine après avoir accueilli avec les marques d'une véritable estime Monseigneur de Tournon, Légat du Pape, élevé depuis au Cardinalat, et après avoir reçu et agréé d'une manière distinguée les présents venus de Rome, avait résolu d'envoyer au Pape Clément XI glorieusement régnant, un ambassadeur avec les présents les plus riches et les plus rares, ce qui aurait manifesté au monde Catholique son inclination favorable au christianisme et la singulière vénération qu'il avait pour le Souverain Pontife, font en déployant à l'admiration de l'univers sa magnificence impériale : «Oh Dieu, dit-il, quelle tragédie ! un plus beau projet ne pouvait avoir plus déplorable issue !» Les Ministres de l'Empereur voulaient lui confier à lui-même cette expédition et s'y montraient fort empressés ; mais il en témoigna toujours de l'éloignement et il s'abstint très soigneusement de prendre la moindre part à cette affaire, [455] d'autant plus qu'il craignait que ce ne fût une ruse de *l'ennemi commun* qui voyait de mauvais œil auprès du cardinal un interprète si fidèle et si versé dans la langue chinoise. Il faut que vous sachiez que mon frère est en Chine depuis l'année 1699 et qu'après avoir étudié le chinois et fait des progrès plus que médiocres dans cette langue il a beaucoup travaillé à fonder une église dans la ville de Cliung-King-Fou, dans la province du Su-Tchuen, sur les frontières de la Chine du côté de la grande Tartarie occidentale, comme peut-être je le dirai plus bas. Il se rendit ensuite à Canton selon les ordres venus de Rome pour y attendre le Légat Apostolique qui arriva au mois d'avril 1705 et qui de suite le prit au nombre de ses familiers, le nommant son interprète pour traiter et négocier les affaires de la Légation. A cette petite digression permettez que j'en ajoute une autre pour ma propre tranquillité intérieure. Saint Bernard nous avertit qu'en parlant des actions des autres un parfait Chrétien doit toujours interpréter tout en bien et que quand il ne peut excuser le fait il excuse au moins l'intention de celui qui agit. Cet avis doit être mis en pratique en plusieurs des endroits qui vont suivre ; car on dirait vraiment que c'est pour les Missionnaires de la Chine dans ce temps-ci que le Sauveur du monde a donné à ses apôtres cet avertissement que nous lisons au chapitre 16 de Saint Jean, en leur disant que l'heure est venue où ils seront livrés à la mort et où leurs persécuteurs en cela penseront bien faire, bien qu'ils soient dans une profonde erreur et qu'ils s'imaginent offrir un sacrifice d'autant plus agréable à Dieu qu'il est plus injuste et plus cruel : *Venit hora et nunc est*, etc... Reprenons donc le récit interrompu. L'Empereur fit dire au Légat de nommer quelqu'un de sa suite pour porter les présents qu'il avait résolu d'envoyer au Souverain Pontife et qu'on lui donnerait les lettres patentes d'ambassadeur impérial. Les Mandarins, comme je l'ai dit, désiraient que l'on confiât cette charge à M. Appiani ; mais voyant l'extrême besoin que le Légat avait de lui et [456] l'affection qu'il lui portait, ils n'osèrent pas l'obliger à s'imposer ce sacrifice. Le Cardinal nomma donc M. Sabino Mariani, soit auditeur, qui fut agréé par l'Empereur. Quelqu'un représenta à Sa Majesté que M. Sabino ne sachant pas le chinois aurait besoin d'un interprète jusqu'à Canton et on lui adjoignit

pour cet office le Père Bouvet, Jésuite français. Dès lors, ce dernier, on ne sait comment, se comporta en chef de l'expédition, se donnant lui-même comme l'ambassadeur. De là naquirent tant de troubles, de désordres, de déboires et d'intrigues que l'Empereur ennuyé de ces disputes mêlées d'autres affaires scabreuses qui s'y ajoutèrent, rappela les députés et fit revenir à la Cour tous ces beaux présents destinés au Pape, bien qu'ils fussent déjà arrivés au port de Canton et prêts à être embarqués. Tel luit le malheureux résultat de cette entreprise qui devait procurer tant de gloire au Saint-Siège.

Cet événement fut aussi le présage des résultats déplorables qu'eurent en partie les négociations de la légation. Je dis en partie, car le Saint-Siège avait confié deux affaires principales à son Légat et à ces deux se rattachaient toutes les autres. La première était la publication du fameux décret condamnant plusieurs Rites chinois, et celle-là réussit à merveille. La seconde était la propagation de la foi dans cet Empire et celle-ci ne put aller plus mal, comme on le sait, bien qu'on doive espérer que le Seigneur dans sa bonté infinie remédiera bientôt aux maux incalculables causés par le démon auquel on doit attribuer tous les désordres subséquents.

Après ce récit, notre prisonnier dont les mains sont toutes tremblantes, dit qu'il voudrait satisfaire mon désir en me donnant un récit complet de ce qui s'est passé pendant quatre ou cinq ans parce que, dit-il, ce que J'ai par me, travaux vous appartient par l'amour : *quæ mea sunt per labores, tua sunt per amorem*, mais il lui semble difficile de me satisfaire. J'aurais voulu savoir les choses en détail, mais c'est impossible, dit-il, tant il y a d'événements divers et étranges ; il ne me dit presque rien de la légation, vit que ce n'était pas le [457] sujet de sa lettre, puisqu'il ne prétendait me donner des nouvelles que de lui et de sa prison. Il en dit cependant assez, pour me faire connaître que ses grandes tribulations ont commencé aussitôt après l'arrivée du Légat du Pape à Canton, à cause des prétentions des deux partis contraires dans ce fameux procès dit de Confucius.

Connaissant les sentiments du Saint-Siège et ministre fidèle dit juge délégué, il employait tous les soins et toutes les précautions pour se montrer indifférent, traitant cordialement avec tout le monde et se tenant très réservé dans ses paroles. Aussi les deux partis se défiaient-ils de lui et chacun le soupçonnait d'être partial pour son adversaire ; d'un côté comme de l'autre lui arrivaient des avanies très pénibles. Plusieurs fois on lui dit des injures et on lui fit des affronts. Une fois entre autres un personnage constitué en dignité dit publiquement devant lui qu'il faisait les affaires des Jésuites. D'un autre côté les Jésuites présentèrent hardiment au Légat un Mémorial contre lui, l'accusant d'avoir pris parti avec les Messieurs des Missions étrangères, chose qu'il ne lui était jamais venu eu pensée de dire ; ils remuèrent ciel et terre pour amener le Légat à se défier de lui. Bien qu'ils n'y pussent réussir, il avait à supporter tant de calomnies et d'outrages qu'il dit que parfois il se sentait mourir d'angoisses, vit que le genre de ces tribulations surpassait de beaucoup ses forces naturelles. Mais le moment où il souffrit le plus fut au mois de juin 1706, il lui fallut chaque jour aller et venir deux fois par jour par des chaleurs cuisantes de la villa de l'Empereur à la maison du Légat distante de trois lieues. Ce qui l'affligeait davantage encore était de voir que ceux qui à raison de leur état auraient dû favoriser et avancer l'œuvre de Dieu, travaillaient résolument à la détruire. Le Légat lui-même l'a vu si clairement qu'il ne put s'empêcher d'en verser des larmes, en présence des Mandarins qui lui furent envoyés par l'Empereur le 23 juin de cette année et en présence des Jésuites. Il sentit ses entrailles paternelles s'émouvoir et déplora amèrement le grand [458] tort que ces gens faisaient non seulement à Dieu, mais encore à eux-mêmes, et le désordre qu'ils avaient mis dans ses négociations avec la Cour d'où procédait la ruine de cette naissante église de la Chine ; triste conséquence dont l'on ne tarda pas à voir les funestes progrès. L'Empereur partit le 1er juillet pour transférer sa Cour en Tartarie, et le 22 du même mois furent appelés à l'audience impériale Mon seigneur Maigrot, évêque de Conon, M. Guetty, prêtre français, M. Marcel Angélita, secrétaire du Cardinal, trois Pères Jésuites et notre affligé confrère ; ils partirent pour la Tartarie le 2 août, et le 10 du même mois, mon frère revint pour raconter au Cardinal ce qui était arrivé. Il ne me dit presque rien de ce qui s'est

passé à l'audience impériale. Les personnages que je viens de nommer y furent admis, plus deux autres Jésuites ; leurs noms et ceux des précédents sont : les Pères Antoine Thomas, Pereyra, Parennin, Barros, Beauvossier. L'Empereur environné de ses Mandarins commença par un long discours adressé spécialement à l'évêque de Conon. Celui-ci à toutes les interrogations qui lui furent faites par Sa Majesté, répondit avec une franchise vraiment apostolique et montra dans cette circonstance critique la constance admirable de son âme aussi ferme contre les menaces qu'inflexible devant les considérations humaines, conservant sans tache l'intégrité de notre foi avec tant d'humilité, de sincérité et de précision, que sa profession de foi fut inaccessible aux ruses les plus raffinées de ceux qui par des inventions inconnues même aux anciens Empereurs persécuteurs de l'Église, faisaient tous leurs efforts pour le surprendre dans ses paroles. Aux demandes faites par l'Empereur à mon frère, celui-ci ne voulut répondre touchant les matières controversées, qu'en déclarant qu'il ne pouvait en porter aucun jugement et qu'il s'en remettait à celui que porterait le Saint-siège.

Il faut remarquer ici qu'à cette époque le Légat n'avait pas encore publié le décret qui condamnait les Rites chinois, il fut publié seulement le 7 février 1707, dans la ville de [459] Nankin. Ce fut néanmoins dès lors que l'on conjura et que l'on arrêta la perte de la Mission, l'exil de Monseigneur Maigrot, de M. Guetty et du très innocent M. Mezzafalce qui n'avait d'autre crime que celui d'être resté en la compagnie de Monseigneur Maigrot et d'avoir répondu lui aussi qu'il ne pouvait se prononcer sur les matières qui regardaient la Religion, en s'en remettant toujours au jugement qu'en porterait le Saint-Siège. On résolut donc d'envoyer à Rome les deux Pères Beauvossier et Barros pour faire un recours contre la conduite du Légat, et finalement on résolut de faire emprisonner notre confrère. Mais toutes ces résolutions furent tenues très secrètes et on ne les connut que quelque temps après comme je le dirai.

Pendant ce temps-là Monseigneur Maigrot fut détenu par ordre de l'Empereur et soigneusement gardé dans la maison des Pères Jésuites ; peu après, le Légat eut connaissance par nue voie très secrète de la députation à Rome des Pères Beauvossier et Barros. Il pensa alors à envoyer de son côté quelques-uns des siens, pour informer le Saint-Siège de ce qu'il avait fait ; on ne trouva personne de plus propre à remplir cette Mission que celui par les mains duquel étaient passées toutes les affaires, c'est-à-dire son interprète, M. Appiani. Mais le Cardinal ne voulut pas se priver de son secours et eut sans doute égard à la défense que le fils aîné de l'Empereur avait faite à M. Appiani lui-même. Ce prince lui a toujours témoigné de l'affection et un jour il lui dit qu'il ne devait pas penser à retourner en Europe parce que l'Empereur son père ne, le voulait pas, mais que dit reste il lui accordait la liberté, d'aller et de demeurer en quelque endroit de la Chine qu'il voudrait et qu'il attrait des lettres de recommandation pour tous les endroits où il voudrait aller. La résolution du Légat fut un effet ni dit hasard ni d'une disposition humaine, mais bien d'une providence spéciale de Dieu qui conservait notre confrère Pour une vie plus longue et, plus riche en souffrances. S'il était parti, il se serait sans aucun doute [460] embarqué sur le même navire, car il n'y en avait pas d'autre, qui portait les Pères Beauvossier et Barros, envoyés comme il dit, pour soutenir une cause injuste, et ce navire avant d'arriver en Europe périt misérablement dans un naufrage ainsi que toutes les personnes qu'il portait, de sorte que lui aussi aurait été enseveli dans les flots.

Néanmoins le Légat ne put réussir à conserver auprès de lui ce cher Missionnaire qui lui était si utile dans des affaires si ardues. Le 23 novembre 1706, fête de S. Clément Pape et martyr, pendant qu'ils étaient sur une barque et arrivés par le fleuve jusqu'à Hoigan, tout-à-coup, parurent plusieurs Mandarins escortés d'une troupe de soldats en présence du Légat et à sa grande douleur ils enlevèrent M. Appiani lui mirent des chaînes au cou, aux mains, à la ceinture et aux pieds et le conduisirent dans cet état à Pékin. Le Légat Apostolique éleva les mains et la voix non pour défendre son interprète ni pour toucher ces ministres de la justice, mais pour témoigner son ardent désir de souffrir lui aussi pour Jésus-Christ ; il conjurait les satellites en ces termes : Liez-moi aussi, chargez-moi de ces



chaînes ! mais, ne pouvant l'obtenir, il s'approcha du prisonnier enchaîné qui lui était si cher, il l'embrassa, le pressa, tendrement sur son cœur, et baisa ses chaînes à plusieurs reprises en les arrosant de larmes abondantes. La raison de son emprisonnement, dirent les Mandarins qui l'arrêtèrent, était que l'on avait rapporté à l'Empereur qu'il était parti pour l'Europe contre son impériale défense. On leur répondit qu'il n'en était rien, et qu'il n'en avait jamais eu la pensée ; mais les Mandarins ajoutèrent que la chose avait été affirmée à l'Empereur par les Européens qui étaient à la Cour. Il pensait qu'il serait bientôt mis en liberté, car il croyait qu'il n'y avait contre lui que le soupçon de fuite, et qu'il pourrait facilement convaincre de calomnie ses adversaires et se purger de toute accusation. Mais arrivé à Pékin, et présenté devant les juges, il fut stupéfait de s'entendre accuser des crimes les plus atroces, comme d'avoir été un perturbateur de la province [461] du Su-Tchuen, et d'en avoir été chassé pour ses méfaits. Il voulut se justifier, mais on ne fit aucun cas de ses constantes dénégations, et sur cette accusation aussi faible qu'injuste, on le consigna au tribunal des crimes, il fut mis au secret dans un cachot obscur., étroitement et fortement lié avec ses chaînes. Il y eut alors certaines personnes qui lui écrivirent sans ménagement que l'Empereur était très irrité contre lui, qu'il allait le condamner à 40 coups de bâton, et qu'après l'avoir ainsi humilié et châtié, il l'exilerait de la Chine.

En cette même occasion, on écrivit et on dit encore bien d'autres choses contre son innocence opprimée, dans toute l'étendue des provinces, afin de bien persuader à tout le monde qu'il avait réellement commis des crimes de nature à mériter un si grand châtement. Mais ce fut en vain : « Ils peuvent, dit-il, colorer ma captivité d'autant de prétextes qu'ils voudront ; je n'ai conscience d'aucun crime : que Dieu ne s'irrite pas contre moi comme je le mérite, c'est tout ce qu'il me faut. La vérité est, continue-t-il, que je suis enseveli dans les ténèbres parce qu'ils craignent, que si je représentais au Saint-Siège les faits particuliers que je vous raconte simplement et sans apprêt, on ne connaisse la vérité et qu'on ne voie clairement quelle a été la trame qui a fait évanouir les grands et excellents projets de Sa Sainteté et qui a rendu infructueuses les bonnes dispositions que l'Empereur avait en faveur de la Religion catholique ; car personne, mieux que moi, n'est si bien au courant des faits, de sorte que je puis assurer en avoir une connaissance plus intime que les archidiacres n'en ont des ordinands qu'ils présentent à l'Évêque, quand ils lui répondent : *Quantum humana fragilitas nosse sinit, scio et testificor*. Que Dieu pardonne à tous ! » Les juges ne pouvaient donc tirer de la bouche du prétendu coupable rien de positif, ni de douteux, ni aucun indice par lequel on pût le convaincre, le condamner et le retenir en prison ; néanmoins, ses accusateurs persistaient à assurer la vérité des accusations dirigées contre lui, c'est-à-dire des perturbations qu'il avait [462] causées dans la province du Su-Tchuen. Cette province est à 350 lieues de la capitale de la Chine, c'est pourquoi on ne pouvait se procurer facilement des preuves pour son procès.

Quoique la cause fût de peu d'importance, on la représenta à l'Empereur comme étant d'une extrême gravité ; on lui dit qu'on ne pouvait absoudre l'accusé sur ses simples dénégations que l'on traitait de téméraires et de fausses. On en vint alors à une résolution extraordinaire pour connaître sa culpabilité, comme si ce pauvre prêtre eût prétendu placer sur sa tête la couronne impériale en l'enlevant à un si grand monarque. L'Empereur avant été informé que dans l'interrogatoire subi par le prisonnier on n'avait pu rien découvrir de préjudiciable à son innocence, ordonna qu'on le conduisît promptement dans la province du Su-Tchuen pour y être examiné sur place touchant les crimes dont on l'accusait. On prépara des chevaux de poste et il fut confié à un Mandarin avec une bonne escorte de soldats. Ils arrivèrent en 33 jours à la capitale du Su-Tchuen. Il était parti avec les chaînes au cou et aux mains ; mais le Mandarin, touché de compassion, lui fit ôter ces chaînes à moitié route ; seulement quand on approcha de la capitale du Su-Tchuen, il lui fit remettre au cou une chaîne qu'il garda pendant près d'une année. Le Vice-Roi de cette province voyant qu'on lui amenait de la Cour un prisonnier avec tant de gens pour l'accompagner, crut qu'il avait commis quelque grand crime contre l'Empereur ; mais comme de la Cour on ne lui avait écrit aucun détail de la cause, il fit faire de prompts

perquisitions par ses ministres de justice ; ces recherches ne purent aboutir à rien. «On ne trouva rien contre moi, dit M. Appiani, parce que mes péchés et mes offenses de Dieu ne comptent pour rien devant les hommes.»

Cependant le Vice-Roi voulait d'un côté montrer de l'empressement à exécuter les ordres de l'Empereur et d'un autre il reconnaissait par l'instruction du procès l'innocence du prétendu coupable. Il jugea alors à propos d'envoyer une personne de [463] confiance à la Cour pour s'informer des motifs de l'arrestation du prisonnier. En attendant le retour de cet envoyé, il mit M. Appiani sous la garde de 20 soldats dans une prison spacieuse, avec la chaîne au cou ; mais il donna l'ordre en même temps qu'on le traitât noblement pour la nourriture, aux frais de l'État, et qu'on le considérât comme un personnage de distinction. Néanmoins, grâce à l'avarice de l'intendant, il fut traité assez mesquinement. Il resta dans cette prison neuf mois et trois jours, c'est-à-dire depuis le 25 janvier 1707, jour de la conversion de S. Paul, fête qui nous est si chère, jusqu'au 28 octobre, fête des Saints Apôtres Simon et Jude.

L'envoyé du Vice-Roi revint de Pékin et il rapporta qu'il n'avait pu découvrir autre chose sinon qu'on disait à la Cour que l'Empereur était grandement irrité contre le Missionnaire détenu, parce qu'il était parti de Pékin sans une expresse permission de Sa Majesté. D'après ces données, le Vice-Roi condamna le confesseur de Jésus-Christ à quarante coups de bâton et à un exil perpétuel dans la Tartarie du Nord. Néanmoins, cette sentence ne pouvait être exécutée qu'après l'approbation du tribunal souverain de Pékin.

On renvoya donc dans cette ville, M. Appiani, sous la garde du deuxième Mandarin de la province, jeune homme de bonne façon et d'excellentes qualités, auquel le Vice-Roi fit donner pour les dépenses du voyage 500 onces d'argent, tandis que 100 étaient plus que suffisantes. M. Appiani arriva à Pékin le 18 décembre 1707, au moment où tous les tribunaux étaient fermés, car en ces jours-là on observe le jeûne préparatoire au sacrifice que les Chinois offrent au ciel. Les premiers présidents du tribunal des crimes l'envoyèrent donc pendant ce temps-là dans la prison commune ; et là, oh ! Dieu, il eut une véritable image de l'enfer au milieu des ordures, des plaies, des hurlements et des morts, avec des gens sans miséricorde pour les misérables. On lui conseilla de donner connaissance de son arrivée et de son état présent aux Jésuites qui étaient à la Cour ; il le fit par un billet. Les Jésuites [464] français eurent la charité, de le faire visiter et lui envoyèrent même de l'argent pour sa dépense journalière, en attendant qu'ils eussent une occasion pour parler de lui à l'Empereur qui étant d'un naturel doux et clément, céderait selon toute apparence aux instances qu'ils se proposaient de lui faire.

Pendant que nous laissons attendre au prisonnier le résultat de cette tentative, il faut que lie vous dise ce qui a pu donner occasion à ses adversaires de l'accuser auprès de l'Empereur de la Chine d'avoir été un homme turbulent, d'avoir excité des troubles dans la province Su-Tchuen, et d'y avoir provoqué au désordre les sujets de Sa Majesté. Ce que je vais en dire succinctement sera tiré d'une relation assez étendue que lui-même a adressée vers la fin de 1703 à notre Supérieur Général lequel me l'a ensuite envoyée.»

M. Jean Appiani donne ici l'abrégé, de la longue relation que nous avons citée dans le chapitre premier, et où l'on a pu voir facilement de quelle nature étaient ces troubles du Su-Tchuen et qui les avait causés. Comme nous aurons occasion de le dire plus tard, M. Appiani rentré à Pékin, y resta emprisonné deux ans, c'est-à-dire jusqu'au moment où le prisonnier fut amené à Canton, en passant ainsi deux longues années de souffrances que la même lettre nous fera connaître. En attendant reprenons le fil de l'histoire du Légat, et souvenons-nous que M. Appiani est déjà traîné de prisons en prisons depuis le 23 novembre 1706, jusqu'au 18 décembre 1707.

§ XXXIII. Séjour du Légat à Nankin, voyage de l'Empereur jusqu'au Tché-Kiang. — Le Légat est mené à Canton puis à Macao.

Cette longue série de souffrances de Monseigneur de Tournon se trouve rapportée dans sa lettre au cardinal Paolucci datée de Macao, le 27 octobre 1707. Après avoir raconté l'arrestation de M. Appiani, il continue en ces termes : [465]

«5 La plus grande de mes afflictions (quand j'arrivai à Nankin) fut d'apprendre que l'on faisait venir tous les Missionnaires en présence de l'Empereur, pour leur faire dire de quel avis ils étaient touchant les points controversés et décidés à Rome. Les Jésuites leur notifiaient à tous que la pensée de l'Empereur était de ne permettre à aucun d'eux le séjour en Chine, qu'à la condition de professer les Rites condamnés par le Saint-Siège. Ils exhortaient tous ceux qui ne voulaient pas s'y engager à se retirer au plus tôt de leurs chrétientés s'ils ne voulaient pas être chassés, à se rendre à quelque port pour s'y embarquer et à se bien garder de paraître devant Sa Majesté parce que cela pourrait exciter sa colère et attirer beaucoup de désagréments et de préjudices pour la Religion, disant que l'Empereur les ferait maltraiter, chasser et enchaîner. Le récent exemple donné en la personne de M. Appiani augmentait encore la terreur.

Moi qui venais alors de Pékin j'avais expérimenté quelle était la puissance des Jésuites ; J'avais reconnu l'ardent désir de l'Empereur d'avoir des Européens auprès de lui et dans la Chine, il les regardait comme nécessaires dans l'Empire. Il était loin de se mêler des affaires de notre Religion, non seulement par équité, mais encore par prudence, parce qu'il n'aimait pas à être contrarié. Il savait que les vrais Chrétiens ne lui donnaient pas d'inquiétude ; aussi s'il n'avait pas été, poussé par ceux qui prétendent que les erreurs et les Rites chinois n'appartiennent pas à la pureté de la Religion catholique, il ne s'en serait pas mêlé. Que de détours, quelle dissimulation, quelle violence n'ont-ils pas employés dans cette Cour ! J'en ometts beaucoup de preuves pour ne citer que celle-ci. Le Prince aîné, en publiant le décret de l'Empereur, en distribua, en plaisantant, la part d'action respective à chacun des Jésuites selon son habileté reconnue. Je n'ai jamais douté que cet incendie n'ait été allumé par eux ; et même j'ai grand fondement, de croire que les premières étincelles en sont venues, de Rome, de la part, de ceux [466] qui après avoir mis en mouvement toits les princes d'Europe, n'avaient plus d'autre espoir pour empêcher la publication des décrets apostoliques que dans la puissance de ce monarque païen. Et afin qu'en matière si grave on ne pense pas que Je parle à la légère, je donnerai quelques-uns des motifs de mes conjectures. 1° Aussitôt que la décision apostolique fut donnée, ils ont répandu dans Rome même et dans d'autres parties de l'Europe, le bruit que l'Empereur de Chine devait par un édit chasser tous les Missionnaires de son empire, s'ils ne voulaient pas se conformer à la pratique des Jésuites. Cette prédiction ne pouvait mieux se réaliser à la lettre ; et nous voyons maintenant que dans toutes les provinces de la Chine, l'Empereur exige des Missionnaires qu'ils professent la doctrine du Père Mathieu Ricci, et cela pou après que l'on a en connaissance ici de la décision apostolique. Certainement si les Jésuites ne louaient pas un autre rôle que celui de prophètes, leurs prophéties ne seraient pas tant à redouter. 2° La grande fureur de ce soulèvement et des recours à l'Empereur en cette matière n'a parti qu'après l'arrivée des lettres qui apportaient la nouvelle de cette décision ; elle fat publié e d'abord à Canton où les lettres passèrent en premier lieu, avant que les Jésuites n'attisassent le feu dans Pékin. 3° Il est impossible qu'ils soient tous si unis sans scrupule de conscience et sans céder au frein de la raison ou de l'autorité pour traiter si témérairement et, si imprudemment ces matières devant un Empereur païen sans faire aucun cas de mes défenses réitérées, même sous peine d'excommunication et de l'indignation pontificale,, s'ils n'avaient auparavant reçu un ordre positif ou au moins un consentement préalable de leurs supérieurs. 4° Quelques Jésuites ont dit hardiment : Mettez-vous bien cela dans la tête : ou l'on suivra la pratique des Jésuites ou la Mission sera perdue.» Or, je ne vois pas de conséquence nécessaire de ce dilemme, à moins de supposer la volonté déterminée des Jésuites. Quand j'étais à Pékin quelqu'un leur demandait pourquoi [467] par tant de recours à l'Empereur pour en faire le juge de ces controverses, ils travaillaient à accélérer le danger qu'ils avaient déjà exagéré

en Europe ? Un d'eux répondait qu'ils pouvaient tout aussi bien être accusés par un païen ou par un apostat. Ainsi ils aimaient mieux faire le rôle des païens ou des apostats ! En laissant à ces derniers le soin d'accuser ils pouvaient plus raisonnablement compter sur une assistance de la Providence pour éviter le danger. Je dis raisonnablement parce qu'il n'y a pas besoin pour cela d'une protection de Dieu extraordinaire, puisqu'il y a des Missions très florissantes, Celle des Dominicains est fervente ; celles du Su-Tchuen et du Yun-Nan sont prospères, et il y en a plusieurs autres où le décret est inutile. 5° On ne sait pas encore jusqu'à présent pourquoi de Rome on a envoyé si subitement le Père Castner en Angleterre, et on n'y voit pas d'autre raison que celle d'intercepter les plis qui m'étaient envoyés par ordre du Pape sur cette question ; car ce même Père Castner est venu en Chine par la voie de Lisbonne. Et pour que je ne paraisse pas faire un jugement téméraire, en parlant ainsi d'un Jésuite qui a donné à Rome mille témoignages de docilité, de vertu et de zèle, et qui a eu plusieurs audiences bienveillantes de la part du Pape, je vous envoie ici un acte public <sup>43</sup> constatant la manière dont m'a été remis l'unique pli de la Sacrée Congrégation de la Propagande qui me soit parvenu par soit entremise ; vous verrez par là la [468] bonne foi avec laquelle on agit dans ces parages, combien ces gens sont différents de ce qu'ils paraissent à Rome, et quel mépris ils font des censures.

«6. J'ajoute à ce propos que le Père Castner a publié ici, à son arrivée, que je n'ai aucune juridiction, et en effet il a passé quelques jours ici à Macao avant de se rendre à Canton puis à Pékin en qualité de Mathématicien, (qualité qu'il a prise pendant le voyage), sans me faire ni lui, ni les dix Jésuites venus avec lui aucun acte de politesse. De plus deux ou trois Jésuites qui ne voient qu'avec douleur la rébellion de leurs supérieurs ont été et sont encore persécutés et subissent la prison ou d'autres peines ; ils ont cependant pu m'écrire ; je vous envoie pour spécimen une lettre du Père Louis Franza, Jésuite portugais, profès de la Compagnie, auquel je n'ai pu donner aucune consolation, pas même le secours nécessaire que mérite un si bon Religieux qui jouit d'une excellente réputation et souffre persécution parce qu'il est juste <sup>44</sup>. Ah ! combien d'autres dans ces parages sont arrêtés par la crainte d'avoir à souffrir ainsi jusqu'à la mort ! Et un Légat Apostolique avec tous ses pouvoirs se voit empêché de secourir un innocent ! ce Père n'est pas le seul qui souffre pour la justice et parce qu'il ne veut pas suivre ses Supérieurs ni la majeure partie des Jésuites dans leur révolte. Puisque j'aurai tant d'occasions de parler des mauvais, la [469] raison demande que je ne cache pas le nom des bons qui souffrent actuellement la prison, le séquestre, les injures et mille mauvais traitements. Les Pères Charles Ammiani, Noël et Videlou sont là dans un navire ; ce dernier est le plus détesté parce qu'il est sans

---

<sup>43</sup> Nous n'avons pas, dit le cardinal Passionei, cet acte publié, pas plus que la lettre du Père Franza dont on parle un peu plus loin. Nous savons seulement par ce qui est raconté dans le tome 1er des Anecdotes, p. 72, de l'abrégé des événements de la Légation du cardinal de Tournon, que le Père Castner débarqua à Macao, le 22 juillet 1707, et que ce ne fut que le 18 août qu'il envoya le paquet par le capitaine de Souza qui s'acquitta de sa commission accompagné d'un notaire. Monseigneur le Légat refusa de le recevoir protestant que ce Père ayant été, si longtemps sans le lui envoyer ou du moins sans lui en donner avis, il y avait sujet de croire que le paquet comme plusieurs autres avait été ouvert. Mais le capitaine en se retirant laissa le paquet qui fut examiné et trouvé avec les marques évidentes de l'infidélité de ces Pères qui avaient retenu plusieurs des lettres qu'il contenait. (Memorie Storiche, etc..., tom. 7, p. 272.)

<sup>44</sup> La persécution exercée contre ce bon religieux fut telle que, ne pouvant plus vivre dans une société rebelle et réfractaire au Saint-Siège tels qu'étaient les Jésuites du collège de Macao, De pouvant plus tenir aux avanies qui lui étaient faites continuellement, il se détermina à se soustraire par la fuite aux mains de ses persécuteurs. Mais par un secret jugement de Dieu qui voulait augmenter ses mérites avec ses souffrances, il arriva que dans la nuit du 2 décembre 1707, ayant sauté par la fenêtre dans la rue pour s'enfuir, il se blessa gravement à la jambe. Un prêtre qui le trouva le fit porter chez les Franciscains. Ces frères l'accueillirent avec beaucoup de charité et lui promirent de le défendre de toutes leurs forces contre les Jésuites. Ceux-ci firent tant qu'ils finirent par tirer le Père Franza des mains des Franciscains et l'embarquèrent dans une frégate de Goa. Arrivé dans cette ville le Père Franza cessa bientôt de vivre et de souffrir. Memorie Storiche, etc..., tome 7. p. 273).



comparaison le plus savant dans les livres chinois et ouvertement opposé à l'opinion des Pères de sa Compagnie par pur motif de conscience, dans une matière qui regarde la pureté de la foi. Les Jésuites n'ont pas pu l'emprisonner tant qu'il était en Chine ; mais ils l'ont fait vexer par toute sorte d'insultes et de violences, comme étant d'autant plus opposé à leurs fins qu'il est moins suspect d'être ennemi de la Compagnie. Aussi feu le Père Turcotti lui écrivait-il que la Compagnie se défendait contre les autres en les accusant d'être ses ennemis, mais qu'elle ne pouvait pas se servir de cette arme contre lui et qu'ainsi il était plus nuisible aux Jésuites que les autres. Et certainement ils lui font bien payer cette difficulté par des souffrances qui relèvent son mérite, il faut une vertu comme la sienne pour montrer tant de patience. Le Père Beauvillier en partant dit qu'avec ce Père là, il n'y avait plus d'autre moyen à employer que le feu ! Ils lui ont enlevé quoique un peu tard tous ses écrits et avec eux trois de mes lettres ; comme elles étaient sans conséquence ils les lui, ont rendues.

«7. Mais revenons au décret impérial. Je craignais que l'Empereur peu accoutumé à être contrarié ne finît enfin par s'exaspérer véritablement contre notre sainte Religion et contre les Missionnaires, bien qu'il fût d'un caractère pacifique ; mais d'un autre côté je voyais la religion, la vérité, la justice, l'honneur du Saint-Siège, du Pape, compromis et l'embarras de Sa Sainteté au sujet de l'envoi des Pères Barros et Beauvillier <sup>45</sup> ; je voyais quel grand préjudice causerait à notre religion [470] l'immixtion de cet Empereur dans ses affaires ; je voyais la perte de la Mission si, comme on en avait l'intention, on faisait fermer la porte à ceux qui viendraient prêcher la foi dans sa pureté selon les décisions apostoliques ; le scandale de ces païens et du monde tout entier si les prédicateurs de l'évangile interrogés juridiquement se montraient en désaccord les règles de notre sainte loi. Combien plus l'Empereur ne, devait-il pas s'irriter si les Missionnaires n'opposaient à sa volonté que leur opinion particulière ! Enfin j'étais encouragé par la connaissance certaine que J'avais que le Saint-Siège condamnait ces Rites si hautement protégés par la puissance païenne, à l'aide de laquelle on prétendait couvrir à jamais d'opprobre cette pauvre Mission. A ce sentiment s'ajoutait encore la persuasion où Je suis de l'évidence des fondements et de l'infailibilité de la décision apostolique qui existait et que j'avais vue à Rome et dont la publication ne pouvait manquer d'exciter un redoublement de haine contre le Pape dans l'esprit superbe de l'Empereur qui s'en croirait personnellement offensé. Je me représentai donc que je n'étais que simple exécuteur, que la décision étant déjà faite et étant irrévocable, je n'avais pas la responsabilité de l'indignation qu'elle devait provoquer. Je pesai longtemps ces motifs, ne mettant que peu ou point dans la balance le danger personnel que je courais et qui est peu de chose dans des circonstances aussi douloureuse, et aussi graves, pour un Légat Apostolique qui est envoyé après avoir été instruit des intentions du Pape, pour être son organe et l'oracle du Saint-Siège. Sur ces bases, et après avoir imploré le secours de Dieu par des prières publiques et particulières, je me déterminai à publier, comme je fis le 7 février 1707, le décret que je vous envoie et qui est daté du 23 janvier ; il a été une vraie consolation pour les Missionnaires qui, de toutes [471] parts, me demandaient une règle pour répondre. J'assumai donc sur moi l'odieux de leurs réponses, pour les délivrer des dangers et des craintes qui agitaient leurs esprits.

«Je devais en venir d'autant plus vite à cette résolution que déjà quelques Missionnaires s'étaient présentés pour demander la patente impériale, en se déclarant par écrit conformes à la pratique des Jésuites et en promettant de rester toujours en Chine. De plus, il y avait un autre danger en retardant. L'Empereur se disposait à partir pour les provinces du Sud, afin que les Missionnaires pussent se réunir là plus facilement et à moins de frais sous ses yeux, tandis qu'on devait sous peu me faire continuer mon voyage par un chemin opposé au sien.

---

<sup>45</sup> Dieu ne permit pas que son Vicaire fût mis dans l'embarras par l'arrivée à Rome, de ces deux Pères. Leur vaisseau fit naufrage après qu'ils eurent pissé le cap de Bonne-Espérance et ils furent ensevelis dans les flots avec tous les documents faux qu'ils portaient à Rome pour soutenir l'idolâtrie et décréditer dans toute l'Europe la conduite du Légat Apostolique, (Mém. Stoïche, etc..., tom 7 - p. 281.

«9. Pendant que l'Empereur se disposait à quitter Pékin, le Vice-Provincial, le Père Monteyro qui, parmi tous les Jésuites que je connais, n'a pas son égal <sup>46</sup>, fut le premier à jurer l'observance de mon décret, et l'expédia dans la province de Nankin, en exigeant le serment de tous ses Pères qui voudraient demander le Piao <sup>47</sup> ou patente, ce qu'il laissait à leur liberté ; il fit aussi enlever la Tablette *King-Tien* de leurs quatre églises qui se trouvaient être les premières sur le passage de l'Empereur. Dès lors, il ne fut plus question de cette Tablette dans les interrogatoires des Missionnaires. Je suis certain qu'il y aurait eu un succès semblable pour le reste à la, gloire de Dieu et de la Religion catholique si tous les autres Jésuites avaient suivi son exemple. Comme je savais combien la soumission des Jésuites de Pékin pouvait influencer sur toute la [472] Mission, le leur fis écrire par le Père Monteyro, leur supérieur, pour les engager à considérer la nécessité de marcher dorénavant d'accord dans les réponses que l'on devait donner sur ces matières devant l'Empereur. Je leur offrais un pardon général pour tout ce qui s'était passé, s'ils consentaient à remplir leur obligation. Mais tout fut sans résultat ; ils répondirent par une multitude d'exagérations peu en rapport avec la réalité et avec la sincérité avec laquelle je procédais avec eux. Ils furent les premiers à s'opposer et à déconcerter les bonnes dispositions des autres par leurs lettres et en envoyant le Père Jérôme Franchi à l'Évêque de Pékin, pour l'intimider plus par des menaces que par des raisonnements. L'Évêque résista courageusement à la tentation comme nous verrons en son lieu.

«10. Il n'en a pas été de même pour Monseigneur d'Ascalon (Alvar Benevente, des Hermites de Saint-Augustin, Vicaire Apostolique du Kiang-Si.) Il s'est trop engagé dans la défense de la probabilité des pratiques des Jésuites. Il a d'abord accepté et exécuté mon décret ; mais au bout de quatre jours, il changea d'avis et fit un appel qui visa à un but tout différent de celui qu'il avoue ; je vous en rendrai compte à part ; pour le moment qu'il me suffise de vous dire que cet appela été la pierre de scandale sous l'apparence du zèle de la conservation des Missionnaires ; il est très étonnant que ceux qui craignent tant les dangers d'expulsion pour les Missionnaires soient précisément ceux qui sont certains de ne pas sortir de la Mission et qui se sont engagés devant l'empereur à y rester toujours, et l'on sait que de leur nature ils ne sont pas portés à désirer des compagnons de travaux d'un autre institut.

«11. Cette appellation de Monseigneur Benevente a porté, les Jésuites français et portugais à faire aussi entre eux un acte d'appel semblable dont je parlerai plus loin, bien qu'ils eussent juré l'observance de mon décret et qu'ils se fussent déjà arrangés avec l'Empereur qui leur avait promis le Piao. A leur tête marche le Père Antoine Silva Vicaire Apostolique, du [473] diocèse de Nankin, qui avait été le second à jurer l'observance du décret et le premier à abattre le *King-Tien*. Par le moyen de l'exemple de Monseigneur Benevente, les Jésuites finirent de vaincre l'évêque de Macao et de l'amener à la révolte contre la juridiction apostolique. Il a résisté longtemps aux sollicitations des Jésuites, il était soutenu par les conseils des autres Religieux de Macao, comme on le voit dans un de ses actes, et beaucoup plus par l'attestation de deux Religieux admis en son conseil.

«12. Ces prétendues appellations que Monseigneur Benevente provoqua, ont empêché une grande partie du fruit qu'aurait du produire mon décret. Mais malgré tout, ce n'est pas peu de chose que la Mission soit préservée de la contagion qui la menaçait, et que l'on ait découvert plus clairement les fins et les auteurs d'un si grand scandale. Par les nouveaux événements et par le retard de l'exécution du décret impérial du 17 décembre 1706, on lui

---

<sup>46</sup> La conduite que ce Père tint ensuite fit bien voir que sa soumission pour accepter le décret du Légat n'était qu'une feinte. Monseigneur de Tournon le reconnut plus tard.

<sup>47</sup> On imposait deux conditions aux Missionnaires qui prenaient le Piao ou la patente impériale. La première était de suivre les pratiques du Père Mathieu Eicci, et la seconde de rester toujours en Chine, Les Jésuites avaient fait mettre cette condition dans le décret impérial afin de tenir tous les Missionnaires sous leurs mains et de mettre nu obstacle à l'envoi des Missionnaires d'autres instituts (Mem, storiche, etc, tom. 4. p. 282.)

ôte toute sa vigueur ; c'est pour cela que les Mandarins m'ont dit à Canton qu'ils ne feraient rien contre les Missionnaires avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de la Cour. Si maintenant les Jésuites m'en veulent, s'ils maudissent ma venue en Chine, s'ils crient contre moi, s'ils ne veulent plus me reconnaître pour Légat Apostolique, si par le bras des Chinois ou par le bras des Portugais ils me tourmentent et me maltraitent, j'ai pitié d'eux et je leur pardonne ; mais il est sûr que leur grande mine est éventée, et ma présence ainsi que la détermination que j'ai prise ont été réellement fatales à leurs desseins, peut-être est-ce pour cette seule fin que Dieu m'a conduit par le chemin de tant de tribulations.

«13. Mais revenons à Pékin où nous avons laissé, l'Empereur prêt à partir et à entreprendre ce fameux voyage vers les provinces méridionales de son Empire pour y porter la doctrine du Père Mathieu Ricci, Jésuite, et le canoniser comme cinquième évangéliste des Missionnaires Apostoliques, en vertu des signatures qu'il va recueillir et cela parce que le Père, Ricci a su entrer d'une manière si bâtarde un rameau des plus douces, vérités [474] chrétiennes sur l'arbre pernicieux du *Djou-Kiao* ou doctrine des Chinois. Quoiqu'il soit intitulé *Vraie connaissance de Dieu*, ce livre ne peut servir de règle ni pour l'une ni pour l'autre doctrine et supprime les points principaux dans l'une et dans l'autre ; ainsi dans la doctrine chrétienne il passe sous silence le mystère de la Passion de la mort de Jésus-Christ notre sauveur et de l'Incarnation il saute d'un bond à la gloire ; les fondements sur lesquels il bâtit son système sont condamnés <sup>48</sup>. Quant à la doctrine des Chinois il n'y fait pas mention de leur fameux législateur Confucius et pourtant les défenseurs des Rites chinois, par une impiété qui fait horreur, osent le comparer à Moïse, promulgateur de la loi ancienne, et au Maître éternel de la loi nouvelle. Mais il admet comme tradition de la doctrine chinoise autorisée par des exemples qu'il cite, leur antique usage de s'adresser à leurs ancêtres morts pour leur demander des grâces directement. Il faut donc croire que l'Empereur lui-même n'a jamais lu le livre du Père Ricci, puisque pour favoriser les Jésuites au mois d'août précédent (1706), il a déclaré en Tartarie tout le contraire ; ou bien il l'aura oublié volontairement pour la même raison ; toujours est-il qu'il ne se soucie pas des Rites controversés et qu'il ne pense qu'à faire les affaires de leurs protecteurs. Enfin l'Empereur partit de Pékin vers la fin de février de l'année courante (1707). Il emmena avec, lui comme Commissaire-Général des examens à faire passer et des patentes à accorder aux Missionnaires évangéliques, son fils aîné appelé *Hérodé* par les Jésuites. C'est vraiment un nom qu'il mérite par sa fierté et par son athéisme. Il est au courant, depuis le commencement, de toutes leur manœuvres et il seconde à merveille les Jésuites, surtout le Père Thomas Pereyra, auprès de l'Empereur son père. Il a employé toute la dissimulation possible dans un office si indigne de son rang élevé et il a obtenu des Jésuites en récompense [475] d'être mis sur la même ligne que le prince héritier, dans les présents qu'il a reçus d'eux pendant ce voyage. Le prince héritier n'a pas manqué d'en être piqué tant parce que c, est contre l'usage que parce que son frère est son rival pour posséder les bonnes grâces de l'Empereur.

«14. Mon décret n'arriva aux Jésuites de Pékin que quelques jours après le départ de l'Empereur. Celui-ci rencontra d'abord sur son passage les Franciscains du Chan-Tong, réunis à Lin-Zing-Tchéou, résidence de Monseigneur l'Évêque de Pékin ; ils n'avaient pas encore connaissance de mon décret ; ils furent examinés comme vous verrez parla relation que je vous envoie <sup>49</sup>. J'omets beaucoup de réflexions que je pourrais faire à cet égard ; je me contente seulement de prier Votre Éminence de remarquer parmi les interrogations, celle que le prince aîné adresse au Père Frossolone en lui demandant : *si je ne l'ai pas maltraité ?* Il répondit qu'il ne savait pas que l'eusse jamais maltraité personne. Alors le prince se tourna vers le Père Parennin, comme pour témoigner à celui-ci de la compassion,

---

<sup>48</sup> On a encore osé en 1832, insérer ce livre dans les Lettres édifiantes et curieuses ! Paris, Gaume frères, 1832, in-18, tome 39.

<sup>49</sup> Cette relation est encore une de celles qui ne sont pas arrivées jusqu'à nous, dit le cardinal Passionei. - (.Memorie Storiche, etc..., t 7, p. 282.)

dit : *Le pauvre ! comme il a été maltraité !* Le Père Parennin confirma cette parole en ajoutant : mais *c'est* passé. Et pourtant il est très vrai que je l'ai toujours traité avec une souveraine bouté, qu'il tic méritait guère comme ou le voit par la pièce ci-jointe qui dément bien la parole dit Père Parennin. Il suffit d'y jeter un coup d'œil pour voir quelle a été ma patience à l'égard du Père Parennin ; J'ai dissimulé bien des choses non par crainte, mais par prudence. Je puis vous donner une preuve authentique de sa témérité, je puis vous assurer que tant d'excès qu'il a commis impudemment et qu'il commet encore, tant de mauvais traitements que J'ai endurés n'ont pas d'autre principe que le refus de se dédire des calomnies et des fausses accusations que les Jésuites ont ourdies contre moi à Pékin, quand en ayant l'air d'être mes amis ils me faisaient une guerre acharnée devant [476] l'Empereur pour me faire perdre ses bonnes grâces. Dieu veuille qu'ils n'essaient pas aussi avec une conscience si bien formée de me desservir à Rome. J'ai de bonnes raisons pour croire que l'expédition des Pères Barros et Beauvossier, envoyées à Rome, à mon insu, pendant qu'on me faisait retenir sur les barques impériales dans la province isolée du Chan-Tong, n'a d'autre but que celui-là. Je n'ai pas pu me procurer copie des Actes impériaux tartares que ces Pères portent à Rome, celui qui en a fait la traduction n'a pas voulu me les faire voir et cependant il me serait nécessaire de les connaître pour éclaircir la vérité et servir comme il faut le Saint-Siège.

«Pendant que l'Empereur faisait ainsi passer l'examen aux Franciscains à Lin-Zirig-Tchéoti, on est fondé à croire qu'il reçut de Pékin connaissance de mon décret, car il remit l'expédition du Piao on diplôme impérial qu'il avait promis, au moment de son retour. Il attendait d'être arrivé à Nankin et d'y voir les églises des Jésuites où heureusement les affaires étaient déjà en ordre. En passant à Hoei-Gan-Foui il ne trouva pas le Jésuite résidant à cet endroit parce qu'il s'était retiré auprès du Vice-Provincial. Le prince aîné dit à cette occasion en riant, que le Jésuite s'était enfui sans doute dans la crainte d'être massacré. L'Empereur passa ensuite à Gin-Kiang résidence du Père Vice-Provincial ; celui-ci avec quatre autres Jésuites attendait l'arrivée de Sa Majesté. Le prince aîné appela le Vice-Provincial (Père Monteyro) et après plusieurs interrogations il le trouva ferme à vouloir suivre la décision apostolique. Il lui proposa alors de rester en Chine comme simple religieux, mais sans faire les fonctions de Missionnaire, sans administrer les sacrements ni prêcher la Religion jusqu'à ce que les Pères Barros et Beauvossier fussent revenus d'Europe. Il tâcha de l'ébranler, de l'allécher, en lui promettant à lui et aux autres Jésuites de leur fournir un traitement, de leur donner de la considération, concluant toujours qu'ils ne pouvaient prêcher la religion après avoir accepté mon décret. [477] Le Père Monteyro et ses quatre compagnons restèrent fermes et ne voulurent pas accepter les conditions ; le Père Monteyro dit que si on l'empêchait de prêcher la Religion il se retirerait à Macao. Non, reprit le Prince aîné, de là vous ne pourriez peut-être pas rentrer ; allez plutôt à Canton. Ces Jésuites s'y rendirent en effet et le prince leur donna cinquante taëls pour leur voyage. Aussitôt l'Empereur écrivit à Pékin, au Mandarin Ouang, chargé des affaires des Européens et lui dit que les Jésuites de cet endroit avaient répondu que je leur avais ordonné de suivre les opinions de Monseigneur Maigrot au lieu de celles du Père Ricci. Je ne crois pas qu'ils aient répondu ainsi, car une réponse ainsi conçue eût été de nature à irriter davantage l'Empereur contre moi ; tant parce que je n'ai pas donné cet ordre, ni prétendu canoniser toutes les opinions de Monseigneur Maigrot, que parce que je connais trop le zèle du Père Monteyro et que j'ai trop de confiance en lui pour le croire capable d'une pareille réponse. Je lui avais envoyé <sup>50</sup> le Bref du Pape à l'Empereur pour essayer au besoin dans un cas si grave de faire désister l'Empereur de son entreprise. Mais les Jésuites de la suite de l'Empereur le dissuadèrent de s'en servir et il n'en parla pas. J'ai essayé deux autres fois de faire parvenir ce Bref à l'Empereur, mais ou a toujours fermé l'accès auprès de lui à ceux que j'avais chargés de la commission.

---

<sup>50</sup> Un de ceux à qui le Légat avait donné, cette commission était le Père Bonaventure, de Rome, Franciscain, qui ne l'exécuta pas et remit le Bref au Père Pereyra. (Memorie storiche, etc., tom. VII. p.283).



«16. L'Empereur passa à Nankin au mois d'avril. J'en étais parti le 18 mars pour aller à Canton. Je mesurais mes pas, non selon ma volonté mais bien selon la nécessité et les ordres qui venaient de Pékin, je les connaissais soit par l'expérience, soit par le moyen de quelque Jésuite qui me révélait le secret. J'avais recommandé spécialement au Père Silva, Vicaire Apostolique, de se tenir réuni à Messieurs de Saint-Georges et Hervé, [478] prêtres séculiers, lorsqu'ils se présenteraient à l'Empereur pour demander la patente, non seulement afin que l'Empereur vît qu'on était d'accord, ce qui est si important quand il y a déjà tant de zizanie semée, mais encore pour qu'ils fussent témoins si l'on examinait les Jésuites et comment ils se réglaient dans leurs réponses. Le motif de cette recommandation était que je savais que toute la tempête avait pour but principal de faire chasser les prêtres des Missions étrangères de Paris. Les Jésuites voulaient réaliser les promesses ou plutôt les menaces qu'ils avaient faites dans leurs livres imprimés en Europe ; ils voulaient se soustraire à la surveillance et à la censure des Vicaires Apostoliques ; ils ne voulaient pas avoir pour témoins de leurs actions des gens connus et estimés à Rome ; ils cherchaient il, rendre odieuse l'autorité de la Sacrée Congrégation, à l'empêcher de prendre pied, surtout au moyen des prétendus droits de patronage du Portugal ; ils avaient pour les soutenir dans ces attentats, des lettres pastorales pleines de témérité, l'impunité de la rébellion des Jésuites de la côte de Co romande, et enfin des lettres énergiques de quelques personnages haut placés qui les aidaient.

«17. En conséquence les Jésuites de Nankin ne voulurent pas avoir ces Messieurs des Missions étrangères pour compagnons lorsqu'ils comparaitraient. Ils savaient très bien que ces premiers prêtres séculiers qui se présentaient selon l'ordre de l'Empereur pour demander la patente, étaient décidés à suivre Mou décret et à ne pas quitter spontanément la Mission, comme de bons soldats qui n'abandonnent pas le poste, qu'ils n'en soient chassés par violence et les armes à la main. Ainsi ces Jésuites au nombre de douze, tant portugais que français, allèrent sans avertir ces Messieurs (ce qui était contre l'usage), porter à l'Empereur leurs présents et demander la patente. Ces deux Messieurs eurent connaissance de cette démarche par un Chinois et allèrent vite rejoindre les Jésuites avec leurs présents. Or, bien qu'il n'y eût alors au Palais ni l'Empereur ni le [479] Prince aîné, le Père Jartoux, Jésuite français, sorti pour la première fois de son horlogerie, fit dire par un scribe que tout le monde eût à se retirer, qu'on les appellerait quand il en serait temps. M. l'abbé, Saint-Georges demanda au scribe s'il y avait un ordre du Prince ? Le Père Jartoux pensant que le scribe ne saurait pas se tirer d'affaire répondit : Il n'y a pas d'ordre, mais il y a sa parole. Pour intimider les autres Missionnaires, ces deux Messieurs furent plus maltraités que les autres, et même dans le décret impérial qui leur fut intimé ensuite de vive voix par le Prince aîné et qui est plus contre moi que contre eux, on leur suppose quelques réponses sur plusieurs points sur lesquels ils attestent n'avoir pas été, interrogés par des Chinois, mais seulement en avoir parlé à des Jésuites, disant comment ils étaient prêts à répondre si on les interrogeait ; mais en réalité ils n'ont pas donné ces réponses. Je vous envoie ce décret. Il est dur et peu digne de celui au nom duquel il est fait ; il convient davantage au naturel de celui qui l'a prononcé, il n'a pourtant pas été publié, par un pur effet de la clémence de l'Empereur. On y fait un crime à l'abbé Saint-Georges d'être venu en Chine avec moi, remarquez qu'on pouvait en dire autant et qu'on ne l'a pas dit des Réguliers venus aussi avec moi : Le Père Jean-Baptiste de Seravallé, Franciscaïn italien, le Père Jean Laureati, Jésuite italien, de la province des Portugais, le Père Bernardin Dellé Piaghé, Franciscaïn espagnol. Je prie aussi Votre Éminence de confronter ce décret avec ce que le Père Dentrecolle, supérieur des Jésuites français de Pékin (le Père Gerbillon est mort au mois de mars) écrivit au Père Cyriaque Contensin, à Hang-Keou, c'est-à-dire que le Prince aîné avait dit à Nankin, aux Jésuites, que l'Empereur son père ne voulait leur accorder la patente qu'autant qu'ils se conformeraient à mon décret. Le même prince a dit la même chose à Hang-Kéou métropole de Teché-Kian aux Pères Dominicains, leur assurant que l'Empereur ne voulait pas les faire pécher contre leur Religion ni désobéir au Souverain [480] Pontife, et que moi je ne commettais aucune faute en exécutant par mon décret les ordres du Pape. Ces maximes sont fixes dans l'esprit de l'Empereur et il a même

déclaré en audience publique à Pékin, en ma présence qu'il n'entendait pas se mêler des affaires de notre Religion. Cela prouve qu'il a fallu bien des stimulants étrangers pour le faire entrer si aveuglément dans des questions qui ne regardent que le suprême tribunal de la Religion.

«18. Mais passons au Tché-Kiang puisque nous avons déjà nommé sa métropole. L'Empereur, parti de Nankin, arriva à Hang-Kéou, le 4 mai. Parlons un peu de l'examen des Dominicains espagnols, car nous pouvons laisser les Jésuites, puisque partout ils faisaient bande à part. Dans cette ville, s'étaient réunis huit Dominicains et trois prêtres séculiers : MM. Lebreton, Pro-Vicaire du Fokien, Montigny, Pro-Vicaire du Tché-Kiang et Caravallo, prêtre de Manille, compagnon de M. Mezzafalce que j'avais fixé à cette Mission. Tous ces onze, avant de recevoir aucun avis de l'Empereur, consultèrent les Jésuites de sa suite pour savoir ce qui s'était passé, et régler, d'après cela, leur conduite.

Il faut avouer que le Père Jartoux, nommé par le prince aîné, examinateur des Dominicains, se comporta avec les trois autres prêtres plus sincèrement et plus charitablement qu'il ne l'avait fait à l'égard des deux prêtres de Nankin. Il les expédia promptement, se contentant de leur dire dès leur entrée dans la salle, que la sentence d'expulsion de tous les prêtres séculiers, était déjà portée, et qu'ils n'avaient plus besoin d'aucun examen. Il faut pourtant remarquer que, malgré cette expulsion prononcée sans examen sur la question des Rites et des opinions, on n'en mit pas moins toutes les formalités pour les Dominicains, en leur demandant ces signatures si souvent changées, et en leur faisant déclarer qu'ils sortent de Chine, parce qu'ils ne peuvent se conformer dans la prédication à la prohibition des Rites chinois ; vous le verrez dans la pièce que je vous envoie, si vous rapprochez ces circonstances avec ce qui a suivi, il est superflu que j'ajoute aucune réflexion. Je prie néanmoins Votre Éminence de bien remarquer ici quels ont été les examinateurs, quels sont leurs moyens, quels sont ces écrits qui ne peuvent servir à personne autre qu'aux Jésuites ; que de vexations, de changements !

Voyez aussi le désir de l'Empereur que les Dominicains restent en acceptant la condition de se suspendre des fonctions du ministère apostolique jusqu'au retour des Pères Barros et Beauvollier ; tout cela se trouve dans les écrits qu'on leur demande. Enfin, voyez avec quelle bienveillance le Prince aîné les reçoit, bien qu'ils soient aussi coupables que Monseigneur Maigrot, (si toutefois c'est un crime de chercher la vérité et de séparer de la parole de Dieu le grain pernicieux de l'erreur). Avec quel fracas n'avait-on pas proclamé Monseigneur Maigrot comme coupable de lèse-Majesté, comme n'ayant pu échapper à la mort que par l'intercession des Jésuites ! Or, les Dominicains ici avaient aussi bien résisté que lui et avaient déclaré plusieurs fois qu'ils avaient toujours suivi et qu'ils suivraient à l'avenir la règle déterminée par mon décret ! Je ne doute donc pas que Votre Éminence, dans sa haute intelligence, ne sache discerner les causes, l'origine et le fondement de ces perturbations. La remarque que j'ai faite prend encore plus de poids d'après la distinction que le Prince aîné fit dans la personne du l'ère Pierre Mugnoz, autre Dominicain, excepté de l'exil de ses compagnons, bien qu'il fût du même sentiment qu'eux au sujet des Rites, et que, de plus, il eût protesté plusieurs fois et même devant ce Prince, qu'il voulait prêcher contre les usages contraires à notre sainte Religion. Le Prince n'avait fait que rire de ses protestations. Le Père Mugnoz, piqué de l'exception qu'on faisait en sa faveur en demanda raison au Père Jartoux, Jésuite, car il craignait que ses confrères ne le soupçonnassent d'une défection qui n'existait pas. Le Père Jartoux lui répondit que c'était un effet de la divine Providence et de ses bons offices. Dieu soit loué, qu'au moins une fois, le, plus petit des Jésuites [482] déclare que par ses bons offices, il a pu retenir en Chine un Missionnaire opposé à leurs pratiques.

Mais avec tout cela, il ne dit pas le vrai motif de cette exception. Si Votre Éminence veut bien le demander à M. Mezzafalce, quoique je sois si éloigné, je suis certain qu'il n'hésitera pas à le deviner, en se souvenant de la visite du Père d'Alcala et de la sienne ; il me suffit que l'on sache que ce ne sont pas les controverses qui sont la vraie raison de ce qu'on retient les uns et de ce qu'on chasse les autres, et que dans toute cette scène, elles ne

servent qu'à fournir un prétexte aux desseins des Jésuites. Cela se verra plus clairement quand nous reviendrons au second examen des Franciscains du Chan-Tong. En attendant, je ne dois pas omettre de dire que la conduite de ces Dominicains espagnols a été généralement approuvée ; leurs confrères méritent aussi par leur prudence, leur uniformité et leur zèle d'être loués pour l'attachement qu'ils ont témoigné en cette occasion si périlleuse non seulement à la Religion et au Saint-Siège, mais encore à ma personne. Ici, à Macao, ils ont été les seuls avec les Augustins qui soient restés obéissants et attachés à l'intérêt de mon ministère. C'est pourquoi ils ont eu part aux violences dont je suis l'objet, ils sont séquestrés dans leur couvent sous une garde sévère, tant parce qu'ils n'ont pas voulu visiter l'Évêque, ni le capitaine général avant ma personne, dont on les empêche rigoureusement d'approcher, que parce qu'ils ont observé exactement les censures que J'ai publiées contre ces autres personnages.

«19. L'Empereur n'alla pas plus loin que la métropole du Tché-Kiang, et même pour abrégier son retour il passa par la ville de Ian-Tchéou où se trouvèrent réunis les Jésuites de toutes les parties de cette vaste Mission. La plupart, comme j'ai dit, avaient reçu mon décret même avec serment de l'observer, car sans cette condition je leur avais défendu de s'engager à rester en Chine et de se présenter à l'Empereur pour avoir la patente. Déjà quand l'Empereur était à Nankin, ils avaient [483] commencé à enfreindre en partie mon décret en s'engageant à rester en Chine, mais comme simples Religieux, sans administrer les sacrements ni faire aucune fonction de Missionnaire soit auprès des Chrétiens, soit auprès des païens ; plusieurs d'entr'eux m'en avertirent. D'après les bonnes raisons que les Dominicains donnèrent à Hang-Kéou pour ne pas admettre une pareille condition, les Jésuites reconnurent mieux encore qu'ils ne pouvaient pas rester même sur ce pied. L'appellation de Monseigneur Benevente leur donna du courage et enflamma leur désir de s'opposer à l'exécution des déterminations apostoliques sur ces controverses ; de sorte que j'apprends qu'ils ont tout-à-fait secoué le joug de l'obéissance, en faisant eux aussi un appel qui jusqu'à présent ne m'a pas été présenté. Ils ont reçu ici une patente illimitée, mais dans la détermination déclarée de persévérer dans leurs anciennes erreurs et de suivre la sainte doctrine des décrets impériaux, comme on le voit par un livre dont je vais parler. Cette détermination n'a pas été prise pour sauver la Mission, la preuve en est non seulement dans la facilité avec laquelle ils avaient déjà accommodé toutes choses à Nankin, où l'Empereur reçut leurs présents et les traita avec sa bienveillance ordinaire, bien qu'ils eussent accepté mon décret, et dans l'exemple des Pères Dominicains auxquels on offrait de rester sans prêcher, mais elle se trouve encore plus clairement dans ce qui est arrivé pour les Franciscains du Chan-Tong, comme nous le dirons tout-à-l'heure.

«20. Ajoutons que si les Jésuites pouvaient d'abord pallier leur résistance aux ordres apostoliques sous le prétexte factice de la conservation de la Mission de Chine, ils ne peuvent plus maintenant cacher que leur attentat est volontaire et spontané, puisqu'ils publient des livres nouveaux remplis de doctrines condamnées par le Saint-Siège et des plus abominables qui aient jamais parti sur ces matières avant la condamnation. Comme spécimen je vous envoie un livre traduit du Chinois en latin que le Père Barelli et d'autres Jésuites ont colporté [484] triomphe dans la Métropole du Tché-Kiang, en le présentant aux Mandarins ; ils souillent ainsi plus que jamais la moisson évangélique par cette semence infecte, ce qui déshonore l'autorité apostolique aux yeux des Chrétiens et devient surtout un énorme scandale parmi les païens qui savent ce qui se passe. Ils changent donc le nom de la doctrine chrétienne et l'appellent *Tien-Kiao* doctrine du ciel au lieu de *Tienchou-Kiao*, doctrine du Seigneur du ciel, c'est sous ce dernier nom que la Religion chrétienne avait été jusqu'à présent publiée et reconnue. On en a pour preuve un édit publié du Vice-Roi du Tché-Kiang, fait pour protéger les églises de sa Province abandonnées par les Missionnaires exilés, et qu'il a fait afficher à la porte de ces mêmes églises. Ainsi on voit le fruit qu'a produit le livre tant vanté du Père Ricci et plus encore ce livre nouveau imprimé sous le nom du Père Barelli, c'est que les Chinois savent distinguer fort bien le ciel et le Seigneur du ciel ; c'est pourquoi il a fallu dans toute cette affaire que l'Empereur se servit de Mandarins tartares, parce que des Chinois se seraient aperçus de

la tromperie. Or, je voudrais bien que les Jésuites disent si, sans ce livre, la Mission aurait été perdue ? Si l'Empereur exigeait un pareil excès de désobéissance ? Si l'on n'avait pas assez des livres anciens infectés de semblables erreurs, si l'on n'en avait pas trop même du livre du Père Ricci, pour le répandre et le publier avec si peu de conscience ? Fallait-il encore recourir à un moyen si détestable de rébellion pour persévérer dans leur usage condamnable de prêcher la loi divine ? C'est avec une semblable audace et un préjugé non moins considérable que le Père Jérôme Franchi a réimprimé dans la métropole du Chan-Tong, un autre vieil ouvrage de même trempe, et tout cela après que l'Empereur fut rentré à Pékin. Il n'y a aucune raison qui puisse colorer une pareille transgression.

«21. Avant de rentrer à Pékin, l'Empereur repassa à Lin-Zin-Tchéou et d'après ses ordres y retrouva les Franciscains de [485] cette Province auxquels s'étaient joints ceux du Chen-Si et les Pères Antoine Castorano et Jean-Baptiste de Seravalle. Tous ces religieux rendent compte de l'examen que le Prince aîné leur fit subir par l'intermédiaire des Jésuites de la Cour et ensuite par lui-même. Ils restèrent fermes comme les Dominicains à refuser la condition de rester en Chine comme simples Religieux sans administrer, ils résistèrent aux insinuations des Pères Bouvet et Jartoux, et aux menaces du Prince aîné qui leur faisait craindre le sort des Dominicains exilés ; mais rien ne les ébranla. Le Prince les voyant inflexibles, les fit d'abord sortir tous, puis les rappela l'un après l'autre. Il s'abstint de leur rien demander qui fût contraire à leur détermination et ne leur demanda que ce qu'il savait qu'ils étaient disposés à accorder. Ainsi il se tint content de leurs réponses sans blesser en rien leur conscience et leur donna le *Piao* ou patente Impériale, en leur laissant la liberté d'administrer et d'obéir à mon décret qu'ils avaient déjà publié dans leurs églises et aux ordres du Pape et de leurs Supérieurs, leur permettant de prêcher la foi dans toute sa pureté et demandant seulement pour sauver son point d'honneur, de ne pas sortir de la Chine sans en demander la permission à l'Empereur.

«22. Ce qui a contribué beaucoup au bon résultat de ces examens a été la résolution prise par les Dominicains de quitter la Mission, plutôt que de s'engager à rien qui fût contre leur conscience. L'Empereur les ayant tous trouvés uniformes dans les mêmes réponses et n'ayant vu que les Jésuites différer, suivit en cette occasion sa propre et louable inclination qui le porte à conserver les Européens dans son Empire et à ne pas les gêner pour leur religion ni pour leur conscience. J'espère que la divine miséricorde tirera le bien des maux et que l'esprit de l'Empereur se confirmera de plus en plus dans cette maxime, en voyant la droiture des Missionnaires qui ne sont pas habitués à Promettre Plus qu'ils n'ont l'intention de tenir, qui veulent travailler vraiment à la Mission et prêcher l'Évangile [486] en Chine, mais qui aiment encore plus leur conscience et qui ne veulent pas rester en ce pays pour une autre fin que le salut des âmes et la propagation de la foi chrétienne.

«23. D'après cette disposition favorable de l'Empereur, l'évêque de Pékin a pu m'écrire ces mots : l'Empereur *voudrait que les Missionnaires ne partissent point, et pourtant on les chasse de tous côtés ! je ne sais que penser !* Il ne peut en dire davantage, lui qui ne peut faire partir ses lettres que par les mains des Jésuites. Il fait cette réflexion à propos de l'exil dit Père Frossolone, car si sur huit Dominicains exilés un seul fut retenu, sur huit Franciscains inébranlables un seul fut exilé par le Prince aîné, encore ne fût-ce qu'après mille tentatives pour le faire compromettre. Enfin il feignit de vouloir tirer au sort sa condamnation on son absolution, et cela avec des superstitions et devant une idole, comme pour se moquer en même temps du vrai Dieu et du faux. Mais le sort du Père Frossolone était déjà fixé avant que l'Empereur ne sortit de Pékin. Le médecin Borghèse en avait déjà donné avis de Pékin, dès le mois de décembre 1706. Le Père Kilian Stumpf à la même époque en avait donné la raison, en parlant au Père Frossolone lui-même. Il lui conseillait de ne pas paraître à Pékin parce que, disait-il : «les Chrétiens sont très mécontents de ce que vous et M. Appiani avez osé dire et faire.» Ainsi il accuse de présomption et d'audace ces deux dignes Missionnaires pour avoir rempli leur obligation, soit en recevant les rétractations des serments envoyés à Rome que les Chrétiens venaient leur faire en confession, soit en donnant leur avis sur les contrats usuraires des Jésuites de Pékin. Mais il ne s'aperçoit pas qu'en parlant ainsi il



approuve tacitement les émeutes et les insultes des Chrétiens et démontre qu'elles n'étaient exécutées que pour faire plaisir aux Jésuites et ne provenaient que de leurs insinuations.

La sentence du Père Frossolone était portée depuis longtemps, tous les examens n'ont été qu'une fiction pour cacher le projet arrêté, de l'exiler ; cela est si vrai [487] que le Père Monteyro lui-même, Vice-Provincial, après s'être abouché avec les Jésuites de la suite de l'Empereur, m'avertit par lettre datée du 24 mars que ce Père Frossolone était exclu et rejeté, et pourtant ce n'est que le 12 juin suivant qu'on le traite avec beaucoup de dissimulation, qu'on l'examine et qu'on tire superstitieusement au sort la décision de sa cause, faute de bonnes raisons au moins apparentes pour colorer un attentat si manifeste contre le bien de la Mission qui perd en lui un sujet de grand mérite, très capable et rempli de qualités peu ordinaires pour son ministère apostolique. En savoir trop et avoir la conscience trop délicate est souvent un grand crime dans ces parages.

«24. Jusqu'alors J'espérais de la divine Providence qui a donné à l'Empereur un esprit pacifique, que de même qu'il avait accordé le *Piao* aux Franciscains sans aucune restriction, il continuerait à suivre le penchant de sa propre volonté plutôt que la politique des autres et userait aussi de clémence envers le Père Frossolone et envers les Dominicains relégués à Macao, et les laisserait retourner à leurs églises ou au moins rester à Macao. Nous nous flattions de cette espérance en pensant que cette modération devait convenir aussi aux Jésuites pour ne pas faire murmurer tant de gens qui, sous prétexte d'union et de concorde se voient chassés de tous côtés, et pour ne pas se mettre à dos des ordres religieux entiers qui devaient infailliblement dévoiler leur conduite et défendre la vérité des faits ; car ils craignent peu les prêtres séculiers qui sont isolés et incapables de résister au temps et à leur puissance, surtout dans les Indes. Mais la saison avancée, le départ prochain des navires pour Goa, le retard des envoyés attendus me font perdre cet espoir. Ce qui me le fait perdre surtout c'est la menace faite par le Père Gouville, Jésuite français, de Canton. Voyant l'heureux succès des Franciscains annoncé authentiquement, confirmé par les signatures de huit Religieux et par des lettres qui m'étaient adressées, il voulait le démentir et [488] ne pouvant le faire, il recourut à son dernier refuge en annonçant que dans peu on en aurait des preuves claires qui viendraient de la capitale. C'est en effet là que les Jésuites ont leur arsenal pour opérer toutes les métamorphoses. Et pourtant ils devraient changer d'avis au moins par prudence, envoyant que l'ingénieux prétexte des Rites chinois est usé et démasqué, car c'était sous ce couvert qu'ils pensaient cacher leurs mains insidieuses, pour chasser ceux qui ne les suivent pas dans leurs pratiques. Ils se servent ici mais avec plus de rigueur des mêmes armes qui leur ont servi à Rome pour retarder la conclusion des controverses, si là-bas ils n'ont put réussir pour la défense, ils s'en servent ici plus heureusement pour la vengeance, mais s'ils ne veulent pas corriger leur volonté ils devraient au moins recourir à un autre artifice pour exécuter leur dessein.

«25. C'est encore ce qui arrive dans deux églises du Su-Tchuen. Dans le même temps que l'on donnait la permission de rester en Chine aux Franciscains, les Mandarins du Su-Tchuen qui jusque là avaient été favorables aux Missionnaires et qui quelques jours auparavant avaient dans la métropole de cette Province fait une visite en corps à l'église de M. Basset, changèrent tout d'un coup et lui intimèrent par vexations comme par paroles l'ordre de partir. M. Basset et son compagnon M. de la Balvère, tous deux des Missions étrangères, tous doux appliqués à cultiver avec beaucoup de fruit leur Mission naissante furent obligés d'abandonner leur église. Il en fut de même dans une autre ville de cette Province où M. Mullener, Missionnaire très zélé, homme vraiment apostolique, fut obligé de partir. Ces trois ouvriers évangéliques furent chassés, non par des émeutes de Chrétiens, car dans cette Province il n'y a pas de Jésuites, ni par conséquent le prétexte de violation des Rites chinois, les Mandarins n'eurent pas même la pensée d'en parler, ruais bien par la seule raison qu'ils sont prêtres séculiers et que leur Province appartient à Monseigneur de [489] Rosalie (Monseigneur de Lyonne), peut-être aussi afin d'y faire venir les Jésuites à leur place. On a grande raison de le croire parce que le Ki-Kien ou

Gouverneur inférieur de la métropole et grand ami du Père Grimaldi, pressa vivement M. Basset de lui vendre son église, lui offrant même plus que sa valeur, ce qui est énorme pour les Chinois peu portés de leur nature à une pareille générosité. M. Basset ne voulut pas consentir à cette vente ; néanmoins il fut forcé de donner un reçu de mille taëls que lui envoya ce Gouverneur ; mais il ne prit pas l'argent et il ordonna aux gens de sa résidence de laisser cet argent au milieu de la cour et il y resta environ un mois à l'abandon. M. Basset persévéra toujours à ne pas accepter, disant que ce temple étant dédié au vrai et unique Dieu des Chrétiens, il ne pouvait pas l'aliéner sans léser les droits du Très-Haut à qui il appartient de le protéger. Il est à remarquer ici que pour prouver que cette persécution n'était pas en haine de la Religion ni sous prétexte des Rites condamnés, mais bien uniquement dirigée contre les Missionnaires, au milieu de toutes les avanies qu'on leur fit pour les expulser, personne ne leur reprocha aucun crime ni aucun manquement et on laissa les Chrétiens parfaitement libres dans l'exercice de leurs actes de Religion.

«26. Il arriva la même chose à Monseigneur Le Blanc, Vicaire Apostolique de la province du Yun-Nan, personnage universellement estimé et aimé. Il fut contraint lui et son compagnon M. Henry d'abandonner cette vigne nouvellement plantée au prix de tant de travaux et de dépenses, au moment où elle commençait à donner des fruits abondants au Seigneur. Pour moi, je ne puis penser à ces événements sans pleurer à chaudes larmes et en arroser cette lettre en réfléchissant que pendant que tout cela se passe, les Jésuites de Pékin jouissent de la plus grande faveur, je ne puis m'empêcher de m'écrier : *Filii matris meæ pugnaverunt contra me.*

«Or si les causes et les fins de tarit de bouleversement sont maintenant mises au grand jour, il me semble que les Jésuites, [490] devraient au moins les faire cesser, afin de cacher l'horrible figure qu'ils font ici et qu'ils feront bien plus encore en Europe et aux yeux de Rome à qui s'adresse cette injure d'autant plus grave qu'elle est plus préméditée.

«28. Pour n'omettre aucune des circonstances principales de cette lamentable histoire, il me reste à ajouter qu'en exécution du décret impérial dit 17 décembre de l'année dernière (1706), qui appelait les Ministres évangéliques à comparaître devant l'Empereur, vingt-deux Missionnaires tant réguliers que séculiers de la province de Canton se sont mis en route pour Pékin. Mais à peine arrivés à quelques Journées de la métropole, un ordre du Vice-Roi les a rappelés et ils sont retournés les uns à leurs églises et les autres à Kouang-Tchéou-Fou, pour attendre les ordres de l'Empereur qui ne sont pas arrivés jusqu'à présent. Nous savons seulement que l'Empereur rentré à Pékin vers la fin de juin (1707), a repris son voyage ordinaire d'été, c'est-à-dire en Tartarie, et qu'en chemin il a résolu d'envoyer les Pères Thomas Pereyra et Antoine Thomas pour décider du sort de ceux qui devaient rester en Chine ou en sortir ; mais que le premier de ces deux Jésuites s'en étant excusé, l'Empereur songeait à en envoyer deux autres, et ainsi est suspendue cette expédition qui faisait espérer quelque trêve ou au moins quelque soulagement pour la Mission. Peut-être cela ne convenait-il pas aux intentions du Père Pereyra, ou bien aime-t-il mieux attendre le retour de l'Empereur de Tartarie afin ne pouvoir s'aboucher avec lui et lui déclarer des sentiments qu'il n'oserait pas confier au papier. Toujours est-il que ce retard est concerté pour surprendre par quelque coup imprévu, au moment où les vaisseaux seront pour partir. En attendant on répand beaucoup de bruits sur la destination des uns et des autres, mais il n'y a rien de certain, sinon que l'Empereur a cette intention et que s'il ne change pas d'avis, ces envoyés viendront. Si cela arrive avant le départ des navires il y aura du nouveau, et je vous en rendrai compte autant que les angoisses [491] au milieu desquelles je me trouve me le permettront, car on m'a enlevé la faculté de communiquer par lettres ; je ne puis les faire sortir qu'avec grande peine et je les envoie les unes après les autres à Canton par des exprès chinois, ne pouvant me fier à d'autres.

«29. Pendant qu'on faisait passer tous les examens dont j'ai parlé, je poursuivais en droite ligne mon voyage de Nankin à Canton. J'arrivai dans cette ville le 231 mai ; je fus toujours traité avec honneur par mes conducteurs qui me donnèrent toute satisfaction possible. Je

n'en étais pas moins tout triste et abattu par suite des nouvelles réitérées de l'exil des Missionnaires et de tout ce qui se passait. Ce qui m'affligeait encore plus, c'était ce malheureux appel de Monseigneur Benevente avec lequel il m'envoya saluer à plusieurs journées avant d'arriver à Nan-Gan-Fou, métropole du Kiang-Si, où il réside dans une église de Franciscains réformés espagnols, quand il est dans sa province. A son instigation, quand J'arrivai à Chiao-Tcheou-Fou, ville de la province de Canton, je fus aussi salué par un autre appel de Monseigneur l'Évêque de Macao ; je rejetai bien entendu ces deux pièces qui n'étaient qu'un nouveau ferment de révolte. Puisque dans les Indes on a la maxime erronée que non seulement l'approbation, mais simplement une prière ou une représentation suffit pour suspendre la force de toute loi ecclésiastique ou civile, on ne doit pas trouver étrange que deux évêques affectionnés aux Jésuites et dépendant d'eux, l'un par nécessité et l'autre par inclination, aient été entraînés à désobéir par ceux qui ont pu faire liguier en Europe tant d'Évêques et tant de Princes pour s'opposer à la décision apostolique. Je rendrai compte à part à Votre Éminence de cet appel ; J'ajoute seulement ici que toits les autres Missionnaires se sont empressés de mettre à exécution mon décret, et que plusieurs même l'ont publié en chinois.

«30. A Canton, on me laissa en pleine liberté ; mais il n'y avait pas encore un mois que j'y étais, quand arrivèrent deux [492] envoyés impériaux tartares, mais d'un rang fort commun, par leur naissance et par leur qualité de simples scribes ; ils n'en étaient que plus considérés et respectés (à notre confusion) par les Mandarins les plus élevés, à cause de leur titre d'envoyés de l'Empereur. Ils firent venir le Zum-Tou, ou préfet général des deux provinces du Kouang-Si eu dut Kouang-Tong de sa résidence de Chiao-King-Fou, distante de deux journées de la métropole. Le 19 juin, ils convoquèrent toits les Mandarins, soit militaires, soit lettrés. Ils me firent alors venir pour m'intimer l'ordre impérial qui était le motif spécial de leur voyage et qu'ils in, avaient tenu caché jusqu'alors, ce qui avait fait qu'étant très incertain du motif de leur ambassade et de ma comparution devant eux, je n'avais introduit avec moi que le Père Jean Astudillo, Dominicain espagnol, pour me servir d'interprète, ministère que je l'ai prié de me continuer, car il a un don spécial pour traiter avec les Chinois, étant d'un naturel très aimable. L'ordre était si concis que je puis vous le donner ici tout entier, comme il me fut alors traduit et comme il me fut ensuite confirmé, un autre jour, dans une conversation particulière que l'eus avec ces mêmes envoyés qui ont coutume de répéter purement et simplement les paroles de l'Empereur, les voici : *Quand tu es venu à la Cour, je l'ai demandé ce que tu venais faire ; tu as dit que tu n'avais pas d'autre commission que de me remercier au nom du Pape des faveurs que j'accordées aux Missionnaires. Ensuite, tu as fait d'autres choses, en vérité, je ne suis pas content. Va-t'en à Macao pour y attendre le retour des Pères Barros et Beauvillier, ensuite je prendrai une décision.*

«31. Ces envoyés ne voulurent entendre aucune réponse de ma part ; il m'était facile de la leur donner ; je la donnai en effet, mais ils ne voulurent pas la laisser traduire en chinois. Cette réponse était d'un laconisme semblable à celui de l'ordre impérial la voici :

«32. *J'obéirai à Sa Majesté ; j'apprends qu'elle n'est pas pleinement [493] satisfaite ; mais si elle daigne réfléchir à l'ordre dont elle m'a honoré en m'appelant à la Cour et au mémoire que je lui ai présenté le 26 décembre 1705, elle trouvera que je n'ai outrepassé en ri. en ce que je lui ai représenté.* Je laisse beaucoup d'observations que je pourrais faire sur la teneur de cet ordre de mon bannissement ; pour comprendre combien peu de fondement avaient les doléances de l'Empereur, il suffit de lire les deux écrits que j'ai cités, car dans chacun d'eux, le motif principal de ma venue en Chine est positivement exprimé, puisqu'il y est dit que c'est pour visiter ce qui concerne notre Religion. Le premier écrit est un ordre de l'Empereur qui suppose que les Jésuites l'ont averti que je venais avec l'office de Visiteur ; le second est un rapport que j'ai présenté par pure obéissance aux ordres de l'Empereur qui en a écouté le contenu avec tant de plaisir et de bonheur que le lendemain (27 Décembre 1705), il m'envoya sa réponse par les Mandarins ordinaires, en me disant que tout était accordé comme je l'avais demandé et cela en termes fort bienveillants. Mais cette faveur ne fut qu'un feu de paille, car le même jour vers midi l'Empereur ayant

communiqué mon rapport aux Jésuites, il leur dit combien mes dispositions lui plaisaient ainsi que la manière sincère dont je lui expliquais le but de mon ambassade, il loua la droiture des intentions du Pape et me fit dire des choses si obligeantes que je n'oserais les répéter. Or cela supposé et prouvé par des écrits incontestables, comment l'Empereur peut-il affirmer que je lui ai dit n'être venu que pour le remercier ? Cette observation suffit pour montrer le cas qu'il faut faire de ces ordres impériaux.

«33. Je veux bien supposer que les Jésuites de la Cotir n'y ont point eu de part, mais je doute beaucoup que d'autres ne le leur attribuent non seulement à cause du grand intérêt qu'ils y ont sous plusieurs rapports, mais à cause de leur puissance que l'on connaît ; car les Portugais craignent à juste titre les Pères Procureurs des Jésuites et les châtiments qu'ils [494] infligent pour travailler à loisir et impunément à me molester et à me retenir prisonnier ici ou ailleurs. Les Portugais n'ont ici que l'apparence de l'autorité, sous l'ombre de leur nom, les Jésuites la possèdent toute entière. Combien donc les Portugais seront-ils plus insolents, quand ils sauront que leurs amis étaient depuis longtemps au courant de cette détermination concertée avec la fameuse ambassade de ces Procureurs. J'en fus averti par l'un d'eux quatre mois auparavant ; je savais qu'on en viendrait à mon bannissement. Un autre Jésuite constitué en dignité, m'avait conseillé comme par amitié, de venir de moi-même me confiner à Macao. Et en vérité ce qui est arrivé donne bien à suspecter le peu de sincérité de ce conseil, comme d'autres que j'ai reçus du même Jésuite. D'autres, comme j'ai dit, trouveront encore plus de motifs de soupçonner les Jésuites s'ils viennent à savoir que dans le Tché-Kiang d'où me venaient les deux envoyés Tartares, les Jésuites traitaient bel et bien la question de mon arrestation et cherchaient dans quelles circonstances on pouvait arrêter des personnes publiques chargées d'une représentation. On concluait toujours, bien entendu, en faveur des opinions qui pouvaient légitimer les violences que l'on exerce à mon endroit et justifier l'Empereur et les Portugais du crime de violation du droit des gens.

«34. Il est pas inutile de dire ici la ré flexion que fait quelqu'un pour prouver la complicité des Jésuites dans mon arrestation. Déjà depuis longtemps on savait à Macao qu'ils avaient retenu une maison pour mon logement ; mais cette maison était si étroite et dans de si mauvaises conditions que je fus obligé à l'aide des Chinois de me la faire changer pour une autre un peu meilleure et plus grande que le louai à mes frais, à raison de trois cents piastres par an, afin de rendre ma prison un peu plus supportable. Les envoyés impériaux dont j'ai parlé étant venus à Macao pour y acheter différents objets d'Europe à porter à Pékin, eurent des entrevues très intimes, avec le Père Emmanuel Ozorio, Jésuite, qui est le principal [495] pêcheur de mes lettres, intime confident du Père Thomas Pereyra et l'instrument de ses desseins. C'en fut assez pour faire connaître les commissions dont ils étaient chargés. De fait il n'y a eu que l'interposition de ces envoyés impériaux qui ait pu contenir la colère des Mandarins de cette Province qui sont indignés contre cette ville de Macao, à cause des mauvais traitements qu'on fait subir et à moi et aux Missionnaires. En même temps j'ai été averti par un Jésuite qui est loin d'approuver ces insolences, que si ces envoyés séjournaient à Macao, leur séjour n'annonçait rien de bon parce qu'ils ne feraient ni plus ni moins que ce que leur dicterait le Père Ozorio.

«35. Qu'on ajoute à ce soupçon le mépris et la haine que les Jésuites affichent scandaleusement pour les ecclésiastiques séculiers. Sans aucune raison valable, depuis un an, non seulement ils ne leur rendent pas les - visites d'usage et de politesse ni à Canton ni à Macao ; mais encore ils les traitent injurieusement de paroles et de fait devant les Chinois, leur refusant les égards ordinaires de la politesse que les prudents du siècle ne refusent pas même à leurs ennemis ; ils ne les désignent dans leurs lettres que sous le nom de populace, terme dont ils se sont servis aussi à Pékin devant l'Empereur, pour les décréditer et pour ôter (le son esprit la bon ne disposition où il était, de me donner une maison pour la Sacrée Congrégation.

«36. Qu'on se rappelle encore que ces Jésuites sont les frères de ceux qui ont imaginé une semblable violence, pour la même cause dans le Tonkin en 1675, contre deux évêques,



Vicaires Apostoliques, en recourant pour cela au bras d'un ministre puissant qui pourtant ne voulut pas céder à leur instigation ; convaincus de cet attentat par les deux Prélats, ils osèrent leur dire en face qu'ils se défendraient quand même et qu'ils feraient tous leurs efforts pour les envoyer tous deux chargés de chaînes à Macao. Ce sont ces gens qui n'ont pas la crainte de Dieu, qui ont intercepté et ouvert les lettres que J'envoyais à Rome et des bulles [496] envoyées à l'Évêque de Pékin ; ce sont eux qui tiennent ici la puissance ecclésiastique et la puissance civile armées contre moi et contre les Missionnaires ; ce sont eux qui de paroles et d'exemples prêchent la révolte contre la juridiction apostolique, qui proclament que mes censures sont nulles par défaut de juridiction ; ce sont eux qui conseillent aux soldats qui me gardent d'user de violence contre ma personne et de me frapper si j'essaie de sortir ; je puis vous assurer que beaucoup d'officiers et de soldats bien que très pauvres ont préféré renoncer à leur service et à leur solde plutôt que de vouloir monter la garde à ma porte. Enfin pour conclure par un argument a priori : il est certain que l'Empereur ne peut me confiner à Macao ni être sûr de l'exécution de ses ordres, à moins que par le moyen des Jésuites il ne se soit entendu avec les Portugais ; car ceux-ci, pourvu qu'ils paient leur tribut, ont ici une autorité absolue sur les Européens, mais non sur les Chinois qui restent, indépendants, de sorte que les Portugais ne peuvent être obligés par l'Empereur de retenir ni de livrer le moindre des Européens, encore moins un Légat Apostolique à cause du respect qu'ils lui devraient, et qui suffirait pour s'excuser d'une pareille commission. L'Empereur de Chine sait bien cela et c'est ce qui fit grandement douter qu'il ait pu donner un pareil ordre ; cet emprisonnement est sans exemple, c'est une usurpation criante (lui droit des Portugais. Da reste il paraît que la chose a été concertée à Macao de la part du Père Pereyra par le moyen des Pères Pinto et Ozorio ; j'ai les lettres d'un Portugais qui, l'année dernière, pour la décharge de sa conscience et par ordre de son confesseur m'a averti de la conspiration de ces Jésuites contre moi. Il faut donc que le Père Pereyra ait assuré, d'avance l'Empereur que son ordre n'offenserait pas les Portugais. En outre comme les Jésuites pensaient bien que les Portugais seraient révoltés d'un attentat si odieux qui couvrirait leur nation d'un éternel opprobre, ils ont fait nommer par une de leurs manœuvres, pour Capitaine de Macao, un [497] créole effronté de Goa tout vendu aux Jésuites et qui a consenti à se faire l'exécuteur d'une persécution suscitée par eux sous le nom d'un Monarque païen contre un Ministre du Saint-Siège, et cela pour satisfaire des griefs particuliers qui ne devaient jamais prévaloir contre le bien public, l'intérêt de la religion ni l'honneur d'une nation qui jusqu'alors s'était distinguée par son zèle pour la foi chrétienne. Ce gouverneur de Macao ne peut même colorer ces honteux procédés du prétexte plausible de la défense du droit de patronage sous lequel ils cherchent à déguiser leurs excès ; car il devrait en premier lieu défendre le droit qu'a le Roi de Portugal à ce que ses sujets de Macao ne deviennent pas les esclaves des Chinois et que l'honneur de sa nation ne soit point souillé. Il aurait dû éviter à son Roi l'un et l'autre outrages, en n'acceptant pas l'odieux office de geôlier qu'il remplit comme par reconnaissance pour ses amis dévoués, mais je vous parlerai de cela en son lieu.

«37. Je ne veux pas non plus imputer aux Jésuites beaucoup d'autres choses, car ils m'ont toujours caché leurs desseins aussi bien que ceux de l'Empereur ; de sorte qu'à Pékin je me voyais sans cesse inquiété et traversé et même opprimé par ceux, qui, à raison de leur état, devaient être mes aides les plus fidèles dans l'accomplissement de mon ministère apostolique. S'ils m'avaient dit ce qu'ils voulaient faire, ils pourraient maintenant s'excuser en disant que puisqu'ils m'avaient révélé leurs manœuvres, je pouvais les combattre et les déjouer ; ils pourraient dire que je m'étais posé comme leur ennemi, car c'est là une de leurs grandes défenses, comme je l'ai dit ; mais elle est si digne de pitié et si indigne de Religieux que je ne pas m'en plaindre.

«38. Après une si longue et si ennuyeuse relation, il faut bien que je vous délasse par une anecdote curieuse. Après m'avoir intimé l'ordre de mon bannissement, ces mêmes envoyés impériaux, en même temps et au même lieu me réclamèrent, au nom du Prince aîné, certaines pierres de tonnerre [498] que j'avais promises et offertes à l'Empereur qui

les désirait et, qui me les avait fait demander à Pékin, au moment des plus grands troubles. Déjà j'avais parlé avec le Vice-Roi qui avait reçu la même commission du Prince aîné, pour lui demander la manière de les lui faire parvenir. Il est incroyable combien de jalousies et de défiances s'élevèrent entre les envoyés et le Vice-Roi à l'occasion de ces pierres, chacun les désirait et chacun craignait de s'en charger ; pour moi j'étais prêt à les remettre à qui voulait. Enfin les envoyés s'en chargèrent et en les apportant à leur retour, cela leur servit de pourboire pour la bonne nouvelle qu'ils m'avaient apportée.

«39. Combien les mœurs de ces Chinois sont différentes de celles d'Europe, dans cette sentence qui m'a été intimée par deux envoyés impériaux au milieu d'une si noble assemblée, ils n'ont vu qu'un grand honneur qui m'était fait par leur Empereur. Pour moi qui mets dans toutes mes actions beaucoup d'imperfection, j'ai regardé d'un œil bien différent une pareille ambassade, et, si je l'avais pu, je me serais volontiers dispensé de cet honneur. Néanmoins il fallut obéir. Par courtoisie on me laissa la liberté de fixer le jour de mon départ pour Macao. Je le fixai à cinq jours plus tard, le 24 juin (1707). Quelques-uns désiraient beaucoup que je me séparasse de tous les Missionnaires et même des personnes de ma suite, on m'en renouvela deux fois les instances ; mais je trouvai plus d'humanité chez les païens qui ne voulurent pas le permettre. Ainsi j'eus avec moi d'abord le pauvre M. Sabino Mariani qui, après avoir été si molesté par tous ses voyages forcés, était enfin venu me rejoindre à Canton après un an d'absence, puis MM. André Candela, Marcel Angélita et Dominique Antoine Marchini ; je ne parle pas de mon cuisinier qui pourtant m'a toujours été très utile et s'est parfaitement comporté, ; j'emmenai aussi le Père Jean Astudillo, Dominicain espagnol, et MM. les abbés Saint-Georges, Hervé, Carvallo et Sala, ceux-ci m'accompagnèrent de leur plein gré, les autres, quatre étaient exilés [499] comme moi et bientôt même ou les forcera à partir de Chine, mais je ne sais par quelle voie. Ce fut pour moi une grande consolation de voir l'intrépidité avec laquelle ces messieurs voulurent être mes fidèles compagnons, dans tant de revers capables de leur faire perdre courage. Je les avais laissés libres et je leur avais même proposé les secours opportuns pour aller retrouver l'aimable tranquillité de Rome.

«40. Les Chinois m'ont toujours traité même dans ce voyage jusqu'à Macao avec beaucoup d'égards et d'honneurs, ils me fournissaient des barques ou des litières avec escorte de Mandarins ; ceux-ci étaient si obséquieux qu'ils paraissaient moins me garder que me faire cortège, ils marchaient enseigne déployée et au bruit des détonations d'armes à feu pour me récréer ; de sorte qu'ils ont été souverainement scandalisés quand ils ont vu la manière dont le Capitaine Général et la ville de Macao me traitèrent. Comme ici commence mon emprisonnement, l'en rendrai compte à Votre Éminence dans une relation particulière, et je mets fin à l'ennui que celle-ci vous a causé ; je vous supplie de me le pardonner en vertu de votre bienveillance et surtout en vertu de l'obligation que j'ai d'écrire. Soyez sûr que je n'écris pas un mot que je ne puisse justifier. Je suis heureux du reste d'avoir quelque chose à offrir à Dieu et au service du Pape. Pendant que ceux qui m'aiment fort peu ont libre champ de répandre en Europe tout ce qu'ils veulent pour discréditer mes actions, moi je ne puis qu'à force d'industrie et par mille efforts, faire sortir de ma prison une lettre pour vous offrir mes hommages à vous et à Sa Sainteté, à laquelle je voudrais envoyer quelqu'un bien informé pour l'instruire de vive voix et suppléer ainsi aux nombreux défauts de mes relations écrites qui ne peuvent ni répondre ni répliquer. Il est évident que dans un si grand chaos d'événements, il y a beaucoup à suppléer ; mais, parmi tant de Missionnaires chassés, je n'ai pas la liberté d'en choisir un seul pour une commission de si grande importance, bien que tous y soient parfaitement [500] disposés, les uns ne sont pas encore congédiés, et les autres, à ce que l'on dit, seront obligés de s'embarquer sur un vaisseau de Goa, ce qui veut dire qu'on leur fera faire un long et pénible voyage, et je crains bien que M. Ignace Giampè ne soit de ce nombre <sup>51</sup>, bien que jusqu'à présent je

---

<sup>51</sup> Le Légat ne se trompait point en craignant que les Jésuites ne fissent chasser M. Giampè ; il fut exilé en vertu de l'édit du 24 juin 1708. Il ne partit pourtant point sur le navire de Goa, mais bien sur un navire anglais. (Mem. Stor., t. VII, p. 286.)

n'aie pas de ses nouvelles. Comme ses services me sont si nécessaires à Canton, soit pour moi, soit pour les Missionnaires de la Propagande, et qu'il s'emploie pour eux avec un soin et un zèle vraiment apostoliques, il est vraisemblable que ceux-là me priveront de lui, qui cherchent à me vexer en tout et à m'enlever tout aide médiat ou immédiat pour pouvoir agir. Je suis avec le plus profond respect, de Votre Éminence, le etc...

CHARLES-THOMAS  
PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

Dans sa prison de Macao, Monseigneur de Tournon put apprendre quelques nouvelles de M. Appiani et il en rend compte dans une lettre adressée à Monseigneur Maigrot qui, exilé de Chine, avait repris le chemin de l'Europe et de Rome. Voici cette lettre :

LETTRE DE MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE TOURNON A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CONON,  
ÉCRITE DE MACAO, LE 7 JANVIER 1708 <sup>52</sup>.

Illustriissime et Révérendissime Seigneur.

«Le prochain départ de M. de Montigny me dispense de vous marquer le détail des affaires de la Mission, et me fournit l'occasion [501] favorable de vous écrire en peu de mots, sans avoir à craindre le malheur arrivé à mes autres lettres, qui ont été interceptées avec une inhumanité qu'on aura de la peine à croire, à moins de l'avoir vu de ses propres yeux. M. de Montigny en sait une partie. Il en saurait davantage, si pendant les six mois qu'il a été en cette ville, j'avais pu avoir quelque tête-à-tête avec lui. Mais cela n'ayant pas été possible, il faut que je le laisse partir avec ce qu'il a pu apprendre par lui-même, qui suffit et au delà pour tirer les larmes des yeux de ceux qui en entendront le récit avec les dispositions que le Christianisme demande, et qui ont quelque amour pour la Religion.

«Je lui ai mis entre les mains deux paquets de conséquence. Dans l'un je fais le détail des événements arrivés à Pékin en 1706, que je n'ai pu écrire au long l'année dernière, à cause des traverses connues de tout le monde, qui m'en ont ôté les moyens. Mes peines qui ont redoublé cette année, m'auraient mis hors d'état d'écrire ce qui se passe sous mes yeux, et à plus forte raison ce qui est déjà passé il y a du temps, si la Providence n'y avait pourvu par la retraite où je me trouve, qui est au pied de la lettre une véritable prison, où je suis enfermé. Par là je me trouve dégagé de mes plus fortes occupations, il m'a été permis de penser à mon objet, d'en digérer la matière, et de développer sur le papier les tristes événements qui ne portent pas moins la confusion dans l'esprit par leur multitude, que l'indignation dans le cœur par l'excès des fourberies de ceux qui les ont enfantés. La lettre que J'écrivais à Rome par la Moscovie ayant été interceptée, comme Votre Seigneurie m'en a averti, a été la cause des persécutions qu'on fait aujourd'hui souffrir à M. Appiani et au Catéchiste. Car comme j'y marquais des faits, quoique en peu de mots, qui n'étaient pas avantageux aux Jésuites, ces Pères ont cru que ces deux hommes en avaient donné la connaissance, quoiqu'ils n'y eussent pas pensé. Je ne suis pas surpris après cet accident, que [502] les Jésuites me soient venus demander avec tant d'empressement des attestations de vie et de mœurs, que j'ai jugé à propos de leur refuser.

«M. Appiani qui a été retenu au Su-Tchuen jusqu'au mois de mars dernier, après y avoir été examiné avec toute la rigueur possible a été trouvé non seulement innocent des accusations dont on l'avait chargé, mais encore déclaré exempt de tout défaut. Sa peine néanmoins dure encore, parce que rien ne sera capable d'éteindre la haine de ceux qui le persécutent, et qui ne cessent de déchirer sa réputation. Quoiqu'il soit chargé de chaînes, ils continuent à le charger de nouveaux griefs. Ils l'appellent pensionnaire de Monseigneur de Rosalie, (Monseigneur de Lyonne) ; ils s'efforcent de le rendre odieux, pour rendre soit témoignage inutile. Tels sont les excès auxquels ces faux Missionnaires

---

<sup>52</sup> *Memorie Storiche*, etc..., tome VII, p. 137. *Anecdotes*, etc, tome II, p. 331.

sont obligés d'avoir recours pour obscurcir la vérité qui les condamne. Ce bon prêtre m'a écrit de sa prison avec, de grands sentiments de soumission à la volonté de Dieu, en me prédisant qu'il croyait qu'il serait relégué pour toujours en quelque coin de la Chine <sup>53</sup>.

«Je me porte mieux que jamais je n'ai fait depuis que je suis dans les Indes. Je suis content de mon sort, et j'éprouve tous les jours que malgré les traverses qu'on me suscite pour empêcher l'exercice de la légation, ma présence est utile à quelque chose. Je ne suis pas sans occupation, quoiqu'on ait intercepté les dépêches qui me venaient de Rome. Les hommes que vous savez ont tellement mis la honte sous les pieds, qu'ils ne gardent plus ni bienséance ni mesure. Votre Seigneurie qui connaît l'état où était la Mission dans le temps qu'elle en est sortie, pourra en apprendre davantage et en parler plus en détail, quand elle aura acquis la connaissance de son état présent.

«J'ai reçu les deux lettres que Votre Seigneurie m'a écrites, [503] l'une de Macao, dans le moment de son départ, et l'autre, de Batavia, qui m'a été rendue par le Père d'Illicetos. L'heureuse navigation qu'elle a eue jusque-là me fait espérer le même bonheur pour le reste du voyage. J'ai rendu à M. Besnard, ses ballots de livres avec ses écrits, auxquels personne n'a touché. On peut réparer le tort qu'on vous a fait en s'emparant de votre maison qui est aujourd'hui occupée par celui qui l'avait vendue. L'ordre que le Lipou a donné en faveur des églises de ceux qui sont bannis, est favorable à cette restitution. Mais la mort de M. Basset aussi bien que l'exil de plusieurs Missionnaires qui ne sont pas plus coupables que Votre Seigneurie, a rendu la perte de la Mission presque irréparable. L'heureux succès de l'examen des Franciscains de Chan-Tong, quoiqu'ils eussent déclaré, en présence du Prince aîné, leur soumission parfaite à mon mandement, les vexations qu'on a fait souffrir aux Missionnaires du Su-Tch-Lien, de Yun-Nan et d'autres endroits, me font connaître que la persécution excitée au sujet des cultes chinois, a une cause plus cachée que celle qui a paru d'abord, et qu'il faut l'aller chercher dans l'aversion que les Jésuites auront toujours pour le clergé séculier.

«Votre Seigneurie s'est aperçue, sans doute, de la manière peu sensée dont les Pères de la maison où nous logions <sup>54</sup> se conduisaient. Ils n'ont pas été longtemps sans ressentir les effets de leur étourderie, et il y a de l'apparence qu'ils s'en repentiront trop tard ; puisqu'ils sont tombés dans l'esclavage, qui leur fera trouver dans les autres <sup>55</sup>, des maîtres qui ne les épargneront pas.

«Les Jésuites sont partis pour l'Europe par toutes les voies qui y conduisent, et se sont vantés qu'ils engageraient tous les princes catholiques, et surtout le Roi Très Chrétien à se déclarer contre moi. Mais j'espère que la calomnie, quelque couleur, qu'on lui donne, ne produira rien dans un Prince si sage, sur [504] tout ayant auprès de sa personne royale un témoin fidèle de ma conduite en Votre Seigneurie.

«Je conclus, comme je l'ai si souvent fait en parlant de ceux à qui je dois la sincère déclaration de mes sentiments : savoir, qu'il n'y a qu'un seul remède à tant de misères, qui est d'en ôter la cause en coupant le mal par la racine.

«Si on diffère à appliquer ce moyen, c'en est fait de l'honneur du Saint-Siège et de l'autorité de ses ministres ; et je ne doute pas que dans peu le Saint-Siège ne se trouve fort embarrassé. Mes respectueuses recommandations à Monseigneur de Rosalie. J'assure l'un et l'autre de mes respects,

«De Votre Seigneurie, le très dévoué et très obligé serviteur,

CHARLES-THOMAS

---

<sup>53</sup> Il ne s'est pas trompé : Il a été enfermé en prison jusqu'à la mort de Kang-Chi et au delà, pendant dix-huit ans.

<sup>54</sup> Chez les Jésuites français.

<sup>55</sup> Les jésuites portugais.



## § XXXIV. Reconnaissance du Légat pour les services de M. Appiani.

Avant de raconter plus en détail la prison et la mort de Monseigneur de Tournon, nous devons nous hâter de mentionner un trait de la reconnaissance de cet immortel Prélat pour M. Appiani et de son affection pour la Congrégation de la Mission. Ce trait est renfermé dans une lettre qu'il adressa au cardinal Cenci, archevêque de Formo, le 29 novembre 1708 ; cette lettre se trouve dans les *Memorie Storiche*, etc... (Tome 1er p. 138). L'original est dans la bibliothèque Corsini à Rome, comme chacun peut l'y voir. Voici cette lettre :

Macao, de ma prison, 19 novembre 1708.

«1. J'ai reçu par la voie de la nouvelle Espagne, deux copies d'une bienveillante lettre de Votre Éminence dont l'original que je suppose écrit de Notre main et qui a été envoyé par Londres ne m'est pas encore arrivé ; tel est le sort de presque toutes [505] mes lettres et Je le regrette surtout pour celles de la Secrétairerie d'État, et cela depuis quatre ans. Il ne sera pas difficile à la haute pénétration de Votre Éminence d'en comprendre la cause si vous vous rappelez l'époque de la décision apostolique au sujet des Rites chinois et le lieu où je me trouve où l'on ne veut point de Visiteur, où l'on n'épargne aucune violence pour empêcher l'accomplissement de mes fonctions, comme vous pouvez le savoir par la voix publique et surtout par M. l'abbé Ignace Giampè qui est pleinement informé, et dont l'affectueuse et inappréciable assistance qu'il me rendait à Canton, à la Procure de la Sacrée Congrégation, me fait aujourd'hui grand défaut. Il a été obligé de sortir de Chine, exilé avec beaucoup d'autres zélés Missionnaires en vertu d'un ordre Impérial du 24 juin dernier, accordé aux instances des Jésuites de la Cour ; leur rapport est inséré dans l'ordre même, ce qui est un grand sujet d'étonnement pour le monde entier, et je crois que Votre Éminence n'en aura pas moins de stupéfaction si M. l'abbé le remet entre vos mains avec les observations qui y sont jointes. Je ne crois pas qu'il y ait un exemple dans l'histoire ecclésiastique, d'un fait pareil de la part de personnes catholiques surtout quand on saura les graves circonstances qui l'ont accompagné et que le me dispense de représenter à Votre Éminence, non pas tant pour ne pas renouveler votre douleur, que pour ne pas augmenter l'amertume dans une âme si pieuse et si pleinement animée d'un zèle tout chrétien.

«2. Votre très bienveillante lettre est datée du 10 octobre, 1704, et Votre Éminence daigne y prendre part à toutes mes infortunes par un nouveau gage de cette bonté que j'avais déjà reconnu être au souverain degré pour moi. Je ne serai pas assez ingrat après tant de faveurs reçues de Votre Éminence, pour vous attribuer ces tristes effets qui sont les fruits amers de mes péchés. Ce sont eux qui m'ont attiré de si nombreux et si graves attentats que je souffre dans cette Mission si désolée, de la part de ceux-là mêmes qui devraient, en être le [506] soutien. Je me considère toujours comme débiteur à Votre Éminence de tout ce qu'il petit y avoir d'heureux et de bon dans mon périlleux pèlerinage, où j'ai trouvé dans le port des tempêtes non moins redoutables qu'au milieu des dangers de l'Océan.

«3. Je me réjouis d'apprendre que Votre Éminence a épuisé son trésor pour entreprendre l'érection d'un Séminaire que le suppose fondé selon l'esprit du saint Concile de Trente. Comme ce même Concile indique le moyen de lui constituer des rentes nécessaires à sa conservation, par des t'axes, des contributions et par l'union des bénéfices, je vous offre très volontiers à cette fin le bénéfice que Je possède dans votre diocèse et que j'ai reçu de votre libéralité. Je ne doute pas que la fondation d'un Séminaire, mais d'un vrai Séminaire, dans la métropole de Fermo, ne procure une grande gloire à Dieu et un bien considérable à toute la Marche d'Ancône ; c'est à mon avis la plus sainte et la plus glorieuse entreprise que Votre Éminence, puisse promouvoir et soutenir par un effet de son zèle pour l'Église

et pour le bien stable de vos ouailles. De plus, je me réjouis d'apprendre qu'il Y a déjà dans cette maison des Prêtres de la Mission car ils peuvent coopérer grandement à la réalisation des intentions de Votre Éminence. Et puisque vous m'annoncez que parmi eux se trouve M. Appiani (Jean), le vous le recommande spécialement surtout à cause de son frère Louis-Antoine Appiani qui depuis deux ans m'a été enlevé. Il me servait en qualité d'interprète Pour la langue chinoise ; c'est lui qui a le plus souffert dans cette persécution, pour n'avoir pas voulu me trahir, pour avoir suivi le parti de la vérité et la voix de sa conscience, et maintenu l'honneur de sa naissance et de son Institut ; qualités qui méritent d'être considérées même dans son frère, et qui je l'espère lui feront ressentir les effets de la protection de Votre Éminence qui d'ingue avec tant de bonté s'intéresser à tout ce qui me regarde. Daignez me la continuer toujours, pour moi [507] je conserve un vif souvenir de mes obligations à voire égard, il me fait désirer avec empressement de pouvoir servir Votre Éminence que je salue avec une profonde vénération, etc...

«P. S. Ici il est arrivé, certaines nouvelles <sup>56</sup> qui me concernent, je n'en crois rien pour beaucoup de raisons, car je n'ai rien reçu de Rome, et surtout parce qu'elles n'ont produit aucun changement, ni dans la ville, ni dans la Mission que je recommande à vos saints sacrifices, Il faut un miracle visible pour qu'elle se conserve au milieu des coups violents par lesquels cherchent à la jeter dans le précipice ceux qui devraient en être les soutiens. On ne sait pas là-bas ce que sont ces missions, c'est pourquoi jusqu'à présent les choses qui s'y passent n'ont pas parti croyables. Dieu veuille toucher le cœur de ces puissants du siècle et me donner la patience pour supporter leurs offenses. J'espère tout de la divine miséricorde par le moyen de vos saintes prières que je réclame incessamment, en me disant de nouveau, de Votre Éminence, etc...

C. THOMAS  
PATRIARCHE d'ANTIOCHE.

#### § XXXV. Prison de M. Appiani à Pékin.

Nous avons laissé M. Appiani ramené en prison à Pékin, au mois de décembre 1707, après avoir été traîné pendant un an, de prison en prison, de Hoigan à Pékin, de Pékin au Su-Tchuen, du Su-Tchuen à Pékin. Il est temps de reprendre son histoire, c'est-à-dire la lettre où son frère, M. Jean Appiani, rend compte des nouvelles qu'il a reçues ; lettre dont l'original, comme nous l'avons dit, est conservé dans les archives de la maison de Montecitorio de Rome :

[508] «J'ai laissé, dit-il, notre confrère dans cette prison publique, de Pékin, qui lui offrit une image de l'enfer. Il avertit les Jésuites qui étaient à la Cour de la position dans laquelle il se trouvait. Le Père Parennin, supérieur des Jésuites français, ne tarda pas à donner connaissance de son arrivée au fils aîné de l'Empereur, qui aussitôt en avertit l'Empereur lui-même. Cinq ou six jours après, M. Appiani fut conduit à la villa impériale et le soir même, dans le jardin du Prince aîné, il fut interrogé par trois Mandarins nommés, l'un Tchao-Tchang et l'autre Tchang-Tchiou, le troisième était un des juges destinés à examiner les malfaiteurs qui appartiennent à la maison impériale. Le Mandarin Tchao-Tchan- était affectionné à M. Appiani, il lui en avait donné plusieurs fois des preuves dans le temps que celui-ci exerçait les fonctions d'interprète du cardinal de Tournon ; il eut compassion de lui en le voyant dans au état si misérable. Je copie ici littéralement les paroles de mon frère : «Il me fit ôter les fers des pieds et me fit donner une tasse de thé au lait, J'en avais vraiment besoin, parce que je n'avais rien mangé dans la journée qu'une once de pain, de plus j'étais malade, je souffrais des restes d'une infirmité contractée pendant le voyage, et de la fatigue du voyage même. L'interrogatoire commença par une invective contre le Vice-Roi du Su-Tchuen ; on prétendait qu'il n'avait pis su m'interroger. On me fit d'abord

---

<sup>56</sup> Monseigneur de Tournon fait allusion à la nouvelle de son élévation au cardinalat,

des questions sur l'arrivée du Légat en Chine ; je répondis selon les termes que j'avais déjà exprimés dans un rapport écrit à l'Empereur. Puis on m'interrogea sur le *King-Tien* et sur les Tablettes des ancêtres, Je répondis que j'avais dit aux Chrétiens que la cause était portée devant le Pape, et que, par rapport aux Tablettes, je leur avais dit d'enlever certaines lettres, et d'en mettre d'autres qui signifiaient *souvenir* ou *mémoire* ; et je traçai à terre ces caractères pour leur montrer ce que c'était ; je leur donnai les raisons au sujet des Tablettes. Quant au King-Tien, ils ne voulurent, pas m'écouter. Ils écrivaient le procès-verbal en langue tartare que je ne [509] comprenais pas et ils m'en donnaient lecture en chinois. Je leur fis remarquer quelques expressions qui ne me paraissaient pas justes, mais ils ne voulurent pas m'écouter disant que c'était écrit. Le Mandarin Tchao-Tchang qui connaissait mes sentiments, paraissait avoir compassion de moi, mais l'autre Tchao-Tchiou n'était pas si sensible. Ils s'entretenaient ensemble en langue tartare, je ne sais ce qu'ils disaient. Enfin, on me lut la sentence qu'avait portée le Vice-Roi du Su-Tchuen. Tchao-Tchang me dit de demander pardon à l'Empereur en faisant la prostration. Ce que je fis pour un crime auquel je n'avais jamais pensé. Le Père Parennin qui était présent me dit en français : «On n'a jamais entendu dire que pour ne pas donner le bonjour à l'Empereur on soit condamné. Il faut qu'il y ait quelque autre chose là-dessous.» Après cela, je fus congédié et conduit je ne sais où. Je mourais de faim ; je demandai à manger ; mais comme il était minuit et que nous étions éloignés de toute habitation, on ne put rien m'acheter ; néanmoins, les Mandarins et les satellites parvinrent à me faire cuire un peu de millet liquide qui, sans autre assaisonnement que la faim, me parut le mets le plus délicieux du monde. Je me couchai au milieu des soldats, et les petits insectes que j'avais amassés dans la prison, allèrent faire visite à leurs amis : je ne vous en dis pas autre chose ; *animalia pusilla cum magnis*.

«De grand matin je remontai dans la charrette et j'allai attendre que le Prince aîné fût revenu de l'audience de son père. Pendant ce temps-là, je restais exposé à la curiosité de qui voulait me voir. C'était chose assez nouvelle que de voir un Européen se chauffer ainsi au soleil. Enfin le Prince arriva et un noble satellite du tribunal interne vint me prendre par la chaîne pour me conduire. Le Prince m'attendait et le satellite m'excitait à courir, me disant que c'était la coutume en ces occasions. Je répondis que je ne courrais pas, que je ne le pouvais pas étant malade ; néanmoins je tâchai d'allonger le pas de manière à ne pas perdre la gravité en me montrant trop pressé. [510]

J'arrivai devant le Prince, il était debout devant sa porte, je me mis à genoux à dix pieds environ devant lui ; de son côté, soit que ce fût la coutume, soit par un motif spécial il me salua du nom de *Maître* et me dit ces paroles : «Sais-tu bien que tu dois mourir ? Je fus un peu surpris de cette intimation, puis je lui répondis : je le sais. J'avais presque envie de lui jeter au nez la réponse de l'écriture : *Quis est homo qui vivit et non videbit mortem ?* quel est l'homme qui vive et qui ne doive pas voir la mort ?» Mais il ne s'agissait pas de plaisanter quand j'entendais entonner une pareille chanson par quelqu'un qui n'avait pas la crainte de Dieu. Il ajouta donc alors : «Tu dois mourir, premièrement pour avoir été l'interprète de Tolo (c'était le nom Chinois de notre cher cardinal de Tournon) ; secondement à cause des affaires de Monseigneur Maigrot ; troisièmement parce que tu as violé, les Rites chinois dans le Su-Tchuen. J'en ai parlé à Sa Majesté qui te pardonne ; va à l'église, c'est-à-dire à l'habitation des Pères, et ne sors pas de là, autrement malheur à toi. Livrez-le au Père Parennin et ôtez-lui les chaînes.» Tchao-Tchang me dit : découvrez-vous et faites la prostration. Les Pères Jésuites soit qu'ils aient été mal informés par le Père Parennin qui était le seul Européen présent parmi ces Chinois, soit pour des fins à eux connues, ont fait circuler une lettre latine adressée à leurs confrères de Chine qui à cette heure aura déjà parcouru toute l'Europe, dans laquelle ils exposent la sentence d'une manière bien différente ; ils m'y chargent surtout d'un *perperam* (mal) que l'on peut appeler malicieux ; si l'on fait attention au terme en lui-même et à la place qu'il occupe. Ils ajoutent encore que j'ai suscité des troubles avec Monseigneur Maigrot, le Prince n'a pas dit cela, et quant aux troubles prétendus suscités par ce Prélat, je ne sais comment ils pourront répondre à un de leurs Mémoires qui en donne le Père Gozani comme la véritable cause. Ils disent encore

que j'ai parlé contre les Rites ; à mon grand déplaisir je dirai ici que c'est un mensonge : ils devaient mettre *mulasti* (tu as changé) et non pas *male locutus es* [511] (tu as mal parlé).

En trois mois je n'ai pas encore pu vous finir cette longue lettre ; néanmoins il faut que je vous écrive la sentence comme elle a été rapportée par les Jésuites dans leur lettre latine ; vous direz alors : Oh ! cela valait bien la peine d'ajouter deux lignes. La voici : *Dixit Regulus : Petivi ab Imperatore ut te capite plecti juberet, primo quia Tolo Patriarchæ Antiocheni interpretem perperam egera s ; secundo quod turbas sicut Yen-Tang excitaveris ; tertio quod de Ritibus Sinicis male locutus es. Imperator tamen vivere tibi concedit, ut viro vitam religiosam profitenti.* Voilà la fourberie : j'ai demandé à l'Empereur de te faire couper la tête. Ceci est faux comme on le voit par ce qui précède. *Premièrement parce que* à Tolo (Patriarche d'Antioche) ils n'ont pas voulu mettre *Visiteur Apostolique*, car après l'avoir reconnu comme tel, voyant qu'il n'allait pas à leur guise, ils ont refusé de lui reconnaître ce pouvoir ; vous *avez mal servi d'interprète* ; il y a malice dans l'addition du mot *mal*, et notez que selon la phrase chinoise, s'il y avait *mal*, il faudrait qu'il fût après *parce que* et alors cela signifierait *sans réflexion, sans jugement, sans maturité*. Mais placé comme il est, ce mot signifie, à *votre fantaisie, sans fidélité, en y mettant du vôtre*. peut-être ne l'ont-ils pas fait à dessein ; mais je crains de leur faire tort en les estimant simples. *Deuxièmement parce que, comme Yen-Tang, (nom chinois de Monseigneur Maigrot), vous avez excité.* Cela est très faux ; le Prince a dit. *à cause des affaires de Monseigneur Maigrot ; ceci est un mystère, comme aussi que M. Mezzafalce sans autre motif que d'avoir connu Monseigneur Maigrot et d'avoir vécu quelque temps avec lui ait été exilé. Troisièmement parce que vous avez mal parlé des Rites chinois, c'est encore faux ; ils devaient dire : parce que vous avez changé. Cependant l'Empereur vous permet de vivre comme à un homme qui professe une vie religieuse.* Il est faux qu'il ait dit cela. Les Pères me font trop d'honneur de m'appeler *homme* (viro) car ils m'avaient toujours désigné par les termes de *homo ille, hominis illius* (cet individu) dans les Mémoires [512] adressés au Légat Apostolique ; mais dans cette lettre ils me traitent comme je le mérite en disant *Qui professe une vie religieuse* et non pas *religieux* parce que le suis l'un et non pas l'autre.

«Revenons à la suite de l'histoire. Après m'être levé j'embrassai le Père Parennin et je fus conduit à l'habitation des Jésuites français. Je croyais que la tragédie était finie ; mais elle dure encore depuis trois ans.»

«Il raconte ensuite en détail plusieurs choses qui lui sont arrivées, mais pour ne pas vous ennuyer par trop de prolixité, je vais vous en faire un petit abrégé. Arrivé à la maison des Jésuites il fut conduit dans un appartement séparé et éloigné de ceux des Pères ; un des domestiques lui avait cédé sa chambre. Ils lui laissèrent dire la messe le jour de Noël, non pas dans l'église publique, mais dans une chapelle située dans son quartier et afin qu'il ne fût ni vu ni visité par les Chrétiens, on avait fermé toutes les portes de communication. Le 27 décembre 1707, après dîner, deux Mandarins qui ont l'office de Majordomes du palais impérial, vinrent le trouver et le menèrent dans un endroit voisin de la demeure des Pères où se trouve un four de verrerie, là ils l'enfermèrent dans une chambre avec six soldats pour le garder, jusqu'à ce qu'on eût bâti un mur pour mieux l'enfermer. Cet endroit avait six brasses de long, entre le mur et la chambre deux hommes de front n'auraient pu passer, la chambre qui devait lui servir de prison était longue de deux brasses et demie ; les soldats couchaient là sur la terre, à tour de rôle ; il n'y avait pas d'autre ouverture que la porte et quand on fit du feu pour sécher un peu le sol qui était encore humide, la fumée et l'odeur du charbon de terre firent souffrir au pauvre prisonnier pendant tout l'hiver des douleurs de tête, des étourdissements, des vertiges, de sorte qu'il ne pouvait ni lire, ni écrire, ni faire autre chose que réciter l'office divin avec de fréquentes interruptions. L'Empereur avait ordonné qu'il serait nourri aux frais de la maison des [513] Jésuites et que s'il voulait faire quelque représentation à Sa Majesté, il devait la faire par l'intermédiaire des mêmes Pères. Au mois de juin suivant 1708, il fit dans cette ville des chaleurs très grande, comme il y avait fait très froid l'hiver ; la chambre n'avait pas d'autre ouverture que la porte qui était tournée vers le midi et elle n'était couverte que par un



simple toit. M. Appiani fut assailli par une violente dysenterie qui lui causa une inappétence telle, que la seule vue des mets lui tournait l'estomac. Un jour il lui vint l'envie de manger un peu de jambon ; il en envoya demander, mais on le lui refusa sous prétexte qu'on craignait qu'un mets si échauffant ne pût accélérer sa mort. Dans cette position, ses forces diminuaient de jour en jour ; à ses pressantes instances pour avoir du secours il n'avait que des refus ; il pria les Mandarins inférieurs qui le gardaient, d'avertir les Mandarins supérieurs de parler en sa faveur au Prince aîné ou à l'Empereur, mais les Jésuites s'excusaient en disant qu'ils ne pouvaient ni parler de lui, ni lui donner des médecines. Un bon homme, païen, domestique des Jésuites qui avait la charge de lui porter à manger, le voyant ainsi réduit à l'extrémité, intercédait pour lui avec instances et avec larmes et pria les soldats qui le gardaient d'en dire un mot aux Mandarins Présidents, et il représenta enfin aux Jésuites que M. Appiani allait mourir infailliblement si on ne lui portait secours ; alors on lui envoya comme à un malade désespéré un peu de lard de jambon. A peine M. Appiani en eut-il mangé qu'il sentit ses douleurs disparaître et par une disposition particulière de la Providence, il recouvra parfaitement la santé au moyen de ce qu'on aurait pensé devoir causer sa mort. Ce ne fuit pas la seule occasion où on lui refusa les choses les plus nécessaires à sa subsistance. Mais, ce qui l'affligeait davantage, c'était de ne pouvoir pas seulement obtenir du papier pour passer le temps en écrivant ; on voulait lui ôter tout moyen de correspondre avec personne : «Peut-être, disait-il, ils pouvaient rire sous cape en disant : nourrissons le merle en cage [514] pourvu qu'il ne chante pas.» Cependant à la fin, le médecin italien, M. Borghèse <sup>57</sup>, ne pouvant le visiter puisqu'on ne le lui permettait pas, trouva moyen de lui faire passer une bonne provision de papier et cacha adroitement dans une tabatière un petit billet par lequel il lui annonçait l'élévation de Monseigneur de Tournon au cardinalat. Cette nouvelle qui lui avait été cachée par ceux qui auraient dû et pu facilement la lui communiquer, réjouit infiniment le pauvre prisonnier affligé de tant de manières. Voici maintenant comment il termine sa lettre :

«Vers la fin de l'année dernière, 1709, je croyais que ma prison allait finir, car on attendait le retour de deux Pères, les Pères Barros et Beauvossier, qui étaient déjà allés rendre compte à Dieu de leur ambassade. L'Empereur en demandait souvent des nouvelles, mais leurs confrères répondaient que l'on n'avait pas de nouvelles d'Europe. Je sus que j'étais retenu en otage pour eux et que je serais délivré à leur arrivée. Mais feu Monseigneur le cardinal de Tournon, ayant écrit à l'Empereur une lettre dans laquelle il lui donnait connaissance de sa promotion au cardinalat, l'Empereur pensa que cette année-là, les deux Pères allaient revenir, Il envoya donc trois Jésuites à Canton, les uns après les autres, avec ordre de les y faire garder jusqu'à l'arrivée des deux ambassadeurs. J'apprends qu'il n'y a que quelques jours que les Mandarins de cette province ont été informés de la mort de ces Pères et le Vice-Roi en donnera [515] connaissance à l'Empereur pour savoir ce qu'il doit faire de nous ; car nous sommes trois détenus : L'un, est un prêtre provençal (M. Guetty), l'autre, le médecin Borghèse, et le troisième Celui qui vous écrit. Je suis parti malade le 17 mai dernier 1740) de la prison de Pékin. Les Européens (Jésuites) m'avaient toujours dit qu'ils ne savaient pas si je devais en sortir. J'en sortis donc malade avec deux Jules dans ma bourse, sans voir aucun Européen ni entendre un : Dieu vous accompagne. J'étais escorté par deux hommes du Vice-Roi aux frais duquel je faisais ce voyage. Mais dans la

---

<sup>57</sup>Nous avons parlé plusieurs fois de M. Borghèse, médecin du Cardinal ; les Jésuites l'avaient adroitement fait rester à Pékin sous prétexte de lui procurer une place au palais de l'Empereur ; mais en réalité pour l'empêcher de retourner en Europe et de dire ce dont il avait été témoin oculaire. Le Père Bonaventure, de Rome, Franciscain, à qui il avait communiqué son journal, avait donné connaissance aux Jésuites de ce qu'il renfermait, de sorte que sans aucune raison, sans avoir jamais subi de jugement, après avoir été pendant deux ans retenu isolé et écarté de la Cour, M. Borghèse au lieu d'être médecin du palais, se trouva prisonnier chez les Jésuites portugais en même temps que M. Appiani l'était chez les français, plus tard il fut transporté avec M. Appiani à Canton où il mourut, toujours en prison, ainsi que nous le verrons.

prison où je suis maintenant je vis à mes dépens. Je suis arrivé (à Canton) avec la fièvre chaude, je pensais finir mes jours le 8 août, vers le soir, dans une pagode. Le 9, je fus porté sans que j'y eusse en rien contribué, dans une maison des Jésuites portugais. On avertit les Pères et j'attendais l'ordre de sortir de mon palanquin, pendant ce temps, je me remettais un peu de la fatigue causée par la marche et par mon mal ; je vis passer un domestique des Jésuites et je l'entendis crier (C'est à la lettre) : «Portez loin d'ici ce fumier de Rome !» Je rougis de vous écrire cela ; mais voilà comment je fus traité. Pendant que j'attendais un autre ordre des Mandarins, un jeune homme qui m'avait écrit plusieurs fois, apprenant mon arrivée, vint me saluer ; et sachant que je n'avais plus d'argent, il me donna deux piastres de huit, mais il me perça le cœur de douleur en m'apprenant que le 8 juin, le cardinal était mort. C'était pendant le temps de mon voyage de Pékin à Canton.»

Pour compléter ce récit abrégé de la prison de M. Louis Appiani à Pékin, nous allons insérer ici une pièce justificative.

DOCUMENT AUTOGRAPHE DE M. APPIANI, ÉCRIT EN LATIN ET CONSERVÉ DANS LES ARCHIVES DE MONTE-CITORIO, A ROME.

«M. Louis-Antoine Appiani, Prêtre de la Congrégation de [516] la Mission, détenu en prison, près de la maison des Jésuites français de Pékin, a écrit la lettre suivante au révérend Père Parennin, supérieur de cette maison, le jour de l'Ascension de Notre Seigneur, c'est-à-dire le 9 mai 1709, parce que ce Père lui avait reproché ses importunités par la bouche de son domestique et en présence des soldats qui gardaient le prisonnier, tandis que celui-ci ne demandait autre chose que de faire raccommoder son habit qui s'était brûlé. Voici quelles avaient été les expressions du domestique : Le Père Parennin dit que vous exigez tantôt une chose, tantôt une autre ; que vous n'en finissez jamais. Les Pères n'ont rien qui vous appartienne, et si vous voulez quelque chose, écrivez à Canton, au grand maître, c'est-à-dire au Cardinal de Tournon). Bien que les Pères connussent alors sa dignité du Cardinalat, ils ne me la firent jamais connaître.

RÉPONSE AU PÈRE PARENIN.

«Mon révérend Père, je ne m'attendais à rien moins qu'à la mortification que vous m'avez infligée parla réponse de votre domestique. J'avoue que je mérite pis que cela et que je suis indigne de tout égard de la part des hommes ; c'est pourquoi, le saint nom de Dieu en soit béni ! J'aurais voulu vous répondre immédiatement, mais parce que j'ai su que votre Révérence était alors occupée à des affaires plus importantes que celle de faire attention aux paroles d'un homme détenu dans une étroite prison pour une cause qui ne vous est pas inconnue, que je ne vois pas encore clairement, mais qui, j'espère, au jour du jugement dernier sera manifestée à tous pour ma consolation, car c'est l'unique espoir que je conserve en mon sein ; j'ai jugé à propos d'attendre jusqu'au moment du départ des Pères pour les ouvrages qui leur ont été assignés par l'Empereur. Vos occupations étant ainsi diminuées, j'espère que mes quelques lignes auront un meilleur sort que celles que [517] j'ai écrites à votre Révérence au mois de janvier ou de février, pour vous prier de vouloir bien m'envoyer quelque livre sur la Passion afin de passer utilement les jours du carême. Je n'ai pas été digne d'obtenir ni réponse, ni livre, néanmoins je n'ai pas perdu le fruit de ce saint temps qui a été de posséder mon âme dans la patience, comme j'espérais en trouver le moyen dans le livre que je demandais. J'ai pourtant reçu par la main de votre domestique un billet réclamant une somme de mille sapèques, dette provenant des frais que j'avais occasionnés. Si cette dette ne vous a pas été payée sur les 100 taëls que votre Excellence Monseigneur le Légat du Pape a envoyés, j'espère qu'elle sera payée avec l'argent que ce Père charitable enverra dans la suite. Il ne convient pas en effet que celui qui est chez vous sans aucun mérite, (pour un démerite je n'en connais aucun), consomme inutilement la subsistance de vos Missionnaires. J'en viens donc à l'affaire présente. Je désirerais que mes lettres fussent reçues avec autant de simplicité que je les écris ; car je

déclare les écrire sans feinte, et si Dieu m'en fait la grâce, je déclarerai que je vous suis très obligé pour tous vos services et pour les peines que vous prenez pour moi ; comme je ne suis pas en état de vous en témoigner ma reconnaissance, je m'adresse de toute mon âme au souverain rémunérateur qui a dit : ce que vous faites au plus petit des miens, c'est à moi que vous le faites ; je le prie de me suppléer et de regarder comme fait à lui-même ce que vous m'avez fait à moi le plus petit des siens. Néanmoins je dirai avec la même candeur d'âme, que votre réponse était de nature à me déplaire, non pas à cause de la chose en elle-même qui est de peu d'importance, car qu'est-ce que mille sapèques, qu'est-ce qu'un vil habit ? Mais bien à cause des circonstances. Le révérend Père Régis avait eu honte de me voir mettre un habit rapiécé, et avait voulu par charité m'en acheter un neuf ; mais je l'en ai empêché en disant qu'il suffisait de raccommoder la partie qui avait été brûlée. Votre Révérence, au contraire, pense que j'en exige [518] trop et me répond : que c'est déjà beaucoup qu'on me donne ma nourriture, comme à un animal que l'on retient en cage, qu'avec cela je n'ai pas besoin d'autre chose et que si je veux quelque chose de plus je n'ai qu'à écrire à Canton. Dans quelle misérable condition suis-je placé ! L'année dernière j'ai demandé plusieurs petites choses dont j'avais besoin, et j'ai prié qu'on me dit ce que je devais ; le frère Rhodes m'a répondu : c'est peu de chose. Pour dédommager aussitôt votre maison j'ai écrit à Monseigneur l'évêque de Pékin ; mais cette lettre m'est revenue par le même chemin par lequel je vous l'avais envoyée. Je regarderais comme une grande consolation pour notre supérieur et pour moi, s'il m'était permis de lui écrire librement pour le consoler dans sa détention qui sans doute sera bien sensible au Saint-Siège, et de recevoir aussi de lui des paroles de consolation ; mais peut-être les circonstances ne sont pas favorables. Maintenant si votre domestique ne m'a pas bien compris, veuillez me le faire savoir, afin que je connaisse quelle est votre volonté et si ma lettre parviendra. Je vous en demande pour signe de m'envoyer une ou deux feuilles de papier ou quelques-unes de plus ; j'ajoute encore deux mots pour vous faire connaître mon état, j'espère que vous les lirez avec bienveillance. Je tiens pour certain que vous rougiriez de honte si vous voyiez le dernier de vos domestiques recouvert d'un manteau tel que celui que je porte. Vous pouvez en juger par l'habit de peau qu'au commencement de cette année chinoise, si je ne me trompe, vous m'avez dit de vous envoyer pour le faire raccommoder ; vous n'avez pas voulu me confier l'argent pour le faire arranger moi-même, je ne sais pour quelle raison, car si j'avais quelque mauvaise intention j'aurais déjà trouvé et je trouverais encore les moyens de l'exécuter. Mais par la grâce Dieu j'en suis fort éloigné ; je ne veux d'autre liberté que celle que Dieu donne à ses serviteurs et je me conforme à ces paroles de Notre-Seigneur : «Le Fils de l'homme continue sa course comme il est défini ;» et je me [519] réjouis grandement que les dispositions de Dieu s'accomplissent en moi, puisque c'est par lui que les jours se succèdent et à qui toutes les créatures sont soumises. C'est pourquoi je ne remuerai pas un doigt pour me soustraire à la conduite de la Providence. J'ai été enlevé par ruse, je ne m'en plains point, je me regarde comme plus près du ciel ; j'ai été jeté innocent dans cette citerne ; je ne pleure pas ma condition, elle m'approche du ciel plus que si je faisais des merveilles et que si j'étais grand devant les hommes par la magnificence qui frappe les yeux. J'avoue que j'ai des habits en quantité suffisante, mais ils ne sont adaptés ni à mon usage, ni à mon état, ni à l'endroit où je me trouve, et si j'en avais la liberté j'en aurais déjà vendu quelques-uns pour m'en procurer d'autres à ma convenance ; mais je n'ai ni la liberté ni un homme pour me servir en cela. Pour ne pas être importun j'ai usé mes habits de dessous jusqu'au dernier fil, et plus d'une fois mes gardiens ont raccommodé eux-mêmes ou fait raccommoder mes souliers ; tant que j'ai eu, je les ai payés, quand je n'ai plus rien eu, je les ai remerciés. Votre Révérence ne pourra croire quelle violence je me fais pour vous exposer ce dont j'ai besoin ; mais quand la nécessité presse, que puis-je faire pour ne pas laisser à mes gardes l'occasion de mal parler ? je n'ai plus qu'à recourir à votre charité. Je vous donne un exemple de la difficulté que j'éprouve pour demander. Voilà 40 ou 50 jours que je diffère de me faire raser la tête, et je n'y consens maintenant que pour céder aux instances de mes gardes qui ont pour moi plus de charité que je n'en mérite, et pour me débarrasser d'un inconvénient que je n'ai pas besoin de vous expliquer. Mais puisque mon

exil se prolonge, pendant tout le temps que je serai détenu ici, il est impossible qu'il n'arrive pas que le reste du corps soit couvert tandis que les pieds seront nus ou que pendant qu'ils seront chaussés le reste du corps n'ait froid ou ne soit gelé, sans parler des autres infirmités ou accidents qui peuvent arriver au corps ; c'est pourquoi ne pouvant y pourvoir par moi-même, j'ai [520] recours malgré moi à la charité d'autrui.

Enfin je termine cette plainte confidentielle, cette simple exposition de mes pensées que je fais au nom du Seigneur en présence de qui j'ai voulu écrire ; veuillez bien me faire connaître si vous continuerez à pourvoir aux nécessités qui surviendront, ou si fatigué de mes importunités, vous vous y refuserez. Comme ce n'est pas par obligation, mais par charité que vous avez pris cette charge, je ne serai ni étonné ni offensé que cette porte me soit fermée et je frapperai à une autre. J'espère que celui dont le bras n'est pas raccourci et qui comble tout animal de ses bénédictions, ouvrira sa main libéralement pour moi. Dieu est en vérité bien libéral à mon égard puisque par l'entremise du Père Kilian, à qui je n'avais rien demandé, il m'a pourvu d'un moyen pour me défendre des rayons du soleil dont la chaleur, l'année dernière, a mis ma vie en péril. Ce n'est pas la première charité que ce bon Père m'a faite depuis que je suis ici. Que Dieu le récompense ainsi que vous pour qui je prie la divine Majesté de vous donner de plus en plus faveur auprès de l'Empereur, afin que vous vous en serviez pour la plus grande gloire du saint nom de Dieu. C'est dans cet esprit, et le cœur plein de ces sentiments que je baise humblement les mains de votre révérence, étant du fond du cœur

Votre très humble serviteur,

Louis APPIANI.

M. Bonnet, Supérieur Général, instruisit lui-même la Congrégation des souffrances de M. Appiani dans sa circulaire du 1er janvier 1711 : «M. Louis Appiani, dit-il, l'un de nos prêtres italiens ayant été choisi de Monseigneur le Légat à *latere*, pour lui servir d'interprète à la Cour de l'Empereur de la Chine, a eu beaucoup de part aux souffrances et aux fatigues de ce grand prélat, et y a été traité comme les apôtres ; il a été chargé, de sept chaînes à cause de sa fermeté dans la foi et de son obéissance [521] au Saint-Siège. Voici les termes dont se servit un des Mandarins qui le condamna : «Chien, tu voudrais mourir, et tu ne mourras pas ; tu voudrais t'en aller et tu ne t'en iras pas, tu voudrais rester et tu ne resteras pas.» On ne voit pas très clairement ce que voulait dire ce Mandarin, mais on sent bien qu'il ne manquait pas de malignité et de fureur contre ce bon serviteur de Dieu. On le transféra de Pékin au Su-Tchuen, chargé de 7 chaînes et gardé par 16 satellites. Depuis on l'a rappelé malgré lui de la prison de Su-Tchuen à celle de Pékin dans le même équipage. Mais à présent il n'est pas chargé de ses chaînes, ni gardé par des satellites, mais il est gardé à vue, en telle sorte qu'il n'a pas la liberté d'écrire ou de mander aucune lettre.»

M. Bonnet parle ici de la réclusion dans la maison des Jésuites français de Pékin. Nous lisons encore les phrases suivantes dans la relation d'un Franciscain qui se trouve dans les Mémoires du cardinal de Tournon. (Memorie Storiche, etc..., tome VI, p. 149.)

«... Le cardinal de Tournon en conséquence de ses travaux pour la Religion a vu maltraiter Monseigneur Maigrot, M. Mezzafalce, M. Guetty et M. Appiani. Ce dernier a été emprisonné dans la maison des Jésuites pendant quatre ans, et là ces farouches geôliers lui en ont tant fait souffrir, que s'ils lui laissent la vie pour retourner en Europe il aura de quoi raconter ; *ætatem habet ipse de se loquat.*»

Et plus loin à la page 164, le même Père ajoute :

«Et M. Appiani emprisonné pendant quatre ans dans la maison des Jésuites, quelles cruautés inouïes n'a-t-il pas endurées de la part de ses impitoyables geôliers ? Privé de tout commerce humain, privé même des consolations religieuses, il n'eut jamais la permission pendant quatre ans de célébrer une seule fois la messe ; cruauté dont les païens chinois furent eux-mêmes scandalisés. Enfin il fut remis entre les mains des Chinois pour



être tenu dans une rigoureuse prison, et ceux-ci bien [522] que païens lui permettent de voir en secret tous ceux qui le visitent et lui laissent dire la messe quand il lui plaît.»

Le Père Franciscain compte ici le temps de la prison de M. Appiani à partir du moment de son arrestation, mais en réalité sa prison dans la maison des Jésuites français de Pékin, appelé Pétang, dura un peu plus de deux ans. Le cardinal de Tournon lui-même donne encore un éclatant témoignage de son estime pour M. Appiani à Monseigneur Conti, nonce en Portugal, qui fut plus tard Pape sous le nom d'Innocent XIII<sup>58</sup>.

Macao, le 10 décembre 1707.

«1. Après m'être donné un mal extraordinaire pour donner à Sa Sainteté un compte exact de tous les malheureux événements de cette Mission de Chine, souverainement agitée par les entreprises passionnées des Jésuites, je me vois tous les chemins fermés pour envoyer à Rome mes dépêches. De plus, on m'enlève les personnes sur lesquelles je comptais à cet effet. Les Jésuites se servent du bras des Chinois, des Portugais de Macao, et même des hérétiques anglais et hollandais non seulement pour intercepter mes lettres, mais encore pour empêcher qu'elles ne puissent sortir. Il y a réellement de quoi s'étonner quand on voit que ces Pères envoient autant d'émissaires qu'il y a de Jésuites qui s'embarquent cette année pour toutes les directions, afin de remplir l'Europe de leurs fausses idées et de leurs inventions, tandis qu'il ne m'est pas permis d'expédier un seul individu pour porter les informations nécessaires au Pape et au Saint-Siège. Pendant que l'on voit partir les Jésuites qui ont la permission de l'Empereur de rester en Chine, les autres Missionnaires exilés depuis plusieurs mois et condamnés à retourner en Europe, ou qui voudraient [523] spontanément partir, sont retenus par les Portugais à Macao ou par les Chinois à Canton ; la cause n'en est pas autre que l'abus que ces Pères font de leur faveur et de leur autorité auprès de l'une et de l'autre nation. Cette position m'oblige donc à me servir d'une voie peu sûre pour vous envoyer la présente lettre et vous donner un court aperçu de l'état de cette Mission, et surtout des barbaries inouïes que l'on fait subir dans cette ville à des Missionnaires de toutes nations, exilés de Chine. Pour mon compte je suis relégué ici depuis la fin de juin de l'année dernière, par ordre de l'Empereur, en qualité d'otage pour les deux Pères Jésuites Barros et Beauvossier qui sont passés en Europe l'année dernière. Il y aura là sans doute de quoi pénétrer d'horreur non seulement l'esprit pieux de Votre Seigneurie Illustrissime, mais encore les Portugais désintéressés dans cette affaire, qui comprendront bien quel préjudice a causé à l'honneur de la Religion chrétienne cette insurrection des Prédicateurs de l'Évangile contre le Ministre immédiat du Chef de l'Église, et combien en est souillée la renommée d'une nation qui s'est jusqu'à présent signalée par son zèle chrétien et par son obéissance au Saint-Siège.

«2. Quant à la Mission, je vous dirai en quelques mots que les Jésuites ayant eu connaissance l'année dernière de la décision apostolique qui condamne leur pratique touchant plusieurs Rites chinois, recoururent avec une impétuosité, effrénée à l'autorité de l'Empereur, sans faire aucun cas de mes défenses, des censures ni de l'indignation Pontificale dont je les avais inutilement menacés pour les arrêter. Ils obtinrent à leur gré plusieurs décrets impériaux injurieux à Monseigneur Maigrot et à moi et beaucoup plus encore au Saint-Siège, afin de les opposer aux décisions apostoliques et d'en empêcher la publication. A l'aide de la faveur de la Cotir, des Mandarins et surtout du fils aîné de l'Empereur, ils firent interroger des Chrétiens chinois et des Missionnaires, afin de les faire déposer en faveur des accusations ou plutôt des calomnies que les [524] Jésuites avaient portées contre moi devant l'Empereur. Parmi eux, un fut terriblement maltraité, ce fut M. Guetty, prêtre français, emmené de force en Tartarie où il avait été appelé en qualité d'horloger. Il ignorait complètement tout ce qu'on lui demandait, avec des menaces et des coups on lui faisait subir de longs et de fréquents interrogatoires pendant plusieurs jours,

---

<sup>58</sup> *Memorie Storiche*, etc, tome 1er, p, 125, Lettre VIe.

pendant que les Pères Pereyra et Barros se tenaient derrière un rideau observant tout et suggérant leurs conseils. Dans sa simplicité naturelle, aussi bien que dans son trouble et dans son indignation contre les auteurs de ces désordres, il dit plusieurs choses qu'il aurait dû taire, mais non pas contre moi comme on l'a fait croire ; on altéra ses réponses en les transcrivant, comme on peut le voir par la protestation qu'il a faite spontanément et librement, et c'est, munis de telles pièces, que les deux Pères Procureurs Barros et Beauvollier sont allés à Rome. Ils diront sans doute qu'ils ont été envoyés par l'Empereur, mais ils n'ont de Sa Majesté que le consentement à leur départ et le sceau de l'Empereur qu'ils ont fait mettre aux procès-verbaux de ces interrogatoires et la précaution de l'otage de ma personne. Le Vice-Roi de Canton lui-même leur fit un affront extraordinaire, au moment de leur embarquement pour l'Europe, il leur envoya en présent quelques livres de porc, chose qu'il n'aurait pas osé faire au dernier des chinois, bien moins encore à des gens qu'il aurait su envoyés par l'Empereur, les Pères y virent en effet un affront, puisqu'ils refusèrent ce présent.

«3. Non contents de cette précaution, ils interceptèrent par toutes les voies les dépêches apostoliques ; à cette fin, comme j'en ai les preuves, le Père Castner fut envoyé en Angleterre. Ils firent déclarer turbulents et exiler les Vicaires Apostoliques Monseigneur Maigrot et M. Mezzafalce, et sous leur nom tous ceux qu'ils ont pu soupçonner être contraires à leurs opinions sur les Rites. Ils appelèrent par ordre Impérial tous les Missionnaires à professer devant Sa Majesté les doctrines condamnées, [525] intimant à ceux qui s'y refusaient l'ordre de sortir immédiatement de la Mission, afin de se moquer ainsi des décisions apostoliques, en face du Légat de Sa Sainteté. Ce dernier qui était venu pour les faire exécuter et qui avait employé les moyens les plus paisibles et les plus honorables pour eux pour les faire exécuter, eut la douleur de les voir rendues illusoires par la violence. J'ai vu en ma présence charger de chaînes M. Louis Appiani, mon interprète, Pro-Vicaire Apostolique du Su-Tchuen, de la Congrégation des prêtres de la Mission, et j'ai baisé ses chaînes avec envie. Les Jésuites cherchaient par là à me rendre témoin oisif et méprisé de ce torrent impétueux d'erreurs, en m'ôtant le moyen de m'y opposer. Mais ils se sont trompés, car l'obligation de mon ministère ne me permettait pas de voir de sang-froid une si grave offense contre la Religion et l'autorité Pontificale, ni de savoir exposés à un si grand danger les ministres de l'Évangile, sans méfaire leur guide dans une épreuve si étrange et sans opposer pour leur défense le bouclier de l'oracle apostolique du Saint-Siège qui m'était confié. Je le publiai le 7 février de l'année courante, par le décret que je vous envoie. Les Jésuites d'Europe ont poussé le désespoir, il y en a des conjectures très fortes, jusqu'à essayer de rendre inefficace et de nul effet la décision apostolique, en lui opposant des déclarations impériales, et de souiller ignominieusement la Mission par des superstitions réprouvées, en l'exposant à une ruine évidente plutôt que de corriger docilement leurs erreurs et de plier avec la soumission voulue sous les lois de la sainte Église. Mais cet attentat inouï jusqu'alors parmi les Chrétiens, produisit un effet directement opposé à leurs fins, comme il arrive dans les desseins pervers, car par là ils me mirent dans la nécessité de publier l'intention du Saint-Siège plus tôt que je ne l'aurais fait, afin de donner de suite une règle de conduite certaine et générale à tous les Missionnaires pour répondre dans une occasion si pressante.

«4. Ce fut un coup fatal pour leurs projets de défendre leurs [526] Rites et de tenir l'Empereur dans l'illusion où ils l'avaient mis sur ces matières ; ils lui avaient fait croire que j'étais venu uniquement pour prendre des informations au nom de Sa Sainteté et non pour exécuter ses saintes et infaillibles déterminations ; ils lui dirent que par mon décret j'avais forcé tous les Missionnaires de suivre la doctrine de Monseigneur Maigrot, pour le défendre contre la déclaration impériale. On en a une preuve évidente dans un édit impérial et dans l'appel des Jésuites eux-mêmes où l'on voit d'autant mieux la clémence de l'Empereur, que l'invention d'une accusation si inconsistante est plus odieuse de la part de Religieux contre un Légat Apostolique. Par leurs incessantes obsessions ils voulurent amener les trois évêques de Pékin, d'Ascalon et de Macao à ne pas obéir et à appeler. Le premier fortement tenté résista glorieusement et conserva ses religieux Franciscains dans

la Mission et dans l'obéissance due au décret, obéissance qu'il professa hautement devant le fils aîné de l'Empereur. Il est vrai que le bon évêque a ressenti ensuite la colère des Jésuites, ils lui déclarèrent la guerre dans un écrit et suspendirent son traitement comme ils l'en avaient menacé.

«5. Le second (Monseigneur d'Ascalon) après avoir commencé à obéir, céda aux tentations et appela par un acte rempli de faussetés qui a obtenu les applaudissements de la Cour à laquelle il attribue toute l'autorité pour décider les controverses de notre religion, ce qui enlève ou diminue celle de l'Église. Mais il avait la confusion de se trouver seul de son idée et de se trouver au milieu des Jésuites, abandonné par ses amis ses compatriotes, et ses confrères les Augustins ; et je crois qu'il doit souffrir des éloges obtenus parmi les païens qui le favorisent d'une manière particulière, pendant que les zélés défenseurs de la vérité de l'Évangile sont persécutés selon la mesure de la haine que leur portent les Jésuites ; ce que l'on voit surtout pour les ecclésiastiques séculiers et à peu près autant pour le., Dominicains qui sont en grande partie exilés. [527]

«6. Le troisième (l'évêque de Macao) est complètement innocent dans les matières controversées, il ne fait pas un pas de plus ni de moins que ne le veulent les Jésuites ; il a appelé, mais avec grande répugnance et malgré, l'opposition de tous les autres Religieux de Macao qui ont été appelés à son conseil. On les avait appelés dans l'espérance de les faire entrer dans les vues des Jésuites qui sont très puissants en cette ville et qui voulaient se couvrir sous le nom des autres, comme ils l'ont fait plus facilement en d'autres affaires. Mais comme il s'agissait d'un point si grave, ils trouvèrent les autres Religieux opposés et furent ainsi mis à découvert. Néanmoins ils parvinrent à décider l'Évêque à appeler et, ce qui est pis, à se révolter totalement dans cet acte contre la juridiction apostolique reconnue jusqu'alors dans ma personne. De là suivirent une infinité de misères que vous verrez rapportées en abrégé dans les deux sentences d'excommunication que je joins ici. Tous ces attentats ont été, non seulement provoqués par les Jésuites, mais encore fomentés par leur puissance, protégés par leur faveur et par leur mauvais exemple.

«7. Pour moi, je suis depuis six mois relégué dans cette prison de Macao où les persécuteurs sont parvenus à un excès de barbarie que les païens n'avaient pas atteint, et cela avec un si grand scandale que cette malheureuse cité est devenue l'opprobre des nations, le lieu de châtement le plus terrible dont les Chinois menacent les Prédicateurs zélés de l'Évangile et enfin le théâtre de leur martyre. Mais la divine bonté qui a coutume de donner des forces en proportion des fatigues afin qu'on puisse les supporter, me soutient sans doute pour prolonger mes souffrances et me faire expier mes péchés ; elle m'accorde une santé meilleure que je ne l'ai eue dans les Indes, excepté une petite difficulté dans le mouvement des mains, reste de plus grandes infirmités. Au milieu des larmes abondantes que j'ai versées sur cette Mission affligée, le suis consolé en voyant que je souffre quelque chose pour la pureté de [528] notre sainte Foi, pour l'obéissance au souverain Pontife et pour la défense de l'autorité du Saint-Siège Apostolique contre laquelle, non moins que contre la Religion, sont dirigées toutes les embûches appuyées de la force ou de la faveur des païens. On a entendu plusieurs Jésuites dire que les Princes ont droit de punir les Ministres des autres souverains, quand ceux-ci ne leur donnent pas satisfaction pour les offenses reçues. Ils supposent donc que j'ai offensé gravement l'Empereur par mon décret ; à l'aide de ces maximes équivoques et perverses ils amènent à l'emploi de la violence ce Monarque païen qui par instinct est plutôt porté à la justice et à la clémence. Mais c'est la cause de Dieu et de l'Église à laquelle je remets sans tache quoique bien affligée, cette Mission qu'elle m'a confiée. Dieu veuille apaiser la tempête par l'amendement de ceux qui l'ont soulevée et qui la tiennent encore en agitation ; ce serait là une effet merveilleux de son infinie miséricorde, non pas à cause des mauvaises dispositions de ce grand Prince païen à qui l'on a fait croire, comme j'ai dit, que je n'étais venu que pour informer le Pape et non pour exécuter ses ordres, qu'à cause de la dureté et de l'obstination des Jésuites qui, dans leur désespoir, et sans respect pour le Saint-Siège, se servent d'une puissance qui les rend formidables et onéreux à l'Église. Vous vous en

convaincrez davantage par les diverses relations que j'envoie à la Secrétairerie d'État. Je serais heureux d'être la victime de salut pour la tranquillité de cette mission ; car on ne l'obtiendra jamais tant qu'il n'y aura pas uniformité dans la prédication de l'Évangile, et sans l'obéissance au Saint-Siège dont les Jésuites sont fort éloignés d'après les preuves que J'ai entre les mains. Là se trouve l'origine de scandales irrémédiables si l'on n'en coupe la racine. Cette lettre peut toujours vous servir d'un petit tableau de la position ; je vous prie de la communiquer à Son Éminence le cardinal Paolucci et aux autres nonces apostoliques, en cas où ne seraient pas arrivées ou tarderaient encore d'arriver les informations que j'ai rédigées [529] et expédiées par plusieurs voies, mais à grand'peine et avec beaucoup de danger à cause des empêchements dont je vous ai parlé. Je dis de communiquer ceci aux autres nonces apostoliques parce que l'affaire est publique et bruyante, et que tout ce que j'écris me paraît être de nature à ce qu'ils en aient une connaissance certaine et générale. J'espère de la spéciale bonté de Votre Seigneurie Illustrissime que vous voudrez bien me recommander à Dieu dans vos ferventes prières et saints sacrifices, puisque je suis dans des circonstances où j'en ai tant besoin, et je vous supplie très humblement d'agréer l'hommage de la vénération de celui qui est, etc...

C. Thomas,

PATRIARCHE D'ANTIOCHE.»

Après un tel récit on pourra comprendre les expressions dont le Cardinal se sert dans une lettre écrite à son frère et datée de Macao, le 11 décembre 1707 <sup>59</sup>.

«Au milieu d'incroyables travaux je suis très content de ma vocation ; après avoir essuyé plusieurs maladies mortelles je me porte mieux ici que dans les Indes. Oh ! que de monstres venus d'Europe se trouvent dans ce nouveau monde ! Et qui croirait que les Jésuites si exemplaires en Europe, soient ici si pernicious et si opiniâtres contre le Saint-Siège que je l'ai expérimenté ? Qui aurait dit que des Religieux que ma famille et moi avions tant aimés, dussent dans ces pays s'en prendre, non seulement à ma personne, mais encore à mon honneur ! Et pourtant le vous assure que de leur côté ils n'ont épargné ni calomnies, ni stratagèmes, et qu'ils ont employé toutes les inventions les plus diaboliques pour dénigrer aux yeux de cette Cour païenne mes actions que, par la grâce du Seigneur, je crois être justes ; et cela afin de dissimuler, s'ils le peuvent, les leurs qui ne sont guère dignes de Religieux et encore moins de [530] Missionnaires. Mais le Seigneur, par une race spéciale, m'a protégé ; toutes les embûches ont tourné à mon avantage et à leur confusion. Le pis est que ce ne sont pas des païens qui persécutent les Missionnaires et qui veulent détruire la Mission ; mais ce sont les Jésuites qui le font avec une souveraine impudence. Ici et surtout à Pékin ils sont bien différents de ce qu'ils sont en Europe et j'ai le cœur navré en voyant les dommages qui en résultent pour la Religion, et le chagrin qu'en éprouveront les Jésuites eux-mêmes ; car il y en a encore quelques-uns de bons qui désapprouvent la conduite des autres ; mais ils sont en très petit nombre et sans autorité. Depuis un si long temps que je n'ai pas pu écrire, je suis obligé de le faire en grande presse, à cause du départ subit de l'abbé de Saint-Georges auquel je me confie, car il m'a toujours été très fidèle au milieu de mes tribulations ; et la manière même dont il est obligé de fuir fait assez connaître la grande part que les Jésuites ont en cette affaire et la violence avec laquelle on procède...» Si tous les documents qui précèdent ne suffisent pas pour faire connaître la cause de l'emprisonnement de M. Appiani, nous allons en produire un autre qui est conservé dans les archives de Monte-Citorio, à Rome. C'est la copie envoyée par M. Appiani lui-même d'une lettre qui lui avait été adressée par un Missionnaire de Pékin, qu'il ne nomme pas pour ne pas l'exposer à la persécution à cause de lui. Quand cette lettre fut écrite, il y avait déjà 13 ans que M. Appiani était en prison.

---

<sup>59</sup> Memorie Storiche, etc..., tom. 1, p. 9.



Tchang-Tchoung-Yuen, 29 mai 1719.

«Je vous écris à la hâte cette lettre parce que je suis au moment de partir et que je veux vous donner une nouvelle que pendant 12 ou 43 ans vous n'avez pas pu apprendre ; c'est la cause de votre arrestation, de votre prison et de vos chaînes. Je vais vous la dire en quelques mots : C'est parce que vous avez [531] rapporté au Cardinal ce que disaient les Chrétiens chinois. Les Européens de la Cour ont donc rapporté à l'Empereur, (et vous pouvez bien imaginer de quelle manière), que vous troubliez l'esprit du Légat, que vous l'exaspériez, et l'Empereur alors a ordonné de vous enchaîner. Comme on ne trouvait pas de crime à mettre en avant et que vous aviez fait Mission dans le Su-Tchuen, l'Empereur ordonna de vous conduire dans cette Province et de demander au Vice-Roi s'il y avait quelque chose à redire en vous, et ensuite de vous envoyer à la verrerie pendant deux ans pour y travailler aux verres. Tout cela, excepté la parenthèse, m'a été rapporté tel que je vous l'écris par le Mandarin qui traitait alors votre affaire, qui est de la famille Tchang, qui était alors au Hing-Pou, tribunal criminel et qui est aujourd'hui Hang-Tchoung au Hou-Pou, chambre Impériale ou tribunal des revenus de l'Empire. Jusqu'à présent je ne l'avais pas encore connu et lui ne me connaissait pas. Mais quand j'ai été prendre congé du 9e fils de l'Empereur, il est venu là en même temps parce qu'il servait ce Prince. Pendant que j'étais à attendre, voyant que j'étais Européen, il me demanda aussitôt des nouvelles de Pié-Tien-Sang, (c'est mon nom Chinois, dit M. Appiani), je feignis de ne pas vous connaître et je lui dis seulement que j'avais entendu parler de vous. Alors il commença à me raconter comment il avait traité cette affaire ; qu'il vous connaissait bien, qu'il vous avait fait mettre les chaînes sous les habits, qu'il avait acheté pour vous une chaise à porteur, mais que vous aviez préféré voyager à cheval et l'aviez fait profiter de la chaise. Je continuai à l'interroger et lui demandai quelle avait été la cause de votre arrestation et quel crime vous aviez commis ; c'est alors qu'il me dit ce que J'ai rapporté plus haut, et il ne cessait de répéter que c'étaient les autres Européens qui avaient tramé toute cette affaire. Je lui demandai quel avait été l'Européen qui y avait travaillé le plus ? Il ne voulut pas le nommer ; il se contenta de me dire que c'étaient des choses passées depuis longtemps. Servez-vous [532] de cet avis, mais ne dites pas d'où il vient, parce que demain ils feraient dire tout le contraire à ce Mandarin, en l'intimidant, par le moyen de leur Tchao-Tchang.»

§ XXXVI. M. Mullener chassé deux fois du Su-Tchen, puis exilé.

Pendant que M. Appiani était traîné au Su-Tchuen pour y être examiné comme nous l'avons vu, M. Mullener était chassé de cette province avec Messieurs Basset et de la Balvère, ainsi que nous l'a appris le Légat dans sa lettre au cardinal Paolucci. Voyons quelles furent les vexations qui étaient réservées à ce saint homme. M. Bonnet, dans sa circulaire du 1er janvier 1711 annonce ses souffrances à toute la Congrégation : «Le bon M. Mullener, dit-il, Missionnaire allemand, que Monseigneur de Lyonne, évêque de Rosalie, dit être à peu près semblable d'esprit et de corps à S. François de Sales et qui a fait les vœux de la Compagnie seulement depuis sept ou huit ans, en a été quitte à meilleur marché que M. Appiani ; car ayant éprouvé en lui l'assistance particulière que Notre-Seigneur a promise à ses Apôtres de leur mettre dans l'esprit et dans la bouche ce qu'ils auraient à dire lorsqu'ils comparâtraient dans les tribunaux devant les juges du siècle, il a soutenu dans un seul tribunal pour la vérité de notre sainte Religion cinquante interrogatoires, et une autre fois quarante-six sans se couper en rien, sans rien dire de répréhensible selon les lois de l'Empire et sans rien faire d'indigne d'un vrai prédicateur de l'Évangile. C'est pour cette fermeté qu'il a été banni de l'Empire.»

Nous allons entendre M. Mullener lui-même raconter simplement son histoire. Emmené par la violence jusqu'à Canton en 1706, il fut ramené au Su-Tchuen en 1707. A son retour, en passant dans le Hou-Kouang, il parvint à s'échapper des mains de ses gardiens et dans

sa sainte naïveté il crut qu'il lui suffisait d'aller à Pékin pour y recevoir la patente impériale ; jusque là [533] il n'avait jamais pu se figurer dans quel abîme on avait précipité la Mission. Mais à Pékin il put facilement se convaincre de la réalité de la catastrophe et surtout voir de ses propres yeux l'origine de tant de maux. Il nous l'explique lui-même dans la lettre suivante, datée de Canton, 1er décembre 1708. Cette lettre est adressée au Supérieur de la maison de Monte-Citorio, à Rome, où l'on conserve encore l'original. Elle est datée de Canton, car après cinquante jours passés au Su-Tchuen, M. Mullener avait été de nouveau chassé et ramené à Canton, à la fin de 1708.

«Elle n'est pas encore finie cette scène de persécution contre les Missionnaires obéissants au Siège apostolique et au décret (le Son Excellence Monseigneur le Patriarche. Cette année, les Jésuites ont provoqué un décret de l'Empereur par le moyen duquel ils se sont faits les familiers et les serviteurs intimes du Palais impérial, après avoir chassé du pays tous ceux qui ne s'opposent pas avec eux à Monseigneur le Patriarche et à la décision apostolique. Ils ne rougissent pas de dire qu'ils en ont appelé au Pape mieux informé ! Et, qui voudrait décrire toutes les machinations qu'ils ourdissent et toutes les absurdités qu'ils disent, les ferait reconnaître en Europe pour autant de monstres ! On dirait qu'ils ne travaillent qu'à inspirer le mépris du Patriarche et de Rome, et que la crainte de Dieu s'est retirée de leur cœur. Ils sont étrangement illusionnés par le démon et par leur amour-propre, puisqu'ils ne cherchent plus autre chose que leur propre gloire. Quelques Franciscains espagnols, peut-être dans la crainte de la réforme et d'être obligés à reprendre la stricte observance et de quitter cette Mission, sont finalement tombés dans les pièges des Jésuites et ils ont aussi appelé du décret de, Monseigneur le Patriarche. Leur appel a réellement la forme d'une diatribe, afin d'obtenir par ce moyen la faveur de la Cotir et le diplôme royal. Ils sont partis d'ici chargés des excommunications et des malédictions de S. François que leur a fulminées le Commissaire de leur ordre, retiré, à Macao, pour cause de maladie ; c'est ainsi qu'il a châtié leur désobéissance au Patriarche et à leur saint Ordre. Les Pères Augustins espagnols ont été aussi envoyés à Macao, ils pourront quand ils le voudront, rentrer en Chine pour s'y présenter à l'Empereur. Mais ils sont plus sages et ne professeront jamais la doctrine de Mathieu Ricci ; les Chinois eux-mêmes ont déjà vu la différence de cette doctrine avec la Religion chrétienne. Parmi ces Messieurs des Missions étrangères il y en a deux qui restent ici cachés ; tous les autres ont été exilés l'année dernière. Des Italiens il ne reste plus que M. Appiani qui est encore sous la garde des soldats.

M. l'abbé Giampè arrivera cette année à Rome, il est aussi chassé de Chine ; si vous le rencontrez il aura bien des nouvelles à vous donner de ce misérable pays, parce qu'il arrivera chargé de renseignements suffisants. Quant à moi je suis arrivé ici, à Canton, en 1707, après dix mois de voyage et après avoir passé par plus de 90 interrogatoires soit en revenant au Su-Tchuen, soit en venant ici. Au Su-Tchuen je me suis arrêté 50 jours dans une église, mais toujours gardé par douze soldats ; enfin j'ai été ramené jusqu'ici (1708) avec la même escorte, pour être ensuite exilé à Macao. La sentence m'a été signifiée il y a cinq jours, les soldats qui doivent me conduire sont déjà tout prêts. Je gagne du temps en allant doucement dans mes préparatifs de départ, afin de ne pas arriver au moment où le vaisseau de Goa part de Macao, parce que les Portugais m'obligeraient peut-être de m'y embarquer, ce que Monseigneur le Patriarche ne voudrait pas. L'année dernière, (1707), en retournant avec unie garde de soldats vers le Su-Tchuen, après deux mois de voyage, vers le premier dimanche de Carême, je trouvai l'occasion de m'échapper de leurs mains, et je vins à Pékin me présenter à l'Empereur pour faire ma profession de foi chrétienne, (non pas celle du Père Ricci ou de Confucius), afin de délivrer les Chrétiens du Su-Tchiten des nouvelles persécutions que Je prévoyais devoir s'élever à mon arrivée ; mon voyage [535] s'exécuta parfaitement.

Il n'y eut que les Jésuites qui ne furent pas contents ; aussi quand j'arrivai à la Cour, j'y fus reçu comme un chien dans un jeu de quilles ; je me présentai au Père Antoine Thomas qui me demanda pourquoi je n'étais pas allé présenter au Père Provincial mes civilités ; puis,

ce furent des exclamations, des lamentations, des soupirs ; c'est ainsi qu'il me congédia et me renvoya à une auberge pour se donner le temps de se concerter avec les autres Pères et de savoir s'il fallait avertir ou non l'Empereur de mon arrivée ; le lui avais suffisamment expliqué les motifs et les raisons de ma venue à Pékin pour qu'il pût les représenter à Sa Majesté. Malgré cela, il fut résolu par eux que je reviendrais au lieu d'où j'étais venu ; ils ne voulurent même recevoir aucune lettre de moi, et menacèrent l'homme qui m'accompagnait, de la bastonnade, de l'exil et d'autres châtimens, et tout cela par suite de quelques lettres de leurs confrères du Hou-Kouang qui, sur quelques paroles d'un domestique du Mandarin chez lequel j'avais été interrogé, avaient jeté feu et flammes contre moi et contre mon voyage. Je fus donc obligé de me remettre en route, le Jeudi Saint. Étant arrivé à l'endroit où j'avais laissé mon escorte, je trouvai que tout ce que les Jésuites avaient écrit contre moi, était faux. Le Mandarin me reçut très poliment sans me faire le moindre reproche ; je lui présentai en Chinois, les raisons que j'avais eu dessein de soumettre à l'Empereur, et il vit que j'avais eu grand motif d'agir comme j'avais fait, c'est pourquoi il me laissa la liberté ou de revenir à Pékin, ou de retourner au Su-Tchuen. Je lui répondis que j'avais dessein de continuer ma route jusqu'au Su-Tchuen, et il me donna des lettres de recommandation plus favorables que je n'en avais jamais eu, ajoutant de son propre mouvement deux suppliques en mon nom pour cacher tout ce qui s'était passé ; et cela sans même me les communiquer ; je n'en eus une copie que quelque temps après ; et je vis qu'il y avait mis quelques faussées en ma faveur ; c'est chose qui n'est que trop commune [536] parmi les Chinois, aussi avons-nous eu beaucoup de peine à tirer cette habitude de la tête d'un grand nombre de Chrétiens ; ils croient que tout mensonge est permis. Après avoir échappé à bien des dangers sur le fleuve du Su-Tchuen, j'arrivai heureusement à Chung-King-Fou, le jour de la Visitation de la Sainte Vierge, (1707), les Chrétiens en eurent une grande joie, et vinrent de quatre ou cinq journées de chemin pour recevoir les Sacramens, bien qu'on fût au temps des plus grands travaux de l'année. Ils me virent ensuite chasser en grande solennité, ils virent fermer les portes de l'église en ma présence avec défense, à qui que ce fût, d'y entrer ; ils virent mes Catéchistes expulsés, et leur joie se changea en la plus profonde tristesse ; le ne sais ce que les Mandarins leur auront fait depuis mon départ.

«M. Appiani est arrivé l'année dernière, le 17 décembre, des prisons du Su-Tchuen à Pékin ; là il fut remis en liberté dans la maison des Pères Jésuites français (le Pé-Tang), mais au bout de quelques jours il fut enfermé dans un petit appartement de la verrerie de ces Pères, et gardé par des soldats, mais je crois, plutôt par les Jésuites ; on n'a pu avoir de lui aucune lettre ; il est trop bien surveillé par ces Pères. Quand j'ai été à Pékin, j'ai voulu lui envoyer un peu d'argent ; mais les Pères m'ont fait dire qu'il n'avait besoin de rien, qu'ils le pourvoient de tout. S'ils le font, ils n'accomplissent que leur devoir, parce qu'on a bien des motifs pour dire que c'est par jalousie et par jugement téméraire qu'ils l'ont mis dans l'état où il se trouve.»

Dans une autre lettre adressée à la Sacrée Congrégation de la Propagande et datée du 16 janvier 1710, M. Mullener nous donne encore d'autres détails sur son voyage de Pékin et sur M. Appiani. (Cette lettre se trouve dans le Summarium des pièces justificatives des Réflexions du Secrétaire de la Propagande ; Manuscrits de la Bibliothèque Corsini, à Rome.)

«M. Appiani, après une année de prison dans le Su-Tchuen. [537] a été reconduit dans les prisons de Pékin où après quelques jours on le déchargea de ses chaînes et on l'envoya à la maison des Jésuites français. Trois jours après on l'enferma dans un appartement de la verrerie de ces Pères ; il y fut gardé par des soldats et ils le retiennent là probablement jusqu'au retour du Père Beauvillier, parce qu'ils ne peuvent l'attirer à leur parti ; ils le trouvent trop attaché à la décision apostolique et au décret du Cardinal. Je ne puis avoir aucune nouvelle de lui, ni lui de moi, parce qu'il est gardé non pas tant par les soldats que par les Jésuites de la Cour. Quand il était dans sa prison du Su-Tchuen, sous la garde de 16 soldats, avec quelques pièces de monnaie, j'avais de ses lettres et lui des miennes ; mais

maintenant il n'y a plus d'espoir parce que ces lettres devraient passer par les mains des Jésuites qui, maintenant plus que jamais, sont obligés de se montrer obéissants et dociles aux ordres de l'Empereur païen, depuis que par le nouveau décret ils ont été déclarés ses domestiques dans tout l'Empire, et qu'en cette qualité ils doivent être honorés par tous.

«... M. Appiani est encore à Pékin en prison, c'est-à-dire, dans l'église du Nord (Pé-Tang) chez les Jésuites français par lesquels il est gardé avec une rigueur extrême, afin qu'il n'envoie ni ne reçoive aucune lettre. Au mois de février de l'année courante, Son Éminence le Cardinal-Visiteur a envoyé un exprès à la Cour de Pékin pour lui faire parvenir une lettre à lui et au médecin Borghèse. Mais il n'a pas été possible de la lui faire remettre. L'envoyé s'étant présenté chez les Jésuites pour voir et saluer chaque personne de la maison, (selon l'usage des Chrétiens chinois), sans dire qui il était ni d'où il venait ; on le conduisit à la chambre de chaque Père, mais non pas à l'endroit où était M. Appiani. Les domestiques de la maison avaient déjà dit à cet envoyé que M. Appiani était un ermite, qu'il ne parlait pas et qu'il n'admettait de visites de personne. Ils lui dirent pins tard comment les choses se passaient en réalité, c'est-à-dire que M. Appiani était un Missionnaire de la Province [538] du Su-Tchuen, interprète du Cardinal, quand celui-ci était à Pékin et que maintenant les Pères avaient défendu de le laisser parler ni communiquer avec personne. Enfin cet envoyé, après bien des essais, ne put aboutir à rien parce qu'il était constamment empêché par les domestiques, soit de cette église, soit de l'église occidentale (Si-Tang) où se trouvait M. Borghèse. Au bout d'un mois de séjour à Pékin, cet envoyé revint à Macao à la fin de septembre, rapportant les lettres dont il avait été chargé du reste je n'ai eu aucune nouvelle certaine de M. Appiani.»

Lorsque M. Mullener avait été amené la première fois à Canton, c'est-à-dire en 1707, il lui arriva une aventure qui détermina Monseigneur de Tournon à user de son autorité à l'égard du Père Porquet, Jésuite, dont l'effronterie était portée aux dernières limites. Nous donnons ici le récit que le cardinal de Tournon a fait lui-même de cette affaire <sup>60</sup>.

«Le Père Louis Porquet, Jésuite français, s'étant permis dans la ville de Canton, de répandre quelques propositions peu dignes d'un Missionnaire Apostolique, et très préjudiciables à la Mission, dans l'état où étaient les choses, d'autres Missionnaires du clergé régulier, gens de bien, qui méritent toute créance, le dénoncèrent à Monseigneur le Patriarche d'Antioche. Les propositions dont il s'agissait, sont :

«1. Celui qui dit que les âmes des morts reposent sur les Tablettes, ne pèche point contre la foi.

«2. Le Pape ne peut décider infailliblement les controverses de la Chine.

«3. Les Missionnaires ne sont les point obligés d'obéir au Mandement de Monseigneur le Patriarche d'Antioche sur ces controverses.

«Monseigneur le Patriarche étant donc averti de ce qui se passait, fit appeler le Père Raimond, Visiteur des Jésuites, et lui enjoignit d'avertir le Père Porquet de ne pas avancer à l'avenir [539] de pareilles propositions, propres à scandaliser ceux qui les entendaient ; et que s'il ne se corrigeait pas, il le renvoyât à Macao ou même en Europe.

«Quelques jours après, le Visiteur dit pour toute réponse à Son Excellence, que le Père Porquet était prêt à rendre raison sur les chefs dont on l'accusait. Le 22 de juin 1707, le Père Porquet, accompagné du Père Britto de la même Compagnie, vint trouver Monseigneur le Patriarche, sous prétexte de lui présenter un prétendu acte d'appel de Monseigneur l'évêque de Macao, qui refusait de reconnaître la juridiction apostolique du Visiteur envoyé par le Saint-Siège ; et dès que cet acte fut présenté, le Père Britto se retira, laissant le Père Porquet seul avec Monseigneur le Patriarche. Ce père, sans attendre qu'on l'interrogeât, demanda à Son Excellence quelles étaient les propositions dont il était accusé ; Monseigneur le Patriarche passant par-dessus cette manière d'agir, et le traitant avec beaucoup de douceur, lui marqua les propositions que nous venons de rapporter, et

---

<sup>60</sup> Memorie Storiche, etc..., tom. 7, p. 121 — Anecdotes, tome 2, p. 291,



lui demanda s'il les croyait véritables, s'il voulait les soutenir, et si en effet il les avait publiquement avancées, lui laissant toute la liberté de les expliquer, en tel sens qu'il lui plairait.

«Le Père Porquet ne les désavoua pas ; mais il apporta, pour les défendre, quelques raisons et quelques explications. Son Excellence agissant encore avec lui d'une manière extrajudiciaire et à l'amiable, le pressa en particulier sur la seconde proposition, et lui dit, que si elle était vraie, il s'ensuivrait que ni le Pape ni l'Église ne pourraient décider infailliblement que quelque chose fût une idole. Le Père en demeura d'accord, alléguant pour raison que c'était là une question de fait et non pas de droit, sur laquelle ni le Pape ni l'Église n'étaient pas infaillibles ; de sorte qu'il tomba insensiblement dans la quatrième proposition que voici.

«4. *Le Pape ni l'Église ne peuvent définir infailliblement que quelque chose soit une idole.* [540]

«Son Excellence concluant de là par forme d'objection, qu'il n'était pas de foi que Jupiter fût une idole, le Père en convient. Alors Monseigneur le Patriarche l'avertit qu'un pareil aveu était dur, et qu'il prît garde à ne pas fournir par de tels principes des armes aux Jansénistes que sa Compagnie avait jusqu'alors combattus très vivement et avec éloge. Le Père répondit que le fait de Jansénius était inséparable du droit ; au lieu que celui-ci, dont il était question, en pouvait être séparé.

«Mais pour lui donner le temps de délibérer et de mieux prendre ses mesures, Monseigneur le Patriarche lui ordonna de donner ces propositions par écrit, avec toutes les limitations et les explications qu'il jugerait à propos d'y joindre, afin qu'on ne pût douter de ses sentiments et de ses intentions. Sur quoi ce Père ayant demandé à Monseigneur le Patriarche s'il avait dessein de procéder juridiquement sur ces propositions là, et Son Excellence lui ayant répondu : «Oui, sans doute, c'est mon dessein, si je trouve ces propositions dignes de censure ;» ce Père tira un papier qu'il avait caché sous sa robe, et où il avait écrit un appel prétendu de la juridiction de Monseigneur le Patriarche au Tribunal du Saint-Siège ; mais Son Excellence rejetant cet acte offert à contretemps, comme frivole et comme nul, ce Père sortit assez incivilement. Le lendemain on le rappela, et il fut interrogé d'une manière juridique sur les propositions en question ; puis étant pressé par une seconde monition de les expliquer et de les réformer, selon qu'il jugerait convenable, il persista à ne point répondre.

«Ayant été depuis cité plusieurs fois pour comparaître, et pour répliquer dans toutes les formes de la justice devant Monseigneur le Patriarche, il refusa toujours avec opiniâtreté de se présenter devant lui, méprisant obstinément, même par écrit, l'autorité de Son Excellence qui lui avait ordonné de comparaître et de subir l'interrogatoire, sous peine d'excommunication déjà portée.

«A ces causes, avant encore averti plusieurs fois et toujours [541] inutilement le Père Visiteur, de tout ce qui se passait, afin qu'il ramenât le Père Porquet à son devoir ; après avoir gardé toutes les formalités, comme il parait par la procédure, il fut déclaré excommunié, du nombre de ceux qu'on doit éviter à cause de sa contumace, et jusqu'à ce qu'il obéît. Mais il ne se tint pas pour excommunié, et ne cessa point de célébrer les divins mystères, quoiqu'il fût regardé comme tel par les autres Missionnaires, et même par les marchands français, à qui il avait tâché de persuader par des écrits, qu'il ne fallait point le fuir. Il n'y eut que les Jésuites des deux maisons de Canton qui en usèrent autrement, et qui tous, excepté le seul Père Visdelou, méprisant les censures, et se déclarant hautement contre elles, vécussent avec l'excommunié, comme s'il n'avait pas été frappé de l'excommunication majeure. Bien plus, lorsque M. l'abbé Giampè fut de la part de Son Excellence signifier au Père Visiteur la censure portée contre le Père Porquet, ces Pères le maltraitèrent par des paroles injurieuses et outrageantes ; et s'ils ne firent rien de pis, on en est redevable à leurs serviteurs chinois, qui eurent honte d'exécuter les ordres de leurs maîtres.

«Ces Pères augmentèrent encore leur révolte en désobéissant ouvertement au Saint-Siège ; le Père Britto, l'un d'eux, alla trouver M. l'abbé Giampè dans sa maison, et lui dit en face, qu'ils l'avaient ainsi traité, parce qu'il ne reconnaissaient pas Monseigneur le Patriarche pour Visiteur légitime, ni pour Légat Apostolique, regardant sa juridiction comme nulle. Et pour apprendre la chose d'une manière éclatante aux Chinois mêmes, ils publièrent, comme on l'a déjà su, à leurs Chrétiens, au milieu de la messe dans leur église de Tilopou à Canton, qui est celle des Pères portugais, une espèce de manifeste de l'Archevêque de Goa, qui était inséré dans une lettre de Monseigneur l'Évêque de Macao, et dont on a déjà connaissance à Home. Le Père Britto fit ce qu'il put, mais en vain, pour obtenir des Franciscains qu'ils publiassent chez eux ce manifeste ; ainsi leur commissaire à Monseigneur le Patriarche [542] et ce fut aussi en vain que le même Père fit une pareille sollicitation aux Augustins.

«Le Père Porquet n'en demeura pas là ; mais il alla beaucoup au delà des bornes de la modération d'un Missionnaire, sans pouvoir être retenu par le frein de la crainte, ni des avertissements des supérieurs. Il commença donc, dès qu'il sut que Monseigneur le Patriarche était à Macao, de répandre par écrit, à Canton, des doutes sur l'existence du mandement que Son Excellence avait publié le 7 de février précédent, s'expliquant en termes ambigus, à dessein de persuader que ce mandement n'existait point. Mais quelques gens l'en ayant repris, il s'engagea insensiblement, peut-être avec moins de malice que d'imprudance, à faire de nouvelles propositions, surtout pour confirmer la première de celles qu'on a déjà transcrites ici. Il dit donc :

«1. *Qu'il n'était pas de foi que les âmes séparées eussent un lieu déterminé, puisque pour subir les peines qu'elles méritent pour leurs péchés, elles peuvent être clans les lieux mêmes où elles les ont commis.*

«2. *Que si le Pape décide sur cela quelque chose, sa décision sera, et ne sera pas infaillible.*

«Puis, comme s'il eût voulu venir à résipiscence, à cause du scandale dont les autres Missionnaires lui disaient qu'il serait la cause, refusant pourtant toujours de se présenter au tribunal où il. était obligé de comparaître, il se résolut à expliquer publiquement le sens de ses propositions.

«1. *J'estime qu'il est téméraire, ridicule et faux d'assurer que les âmes des morts viennent aux Tablettes, mais je ne crois pas qu'il soit de foi qu'elles ne puissent pas y venir.*

«2. *Savoir si le Pape peut définir que quelque chose en particulier dans la Chine soit une idole, je réponds que je crois qu'il ne le peut pas.*

«Quoique les Pères de la Compagnie n'aient en aucun lieu paru étonnés de ces propositions, c'est-à-dire ni des premières [543] ni de celles qui les ont suivies, parce qu'ils avaient peut-être tous en général les mêmes sentiments, il s'est pourtant trouvé d'autres Missionnaires qui, en les examinant, après qu'elles eurent été réformées et réduites aux deux dernières, les combattirent.

«Mais comme le Père Porquet, un peu trop chaud et trop emporté, avait laissé échapper plusieurs paroles contre Monseigneur le Patriarche, il n'épargna pas non plus ceux qui s'opposèrent à lui ; car il alla plusieurs fois témérairement, et même accompagné de témoins, chez M. Giampè, à Canton ; et tantôt lisant, tantôt parlant à haute voix, dit mal à propos bien des choses, qu'il ne convenait nullement de dire en présence d'un juge tel qu'était celui-là, qu'on avait spécialement député pour cette affaire ; et enfin il retourna pour lui intenter procès par écrit dans sa propre maison comme à un calomniateur.

«Peu de jours après, il attaqua M. Cordero, autre Missionnaire, et il l'accusa dans un écrit d'avoir tenu quelques discours qui tendaient à détourner les marchands français de prier pour le Roi ; et M. Cordero, pour se purger d'une si fausse accusation par des témoignages manifestes, fut obligé de le citer en jugement.

«Ce Père, non content de mépriser les censures en continuant de dire la messe, un jour que le Père Frossolone, de l'ordre de S. François, la lui avait vu dire, étant descendu de l'autel,

s'emporta à invectiver contre ce bon religieux, de ce qu'étant allé chez les Jésuites français, pour rendre visite aux Pères Visdelou et Gouville, il n'avait pas demandé le Père Porquet, qu'il savait être excommunié, et qui était pour lors dans une autre chambre séparée. Mais le Père Porquet en sortit exprès pour lui dire : *Sachez qu'il n'est pas permis d'entrer dans la maison de quelqu'un sans en saluer le maître*, prenant ainsi le nom de maître, lui qui n'était que procureur de la maison des Français, et un simple religieux, comme les deux autres qui demeuraient avec lui. [544] I

Il arriva encore quelque chose de pis à M. Jean Mullener, Missionnaire d'une piété reconnue, qui visita le Père Visdelou, sans se croire obligé à une pareille honnêteté envers le Père Porquet. Celui-ci, après quelques outrages de paroles, se jeta sur lui avec violence et lui arracha son bonnet chinois avec le scandale public de plusieurs domestiques du pays, et au grand étonnement des autres serviteurs européens qui, de leur aveu, n'avaient jamais rien vu de semblable.

«Il lui est arrivé, de maltraiter plus d'une fois le Père Visdelou, son confrère, avec qui il mangeait tous les jours, parce que celui-ci avait des sentiments contraires aux siens sur les cérémonies de la Chine. Car sans parler des reproches, des injures et des menaces, il lui avait enlevé ses papiers, et même quelques lettres de Monseigneur le Patriarche, et il l'aurait poussé à de grandes extrémités, s'il ne l'eût trouvé armé d'une patience à toute épreuve. Mais pour nous épargner la peine de marquer plus en détail tout ce que le Père Porquet a fait et dit, tant de vive voix que par écrit, il ne faudrait que lire le petit extrait qu'on a fait d'une longue écriture de ce Père, qu'on répandra apparemment en Europe, et qui n'est autre chose qu'un libelle diffamatoire, où il déclame également contre Monseigneur le Patriarche, comme contre un homme, sans expérience, un ennemi très injuste, et un destructeur de la Mission, et contre tous les prêtres italiens et français, qu'il ne nomme par mépris que du nom de Clercs, qu'il décrie comme une troupe d'ouvriers d'iniquité, et qu'il noircit tous par des railleries piquantes et calomnieuses.

«Ce sont là les dignes Missionnaires de la Chine, le Père Porquet et ses semblables, qui se réjouissent ensemble de l'exil des autres Ministres de l'Évangile, qu'il leur plaît de regarder comme des gens inquiets et turbulents ; quoiqu'en effet ils ne soient appliqués qu'à observer la Loi de Dieu, et à la prêcher.

«Ce sont là ces gens qui se gardent bien de troubler le repos de leurs supérieurs particuliers, afin de pouvoir mieux exciter [545] des séditions contre les Missionnaires Apostoliques, qui ne sont pas de leur Compagnie.

«Ce sont là ces gens qui n'ont pas honte de méconnaître un Légat du Saint-Siège, afin que personne n'ose s'opposer à leurs entreprises. Mais la main vengeresse de l'Église a été prévenue par l'autorité profane des Gentils, je veux dire par l'autorité du Vice-Roi de Canton, qui, comme nous l'avons appris, a chassé le Père Porquet de la Chine, et l'a relégué à Macao. Ce Père, dit une relation, bien loin de se reconnaître, et de revenir des mauvaises démarches qu'il avait faites, ne garda plus dans la suite aucune mesure ; et il obligea Monseigneur le Légat, par une conduite qui n'était ni d'un bon Religieux ni d'un honnête homme, à observer contre lui les formes du droit, et à commettre M. Giampè pour lui prononcer sa condamnation. Voici ce que portait la commission :

Charles-Thomas, etc...

«A Messire Ignace Giampè, Missionnaire et Protonotaire Apostolique, et à tous les autres Missionnaires, tant séculiers que réguliers en général et à chacun d'eux en particulier, aussi bien qu'à tous les fidèles chrétiens : salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

«Ce n'est pas sans une extrême douleur et sans avoir souffert longtemps patiemment que nous avons été tant de fois informé des démarches téméraires du Père Louis Porquet, de la Compagnie de Jésus, et que nous avons lu ces écrits, qui marquent manifestement le mépris qu'il fait du ministère apostolique et de notre dignité. Mais de peur qu'en tolérant

trop les efforts de sa hardiesse, nous ne nous rendions coupable de négligence et que notre ministère ne paraisse tout à fait sans action, pendant que ceux qui l'attaquent, courent, pour ainsi dire, à bride abattue dans le chemin de la révolte ; nous avons enfin jugé qu'il était juste d'arrêter dans sa course un homme qui se précipite, en le retenant par le frein d'un châtiment [546] canonique, et de passer de notre indulgence, aux voies d'une justice salutaire.

«Ce Père ne s'est pas contenté de contrevenir avec opiniâtreté à nos ordonnances, d'écrire de l'encre la plus noire contre nous et contre ses juges, de déclarer hardiment qu'il ne pouvait pas nous obéir, d'insulter aux commissaires que nous avons députés pour lui faire son procès, de mépriser, de propos délibéré, les censures de notre tribunal, et de vouloir persuader à tout le monde par ses écrits de les mépriser comme lui, en déclamant publiquement contre elles, et en célébrant : sans les craindre, durant plusieurs mois en public, les divins mystères, de maltraiter de parole le Père Antoine Frossolone, Missionnaire de l'ordre des Franciscains ; et, ce qu'on n'avait jamais ouï dire jusqu'ici dans la Chine, d'avoir, au grand scandale de tout le monde, à l'instigation du diable, à la vue de plusieurs domestiques, tant Européens que Chinois, mis témérairement la main sur M. Jean Mullener Missionnaire d'une vie irréprochable : Et non seulement il ne cesse point, malgré tous nos avertissements, de semer parmi les nouveaux Chrétiens des propositions dignes d'une très grave censure ; mais secouant le joug de la crainte de Dieu et de l'obéissance qu'on doit à l'Église, il n'a pas rougi de faire des libelles diffamatoires contre notre personne et contre notre dignité, d'exciter témérairement les princes contre nous, en défigurant la vérité sous des paroles couvertes ; et ce qui est encore pis, d'attaquer avec une licence effrénée par des injures, des outrages et des calomnies, tous les prêtres séculiers si dignes de louanges pour être venus ici par le zèle d'étendre notre sainte Religion. C'est ce qu'on peut voir dans un écrit de ce Père du 11 septembre 1707.

«Afin donc que nous ne portions pas les péchés de ceux qui font mal, et que notre bonté ne devienne pas répréhensible, en laissant sans correction, ce qui devrait être corrigé : Il faut que ce Père, pendant qu'il méprise les ménagements de notre [547] douceur, sente le poids de l'autorité et de la Justice. Nous, attendu l'empêchement notoire qui nous retient à Macao, vous commettons, vous M. Ignace Giampè, en notre lieu et place, et vous donnons notre autorité et nos pouvoirs en qualité de Visiteur Apostolique, et faisant attention, que les injures et les calomnies ci-dessus marquées, sont à présent constantes par le susdit libelle de ce Père, écrit de sa propre main et reconnu par lui, nous vous ordonnons par cette commission, que vous lui prescriviez un temps préfix et compétent pour lui faire trois monitions canoniques et pour lui donner le moyen de fournir les défenses, s'il en a ; et que si dans ce terme il ne produit rien, s'il ne révoque les outrages et les injures contenus dans son libelle, par un écrit de même force, s'il ne renonce ce libelle, s'il ne le lacère, et s'il ne déclare avec serment qu'il ne veut plus désormais en faire aucun usage ; s'il ne jure qu'il est prêt de faire réparation à ceux qu'il a diffamés par ce libelle, et s'il ne la fait effectivement : Que vous condamnerez ce libelle comme téméraire, injurieux, nul et de nulle valeur ; et que, vu toutes les preuves susdites, vous déclariez que ce Père a encouru les peines canoniques et les autres portées contre ceux qui diffament le prochain, qui l'outragent, et qui le calomnient, comme étant lui-même du nombre de ces sortes de coupables ; sauf les autres peines que nous nous réservons, et qu'il nous plaira d'y ajouter, nonobstant toutes les appellations et exceptions frivoles, dont il a coutume d'user.

«Donné à Macao le 4 de novembre 1707.

Charles-Thomas

PATRIARCHE D'ANTIOCHE, VISITEUR-APOSTOLIQUE.»

Comme le Père Porquet persista dans sa contumace, dans sa rébellion contre le Visiteur et dans son mépris contre le Saint-Siège, il fut solennellement déclaré excommunié, et ensuite établi Supérieur à Canton par la Société qui le reconnaissait à ces démarches pour



un de ses plus dignes enfants, [548] pendant qu'elle faisait sentir tout le poids de son indignation, et de son autorité aux Religieux de son institut, qui étaient soumis au Saint-Siège. Le Père Visdelou, à la sollicitation des premières têtes de la Société, fut peu de temps après l'excommunication du Père Porquet, banni de la Chine. Le Père Franza, soumis au Saint-Siège, fut enfermé, envoyé à Goa, et forcé de sortir de cette vie. Le Père Noël, qui avait été à Rome plaider la cause de Confucius, revenu à la Chine, soumis aux décisions du Saint-Siège, fut chassé de l'Empire, et envoyé par les supérieurs domestiques au Brésil. On verra dans le journal de Monseigneur de Mezzabarba le rappel du Père Fouquet par ordre du Général qui ose couvrir la véritable raison de son injustice, par le faux prétexte de désobéissance de ce Religieux dont tout le crime a été sa soumission aux ordres du Saint-Siège. Mais le Père Porquet est demeuré à la Chine, et son général l'a regardé comme un sujet propre et capable de soutenir l'honneur et les intérêts du corps à Canton, où il était encore plein de vie et de santé au commencement de 1732.

M. Mullener, enlevé au Su-Tchuen la première fois vers la fin de 1706, et la seconde au mois d'août 1708, était arrivé à Canton, au mois d'octobre de la même année. Le 12 décembre 1708, il fut condamné à l'exil à Macao, et c'est de là qu'il put écrire en Europe le récit de ses aventures. Entre autres lettres de lui, nous en avons deux en latin qu'il adressa à M. Watel, alors Supérieur Général de la Congrégation. Par un grand bonheur, deux copies de ces lettres nous ont été conservées et se trouvent aujourd'hui parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Paris <sup>61</sup>. Nous citons ici la première de ces lettres. [549]

Macao, 30 décembre 1708.

«Les lettres que vous m'avez écrites en date du 26 novembre 1706, m'ont été remises à mon arrivée de la Province du Su-Tchuen, c'est-à-dire le 18 octobre 1708. J'ai éprouvé une grande joie en voyant que vous avez bien voulu accepter et approuver mes vœux, par lesquels je ne pense pas avoir blessé le moins du monde la Sacrée Congrégation de la Propagande, puisque elle-même m'a accordé avec bienveillance la permission de les faire, comme il est constant par la lettre du Cardinal Préfet de cette même Sacrée Congrégation, adressée à M. Appiani, l'année dernière. Je vous remercie également d'avoir bien voulu me recommander aux prières de nos chers confrères et bien que le moindre de tous, j'espère par la grâce de Dieu, me montrer toujours un digne enfant de la Congrégation de la Mission par ma vie et mes travaux. Pour cette bonté de votre part et pour tant (le témoignages d'affection que vous me prodiguez dans votre lettre, je devrais ne pas tarir en remerciements ; mais comme j'en suis incapable, je prie continuellement le Seigneur de vous combler de ses bénédictions, de vous donner les forces de corps et d'esprit nécessaires pour gouverner notre Compagnie, et de vous conduire enfin heureusement avec tous les enfants qui vous sont confiés dans la céleste patrie.

«M. Appiani a été, l'année dernière, transféré de la prison de la Province du Su-Tchuen dans celle de Pékin, où il fut interrogé de nouveau et enfin déchargé de ses chaînes. On l'envoya dans la maison des Jésuites français d'où, au bout de trois jours, on le fit passer sous la garde des soldats dans une maison contiguë à celle-là. Les Jésuites lui fournissent la nourriture, mais il est emprisonné, plus étroitement que lorsqu'il était livré aux seuls soldats chinois ; car, affectant une crainte exagérée, les Pères lui interdisent tout commerce de lettres ; privation [550] qu'il ne subissait pas au Su-Tchuen, bien que là il fût gardé jour et nuit par seize soldats ; mais au moyen de quelques pièces d'argent, il avait pu m'écrire souvent. J'ai écrit plusieurs lettres aux Jésuites de Pékin, mais ils n'ont pas daigné, me répondre, bien que je sois sûr que mes lettres sont parvenues ; ont-ils remis à M. Appiani celles que je leur envoyais pour lui ? Je n'en sais rien. Sans doute, ils vont se vanter de la

---

<sup>61</sup> Bibliothèque impériale, manuscrits, collection Jacobins, Saint-Honoré, 26. Recueil d'écrits sur le culte de Confucius et les Missions de la Chine, tom. 2, page 258.

charité qu'ils pratiquent à son égard, car ils savent faire sonner bien haut tout ce qui les concerne, et pourtant ils n'ont pas honte de réclamer le remboursement de ce qu'ils font pour lui ; mais il faudrait d'abord leur demander, (si toutefois ils veillent dire la vérité) par quelle instigation l'Empereur a emprisonné et mis dans les chaînes M. Appiani. Salis faire de jugement téméraire, d'après les connaissances et les raisons que j'ai, je puis répondre pour eux et affirmer que ce sont eux qui ont suggéré cette mesure à l'Empereur, comme ils lui en suggèrent beaucoup d'autres chaque jour. Mais comme cette prison, loin d'être déshonorante, est au contraire très glorieuse à M. Appiani et à notre Congrégation il vaut mieux se taire maintenant que de produire une défense inopportune ; du reste, Monseigneur le Patriarche ne perd pas de vite cette affaire.

«Cette année, les Jésuites ont porté l'Empereur à publier lui autre décret qui expulsé quelques Religieux qui résidaient encore, parce qu'ils ne craignaient pas de se conduire en fils soumis de l'Église ; il en est résulté que quelques Missionnaires de l'Ordre des réformés de S. François, au mépris des avis de leur commissaire, sont tombés dans les pièges des Jésuites, et se joignant à eux, sous le prétexte d'une appellation, se sont soustraits à leur commissaire et au décret de Son Excellence et du Saint-Siège Apostolique ; après avoir fait la profession de Confucius, ils se sont dirigés vers la Cour pour obtenir le diplôme impérial, chargés de l'excommunication portée par Son Excellence, et par leur propre supérieur on commissaire, et, de la malédiction de S. François. Que, le Seigneur, dans sa bonté [551] daigne les conserver en santé jusqu'à ce qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments, parce qu'ils semblent n'être abusés que par des motifs qui n'ont que quelque apparence de vérité et qui sont fort légers.

«Les Missionnaires de l'ordre de S. Augustin ont été exilés avec les Pères Dominicains ; les Pères Augustins pourront revenir quand ils voudront, en attendant cependant les soldats les conduisent jusqu'à Macao.

«Les respectables messieurs du séminaire de Paris sont toits exilés à l'exception du vénérable M. Leblanc, Vicaire Apostolique de la province du Jun-Zan et de M. Guigne, mais ils restent cachés, et personne jusqu'à présent ne les recherche.

«L'année dernière (1707) j'ai été conduit par deux satellites, d'ici à la Province de Su-Tchuen et à la ville Chung-King-Fou, et j'ai eu à passer par une cinquantaine d'interrogations ; c'est de cette Province que j'ai été de nouveau ramené à Canton par d'autres satellites pour être exilé, j'ai eu à passer encore par 46 interrogatoires. Il y a deux mois que j'arrivai à Canton, et c'est le 12 décembre que j'eus l'autorisation. de me retirer à Macao, toujours escorté de deux satellites, parce que c'est ainsi que je suis allé et c'est ainsi que je suis revenu de la Province du Su-Tchtien. Il y a une année complète que je voyage sous la garde des satellites.

«Dans la Province dit Hou-Kouang, les Satellites m'ayant abandonné, j'ai trouvé une belle occasion d'aller me présenter à l'Empereur et de tenter ainsi ou d'obtenir la paix pour la Mission ou de me faire chasser au plus vite, afin de délivrer par là les néophytes du Su-Tchuen des vexations et des avanies continuelles qu'ils souffraient, à mon occasion, de la part des Mandarins et des païens. Mais l'issue de mon entreprise a été autre que je ne croyais. J'arrivai heureusement jusqu'à Pékin, mais je ne fus pas reçu par les Jésuites ; au contraire ils me chassèrent avec menace et me dirent de m'en retourner par le chemin par lequel j'étais venu ; je ne pus donc rien faire. Ils [552] ne voulurent même pas recevoir la lettre que je leur écrivis de mon auberge, et refusèrent de se mêler de mon affaire. Les Jésuites de la Province du Hou-Kouang les avaient déjà prévenus et trompés par quelques bavardages faux des satellites, ils avaient écrit, beaucoup de choses au sujet de mon voyage à leurs confrères de Pékin, tout autant de faussetés que je découvris à mon retour. S'ils m'avaient dit à Pékin ce qu'on leur avait écrit j'aurais pu leur en démontrer la fausseté en présence de quelque autorité que ce fût. Néanmoins je bénis Dieu de tout mon cœur de ce qu'il a si bien protégé mon voyage ; il a daigné me délivrer de plusieurs dangers très grands, tant sur eau que sur terre ; il serait trop long d'en faire ici le détail.»

Nous voyons par cette lettre de M. Mullener qu'il fut chassé deux fois du Sa-Tchuen, la première fois par suite du premier édit du 17 décembre 1706. Ramené au Su-Tchuen par suite de l'indulgence des Mandarins, il n'y put demeurer que cinquante jours parce que dans l'intervalle les Jésuites, Comme nous l'apprend cette lettre de M. Mullener, avaient demandé un autre édit plus rigoureux que le premier. Monseigneur de Tournon nous explique toute cette trame, dans la lettre suivante adressée à Monseigneur Maigrot qui était déjà arrivé en Europe. Cette lettre écrite en français est datée du 7 décembre 1709.

«J'ai reçu <sup>62</sup>, Monseigneur, ce mois d'août votre chère lettre de l'Île de Sainte-Hélène du 14 janvier 1708. Elle m'a d'autant plus donné de joie, que vos amis <sup>63</sup> avaient en même temps répandu la fâcheuse nouvelle de votre mort, qu'on disait être arrivée pendant la traversée du cap de Bonne-Espérance, pour vous rendre en Angleterre. Mais j'espère que vous y serez [353] arrivé en santé, et en état de poursuivre la cause de Dieu, avec les intérêts de cette pauvre Mission, presque toute pervertie ; parce que les Chrétiens n'ont pas le courage de résister aux erreurs que la plupart des Missionnaires, munis de patentes, vont répandre de toutes parts. Voilà l'état pitoyable, où la désobéissance, et non pas la décision apostolique, a réduit ces Missions.

«Les Jésuites ont fait voir plus clairement que jamais, ce que nous avons connu à Pékin par expérience, qui est que l'Empereur n'a de zèle que pour l'intérêt de ces Pères et non pour les cérémonies chinoises, dont il ne fait cas, qu'autant qu'il est nécessaire pour la tranquillité de son gouvernement. Et comme le décret qui ordonne le Piao était presque aboli par l'inobservance, il a fallu, pour le ressusciter, que les Jésuites aient demandé, à genoux, à l'Empereur, la grâce de le faire publier et observer dans toutes les Provinces. Et pour mettre une affaire, si odieuse à la Religion, toute entière entre les mains du *Lipou*, (tribunal des Rites), afin qu'elle fût ponctuellement exécutée, on voit avec étonnement la requête de ces Pères insérée dans le nouveau décret en vertu duquel les Missionnaires qui n'avaient pas le *Piao* furent chassés.

«Après une conduite si détestable et si criante, que peuvent-ils dire pour l'excuser, et quelle sera la personne de piété et d'honneur qui osera les défendre et les protéger ? J'ajouterai, Monsieur, quelques circonstances qui font connaître la passion et la mauvaise foi avec lesquelles ces Pères agissent en cette occasion. Premièrement. Le Père MoNteyro, qui paraît des moins malintentionnés, devait des premiers se présenter à l'Empereur, au commencement de 1707, pour avoir le Piao. Je lui avais auparavant prescrit les conditions avec lesquelles il pouvait faire la demande ; je lui avais fait jurer l'observance du Mandement, et de ne point promettre de demeurer pour toujours à la Chine, sans les limitations que le droit exige. Je l'avais chargé de faire ses efforts envers ses confrères qui sont [554] auprès de l'Empereur, pour les engager à obtenir qu'on n'interrogât pas les Missionnaires sur les matières décidées. il m'avait écrit par sa lettre du 24 mars 1707, quatre jours avant que de paraître devant le Prince aîné, que ma vie était en très grand danger et péril prochain, à cause des réponses que j'avais ordonné qu'on fit à l'Empereur. Après toutes ces préparations, que répondit-il, quand le Prince aîné lui demanda s'il voulait le Piao ? «Je le voudrais de tout mon cœur, dit-il, mais je ne puis le recevoir.» — «Mais pourquoi donc, expliqua le Prince aîné ?» Le Père répondit : «Parce que Topo a ordonné que ceux qui veulent rester à la Chine, doivent observer le tellement de Yentang.» Peut-on donner une réponse plus fautive, plus malicieuse, plus capable d'irriter l'Empereur, plus contraire à la charité envers son supérieur, et plus opposée aux instructions que je lui avais données, au serment d'observer le mandement, au bien de la Mission, au service du Saint-Siège ? Je ne vous en dis pas davantage, parce que vous n'avez pas besoin d'explication.

---

<sup>62</sup> *Memorie Storiche, etc...*, tom. VII, p. 149. *Anecdotes, etc...*, tom. II, p. 338.

<sup>63</sup> Le mot d'amis, signifie ici les Jésuites, qui par une figure assez ordinaire à Monseigneur de Tournon, sont appelés amis de Monseigneur de Conon, Ils l'étaient en effet devant Dieu, en qui ce saint Évêque. aimait, ardemment ceux qui le regardaient comme leur plus grand ennemi.

«Secondement. Les Pères, par le moyen du Prince aîné, leur grand protecteur, comme vous le savez, Monseigneur, ont tâché de faire en sorte que l'Empereur parût tout furieux contre les Missionnaires qui refusaient de se conformer à leurs pratiques condamnées, et surtout contre les ecclésiastiques. Ainsi ils obtinrent contre Messieurs Hervé et de Saint-Georges le décret qui leur fut signifié ; mais que l'Empereur, mieux disposé pour les Européens que les Européens qui sont à sa Cour, défendit de publier. Mais remarquez combien l'Empereur et le Prince aîné se mettaient peu en peine qu'on observât, ou qu'on n'observât pas le Mandement. Car celui-ci étant à Nankin, en accordant aux Jésuites le Piao, leur dit par raillerie : L'Empereur, mon Père, ne veut donner a vous autres la Patente, qu'à la condition que vous observerez le Mandement du Patriarche. Ces paroles ont été écrites par le Père Dentrecolles à l'un de ses Pères, qui n'en garda pas le secret, n'étant pas, [555] encore dans ces commencements tous instruits des mystères de la cabale. M. de Montigny est un de ceux qui l'a entendu raconter de la bouche du Père Contencin qui alléguait la lettre pour soit garant.

«Troisièmement. Vous aurez vu le livre pernicieux publié à Han-Kéou, Métropole du Tche-Kiang, par lesdits Pères en langue chinoise. Je ne dirai rien maintenant de ce qu'il contient (le mauvais ; mais vous y aurez pu remarquer le dénombrement clos honneurs, des grâces et clos bienfaits que l'Empereur leur a faits auprès de Yang-Tchéou, dans la même Province de Nankin, le 27 mai 1707, après leur avoir donné le Piao. Si vous avez une copie de l'appel des Jésuites, où vingt quatre d'entre eux ont signé, nonobstant que presque tous eussent juré de garder le Mandement, vous y remarquerez qu'elle est faite le, vingt-huit de mais le jour même après que l'Empereur les avaient comblés de faveurs, les considérant comme ses domestiques, leur donnant des mots de sa table avec des pièces de soie, et les traitant si honorablement selon le monde, ce qu'il a continué longtemps après. Comment pourrait-on accorder tant de grâces avec des expressions si fâcheuses que celles qu'ils mettent à la bouche de l'Empereur, avec une nécessité, si pressante imposée par ce Prince, et avec cette colère terrible avec laquelle ils le dépeignent, et de laquelle ils se servent comme d'un motif qui les oblige d'appeler ? N'est-ce pas là se contredire, chercher à la vérité, décrier la clémence de l'Empereur, et soutenir l'erreur par des moyens lâches, injurieux à la religion et à la vérité ?

«Enfin, Monseigneur, je ne finirais pas si je vous disais une partie de mes réflexions sur la conduite scandaleuse de ces Pères. Je me trouve obligé, d'en demeurer là, pour ne pas perdre l'occasion du départ, de M. l'abbé de Saint-Georges, qui se charge de vous rendre cette lettre en Europe. C'est pourquoi je finis, en me disant de tout mon cœur, Monseigneur, de Votre [556] Seigneurie illustrissime, très affectionné, Pour vous rendre service.

Charles-Thomas

CARDINAL de TOURNON <sup>64</sup>

De, Macao ce 7 décembre 1709.»

Voici maintenant ce fameux édit du tribunal des Rites ou Li-Pou, dont le Cardinal parle dans sa lettre.

ÉDIT DU TRIBUNAL SOUVERAIN DU LIPOU QUI BANNIT DE LA CHINE LES OUVRIERS ÉVANGÉLIQUES, SUR LA REQUÊTE DES JÉSUITES <sup>65</sup>.

---

<sup>64</sup> Cette lettre a été écrite après que Monseigneur de Tournon eut reçu la nouvelle de sa promotion au cardinalat, six mois avant qu'il mourût à Macao.

<sup>65</sup> *Memorie Storiche*, etc., tome 7, page 142. *Anecdotes*, etc..., tome 2, page 317.



«Il faut, pour entendre cet édit, remarquer :

«1° Qu'on y rappelle d'abord tout ce qui a précédé la déclaration du souverain tribunal des Rites, et ce qui y a donné lieu.

«2° Qu'il y a six sortes de personnes qui y parlent.

1. L'Empereur.
2. Son fils aîné.
3. Le tribunal des préfets de la maison impériale.
4. Le souverain tribunal du Lipou.
5. Les Jésuites en corps.
6. Le Vice-Roi de Canton.

On mettra au commencement de chaque article les noms de ceux qui y parlent.» [557]

*Les paroles suivantes sont du Vice-Roi de Canton.*

«Nous, Vice-Roi et inquisiteur, pour mettre en exécution la commission qui nous a été donnée, avons examiné et vérifié la déclaration que nous avons reçue de la cour des Rites, le septième jour du sixième mois, l'an 47 du règne de Kang-Chi, dont voici la teneur.

*Les paroles suivantes sont du tribunal des Rites.*

«Le registre de la chambre de la Cour des Rites renferme ce qui suit : Nous avons reçu du tribunal des préfets de la maison impériale un écrit où est marqué ce qui suit.

*Les paroles suivantes sont des préfets de la maison impériale.*

«Dans l'écrit que le fils aîné de l'Empereur, les intendants des ouvrages du palais, les assesseurs de la chambre, les inspecteurs des ouvrages du palais et autres nous ont donné, il est dit :

*Les paroles suivantes sont du fils aîné de l'Empereur.*

«Le septième jour de la présente lune, nous avons rapporté à l'Empereur ce que les Européens, Philippe Grimaldi et les autres Pères souhaitaient qu'on lui rapportât, savoir :

*Ce qui suit est la requête des Jésuites de Pékin, le Père Grimaldi à leur tête.*

#### REQUÊTE.

«Pour exposer clairement les humbles sentiments de notre reconnaissance, et pour implorer la miséricorde et la clémence de l'Empereur ; Nous, Philippe Grimaldi et les autres Pères, [558] sommes des gens vils et méprisables des pays éloignés de l'Occident. L'Empereur, par son extrême bonté qui lui fait tout embrasser, a bien voulu nous admettre et nous laisser dans la Chine pour prêcher la Religion. Il a donné la liberté à tous les Européens qui demeurent dans toutes les provinces, de venir à la cour pour y être admis en sa présence, et pour les combler de ses bienfaits en leur donnant des lettres patentes dûment scellées, afin qu'ils puissent demeurer tranquillement dans son empire. Il n'y a eu dans toute l'antiquité aucun des saints Empereurs, ni des Rois les plus célèbres par leur sagesse, qui aient rempli avec autant de perfection, de magnificence et d'étendue que notre souverain Empereur, la loi de bien traiter les étrangers, de les attirer et de les recevoir favorablement. Après un bienfait de cette qualité, haut comme le ciel, et gras comme la terre : Nous, Philippe Grimaldi et les autres Pères, croyions fortement que notre vie serait tranquille, et que nous pourrions être exempts de toute inquiétude. En effet, qui aurait pensé que l'origine et la cause de cet illustre édit qui a été tout récemment publié, ne fût pas encore entièrement parvenue à la connaissance des Mandarins des provinces ? Car, par exemple, dans la province de Cha-tung, dans celle de Fokien, du Houkouang, de Nankin ; et dans d'autres, ils s'informent perpétuellement en confusion de la vérité et de la fausseté des lettres, et ils envoient tous publiquement des mémoires à la Cour, pour être éclaircis. La Cour des Rites n'ayant rien là-dessus dans ses registres qu'elle puisse consulter, leur fait savoir pour toute réponse, qu'elle a enregistré leur

Mémoire et leur demande. C'est ce qui donne occasion aux Mandarins éloignés de la Cotir, de douter encore davantage ; jusques-là que l'Inspecteur général des provinces de Tchékiang et de Fokien, dans la lettre circulaire qu'il a envoyée, clan s toutes les provinces, cite l'édit qui porte que, de toits les Européens, il n'y a que le Père Mugnos, à qui il Soit permis de demeurer clans les église, de Canton, et que [559] tous les autres doivent être renvoyés dans leur pays, sans dire un seul mot de l'autre édit qui permet à ceux qui ont reçu les lettres patentes de demeurer à la Chine, et d'y prêcher la Religion. Les Mandarins des lieux n'observent que l'édit dont il est parlé dans cette lettre. C'est pourquoi ils vont et viennent pour vérifier les patentes ; ils ont peine à y ajouter foi ; ils font des perquisitions très exactes, ils questionnent, ils s'informent, ils approfondissent ; on n'a pas un seul moment de repos dans tout le Jour.

«Nous Philippe Grimaldi, et les autres Pères, après nous être exactement informés jusqu'à trois et quatre fois, nous avons enfin découvert que la sainte famille qui règne aujourd'hui a établi cette règle, que les généralissimes de toutes les Provinces et tous les Vice-Rois tiennent pour authentiques les déclarations qu'ils s'envoient les uns aux autres. C'est pourquoi, si l'on ne connaît pas l'origine et la cause de l'édit impérial, qui porte que les Européens doivent se présenter a l'Empereur ; et si on ne le notifie pas à tous les généralissimes et aux Vice-Rois de toutes les Provinces, les Mandarins des lieux n'auront rien enfin sur quoi ils puissent s'appuyer.

«Nous Philippe Grimaldi et les autres Pères, avant lu les lettres remplies de plaintes qui nous apprenaient ces malheureux effets, où il y a véritablement quelque chose d'insupportable, nous sommes demeurés dans le dernier étonnement, et nous ne savons de quel côté nous tourner. Nous ne pouvons nous empêcher de verser des larmes, ni d'exposer le commencement et la fin de toute cette affaire des lettres Patentes, non plus que de prier humblement l'Empereur de se rabaisser à avoir pitié de nous, et nous accorder la grâce toute entière, en faisant publier cette affaire dans tout son Empire, afin que les Mandarins des lieux entrent en connaissance de ceux qui ont reçu avec respect les lettres Patentes, qu'ils les regardent et qu'ils les traitent comme on avait coutume de les regarder et de les traiter, qu'ils n'aient plus de [560] doute sur ce sujet. Par ce moyen tous les étrangers se trouveront comme abîmés dans les bienfaits de l'Empereur, semblables à ceux du ciel et de la terre qui produisent et perfectionnent toutes choses.

«Nous, Philippe Grimaldi, et les autres Pères, nous ne nous sentons pas capables de porter l'extrême crainte où nous sommes. Nous avons, Seigneur, (*ils parlent au Prince aîné*) dressé avec application cette requête, pour vous représenter les choses dont nous venons de parler. Nous vous supplions, prosternés jusqu'en terre, d'en faire votre rapport à l'Empereur, afin que par sa prudence très éclairée, il veuille bien nous accorder ce que nous lui demandons, et le faire mettre en exécution.

*Les paroles suivantes sont du Prince aîné, des intendants, etc...*

«Les autres choses qui concernent cette affaire, ont été exposées à l'Empereur dans sa requête.

Aussitôt nous avons déclaré verbalement notre sentiment en cette manière : Que tous les Missionnaires Européens qui demeurent dans les églises de toutes les Provinces, et qui ont les lettres patentes, scellées du sceau du tribunal des préfets de la maison Impériale, aient la liberté d'aller, de venir et de demeurer où ils voudront, il ne faut point les en empêcher. Mais pour ceux qui n'ont pas reçu les lettres patentes scellées, qu'on ne leur permette pas de demeurer dans aucune église, qu'on les chasse, et qu'on les envoie à Macao.

«Que toits les Européens qui sont dans toutes les Provinces, soit depuis peu, soit depuis longtemps, et qui voudront venir à la Cour recevoir des lettres patentes, ne soient ni empêchés, ni retenus. Seulement qu'on ne leur permette pas de tarder beaucoup ; qu'on les pressé de venir très promptement à la Cotir, et d'en sortir de, même. Ensuite qu'on prenne les noms et les surnoms de ceux qui ont reçu le, lettres patentes, et de [561] ceux

qui ne les auront pas reçues, et que l'on en fasse un catalogue que l'on remette entre les mains des Préfets de la Maison Impériale ; puis il sera envoyé par leur tribunal à la Cotir des Rites, et la Cour des Rites l'enverra dans toutes les provinces. Les autres choses ont été rapportées dans la Requête.

#### ÉDIT IMPÉRIAL.

«Qu'il soit fait, selon qu'il a été délibéré. Je ratifie ce jugement ; que cela soit donné à la Cour des Rites.

*Les paroles qui suivent sont du Prince aîné, des intendants, etc..., qui témoignent d'abord leur respect pour l'Empereur, et qui ensuite envoient au tribunal des Rites ce que Sa Majesté a réglé.*

«Nous recevons cet édit avec respect. Dans la suite les Européens qui voudront se présenter à l'Empereur, iront à votre noble Cour aussitôt qu'ils auront reçu les lettres patentes. On prendra aussi les noms de ceux qui ont auparavant reçu les lettres patentes, scellées du sceau du tribunal des Préfets de la Maison Impériale, on les enverra en même temps en votre Cour, et on aura soin dans la suite d'observer les autres choses que l'on a dites. Quant aux Européens qui auront reçu les lettres patentes scellées pour demeurer dans toutes les églises, il n'est point nécessaire de les chasser. Mais pour ceux qui ne les auront pas reçues, il n'est point permis de les admettre, ni de les laisser nulle part ; qu'on les chasse et qu'on les exile à Macao.

«S'il y en a quelques-uns qui veulent recevoir les lettre-patentes, les Mandarins des lieux ne souffriront pas qu'ils tardent longtemps. Il leur est ordonné de les faire venir promptement à la Cotir. C'est pour cela que l'on mettra dans un catalogue les noms et les surnoms de ceux qui ont reçu [562] les lettres patentes, et de ceux qui ne les ont pas reçues, et qu'on enverra en même temps ce catalogue à votre noble Cotir. Voilà ce qu'il faut faire savoir à votre Cour. Qu'elle m'envoie ceci dans la province de Pékin, et généralement dans toutes les autres provinces.

*La Cour des Rites ayant reçu l'édit de l'Empereur, déclare qu'elle est pleinement instruite de tout ce qui regarde cette affaire.*

«La Cour des Rites a aussi été informée des autres choses.

#### ÉDIT DU SOUVERAIN TRIBUNAL DES RITES.

«Il faut envoyer cette déclaration à la province de Pékin et aux autres provinces. C'est pourquoi il est à propos de vous adresser cette déclaration, à vous Vice-Roi. Recevez-la avec respect et l'observez. Examinez-la bien, et l'exécutez. On y joint un catalogue.

*Le Vice-Roi déclare qu'il a reçu l'instruction et les ordres qui regardent cette affaire.*

«Toutes les autres choses sont parvenues à mon tribunal de Vice-Roi.

C'est en vertu de cet édit que M. Mullener et une quarantaine de Missionnaires de différents ordres furent chassés de Chine.

REMARQUES DE MONSIEUR LE CARDINAL DE TOURNON, SUR LA REQUÊTE DES JÉSUITES, ET SUR L'ÉDIT DE L'EMPEREUR <sup>66</sup>

---

<sup>66</sup> Memorie etc..., Tom. 7, p. 200. Anecdotes, etc... Tome 2, p. 358.

«I. Cet édit qui bannit les Missionnaires qui n'ont pas le [563]Piao, et qui ne le veulent pas aller demander avec la condition criminelle de professer les cultes condamnés, exprimés dans l'ordre du 18 de février, a passé avec la requête des Jésuites de Pékin au souverain tribunal des Rites. Cet édit fut donné par l'Empereur le 24 de juin 1708. Il fut envoyé au Vice-Roi de Canton le 24 juillet, avec ordre à lui de l'exécuter, comme la simple lecture le fait voir. On en savait déjà la teneur dans cette ville un mois avant qu'il fût fabriqué, par l'avis qu'en donnèrent les mêmes Jésuites qui l'on demandé. Il est vrai qu'ils ne dirent pas la circonstance principale de cet événement prémédité, qui était, qu'ils se devaient donner eux-mêmes le plaisir de le solliciter, parce qu'ils espéraient pouvoir dérober à l'Église la connaissance d'une démarche aussi affligeante pour elle, qu'elle est honteuse à la Société.

«Cette requête fut donnée au nom du Père Grimaldi, et les autres n'y sont exprimés qu'en général. Dans l'honneur qu'on fit à ce Père dans cette rencontre, l'on n'avait point d'égard ni à son Mandarinat des Mathématiques, ni à sa supériorité de Visiteur, mais à son âge et à son ancienneté dans sa Communauté. Il est à remarquer que l'Empereur ne lui permit cette démarche, qu'autant qu'elle serait soutenue du consentement des autres Jésuites des trois maisons de Pékin. De plus, le Père Gozani, qui était alors Visiteur caché de sa Compagnie, était aussi présent à cette scène, et sans doute consentant à tout ce que ses inférieurs jugeraient à propos de faire de pas et de démarches pour arriver à leur but. Le Père Laureati qui était au Fokien dans le temps que ses confrères agissaient à Pékin, instruit de tout, avertit sérieusement M. Leblanc, Vicaire Apostolique de Yunan, qui travaillait en paix dans cette ville, de se retirer au plus tôt, s'il ne voulait pas s'y voir forcé par les Mandarins. Il écrivit aussi au Père Magino, Dominicain, administrateur par intérim de sa province, mais sans lui faire une semblable signification ; parce qu'il craignait la réponse que méritait un si beau message, pour ne le pas appeler imprudent et téméraire. [564]

«II. Cette démarche des Jésuites de Pékin est une preuve sensible de ce qui a été dit dans les remarques sur l'édit du 18 février, publié à la fin de mars de cette même année à Canton, savoir : que plus les Jésuites obtenaient d'ordres de la Cour, plus ils faisaient connaître leur malheureuse conduite, qui ne peut monter à un plus haut degré de scandale, même auprès des infidèles, lesquels étonnés de voir bannir les Ministres de la Loi de Dieu et un si grand nombre de Prêtres, que les Jésuites eux-mêmes appelaient leurs confrères et leurs coopérateurs, disaient tout haut : Qu'on chassait les bons et qu'on retenait les méchants, qu'on bannissait ceux qui étaient soumis à leurs supérieurs, et qu'on ne favorisait que ceux qui leur étaient rebelles. Ah ! Quelle honte pour la Religion ! Quel décri pour l'Évangile, dans un pays où l'on a tant de respect pour les lois qui commandent la subordination des inférieurs aux supérieurs ! Que ne suis-je mort et enfoncé bien avant en terre, plutôt que d'entendre de mes oreilles, et de voir de mes yeux une si grande abomination !

«Sans reprendre les remarques qui ont été faites sur le décret du 17 décembre 1706, on voit ici à découvert les auteurs des édits contre la Religion. *Qui aurait pense, disent les Jésuites, que l'origine et la cause de cet illustre édit, qui a été tout récemment publié, ne fût pas encore entièrement parvenue à la connaissance des Mandarins des Provinces ? On ne dit pas un seul mot, continuent les Jésuites, de l'autre édit qui permet à ceux qui ont reçu les lettres patentes, de demeurer à la Chine, et d'y prêcher la Religion.* Et un peu plus bas : *Nous ne pouvons nous empêcher de verser des larmes, et d'exposer le commencement et la fin de toute cette affaire des lettres patentes, non plus que de prier humblement l'Empereur de se rabaisser à avoir pitié de nous, et à nous accorder la grâce tout entière.* Ces expressions dont les Jésuites se servent, sont claires. En effet, de quoi servait aux Jésuites d'avoir obtenu le décret du Piao, si l'Empereur n'achevait pas ce grand bienfait, [565] qu'il leur avait accordé, en le faisant publier dans les provinces ? Et cela d'autant plus que cet édit était déjà aboli par l'inexécution, même dans la province de Canton, où il avait été publié, sans qu'il eût été possible aux Jésuites de le ressusciter, ni par les ordres par eux obtenus le 2 décembre 1707, ni par ceux du 18 de février 1708, comme on le peut voir au bas de ces mêmes



ordres. Mais ce qui est digne d'être remarqué, c'est que ces Pères, demandent, les larmes aux yeux et le front contre terre, l'exécution, la publication et la confirmation de ces ordres dans le souverain tribunal des païens, et qu'on les fasse connaître dans toutes les provinces avec les causes qui les ont obligés de recourir au Piao et au remède efficace de cet édit. Qu'on découvrirait bien mieux la véritable cause de leurs démarches dans la lettre de M. de Palafox à Innocent X, qui est dans les archives de la sainte congrégation des Rites, que dans tout autre monument ! Ce saint Évêque l'avait trouvée dans la mauvaise intention des Jésuites, dans leur pouvoir exorbitant, dans les artifices pernicieux à la discipline et à la liberté de l'Église, que ces Pères mettent adroitement en œuvre pour paraître honnêtes gens, en tenant la plus détestable de toutes les conduites. Sans doute que ces Religieux ont cru pouvoir cacher cette Requête, et leur attentat énorme contre la Religion, comme ils ont déjà réussi. à en cacher tant d'autres funestes à l'Église de Jésus-Christ. Mais Dieu n'a pas voulu que la vérité de leur démarche demeurât cette fois ensevelie dans les ténèbres de leurs souterrains. L'Empereur, en les exauçant plus qu'ils n'auraient voulu, a laissé paraître l'édit fatal qui chasse tant de saints et de vertueux Missionnaires, avec la Requête des Jésuites qui l'ont obtenu, afin qu'aux siècles à venir, on ne doutât plus quels sont les motifs qui poussent les Jésuites à susciter contre l'Église la persécution des infidèles ; motifs qui n'étaient d'ailleurs que trop connus de ces mêmes païens dont ces Religieux se servent pour opprimer la Religion. [566]

«Qu'on se souvienne aujourd'hui des exagérations de tristesse, des termes lamentables dont ces Pères se sont servis il y a deux ans, quand ils eurent l'audace de signifier l'édit du Piao aux Missionnaires répandus dans l'Empire ; qu'on relise les lettres qu'ils osèrent alors écrire avec des expressions qui marquaient la vive douleur et l'affliction dont ils se disaient pénétrés. Qu'on se rappelle les supplications très humbles, les prostrations contre terre, qu'ils disaient avoir faites à la Cour pour détourner la publication d'un si malheureux édit, et on sera obligé de convenir, en rapprochant ces circonstances avec ce qui se passe aujourd'hui, que la plus infâme hypocrisie était occupée à trouver des moyens pour cacher à l'univers la plus détestable de toutes les manœuvres, qui ne peut être comparée qu'à celle que les Juifs ont employée pour obtenir la mort de Jésus-Christ. Après cela comment accorder ces horreurs avec le magnifique éloge que ces Pères ont la hardiesse de donner à l'Empereur, pour la manière dont ce Prince exerce l'hospitalité dans ses États envers les étrangers ? *Il n'y a eu dans toute l'antiquité, disent-ils, aucun des saints Empereurs, qui aient rempli avec tant de perfection, de magnificence et de détendue, que notre souverain Empereur, la loi de bien traiter les étrangers, de les attirer, de les recevoir favorablement.* C'est ainsi que ces adulateurs des grands emploient la flatterie pour étouffer dans un grand Prince, la pensée salutaire de son injustice et du tort qu'il fait à la gloire de son gouvernement. C'est ainsi qu'ils le rassurent dans le dessein qu'ils lui ont fait prendre, malgré lui, de chasser de ses États tant d'excellents ouvriers qui répandaient la bonne odeur de Jésus-Christ parmi les Infidèles. L'Empereur néanmoins est à louer de ne s'être pas prêté à toutes les cruelles sollicitations de ces religieux contre Monseigneur le Patriarche, et d'avoir refusé de se rendre le complice des traitements barbares dont ces Pères sont les seuls auteurs. Cependant ces Religieux pour continuer de jouer la comédie, représentent le monarque chinois transporté de fureur contre [567] le Légat Apostolique. Leurs apologies sont pleines de traits qui le font paraître avec un air de férocité, où on le donne pour le plus terrible des hommes. Aujourd'hui ils l'élèvent au-dessus de tous les Empereurs qui se sont le plus signalés par leur douceur, par leur politesse, et leur accueil favorable envers les étrangers ; ce qui m'engage de répéter ce que j'ai dit ailleurs, que ces Pères ont le secret de faire paraître l'Empereur plein de fureur en Europe, pendant qu'ils le flattent à la Chine par l'idée agréable de clémence qu'ils lui attribuent dans le temps du plus grand feu de la persécution ; ce qui n'est autre chose, lue de faire, d'un bout du monde à l'autre, violence à la vérité, et même à l'humanité indignement outragée par des mensonges si grossiers.

«Mais comment accorder les expressions de douleur et de tristesse qui remplirent leurs lettres circulaires écrites aux Missionnaires, quand ils publièrent le Piao, avec les

démarches et les expressions de leur requête ? Rien *ne nous a tant touchés*, disaient-ils, il y a deux ans, *que cette partie de l'édit impérial qui oblige à recevoir le Piao. Rien n'a plus justement mérité nos larmes*, disent-ils aujourd'hui, *que l'inexécution de l'édit impérial qui prescrit le Piao. Il ne nous a pas été difficile*, disaient-ils, *de prévoir les maux qui devaient tomber sur la Mission et que nous avons plusieurs fois représentés à l'Empereur, sans avoir pu obtenir autre chose, sinon que cette partie de l'édit ne serait point publiée dans les provinces. Nous ne pouvons nous empêcher de verser des larmes*, disent-ils aujourd'hui, *non plus que de prier l'Empereur d'avoir pitié de nous, et de nous accorder la grâce tout entière, en permettant de l'aire publier cet édit.* Comment accorder les prières qu'on fait pour ne pas publier le *Piao* avec la requête qu'on donne pour en demander la publication ? Comment accorder leurs sollicitations pour ne le pas faire connaître aux Mandarins, avec l'étonnement que ces Religieux font paraître de ce que l'édit n'est point connu des Mandarins ? Comment accorder leur morne tristesse [568] pour les malheurs qui devaient arriver à la Mission, avec ces actions de grâces d'avoir fait tomber ces malheurs sur la Mission, et d'en tirer le fruit d'une tranquillité qui leur donne le plaisir de se voir eux seuls maîtres du terrain, et leurs opposants proscrits.

«III. Jamais dissimulation fut-elle plus sensible, jamais illusion plus grossière que celle qu'ils firent paraître, quand ils assurèrent que la Mission était perdue, et l'enfer déchaîné contre elle, s'ils n'avaient eu recours à leur appel parjure, comme à un moyen nécessaire de détourner ce malheur. Il est néanmoins vrai que les Jésuites avaient le Piao, avant que d'avoir subi aucun examen sur les Rites. Le jour même avant que d'avoir appelé, ils avaient été reçus de l'Empereur avec l'accueille plus gracieux. Il voulut les voir tous ensemble, leur donner lui-même le Piao, les combler de présents de soie, de fruits, de mets de sa table, et les mettre toits au rang de ses favoris, comme on le peut voir dans leur acte d'appel, et dans une relation qu'ils ont fait imprimer au Tché-Kiang. Mais si nous en croyons aujourd'hui ces Pères, tant de faveurs prodigués envers la Société par l'Empereur même, n'étaient pas capables de leur donner les assurances d'une vie tranquille. L'exemption perpétuelle de la visite du Légat, et de tout acte de juridiction des Ministres du Saint-Siège, était trop peu de chose pour les délivrer de la crainte capable de troubler leur repos. Il fallait encore pour leur procurer un calme entier, leur donner la joie de voir les autres Missionnaires dans l'abîme de l'affliction. Ils avaient besoin de voir la soumission de tant d'ouvriers du Saint-Siège récompensés par un bannissement perpétuel des terres de l'Empire. Voilà ce qui s'appelle vouloir maintenir par la force l'affreux mélange de l'erreur avec la vérité de l'Évangile. Chose étonnante ! Quelques-uns de ces Pères sont déjà aveuglés jusqu'à cet excès, que de s'imaginer qu'ils pourront persuader l'Église, que les Portugais sont la cause des malheurs de la Mission, par l'engagement qu'ils ont [569] pris de ne souffrir aucun Missionnaire européen, sans y être entré par la voie de Portugal. C'est ainsi que l'injuste cherche à se décharger sur un autre du poids qui l'accable, et que le Jésuite, auteur de tous les maux, voudrait faire tomber sur les Portugais tout l'odieux de tant de démarches funestes à la Religion. Il faudrait pour nous aveugler ainsi, que dans l'affaire présente, on pût faire oublier que le Jésuite et le Portugais sont absolument la même chose.

Il faudrait encore qu'on pût faire perdre de vue ce qu'on sait depuis longtemps, qui est que les Portugais n'ont pensé à leurs prétentions que quand les Jésuites les ont séduits pour y penser ; qu'ils ne continuent à les faire valoir, que parce que les Jésuites continuent à les tromper, et que les Portugais cesseront d'y penser, dès que les Jésuites cesseront de les séduire. Ainsi ce sont les Jésuites et non les Portugais qui travaillent avec tant de succès à priver cette vigne du Seigneur du fruit qu'elle porterait, si elle était cultivée par les travaux des zélés ouvriers qui lui seraient si utiles par leur habileté dans la langue chinoise, et qui l'édifieraient par leur piété et leur doctrine, reconnue même des idolâtres. J'ai horreur de penser qu'une nation aussi catholique que la portugaise, soit capable de donner dans des excès qui font frémir. Il s'est néanmoins trouvé un Jésuite, qui a osé, au commencement de cette année, écrire au Roi de Portugal : que ses Pères souffraient pour la défense de ses droits royaux, et que s'il n'avait pas la bonté de les protéger, il ne se trouverait personne qui fût capable de les défendre. Si cet écrivain séducteur attribue à ses

Pères des souffrances, ce ne sont pas celles qu'ils endurent, mais celles qu'ils font souffrir aux autres. Pour mieux cacher leurs erreurs, ils ont recours aux faux prétexte des droits de la couronne de Portugal, avec lequel ils ont réussi à en tromper plusieurs, qui n'ont pas le discernement pour démêler ce que l'artifice de ces Pères a su embrouiller, ou qui ne veulent pas se donner la peine d'approfondir une matière sur laquelle on ne saurait prendre un parti contraire à [570] ces Pères, sans s'exposer à des traverses qui ne finissent pas toujours avec la vie. Sa Majesté portugaise est si sage et si catholique, qu'on ose se promettre qu'elle évitera le piège qu'on lui a tendu, pour la charger de tout ce qu'il y a d'odieux dans la noire conduite des Jésuites. On est bien assuré qu'il ne sera pas aussi aisé de surprendre ce Roi, que la ville de Macao qui est néanmoins revenue, pour la plus grande partie, de son égarement, quoiqu'elle n'ait pas encore témoigné son repentir. Il est bon de faire connaître à Sa Majesté, que dans le temps que les Jésuites sollicitaient le bannissement des uns, ils en retenaient d'autres qui n'étaient pas entrés par la voie de Portugal, sur la seule caution du Père Ozorio, qu'il ne donnait pas, sans qu'on eût fait la profession impie de soutenir les cultes défendus ; ce qui est une démonstration complète, que ces Pères n'agissent dans cette affaire, que par le motif de l'intérêt mal entendu de la Société, et non pour la conservation des droits de la couronne de Portugal.

«IV. Que sont devenues ces craintes de perdre la Mission, qui ont été si souvent, et si fortement exagérées en Europe, pour empêcher la décision des disputes sur les cultes chinois ? Quel danger pour la Religion, disaient ces Pères, s'il arrivait jamais que le tribunal des Rites prît connaissance de nos affaires ! Aujourd'hui ces mêmes Jésuites s'en vont gaiement demander à genoux, le front contre terre, qu'on tire l'édit du Piao de l'obscurité où il était enseveli, et qu'on le porte au souverain tribunal des Rites, pour y être enregistré, et aussitôt après publié dans toutes les provinces de l'Empire. Que servira le zèle des Missionnaires pour la conversion des Chinois, après que les Jésuites leur auront fait fermer l'entrée de la Chine par leur requête, qui sollicite un obstacle invincible pour ceux qui Voudraient y travailler avec la soumission qu'ils doivent aux ordres de Saint-Siège ? Une démarche si funeste ne sera-t-elle pas la démonstration entière que l'intérêt particulier de leur Compagnie l'emporte sur l'amour de la vérité et le zèle de la [571] conversion des âmes ; qu'on est plus touché dans la Société d'un faux point d'honneur, que de la prédication de l'Évangile ? Aussi ces Pères ont tenu la parole qu'ils avaient donnée, quand ils ont prophétisé la perte de la Mission, si on touchait à leurs pratiques ; et ils ont ajouté qu'il importait peu si cela devait arriver, que la Mission pérît par leurs mains, ou par celles des infidèles. Horrible désespoir, qui n'a jamais eu d'exemple parmi les hommes qui font profession de la vie religieuse, et de la perfection des apôtres.

«V. Diront-ils, pour se justifier, qu'ils n'ont pas demandé à l'Empereur le bannissement des Missionnaires, niais seulement la protection des patentes impériales contre les vexations des Mandarins ? Une raison si frivole les mortifie davantage, loin de les laver dans l'esprit des personnes instruites de ce qui se passe. Car premièrement, pourquoi avoir recours à ce remède pour tirer d'affaire ceux qui ont le Piao, puisqu'il y avait tant d'autres moyens de se délivrer des vexations des Mandarins, que les Jésuites pouvaient mettre en usage, plutôt que de se porter à l'extrémité de faire publier cette affaire dans toutes les provinces, avec toutes les circonstances qui l'accompagnent ? Y a-t-il quelqu'un à la Chine qui sache mieux que les Jésuites combien ce tribunal des Rites est opposé à la Religion chrétienne ? Fallait-il négliger tous les autres expédients, qui étaient faciles et en grand nombre, pour se servir de celui qui était le plus difficile, le plus dangereux et le plus propre à produire des effets funestes à la Religion ? L'Empereur plein de bonne volonté pour la Mission, n'avait-il pas lui-même évité le renvoi des affaires qui regardent les Missionnaires, aux tribunaux chinois, dont il n'avait jamais voulu se servir, dans la crainte qu'ils ne procédassent pas avec assez de ménagement sur les contestations présentes ? Et quoiqu'il eût lui-même donné l'édit du Piao, n'avait-il pas lui-même défendu aux Mandarins de le publier dans les lieux de leur ressort ? Cependant les Jésuites font voir aujourd'hui par leur conduite le peu de cas qu'ils, font [572] de ces précautions, que la sagesse et la bonté avaient suggérées à ce monarque pour le bien de la Mission. Le dessein

de ces Pères est donc visiblement de mettre le tribunal des Rites dans la nécessité de ne plus tolérer ceux qui n'ont pas le Piao, et de leur ôter tout sujet de pouvoir dire : nous n'avons rien dans nos registres sur ce sujet. Ce qui fait voir que les Jésuites ayant manqué leur premier coup, n'ont voulu renouveler l'édit du Piao, que pour former par un second édit un empêchement stable et permanent à la prédication de l'Évangile dans sa pureté, et pour donner des preuves de la sincérité de la protestation déplorable qu'ils avaient faite, où leur conduite dirigée par leur orgueil, parlait plus fortement que les expressions les plus énergiques : *Qu'ils aimaient mieux voir la Mission détruite, que de la voir réformée*. Qu'on rapproche maintenant les malheurs qui sont arrivés avec les menaces qu'ils ont si souvent annoncés, sous le voile d'une crainte qu'ils étaient maîtres de vérifier, parce qu'elle n'était fondée que sur le mal qu'ils pouvaient faire. Je ne parle pas en l'air, et sans en avoir des preuves d'autant plus fortes, qu'il est plus facile aux Jésuites, en qui le crédit, l'artifice et la mauvaise volonté se trouvent dans le plus haut degré, de vérifier leur prédiction par l'accomplissement des événements qui sont dans leur pouvoir, comme nous voyons qu'il les vérifient aujourd'hui d'une manière aussi ouverte, qu'elle est honteuse et détestable.

«En second lieu, la requête des Jésuites qui demande le rétablissement du Piao, sa confirmation au tribunal du Lipou, et sa publication dans toutes les provinces de la Chine, porte avec elle le bannissement de tous les Missionnaires soumis au Saint-Siège, qui n'ont pas le Piao, et qui ne peuvent pas se présenter pour le recevoir sans se rendre coupables d'une désobéissance ouverte, et sans se corrompre par l'infection d'une doctrine condamnée ; surtout après l'édit du 2 février, publié à Canton, sur la fin de mars de cette année 1708 où l'on ordonne à ceux qui recevront le Piao, qu'on recevra la pratique du Père [573] Ricci, qui est aujourd'hui le cri de guerre des sectateurs des superstitions prosrites, et d'avoir pour répondant ou caution de sa parole le Père Ozorio. Ainsi réveiller cet ordre avec d'autres qui les ont précédés, au préjudice de la discipline, de la liberté, de la juridiction de l'Église, et même de la religion, c'est demander une chose nécessairement liée avec l'exil des plus zélés Ministres de l'Évangile : c'est une démarche à laquelle on ne peut s'empêcher d'imputer le crime inouï, parmi des Chrétiens, de les avoir chassés par le ministère des gentils. C'est par là que les Jésuites ont réussi à faire tomber les Franciscains espagnols, qui se sont égarés du chemin de la vérité avec tant de scandale, comme on l'a dit ailleurs, et qui se sont précipités dans Lui abîme, d'où rien n'a été capable de les retirer jusqu'à présent. Il y a de l'apparence que ces Religieux ne se sont portés à cette démarche que peu à peu, affaiblis d'abord par le plaisir d'une maison commode, où des cœurs relâchés trouvent un bonheur qu'ils ne peuvent plus trouver dans les exercices d'une vie régulière qu'on peut mener dans un cloître. Des dispositions si peu apostoliques ont ouvert à ces religieux le chemin du Piao, auquel ils n'ont pu arriver qu'après avoir foulé aux pieds les plus saintes règles de leur institut et de l'Église ; ce qui les a conduit au mépris des excommunications fulminées contre eux par leurs supérieurs domestiques.

«En troisième lieu, il est facile de prouver que le motif qu'allèguent les Jésuites, pour demander l'édit du Piao, est affecté, faux et sans apparence de fondement. Ainsi ces prétendues vexations du Vice-Roi, du Zum-Tou du Fokien, sont des fables inventées pour tromper l'Empereur à la Chine, et le

Pape à Rome. Quand donc ces Pères disent que les traitements qu'ils ont eu à souffrir, sont insupportables et capables de tirer les larmes des yeux, ces larmes ne peuvent certainement être que des larmes de crocodile, puisque bien loin qu'on traitât mal ceux qui avaient le Piao, on laissait vivre dans une paix profonde ceux qui ne l'avaient pas. M. Leblanc, Vicaire [574] Apostolique du Yunan, en est une preuve. Sans avoir le Piao, il a fait à Hinghoa, pendant une année entière, les fonctions de son ministère, sans le moindre empêchement, ce qu'il a continué de faire jusqu'à ce dernier édit jésuitique, qui ne lui a pas été plus tôt signifié, qu'il a été obligé de se retirer, comme nous l'apprenons de ses



Lettres <sup>67</sup>. Le Père Magino, Dominicain, s'est retiré pour le même cas ; et loin d'éprouver le moindre mauvais traitement, il avait la consolation d'être retenti dans son poste par les Mandarins mêmes, qui l'exhortaient à y demeurer sans rien craindre, et qu'il n'y avait à son sujet aucun ordre, qui pût lui faire de la peine. Plusieurs Missionnaires de la province du Kiang-Si, qui n'avaient point les Patentes, jouissaient du même repos. Pour ce qui est des Jésuites, ils allaient et ils venaient dans les provinces avec une entière liberté, et avec un faste égal à leur vanité, et beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire. Sans parler des autres, la conduite qu'a tenue le Père Laureati, la pompe avec laquelle il fut reçu au Fokien, et ce qui s'en est suivi, en fournit une preuve évidente. Ceux qui l'y ont vu arriver, peuvent faire le récit du triomphe avec lequel il fut reçu dans cette Métropole par les Chrétiens de la Société, et du rabat-joie qui s'en est suivi <sup>68</sup>. C'est néanmoins dans cette Métropole que les Jésuites trouvent un Zum-Tou qui les a vexés et inquiétés. *Les Mandarins, disent-ils, questionnent, s'informent, approfondissent.* Et plus bas : *Nous avons les lettres pleines de plaintes qui nous apprennent ces malheureux effets, il y a véritablement quelque chose d'insupportable. Nous sommes demeurés dans le dernier étonnement, et nous ne savons de quel côté nous tourner. Nous ne pouvons nous empêcher de verser [575] des larmes.* Si les Jésuites n'avaient pas plus troublé la paix des Missionnaires que les païens, les ouvriers de l'évangile seraient aujourd'hui dans leurs Églises occupés à prêcher la loi de Dieu. On n'y verrait pas la profanation, ni les pasteurs fidèles arrachés à leurs troupeaux par l'Hérode, protecteur de ces Pères, ni traînés d'une audience à l'autre par une troupe d'archers. Les nouveaux Chrétiens ne seraient pas livrés à la fureur du loup, après avoir été formés par les travaux, les sueurs et l'argent des serviteurs de Dieu, dans les provinces du Yunan, du Su-Tchuen et autres. Ces excès n'ont pu s'exécuter sans un scandale d'autant plus criant, que les auteurs de ces violences sont plus connus dans les tribunaux des infidèles. Et après des événements si tristes, venus de la malice de ces Religieux, il ne sera pas permis de s'écrier avec l'Apôtre : *Utinam abscindantur qui vos conturbant !* Plût à Dieu que ceux qui vous troublent fassent retranchés !

«VI. Mais revenons à l'édit. Il faut surtout remarquer le délai qu'on a apporté à l'exécuter, contre la coutume des Mandarins de Canton, quoique cet édit eût été publié à l'audience du Vice-Roi le 24 de juillet. Cependant l'édit exigeait une grande diligence, et il était de l'intérêt des Mandarins de ne pas s'exposer à être accusés de négligence. Il ordonnait encore qu'on envoyât promptement les Missionnaires à la Cour ; avec tout cela l'exécution fut arrêtée, au grand étonnement de ceux qui sont instruits de la promptitude avec laquelle ou a coutume d'exécuter les ordres suprêmes de l'Empereur. Mais il y avait un ordre secret, que peu de personnes savaient, qui obligeait les premiers Mandarins de Canton de suivre au pied de la lettre les avis du Père Ozorio qui avait dans cette province la suprême direction des affaires qui regardaient les Missionnaires ; ordre auquel ces officiers n'avaient garde de manquer non par bonne volonté pour les Jésuites, mais par la crainte qu'ils avaient de ces Pères, surtout depuis que le Mandarin suprême des deux provinces fut si cruellement traité, [576] pour leur avoir déplu, et que les deux Gouverneurs, l'un des Lettrés, et l'autre des armes de la ville de Hiankang, furent accusés par les Jésuites, comme d'un crime atroce, d'avoir parlé à Monseigneur le Patriarche, ainsi qu'on le voit dans l'édit du 18 février. Enfin, soit qu'on voulût, avant que de Produire le nouvel édit, prendre le temps nécessaire pour concerter les mesures qu'on devait garder, lorsqu'on l'exécuterait, soit qu'on eût besoin de différer, pour corriger certaines expressions dont on s'était servi dans le catalogue des Missionnaires, cet édit ne parut que vers le commencement de septembre, auquel temps le dernier Mandarin le signifia aux églises de Canton. En ne permettant pas aux Missionnaires soumis au Saint-Siège de

<sup>67</sup> Nous avons vu qu'il en a été de mérite de M. Mullener, au Su-Telluen, qui a été chassé une seconde fois en vertu de cet édit.

<sup>68</sup> Les deux Capitaines de cette fête, l'un et l'autre Chinois, furent pris par ordre du Gouverneur et reçurent chacun quarante coups de bâton ; ce qui fut un affront pour le Père Laureati, égal à celui d'avoir reçu 100 fois la bastonnade.

demeurer à la Chine, on rendait la condition des négociants européens beaucoup plus avantageuse que celle des ministres de l'Évangile, pourvu néanmoins que ces marchands n'eussent rien à démêler avec les Jésuites.

«VII. Mais avant que de rapporter les réponses des Missionnaires, il faut remarquer que plusieurs d'entre eux avaient déjà été décimés par le bannissement qui les reléguait à Macao sur un simple ordre des Mandarins de Canton, à la fin de l'année 1707, et au commencement de 1708, sans qu'on ait pu découvrir d'autre raison que la secrète vengeance des Jésuites, excitée par leur haine extrême contre la décision apostolique. J'en pourrais ajouter une troisième qui était de diminuer peu à peu le nombre des opposants à leurs pratiques superstitieuses ; ce retranchement étant nécessaire non seulement à leur dessein principal qui était de se défaire de cette nation ennemie de leur paix confucienne, mais encore afin que l'Empereur n'eût plus personne qui le pût détromper, et afin que ce Prince fût plus que jamais persuadé qu'il n'y a eu à la Chine d'autres perturbateurs du repos public que les nouveaux venus de l'ordre de S. Pierre <sup>69</sup>. Ce fut à cette occasion que Monseigneur d'Ascalon, [577] très tranquille dans le fond de son âme, sur l'assurance que lui donnaient ses sentiments et sa conduite qui lui avaient procuré la liberté d'aller où il voudrait, fit semblant d'avoir grand'peur, surtout dans le temps du départ des vaisseaux étrangers. Ce prélat jouait le personnage, tantôt d'un homme qui veut quitter la Chine pour éviter la persécution, tantôt d'un fugitif qui veut se retirer à Macao pour s'y mettre en sûreté contre le danger de mort dont il se disait menacé avec les autres. Son dessein par là était d'inviter les autres Missionnaires à le suivre, et de les mettre en mouvement pour repasser les mers. Mais il trouva trop de fermeté dans les serviteurs de Jésus-Christ, et il n'eut pour compagnon de ses frayeurs simulées, que le Père Jean-Baptiste May, qui prit la fuite beaucoup plus par la crainte qu'il eut des Jésuites que pour éviter les mauvais traitements des gentils. Cependant, ce Père, revenu de sa terreur, s'arrêta dans la suite à Canton, et y résida avec la tranquillité qu'il acheta par le zèle criminel avec lequel il engagea plusieurs autres religieux de son ordre à se rendre complices de sa désobéissance, et à rétracter les démarches de soumission qu'ils avaient faites en obéissant aux ordres du Saint-Siège, comme nous l'allons bientôt voir.

«VIII. Les Missionnaires bannis à Macao par la seule autorité des Mandarins, furent les cinq suivants : MM. de la Balvère, Pirot et Danry, des Missions étrangères de Paris, les Pères Luxan, Dominicain, et Fontanilla Augustin, l'un et l'autre espagnols <sup>70</sup>. La relégation des deux premiers peut avoir été causée par le nouveau président des Mathématiques le Père Castner, vivement choqué de ce qu'on lui avait refusé la permission de dire la messe dans leur église, parce qu'il avait lui-même [578] refusé de se soumettre à la décision apostolique, et de reconnaître à Macao la juridiction de Monseigneur le Légat, qu'il ne salua ni par paroles ni par écrit, en arrivant d'Europe ; et loin de le saluer, il eut l'infidélité de retenir le paquet de lettres dont la Sacrée Congrégation l'avait chargé, et qu'il a eu la témérité d'ouvrir. Pour ces faits il fut regardé comme notoirement excommunié, et comme un homme qui, selon les règles, doit être évité. En effet l'exil de ces deux messieurs suivit de fort près l'action de leur refus ; et M. Basset qui était complice d'un si grand crime, n'aurait pas manqué d'être le compagnon de leur disgrâce, si sa mort, qui arriva en ce temps-là, ne l'avait dérobé au ressentiment des Jésuites. Il est vrai que l'exil de ces deux Missionnaires avait été ordonné avant que ce Père arrivât à la Cour ; ce qui pourrait faire conclure qu'il n'en a pas été, la cause ; mais il n'est pas moins vrai que les autres Jésuites, touchés de l'affront prétendu que venait de recevoir leur confrère, crurent qu'ils ne devaient pas tant attendre à contenter leur

---

<sup>69</sup> Les Jésuites qui se disent de l'ordre de Jésus, appellent à la Chine les Missionnaires séculiers, les prêtres de l'ordre de Saint-Pierre. Basse vanité qui, au lieu de les relever, les abaisse d'autant qu'elle fait connaître de quel esprit ils sont animés.

<sup>70</sup> Le Légat n'avait pas encore connaissance du second exil de M. Mullener qui n'arriva à Macao qu'au mois de décembre 1708.

ressentiment, et qu'ayant entre les mains des moyens aussi prompts qu'infaillibles, ils devaient s'en servir sans différer plus longtemps ; ce qu'ils n'ont pas manqué de faire.

«IX. Venons maintenant aux réponses données par les Missionnaires devant les tribunaux de Canton, lorsque l'édit leur fut signifié au commencement de septembre. On peut les réduire à quatre classes. Six d'entre eux répondirent par écrit qu'ils se rendraient avec joie à la Cour pour demander le Piao, si on ne les obligeait point à se conformer à la pratique du Père Ricci, qui était comme une espèce de symbole, dont les uns se servaient pour se distinguer des autres ; parce que le Pape ayant après un mûr examen déclaré ces pratiques contraires à la Loi de Dieu, ils se trouvaient dans l'obligation indispensable d'obéir au Pape, et de rejeter une doctrine qu'ils ne pouvaient adopter sans péché ; que sur cela ils attendaient la réponse des Mandarins. Ainsi s'expliquèrent le Père Visdelou, évêque de Claudiopolis, le Père Ribera, Augustin, le [579] Père Langeac, Franciscaïn d'Italie, M. Besnard, Missionnaire de Paris, M. l'abbé Giampù et M. Cordero, Missionnaires italiens. Le Mandarin fit quelque difficulté de recevoir cette réponse par écrit ; mais le Père Langeac et M. Besnard l'étant allé trouver, il les écouta avec politesse, et reçut leur déclaration écrite dans les termes qu'on vient de marquer. Il y a sujet de s'étonner que d'autres Missionnaires soient partis pour aller à la Cour demander le Piao, d'où ils n'ont rapporté pour tout avantage, que de se faire exiler, avec la grâce de pouvoir attendre à Canton le départ des vaisseaux d'Europe, et de s'y embarquer, au lieu d'aller à Macao. Leur réponse fut mise entre les mains des Mandarins supérieurs qui la portèrent eux-mêmes au *Lipou*, où les faussaires trouvèrent moyen de la changer en ce qui était le plus important et le plus capable de faire ouvrir les yeux à l'Empereur qui a toujours été par lui-même fort éloigné de se servir de la violence en matière de Religion ; tellement qu'il agit aujourd'hui contre son propre penchant, pour se trop fier aux Jésuites qui lui ont jusqu'ici caché la décision apostolique, qu'il n'aurait pas plus tôt connue, qu'avec l'idée qu'il a de la soumission que nous devons au Pape, il aurait été le premier à regarder avec horreur ceux qui se rendent coupables d'une si scandaleuse révolte.

«Le Père Thomas Hortiz, Vicaire Provincial des Augustins, qui n'était pas à Canton dans le temps que l'édit fut signifié, mais dans la ville de *Chaoking*, répondit avec ses deux compagnons, que manquant d'argent et de santé, ils n'étaient pas en état d'entreprendre un si long voyage ; ce qui leur attira de la part des Mandarins l'ordre de se rendre à Macao ; ce qui était si bien marquer leur soumission au Saint-Siège, que les Chinois qui ont l'odorat fin, sentirent fort bien que ces Religieux étaient du nombre de ceux qui ne s'accommodaient pas du Piao, et qui devaient être relégués à Macao. Mais Monseigneur l'évêque d'Ascalon, qui n'avait jamais eu le crédit d'entraîner dans sa désobéissance aucun des Religieux de son ordre, quoi [580] qu'il fût très zélé pour augmenter la liste des rebelles, trouva dans son esprit fécond en expédients, le moyen de faire passer pour tels ces trois Pères contre leur intention, en faisant écrire aux tribunaux de Canton, que ces trois Pères s'en allaient à Macao pour rétablir leur santé, et pour y aller chercher l'argent nécessaire pour le voyage de Pékin ; ce qui était leur prêter l'intention criminelle de consentir aux pratiques condamnées, qui les aurait noircis. S'ils avaient adopté ce qui avait été écrit à leur sujet.

«Cinq Franciscaïns espagnols, Jacques Tarin, François Navarre, Emmanuel de Saint-Jean-Baptiste, Michel Bocaso, Nicolas de Saint-Joseph, auxquels dans la suite un Frère laïc se joignit pour grossir le nombre des révoltés, étaient depuis longtemps infectés des erreurs de leur hôte mitré, (Monseigneur d'Ascalon) qui les tient depuis un an et demi comme assiégés dans leur propre maison, après les avoir fait appeler contre le Mandement. Ce [appel était plein de propositions scandaleuses, et avait été il y a longtemps préparé, sans avoir été communiqué à leur Supérieur qui est à Macao, et avait même été donné contre la défense qui leur en avait été faite. Il ne faut pas s'étonner que ces Religieux, après des démarches si criminelles, achèvent ce qu'ils ont commencé, en déclarant juridiquement aux Mandarins de Canton, qu'ils voulaient obéir à l'Empereur, et aller demander le Piao. Monseigneur le Légat refusa de recevoir un appel chargé de tant de nullités, et si contraire

à la vérité en bien des points. Sa réponse, et l'ordre du commissaire qui traitait l'appel d'attentat énorme et scandaleux, arrivèrent en même temps, et trouvèrent ces Religieux à Canton. Le commissaire les obligeait de se rétracter sans délai, sous peine d'excommunication, et des malédictions terribles de S. François. Mais rien ne fut capable de les ébranler ; ni la lettre pleine de douceur du Visiteur Apostolique, ni ce rigoureux commandement de leur Supérieur régulier. Au contraire soutenus des mauvais conseils de l'Évêque d'Ascalon, [581] ils firent un second appel de la sentence du commissaire au Provincial de Manille, où ils traitèrent ce Supérieur d'une manière indigne. Une personne instruite des événements qui regardent cette affaire, écrit que ces Pères étaient résolus de n'en jamais démordre, quand on devrait lancer contre eux mille excommunications pour les faire rentrer dans le chemin de l'obéissance, et pour leur faire reprendre les exercices de la vie régulière. Mais si ce commissaire faisait paraître tant de courage pour conserver son Ordre contre la désobéissance, dont des particuliers ennemis de la dépendance se sont rendus coupables, ces pauvres Religieux montraient combien ils sont à plaindre de s'être jetés dans le précipice, et de s'être joints au parti des rebelles par une protestation publique qui a scandalisé même les infidèles. Ce qui augmente leur faute, est qu'ils sont tous ou parjures, par le violement du serment qu'ils ont rendu, ou meurtriers de leur conscience, en se portant à cette démarche contre leurs propres lumières ; enfin tous ensemble se sont réunis pour aller chez les Jésuites portugais de Canton solenniser la fête de la nouvelle ligue dans un festin superbe, où ils furent invités avec les autres révoltés contre le Saint-Siège.

» Tels sont les excès, auxquels l'amour de la liberté, couvert du prétexte de conserver la Mission, est capable de se porter, dans la vire de tromper les hommes qui ne jugent que sur des apparences légères, et qui ne sauraient pénétrer le fond des cœur dont la connaissance est réservée à celui qui ne peut être trompé par l'artifice. Il est bon de remarquer que ces cinq Religieux avaient un si grand empressement pour s'assurer titre demeure à la Chine, et craignaient tant qu'on ne suscitât des obstacles à leur voyage de Pékin, qu'ils sollicitèrent les Mandarins, jusqu'à se rendre importuns, pour avoir la permission de partir ; et que ce fut pour exécuter plus promptement leur malheureuse résolution, qu'ils s'adressèrent au Père Ozorio, leur caution.» [582]

Ces réflexions du cardinal de Tournon furent écrites avant l'arrivée de M. Mullener à Macao, c'est pourquoi il n'a pas parlé de lui dans l'énumération des Missionnaires chassés en vertu de l'édit du 24 juin 1708, mais nous savons par la lettre déjà citée de M. Mullener, datée de Macao le 30 décembre 1708, qu'il avait été chassé pour la seconde fois du Su-Tchuen, au mois d'août de cette année, et qu'il était arrivé à Canton le 18 octobre, après avoir passé par quarante-six interrogatoires. Le 12 décembre, il eut l'autorisation de se retirer à Macao. il continue ainsi son récit dans la lettre citée, adressée à M. Watel, supérieur général de la Congrégation :

«Je suis parti pour Macao le 18 décembre ; j'ai mis plus de temps qu'on n'en met ordinairement pour faire ce voyage, tant à cause du naufrage que j'ai fait que de la crainte des voleurs qui, à cette époque, sont nombreux sur les routes, et le 23 du même mois, je suis arrivé heureusement le soir à Macao. Aussitôt je me suis mis en devoir d'aller voir Monseigneur le Patriarche, mais les soldats portugais m'empêchèrent d'entrer ; je le saluai par la fenêtre et il me donna sa bénédiction. Je reçus ensuite l'hospitalité chez M. l'abbé Saint-Georges, dans une maison achetée par Monseigneur le Légat au prix de huit cents piastres espagnoles. Le lendemain, j'allai avec cet abbé faire visite au capitaine général portugais auquel j'étais envoyé par les Mandarins chinois. Il me reçut poliment, me laissant libre de demeurer ou de partir. Au bout de six jours arriva un nouvel ordre du Vice-Roi de Canton qui pressait le capitaine général de me faire partir. Je suis donc venu me cacher dans une pauvre maison d'un chrétien Chinois ; j'y demeurai pendant quinze jours jusqu'au départ des navires, de peur d'être pris par les satellites.



«Monseigneur le Patriarche et Légat, avec tous les gens de sa suite, est emprisonné sous la garde des soldats portugais de Macao ; et, bien que cette année ils aient appris soir élévation au cardinalat, néanmoins ; ils persévèrent dans leur malice. [583]

Les Jésuites extérieurement se sont montrés très empressés pour le faire mettre en liberté ; mais ce n'était qu'une comédie, comme les Portugais le confessent eux-mêmes ; ceux-ci disent que tout se fait, dans cette ville, selon la volonté des Jésuites, et qu'ils n'ont fait tant d'embarras à l'extérieur qu'afin de pouvoir rejeter sur d'autres la culpabilité des outrages et des violences que l'on fait endurer au Légat.

«Avant-hier, les Portugais ont forcé le Père Gardien des Franciscains de s'embarquer sur un navire de Goa, et cela parce qu'il avait reconnu la juridiction de Monseigneur le Patriarche. Ils en machinent autant contre le Père Vicaire des Augustins, parce qu'il craint Dieu et obéit à Monseigneur le Légat. M. Danry, prêtre du Séminaire des Missions étrangères de Paris, a été pris par des soldats portugais et chinois, et embarqué sur un navire qui va à la côte de Coromandel. Pour prendre ce Monsieur, ils se sont conduits comme pour faire le siège d'une ville ; ils ont cerné la maison et en ont empêché l'entrée à qui que ce fût, de sorte que ce Monsieur, réduit par la famine, a été obligé de se rendre. Je termine ici, et, prosterné à vos pieds, bien-aimé Père, je vous demande très humblement, votre bénédiction et me recommande aux prières et saints sacrifices de tous nos confrères.»

M. Mullener resta caché pendant un an à Macao, espérant toujours rentrer secrètement en Chine pour aller s'introduire dans les montagnes du Su-Tchuen, chez des peuplades indépendantes du Gouvernement chinois. Mais au moment où il songeait à exécuter ce dessein, arriva un ordre du Vice-Roi de Canton qui enjoignait aux magistrats de Macao de le faire partir de Chine et de le transporter ailleurs sur un vaisseau portugais. Il partit donc de Macao le 8 décembre 1709, et arriva le 18 du même mois à Batavia.

## CHAPITRE III.

### ENTRÉE DE M. PEDRINI EN CHINE.

#### § I. Voyage jusqu'à Lima au Pérou.

Nous avons laissé M. Pedrini à Paris en 1702, attendant une occasion favorable pour se rendre en Chine où il aurait dû arriver avec Monseigneur de Tournon, sans l'incident que nous avons raconté. Cette occasion se fit attendre près de deux ans ; enfin elle se présenta en décembre 1703 et voici en quels termes M. Pedrini annonça cette heureuse nouvelle à ses parents :

Saint-Malo, 15 décembre 1703.

«Me voilà sur le point de faire voile, les vaisseaux sont prêts et il attendent plus qu'un vent favorable. Je suis déjà dans le port de Saint-Malo et je vois le grand Océan sur lequel dans quelques jours je devrai voyager ; je crois que ce sera mercredi ou Jeudi prochain. Il y a deux navires ; celui que je devrai monter s'appelle le *Charles*, c'est le plus grand, le plus beau et le plus commode, il est presque entièrement doré ; il porte 40 canons et cent quarante hommes d'équipage sans compter les passagers ; il y a quatre Jésuites qui sont du voyage : un est le vaisseau où je me trouve, trois sont sur l'autre peut-être [585] l'un d'eux viendra-t-il sur le nôtre. Notre Supérieur Général m'a donné pour m'accompagner un frère laïc de notre Congrégation ; il connaît un peu de médecine et de chirurgie et sait bien saigner. Il appartenait à la pharmacie de Saint-Lazare. Je pars très content, parce que si je pars, ce n'est point par ma propre volonté, mais bien parce que je suis envoyé par le Vicaire de Jésus-Christ et avec, le consentement de mes Supérieurs de la Congrégation. Soyez donc aussi contents 'vous autres de voir la volonté de Dieu s'accomplir en quelque manière que ce soit, et ne cessez pas de prier pour moi la divine Majesté. Je vous embrasse de tout cœur et je Vous demande votre sainte bénédiction <sup>71</sup>.»

A cette époque M. Watel était Supérieur Général de la Congrégation depuis quelques mois ; il avait donné à M. Pedrini pour l'accompagner dans cette lointaine Mission le frère Jean Caillier, né à Saint-Elier, diocèse du Mans, en, 1672, entré dans la Congrégation à Paris, le 1er août 1698. Il est certain que ce, frère s'embarqua avec M. Pedrini, le 26 décembre, nous le savons par une circulaire de M. Watel de 1705 où parlant de M. Appiani, il dit «Nous lui envoyâmes l'hiver dernier M. Pedrini et notre frère Jean Caillier dont nous n'avons pas encore de nouvelles ils peuvent être là à présent.» Que devint ensuite ce frère Caillier ? Nous n'en savons plus rien. Les lettres de M. Pedrini n'en font plus mention, il est vrai que nous ne les avons pas toutes ; ainsi nous n'avons pas celle dont parle M. Watel dans sa circulaire du 1er janvier 1707 où il dit : «La dernière lettre de M. Pedrini est écrite de Lima, capitale du Pérou, du 26 juillet 1705.» Dans cette lettre M. Pedrini disait probablement ce qu'était devenu le frère, mais nous ne l'avons plus, il ne nous reste que la lettre écrite de Lima par M. Pedrini à ses parents. [586]

Lima, 10 mai 1705.

«Me voici donc avec une grande feuille de papier comme vous le désirez ; bien que je sois dans ce nouveau monde je n'ai pas oublié ceux qui m'ont nourri dès les premiers jours que j'ai paru sur le vieux monde ; non seulement je m'en souviens au moment que j'écris ces lignes, mais encore tous les jours et plusieurs fois le jour ; le matin, le soir, à la sainte

---

<sup>71</sup> L'original de cette lettre est dans les archives de la Maison de Monte-Citorio, à Rome.

messe, je ne manque pas de recommander au Seigneur tous mes parents et je pense que vous faites de même pour moi qui en ai grand besoin. Déjà je vous ai écrit deux lettres, je ne sais si vous les aurez reçues. Du reste, quand j'aurai fini mon voyage, je vous enverrai une relation plus détaillée de tout ce qui me sera arrivé et de tout ce que j'aurai vu. Pour le moment, je me contenterai de vous en donner un petit abrégé. Il faut donc que vous sachiez que le 26 décembre 1703, nous sommes partis de Saint-Malo, port de France. Il y avait deux vaisseaux, l'un et l'autre étaient passablement grands ; celui dans lequel je me trouvais était bien commode ; sa poupe était toute dorée, il portait plus de 40 canons.

Après que nous eûmes perdu de vue les côtes de France nous naviguâmes pendant trois mois sans voir autre chose que le ciel et la mer. Le 30 mars 1704 nous jetâmes l'ancre pour la première fois à l'entrée du détroit de Magellan, à l'endroit appelé le Cap des Vierges. Ce détroit qui a cent lieues de long est très difficile à passer, c'est pourquoi on jette l'ancre tous les soirs, on ne pourrait se risquer d'y voyager la nuit. Un jour même, en plein midi, nous courûmes un très grand danger à cause du vent contraire et d'un courant impétueux. Deux de nos voiles se rompirent et nous fûmes jetés vers la terre avec une grande violence. Le capitaine désespérait de sauver le vaisseau qu'il voyait prêt à se briser en mille pièces. Alors deux Pères Jésuites et moi nous nous retirâmes dans la chambre du capitaine pour demander [587] à Dieu de nous délivrer du danger, pendant que le capitaine et les marins faisaient tous leurs efforts pour sauver le navire. Le vent devenait plus fort et le moment suprême approchait ; nous fîmes alors un vœu à la sainte Vierge promettant que nous, prêtres, nous dirions chacun neuf messes et que les autres se confesseraient et communieraient. A peine ce vœu fut-il prononcé que le vent commença à se calmer et nous donna le temps de nous mettre en sûreté. Cet accident dans lequel nous perdîmes quatre câbles et deux ancres nous mit dans l'impossibilité de continuer le voyage dans ce détroit. Nous résolûmes donc d'en sortir et de passer par le détroit de Lemaire, en tournant la terre Australe que l'on appelle aussi *Terre de feu*, parce que, les sauvages à cause du froid y font continuellement du feu avec un certain bois qu'ils allument en frottant deux morceaux l'un contre l'autre. Les femmes vont à sept ou huit brasses sous l'eau pour y pêcher certains coquillages qui sont bons à manger et dont plusieurs renferment de petites perles,

En passant sous cette terre de feu, à la hauteur du Cap Horn, par 51 degrés de latitude sud, nous avons essuyé de grandes tempêtes et nous avons perdu deux hommes qui se sont noyés, l'un d'eux était Italien. Enfin nous sommes entrés dans la mer du Sud qui s'appelle aussi Océan pacifique. Il mérite ce nom, non seulement à cause des calmes qu'on y rencontre souvent, mais encore parce que au-dessus du 30e degré en allant vers l'équateur, il n'y a jamais ni tempête, ni pluie, ni orage, ni grand vent, il y règne continuellement une brise du sud qui tempère la chaleur de la zone torride. Le 13 mai nous arrivâmes à la Conception, ville maritime du Royaume du Chili. Ce pays est fertile et son climat est doux ; l'été y dure six mois, mais les six autres mois ne donnent que de la pluie. Nous partîmes de la Conception pour Arica, ville maritime du Royaume du Pérou ; de là nous passâmes à Pisco, et enfin à Callao, port de Lima. Cette dernière ville est capitale de tout le Pérou, et je m'y trouve, présentement. [588]

«A Arica j'ai rencontré M. Jean de Mur y Aguerre, Espagnol, chevalier de Saint-Jacques, gouverneur de la ville et de son district. Il a été à Milan et en d'autres villes d'Italie avec l'armée espagnole. Il m'a fait beaucoup d'amabilités, m'a fait manger chez lui chaque fois que j'allais à terre, me menait dans sa voiture, et me témoignait enfin beaucoup d'affection. J'ai trouvé les mêmes amabilités auprès du Gouverneur de Pisco qui est natif du Pérou ; il est un des principaux du pays ; un de ses frères est Marquis et l'autre chanoine de la cathédrale de Lima. Cette ville est très grande et tout entourée de murailles. Il y a des églises fort belles qui pourraient tenir leur place à Rome. Elle est remplie de pieux établissements : couvents, monastères, hôpitaux, conservatoires, collèges. Les rues sont toutes longues et larges et tirées au cordeau. Les maisons n'ont qu'un étage à cause des tremblements de terre, qui sont fréquents dans ce pays ; il y a quelques jours nous en avons ressenti quelques secousses qui n'ont pas été fortes.

En arrivant dans cette ville j'ai été voir le Vice-Roi qui se nomme Don Melchior Portacazero Lope de la Vega comte de la Mendoza. Il m'a reçu avec beaucoup de bonté et il en fait autant chaque fois que je vais le voir, ainsi que son fils qui est général de la Marine. Cette ville est remplie de nobles et de riches ; il y a beaucoup de bonnes familles dont les principales auraient voulu m'héberger dans leurs maisons, sans qu'il m'en coûtât rien pendant tout le temps de mon séjour à Lima. Je les ai toutes remerciées et j'ai préféré me loger chez les Pères de Saint Philippe de Néri. Il y a près de trente ans, quelques bons prêtres se sont réunis en communauté ; un d'eux alla à Rome et en rapporta la règle de Saint Philippe de Néri et c'est ainsi que cette Congrégation s'est établie ici. Ces Pères sont peu nombreux mais font beaucoup de bien et travaillent beaucoup ; ils sont encore très pauvres et n'ont aucune fondation bien qu'ils existent depuis trente ans ; ils vivent avec ce que chacun d'eux apporte et ainsi l'esprit de Dieu se conserve parmi eux. Leur manière de vivre est [589] frugale mais leur vertu est grande et le bon exemple qu'ils donnent les distingue de beaucoup de communautés religieuses. Je me suis donc retiré chez eux pour tout le temps qu'il me faudra passer au Pérou, je paie comme les autres quinze écus par mois. C'est encore la moitié moins de ce qu'il me faudrait payer dans un hôtel ; dans ce pays tout est excessivement cher. J'ai préféré payer pour être dans un logement convenable et conforme à mon état. Ailleurs j'aurais été mieux, il est vrai, et plus avantageusement hébergé ; mais ce qui dans d'autres pays aurait été de conseil est ici nécessaire pour moi ; dans ce pays chacun vit comme il l'entend et fait ce qui lui plaît. Il y a de bons serviteurs de Dieu, c'est vrai, mais hélas ! en échange il y a beaucoup de mal et si vous n'êtes pas averti, tout en croyant entrer dans une maison honnête vous vous trouvez dans une sentine. Ici les femmes les plus dissolues sont admises dans les meilleures sociétés, d'après cela vous pouvez juger du reste. Il est certain que c'est un pays où le démon possède encore un grand empire bien qu'on y ait apporté la foi. Vous seriez étonnés si je vous disais que je dois rester ici pour la même raison qui m'a déjà retenu deux ans en France. Vous savez que je suis passé en France afin d'y trouver un embarquement pour la Chine ; après tant de temps je trouvai enfin deux vaisseaux qui m'ont conduit jusqu'ici, moi et quatre Pères Jésuites. Les gens de ces vaisseaux nous ont toujours dit ce qu'ils avaient annoncé avant de partir de France, c'est-à-dire qu'ils allaient en Chine et qu'ils avaient la permission du Roi Très Chrétien d'y aller par cette mer, parce que la voie du Cap de Bonne-Espérance est interceptée par beaucoup de vaisseaux ennemis. J'ai vu cette permission écrite ainsi que les ordres des intéressés donnés au capitaine pour faire ce voyage. Mais maintenant à raison d'un ordre reçu de la Cour de France qui leur défend le commerce sur cette côte à leur retour de Chine, et aussi à cause des avarices souffertes en route par les navires, ils ont résolu de s'en revenir en France ; de sorte que, au [590] moment où après 16 mois de navigation nous pensions toucher au terme de notre voyage, nous voici abandonnés dans le Pérou à trois mille lieues de la Chine, et qui pis est, sans espoir de pouvoir en sortir de sitôt. Il n'y a ici qu'un navire qui part d'Acapulco pour les îles Philippines, mais il ne part qu'au mois de mars. Il faut donc attendre au mois de mars de l'année prochaine ; de plus il n'y a pas moyen d'arriver à Acapulco puisque ces navires retournent en France après que nous avons été jusqu'ici payés de bonnes paroles. Acapulco est un port de mer qui est à sept cents lieues d'ici. Il n'y a pas de route pour y les sauvages indiens qui ne sont pas soumis arriver par terre, nous empêcheraient de passer.

Il y a encore une autre difficulté pour y aller par mer parce qu'il est défendu aux vaisseaux d'aller d'ici à cette côte. Il faut donc aller d'abord à Guatemala, puis de Guatemala faire à peu près trois cents lieues par terre pour aller au Mexique et là s'embarquer pour la Chine. Ce sont des fatigues et des dépenses sans fin, mais je m'y attendais bien, du reste il faut bien trouver un vaisseau. J'ai donc pris le parti d'aller m'embarquer à Acapulco et de faire au moins tout ce que je pourrai pour exécuter la volonté du Vicaire de Jésus-Christ et par conséquent celle de Dieu. Si je ne réussis pas, alors c'est que Dieu montrera par là qu'il ne veut pas que j'aille plus loin et il m'indiquera où je dois aller. Trois des quatre Pères Jésuites restent ici et prennent le même parti que moi, le quatrième retourne en France.



«Ici nous sommes sous la zone torride ; Lima ne se trouve qu'à douze degrés au-dessous de l'équateur, néanmoins la chaleur n'y est pas excessive ; seulement quand on se tient au soleil qui frappe perpendiculairement sur la tête on le sent avec toutes ses ardeurs. Du reste les jours sont très beaux et toujours égaux. Aujourd'hui vous savez quel temps vous aurez demain, jamais il n'y a ni pluie, ni tonnerre, ni grêle, ni orage. Quelquefois, surtout le matin, il fait un peu de brouillard, mais aussitôt que s'élève le vent du sud qui souffle tous les jours, le [591] ciel devient serein et l'air se rafraîchit. Ceci ne s'applique qu'à la côte, dans l'intérieur des terres le temps est comme en Europe, et dans les montagnes surtout où sont les mines il y a un froid extraordinaire ; quoiqu'il ne pleuve jamais sur les côtes de la mer, la terre ne laisse pas d'y produire toute sorte de fruits soit d'Europe, soit particuliers au pays ; elle est très fertile, mais peu cultivée à cause du manque de bras. Il y a même des endroits, comme aux environs de Piseo où il ne pleut jamais, où il n'y a ni rivière, ni fontaine, ni aucune sorte d'eau, la terre y est toute sèche et néanmoins elle est toujours verte et fleurie comme s'il y pleuvait tous les jours. La Providence a pourvu au manque d'eau ; quand le sol devient aride il commence à sortir de terre une rosée bienfaisante que l'on voit apparaître de temps en temps quand on en a besoin, j'ai vu des joncs à Guayaquil qui servent à faire des poutres pour soutenir les toits, pour faire des voitures, ces joncs sont à la fois très forts et très légers et gros quelquefois comme la cuisse d'un homme. De plus ces joncs lorsqu'ils poussent, sont remplis d'une eau fraîche et excellente, de sorte qu'en voyageant dans ce pays si l'on a soif on n'a besoin que de faire une fente à un de ces joncs et aussitôt l'on trouve une fontaine. Mais la meilleure production de ce pays se trouve dans les mines d'or et d'argent qui sont en grande quantité ; néanmoins l'extraction de ces métaux coûte beaucoup de travaux. Les rivières qui descendent des montagnes où se trouve de l'or, roulent dans le sable des parcelles de ce métal. Cette abondance d'or et d'argent fait que tout coûte excessivement cher. Mais en voilà assez pour cette relation, j'en ferai plus tard une autre plus étendue.

«Donnez-moi aussi des nouvelles de notre pays et écrivez-moi de longues lettres ; surtout donnez-moi des nouvelles de votre santé et de celle de tout le monde de la maison. Saluez le Père Benedetto et veuillez lui communiquer cette lettre, comme j'en ai une infinité d'autres à écrire, le ne puis écrire à chacun en détail. Avant que vous n'ayez appris que je [592] suis en Chine (si toutefois Dieu permet que j'y arrive), adressez vos lettres en France sous le couvert du Vice-Roi de Mexico. A moins de contre-ordre pour faire passer vos lettres en France envoyez-les à M. Monti, à Rome, qui les remettra à M. Jules César Rossi. Celui-ci les enverra au Nonce, en France, avec les lettres de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Puisque je vous ai écrit une si longue lettre vous devez croire à n'en pas douter que je jouis d'une bonne santé par la grâce de Dieu. Je vous prie de saluer tous mes amis comme si je les nommais ici. Dites à don Filippo, mon maître, que le monde entier n'est qu'un grand village comme il le dit. J'embrasse tendrement tous ceux de la maison depuis le premier jusqu'au dernier en l'amour de Notre Seigneur ; à vous et à madame ma mère je demande votre sainte bénédiction <sup>72</sup>.»

## § II. Voyage de Lima à Manille.

M. Pedrini exécuta en effet son projet qui était d'aller par mer jusqu'à Guatemala et de faire par terre les trois cents lieues qui le séparaient d'Acapulco, port du Mexique ; nous n'avons pas le récit de ce voyage qui dut être fort long, puisqu'il ne partit d'Acapulco que le 8 mars 1707, c'est-à-dire près de deux ans après la date précédente. M. Pedrini, parti de Rome depuis cinq ans, était encore bien loin du terme de son voyage. Il fallait un courage vraiment héroïque pour poursuivre ainsi le but de sa Mission à travers tant de délais et

---

<sup>72</sup> L'original de cette lettre se trouve dans les archives de Monte-Citorio,

tant de souffrances ; car celles-ci ne lui manquèrent pas, comme nous allons le voir dans la lettre suivante adressée à M. François Pedrini, son père. [593]

Manille (îles Philippines) 6 juillet 1708.

«Je vous écris des extrémités du monde ; véritablement je ne puis aller plus loin de vous. Pour la langue je suis maintenant moitié espagnol, ainsi ne vous étonnez pas si ma lettre est écrite en mauvais italien, car j'oublie cette langue tous les jours ; mais le n'ai jamais oublié de vous écrire à toutes les occasions par la voie de France, d'Espagne, du Pérou, de Panama et de la Nouvelle-Espagne ; néanmoins je n'ai jamais reçu de vos nouvelles depuis que je suis dans les Indes, c'est-à-dire depuis bientôt cinq ans. Je ne veux pas pour cela manquer de vous écrire par le navire qui part d'ici tous les ans pour Acapulco, port du Mexique ou nouvelle Espagne.

«L'année dernière (ainsi que je vous l'ai écrit), je me suis embarqué le 8 mars 1707, à Acapulco, et je suis arrivé le 9 août à Manille. Le voyage a été heureux jusqu'aux îles Mariannes ou des Larrons, mais depuis là jusqu'à Manille, nous avons souffert beaucoup à cause du manque d'eau. Nous étions réduits à un verre d'eau et à un morceau de viande sèche, dure comme du bois, telle était notre ration pour 24 heures. Ce fut grande fête pour nous quand, pendant ce mois de souffrances, on nous donna quelquefois un plat de haricots remplis de vers. C'était grande fête encore quand il pleuvait. Un Père Jésuite et moi nous recueillions de l'eau dans une serviette pour nous rafraîchir un peu, et ce moyen nous fut utile plusieurs fois. Enfin, après deux mois de navigation, nous sommes arrivés à Manille, c'est-à-dire aux portes de la Chine, qui n'en est éloignée que de deux cents lieues. Au mois d'octobre dernier, je m'embarquai pour la Chine. Ce voyage peut se faire en huit jours, on en met ordinairement dix ou 12, et 15 tout au plus. J'y ai mis trois mois, et finalement je ne suis pas arrivé au but. Le 27 octobre, je m'embarquai à Manille ; j'arrivai très près de la Chine ; mais Dieu ne voulait pas que j'y misse encore le pied ; une tempête [594] nous rejeta loin du port et nous fit perdre en quelques jours ce que nous avions gagné pendant un mois au prix de tant de sueurs. Ainsi, à la fin de novembre, nous nous retrouvâmes au point d'où nous étions partis. Nous nous remîmes en route, et avec bien des fatigues nous arrivâmes encore plus près de la Chine que la première fois ; nous fûmes repoussés avec une plus grande force encore et, à la fin de janvier, nous revînmes à Manille ; il n'était plus temps d'essayer une troisième traversée. Les dangers et les désastres par lesquels nous sommes passés, ne pourraient se décrire ; il me suffit de vous dire que nous n'y avons échappé que par miracle et à force de vœux, par la protection de la sainte Vierge. Non pas une fois, mais souvent, nous nous sommes vus sur des écueils, sur des rochers, sous des montagnes d'eau, au point d'être obligés pour alléger le navire, de jeter à la mer notre chaloupe qui fut mise en pièces. Le navire courait, je ne sais où, au grand danger de se briser contre les écueils qui étaient si près que de la proue nous pouvions les compter. Dieu veuille recevoir tant de peines en expiation de mes péchés ! Il est vrai cependant que ce n'était pas pour nous le moment d'arriver en Chine, et la seconde fois Dieu me le fit connaître clairement, tellement que dès que je vis s'élever la tempête qui nous força de rebrousser chemin, en fus content et je n'en eus pas tant de chagrin que la première fois où je ne pouvais me consoler. Après notre second retour à Manille, les mauvaises nouvelles commencèrent à nous arriver de la Mission de Chine. Je reçus une lettre de Monsieur le Patriarche (cardinal de Tournon), il me disait ceci :

«Si cette lettre vous trouve à Manille, elle servira à Nous souhaiter la bienvenue pour votre arrivée aux portes de la Chine, bien que vous y arriviez dans des circonstances aussi malheureuses que celle de la révolte ouverte des Pères de la Compagnie de Jésus contre le Saint-Siège. Je ne sais vraiment ce qu'il y a de mieux à faire pour vous, ou d'attendre de mes nouvelles à Manille ou de vous mettre en route pour venir. Dieu a disposé [595] pour le mieux ses saintes résolutions. Si vous n'êtes pas parti au retour de la barque que nous attendons de M. Joachim Yriarte, je vous prie de profiter de cette occasion.» Cette barque, dont parle le Patriarche, était déjà là où je devais aller ; il n'y en avait plus d'autre ; il devait

en venir trois, j'attendais d'heure en heure. Voici le résumé des nouvelles de Chine : Monseigneur le Patriarche a fait un décret dans lequel il publiait la décision du Saint-Siège, portée le 20 novembre 1704, qui condamnait les Rites chinois soutenus par les Jésuites comme étant bons. Ceux-ci ont engagé l'Empereur de Chine à prendre leur parti, et il en est résulté l'exil de presque tous les Missionnaires des autres Ordres ; l'emprisonnement de plusieurs prêtres séculiers ; d'autres ont été outragés de paroles et de faits ; M. Appiani de notre Congrégation a été chargé de chaînes. Voici ce que Monseigneur le Patriarche me dit de lui : «M. Appiani souffre encore ; son crime a été d'avoir servi d'interprète au Patriarche Légat, on ne put lui imputer d'autre faute, c'est un homme de bien et voilà pourquoi les méchants le persécutent. L'influence qui règne présentement, sert à montrer que tel est l'héritage des justes. Plaise à Dieu d'y apporter remède ; le cas est si désespéré qu'aucun secours humain ne peut les amener à s'amender.»

Parmi les Missionnaires, les uns sont relégués à Canton, d'autres à Macao où Monseigneur le Patriarche se trouve lui-même ; enfin, tous ceux qui ont été obéissants au Saint-Siège et le Légat Apostolique souffrent persécution. Dieu, sans doute, ne m'a pas jugé digne de souffrir quelque chose pour son amour ; c'est pourquoi il m'a tant retardé dans le voyage et me laisse pour être de loin, spectateur de ces tragédies ; il me fait rester à la porte sans me permettre d'entrer ; que sa sainte volonté soit faite !

«Quant à ma santé elle est bien meilleure que je ne le mérite et que je ne pourrais l'espérer après tant de revers. Je pense qu'à la maison vous vous portez tous bien ; enfin je le désire et [596] je prie Dieu de ne pas vous laisser oublier de lui demander que sa sainte volonté s'accomplisse en moi. J'en dis autant pour le Père Benedetto à qui je vous prie de communiquer cette lettre. J'envoie quatre lettres de Monseigneur de Tournon à M. Giordanini, je lui envoie aussi celle-ci, afin qu'il voie mieux ce qui se passe en Chine et connaisse l'origine de la persécution. Ces lettres sont en espagnol, si vous pouvez vous les faire traduire, demandez-les-lui, je l'en avertis lui-même. Je vous embrasse de tout cœur et je vous demande à vous et à Madame ma mère votre sainte bénédiction. J'embrasse tout le monde de la maison, Hélène, Héraclite, Marie Isabelle, Thérèse et enfin tous les amis <sup>73</sup>.

Votre très affectionné fils,

Théodoric PEDRINI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.

Nous avons une autre lettre de M. Pedrini datée du même jour que la précédente ; elle est adressée à M. Giordanini à Rome. L'original latin est conservé dans les archives de Monte-Citorio.

Manille, 6 juillet 1708.

«Comme j'ai presque désappris la langue italienne, je suis obligé de recourir au latin que j'ai déjà oublié aussi, mais non pas tout à fait désappris. Mais laissons les préambules et les prolégomènes, car à peine ai-je le temps d'écrire. Je suis enfin arrivé, Dieu aidant, après d'innombrables pérégrinations et sur terre et sur mer qu'il m'a fallu entreprendre bien malgré moi ; me voici arrivé, dis-je, à Manille depuis le 9 août de l'année dernière 1707, après être parti d'Acapulco, ville du Mexique le [597] 18 mars de la même année. Dans ce voyage nous avons eu de quoi offrir à Dieu en expiation de nos péchés ; pendant un mois et plusieurs jours nous n'avons en chacun, toutes les 24 heures, qu'un verre d'eau et quelques morceaux d'une viande sèche comme du bois dont l'estomac était obligé de se contenter. Sous un ciel de feu, nous avions les entrailles dévorées par la soif et par la faim. Enfin après tant de misères il plut à celui qui donne aux plantes la rosée du matin et la pluie du soir, de calmer notre soif par des pluies abondantes ; je ramassai un peu d'eau

---

<sup>73</sup> L'original est conservé dans les archives de la Maison Monte-Citorio à Rome.

dans un mouchoir pour apaiser ma soif et calmer le feu de mes entrailles sans savoir si j'y parviendrais. Je n'avais pas encore oublié les délices de ce voyage ni guéri la faim dont j'avais souffert, quand une autre souffrance pire que la maladie vint m'assaillir.

Le 27 octobre 1707, je m'embarquai dans le port de Manille sur un petit navire qui allait en Chine. Il serait trop long de vous raconter tout ce que J'ai souffert dans ce voyage. Qu'il me suffise de vous dire que plusieurs fois nous avons été sur le point de faire naufrage et que nous n'y avons échappé que par suite de vœux faits en l'honneur de la très sainte Vierge, et par un vrai miracle. Après avoir navigué pendant trois mois nous n'avons pu avancer ; et la distance de Manille à la Chine n'est que de huit ou tout au plus quinze jours. Deux fois nous avons recommencé le même voyage, deux fois nous avons presque touché à la Chine et deux fois il nous a fallu revenir au port d'où nous étions partis. Enfin nous soions rendues à Dieu qui nous a fait miséricorde. De retour à Manille., J'ai reçu une lettre de Monseigneur le Patriarche d'Antioche, il m'y fait connaître en peu de mots le lamentable état de la Mission de Chine ; il me promet de m'écrire encore pour me dire ce que J'aurai à faire. J'attends sa lettre de jour en jour, mais le vaisseau qui doit me l'apporter tarde beaucoup à venir. Quant à l'état lui-même de la Mission de Chine vous pourrez le connaître par les quatre lettres ci-jointes. M. Mullener est exilé à Canton ; M. Appiani est dans les tourments [598] si il a été jugé digne de donner à Dieu, un témoignage de sa constance. Il a été l'interprète du Patriarche, ou l'un des interprètes dont Monseigneur s'est servi devant l'Empereur, il paraît qu'il a été fidèle au Saint-Siège et à son Légat. Voilà la cause de la haine et de l'acharnement de plusieurs qui excitent aussi l'Empereur contre lui, d'après ce que l'on dit. C'en fut assez pour que les Mandarins ajoutassent maux sur maux dans la province dit Fokien. C'est la coutume en Chine de faire comme les chiens qui dès qu'ils voient quelqu'un mordu, sautent tous sur le pauvre patient. Ces Mandarins dont le Dieu est l'argent, dès qu'ils voient que quelqu'un n'a pas la faveur de l'Empereur, l'accablent d'injustices, d'accusations et de procès. C'est ainsi que les Mandarins du Fokien<sup>74</sup> ont fait un procès à M. Appiani au sujet de je ne sais quelle église de cette province et l'accusation en est venue au point qu'on l'a déféré comme coupable à l'Empereur ; par suite il a été chargé d'un plus grand nombre de chaînes et renvoyé au jugement des Mandarins ses accusateurs, endurant les fatigues d'un long voyage et d'innombrables vexations. Voilà ce que m'a rapporté un Missionnaire qui a été chassé de Chine et qui s'est réfugié ici ; il ajoute qu'il ne sait comment il pourra y survivre. A ce sujet voici ce que m'écrit Monseigneur le Patriarche «M. Mullener vous écrit de Canton, le pense, pour vous dire ce qui regarde M. Appiani, il est encore dans les fers et dans les tourments, et il n'a d'autre crime que celui d'être un homme de bien. C'est pour cela qu'il est persécuté par les impies afin qu'on lui soit accomplie cette parole de l'Évangile que la persécution est l'héritage des justes ; *Beati qui persecutionem patientur propter justitiam*. Plaise à Dieu nous donner son secours, car pour le changement de ces gens-là [599] tous les moyens humains sont épuisés ; vous comprenez de qui je veux parler.» On m'a dit aussi qu'il avait été déchargé de ses chaînes et que l'Empereur le défrayait de sa nourriture. Quant au Patriarche il est détenu à Macao. L'abbé de Saint-Georges est aussi emprisonné dans le couvent des Augustins ; l'abbé Cordero est relégué à Canton. L'abbé Sidotti est ici à Manille, y exerçant le saint ministère. L'année dernière il est parti pour le Japon, mais il lui est arrivé la même chose qu'à moi, après deux mois et demi de navigation il a été obligé de revenir au port d'où il était parti ; ce mois-ci il va se remettre en mer. Envoyez je vous prie cette lettre et les quatre ci-jointes à Fermo, afin de faire connaître à mes parents ce qui se passe en Chine. Je n'écris pas au Visiteur de notre province parce que je ne sais pas qui il est ; le vous prie donc de lui exprimer mes sentiments de respect et de lui communiquer ces nouvelles. Je voudrais écrire davantage, mais je n'en ai ni la force ni le temps ; je vous prie donc de saluer de ma part et d'embrasser dans le Seigneur tous les membres de notre Congrégation particulièrement MM Pelegrini, Figari, De Rubeis, Castelli, Anselmi,

---

<sup>74</sup> M. Pedrini n'était pas encore bien instruit de ce qui concernait la Chine, c'est pourquoi il nomme ici la province du Fokien au lieu de celle du Si-Tchuen.



Avogadro, Bonardo, Scaramelli, Monleone, le second Denegri, Canali, Biasi, enfin tous ceux qui étaient dans notre province de Rome. Recommadez-nous ardemment et constamment à Dieu partout où vous serez, soit à Rome, à Monte-Citorio, soit à Gordano soit à Monte-Scauro, soit à Florence, soit ailleurs ; car partout et eu quelque position que je sois, je me souviendrai toujours de vous, vous étant toujours attaché et uni dans le Seigneur.»

M. Mullener en arrivant à Canton en 1708 avait déjà appris que M. Pedrini se trouvait à Manille, nous le voyons par sa lettre du 1er décembre 1708 datée de Canton. «M. Pedrini, dit-il, qui s'est embarqué l'année dernière à Manille pour venir ici, a été forcé par les vents contraires de rétrograder et cette année contre l'habitude il n'a pu obtenir son passage. Du reste s'il était arrivé, il n'aurait, pas pu pénétrer en Chine [600] sans faire une profession de foi à la Ricci où à la Confucius, peut-être que sa musique l'aidera à arriver jusqu'à Pékin et qu'en qualité de musicien de l'Empereur il échappera aux interrogatoires, mais il y a une grande difficulté pour entrer maintenant dans cette Mission. Je vous envoie cette lettre par la voie de Batavia ; le suis sur le point de m'embarquer pour Macao ; c'est pourquoi n'ayant pas le temps je n'écris pas aux autres, je le ferai de Macao par l'abbé Giampè, je termine en vous baisant les mains.»

Dans sa lettre du 30 décembre 1708, à M. Watel, M. Mullener annonce aussi l'arrivée de M. Pedrini à Manille.

«M. Pedrini, dit-il, arrivé à Manille, s'y était embarqué l'année dernière pour venir en Chine ; mais à cause des vents contraires il a été obligé de retourner à Manille. Cette année-ci les navires Chinois qui sont venus de cette île ont refusé de le prendre, c'est pourquoi il est obligé d'attendre à l'année prochaine. Dieu en a disposé ainsi sans doute pour le faire entrer plus heureusement en Chine à cette époque.»

### § III. M. Mullener à Batavia.

Pendant que M. Pedrini attendait à Manille le moment de la Providence, pour entrer en Chine, M. Mullener, Comme nous l'avons dit, avait été exilé à Batavia et soupirait lui aussi après le Moment où il pourrait venir de nouveau frapper aux portes de la Chine. Monseigneur de Tournon nous donne lui-même des nouvelles de ce Missionnaire dans une lettre adressée au Cardinal Préfet de la Propagande, du 4 décembre 1709<sup>75</sup>. [601]

Macao, 4 décembre 1709.

«M. Jean Mullener a été obligé par les ordres des Mandarins, exécutés cependant par les officiers portugais de la ville de Macao, de partir pour Batavia. Il conserve l'espoir de pouvoir rentrer de là en Chine, l'année prochaine 1710, mais au cas où il ne pourrait effectuer aussitôt ce projet à raison de quelque obstacle, il serait toujours porteur de cette lettre pour Votre Éminence, et je supplie votre bonté de faire en sorte qu'il soit bientôt renvoyé en Chine, accompagné, comme il le désire par quelqu'un de ses confrères. C'est un Missionnaire rempli de zèle et d'excellentes qualités jointes à beaucoup de sincérité et à une grande facilité pour s'accommoder avec tout le monde. S'il fait le voyage d'Europe et que Dieu lui accorde la faveur de parvenir jusque-là, il pourra donner des renseignements plus détaillés sur les choses qui manquent peut-être dans mes relations et spécialement sur la position de M. Louis-Antoine Appiani qui est retenu dans une étroite prison sous la garde des Jésuites de Pékin dans la maison des Pères français. Il a toujours cri sentinelle à sa porte, non pas des soldats, ni des Chinois, mais deux domestiques des Jésuites qui

---

<sup>75</sup> Réflexions de Monseigneur le Secrétaire de la Propagande, *Summarium*. manuscrit de la bibliothèque Corsini, à Rome,

empêchent toute communication avec lui de vive voix ou par écrit. De sorte que depuis qu'il a été livré entre leurs mains, nous n'avons pas pu voir un seul trait de son écriture, tandis que lorsqu'il était dans les prisons des païens, il pouvait au moins écrire et recevoir nos réponses pour sa consolation. Ledit M. Mullener a été l'année dernière (1708) à Pékin, et non seulement on lui a refusé l'hospitalité dans les trois maisons des Jésuites, même pour une seule nuit, mais encore ils n'ont pas voulu recevoir un billet qu'il écrivait à M. Appiani, ni une lettre adressée à eux-mêmes. De sorte qu'il fut obligé de s'en retourner sans avoir obtenu autre chose que de vérifier par sa propre expérience le peu de charité de ces Pères et leur conduite qui paraîtra [602] incroyable à quiconque n'a pas vu ces Missionnaires dans la Cour de Pékin.

«J'ai envoyé là, cette année, un homme exprès avec des instructions opportunes pour essayer de les faire parvenir à M. Appiani, ou au moins pour lui faire passer une lettre qui puisse le consoler dans de si grandes tribulations. Cette démarche a été vaine. Les Jésuites, avertis je ne sais comment, qu'un homme, envoyé par moi, se dirigeait vers Pékin, redoublèrent de soins et de vigilance aux portes de leurs maisons et églises, pour découvrir cet individu et pour empêcher qu'il ne pût arriver à parler à M. Appiani on a mon médecin 3 eau Borghèse. Mon envoyé eut connaissance de ces ordres exprès par le portier des Jésuites et par d'autres, avant d'avoir été découvert et pendant qu'il essayait avec beaucoup d'industrie de faire pénétrer ma lettre à son adresse. Pendant ce temps-là il put parvenir à voir M. Appiani comme aussi M. Borghèse dans la maison de feu le Père Antoine Thomas, mais jamais il ne put leur parler parce que les deux domestiques des Jésuites qui les gardaient, l'empêchèrent d'approcher. De sorte que mon homme revint sans avoir pu accomplir l'objet de sa Mission.

«M. Appiani avait bien prévu cette cruelle position lorsque, étant encore dans les prisons du gouverneur de la métropole du Su-Tchuen, il apprit qu'on devait le renvoyer à Pékin pour être détenu dans la maison des Jésuites français sans pouvoir en sortir. Il m'avait écrit alors avant de sortir de cette prison, (et ce fut la dernière lettre que j'aie reçue de lui). Cette lettre, souverainement édifiante, était toute remplie de sentiments de sainte conformité aux dispositions divines, mais il m'y assurait qu'il lui serait moins dur de rester dans la prison d'où il m'écrivait, et entre les mains des païens que d'être reconduit dans la maison de Pékin et livré aux mains des Jésuites, pensant bien que pour sa délivrance, ils exigeraient, de lui des choses que sa conscience lui défendrait d'accorder, et c'est, ce qui arrive, selon que m'en avertit M. Borghèse.» [603]

«Avant d'être exilé de Macao, M. Mullener avait commencé une seconde lettre adressée à M. Watel, supérieur général pour lui rendre compte de la position de ses trois enfants affligés de la Chine. Il ne put l'achever qu'après son arrivée à Batavia. Cette lettre est écrite en latin et une copie en est conservée à la Bibliothèque impériale de Paris <sup>76</sup>.

Commencée à Macao dans les premiers jours de décembre 1709,  
terminée à Batavia, le 16 janvier 1710.

Cette année je n'ai reçu aucune lettre de vous ni d'aucune partie de l'Europe. Il paraît que les vaisseaux sont arrêtés dans leur route par la guerre qui dure encore et dont la fureur, d'après ce que j'apprends, se fait, hélas ! sentir à toute l'Europe. Monseigneur le Patriarche seul a pu cette année recevoir par hasard une ou deux lettres de Rome par Batavia ; c'est par ces lettres qu'il a appris sa promotion au cardinalat. J'ai appris aussi que cinq Missionnaires étaient arrivés à Manille et apportaient la barrette de Cardinal à Monseigneur le Légat, et que les Manillois avaient déjà réglé qu'un vaisseau arménien les amènerait en Chine ; J'espère que M. Pedrini se joindra à eux.

---

<sup>76</sup> Manuscrits, Jacobins-Saint-Honoré, n° 26, tom. 2, p. 260.

«Son Éminence le cardinal de Tournon est toujours gardé étroitement par les Portugais de Macao ; pourtant après qu'il eut fulminé les peines prescrites par les canons, ils ont retiré le poste de soldats qui depuis deux ans et plus gardait son palais avec une incroyable rigueur, empêchant qui que ce fût d'entrer ou de sortir. Maintenant leur impiété a inventé un genre de prison plus rigoureux encore ; l'Évêque a fulminé les peines et les censures les plus sévères contre quiconque communiquerait avec son Éminence et avec les Missionnaires Apostoliques ; il n'a excepté que deux habitants de la ville à qui il laisse la liberté de communiquer avec nous autres. Cet interdit, [604] est rigoureusement observé par tout le monde, bien qu'il soit en lui-même impie et sacrilège, n'ayant pas d'autre cause ni fin que celle de mettre leurs crimes à couvert. Aussi on s'est bien gardé de l'afficher à la porte des églises, mais des clercs ont été le promulguer dans les maisons pour contraindre ainsi le peuple par la violence à défaut de la force des raisons.

«Je n'ai rien pu apprendre de certain au sujet de M. Appiani. Act mois de février de cette année (1709) le Cardinal envoya un de ses domestiques chinois à Pékin avec des lettres ; il l'avait chargé de chercher soigneusement l'occasion de les remettre à M. Appiani. Mais les Jésuites lui ont fermé toutes les voies. Il faut savoir qu'il n'est plus dans la prison du Palais ; il se trouve incarcéré dans la propre maison des Jésuites français ; ainsi il n'est plus sous la garde des soldats ni des satellites ; ce sont les Jésuites eux-mêmes qui remplissent les fonctions de geôliers ; et ils s'en acquittent avec plus de diligence et de rigueur que ne le feraient les Chinois. Ils ont donné ordre à tous leurs domestiques de ne laisser parvenir personne jusqu'à M. Appiani. C'est pourquoi ces domestiques dirent d'abord à l'envoyé du Cardinal que M. Appiani était devenu ermite ; mais plus tard en causant ils lui racontèrent qu'étant venu à Pékin avec le Patriarche, M. Appiani avait été arrêté au nom de l'Empereur parce qu'il avait été l'interprète du Légat, parce qu'il avait excité des troubles dans la province du Su-Tchuen et que pour cette raison il en avait été expulsé par les Mandarins ; (cette dernière raison qui est très fautive a été inventée, Dieu sait par qui) et que maintenant les Jésuites l'empêchaient de communiquer avec qui que ce fût. Les jours suivants l'envoyé du Cardinal essaya pourtant encore plusieurs fois de parvenir ou jusqu'à M. Appiani ou jusqu'à M. Borghèse (celui-ci, qui a été médecin du Cardinal est aussi emprisonné à l'Église orientale chez les Jésuites portugais). Il fut également arrêté par les domestiques et mis à la porte. Voyant donc qu'il n'y avait pas moyen de parler ni à l'un ni à l'autre il revint à Macao à [605] la fin de septembre rapportant ses lettres. Pendant ce temps-là les Jésuites par l'intermédiaire de quelque séculier européen firent réclamer au Légat les frais d'entretien de, M. Appiani. Le Cardinal, pour de bonnes raisons, les refusa bien entendu, et renvoya cet individu comme il était venu, disant qu'il était juste que ceux qui le retenaient par violence fissent aussi les frais de sa prison. Jusqu'à présent ils ne m'ont encore rien réclamé ; mais avant qu'ils obtiennent de moi quelque chose il faudra que M. Appiani soit libre de toute contrainte et m'écrive lui-même spontanément, de sa propre main la somme que je dois délivrer ; ou bien qu'un juge compétent me le déclare. Je vous envoie sous ce pli la copie de la dernière lettre que M. Appiani m'a écrite de sa prison du Sa-Tchuen quand il était au moment d'être ramené à Pékin ; à cette époque il y avait déjà longtemps que j'avais quitté le Su-Tchuen ; aussi ce n'est qu'au mois de juillet dernier (1709) qu'elle m'est parvenue ; elle m'a été apportée par un des Catéchistes que j'avais laissés à Chung-King-Fou pour instruire les Catéchumènes. Il est venu pour voir s'il y avait quelque espoir de ramener un Missionnaire dans cette province. Notre église, dit-il, qui a été occupée par les Mandarins pourrait être récupérée par quelqu'un qui serait muni du diplôme impérial ; mais c'est chose difficile car aucun des Missionnaires exilés n'a ce diplôme. Pour moi, je pense à y retourner ; le temps approche où je vais m'échapper d'ici, car les ennemis de la vérité, ont déjà suborné des païens pour me faire accélérer mon retour en Europe. Comme j'ai attendu inutilement jusqu'à présent M. Pedrini afin de le prendre pour compagnon de voyage, je crains beaucoup d'être obligé de m'enfuir avant son arrivée. Je reviendrai donc en Chine, non pas dans la province du Su-Tchuen, mais j'irai dans les montagnes chez un peuple qui n'est pas Chinois ; j'espère que je pourrai là prêcher l'Évangile avec plus de liberté. Je dis

que ce peuple n'est pas chinois parce que en effet il n'est pas [606] soumis à l'Empereur de Chine, et il a son Roi particulier. Il est néanmoins Placé au centre de la Chine dans des montagnes qui confinent aux provinces du Hou-Kouang, du Su-Tchuen, du You-Nan, du Kouei-Tchéou, du Kouang-Si et du Kouang-Tung ; il est éloigné de Chung-King-Fou de quinze jours de marche par terre. L'année prochaine je pourrai vous écrire d'autres détails si Dieu bénit mon entreprise, et si j'ai le bonheur d'arriver à mon but sain et sauf. Jusqu'à présent aucun Européen n'est allé là. Je m'adjoindrai deux ou trois Catéchistes, nous achèterons quelques marchandises, et déguisé en marchand l'espère pouvoir parvenir en cet endroit. En attendant j'ai une grande confiance dans le secours des prières de nos confrères que je réclame instamment.

«Dieu paraît venger déjà l'injure faite à son Église et à la Religion en la personne du Légat Apostolique, car les auteurs de la persécution ont éprouvé et éprouvent encore tous les jours les coups de la vengeance divine. Le Père Thomas Pervra, auteur de la persécution, a été l'année dernière, 1708, la veille de Noël, frappé de mort subite. Monseigneur l'évêque d'Ascalon, Augustin espagnol, qui *avait enseigné aux autres le subterfuge* de l'appel contre le décret du Légat, aujourd'hui Cardinal, condamnant les pratiques superstitieuses et idolâtriques, a été à son tour le jour de S. Joseph (19 mars 1709), frappé, d'apoplexie ; sans parole, sans sacrements, sans aucun signe de repentir, il est mort le lendemain devant moi et devant un Père de son Ordre qui était là. Le fils aîné de l'Empereur, ennemi des Européens et le plus grand persécuteur de la Religion chrétienne, l'instrument et l'exécuteur des volontés des Jésuites a été condamné par l'Empereur son père à la prison perpétuelle, pour avoir employé la magie et s'être servi de sortilèges afin de porter le Prince héritier présomptif à dresser des embûches à l'Empereur son père et à se compromettre en aspirant au trône avant le temps. La ruse a été découverte et le Prince aîné est tombé dans le piège qu'il préparait à son frère ; l'Empereur a [607] ainsi puni lui-même le persécuteur de la Religion. Le Mandarin Ouang qui était à la Cour le conseiller des Jésuites et du Prince aîné, et qui par ses mensonges a grandement nui à la Religion et au Cardinal est mort aussi. Les habitants de Macao qui se disent Chrétiens, mais qui sont en réalité sacrilèges, pires que les schismatiques et les hérétiques et justement nommés barbares par les Chinois eux-mêmes, ont été frappés par Dieu de plusieurs fléaux manifestes ; mais ils sont aveugles et persévèrent opiniâtrement dans leurs œuvres d'iniquité ; ils ne cessent point de souiller leurs mains par des sacrilèges et par des faits injustes et tyranniques, et chaque jour ils provoquent davantage la colère de Dieu. Je n'ai pas le courage de vous détailler tous les sacrilèges et les énormes violences qu'ils commettent journellement. Je vous dis seulement que pour les Missionnaires et ceux qui se montrent obéissants à l'Église, il n'y a plus là aucun lieu de refuge ; ni l'autel, ni le sanctuaire, ni les habits sacerdotaux, ne peuvent les soustraire à la fureur des gens de Macao. J'en suis témoin oculaire et j'en ai éprouvé les effets. Les marchands anglais eux-mêmes pourront divulguer dans toute l'Europe ce que l'on a fait là en leur présence aux Pères Dominicains qui sont encore détenus en prison pour avoir obéi au Légat et qui seront envoyés à Goa.

«Le frère Paramino, Jésuite, a été il y a quelques mois battu de verges publiquement parce que, contre l'avis des autres médecins il avait prétendu guérir un des fils de l'Empereur qui est mort au bout de 19 jours. Il a été tellement flagellé qu'il en a eu une fièvre chaude pendant 40 jours.

«Dans la province du Chan-Tong il s'est élevé, Lino grande persécution contre les Missionnaires bien qu'ils eussent le Piao ou patente impériale et qu'ils fussent décorés du titre de familiers de l'Empereur. Il y avait quatre Missionnaires dans cette province dont trois Franciscains et un Jésuite. Celui-ci s'est sauvé avec un Franciscain. ils sont allés se cacher en errant ça et là dans la province, le deuxième pour fuir la [608] persécution s'est retiré vers Canton, le troisième est tombé entre les mains des Mandarins. L'affaire ayant été portée aux tribunaux des Mandarins de la Cour, elle a été étouffée et on a laissé les Missionnaires en paix.



Batavia, 15 janvier 1710.

«Au moment où je songeais à exécuter le projet que J'ai énoncé plus haut, il est arrivé un ordre du Vice-Roi de Canton qui enjoignait aux gens de Macao de me faire partir immédiatement et de me transporter ailleurs sur leurs navires. A cette nouvelle le Cardinal m'a envoyé ici à Batavia avec des lettres de recommandation et un passeport qu'il avait obtenu pour lui et pour les siens, du Gouvernement de Hollande. Il m'a muni de cette précaution pour que je pusse plus facilement revenir et m'introduire dans ma Mission projetée ; il m'a chargé aussi de chercher des paquets de lettres à son adresse qui sont retenus à Batavia depuis plus de quatre ans. de suis donc parti de Macao sur un vaisseau portugais, le 8 décembre 1709 et je suis arrivé ici le 28 du même mois. A peine ai-je pu me choisir librement un logement dans Batavia ; pourtant je l'ai obtenu au moyen de mon passeport Hollandais, mais ce n'a pas été sans peine. La Providence de Dieu a permis qu'un vaisseau] anglais fût obligé d'hiverner dans ce port avant de se diriger vers la Chine. J'espère m'y embarquer au mois de mai prochain. M. l'Abbé Saint-Georges, Missionnaire de Chine est arrivé ici avec moi. Je lui ai remis une boîte de thé qui peut servir pour remèdes et deux petits vases de muse ; c'est un bien petit présent que je vous envoie ; mais je ne puis en envoyer davantage parce que M. l'Abbé doit retourner en Europe sur un navire hollandais et ces gens ne permettent pas de porter grand'chose en Europe, c'est tu moins un petit témoignage de mon respect et de mon affection que j'envoie de ces contrées lointaines à un Père que j'honore et que j'aime. Je termine en [609] me prosternant à vos pieds vous demandant votre bénédiction pour moi et pour M. Appiani et en nous recommandant tous deux aux prières de nos chers confrères que je salue affectueusement.»

Un mois plus tard M. Mullener écrivit à l'abbé Fattinelli, agent du cardinal de Tournon, à Rome, pour lui annoncer l'envoi de plusieurs lettres du Cardinal <sup>77</sup>.

Batavia, 13 février 1710.

«Le 12 du mois dernier j'ai écrit à votre Seigneurie Illustrissime pour lui annoncer mon arrivée à Batavia, ville des Indes Orientales. Je vous y avais parlé de l'espérance qu'avait M. l'abbé Saint-Georges de passer en Europe. Je lui avais déjà confié, les lettres de Son Éminence (le cardinal de Tournon). Mais, contre toute espérance nous nous vîmes refuser le passage sur les navires de la Compagnie hollandaise, par le Général ; de plus on voulut nous obliger à retourner à la barque de Macao pour aller de Simo à Macao sans que nous en puissions savoir la raison. Seulement nous avons vu le professeur de langue portugaise, nommé Thornton, agent des Jésuites et intercepteur des lettres de Son Éminence, courir beaucoup ces jours-là du côté de la forteresse et être toujours le premier à nous apporter de mauvaises nouvelles ; c'est peut-être lui qui a changé la face de nos affaires. Cependant nous avons trouvé un bon soldat à qui nous avons confié les lettres du Cardinal en les adressant au cap de Bonne-Espérance, à l'abbé Giampè qui est parti de Madras sur un navire anglais et qui doit rejoindre là la flotte hollandaise pour passer en Europe. En cas d'absence j'ai adressé les plis enfermés dans une cassette de plomb à Messieurs N. et N. correspondants à Amsterdam, en les priant de donner au soldat porteur 10 thalers de Hollande que je lui [610] avais promis, au compte du Cardinal. J'espère que ces lettres arriveront heureusement. Il y avait dans cette cassette de plomb trois gros plis de Son Éminence, l'un était le duplicata des lettres que porte M. l'abbé Giampè, les deux autres renfermaient le récit des affaires de l'année 1709 <sup>78</sup>. Ce navire est

---

<sup>77</sup> Memoire Storiche, etc..., tom. I, p. 329,

<sup>78</sup> Malgré les précautions prises ces lettres ne sont jamais arrivées. (Memorie Storiche, etc..., tom. 7, p. 308.)

le dernier qui cette année parte pour l'Europe. Le Général de Batavia a cinq plis à l'adresse du Cardinal, le n'ai pas encore pu les obtenir, je n'ai cependant pas perdu toute espérance de les avoir.

«Il y a quatre jours, est arrivé ici un autre navire venant de Macao, il en était parti le 15 janvier 1710. Il nous apprend qu'à la fin de décembre 1709, six ou sept Mandarins étaient arrivés à Macao et avaient retenu toutes les barques pour faire partir de force tous les Missionnaires, c'est-à-dire, cinq Dominicains espagnols, cinq Augustins également espagnols et un prêtre séculier de Manille, compagnon de M. Mezzafalce, et que le Père Jean-Baptiste d'Ilicetos, Franciscain, qui avait cherché un asile dans la maison du Cardinal, avait été chargé de fers par les Portugais et envoyé, à Goa <sup>79</sup> avec trois Dominicains portugais qui étaient depuis plus de trois mois en prison pour avoir reconnu la juridiction du Cardinal. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'on dit que ces Mandarins ont chassé tous les Chinois du service du Cardinal tandis qu'il n'a et ne peut avoir d'autres gens à son service. Si cela est vrai, Son Éminence sera dans un grand embarras. Toutes ces persécutions viennent des Jésuites pour se venger de l'interdit que le Cardinal a prononcé contre eux. J'avais déjà averti Son Éminence de tout cela un mois avant mon départ ; mais il ne pouvait le croire alors, bien que je l'eusse appris de Chinois adhérents et partisans des Jésuites. Ils m'avaient dit clairement que les Jésuites après [611] plusieurs conciliabules avaient résolu ce que je viens de dire et que les principaux dans cette affaire étaient le Père Pinto et le Père Ozorio. Je ne sais pas maintenant s'il y est resté quelques Missionnaires de la Propagande comme M. l'abbé Cordero, le Père Langasco <sup>80</sup>, cinq venant de Manille apportant la barrette cardinalice et qui sont arrivés à Macao. Je doute qu'on les laisse un moment en paix <sup>81</sup> ; peut-être qu'on chassera les autres l'année prochaine s'ils ne suivent pas la doctrine du Père Mathieu Ricci et les autres superstitions des Jésuites. Je finis parce que je suis très faible, car, depuis vingt jours, j'ai été affligé d'un dévoiement et d'une fièvre qui ne m'ont quitté que depuis trois jours. Je vous baise respectueusement la main et je vous prie de saluer de ma part M. le Recteur de la Propagande, M. Jules-César Rossi, M. Jean-Donat Mezzafalce, et l'abbé Giampè s'il est arrivé. Je suis, etc...

Jean MULLENER,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION,  
MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

P. S. Dans une lettre de l'abbé Saint-Georges, je lis que l'on a enlevé au cardinal de Tournon, le Père Astudillo <sup>82</sup>, Dominicain espagnol qui servait d'interprète à Son éminence et que les Jésuites se vantent d'être sûrs de l'indulgence du Pape <sup>83</sup> [612] vu qu'ils ont un des leurs qui est oncle de Sa Sainteté et qui sera bientôt cardinal.»

---

<sup>79</sup> Il faut dire ou que ce Père ne fut pas envoyé à Goa ou qu'il revint ensuite à Macao, car il se trouva à la mort du Cardinal qui arriva le 8 juin de cette année, 1710.

<sup>80</sup> Ces deux Missionnaires ne furent pas non plus privés de la communication avec le Légat, ou ne le furent que pour peu de temps puisque leurs noms se trouvent dans l'acte de décès du Cardinal.

<sup>81</sup> M. Mullener ne se trompait pas dans son jugement, car ces Missionnaires peu de temps après leur arrivée, furent emprisonnés et le bâtiment qui les avait apportés, fut séquestré. De plus, sous le prétexte que le Légat avait voulu s'enfuir à Manille, sur ce petit bâtiment on doubla les gardes de sa maison avec ordre de n'y laisser entrer ni personnes, ni vivres, de sorte que peu s'en fallut que le Légat et ses compagnons ne mourussent de faim.

<sup>82</sup> Comme dans l'acte de décès fait le jour de la mort du Cardinal on ne trouve pas la signature du Père Astudillo, il est évident qu'on avait enlevé au Cardinal, son interprète, et qu'on ne le lui avait pas rendu.

<sup>83</sup> Que les Jésuites se soient reposés sur la bonté du Pape, cela est très vrai, comme il est très vrai aussi que leur espérance était bien fondée puisque le Pape Clément XI, non -seulement ne châtia pis les

#### § IV. Voyage de M. Pedrini de Manille à Macao.

La lettre précédente de M. Mullener nous apprend que cinq Missionnaires de la Propagande apportant la barrette cardinalice du Légat prisonnier, étaient arrivés à Manille. Partis de Rome à peu près au moment où M. Pedrini arrivait à Manille ils le trouvèrent dans cette dernière ville attendant encore l'occasion de tenter pour la troisième fois le périlleux voyage de Macao. Afin d'éviter que des espions n'empêchassent son embarquement il était caché et déguisé. La divine Providence l'avait réservé pour introduire en Chine les nouveaux arrivés. L'un de ces derniers était l'abbé Ripa, de Naples. Jusqu'en 1723, il sera le compagnon de M. Pedrini, aussi c'est à son journal que nous emprunterons de nombreux détails. M. Ripa revenu en Europe lut le fondateur du collège chinois de Naples qui existe encore, et de la Congrégation de la Sainte Famille pour la direction de ce collège. C'est là que l'on conserve encore son journal manuscrit. En 1832 une partie en fut imprimée sous le nom de *Storia della fondazione della Congregazione e del collegio de' Cinesi* <sup>84</sup> Tout ce que nous donnerons de ce journal a été textuellement revu ou copié sur le manuscrit autographe de l'auteur.

M. Ripa parti de Rome en juillet 1707, apportait la barrette au cardinal de Tournon accompagné du Père Joseph Cerù, clerc mineur de Lucques, du Père Guillaume Fabre Bonjour, Augustin de Toulouse, du Père Dominique Perroni de la [613] Congrégation de la Mère de Dieu, Napolitain, et de M. Janvier Amodei, prêtre séculier des Calabres. Ils étaient restés cinq mois à Manille pour attendre une frégate armée par le Gouverneur de l'île, destinée à porter au Japon un certain abbé Sidotti dont M. Ripa fait un grand éloge. Quand cette frégate revint, M. Ripa et ses quatre compagnons, tous envoyés comme Missionnaires de la Propagande, s'embarquèrent le 23 novembre 1709. «Avec un vent favorable, dit M. Ripa nous allâmes jeter l'ancre dans la rade de Marivelles. Mais le vent du nord à cette époque commence à souffler sur ces mers ; il eût été contraire à notre marche, bien que ce fût l'époque favorable pour aller en Chine. Tous craignaient donc qu'au bout de quelques jours nous ne dussions rétrograder vers Manille.» M. Ripa comme ses compagnons ignorait encore tout le mystère avec lequel on avait préparé cet embarquement, c'était le Vice-Roi lui-même qui l'avait disposé et combiné avec M. Pedrini, ainsi que nous le verrons plus tard par les lettres que ce Vice-Roi adressa au Cardinal de Tournon. Comme les Jésuites avaient leurs espions à Manille aussi bien qu'à Batavia, il fallait une prudence consommée pour échapper à leurs recherches, c'est pourquoi cet embarquement fut accompli avec des précautions que M. Ripa lui-même ne connut que lorsqu'il fut en mer.

«Nous étions dans ce port, à l'ancre, et nous attendions que le 29 de ce mois nous arrivât le Capitaine de la frégate que personne de nous ni aucun des hommes du navire ne connaissait. Tout à coup nous voyous venir sur une petite barque M. Théodoric Pedrini, déguisé en séculier. Il nous recommande à tous le secret et déclare qu'il est le Capitaine de la frégate. Sous sa conduite et avec titi vent favorable, le lendemain, 30 novembre, nous faisons voile vers Macao. M. Pedrini était Prêtre de la Mission. Quatre ans auparavant <sup>85</sup> il était parti de [614] Rome pour la Chine en compagnie d'autres Missionnaires avec la qualité de Missionnaire Apostolique. Il était arrivé à Manille deux ans avant nous, et nous l'avions traité pendant tout le temps que nous étions demeurés dans cette ville. Il se déguisa en Capitaine de frégate, afin, disait-il, d'avoir un plus facile accès auprès du cardinal de Tournon. Comme celui-ci était gardé à vue par les soldats à Macao et

---

ititeurs de si exécrales f (rfaits, mais les combla de bienfaits et d'honneurs. (Memorie Storiche, etc..., tom. 7, p. 310.)

<sup>84</sup> Napoli, dalla tipographia Manfredi, 1832, 3 vol. in-8.

<sup>85</sup> M. Ripa se trompe, il y avait près de huit ans que M. Pedrini était parti de Rome.

emprisonne étroitement, M. Pedrini craignait qu'aucun de nous en qualité, de Missionnaire ne pût avoir accès dans sa prison. Il s'était donc habillé en séculier et avait rasé sa barbe qu'il portait longue auparavant afin de demeurer inconnu aux gens de la frégate, et en sa qualité de Capitaine, de pouvoir plus facilement parvenir jusqu'au Cardinal et lui remettre les lettres, la barrette et tout ce que nous lui apportions de Rome.

«Le 6 décembre nous nous trouvions avoir doublé le cap Boiador, ce qui fut regardé par tous comme une grâce spéciale de Dieu, de mémoire d'homme en effet on ne se souvenait pas qu'on eût doublé ce cap en si peu. de jours et dans ce mois où règne le vent du Nord. Nous en conçûmes l'espoir d'arriver à Macao au bout de deux autres jours. Mais le Seigneur dans ses desseins profonds, inconnus à la sagesse humaine permit que le vent du Nord devînt si violent que la frégate ne pouvant plus lutter, fut obligée de céder et de revenir par le même chemin à l'endroit d'où elle était venue. Le vent ayant cessé un peu on doubla de nouveau le cap, mais le vent recommença et nous rejeta en arrière. Ainsi en arriva-t-il encore une troisième fois en plusieurs jours différents. Le navire était petit et la mer fort agitée par conséquent, grand était notre ballotement... Mais le danger auquel nous exposaient l'inexpérience et la hardiesse de notre Capitaine nous aurait sans doute conduits plus loin et nous eussions été ensevelis sous les eaux, si Dieu qui nous voulait en Chine ne nous avait aidés par sa toute-puissance. Se voyant pour la troisième fois repoussé en arrière vers le coucher du soleil, le Capitaine ordonna au Pilote de se diriger vers le [615] cap, dans le vain espoir de trouver près de terre une mer plus calme et du fond pour jeter l'ancre. Le sage pilote s'opposait à cette résolution hardie et déclarait le danger que l'on courait de briser le navire sur 'les écueils sans pouvoir être secouru, à cause de la nuit qui était arrivée. Le capitaine persista dans sa. résolution et voulut être obéi. On lui obéit, en effet, malgré le pilote et malgré nous ; et comme il avait été prévu, nous nous trouvâmes bientôt si près des rochers que nous entendions le bruit des vagues qui allaient s'y briser. Alors pour éviter un naufrage imminent le Capitaine fit amener les voiles et mettre le cap sur la haute mer pour retourner sur nos pas. Mais cette manœuvre ne pouvait se faire en un instant, le navire à pleines voiles continuait sa course et nous étions si près des rochers qu'en pleine nuit et sans la lumière de la lune nous pouvions distinguer la blancheur de l'écume des vagues qui battaient les écueils ; tout le monde dans le navire était dans la terreur et l'on se croyait perdu. C'est ce qui serait arrivé en effet, si le Seigneur dans sa miséricorde, comme le l'ai dit, ne nous avait sauvés en empêchant que le navire ne heurtât contre des brigands dont il était si près. Ceci sert de leçon à tous et nous enseigne qu'il ne faut pas se fier à ses propres lumières surtout dans des choses où l'on n'a pas beaucoup d'expérience sous peine de s'exposer à de, grands dangers ; il faut que chacun s'en tienne à son métier et se conforme au proverbe si vulgaire *ne sutor ultra crepidam.*»

On aperçoit déjà ici la tendance de M. Ripa à trouver mauvais tout ce qui sort du commun dans M. Pedrini. M. Ripa était un saint homme, mais aimant la tranquillité et ne concernant pas les mesures grandes et énergiques, surtout dans M. Pedrini qu'il eut toujours à côté de lui, et à l'égard duquel nous voyons ses susceptibilités mesquines consignées même dans son journal. Dans la circonstance qui nous occupe, il est évident que ce n'était pas pour son plaisir, ni par vanité que M. Pedrini avait pris la qualité, de Capitaine de frégate et [616] assumé sur lui la responsabilité si grave d'une pareille entreprise. Du reste nous avons déjà vu qu'il avait des lumières plus élevées encore que celles de son esprit naturellement supérieur. La lettre qu'il a écrite à ses parents nous apprend qu'à son second voyage pour tenter d'arriver à Macao, Dieu lui avait fait connaître clairement que le moment n'était pas encore venu pour lui d'entrer en Chine. On peut donc supposer que ce qui le rendait si intrépide cette fois, était une assurance surnaturelle qu'il touchait au terme de son voyage. On a lieu d'être étonné de voir M. Ripa blâmer si légèrement M. Pedrini surtout après que Dieu eût béni visiblement cette traversée et préservé le navire du naufrage. Reprenons le récit de M. Ripa.



«Pour éviter la violence du vent qui est terrible dans ce mois de décembre, nous touchâmes à différents ports, et nous mîmes même pied à terre dans l'un d'eux, nommé Santiago.

.... Le jour de Noël nous célébrâmes toits la messe dans l'église de cet endroit.... Pour obtenir de Dieu bon vent j'exposai sur l'autel un petit portrait de S. François Xavier que j'avais peint moi-même, afin que tout ce peuple dévot nous aidât de ses ferventes prières et nous obtînt de Dieu, par l'intercession du saint, de terminer heureusement notre voyage.... Le vent du Nord se calma en effet et fit place à un vent faible mais favorable. Le jour même de Noël, au soir, nous remîmes à la voile et au bout de six jours nous découvrîmes les îles de la Chine qui avoisinent Macao. Ce fut pour tous une consolation inexplicable ; nous rendîmes au Seigneur les actions de grâces que nous lui devons et nous remerciâmes aussi S. François Xavier de la faveur qu'il nous avait obtenue si promptement.... Le 31 décembre nous changeâmes de calendrier, nous laissâmes celui de Manille où l'on faisait la saint Silvestre Pour prendre celui de Chine qui était au 1er janvier et nous fîmes l'office de la Circoncision de Notre-Seigneur, ainsi je puis dire que j'ai vu la terre de Chine pour la première fois le dernier lotir de 1709 et le premier de l'an 1710. [617]

«La nuit du 2 janvier 1710 nous jetâmes l'ancre près d'une des nombreuses îles que l'on rencontre avant d'arriver à Macao. Dès le point du jour nous vîmes pour la première fois beaucoup de barques de pêcheurs chinois ; nous en prîmes trois pour nous servir de guides et pour nous conduire sûrement à travers tant d'îles au port et à la ville de Macao. Quelques lieues avant Macao, M. Pedrini, déguisé en séculier comme je l'ai déjà dit, alla seul à la ville et revint le lendemain près de nous avec l'abbé Joseph Cordero, de Savoie, Missionnaire Apostolique de la suite du Cardinal, et avec le prieur des Augustins. A la tombée du jour, nous nous embarquâmes avec eux et nous allâmes de nuit au Palais du Cardinal, entrant par une porte qui touchait à la mer, et qui jusqu'à la veille avait été gardée par deux barques de soldats chinois pour empêcher que personne n'entrât ni ne sortît. Tous regardèrent l'absence de cette garde comme une faveur spéciale de Dieu pour nous faciliter l'accès auprès du cardinal. Ce grand ornement du Sacré. Collège nous reçut avec les plus grandes marques d'affection que l'on puisse imaginer. Il reçut les plis que nous apportions de Rome. Il voulut voir la barrette, mais sans la recevoir encore, se réservant d'en faire la cérémonie dans un temps plus opportun avec toute la solennité possible dans une prison.. Il s'entre tint pendant plusieurs heures avec l'Augustin Fabre Bonjour ; ce dernier alla se loger chez les Augustins et nous dans la maison où habitaient plusieurs autres Missionnaires sous la présidence de l'abbé Cordero. Cette maison jusque-là n'avait pas en de gardes et l'entrée et la sortie en étaient libres à tous. Comme à notre arrivée on avait déjà enlevé les gardes à la maison du Cardinal, nous pouvions aller chez lui le matin et le soir. Mais cela ne dura que jusqu'au 21 janvier. Ce jour-là le Cardinal fût resserré de nouveau et nous avec lui.»

Ainsi après huit ans du voyage, le plus traversé que l'on puisse imaginer, M. Pedrini arriva enfin en Chine âgé de 40 ans. Mais, tous ces retards étaient providentiels nous le [618] voyons par une lettre que le Cardinal de Tournon écrivit le 18 février 1710 au Gouverneur de Manille <sup>86</sup>.

«Illustrissime seigneur, vous m'avez prévenu d'une manière honnête non seulement par votre obligeante lettre du 31 août 1709, mais encore par les compliments que vous m'avez fait faire de vive voix par le sieur Théodoric Pedrini, qu'avant de vous pouvoir féliciter, (et je le fais, Monsieur, dès à présent) de votre promotion aux Îles Philippines, je me vois dans l'obligation de vous remercier des grâces que vous m'avez accordées avant même que j'eusse en l'honneur de vous écrire particulièrement en recevant avec tant de charité les malheureux que Sa Sainteté m'envoyait, pour m'apporter la barrette de cardinal et en les faisant passer jusqu'ici d'une manière si pleine de bonté. Je reçois toutes ces faveurs avec

---

<sup>86</sup> Une copie de cette lettre se trouve dans les Manuscrits de la bibliothèque impériale de Paris. FR. 9771.

tous les sentiments de reconnaissance et d'estime que je dois et je les regarde comme un gage de votre véritable amitié que le tâcherai de mon côté de cultiver en toute rencontre. J'espère que votre affection et votre voisinage nous en fourniront de fréquentes occasions quoique je sois actuellement en un état peu propre à correspondre à l'ardent désir que j'ai de vous donner des marques de mon dévouement et de mon estime. Au reste, l'envoi de ces Missionnaires ne pouvait, pour plusieurs raisons, être fait plus à propos dans les besoins présents. Bien que les adversaires qui gouvernent tout soient obstinés contre le bien et la tranquillité de ces Missions, que des personnes mal intentionnées aient tâché de tourner contre moi ce qui naturellement devait servir à mon soulagement et à la consolation publique, cela n'empêche pas que je ne reconnaisse l'arrivée si peu attendue de la frégate qui porte pour surnom, *Notre-Dame de l'Étoile*, appartenant au commandant des troupes Don Thomas de Andoyre et au général don Michel de Lorriaga, aussi bien que le passage de ces Missionnaires, comme un des effets [619] de la divine Providence que j'ai expérimentés d'une manière toute particulière dans tous les étranges accidents de ma légation, parce qu'on avait déjà formé contre ma personne et contre plusieurs autres une conspiration si horrible qu'il n'y avait que l'arrivée seule de ce bâtiment qui pût la dissiper ; comme en effet j'espère qu'elle la dissipera, que.... (*déchiré*) dans des temps si misérables, que la vérité est mieux reçue (*déchiré*) de certains Chrétiens. En sorte que nous devons attendre de l'équité naturelle des premiers, des secours dont nous avons besoin contre la calomnie, les accusations et des persécutions des autres. Je m'en remets pour le reste au Commandant des troupes à qui j'écris par cette voie-ci. Je suis de tout mon cœur, de votre illustrissime seigneurie, le serviteur etc...

Charles-Thomas  
CARDINAL de Tournon.

De Macao, le 18 février 1710.

P. S. J'écris en langue italienne parce que vous avez avec vous Pierre de Villeneuve qui l'entend et comme j'ai appris qu'il est de mon pays, je vous prie de lui accorder une favorable protection, le vous assure tout de nouveau de mon dévouement.» (*Ces dernières lignes sont de la propre main du Cardinal.*)

Les ennemis du Cardinal, irrités de n'avoir pu empêcher l'arrivée de M. Pedrini et des cinq Missionnaires, ni la remise de la barrette cardinalice se préparaient à faire retomber leur colère sur les nouveaux arrivés et sur la frégate elle-même qu'ils voulaient faire confisquer sous prétexte qu'elle était venue pour enlever le Cardinal. Pour prévenir de nouvelles vexations, le Cardinal prit le parti d'implorer la clémence et le secours des Païens puisque les Chrétiens le persécutaient. Voici ce que dit M. Ripa à ce sujet.

«Le cardinal de Tournon considérant les violences dont on usait à son égard au mépris de sa dignité et au grand [620] détriment de la Religion, souffrant excessivement à la vue de., vexations endurées par tous les Missionnaires qui lui demeuraient obéissants, jugea qu'il était de son devoir de ne négliger aucun moyen pour éloigner tant de maux. Il pensa donc à écrire une lettre au Vice-Roi de Canton pour lui exposer les mauvais traitements et les violences qu'il subissait en le priant de lui prêter son secours pour y apporter remède. Dans cette lettre il en insérait une autre en italien et en chinois adressée à l'Empereur ; sans parler à ce dernier de ses souffrances il lui donnait connaissance de son élévation au Cardinalat et de l'arrivée à Macao de nous autres, six Missionnaires de la Propagande, parmi lesquels, disait-il, il y en a trois qui ont chacun des connaissances respectives en fait de Mathématiques, de musique et de peinture ; et il les offrait à Sa Majesté au cas où elle voudrait bien les agréer pour son service. Le cardinal lui faisait cette offre parce que pendant qu'il était encore à Pékin et jouissait de la faveur de l'Empereur, Sa Majesté lui avait ordonné d'écrire au Pape en son nom pour lui demander des Missionnaires qui connussent ces sciences ou arts libéraux, et comme parmi nous le Père Fabre Bonjour connaissait les mathématiques, M. Pedrini la musique et moi la peinture, Pour apaiser l'esprit de l'Empereur le Cardinal jugea à propos de nous sacrifier tous trois pour le service de Sa Majesté.» Dans sa lettre à l'Empereur le Cardinal intercédait aussi en faveur

de la frégate de Manille qui avait été conduite par M. Pedrini ; nous le savons par une seconde lettre du Cardinal adressée au Gouverneur de Manille datée du 26 avril 1710.

«Illustrissime Seigneur, la lettre qui était jointe à celle-ci devait aller sur un bâtiment chinois qui partait de Kianglo, mais n'ayant pu joindre ce bâtiment à Canton, elle est restée en attendant une autre occasion, je profite donc de celle-ci avec bien de la joie pour vous féliciter encore une fois de votre heureuse arrivée aux Philippines en qualité de Gouverneur, et aussi pour vous témoigner mon extrême reconnaissance de la [621] grande obligation que je 'vous ai de m'avoir envoyé les cinq Missionnaires qui, Comme je le suppose, vous manderont ce qui leur est arrivé en ce pays et au bâtiment qui les a amenés. Je ne vous en dis rien ici pour ne pas rendre de mauvais office à personne, non pas même à ceux qui de Manille m'ont tendu des pièges. Le retour de ce bâtiment sera un peu retardé parce qu'on lui fait attendre la réponse de l'Empereur vers qui ou n'a dépêché que le 7 de ce mois ; et Dieu sait ce que les Mandarins lui auront écrit, d'autant plus que ceux qui n'avaient pas intérêt que la vérité fût connue, l'ont obscurcie par une infinité de mensonges et de calomnies ; avec tout cela, selon ce que j'ai reconnu moi-même par les qualités de l'Empereur et de son naturel fort porté à la justice et à la grandeur, je regarde comme lin chose infaillible que Sa Majesté ordonnera de laisser partir en paix ce bâtiment en dépit de tous ceux qui déchargent leur colère sur lui et sur toutes les personnes qui sont dedans. Après tout, si cette occasion peut servir à introduire quelques Missionnaires dans la Chine ou à détromper l'Empereur des fausses idées qu'on lui a données et à l'adoucir en faveur de la Mission, je pense que la peine que l'on a prise sera bien utilement employée et cette expédition sera très glorieuse à ceux qui y ont contribué. Mais si à cause de mes péchés ou par le succès de tous les artifices de nos adversaires ou n'obtient rien, ces personnes auront toujours le mérite d'avoir par un zèle très chrétien fait une des tentatives des plus puissantes qu'on puisse faire pour secourir la Mission et ma personne. Tout ce qui porte avec soi le caractère du respect et de la vénération dus au Saint-Siège est fort nécessaire ici et peut rendre beaucoup de service à Dieu pour ôter ou diminuer le scandale que les entreprises sacrilèges de ces mauvais Chrétiens, rebelles à l'Église sainte, Catholique et Romaine ont causé.

Et ainsi comme vous avez beaucoup de part à cette obligeante et sainte expédition, j'espère que quand même elle n'aurait nul effet (ce qu'à Dieu ne plaise) vous voudrez bien par les mouvements [622] de votre piété chercher tous les moyens non pas de m'enlever des mains de ceux qui me persécutent (ainsi qu'ils ont faussement annoncé en me calomniant devant les tribunaux des Gentils) ; mais de défendre la gloire de notre sainte Religion qui est si outragée par les atteintes que ces Chrétiens-ci, qui ne sont Chrétiens que de nom, donnent à l'honneur et à l'autorité du souverain chef de l'Église. Un enlèvement ne serait nullement goûté de moi et je n'y consentirai jamais. Je ne suis pas encore las de souffrir dans l'exercice de mon ministère ; opposez, je vous en conjure, des exemples du respect et d'un attachement filial pour Sa Sainteté aux scandales infinis qui combattent l'un et l'autre. Rien ne convient mieux à la nation espagnole qui s'est montrée de tout temps aussi catholique qu'elle a toujours été illustre, comme rien ne convient moins à une nation aussi vile et aussi méprisable que celle au milieu de laquelle je suis et qui pour ainsi dire, ayant les fers aux pieds affecte la souveraineté temporelle, que de me traiter comme elle me traite. Vous empêcherez par là que les Gentils de cet empire et des royaumes voisins qui regardent avec attention ce qui se passe ne demeurent scandalisés. Mais vous ferez qu'au contraire ils se forment une idée juste du Vicaire de Notre-Seigneur et du chef sacré de notre sainte Religion. Je finis en vous offrant tous les services qui dépendent de moi, et je prie la Divine Majesté de vous conserver, ainsi que je le souhaite, un grand nombre d'années.»

Macao, ce 26 avril 1710.

«Je vous supplie de recevoir avec une bonté et une considération particulière les cinq Missionnaires exclus de la Chine pour la pureté de la prédication évangélique et pour l'obéissance au Saint-Siège. Il y a quatre Dominicains et le cinquième est Barthomi de

Carvallo, bachelier en théologie. Je [623] me dis de nouveau serviteur de votre illustrissime seigneurie.

*Ces dernières lignes étaient de la main du Cardinal* <sup>87</sup>.

Ch.-Thomas,  
CARDINAL de TOURNON.

Voici la réponse de M. le Gouverneur de Manille au cardinal de Tournon.

26 juin 1710.

Éminentissime Seigneur

J'ai reçu la lettre de Votre Éminence du 26 avril avec toute l'estime et tout le respect auquel mon devoir m'engage et ça été pour moi une joie singulière d'apprendre l'état de votre santé qui n'étant pas aussi forte que mon inclination vous la souhaiterait est du moins suffisante pour montrer que c'est un ouvrage de la divine Providence, sans que Votre Éminence aurait succombé aux persécutions si fortes et si réitérées dont elle est l'objet. L'ennemi commun se sert de moyens dignes de lui. Il fait agir contre vous ceux qui, au lieu de respecter comme ils le doivent l'excellence de votre caractère, de votre dignité ne s'appliquent qu'à une étude politique des maximes mondaines. Mais comme la corruption de ce qu'il y a de meilleur est la plus mauvaise, de même la chute de ceux qui tombent d'une si grande obligation est la plus funeste. Ce qui me fait le plus de peine est de voir le peu que nous sommes en état d'opposer pour la défense de Votre Éminence par tous nos efforts, par tous nos services et par toute l'affection filiale que nous vous portons comme votre cher enfant ; tout ce que nous pouvons faire étant si disproportionné à la grandeur des secours dont Votre Éminence aurait besoin. Il arrive même que tout ce qu'on entreprend pour elle ne sert qu'à augmenter plutôt qu'à réprimer la malice de ceux que le démon a comme enrôlés pour empêcher que les meilleures expéditions qu'on pouvait [624] organiser pour la propagation de la loi catholique ne réussissent. Et comme cette propagation de la foi est l'unique motif que nos Rois catholiques ont de conserver cette île et que c'est aussi ce que le Roi mon maître m'a expressément recommandé, je ne puis me dispenser de donner mes soins à tout ce qui avance un si excellent dessein. C'est pourquoi j'ai regardé comme un heureux présage que les premiers jours que je suis entré dans mon gouvernement, j'aie trouvé l'occasion de m'acquitter de ce devoir et de satisfaire en même temps mon inclination en faisant partir des Missionnaires qui partaient pour deux fins si excellente si l'une de se consacrer aux travaux des Missions et l'autre de porter à Votre Éminence la pourpre du cardinalat. Plût à Dieu que la ville de Manille eût la gloire d'être le théâtre d'une si grande cérémonie, que moi j'eusse part à la solennité et à la pompe dont elle devrait être accompagnée. Si les accidents qui sont arrivés ont causé quelque dommage au vaisseau, c'est peu de chose, puisqu'on a vu. du moins cet avantage que les Missionnaires soient heureusement arrivés auprès de Votre Éminence. J'espère de plus que Sa Majesté chinoise par la bonté qui lui est naturelle, quoique dans le paganisme, apprendra le respect à ceux qui y étaient obligés par leur devoir, en sorte que le maître du vaisseau ne souffre pas dans les affaires temporelles ; car il s'est acquis beaucoup de mérite du côté du ciel. Je puis assurer Votre Éminence en qualité de gentilhomme espagnol et de gouverneur d'un Roi catholique que je ne laisserai échapper aucune occasion pour petite qu'elle puisse être, de secourir votre personne selon toute l'étendue de mon pouvoir et de défendre de même la très sainte dignité dont vous êtes revêtu. Je ne ferai en cela qu'accomplir mon devoir et suivre mon inclination. Ce sera à Votre Éminence, à m'en marquer les conjonctures, et j'attendrai de Dieu la grâce d'exécuter sa sainte volonté. Je n'ai pas été assez heureux pour procurer du secours aux cinq Missionnaires que vous me recommandez, si fort dans ce que vous ajoutez après la date de votre lettre au [625] sujet du passage d'un vaisseau chinois. C'eût été pour moi une joie

---

<sup>87</sup> Manuscrits de la bibliothèque impériale de Paris, FR. 9771.



particulière de trouver une occasion comme celle-là de vous marquer mon attachement et le désir que J'ai de vous rendre service. Je prie la divine Majesté de vous donner des jours longs et heureux pour la propagation de la sainte foi et pour la défense de l'autorité du Souverain Pontife qui est le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. Éminentissime Seigneur, de Votre Éminence le très affectionné serviteur qui baise ses mains sacrées,

Le Comte de LIZARRAGA.

A Manille le 26 juin 1710 <sup>88</sup>.

A la date de cette lettre le Cardinal avait déjà cessé de vivre ; il nous reste à raconter ses derniers moments.

#### § V. Mort du cardinal de Tournon.

Extrait d'une Relation contenue dans les *Memorie Storiche, etc...* tom. 1er, p. 294, et dont l'original écrit de la main de l'abbé Sala se trouve à la bibliothèque Corsini à Rome. (Nous y avons ajouté quelques détails empruntés au Journal de l'abbé Ripa).

«La précieuse mort du grand cardinal Thomas de Tournon, commissaire et Visiteur-Apostolique avec pouvoir de Légat à *latere* du Pape Clément XI, dans l'Empire de la Chine et les royaumes des Indes Orientales, arrivée à Macao le 8 juin 1710, a produit une telle émotion dans le monde catholique et répandu une si grande douleur dans la Chine, que chacun s'attendrit sur le sort de ce vénérable Cardinal, et admire son héroïque constance à soutenir des travaux immenses et des tourments nombreux pour la défense de la Religion et de l'autorité apostolique. Ce zèle l'a conduit à terminer sa vie dans [626] une prison. Une si belle vie et une si belle mort ont déterminé d'un écrivain véridique à en faire une courte notice, extraite entièrement des lettres originales des Missionnaires qui ont été les spectateurs de ce tragique événement, afin qu'on ne puisse pas révoquer en doute ce récit.

«On connaît le motif pour lequel le Légat Apostolique fut exilé par l'Empereur dans la ville de Macao. C'était parce qu'il s'était opposé avec un zèle tout apostolique à la superstition des Rites chinois, non seulement de vive voix devant les Mandarins, de la Cour de Pékin, mais encore par écrit en donnant un règlement aux Missionnaires dans un édit particulier. Ce fut surtout là le grand crime qui lui fut reproché dans un de ses interrogatoires, par l'Empereur lui-même qui le menaça, à cette occasion, de la peine de mort. Mais comme l'Empereur avait été bien informé que les Chrétiens se font une gloire de mourir pour la foi, il prit un autre parti concernant le Cardinal et le relégua à Macao.

«Cette ville lui fut donc désignée comme le lieu de son exil, par décret impérial notifié le 19 juin 1707. Le Légat arriva à Macao le 30 juin de la même année. Il était accompagné des gens de sa maison et de cinq Missionnaires exilés de la Chine qui voulurent partager sa prison. On désigna au Légat pour son logement une étroite cellule qui n'avait pour mobilier qu'un lit et une table. Voyant cela, il prit le parti d'aller demander l'hospitalité au couvent de Saint-François où les bons Religieux le reçurent très volontiers. Il y resta jusqu'à ce qu'il eût pu obtenir des Mandarins qui le conduisaient, de louer à ses frais une maison pour 300 piastres par an. Il ne put s'établir que le 2 juillet 1708 ; il trouva à l'entrée de cette maison un poste de soldats destinés, non à l'honorer, mais à le garder et à lui faire une prison de sa propre maison. Personne ne, pouvait en sortir que celui qui lui préparait sa cuisine, personne non plus ne pouvait y entrer, car pendant la nuit sa porte était fermée en dehors par des cadenas. C'est ainsi que [627] pendant près de trois ans il fut enfermé, et qu'après avoir été consumé par d'amers chagrins, il finit glorieusement sa vie.

---

<sup>88</sup> Manuscrits, bibliothèque impériale de Paris, FR. 9771.

«Ce n'est pas le lieu de raconter ici tout ce qu'il fit et souffrit pour la défense de l'autorité apostolique, nous ne voulons parler en quelques mots que de sa mort et des événements des derniers mois de sa vie. Un de ceux qui furent le plus glorieux pour lui c'est que le 5 janvier 1710 une petite frégate arriva à Macao amenant de Manille six Missionnaires qui lui apportaient la barrette de cardinal. Ses persécuteurs irrités de cet honneur employaient tous les efforts imaginables pour en finir moins avec sa constance qu'avec sa vie. Pour redoubler leur persécution et lui donner un prétexte, ils l'accusèrent comme d'un crime d'avoir donné asile dans sa maison à quatre Dominicains espagnols et à un prêtre séculier. En conséquence deux Mandarins avec 25 soldats et plusieurs magistrats de la ville se rendirent chez lui pour en faire sortir lesdits Religieux. Trouvant les portes fermées, ils déchargèrent leur fureur sur le dépendier et sur quelques esclaves du Cardinal. Ils emprisonnèrent le dépendier et enlevèrent aux esclaves les vivres qu'ils portaient pour le Cardinal. Non contents de ces brutalités, ils firent venir un Mandarin plus élevé qui, sous prétexte de saluer le Cardinal se fit introduire chez lui, et à peine entré il lui commanda insolentement de congédier les Missionnaires réfugiés chez lui et de les faire partir sur un navire de Goa. Le Cardinal eut beau promettre d'obéir, le Mandarin redoubla ses injures et ses outrages de sorte que le Cardinal fut obligé de se retirer pour ne pas s'exposer à tous les excès de la fureur de ce Mandarin. Celui-ci sorti de chez le Cardinal, fit aussitôt emprisonner le dépendier qu'il avait fait sortir de prison la veille ; il fit encore enchaîner huit esclaves et donner 145 coups de bâton à chacun. Ils restèrent M jours en prison. Toutes ces hostilités étaient dirigées contre le Cardinal sous le prétexte de l'asile qu'il avait donné aux Dominicains persécutés, qui avaient un motif très raisonnable pour ne pas vouloir s'embarquer sur [628] un navire de Goa ; Car le décret de l'Empereur les obligeait à retourner dans leur Royaume qui était l'Espagne, c'est pourquoi ils demandaient à aller à Manille. Mais on voulait les empêcher d'aller dans cette ville de peur qu'on n'y connût les violences dont on usait à Macao contre le Légat Apostolique. On finit par forcer ces innocents Missionnaires à s'embarquer sur le navire de Goa. Voilà pourquoi le comte de Lizarraga, Gouverneur de Manille, dans sa réponse au cardinal de Tournon, dit qu'il regrette de n'avoir pu rendre service aux Missionnaires exilés qui lui étaient recommandés.

«Malgré cette tempête le Cardinal voulut avoir dans sa chapelle la Cérémonie de la réception de la barrette cardinalice. Il fit donc venir, le 17 janvier au matin, les Missionnaires qui la lui avaient apportée, et en présence des autres prêtres de la Propagande qui se trouvaient à Macao ainsi que des Dominicains, des Augustins et des Franciscains, il célébra la sainte messe après laquelle on lui lut le Bref Pontifical, on reçut son serment, le plus ancien des Missionnaires lui présenta la barrette, et après qu'il l'eût mise sur sa tête on chanta le *Te Deum*. Il se rendit ensuite sous le Baldaquin, fit à l'assistance un petit discours dans lequel il exprima combien il appréciait l'honneur qui lui était fait, et déclara qu'il le devait à la Mission de Chine, après quoi on fit l'obédience ; ce furent toutes les cérémonies que les circonstances du temps et du lieu purent permettre.

«La pourpre qui lui avait été remise fut pour lui une source de tribulations plutôt qu'un pacifique honneur ; et ses persécuteurs lui préparèrent dès lors des tourments plus cruels. Outre le prétexte d'avoir donné asile aux Dominicains réfugiés,, ils l'accusèrent encore faussement de tentative d'évasion, disant que la petite frégate de Manille était venue pour l'enlever. Au nom de la ville on alla trouver le capitaine général, puis les Mandarins, puis le Vice-Roi de Canton pour le décider à s'emparer de la personne du Légat, lui représentant que, tenant, la place de l'Empereur, il était obligé de s'assurer de sa personne. [629]

Par suite de cette calomnie, le 21 janvier, on mit des gardes à la maison du Cardinal, tant du côté de la mer que du côté de la terre ; on poussa la barbarie jusqu'à interdire l'entrée des vivres et même de l'eau dans la maison. Les malheureux prisonniers furent obligés de s'abreuver de l'eau salée tirée des puits de la maison. Une bonne vieille femme qui habitait dans une maison voisine vint à bout de leur faire passer un peu de nourriture et

d'eau douce ; mais aussitôt qu'on s'en aperçut, on la chassa de chez elle et l'on mit dans les fers un soldat de la garde que l'on soupçonnait d'avoir, pour de l'argent, laissé passer un sac de riz. Le même jour, le Mandarin fit afficher à la porte du Cardinal un ordre par lequel il commandait, sous les peines les plus graves à tous les serviteurs chinois qui étaient dans la maison, de partir dans l'espace de deux jours. A cet édit plein de calomnies et d'injures qui blessa profondément le cœur du Cardinal, se joignit la demande que le Procureur de Macao adressa au Vice-Roi de regarder la ville même comme responsable de la personne du Cardinal. Son Éminence, pénétrant le fonds de ce mystère, essaya d'empêcher cette démarche, en offrant une autre caution pour répondre de lui. Le Père Mugnoz, Dominicain espagnol, qui était à Canton, fut accepté comme caution par le Vice-Roi et par le trésorier, mais refusé par la ville de Macao, parce qu'on manquait le but. Cette demande resta donc suspendue et n'alla pas plus loin, néanmoins elle ne laissa pas que d'aggraver le chagrin du Cardinal qui voyait prôner devant les tribunaux païens tant de calomnies contre le Saint-Siège et contre un Cardinal de la sainte Église.

« Cette accusation mensongère de tentative d'évasion n'était qu'un prétexte pour tenir le Cardinal plus à l'étroit et pour le faire mourir de faim dans cette prison. Nous savons quelles étaient les dispositions de son âme, et nous ne pouvons mieux les connaître que par un passage d'une lettre qu'il avait écrite au Pape le 30 novembre 1709, où il lui déclarait sa ferme résolution de ne pas abandonner sa Mission : « Avec un peu de [630] constance et de patience, la raison, la vérité, la discipline, la cause de Dieu et de tant d'âmes triompheront enfin de leurs ennemis. Tous ces motifs, joints à l'expérience que j'ai faite de la bienveillance de votre Béatitude, me font prendre la confiance de vous exposer mes faibles sentiments avec une très humble résignation. Si la pourpre dont Votre Sainteté m'honore est un obstacle à ce que je continue d'exercer mon ministère apostolique pour le service de la chaire de Saint Pierre, j'y renonce de plein gré et je la dépose avec pleine délibération aux pieds de mon bienfaiteur ; je supplie avec un profond respect votre Béatitude de ne songer en s'occupant de moi qu'aux intérêts de la chaire apostolique et d'oublier les miens. Je suis trop heureux d'être sous la protection du Très-Haut, et d'avoir pour récompense votre paternelle bénédiction. » Nous avons une autre preuve de ces dispositions du Cardinal dans sa lettre déjà reproduite et adressée le 26 avril 1710, au comte de Lizarraga, gouverneur des Philippines.

« Un homme qui renonçait ainsi à la pourpre romaine plutôt que d'abandonner sa Mission, qui se fermait ainsi la porte qui lui était ouverte pour échapper à la fureur de ses ennemis, qui protestait n'être pas encore abattu par les souffrances que lui attirait son ministère, n'avait certainement pas l'envie de fuir, fallût-il sacrifier sa vie comme il la sacrifia en effet. Néanmoins il ne voulut pas négliger les moyens de diminuer autant que possible les outrages que l'on faisait à sa dignité et à sa personne. C'est pourquoi le 4 mars 1710, il adressa un mémoire au Vice-Roi de Canton pour se plaindre des mauvais traitements et de la barbarie dont il était l'objet, demandant quelques adoucissements à sa position. Le Vice-Roi accueillit les justes réclamations du Cardinal, et fit simple raison lui montrant ce qu'il y avait d'odieux dans ces excès, il expédia aussitôt l'ordre au Mandarin de Hiang-Chang de s'informer de la vérité du fait. Celui-ci, déjà gagné, ne fit que peu ou point d'informations. Le Vice-Roi de Canton, voyant ses ordres mal exécutés, expédia [631] le Mandarin, gouverneur de Canton, pour faire une enquête. Celui-ci, arrivé sur les lieux, fut également gagné, et refusa d'écouter le Cardinal et de prendre aucune information. Il s'en revint à Canton, chargé des présents qu'il avait reçus comme son prédécesseur ; néanmoins il ne voulut pas céder aux instances qui lui furent faites d'enfermer le Légat dans la forteresse. Mais la persécution sévissait de plus en plus. Tant de secousses du corps et de l'esprit avaient altéré la santé du Cardinal. Bien que son âme fût supérieure à la tempête, son corps n'était pas de bronze, et bientôt il succomba. Dans les premiers jours d'avril, il commença à souffrir des coliques violentes qui s'augmentèrent de jour en jour, en même temps que les oppressions extérieures de ses persécuteurs. Le Vice-Roi de Canton, indigné de ces mauvais traitements, prit la résolution d'envoyer à Macao un grand Mandarin, gouverneur de trois villes et nommé Tao-Yé, il lui donna commission

d'examiner cette cause et de chercher d'où venait que ses ordres n'étaient pas exécutés ; il déclara même dans une assemblée qu'il voulait dégrader le Mandarin Fou-Yé, à cause des violences qu'il exerçait contre Tolo, (le cardinal de Tournon).

«Ce Mandarin Tao-Yé arriva à Macao le 17 mai, et le même jour, il envoya dire au Cardinal qu'il venait pour des affaires concernant sa personne, lui demandant de lui envoyer un interprète. Le Cardinal lui en envoya aussitôt deux, M. de la Balvère des Missions étrangères, et le Père Langasco, Franciscain, Missionnaire de la Propagande. Le Mandarin leur dit qu'il avait un ordre du Vice-Roi pour examiner ce qui s'était passé et pour entendre les raisons de Tolo. Deux jours après, il se rendit chez le Cardinal. Apprenant qu'il était malade et au lit, il ne voulut pas le déranger et resta dans la salle pour faire son enquête sur tous les points de sa commission. Il trouva que toutes les plaintes, adressées par le Cardinal au Vice-Roi étaient fondées sur la vérité. Néanmoins il chercha à ménager le Mandarin Fou-Yé qui lui avait été chaudement, recommandé par le Zum-Tou, et [632] fit retomber la plus grande partie de la culpabilité sur un autre Mandarin inférieur, nommé Pa-Chung, auquel il dit en sortant : *Tu mérites la mort.*

«Après cette enquête, le Mandarin, commissaire, s'en revint à Canton, et fit son rapport au Vice-Roi. Pendant que celui-ci rédigeait les actes du procès pour porter la sentence contre le Mandarin Fou-Yé et le dégrader, survint la mort du Cardinal le 8 juin, comme nous le dirons. Le Vice-Roi se contenta alors pour terminer la cause, de constater dans son décret daté du 12 juin, la légitimité des plaintes du Cardinal. Il parle, il est vrai, comme un païen en disant que les témoins étant chrétiens on ne peut pas trop y ajouter foi. Ce document cependant est remarquable, car malgré sa défiance pour les Chrétiens, le Vice-Roi déclare que Tolo lui a fait des instances pour empêcher de punir ceux qui avaient sévi contre sa personne <sup>89</sup>. Ainsi est [633] consigné dans cette pièce un exemple bien admirable de

---

<sup>89</sup> Le lecteur ne sera pas fâché d'avoir sous les yeux la teneur du décret du Vice-Roi qui termine ce procès bien qu'il n'ait paru que le 12 juin 1710, c'est-à-dire quatre jours après la mort du Cardinal. Dieu ne permît pas qu'après avoir tant souffert pour la Religion, pour l'Église et pour l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, ce saint prélat eût la consolation de se voir rendre justice au moins par un païen. Il devait avoir le mérite de mourir sans aucune consolation humaine. Voici ce décret :

«Voyant que l'étranger Tolo (Tournon) avait accusé le sous-colonel, le sous-centurion, l'assesseur, les soldats et satellites d'avoir volé soi] argent, enlevé sa nourriture, emprisonné son acheteur, etc..., et pour m'assurer davantage de la vérité ayant ordonné des recherches exactes, j'ai reçu l'information faite par le Mandarin militaire et par le gouverneur de la ville de HiangChang, qui m'ont fait connaître par ordre et en détail. Ensuite le chef suprême a rendu son édit en ces termes : On a fixé la somme de l'argent que les chefs militaires et l'assesseur ont extorqué ; je vous ordonne à vous Mandarin de l'épargne de déléguer le gouverneur de Canton, Nanhiun et Chao ou des trois villes pour aller lui-même à Macao s'informer de Tolo qui répondra aux interrogations, par qui l'argent a été donné, en quel mois et quel jour ; si la chose est vraie ou fausse, etc..., j'espère que le chef suprême vu sa grande clémence et sa volonté singulière de bien traiter un étranger, ne permettra pas aux chefs civils et militaires de mettre en avant aucun prétexte pour lui faire subir de mauvais traitements ou des pertes. — Me conformant à cet ordre, j'ai commandé de faire une enquête certaine, même après avoir reçu l'information du susdit gouverneur avec toutes les attestations et les observations qu'il y avait ajoutées lui-même. Ces pièces m'ayant été apportées, moi Mandarin de l'épargne, y faisant une particulière attention je pense que *tous les chefs d'accusation formulés par Tolo sont prouvés par les témoignages ; c'est pourquoi il faut infliger des peines pour chaque sujet de plainte.* Mais parce que ces témoignages viennent de lui-même, des Européens et de gens qui professent la même Religion, ils ne constituent que les preuves d'une seule partie. En outre il ne faut pas croire absolument que ces paroles ne renferment rien de faux ou d'exagéré. Or, comme Tolo a demandé que les coupables ne soient point punis trop sévèrement ; pour savoir s'il faut user de clémence envers ces accusés et leur faire grâce ou non, j'attends avec respect que le chef suprême statue et décerne sur cette affaire.

«Je supplie encore avec instance le chef suprême d'ordonner au Mandarin militaire et au gouverneur de la ville d'Hiang-Chang qu'à l'avenir les officiers civils et militaires s'acquittant de leur devoir, mettent une grande diligence à contenir et réprimer les soldats et satellites, en relevant les *sentinelles* pour leur faire respecter et observer les lois ; en sorte que veillant seulement à la garde de Tolo, comme il leur est



charité et de douceur que ce bon Cardinal laissa aux Chinois païens en demandant le pardon pour ses persécuteurs. Par cet acte héroïque, il imita ce que Notre-Seigneur avait fait sur la croix, et ce que S. Étienne avait aussi reproduit dans son martyre ; *qui novit etiam pro persecutoribus exorare*.

«Un des résultats, dit M. Ripa dans son journal, des différents recours du Cardinal et des ordres donnés par les Mandarins, expédiés de Canton par le Vice-Roi, fut que la maison du Cardinal et la nôtre ne furent plus si sévèrement gardées ; ainsi nous autres, prisonniers, nous eûmes, matin et soir, libre accès auprès de Son Éminence pendant les vingt jours qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort. On ne nous annonça pas cette permission ; voici comment nous en eûmes connaissance. Nous demandâmes au caporal de notre garde de nous laisser aller voir le Cardinal que nous savions gravement malade. Il nous répondit que si [634] nous y allions, personne ne nous interdirait l'entrée de la maison parce que les ordres des Mandarins supérieurs enjoignaient seulement d'empêcher la fuite du Cardinal, mais non pas de nous empêcher de l'aborder. Comme nous n'avions pas connu cet ordre auparavant, nous étions toujours restés dans la maison ; mais, dès ce moment, nous allâmes deux fois par jour, jouir de la présence du malade pendant les vingt jours qui précédèrent celui où il rendit sa belle âme à Dieu.»

«Par ce que l'on vient de raconter, il est facile de voir quelle fut la cause radicale de l'emprisonnement du Légat Apostolique, des tourments, des opprobres et des violences dont il fut l'objet, ainsi que de la mort qu'il souffrit enfin avec une invincible patience dans cette horrible prison. Car ses persécuteurs se prévalurent pour l'opprimer des décrets impériaux, comme les persécuteurs de S. Thomas de Cantorbéry s'étaient aussi prévalu pour le faire mourir de quelques paroles échappées à leur Roi. [635]

«Mais il est temps de terminer ce récit abrégé en rapportant comment ce saint prélat passa heureusement des souffrances au repos, du sein des combats à la couronne du triomphe. Trois mois avant sa mort, comme il a été dit, il avait commencé à éprouver de violentes coliques qui croissaient de jour en jour dans la même proportion que les persécutions extérieures de ses ennemis. Il souffrit tout avec un calme incroyable, avec une parfaite indifférence et résignation à la volonté de Dieu ; mais le corps duit céder à la violence du mal et il fut obligé de se mettre au lit vers le 25 avril 1740. Ce lit fut pour lui une croix plutôt qu'un repos ; car il souffrait encore plus étant couché que levé, il lui fallait continuellement changer de position, passer d'un lit à un autre, s'asseoir sur une chaise, se promener ; telle fut l'agitation dans laquelle il endura nuit et jour pendant deux mois le

---

prescrit, ils évitent, comme cela est arrivé par le passé, de lui susciter des embarras, de le molester et de lui faire éprouver quelque dommage.

«S'ils commettent encore la même faute et qu'ils ne se repentent pas ; si après une enquête on apprend quelque chose ; si on a pu recueillir une accusation contre eux, que les Mandarins civils et militaires fassent aussitôt une dénonciation et un rapport contre ceux qui sont chargés de garder le détenu ; que les soldats et satellites soient aussitôt saisis et punis comme ils le méritent. C'est ce qu'il convient de faire. Le gouverneur général des deux provinces donne son édit en ces termes : qu'il soit fait comme il a été exposé. Il est sévèrement prescrit aux Mandarins civils et militaires qui ont ordre de garder les détenus de contenir et réprimer les soldats et satellites pour qu'ils se bornent seulement à faire bonne garde. Si désormais ils osent, comme ils ont fait par le passé, exercer des tracasseries, ils seront punis de graves supplices. Au reste j'attends que le Vice-Roi donne son édit et décerne sur ces paroles.

«Le Vice-Roi donne son édit en ces termes : d'après le rapport qui a été fait, cela est provenu d'une trop grande sévérité dans la détention. Tous les témoins sont des hommes de la même Religion : il est difficile d'y ajouter une foi

«Comme il a été exposé, ainsi il est jugé et décerné. Il est aussi sévèrement prescrit au Gouverneur de la ville d'Hiang-Chang, an Colonel, aux Mandarins civils et militaires de contenir et réprimer les soldats et satellites qu'ils ne puissent faire des tracasseries. Si désormais on apprend quelque chose, ils seront certainement punis de peines non légères. Au reste j'attends que le Gouverneur général des deux provinces donne son édit et décerne.

«Il est arrivé ici le 16 de la cinquième lune.» (Mémoire storiche, etc..., Tom. 1er, p. 314.

plus cruel des martyres. Pendant les trois dernières semaines, les païens permirent l'entrée de la maison aux nouveaux Missionnaires venus à Macao pour lui apporter la barrette cardinalice. Auparavant cette faveur n'était accordée qu'à l'abbé Ignace Cordevo, piémontais, et au Père Joseph Langasco, Franciscain génois. La divine Providence semblait avoir amené à point ces Missionnaires fidèles, pour donner à son serviteur une grande consolation, à la fin de ses tourments et au moment de sa précieuse mort.

«Le dimanche 8 juin 1710, qui était la fête de la Pentecôte, tous accoururent de bonne heure à la maison du Cardinal. Celui-ci bien qu'il fût tout couvert de vésicatoires qui lui avaient été appliqués la veille, voulut se lever pour entendre la sainte messe dans sa chapelle. Ayant de l'entendre il se confessa, puis assis sur une chaise il assista dévotement au divin sacrifice qui fut offert par M. André Candela, son aumônier et chancelier de la Visite Apostolique, et il y reçut avec ferveur le Saint Viatique. Après la messe il resta en prières devant l'autel ; mais son pharmacien Dominique Marchini l'obligea à se remettre au lit ou plutôt sur sa croix, pour une nouvelle [636] application de vésicatoires. Quatre heures après il fut frappé d'apoplexie ; le Père Joseph Cerù, frère mineur, de Lucques, un des nouveaux arrivés, lui administra l'Extrême-Onction et lui fit la recommandation de l'âme. Quand il arriva à la seconde oraison : *Commendo te*, le Cardinal rendit son âme au Créateur, à l'heure même où l'Église célèbre la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres ; il était âgé de 41 ans.

«C'est ainsi que termina sa carrière ce valeureux défenseur de l'Église, que l'on peut dire avoir imité les glorieux Papes et martyrs, Jean, Silvère et Martin qui succombèrent dans les prisons sous le poids des tourments de leur exil ; le Pape Jean pour avoir ordonné de consacrer les églises des Ariens selon le Rite catholique malgré le roi Théodoric, le Pape Silvère pour avoir refusé à l'Impératrice impie Théodora de rétablir l'Évêque hérétique Anthime, déposé par son prédécesseur ; le Pape Martin pour avoir condamné Paul, Patriarche de Constantinople qui s'était servi du bras de l'Empereur Constant pour exiler les Légats du Siège Apostolique.

«Le Cardinal de Tournon digne émule de ces antiques héros de l'Église, Légat lui aussi, du Siège Apostolique fut exilé à Macao par l'Empereur de la Chine pour n'avoir pas voulu autoriser les Rites chinois condamnés comme superstitieux par le Vicaire de Jésus-Christ. Il fut détenu en prison pendant trois ans pour la glorieuse cause de la foi et pour cette même cause il mourut glorieusement ; honorant ainsi le choix qu'avait fait de sa personne le grand Pontife Clément XI qui l'avait consacré de ses propres mains, et le Sacré Collège dont il mérita de faire partie.

«Le lendemain de sa mort on célébra ses funérailles avec le plus de solennité que les circonstances pouvaient permettre, et pendant neuf jours des messes furent célébrées continuellement par les différentes communautés : Dominicains, Augustins et Franciscains.

«Il est très édifiant de lire le testament de ce pieux Cardinal. [637] Il l'avait écrit le 26 novembre 1706, c'est-à-dire au moment où il vit qu'on avait arrêté et enchaîné M. Louis Appiani, son interprète, qui fut ensuite transporté de Pékin à Canton. On y voit l'esprit qui l'a dicté, son amour pour sa Mission et son détachement à l'égard de sa famille aussi pieuse qu'illustre.

«L'accident arrivé à M. Appiani, mon interprète, dit-il, ou pour mieux dire l'honneur qu'il a de souffrir pour Jésus-Christ, est un avertissement pour moi de me préparer à un pareil sort, pourvu que mes péchés n'empêchent pas la divine miséricorde de me donner part à un bonheur semblable à celui de M. Appiani. C'est pourquoi afin de pouvoir être plus libre ensuite pour penser aux affaires de mon âme et de mon ministère, et pour ne pas priver de ressources ceux qui m'ont accompagné dans ce long voyage et qui m'ont prêté leur assistance, je fais connaître ici mes intentions afin que si je venais à être arrêté et privé de ma liberté et de toute communication, on puisse savoir quelles sont mes dernières volontés.

1° M. André Candela devra encourager les autres Missionnaires et soutenir leur esprit, en leur représentant que les ouvriers apostoliques qui viennent dans ces pays, ne doivent s'attendre qu'à des souffrances et que leur sort est plus digne d'envie que de compassion, puisqu'ils souffrent pour la Religion et pour la justice, les deux causes qui sont en jeu dans la persécution présente, laquelle peut devenir encore plus terrible. Mais ils doivent tous, par de ferventes prières, demander à la divine Majesté les vertus de constance et de force. (Suivent les dispositions testamentaires). Il nomme légataire universel la Sacrée Congrégation de la Propagande en Chine ; exécuteurs testamentaires, en Chine MM. Ignazio Giampè et André Candela. En Europe M. l'abbé Fatinelli et M. Sabino Mariani.»

«Le corps du Cardinal, dit M. Ripa dans son journal, fut revêtu des ornements sacrés et exposé devant la chapelle sur un catafalque orne du mieux que l'on put dans de pareilles circonstances. On chanta une messe à laquelle assistèrent non [638] seulement tous les Missionnaires, mais presque toits les Pères Dominicains, Augustins et Franciscains qui se trouvaient à Macao. Après-midi, le corps fut renfermé, revêtu des mêmes ornements, dans un cercueil de bois ; le lendemain, le cercueil de plomb étant fait, ou l'y renferma avec une cassette aussi de plomb contenant l'acte de décès. Ce cercueil resta exposé dans cette chapelle pendant neuf jours et il y eut chaque jour messe chanté ce par les Missionnaires et Religieux de Macao. Le capitaine général, Don Diego Pinho Teixeira, bien que séculier et excommunié par le Cardinal défunt, lui fit faire, le 21 du même mois, un service solennel à la confrérie de la Miséricorde et lui rendit ainsi après sa mort l'honneur qu'il lui avait refusé pendant sa vie. Bien que les visions et révélations étant sujettes à l'illusion ne soient pas toujours une preuve du mérite des serviteurs de Dieu comme le sont les vertus pratiquées par le Cardinal, néanmoins il y en a une qui a manifesté la gloire dont il jouit dans le ciel et dans laquelle l'ai toujours trouvé toutes les conditions, que S. Jean de la Croix, sainte Thérèse et tant d'autres requièrent en semblable matière ; c'est pourquoi pour terminer ce récit de sa mort, je ne veux pas omettre de la rapporter ici. Pendant que M. Jean Mullener, prêtre de la Congrégation de la Mission, homme véritablement apostolique, faisait Mission <sup>90</sup> étant un jour en prière il vit apparaître le Cardinal avec un visage tout brillant et revêtu des habits pontificaux, qui lui dit : *Maintenant je pars pour le paradis*. M. Mullener apprit ensuite que c'était à cette heure là même que le Cardinal était mort. Il rapporta ce fait à M. Louis Appiani, son directeur spirituel, comme lui prêtre de la Mission. Ce M. Appiani est celui qui, pour avoir été fidèle au Cardinal, a été emprisonné à Canton après avoir été d'abord emprisonné à Pékin, et qui resta en tout dix-huit ans en prison. Quand je passai par Canton pour retourner en Europe (1723), il me raconta ce fait pour ma consolation, [639] quand j'allai lui faire visite dans sa prison ; comme l'un et l'autre de ces Messieurs étaient véritablement des hommes apostoliques, on doit pieusement croire que cette vision est véritable.»

La mort du Cardinal ne suffit pas Four apaiser la haine et l'esprit de vengeance doses ennemis, nous allons nous en convaincre par une lettre de M. Appiani. Elle est écrite en latin, parce que probablement elle fut envoyée à Paris, au Supérieur Général de la Congrégation, qui la fit ensuite passer à Rome. L'autographe est conservé dans la maison de Monte-Citorio de cette ville.

De la prison de Canton, 19 février 1711.

«Le zèle de la justice, de la vérité et de la reconnaissance m'oblige à faire connaître à la Congrégation la mauvaise foi avec laquelle certains hommes très impudents, sous os yeux et à nos oreilles, ont répandu les bruits les plus faux et, les plus impies, touchant la mort de l'éminent cardinal de Tournon, d'heureuse mémoire. Si, en présence d'une multitude de témoins qui peuvent s'opposer à leurs mensonges sur les lieux, ils affichent une telle

---

<sup>90</sup> M. Ripa se trompe ici, M. Mullener était encore à Batavia ; nous verrons plus tard le récit de M. Appiani lui-même.

audace, de quoi ne seront-ils pas capables dans les contrées éloignées, où il est plus facile d'étouffer la vérité sous une nuée de faux témoins ? Quand même l'amour que le Cardinal, d'heureuse mémoire, a toujours porté à notre Congrégation, ne me pousserait pas à écrire ces lignes, la justice et la vérité toutes seules m'en feraient encore un devoir sacré, afin que notre Compagnie ne se laisse pas influencer par les faux bruits et ne soit pas induite en erreur touchant l'estime, et, la vénération qu'elle doit nourrir à l'égard de ceux qui sont constitués en quelque dignité ecclésiastique, surtout quand il s'agit des personnages revêtus de la pourpre, qui sont les bases fondamentales de l'Église catholique. Je pourrais apporter nue foule de témoignages touchant sa piété, que admirée pendant plusieurs mois en Chine, touchant sa fermeté, ecclésiastique qui a porté ce bon pasteur à donner sa vie pour [640] ses brebis et à souffrir la mort au milieu des injures, des calamités, dans une affreuse prison, plutôt que de céder tant soit peu à ceux qui s'écartent des véritables règles : il a été vraiment digne d'admiration par son courage en publiant le décret décisif sur les matières controversées, au moment le plus critique. Car il ne fit aucune attention aux malheurs qui allaient fondre probablement sur son interprète, quoiqu'il l'eût vu chargé de chaînes et sût qu'il avait été traduit devant différents tribunaux ; il ne craignit pas davantage la colère de l'Empereur de Chine qu'excitaient contre lui, ceux qui refusaient d'obéir à ses ordonnances, bien qu'il pût facilement prévoir que par la publication de ce décret il s'exposait à une mort certaine ou dut moins à des mauvais traitements très raves.

«Dès l'année 1706, le troisième jour de mai, il avait dit à son interprète, dans un entretien particulier, de se disposer à porter la croix, (prévoyant bien que s'il ne voulait pas céder à l'injustice, il aurait à supporter mille injures et mauvais traitements) ; le 23 juin de la même année, en présence des Référéndaires chinois de Sa Majesté Impériale et d'un grand nombre d'Européens, il avait protesté en versant des larmes qu'il ne faisait aucun cas de sa propre tête, mais que son âme était navrée de douleur en voyant ceux qui devaient s'appliquer de tout leur pouvoir à la propagation et au développement de la vraie Religion, donner par leur conduite, occasion de la renverser et de la détruire ; le trentième jour du même mois de la même année, devant Sa Majesté l'Empereur de la Chine et son fils aîné, ainsi que devant beaucoup d'Européens, encore cette fois, il avait enseigné à ce même Empereur d'une voix haute et claire, une doctrine qu'il ignorait peut-être, savoir : que nous étions prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour défendre les décisions que l'Église porterait touchant les matières controversées. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait mieux aimé sacrifier courageusement les honneurs, la liberté, la vie même, pour s'opposer aux loups qui faisaient irruption [641] dans le troupeau. Mais Je passe tout cela sous silence, car si j'ai un instant pris la plume, ce n'est pas pour faire un panégyrique, mais uniquement pour rendre hommage à la justice et à la vérité. Cependant, je le dis hardiment, et en toute vérité : plus quelques-uns s'efforcent de noircir injustement sa mémoire et son honneur, même après sa mort, plus il me devient vénérable. Pourquoi d'ailleurs Dieu ne permettrait-il pas que ceux qu'il a élevés sur le chandelier de son Église et qu'il a établis sur sa famille, fussent honteusement chargés d'imputations fausses même après leur mort ? N'a-t-il pas permis que le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, après la mort la plus atroce, fût appelé *séducteur* ? Si, comme il est indubitable, ceux que Dieu a prévus devoir être sauvés, il les a prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, il me sera bien permis de croire pieusement que celui-là se réjouit avec les anges et est glorifié avec Jésus-Christ, qui est indignement et injustement calomnié par des hommes qui sont loin d'être des anges.

«Pour qu'on ne puisse croire que je combats des ennemis imaginaires, le vous envoie ci-jointes, deux pièces qui ont été publiées en ce pays-ci par des témoins oculaires, afin de fermer la bouche aux calomniateurs. Qu'il suffise à notre Congrégation de connaître, avec certitude, la bonne vie et la très sainte mort de l'éminent cardinal de Tournon ; car pour ce qui est des faux bruits répandus par les méchants, ma plume se refuse à les transcrire. Je prie cependant tous mes confrères de faire usage de ces deux pièces pour défendre la mémoire de ce Cardinal entièrement dévoué à notre Congrégation. Par cette manière



d'agir, nous montrerons combien nous sommes dévoués au Saint-Siège, en désirant sincèrement défendre partout l'honneur des bons cardinaux, et en même temps nous ferons voir combien nous sommes reconnaissants envers ceux qui ont bien mérité de la Congrégation pendant leur vie, et qui, après leur mort, ne peuvent se défendre contre les flèches acérées et les charbons incendiaires de leurs puissants ennemis.» [642]

#### ACTE ATTESTANT LA MORT DU CARDINAL DE TOURNON <sup>91</sup>

«Dans la ville de Macao, aujourd'hui, dimanche de la Pentecôte, 8 juin 1710, indiction troisième, la dixième année du Pontificat de Clément XI, etc..., faisons savoir à tous, que l'Éminentissime et Révérendissime Charles-Thomas Maillard de Tournon, Cardinal-Prêtre de la sainte Église romaine, Commissaire et Visiteur Général Apostolique dans cet Empire chinois et dans les autres royaumes des Indes orientales avec les pouvoirs de Légat à *latere*, malade depuis trois mois, et principalement depuis le 25 avril, environ, où la maladie s'aggrava, était pris d'une grande faiblesse des bras et de tout le corps, enfin, depuis le 5 du mois courant, il fut tellement accablé par le mal, qu'il avait plusieurs fois des vertiges dans la même journée : aujourd'hui huitième jour du susdit mois de juin, vers quatre heures du matin, suivant l'horloge astronomique, il s'est levé de son lit, et après la confession sacramentelle, assis sur sa grande chaise accoutumée, il a entendu la messe que j'ai célébrée ; il a été muni du saint Viatique, et en présence des Missionnaires apostoliques qui ont souscrit cet acte, il a été pris, sur les huit heures du matin du même jour, d'une si forte attaque d'apoplexie qu'il a été nécessaire de lui administrer l'Extrême-Onction. ; peu de temps après, il a rendu son âme à Dieu, à l'âge de quarante un ans et six mois ; après un examen minutieux, on a trouvé qu'il avait expiré et qu'il était mort.

«Afin qu'il conste certainement du décès de l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Maillard de Tournon, arrivé aujourd'hui et précédé des prières accoutumées de la sainte [643] Église Romaine, Moi, notaire soussigné, étant prié par les Messieurs sus-nommés d'appeler le Cardinal par son nom je l'ai appelé trois fois à haute voix, et j'ai trouvé qu'il était mort, et tous et un chacun des assistants ont vu et se sont convaincus qu'il avait expiré et qu'il était mort.

«Afin qu'il conste pleinement de tout ce que dessus, etc..., Moi, notaire soussigné, ai écrit l'acte public présent, et l'ai scellé de mon sceau, etc..... En foi de quoi...

Fait à Macao, les jour et an que dessus, étant présents les soussignés :

- Moi, Joseph CÉRU Missionnaire Apostolique, présent.
- Moi, Dominique PERRONI, Missionnaire Apostolique, présent.
- Moi, Sabino MARIANI, Missionnaire Apostolique, présent.
- Moi, Janvier AMODÉI, Missionnaire Apostolique, présent.
- Moi, Joseph-François de LANGASCO, présent.
- Moi, Jean-François-Martin de la BALVÈRE, prêtre Missionnaire Apostolique, présent, et j'atteste ce que dessus.
- Moi, Théodoric PEDRINI, Missionnaire Apostolique, ai été présent à la mort du susdit seigneur éminentissime Cardinal, et à la rédaction de l'acte authentique de sa mort.
- Moi, François-Jean-Baptiste d'ILICÉTOS, Missionnaire de l'ordre des Frères Mineurs de l'observance, ai été présent à tout ce que dessus.
- Moi, Marcel ANCELITA, non seulement j'ai été présent, mais en outre j'atteste que le Cardinal a expiré entre mes bras le jour et l'heure sus-indiqués. [644]

---

<sup>91</sup> Un des bruits que l'on cherchait à répandre en Chine, c'était que le Cardinal n'était pas mort, mais qu'il avait pris la fuite, ou assurait qu'il avait débarqué en Irlande.

- Moi, Ignace CORDERO, j'ai vu le Cardinal mort et ai été présent à la confection de cet acte.
- Moi, Dominique-Antoine MARCHINI, ai été présent à tout ce que dessus et je l'atteste.

«Pour faire foi de tout ce que dessus, j'ai tiré la présente copie et l'ai signée et munie de mon sceau.

Fait à Macao le 24 novembre 1710.

ANDRÉ CANDELA  
NOTAIRE, ET MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE.

«Moi, Louis-Antoine APPIANI, Prêtre de la Congrégation de la Mission, Missionnaire Apostolique et Pro-Vicaire de la province du Su-Tchuen, j'atteste que j'ai transcrit, mot à mot, tout ce que dessus, sur la copie de la main du Révérend Père André Candela, dont je connais bien l'écriture, laquelle copie m'a été communiquée par le Père Joseph Céru et je déclare que tout concorde exactement. Il en est ainsi.

A Canton, dans la prison où je suis détenu, aujourd'hui 29 février 1711.

AUTRE ACTE TOUCHANT LES CIRCONSTANCES DE LA MORT DU MÊME ÉMINENTISSIME  
ET RÉVÉRENDISSIME CARDINAL DE TOURNON, ET SUR SA VIE ET SES MŒURS.

«Nous soussignés déclarons solennellement et affirmons même sous la foi du serment, autant que le besoin est, et attestons que l'Éminentissime et Révérendissime Charles-Thomas Cardinal-Prêtre de la sainte Église Romaine, Maillard de Tournon, d'heureuse mémoire, visiteur et délégué apostolique, le saint jour de la Pentecôte, 8 juin de l'année dernière, quoique à bout de forces, s'est levé de grand matin, comme il l'avait [645] fait plusieurs fois, et a été porté à sa grande chaise devant l'autel de son oratoire, que là, il a assisté à la messe célébrée par le révérend Père André Candela, vers la quatrième heure après minuit, qu'il a reçu le saint Viatique de la main dudit célébrant, étant présents, nous soussignés, ainsi que plusieurs de ses domestiques.

En foi de quoi nous avons dressé cet acte à Macao, le 30 janvier 1711.

- Moi, Sabino MARIANI, Missionnaire - Apostolique, j'atteste ce que dessus.
- Moi, François-Jean-Baptiste D'ILICETOS, j'affirme avoir vu toutes les choses susdites, et de plus j'atteste que le Cardinal mourant a reçu le sacrement de l'Extrême-Onction.
- Moi, Dominique-Antoine MARCHINI, l'affirme avoir vu toutes les choses susdites, de plus qu'il a reçu avant de mourir le sacrement de l'Extrême-Onction de la main du révérend Père CÉRU ; que ledit Éminentissime et Révérendissime a, quoique malade, assisté tous les jours à la messe quand il ne pouvait célébrer : de plus, que le jour de l'Ascension, revêtu de ses habits de cérémonie, il s'est approché de l'autel et qu'il y a reçu la sainte Eucharistie, le révérend Père Sabino, le révérend Père Angelita, et moi aidant son Éminence à faire les genuflexions.
- Moi, André CANDELA, Missionnaire Apostolique, j'atteste ce que dessus et en outre que l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal avait coutume de célébrer toits les jours la messe quand il était en bonne santé, et depuis qu'il est tombé malade, il assistait à celle que je célébrais, et qu'il a continué jusqu'au jour même de sa mort où il s'est [646] levé de son lit, et après la confession sacramentelle a reçu le saint Viatique de mes mains.

Tous les sus-nommés ont signé cette pièce en ma présence et cri ont attesté la vérité. En foi de quoi, etc..... Il en est ainsi.

Fait à Macao les jours et an que dessus.

ANDRÉ CANDELA  
NOTAIRE APOSTOLIQUE.

«Moi, Louis-Antoine APPIANI, Prêtre de la Congrégation de la Mission, et Pro-Vicaire de la province du Su-Tchuen, j'atteste que j, ai transcrit tout ce que dessus de l'original écrit et signé de la main du révérend Père André Candela, que les assertions des témoins y sont écrites de leur propre main et de leur écriture qui m'est bien connue, que tout a été copié mot à mot et, qu'il y a parfaite concordance entre la copie et l'original. L'autographe m'a été communiqué par le révérend Père Joseph Céru. Il en est ainsi.

Canton, dans la prison où je suis détenu, aujourd'hui 29 février 1711.»

La nouvelle de la mort d'un si grand Cardinal causa une vive douleur à la Cour de Rome, mais surtout au Souverain Pontife, Clément XI. Non content de faire l'éloge du Cardinal défunt dans un Consistoire, il ordonna à Monseigneur Carlo Majelli, chapelain secret de Sa Sainteté, de faire son oraison funèbre dans une chapelle pontificale, qui eut lieu le 28 novembre 1711. Le discours du Pape et l'oraison funèbre se lisent dans l'ouvrage de l'abbé Fattinelli intitulé : *Relazione della preziosa morte dell'Eminentissimo et Reverendissimo Carlo Tommaso Maillard de Tournon*. Ces pièces se trouvent aussi avec bien d'autres encore dans l'ouvrage du cardinal Passionéi. [647] (*Memorie Storiche, etc...*, tom. 7, p. 87.) Ne pouvant les rapporter toutes, nous nous contentons de reproduire l'allocution du Pape au Consistoire des Cardinaux.

#### VÉNÉRABLES FRÈRES.

«Plusieurs fois nous avons déploré du haut de ce Siègle les malheurs publics ; aujourd'hui nous avons à pleurer une perte domestique qui nous touche aussi bien que vous, si toutefois il ne faut pas regarder comme publique une calamité qui, nous touchant de plus près ainsi que vous, doit aussi être considérée comme affectant l'Église universelle. Vous comprenez bien que nous voulons parler de la mort prématurée de Charles-Thomas cardinal de Tournon. Nous avons perdu, Vénérables Frères, oui nous avons perdu le plus grand zélateur de la vraie Religion, le défenseur intrépide de l'autorité pontificale, le plus fort soutien de la discipline ecclésiastique, la grande lumière et l'ornement de votre ordre. Nous avons perdu notre Fils, votre Frère, consumé par les travaux immenses qu'il avait entrepris pour Jésus-Christ, épuisé par les longues angoisses qu'il eut à souffrir, éprouvé comme l'or dans la fournaise par les innombrables outrages qu'il a supportés avec un courage magnanime. Toutes ces choses cependant, si nous les jugeons sainement, bien loin de mettre le comble à notre douleur, ôteront Plutôt de notre esprit tout sentiment de tristesse. Car, selon l'avis de l'Apôtre, nous ne devons pas nous affliger touchant ceux qui sont morts comme ceux qui n'ont pas l'espérance d'une autre vie.

«Ce qui nous fait espérer que la mort du très pieux Cardinal a été précieuse devant le Seigneur, c'est le zèle singulier qu'il avait pour la propagation de la foi catholique, zèle qui, dès l'instant où Dieu l'appela au ministère apostolique par notre entremise, le fit obéir humblement en quittant aussitôt de [648] grand cœur la Cotir, la ville, ses parents, ses amis et tout ce qu'on aime naturellement pour entreprendre sans balancer un voyage très long et plein de dangers. Ce qui nous fait espérer, c'est son ardente charité qui, après lui avoir fait parcourir d'immenses espaces sur terre et sur mer, no lui permit jamais d'estimer sa vie plus que lui-même ; charité qui, bannissant toute crainte de son cœur, lui fit porter les témoignages du Seigneur devant les rois sans éprouver de confusion ; charité qui, le comblant toujours de joie au milieu des tribulations, le rendit un agréable spectacle à Dieu et à ses anges. Ce qui nous fait espérer, c'est le souverain mépris qu'il a eu de toutes les choses d'ici-bas ; car élevé par Nous à la sublime dignité de Cardinal à laquelle

ses mérites lui donnaient un droit surabondant et de laquelle il n'avait pris que l'avertissement et l'obligation de combattre avec intrépidité pour l'Église et pour Jésus-Christ jusqu'à l'effusion de son sang, il nous écrivit sérieusement et il déclarait tout haut qu'il était prêt à s'en démettre plutôt que de revenir en Europe en abandonnant les Missions de la Chine. Ce qui nous fait espérer, c'est sa piété singulière qui lui fit par son testament laisser son argent aux pauvres, léguer sa croix à ses parents et instituer héritière universelle la Sacrée Congrégation de la Propagande : nous laissant ainsi un illustre exemple pour nous montrer quels doivent être les testaments de ceux qui se sont consacrés aux ministères de l'Église et qui ont vécu de l'autel.

«Ce qui nous fait espérer enfin, c'est l'invincible constance de la vigueur sacerdotale dont était animé cet homme vraiment apostolique qui n'a jamais abandonné son devoir quoiqu'il fût sustenté du pain de la tribulation et de l'eau de l'angoisse ; et qui, supportant courageusement jusqu'au dernier soupir aussi bien l'outrage d'une longue détention que d'autres persécutions très raves, a combattu un bon combat, a consommé sa course et a conservé, sa foi. Que nous reste-t-il donc, si ce n'est d'espérer a bon droit que la couronne de justice lui a été aussi [649] décernée ? Oui sans doute il en. est ainsi et il est très convenable que nous ayons cette espérance. Mais parce que la fragilité humaine fait contracter des souillures dans la poussière du monde, même aux cœurs religieux, il est de la charité chrétienne de ne pas refuser nos prières et nos suffrages auprès de Dieu pour l'âme du défunt Cardinal. Pour Nous, nous n'avons pas manqué jusqu'à ce moment de nous acquitter souvent de ce pieux devoir en notre particulier, mais pour faire quelque chose d'extraordinaire envers la mémoire de cet homme d'une vertu si éminente, nous vous fixerons un Jour pour célébrer solennellement ses funérailles publiques dans notre chapelle pontificale. En attendant, nous avons la ferme confiance que le cardinal de Tournon regardera avec bienveillance du haut du ciel la Mission de Chine qu'il a aimée pendant sa vie, et que par son intercession, il effectuera ce qu'il a désiré lui-même par des vœux si ardents, c'est-à-dire, que l'ivraie semée par l'homme ennemi soit enfin arrachée de ce champ afin que la moisson de la foi catholique puisse y reflourir et porter des fruits de jour en jour plus abondants, à la plus grande gloire du Nom de Dieu.»

#### § VI. MM. Pedrini, Mullener et Appiani se retrouvent à Canton.

Après tant de tribulations, tant de souffrances de toute espèce, les trois Missionnaires séparés depuis si longtemps, allaient se trouver enfin pour la première et la dernière fois de leur vie réunis pour un instant sur cette terre, avant de recommencer une autre série de souffrances qui devait les conduire tous trois au séjour de la gloire éternelle. Voyons comment la divine Providence ménagea cette entrevue véritablement mystérieuse et solennelle tout à la fois.

«Le Cardinal étant mort, dit M. Ripa dans son journal, on ôta les gardes de son palais et de notre maison, mais on ne put [650] ôter la crainte de nos cœurs ; car nous restions sans père, sans guide et sans pasteur, exposés à tomber dans la gueule de loups Prêts à nous dévorer. Mais Dieu, de la vue duquel, nous pouvons pieusement le croire le Cardinal jouissait déjà, sut nous délivrer comme il l'avait fait pour Daniel, au milieu de ces lions affamés et permit par l'intercession sans doute du Cardinal, que la résolution prise par l'Empereur à la suite de la lettre qu'il avait reçue du Cardinal parvint heureusement entre les mains du Vice-Roi de Canton. L'Empereur ordonnait donc que tous les six nous vinssions à Canton pour y apprendre le chinois et qu'on lui envoyât quelques-uns de mes tableaux. En vertu de cet ordre, le premier juillet 1710, veille de la Visitation de Notre-Dame, on nous apporta un ordre écrit des Mandarins par lequel on nous demandait juridiquement si nous savions le chinois. Le 3 du même mois un autre ordre de l'Empereur arriva par lequel il commandait que le Père Fabre Bonjour ainsi que MM.



Pedrini et Ripa partissent pour Canton, afin d'y apprendre le chinois et qu'on lui envoyât quelques-unes de mes peintures...

«Le 9 juillet, nous célébrâmes le service de trentaine pour le défunt Cardinal et le même jour on nous présenta un ordre de Mandarin de Hiang-Chan qui ordonnait que MM. Fabre Bonjour, Pedrini et Ripa allassent à Canton ; il n'était plus fait mention des trois autres, c'est-à-dire des Pères Céru, Perroni et Amodéi. Le soldat qui apportait cet ordre déclara positivement qu'il n'y avait que nous trois qui puissions partir pour Canton, les trois autres devaient rester à Macao. Ce qui cependant n'eut pas lieu. Le Procureur de la Mission chargé d'administrer l'héritage du Cardinal, nous donna à chacun deux cents piastres espagnoles.

«Le 10 juillet, un soldat arriva avec l'interprète civil, et au nom de l'autorité portugaise de Macao il nous fit savoir que la ville avait signifié au Mandarin de Hiang-Chan que nous voulions partir le lendemain 11 du mois. Nous répondîmes que [651] telle n'était pas notre intention ; mais que nous partirions quand la barque que nous avions envoyé chercher, serait arrivé e à Macao. La barque arriva le jour même, mais on nous envoya aussi un ordre du même Mandarin qui commandait que les Pères Céru et Perroni, sans faire mention de M. Amodéi, restassent à Macao. Nous savions d'où venait ce coup et sans nous inquiéter de cet ordre, le 11 vers minuit, nous nous embarquâmes tous les six pour nous avancer vers Canton par la mer et par le fleuve. Ce que je viens de raconter en quelques mots ne s'est pas passé sans beaucoup d'in quiétudes, ni de longues disputes avec les autorités portugaises de Macao et le Mandarin de Hiang-Chan qui, d'accord avec la ville, voulait à toute force que MM. Céru, Perroni et Amodéi restassent comme exilés à Macao pour être ensuite violemment relancés clans les Indes comme on fit pour l'abbé Cordero, Procureur général de la Propagande, pour D. Sabino Mariani, auditeur du Cardinal défunt et pour Don André Candela, Chancelier de la Visite, sans qu'on leur ait laissé le temps de prendre ni linge ni Provisions de voyage.

«Au bout de trois jours, arrivés à Canton, nous allâmes tous les six demeurer à Siao-Nan-Men qui était la maison et l'église des Missionnaires de la Propagande et où demeurait seul le Père Mugnoz, Dominicain. Cette maison avait été achetée par le Cardinal et était bâtie à l'européenne.»

Nous connaissons les détails de la réunion de MM. Pedrini, Mullener et Appiani par la lettre déjà citée de M. Jean Appiani de 1711, dans laquelle il donne des nouvelles de son frère, en rapportant souvent ses propres paroles, comme il fait dans le passage suivant

«Je fus à cause de ma maladie, dit M. Louis Appiani, transporté à une autre église où je m'abouchai avec M. Pedrini notre confrère ; je ne le reconnus pas parce qu'il vint me parler en espagnol sans découvrir qui il était. De nouveaux ordres venus de la Cour défendaient de me placer près d'aucune église, [552] ou me mit dans la prison où je me trouve, et ayant été mieux informé, je fis demander M. Pedrini pour me confesser. Moyennant 30 pataques, j'ai pour ainsi dire acheté la charge de gardien de ma prison pour mon ancien domestique qui me sert la messe. Mais je n'ai pas encore pu revoir M. Mullener qui a été à Batavia par ordre du Cardinal et qui n'est revenu à Macao qu'après sa mort ; il est dans Canton, mais il s'y tient caché parce qu'il a été chassé de Chine ; par le moyen du domestique nous nous écrivons très souvent. Il a la pensée d'aller dans les montagnes prêcher à ces peuplades qui ne sont pas soumises aux Chinois. Quant à moi, je ne sais encore ce que je deviendrai. Si je suis chassé comme il est probable, et si je puis échapper aux mains des Portugais, je pense rentrer et suivre M. Mullener ; si je le puis, le veux finir ma vie dans ces Missions comme j'en avertis la Sacrée Congrégation. Voilà mon état sans que je puisse vous en dire les conséquences. Vous aurez de la peine à déchiffrer mon écriture, mais je ne puis mieux écrire, je vous ai déjà dit que je suis tout tremblant ; ainsi ayez patience et ne dites pas que le ne vous aime point car je ne puis faire plus pour vous que de me ruiner les yeux et la santé pour vous satisfaire. — M. Mullener vous salue ; nous avons pu nous embrasser tous les trois et passer ensemble une nuit tout entière à nous entretenir. Par là j'ai su des nouvelles. M. Pedrini part pour la Cour, appelé

par Sa Majesté, pour la musique. Je désire bien ne pas revenir en Europe, car il y en aurait qui ne seraient pas contents. On ne croira jamais leurs méfaits d'où est résultée la mort du premier Cardinal qui ait paru dans ces pays et qui sera probablement le dernier qui y vienne, schisme formel, décrets contre les décrets du Cardinal ; enfin il est mort en brave, non pas en cédant aux difficultés, mais persécuté au delà de ce qu'on peut dire, jusqu'à se voir privé de la nourriture nécessaire à lui et à ses gens, et cela dans une ville de Chrétiens comme Macao, aux instances des Portugais et, d'après le conseil des Jésuites. Un [653] de ces derniers a été jusqu'à dire que, si les soldats avaient manqué, il se serait rasé la barbe et se serait habillé en soldat pour faire lui-même l'office de geôlier. Un autre dit que l'épée était déjà dégainée, mais qu'il fallait l'enfoncer jusqu'à la garde. Voilà de beaux prêtres qui en présence de Jésus-Christ présent sous les espèces sacramentelles disent le *Pater noster* ! Je crains bien qu'ils ne soient du nombre de ceux parmi lesquels le Fils de l'homme en venant en ce monde ne trouvera plus la foi. Dans une lettre que M. Mullener m'a écrite en 1709, le cardinal de Tournon m'a ajouté quelques lignes de sa propre main «in pour ma consolation, il me disait qu'il avait écrit en notre faveur au cardinal Cenci. Je vous embrasse tendrement et suis de cœur ce que vous savez. Saluez les amis nommément.» « Outre cette lettre, reprend ici M. Jean Appiani, il m'en est arrivé plusieurs autres, particulièrement une de M. Pedrini qui parle de la prison de M. Appiani et s'exprime en ces termes : «Notre M. Appiani souffre déjà depuis quatre ans, les mauvais traitements, la prison, l'exil et les outrages. Maintenant il se trouve en prison à Canton. Mais parce que les Païens ont eu la condescendance, disons mieux, la justice, de lui permettre de pouvoir écrire, les faux frères, ses adversaires (vous savez qui je veux dire) ont cherché à lui enlever cette consolation qu'il avait dans tant de tribulations. Ils voudraient le voir mort ; il y a quatre ou cinq jours, ils envoyèrent, sous quelque prétexte, un de leurs domestiques pour l'accuser devant le Vice-Roi de Canton. Ce domestique alla jusqu'à menacer le Vice-Roi, disant que son patron enverrait un rapport efficace à l'Empereur, s'il ne voulait pas faire enfermer plus étroitement M. Appiani. Le Vice-Roi, indigné de l'outrecuidance de ce domestique, le fit mettre aux fers pour lui avoir parlé de choses qu'il ne lui demandait pas ; il le fit enchaîner et n'inquiéta pas M. Appiani au sujet de sa correspondance. Bien plus, à mon arrivée à Canton j'ai eu le bonheur de l'embrasser deux fois dans sa prison. Une troisième fois, nous nous trouvâmes tous les trois Missionnaires [654] de la petite Compagnie : M. Appiani, M. Mullener et moi, réunis tous ensemble dans sa prison. M. Mullener fait des Missions dans certaines montagnes de la Chine qui ne sont pas soumises à l'Empereur ; nous correspondons ensemble par lettres, plusieurs fois avant son départ, j'ai eu occasion de l'embrasser, mais comme les premiers Chrétiens *dans les déserts ou dans les catacombes*. Dieu soit loué de ce que nous nous voyons réduits à errer comme des fugitifs, et cela par suite de la persécution de ceux.... ne me le faites pas dire, ce sont des choses trop odieuses, au moins pour ceux de ces contrées !»

M. Louis Appiani parle aussi de sa réunion avec MM. Pedrini et Mullener, dans une autre lettre adressée à un de ses confrères d'Italie et dont une copie est conservée dans les archives de la maison de Turin.

De ma prison de Canton, 5 novembre 1710.

«J'ai reçu les excellentes nouvelles que votre gracieuse lettre du 23 septembre 1707, m'a données sur la dilatation de notre petite Compagnie. Si je l'aimais moins que je ne l'aime, j'aurais du regret en voyant la multitude des maisons et la diversité des emplois jointes à la disette des sujets, car cela m'annonce que d'ici à longtemps, je serai privé de la consolation d'embrasser quelqu'un de nos confrères d'Italie. D'un autre côté, je considère que Dieu, se sert de notre petite Congrégation pour pénétrer de l'esprit ecclésiastique ceux qui aspirent au service des autels, et cette réflexion me donne l'espoir que plusieurs, connaissant les grands biens que l'on peut procurer par la conversion des infidèles, s'enflammeront du désir de propager le royaume de Jésus-Christ jusque dans cette Mission qui s'est vue plongée dans l'abîme, au moment où elle était à la veille de

surpasser en prospérité les temps de Constantin, tant il y avait de dispositions favorables ; et c'est avec un indicible regret que [655] je puis assurer en avoir été le témoin ; j'ai vu comment ceux qui devaient y coopérer, ont construit les filets pour la perdre. Je comptais déjà voir en moins, de deux ans, la maison que j'avais achetée dans la province du Su-Tchuen à Chung-Kin-Fou, devenir une résidence de six ou sept de nos confrères dont les uns auraient enseigné aux jeunes Chinois les sciences européennes, en apprenant eux-mêmes le chinois et les caractères pendant que M. Mullener et moi nous aurions parcouru le pays accompagnés des Catéchistes formés par nous, c'est-à-dire entièrement détachés du monde ; nous aurions parcouru les villes, les bourgs et les villages, jusqu'à ce que nos confrères fussent devenus capables de soutenir un pareil travail, et de marcher dans la voie tracée par les maximes de l'Évangile avec les ménagements que réclament le pays et le temps, et que l'expérience aurait bientôt appris. Mais le chant de ma joie s'est transformé en accents de douleur et de deuil, comme, à l'heure qu'il est, toute l'Europe peut le savoir. Après une année de chaînes et quatre de prison, après avoir été conduit de prisons en prisons, après avoir été traité de toutes les manières, je ne sais encore si je suis arrivé au terme de mes longues processions de Pékin au Su-Tchuen, et du Su-Tchuen à Pékin, où le 24 décembre 1707, je fus condamné à mort, puis gracié par l'Empereur, et voici mes griefs :

- 1° Pour avoir été l'interprète du cardinal de Tournon ;
- 2° comme complice des affaires de Monseigneur Maigrot, chassé de l'Empire avec M. Mezzafalce, pour la cause de la vérité, et auquel je rendais service à Pékin pendant le temps des troubles ;
- 3° pour avoir changé plusieurs superstitions dans le Su-Tchuen. Enfin, après deux ans et demi de prison à Pékin, j'en fus chassé le 27 mai, et conduit à Canton où j'arrivai tout malade le 8 du mois d'août, et fus placé dans une prison plus commode, sous la garde de six soldats et de quelques geôliers.

C'est ici que j'ai reçu votre lettre, c'est ici que j'ai reçu la visite de M. Pedrini, notre confrère, que j'ai pu faire entrer pour me confesser. Enfin, à l'aide de trente écus, [656] j'ai obtenu la permission de dire la messe et d'avoir pour geôlier, mon ancien domestique qui, de cette manière, peut me servir la messe et porter mes lettres. Selon l'enseignement de la Vérité même, celui de tous les Saints, et en particulier de notre vénérable Fondateur, les calomnies et les oppressions doivent être regardées comme une bénédiction de Dieu. Aussi, je m'en réjouis et je rends grâce à sa divine Majesté, de ce qu'il veut bien les faire tomber sur moi, et je le prie de se servir de ce moyen pour répandre ses grâces sur notre Congrégation et lui accorder toutes sortes de prospérités surtout la paix intérieure. Je n'ai aucune raison de me plaindre de mes tribulations ; pendant ces quatre années, j'ai reçu beaucoup de grâces de Dieu que, peut-être, je n'aurais pas reçues ailleurs. Plaise à la divine Majesté de me revêtir de force de manière à rendre mes souffrances agréables à ses yeux et vraiment méritoires. Je l'espère, si je suis aidé par vos prières. Je me souviens toujours que, dans mon enfance, c'est vous qui m'avez approuvé pour la première communion.

«Notre cher M. Mullener est revenu de Batavia où il était allé par ordre du cardinal de Tournon. Il est caché et attend l'issue de ma cause. Nos plus grands ennemis sont ceux qui ont pour devise A. M. D. G. (*Ad majorem Dei gloriam, pour la plus grande gloire de Dieu*).

«Dans quelques jours, M. Pedrini partira pour Pékin où il est appelé par l'Empereur.

Louis-Antoine APPIANI,  
INDIGNE PRÊTRE DE LA MISSION.  
VINCTUS CHRISTI ET PRO CHRISTO.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

# MÉMOIRES de la CONGRÉGATION de la MISSION

Tome Quatrième

## La Chine

1865

### TABLE DES MATIÈRES

#### LIVRE TROISIÈME.

INTRODUCTION	5
Chapitre I. - Commencements de la Mission de Chine.	
1. Le Pape Innocent XI nomme M. Louis-Antoine Appiani Vice-Visiteur Apostolique en Chine	9
2. Voyage de M. Louis Appiani, de Rome en Syrie	12
3. Suite du voyage de M. Louis Appiani, de la Syrie aux Indes	34
4. M. Appiani reçoit M. Mullener dans la Congrégation	41
5. Entrée de MM. Appiani et Mullener en Chine	49
6. Établissement de MM. Appiani et Mullener à Chung-King-Fou. Persécution de la part des païens	58
7. Événements de la Mission en 1703. Persécution de la part des Chrétiens	79
8. Protection particulière de Dieu en faveur des Missionnaires	90
9. Voyage de M. Mullener à la Métropole du Sa-Tchuen ; nouvelles avanies de la part des Chrétiens	94
10. Fruits d'une Mission de M. Appiani	101
11. Sentiments apostoliques de M. Appiani	105
12. Dénuement extrême de M. Appiani.	108
13. Voyage de M. Appiani à Canton ; efforts que, l'on fait pour le décourager	112
14. M. Appiani cherche à intéresser ses confrères d'Italie en faveur de la Mission de Chine	116
Chapitre II. Légation de Monseigneur Charles-Thomas Maillard de Tournon, Patriarche d'Antioche, Légat, et visiteur-Apostolique en Chine.	
1. Raisons d'entrer dans les détails qui concernent cette légation	124
2. Notice sur la controverse des Rites chinois	130
3. Monseigneur de Tournon est nommé Légat en Chine ; Plusieurs Prêtres de la Congrégation de la Mission sont destinés à l'accompagner.	151
4. M. Pedrini est privé de son compagnon; il perd l'occasion d'accompagner le Légat	161
5. Arrivée de Monseigneur de Tournon en Chine; il prend M. Appiani pour interprète .	169
6. Voyage de la légation jusqu'à Pékin	178
7. Arrivée du Légat à Pékin. Ses premières négociations, 14-30 décembre 1705	183
8. Mort du chirurgien Sigotti	216
9. Première audience de l'Empereur donnée au Légat, 31 déc. 1705.	218
10. Envoi des présents au Pape	220
11. Le Légat demande une seconde fois la permission d'acheter une maison à Pékin	225
11. Efforts employés pour faire compromettre le Légat	228
13. Monseigneur le Légat travaille à l'objet principal de sa Mission	234



14. Affaire des contrats usuraires	236
15. Première avanie suscitée à M. Appiani	253
16. Tentatives pour attaquer la juridiction du Légat	267
17. Trames à la Cour contre le Légat	271
18. Mémoire présenté au Légat contre M. Appiani	275
19. Séjour du Légat aux eaux de Tan-Chiang voisines de Pékin, 18 mai - 12 juin	294
20. Refus de l'Empereur pour une audience demandée par le Légat	317
21.. Seconde audience accordée au Légat	324
22. Arrivée de Monseigneur Maigrot à Pékin. — Troisième et dernière audience donnée au Légat	325
23. Autres détails sur les deux dernières audiences .	330
24. L'Empereur va en Tartarie ; ce qui se passe pendant ce temps à Pékin	345
25. M. Appiani est appelé en Tartarie avec Monseigneur Maigrot	365
26. Le Légat part de Pékin	383
27. Arrestation de M. Appiani	405
28. Arrivée du Légat à Nankin	411
29. Édît de bannissement de Monseigneur Maigrot, de M. Appiani et de quelques autres Missionnaires, donné par l'Empereur de Chine.	415
30. Exécution de l'édît de l'Empereur	440
31. Décret de Monseigneur de Tournon	444
32. M. Appiani ramené au Su-Tchuen, puis à Pékin	449
33. Séjour du Légat à Nankin, voyage de l'Empereur jusqu'au Tché-Kiang, — Le Légat est mené à Canton puis à Macao .	464
34. Reconnaissance du Légat pour les services de M. Appiani	504
35. Prison de M. Appiani à Pékin	507
36. M. Mullener chassé deux fois du Su-Tchuen	532

### Chapitre III. Entrée de M. Pedrini en Chine.

1. Voyage jusqu'à Lima au Pérou	584
2. Voyage de Lima à Manille	599
3. M. Mullener à Batavia	600
4. Voyage de M. Pedrini de Manille à Macao	612
5. Mort du cardinal de Tournon	635
6. MM. Pedrini, Mullener et Appiani se retrouvent à Canton	649

## FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

CAMBRAI : IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.